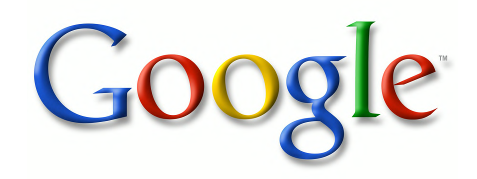


Francis Brian Hill

NOUVEL ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE ET DU DROIT PUBLIC *D'ALLEMAGNE,*

PAR M. PFEFFEL,
Jurisconsulte du Roi au Département des Affaires Étrangeres.



TOME PREMIER.



A PARIS,
Chez DELALAIN, rue de la Comédie Françoise, Hôtel de la Fautriere.

M DCC LXXVI.
AVEC APPROBATION ET PRIVILÉGE DU ROI.



AVERTISSEMENT.

En donnant au Public une nouvelle Édition de ce Livre, je dois lui rendre compte des changemens que j'ai faits à mes premiers essais, pour en composer un ouvrage absolument nouveau.

Je me suis voué de très-bonne heure à l'étude du Droit Public de l'Allemagne, sachant que mes succès dans la carriere où j'étois appellé, seroient proportionnés à l'étendue des connoissances que j'aurois acquis à cet égard.

Cette étude me conduisit à celle de l'histoire de ce vaste Empire. J'avois besoin de son flambeau pour m'éclairer dans les recherches que je faisois touchant la nature, & l'esprit des Loix sur lesquelles la constitution Germanique est fondée, & je ne pouvois puiser que dans cette source des notions justes & précises concernant l'origine, & le développement des usages, qui suppléent au Droit écrit, sous le nom d'observance.

Comme je dirigeois constamment mes études vers le but que je m'étois proposé, je ne m'enfonçai pas dans les ténébres de cette antiquité fabuleuse où l'histoire de tous les peuples Aborigènes de l'Europe se perd, & qui ne semblent laisser échapper quelques sillons d'une lumiere trompeuse que pour faire le tourment d'un petit nombre de Savans.

Le moment où les Nations Germaniques, soit qu'elles fussent sorties de la Scytie, ou qu'elles descendissent des Grecs, commençoient à présenter un grand spectacle à mes

yeux, étoit celui où, ſous le nom de Vandales, de Herules, de Francs & de Lombards, elles s'empreſſent, à l'envi, de briſer le Coloſſe de l'Empire Romain, dont le poids écraſoit l'Univers. Je voyois avec plaiſir ces Nations généreuſes attaquer, pour ainſi dire, de concert, les Provinces Romaines, en chaſſer leurs Tirans, rendre la liberté à leurs Eſclaves, &, par un juſte retour, apprécier de la maniere la plus outrageante, le ſang d'un Romain. Plus loin, un nouvel Empire s'élevoit ſur les débris de celui des Céſars : mais ce n'étoit point un nouveau deſpotiſme ; il prenoit bientôt, quant à la Germanie, la forme d'une République fédérative ſoumiſe à un Chef électif, & je remarquois partout, dans ſes ſuccès comme dans ſes revers, que ſi l'oppreſſion oſe quelquefois s'y montrer avec avantage, elle eſt bientôt réprimée par les efforts de la liberté, dont rien n'y peut anéantir ni même affoiblir le ſentiment.

Ce grand & ſublime ſpectacle me ſéduiſit : je conçus l'idée d'en crayonner les ſcênes principales : je crus que le deſir me tiendroit lieu de talent, & j'oſai préſenter mes eſquiſſes au Public, parce que mon imagination, ſans doute trop complaiſante, y reconnoiſſoit les traits qui m'avoient frappé. Ce fut une témérité de jeune homme. Cependant le Public daigna recevoir, avec plus d'indulgence que je n'en eſpérois, mes premiers eſſais. Je dois à la vérité de dire, que néanmoins le ſuccès de la premiere Édition de cet Abrégé, loin de m'enorgueillir, m'engagea à l'examiner avec ſoin pour tâcher de découvrir s'il étoit mérité. J'avois eu le temps de me mieux inſtruire, & la ſeconde Édition, qui parut à Manheim, en 1758, fut moins chargée d'erreurs. Je ne parle pas de la troiſieme qui s'eſt faite à

mon insu, à laquelle je n'ai pu fournir que quelques cartons. Des occupations plus graves m'ont long-temps empêché de revenir sur mon ouvrage. Mais, comme j'étois intimement convaincu que son objet étoit d'une utilité réelle, j'y faisois de temps-en-temps des corrections que la réflexion & des recherches plus profondes dictoient, & qui me conduisirent, à la fin, à le refondre entiérement. Je crois être parvenu par ces soins à rendre mon travail plus digne d'être présenté à cette classe de Lecteurs dont j'ambitionne le suffrage.

Je ne me suis point dissimulé que la forme d'Abrégé Chronologique à laquelle je m'étois soumis, & dont le peu de loisir qui me reste, ne m'a point permis de secouer les entraves, m'obligeoit à une concision pénible. Je me suis moins dissimulé encore, que la comparaison qu'on ne manqueroit pas de faire de moi avec l'illustre Président Hainaut, ne me seroit point avantageuse. Je n'ai pourtant pas perdu courage. L'utilité d'un extrait sur l'Histoire d'Allemagne, le desir que je voyois par-tout d'avoir à ce sujet un ouvrage sur lequel on put compter, & plus encore la certitude où j'étois de ne me départir jamais de la résolution que j'avois prise, d'être strictement véridique, m'ont soutenu contre le sentiment de mon insuffisance.

Ce ne sont point des Annales des Empereurs que j'ai voulu écrire : ce sont les Fastes de l'Empire que j'ai essayé d'exposer, moins cependant pour ne présenter qu'une suite de faits, que pour offrir le Tableau des Mœurs, du Gouvernement & de la Politique jusqu'à ces derniers temps. Les changemens qui s'y succèdent les uns aux autres, sont une source féconde de réflexions pour le Lecteur, qui, dans les événemens qui le frappent, cherche à en

découvrir les motifs, & à remonter des effets à la cause; pour trouver dans leur enchaînement de quoi se rendre raison à lui-même de l'état actuel de cette belle partie de l'Europe.

J'ai crayonné légérement le caractère des personnages, qui ont eu la part principale aux événemens que je décris; non pas que j'ignorasse combien peu de foi on ajoute à ces morceaux dont l'imagination de l'Historien fait souvent tous les frais, & qui sont plus propres à induire en erreur qu'à instruire; mais j'ai cru éviter ce reproche en calquant, pour ainsi dire, mes portraits sur des Tableaux que des Auteurs contemporains ont tiré de main de maître, & d'après nature : au défaut de ces originaux, ce sont les actions des personnages que je peins, qui m'ont fourni les traits & les couleurs.

A tous égards je n'ai rien dit que je ne pensasse, & si je me suis trompé, c'est l'égarement de la bonne foi.

Il me reste à supplier mes Lecteurs de m'accorder un peu d'indulgence quant au style. Il est impossible à un Etranger, écrivant dans une Langue qui ne lui est que peu familiere, d'éviter les idiotismes innés chez lui, & c'est-là le sort de la plupart des Alsaciens. Si en France même, si au centre de Paris, sous les yeux & à portée des grands Maîtres qui ont fixé les régles de la Langue Françoise, & qui veillent sans cesse à la conservation de sa pureté, il est peu de Gens de Lettres qui en possédent entiérement toutes les finesses; à plus forte raison un homme qui a passé toute sa vie en Allemagne les ignore-t-il. Heureusement qu'il ne s'agit ici que de choses & non de mots, & si je suis parvenu à peindre les premieres d'une maniere satisfaisante, j'ai atteint mon but.

NOUVEL ABRÉGÉ



NOUVEL ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE ET DU DROIT PUBLIC *D'ALLEMAGNE.*

NOUS ALLONS voir, dans la ſeconde Partie de cet Ouvrage, la Maiſon d'Autriche ſe reſſaiſir du Sceptre Impérial, qui étoit échappé de ſes mains, & le tenir, ſans interruption, pendant près de trois cens ans, juſqu'à ſon extinction. Ce long Période, auſſi fertile qu'aucun autre, en événemens intéreſſans, nous montrera d'abord l'Allemagne fortifiant ſa Conſtitution publique par des Loix, & conſolidant, à leur ombre, ſon ſyſtême intérieur, que les moindres ſecouſſes avoient ébranlé, auparavant, juſques dans ſes fondemens. Nous verrons, dans le ſiécle ſuivant, la liberté des Etats lutter contre les forces prodigieuſes de la Maiſon d'Autriche, repouſſer d'une main mal aſſurée, le joug que Charles V & Ferdinand II appeſentiront ſur elle, & trouver enfin, dans le ſein du déſeſpoir, des Défenſeurs qui la rétabliront ſur la baſe inébranlable des Traités de Weſtphalie. Enfin le troiſieme & dernier ſiécle nous repréſentera l'Allemagne jouiſſant d'un calme profond, qui ne ſera interrompu que par les efforts qu'elle fera pour défendre la Maiſon regnante contre ſes anciens Protecteurs. Voilà l'apperçu des événemens que nous allons rapporter, & qui rempliſſent toute la durée du neuvieme Période.

Naissance & avénement à la Couronne.	*Evénemens remarquables.*

NEUVIEME PÉRIODE.

Empereurs de la Maiſon d'Autriche.

1437. 1438.

ALBERT II, Duc d'Autriche, fils d'Albert IV & de Jeanne de Baviere, Comteſſe de Hollande, né en 1394, Roi de Hongrie, le 19 Décembre 1437, Roi de Bohême, le . . Mai 1438, Roi des Romains, le 18 Mars 1438, âgé de 44 ans.

L'Empire rentra, après la mort de Sigiſmond, dans la Maiſon d'Autriche, qui en ſoutint la grandeur & la majeſté pendant une ſuite non interrompue de près de trois ſiécles. Les Etats de Hongrie & de Bohême ne voulant pas avoir l'air de reconnoître les dernieres volontés de Sigiſmond, déclarent leurs Trônes vacans, & procédent à l'Election d'un nouveau Roi. Cependant leur choix fut entiérement conforme aux diſpoſitions teſtamentaires de ce Prince. Les Hongrois aſſemblés à Preſbourg, furent les premiers à ſe déclarer, par le concert le plus libre, en faveur d'Albert, Duc d'Autriche, gendre & légataire univerſel de l'Empereur Sigiſmond : ils l'élurent, le 19 Décembre 1437, & le ſacrerent à Weiſſembourg, le premier Janvier ſuivant, avec la Reine Eliſabeth ſa femme, après lui avoir fait prêter ſerment qu'il n'accepteroit pas la Couronne d'Empire, dont les ſoins, diſoient-ils, avoient empêché Sigiſmond de veiller aux intérêts de la Hongrie. Les Etats de Bohême imiterent cet exemple au mois de Mai, malgré l'oppoſition des Huſſites, qui s'étoient déclarés pour le Prince Caſimir, frere de Ladiſlas V, Roi de Pologne, & ſon Succeſſeur ſur le Trône de cette République. L'Election Impériale fut célébrée à Francfort, avec toutes les cérémonies & tout l'appareil preſcrits par la Bulle d'Or. Il fut d'abord queſtion d'offrir la Couronne à l'Electeur de Brandebourg ; mais l'Electeur de Mayence fit échouer ce projet, ſoit que l'Evêque de Wurtzbourg, qui trem-

FEMME.	ENFANS.	1439. MORT.	PRINCES contemporains.
Elisabeth, fille de l'Empereur Sigismond, née en 1410, fiancée en 1417, mariée en 1422, † 1442.	Anne, mariée à Guillaume, Duc de Saxe, Margrave de Misnie, † 1462. Elisabeth, née en 1439, mariée en 1454, à Casimir, Roi de Pologne, † 1505. Son fils Ladislas devint Roi de Hongrie & de Bohême. Ladislas le posthume, né le 22 Février 1440, Roi de Hongrie & de Bohême, fiancé à Marguerite de France, fille du Roi Charles VII, † 1457.	ALBERT II, *meurt à Langendorff, entre Gran & Vienne, le 27 Octobre 1439, âgé de 46 ans, dans la seconde année de son regne. Il est enterré à Weissenbourg en Hongrie.*	*Pape.* Eugene IV. 1447. *Empereur d'Orient.* Jean Paléologue. 1444. *Maison Ottomane.* Amurat II. 1451. *Roi de France.* Charles VII. 1461. *Roi d'Espagne.* Jean II. 1454. *Roi de Portugal.* Alfonse V. 1481. *Roi d'Angleterre.* Henri VI, détrôné. 1461. *Roi d'Ecosse.* Jacques II. 1460. *Roi de Danemarck & de Suéde.* Christophe III. 1448. *Roi de Pologne.* Ladislas V, Roi de Hongrie. 1444. *Czar.* Iwan Basilowitz. 1005.

bloit de voir un Burgrave de Nuremberg occuper le Trône d'Empire, les en eût détourné par ses représentations, soit qu'il se fût déja déclaré pour le nouveau Roi de Hongrie. Il ramene tous ses Collégues à son sentiment, & Albert IV, Duc d'Autriche & Roi de Hongrie, est élu Roi des Romains, de leur consentement unanime, le 18 Mars 1438. Ce Prince étoit fils d'Albert V, Duc d'Autriche & de Carniole, petit-fils d'Albert III & arriere-petit-fils du Duc Albert II, surnommé le Sage, qui étoit lui-même fils d'Albert I, Roi des Romains, & premier Duc d'Autriche, de la race de Habsbourg.

Le Roi Albert balança quelque tems s'il ratifieroit son élection. L'éclat de la Couronne Impériale ne l'éblouissoit pas au point de lui faire oublier la promesse solemnelle qu'il avoit faite aux Hongrois de ne la point accepter, ni pour lui faire illusion sur les peines & les désagrémens, qui en étoient depuis long-tems les compagnes inséparables; mais il céda enfin aux instances de ses Alliés, & les Etats de Hongrie lui ayant rendu, sur les représentations des Peres de Basle, la parole qu'il leur avoit donnée, il consentit au vœu des Electeurs, & ratifia solemnellement le Decret de son élection. Au surplus, il ne paroît pas que le Roi Albert II ait jamais été sacré, ni couronné Roi des Romains.

Diéte de Nuremberg. Le Roi des Romains & les Etats prennent le Concile de Basle sous leur protection particuliere, & travaillent à le réconcilier avec le Pape. Les Ambassadeurs d'Albert II y demanderent d'ailleurs des secours contre les Bohêmes & contre les Polonois. On taxa les Juifs à une contribution extraordinaire, pour fournir aux frais du prochain sacre du Roi des Romains. On porta beaucoup de Loix rélatives à la conservation de la tranquillité intérieure en Allemagne, & l'on publia enfin une Sanction de paix publique, de l'aveu & du consentement des Electeurs, des Princes Ecclésiastiques & Séculiers, des Comtes, des Barons, des Chevaliers, des Ecuyers & des Villes. On proposa ensuite, afin de mieux exécuter ces Réglemens, de diviser l'Allemagne en quatre Cercles ou Cantons;

ELECTEURS *Eccléſiaſtiques.*	ELECTEURS *Séculiers.*	VICE-CHANCELIERS.	HISTORIENS *& Illuſtres.*
MAYENCE. Thierri, Comte d'Erpach, élu en 1434, † 1459. *COLOGNE.* Thierri, Comte de Moers, élu en 1414, † 1463. *TREVES.* Raban de Helmſtat, élu en 1420, réſigne en 1439. Jacques de Sirck, † 1456.	*BOHÊME.* Le Roi Albert II lui-même. *COMTE PALATIN.* Louis IV le Bon, Electeur en 1436, † 1449. *SAXE.* Frédéric le Bon, Electeur de Saxe en 1428, † 1464. *BRANDEBOURG.* Frédéric I, Electeur de Brandebourg en 1415, † 1440.	Gaſpard de Schlick. Jean d'Aich, Evêque d'Aichſtætt.	*Hiſtoriens.* Wiendeck. André de Ratisbonne. 1439. Palmérius. 1449. Chronique d'Oſnabruck. 1453. Annales de Corvey. 1471. Platina. 1471. La grande Chronique Belgique. 1474. Chronique d'Elwangen. 1477. Rolewinck. 1484. Cuſpinian. 1494. Arnbeck. 1496. Krantz. 1500. Naucler. 1500. Thrithemius. 1514. Paul Lang. 1515. Enée Sylvius, Hiſtoire de Frédéric III. Les Hiſtoriens de Bohême & de Hongrie. Les Hiſtoriens d'Autriche, contenus au ſecond Tome de Pezius. *Parmi les Modernes.* Roo. Fugger. Datt. Wencker. L'Enfant, Hiſtoire du Concile de Baſle. Muller. Horix.

de mettre à la tête de chacun un Directeur & un Capitaine-général; assistés de plusieurs Conseillers tirés d'entre les Etats qui le composoient, & de leur confier le soin de juger toutes les causes qui se rapporteroient au maintien de la paix, & de réprimer & de venger toutes les entreprises qui tendroient à troubler la sûreté & la tranquillité publiques. Comme les Electeurs & les Princes ne purent pas s'accorder avec les Villes sur les conditions de cet établissement, Albert II convoqua, à quelque tems delà, une seconde Diéte à Nuremberg; & son Commissaire, le célèbre Caspar Schlick, y donna, de sa part, le consentement Royal au projet présenté par le Collége des Villes. L'Allemagne fut distribuée en conséquence en six Cercles: le premier fut composé de la Franconie & du Haut-Palatinat, sous la direction de l'Electeur de Brandebourg: le second devoit comprendre les Etats de l'ancien Duché de Baviere, & le Directoire en fut confié à l'Archevêque de Saltzbourg: le troisieme fut formé de la Province de Souabe, & le Comte de Wurtemberg en obtint le Directoire: le quatrieme devoit s'étendre sur les deux rives du Rhin, depuis Basle jusqu'à Coblence, sous la direction de l'Electeur de Mayence: on comprit dans le cinquieme tout le Bas-Rhin, les Pays-Bas & la Westphalie, & l'Electeur de Cologne fut mis à la tête des Etats qui le composoient: enfin le sixieme réunissoit tous les Etats de la haute & basse Saxe, sous la direction de l'Electeur de Saxe. Quelque salutaires que fussent les vues dans lesquelles cet établissement fut résolu, la désunion des Etats & la jalousie que les deux Colléges supérieurs continuoient de manifester en toute occasion contre les Villes, le rendirent à-peu-près inutile.

Le Concile de Basle persistant à contrarier la Cour de Rome; le Pape Eugene IV le transfere à Ferrare, sous prétexte de faciliter, par ce moyen, les conférences qui devoient être tenues entre lui & les Ambassadeurs de Jean Paléologue, Empereur de Constantinople, pour réunir les Eglises Grecque & Latine. Le Concile suspend le Pape des fonctions du Pontificat, comme contumax & incorrigible: toute la Catholicité se partage entre cette Assemblée & Eugene IV; la seule

Germanie embrasse, par les conseils du Roi Albert, une exacte neutralité. Trente-unieme session. Le Concile publie quelques nouveaux Decrets contre les graces expectatives, contre les réserves & les autres especes de provisions abusives que la Cour de Rome avoit introduites au préjudice des Droits & des élections Capitulaires, & contre les Annates. Charles VII, Roi de France, qui protégeoit ouvertement le Concile de Basle, adopta tous ces Decrets & en composa sa Pragmatique-Sanction arrêtée, à Bourges, dans une assemblée générale des Etats de la Monarchie Françoise.

Le Prince Casimir de Pologne se rend en Bohême, sur l'invitation des Hussites, pour s'emparer de ce Royaume. Le Roi Albert conduit contre lui une Armée que les Princes d'Allemagne lui avoient formée, & le chasse de la Bohême, de la Silésie & de la Lusace. Les Bohêmes se soumettent au vainqueur, & la paix est rétablie dans ces Provinces.

1439.

Assemblée générale des Etats d'Allemagne à Mayence. Les Rois de France, de Castille, d'Arragon & de Portugal y envoyerent des Ambassadeurs pour travailler, de concert avec le Roi Albert II, à la réconciliation du Pape Eugene VI & du Concile de Basle. Ces soins furent inutiles; mais les Etats éclairés par les Commissaires d'Albert & par l'exemple du Roi de France, adoptent les Decrets du Concile de Basle, touchant l'abolition des Annates, des réserves & des expectatives, & touchant le rétablissement universel des Elections Canoniques, & ils les rédigent en forme de Pragmatique-Sanction, revêtue de toutes les solemnités qui pouvoient lui donner une consistance légale. Les Légats d'Eugene IV protestent contre ces résolutions, & les déclarent attentatoires aux droits & aux prérogatives du Saint-Siége.

Le Concile de Basle continue ses procédures contre ce Pontife; & le dépose enfin comme hérétique relaps, schismatique, rébelle

Evénemens remarquables sous ALBERT *II.*

à l'Eglise universelle, & dissipateur des biens de l'Eglise. Eugene IV transfere le Concile ultramontain de Ferrare à Florence, & y conclut avec l'Empereur Jean Paléologue & le Patriarche de Constantinople, un Decret d'union entre les Eglises Grecque & Latine; mais le respect & la déférence que les Grecs montrerent en cette occasion pour le Saint-Siége, ne durerent pas plus long-tems que la terreur que les Turcs leur avoient inspirée, & que le besoin qu'ils croyoient avoir du secours des Puissances Catholiques pour se soutenir contre elle.

Le Sultan Amurat II, après avoir menacé Constantinople, se jette sur la Servie & s'en empare. Le Despote de ce Royaume demande des secours à Albert II, & lui céde pour les hâter la forteresse de Belgrade. Ce Prince se rend en Hongrie pour s'opposer aux progrès des Ottomans, qui menaçoient les frontieres de ce Royaume. Trahi par les Hongrois, obligé de se retirer jusqu'à Bude, il meurt à Langendorff, entre Gran & Vienne, laissant la Reine Elisabeth sa femme enceinte. Elle accoucha, après sa mort, de Ladislas, surnommé le Posthume, qui fut Roi de Hongrie & de Bohême, & mourut sans héritiers en 1458.

L'Allemagne perdit dans Albert II un des plus grands Princes qui l'eussent jamais gouvernée. Tous les Historiens s'accordent à lui attribuer les qualités les plus éminentes du cœur & de l'esprit; & les regrets universels dont sa mort fut suivie, justifient ces éloges. Egalement grand dans la paix & dans la guerre, connoissant les devoirs de la Royauté, aimant à les remplir sans retour sur soi-même; il auroit été le restaurateur de l'Empire, si une mort prématurée ne l'eût pas ravi à l'amour & à l'espérance des Peuples.

Les Villes d'Empire, instruites de la mort du Roi des Romains, forment entr'elles une Ligue générale, dont la condition principale étoit qu'elles ne reconnoîtroient pas le futur Empereur, à moins qu'il ne leur confirmât d'avance tous leurs priviléges.

Le Concile de Basle élit pour Souverain Pontife Amédée, Duc de Savoie, qui s'étoit retiré dans la solitude de Ripailles, sur le Lac de

Evénemens remarquables sous ALBERT II.

de Genêve, après avoir remis ſon Duché à ſon fils. Cet anti-Pape prit le nom de Félix V; mais il ne trouva point d'adhérents déclarés : les principales Puiſſances Catholiques ayant embraſſé une neutralité exacte entre le Concile de Baſle & le Pape Eugene IV.



à Francfort, pendant le dernier Interregne. Il envoie des Ambassadeurs à ce Pontife, pour lui annoncer son Election, & pour lui prêter le serment d'obédience usité en pareil cas : mais dérogeant, en même-tems, de la maniere la plus avilissante, à la Pragmatique-Sanction de l'Empereur Louis V, il prie humblement Eugene IV de vouloir bien confirmer son Election, & suppléer, par la plénitude de sa puissance Apostolique, à ce qu'il pouvoit y avoir de défectueux.

Invention de l'Imprimerie à Strasbourg, par Jean Guttemberg, Noble Citoyen de Mayence ; elle fut perfectionnée, à Mayence, par les célèbres Jean Faust & Pierre Schoëffer, à qui Guttemberg vendit son secret, & à Strasbourg par Jean Mentelin, qui avoit travaillé avec Guttemberg. Il est vrai que Laurent Kuster, Bourgeois de Harlem, avoit imprimé avant eux ; mais les caracteres qu'il employa n'étoient pas mobiles, & il ne faisoit que graver des pages entieres sur des planches de bois.

La Reine Douairiere accouche de Ladislas, surnommé le Posthume, dans le tems même que les Etats de Hongrie appelloient le Roi de Pologne, Uladislas VI, pour le mettre sur leur Trône. Elle parvient, avec l'assistance de sa mere, l'Impératrice douairière Barbe de Cilley, à se former un parti considérable parmi les Magnats de ce Royaume, & fait couronner le jeune Ladislas, le tenant sur ses genoux, par l'Archevêque de Gran ; elle se retire ensuite à Presbourg, & delà en Autriche, auprès du Roi Féderic III, & emporte avec elle la couronne de S. Etienne, sans laquelle on ne croyoit pas alors qu'il fût possible de sacrer légitimement un Roi de Hongrie. Elisabeth comptoit mettre, par ce moyen, un obstacle insurmontable à l'Election du Roi de Pologne ; mais cette digue fut trop foible pour arrêter l'ambition d'Uladislas. Il s'empare de toutes les places fortes du Royaume, les Chefs de la Nation l'élisent solemnellement Roi de Hongrie à Bude, & le font couronner à Weissenbourg, avec une couronne qn'on tira pour cet effet du tombeau de S. Etienne. La Reine Douairiere lui déclare la guerre, & se maintient avec les secours

ELECTEURS *Ecclésiastiques.*	ELECTEURS *Séculiers.*	VICE-CHANCELIERS.	HISTORIENS *& Illustres.*
MAYENCE.	*BOHÊME.*	Gaspard Schlick.	*Historiens.*
Thierri d'Erpach, élu en 1434, † 1459.	Ladislas IV, fils posthume d'Albert II, né en 1440, † 1458.	Jacques de Sirck, depuis Archevêque de Treves.	Mémoires de Frédéric III, écrits par lui-même.
Thierri d'Isenbourg, déposé en 1463.	George Podiébrad, ci-devant Régent du Royaume, élu Roi de Bohême en 1558, † 1471.	Conrad, Prévôt de Vienne.	Enée Sylvius, Vie de Frédéric III.
Adolfe, Comte de Nassau, † 1475.			Joseph Grunbeck, la même.
Thierri d'Isenbourg, rétabli en 1475, † 1482.	Ladislas V, fils de Casimir, Roi de Pologne, & d'Elisabeth, sœur du Roi Ladislas IV, † 1516.	Ulric Wentzlep, 1454, † 1461.	La Collection entiere de Schilterus.
Albert, Duc de Saxe, † 1484.		Ulric, Evêque de Passau, 1466.	Le second Tome de Pézius.
Berthold, Comte Princier de Henneberg, † 1504.		Jean, Evêque de Lavente, 1466.	Muller, Histoire des Diétes sous Frédéric III.
COLOGNE.	*COMTES PALAT.*		Chronique d'Osnabruck. 1453.
Thierri, Comte de Moers, élu en 1414, † 1463.	Louis IV le Bon, Electeur en 1436, † 1449.	Ulric, Evêque de Gurck.	Annales de Corvey. 1471.
Robert, Comte Palatin, déposé en 1473, † 1480.	Frédéric I le Victorieux, frere du précédent, † 1476. *Il est la souche de la Maison de Loewenstein & de Wertheim.*	Enée Sylvius Piccolomini.	Platina. 1471.
Hermann, Landgrave de Hesse, † 1508.	Philippe, fils de Louis IV, † 1508.		Chronique Belgique. 1474.
TREVES.	*SAXE.*		Chronique d'Elwangen. 1477.
Jacques de Sirck, élu en 1439, † 1456.	Frédéric-le-Bon, Electeur en 1428, † 1464.		Werner Rolewinck. 1484.
Jean, Margrave de Baden, † 1500.	Ernest, fils aîné du précédent. Il eut la Thuringe & l'Electorat, † 1486. *Il est la souche de la Maison Ernestine, qui se partage dans les branches de Weimar, de Gotha, de Meinungen, de Hildbourgshaussen, & de Cobourg.* Son frere Albert eut la Misnie; de lui descend *la Maison Albertine* ou *Electorale de Saxe d'aujourd'hui.*		Cuspinien. 1494.
			Arnbeck. 1496.
			Naucler. 1500.
			Krantzius. 1500.
			Trithemius. 1514.
			Paul Lang. 1515.
			Skuropulus, Histoire du Concile de Florence.
			L'Enfant, Histoire du Concile de Basle.
			Les Mémoires de Comines.
			Lehmann.
			Koenig.
			Datt.
			Les Historiens de Hongrie & de Bohême.

que Frédéric III lui envoya, dans la possession de la Haute-Hongrie. Mais cette guerre civile fut de courte durée; elle fut terminée par les soins du Pape Eugene IV, sous la médiation de son Légat, le Cardinal Julien. Il fut stipulé que le Roi Uladislas demeureroit chargé de la Régence de Hongrie jusqu'à la majorité du jeune Ladislas, qu'il lui succéderoit sur ce Trône, si ce jeune Prince mourroit sans laisser de postérité, & que pour assurer à la Maison Royale de Pologne la succession éventuelle dans le Royaume de Hongrie, le Roi Uladislas & le Prince Casimir son frere épouseroient les deux filles du Roi Albert II & de la reine Elisabeth.

Les troubles, qui désoloient la Hongrie, se répandent jusqu'en Bohême. Les Etats de ce Royaume en offrent la Couronne à Albert III, surnommé le Pieux, Duc de Baviere; mais ce Prince rejette cette proposition, & les Hussites, qui seuls avoient traversé jusqu'alors la reconnoissance de Ladislas le Posthume, en qualité de Roi de Bohême, s'étant désistés de leur opposition, toute la Nation se soumet enfin à ce jeune Prince, son véritable Souverain. Elle déféra en même-tems la Régence au Roi des Romains, qui administroit déjà, en qualité de tuteur légitime, les Duchés d'Autriche & de Carniole; mais les irrésolutions, l'avarice & la conduite bizarre de Frédéric III, la dégoûterent bientôt de ce choix, & les Etats élurent enfin deux Régens tirés de leur Corps: savoir, le fameux Mainard, Comte de Neuhauss, de la part des Catholiques, & Henri Ptarsco, de la part des Hussites; ce dernier eut pour successeur l'illustre George Podiébrad.

Le Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, Paul de Russdorff, violant sans cesse la convention passée, en 1436, à Elbing, entre cet Ordre d'une part & les Etats Provinciaux, & les Villes de la Prusse de l'autre; pour mettre des bornes au despotisme que les Chevaliers exerçoient dans ce vaste pays, leur conquête, les Etats & les Villes de la Prusse se liguent à Marienwerder pour la défense de leurs droits & de leurs priviléges,

ELECTEURS Ecclésiastiques.	ELECTEURS Séculiers.	HISTORIENS & Illustres.
	Frédéric-le-Sage, fils du précédent, † 1525. **BRANDEBOURG.** Frédéric I, Electeur en 1414, † 1440. Frédéric II Dent de fer, second fils du précédent, Electeur par la cession de son frere aîné Jean, surnommé l'Alchimiste, † 1471. Albert l'Achille, frere du précédent, † 1460. Jean, fils aîné du précédent, † 1499. Son frere cadet, Frédéric, Margrave d'Anspach, fut le pere d'Albert I, Duc de Prusse.	*Illustres.* Jean de Hagen ou de *de Indagine*, Théologien. 1475. Nicolas de Cusa, Cardinal & Evêque de Brixen, Théologien, Philosophe & Mathématicien célèbre. 1464. Herman de Campen, Canoniste. 1440. Thomas Hæmmerlin de Kempen, Religieux Augustin à Schwoll, appellé ordinairement *Thomas à Kempis.* 1471. Denis de Ricke, Chartreux à Ruremonde, Théologien mystique. Nicolas de Grossestein, Hermite Suisse, du Canton d'Underwald. Pierre d'Andlau, Chanoine de Colmar, un des premiers Docteurs du Droit Public. 1460. Grégoire de Heimbourg, Jurisconsulte Autrichien, & Défenseur des Droits de l'Empire. Albert de Crummedick, Evêque de Lubeck, Historien. 1489. Jean Muller de Konigsberg en Franconie, Mathématicien & Astronome célèbre. 1476. Alexandre Hegs de Geh, dans l'Evêché de Munster, Restaurateur des Belles-Lettres en Allemagne. Le célèbre Erasme de Roterdam étudia sous lui. 1470. Rodolfe Agricola, Philosophe & Professeur à Heidelberg. 1485. Jean Wessel de Goesfort, Professeur en Théologie à Groningue. Werner Rolewinck de Laer, Chartreux, Historien célèbre. 1480. Gabriel Briel, Professeur & Théologien à Tubingue. Matthieu Peurbac. 1460. Jacques de Kœnigshoffen, Chanoine & Historien à Strasbourg. Pierre Weiss, dit Albinus, Historien de Saxe & de Misnie. Nicolas Buldestorff, fanatique, brûlé en 1446.

Evénemens remarquables sous FRÉDÉRIC III.

1441.

Le Roi des Romains convoque une Diéte à Mayence, à l'effet de pacifier l'Allemagne, de travailler à la réunion des Conciles de Basle & de Florence, & de mettre la derniere main à la réforme Ecclésiastique, qu'Albert II avoit si heureusement commencée; mais cette assemblée fut à peu près infructueuse. Elle blâma la déposition d'Eugene IV, & résolut de faire tenir un nouveau Concile, soit en France, soit en Allemagne, pour rendre la paix à l'Eglise. On rédigea les fameux avisemens de la Nation Germanique, qui renfermoient, dans le plus grand détail, les griefs qu'elle avoit contre la Cour de Rome, & les abus monstrueux qui s'étoient glissés dans la discipline Ecclésiastique, & puis l'on se sépara sans avoir rien conclu d'essentiel. L'opinion générale a long-tems été que la Diéte de Mayence avoit arrêté un projet de réforme concernant l'administration de la Justice dans la Germanie. En vertu de cette prétendue *réformation*, on devoit établir en Allemagne une Chambre Impériale, pour servir de Tribunal Suprême dans les causes des Etats, & en sus quatre Conseils Auliques, seize Conseils Provinciaux & soixante-quatre Cours Véhmiques; toutes les procédures devoient être faites dans ces différentees Cours de Justice, ainsi que dans les Tribunaux des Etats, suivant les loix propres & particulieres de chaque Etat : le Droit Romain étoit sévérement défendu, & les Docteurs qui l'enseignoient, & ceux qui en faisoient d'ailleurs profession, devoient être exclus à perpétuité de tous les Offices de Judicature, ainsi que du Barreau. Mais il n'est plus question aujourd'hui de cette ordonnance entre les loix de l'Empire : tous les *Publicistes* sont d'accord qu'elle n'en a jamais eu ni la force ni la nature, & ceux qui en jugent le plus favorablement, présument que cette piece a été rédigée, & peut-être proposée par quelque Député des Villes Impériales; mais que les Etats en Corps n'en ont jamais pris connoissance, & qu'elle est restée un simple projet.

1442

Evénemens remarquables sous FRÉDÉRIC III.

1442.

Frédéric III se transporte enfin dans la Haute-Allemagne, pour recevoir la couronne Impériale. Il est solemnellement proclamé & intronisé à Rensé, petite Ville de l'Electorat de Cologne, sur le Rhin, près de laquelle l'on voit encore le fameux Trône qui servoit autrefois à cette cérémonie : c'est un bâtiment octogone, construit en pierres de taille sur les bords du Rhin, voûté pardessous, & formant une terrasse découverte en plein air. Cette terrasse est entourrée d'une espece de balustrade en maçonnerie, dans le massif de laquelle on a pratiqué sept bancs de pierre, qui remplissent l'intérieur des sept faces principales, & qui servoient dans ces sortes de solemnités de siége aux sept Electeurs. De Rensé Frédéric III se rendit à Aix-la-Chapelle, où il fut sacré & couronné, le 17 Juin, par l'Electeur de Cologne.

Diéte de Francfort. Il y fut question du parti qu'il conviendroit de prendre pour terminer le nouveau schisme, que le Concile de Basle avoit fait éclorre. On délibéra aussi sur les moyens de rétablir & de maintenir la paix publique ; mais au lieu de suivre les erremens d'Albert II, Frédéric III, qui n'avoit ni l'esprit, ni le génie de son prédécesseur, se contenta de faire renouveller les dispositions de la Bulle d'Or, & d'autoriser par conséquent toutes les guerres particulieres, pourvu qu'elles fussent déclarées trois jours avant le commencement des hostilités. Enfin on fit quelques réglemens touchant la monnoie, & l'on essaya de remédier aux abus les plus crians des Tribunaux Westphaliques. Tous ces points furent arrêtés de l'aveu & avec le conseil des Electeurs, des Princes, des Comtes & Barons, des Seigneurs, des Chevaliers, des Ecuyers & des Villes.

Le différend, qui subsistoit depuis long-tems entre les Electeurs de Brandebourg & les Ducs de Mecklenbourg, par rapport à la succession dans la Principauté de Wenden ou de Gustrou, ci-devant possédée, sous la mouvance de Brandebourg, par un Rameau de la Maison de Mecklenbourg, & que les Electeurs vouloient réunir à leur domaine comme un fief ouvert à leur directe ; est enfin terminé

Evénemens remarquables sous FRÉDÉRIC III.

par la convention de Wittstock. Les Ducs de Mecklenbourg furent maintenus, par ce Traité, dans la possession de cette Principauté, & la Maison de Brandebourg obtint, par une espece de compensation, le droit de succession éventuelle indistinctement dans tous les Etats de Mecklenbourg, à l'extinction des mâles de cette Maison. Cette transaction fut confirmée à Francfort par l'Empereur Frédéric III, & revêtue des formes d'une expectative féodale, de l'aveu & du consentement particulier de tous les Electeurs. Le Vasselage auquel les Ducs de Mecklenbourg avoient été tenus jusques-là envers la Maison de Brandebourg, cessa dès ce moment; mais les Etats Provinciaux de ce Duché lui ont prêté, depuis, le serment éventuel de fidélité & d'hommage, les Electeurs en ont reçu l'Investiture simultanée, conjointement avec les Ducs regnans, à chaque mutation qui arrivoit dans la Maison Ducale, & le Roi de Prusse, Frédéric I, en a pris le titre & les armes en 1708.

Entrevue de Frédéric III, & de Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne. Ce Prince obtient, à prix d'argent, de l'avare Roi des Romains, une renonciation absolue à toutes les prétentions que les Empereurs ses prédécesseurs avoient formées sur les Duchés de Brabant & de Limbourg, sur les Comtés de Hollande, de Zélande & de Hainaut, & sur la Seigneurie de Frisland.

1443.

Guerre de Suisse. Frédéric, Comte de Toggenbourg, avoit conclu un Traité de Com-Bourgeoisie avec la Ville de Zurich, dont l'effet devoit probablement être de faire réunir son Comté aux domaines de ce Canton, à l'extinction de la branche aînée de sa Maison, dont il étoit le dernier male; mais il autorisa, peu de tems avant sa mort, ses sujets à conclure une ligue perpétuelle avec les Cantons de Schweitz & de Glarus. Cette confédération & les différends qui s'éleverent après la mort du Comte Frédéric, par rapport à sa succession, entre sa Veuve qu'il avoit instituée son héritiere universelle, & ses Agnats, occasionnerent une guerre civile entre les Can-

Evénemens remarquables sous FRÉDÉRIC *III.*

tons de Schweitz & de Glarus d'une part, & le Canton de Zurich de l'autre. Le reste du Corps Helvétique n'ayant pu vaincre l'animosité des Zuricois, se joint aux Cantons de Schweitz & de Glarus, & la Ville de Zurich, trop foible pour résister seule aux forces réunies de ses anciens Confédérés, recourt au Roi Frédéric III. Elle lui restitue le Comté de Kibourg, dont elle s'étoit emparée en 1415; & s'allie étroitement avec la Maison d'Autriche. Frédéric III, jugeant ces circonstances favorables, pour recouvrer ses terres patrimoniales, que le Corps Helvétique avoit enlevées au Duc Frédéric, à l'invitation de l'Empereur Sigismond, refuse aux Helvétiens la confirmation de leurs priviléges qu'ils lui demandoient, & les somme de lui restituer préalablement ces injustes conquêtes. Les Cantons prennent les armes, dévastent le territoire de Zurich, & se rendent maîtres de tous les postes que les Zuricois & les Autrichiens leurs Alliés avoient occupés dans l'Aargau.

Quarante-cinquieme & derniere session du Concile de Basle. Il arrête qu'on assembleroit, dans trois ans, un nouveau Concile à Lyon, & qu'en attendant les Peres, qui composoient l'assemblée actuelle, continueroient de demeurer réunis à Basle, pour être toujours prêts à seconder le Pape Félix V de leur conseil & de leurs lumieres.

1444.

Les Helvétiens assiégent Zurich. Cette Ville réclame le secours de la Maison d'Autriche, sa nouvelle Alliée, & Frédéric III en demande à son tour à l'Empire. Les Etats lui ayant refusé leur assistance, il s'adresse au Roi de France, & négocie un corps de 5,000 hommes de troupes auxiliaires, qui passeroient l'hiver en Alsace, & marcheroient au Printems suivant à la délivrance de Zurich. Charles VII saisit avec empressement cette occasion pour occuper ses troupes, que la trève qu'il venoit de conclure avec les Anglois lui rendoient inutiles, & pour débarasser la France d'une foule d'avanturiers semblables en tout point aux Malandrins ou aux grandes compagnies dont nous avons parlé ci-dessus. Il forme de ces

Evénemens remarquables sous FRÉDÉRIC III.

brigands & de quelques Corps d'*Armagnacs* une armée de plus de 40,000 hommes, & en confie le commandement au Dauphin Louis (XI). Ce Prince s'approche de la Ville de Basle; soit qu'il eût le dessein de s'emparer de cette Ville, qui faisoit dès-lors cause commune avec les Helvétiens, & de s'ouvrir par-là un chemin vers Zurich & vers Fahrnsberg, que les Cantons pressoient vigoureusement; soit qu'il ne se proposât que de disperser en passant les Peres du Concile de Basle, conformément aux engagemens que le Roi Charles VII en avoit pris avec le Pape Eugene IV, qui promettoit, à ce prix, de ratifier la Pragmatique-Sanction de Bourges. Les Helvétiens détachent 1,600 hommes au secours des Baslois : ceux-ci percent à travers les avant-gardes du Dauphin; mais bientôt l'armée Françoise les enveloppe de toutes parts, & cette troupe intrépide est taillée en pieces près de l'Hôpital de S. Jacques, après avoir fait des prodiges de valeur. Informés de cette défaite, les Helvétiens levent le siége de Zurich & de Fahrnsberg. Les Peres de Basle se dispersent, & le Dauphin, après avoir rempli heureusement sa double mission, ramena son armée en Alsace, & s'empara, pour couvrir ses quartiers, des Villes de Metz, de Toul, de Verdun & de Montbelliard. La Milice Françoise répandue dans l'Alsace & dans le Brisgau, y commet les plus horribles excès. Diéte de Nuremberg. Les Etats de ces Provinces s'y étant plaint de ces ravages, en réclamant l'assistance de l'Empereur & de l'Empire, cette assemblée déclare la guerre au Roi de France, & nomme l'Electeur Palatin Capitaine-général des troupes qu'on résolut d'y employer; mais il n'en marcha aucunes, les trois Electeurs Ecclésiastiques ayant fait préferer la voie de la négociation à une levée de Boucliers onéreuse. On tint par leurs soins un Congrès à Trèves, & la paix entre la France & l'Allemagne fut rétablie, à condition que les troupes Françoises évacueroient incessamment l'Alsace, le Brisgau & les trois Evêchés; & les Etats de ces Provinces renoncerent aux demandes en indemnité qu'ils avoient formées contre le Roi Charles VII. Le Dauphin fait la paix avec les Helvétiens, & la guerre civile qui s'étoit élevée entre ces peuples, fut enfin terminée en 1450;

Evénemens remarquables sous FRÉDÉRIC *III.*

par le traité d'Einsiedlen, en vertu duquel l'Etat de Zurich fut obligé de résilier la ligue qu'il avoit conclue avec la Maison d'Autriche.

On peut observer que l'usage généralement reçu de donner le nom de *Suisses* aux membres du Corps Helvétique & aux Helvétiens, a pris naissance à l'occasion des troubles survenus entre les Cantons de Schweitz & de Zurich.

Ladislas VI, Roi de Pologne, s'empare du Trône de Hongrie au préjudice de Ladislas le Posthume, son pupile. Il signale les commencemens de son regne par une guerre heureuse contre le Sultan Amurath II, & le force à lui restituer, ainsi qu'au Despote de Servie, tous les pays qu'il avoit conquis sur eux. Il lui accorde à ces conditions une trève de dix ans, la jure solemnellement, & la rompt incontinent après sur les instances de l'Empereur des Grecs, & des Etats d'Italie, & sur les remontrances pressantes du Cardinal Julien, Légat du Pape Eugene IV, qui l'absout du serment par lequel il l'avoit confirmée. On se flattoit d'avoir trouvé le moment favorable d'expulser entiérement les Turcs de l'Europe : Amurath II étant passé avec la plus grande partie de ses forces en Asie pour réduire quelques Provinces qui avoient secoué le joug de son obéissance. Ladislas pénétre, avec une armée médiocre, jusqu'au cœur de la Bulgarie, & s'approche de Warna, afin de fermer au Sultan, par la prise de cette place, le seul passage sur la Mer Noire, par lequel il pouvoit secourir ses conquêtes Européennes ; une escadre nombreuse de vaisseaux Génois & Vénitiens devoit intercepter en même-tems son retour par la Mer de Marmora & par les Dardanelles ; mais cette escadre ayant quitté sa station, Amurath II repasse rapidement en Europe, il attaque l'armée Hongroise près de Warna, & la défait entiérement. Le Roi Ladislas & le Cardinal Julien resterent sur le champ de bataille, & la Hongrie & l'Allemagne durent leur salut à la valeur de Jean Hunniade, surnommé Corvinus, qui arrêta, avec les débris de l'armée Chrétienne, la fureur vengeresse des vainqueurs, & à l'intrépidité de George Castriot, dit Scanderbeg, qui fit une diversion heureuse à Amurath, du côté de l'Albanie.

Evénemens remarquables sous FRÉDÉRIC III.

1445. 1446.

Les Etats de Hongrie envoient des Ambassadeurs au Roi Frédéric III, pour réclamer leur jeune Roi Ladislas le Posthume, qu'on avoit élevé à sa Cour, & pour se faire restituer la couronne de S. Etienne. Le Roi des Romains ayant refusé cette demande, ces Etats lui déclarent la guerre, & le vaillant Jean Corvinus la porte jusqu'au cœur des Provinces Autrichiennes. Frédéric III implore vainement l'assistance des Princes d'Allemagne, qui ne voyoient en tout ceci qu'une querelle particuliere de la Maison d'Autriche; enfin le célèbre George Podiebrad, l'un des Régents de Bohême, lui procure une trève de deux ans, pendant laquelle le jeune Ladislas continueroit de demeurer avec lui, & il resteroit lui-même dépositaire de la couronne de S. Etienne.

Frédéric III envoie le fameux Enée Sylvius Picolomini, son Secrétaire à Rome, pour engager le Pape Eugene IV à consentir à la tenue d'un nouveau Concile, afin d'y terminer le Schisme qui s'étoit reproduit dans l'Eglise; mais cet Emissaire, captivé par les promesses du Pape, forme avec lui le plan funeste, dont l'exécution replongea l'Allemagne dans les fers, d'où la sage fermeté d'Albert II l'avoient tirée. Le Pontife dépose les Archevêques de Cologne & de Trèves, comme fauteurs publics du Schisme, & comme partisans déclarés de l'anti-Pape Félix V. Mais les autres Electeurs s'intéressant vivement à l'injure de leurs Collégues, se liguent à Francfort, à l'effet de forcer Eugene à révoquer sa sentence, à ratifier la Pragmatique-Sanction de Mayence, & à rendre justice aux Etats d'Allemagne sur les plaintes qu'ils avoient contre la Cour de Rome, promettant de se mettre alors seulement sous son obédience. Ils arrêtent de plus de regarder dorénavant comme nul & non avenu, tout ce qui seroit résolu par le Roi des Romains en fait d'affaires publiques sans leur aveu & leur consentement, & se promettent des secours mutuels contre quiconque oseroit empiéter sur leurs droits & sur leurs prérogatives. Ils signifient ces résultats au Roi Frédéric & au Pape Eugene IV, & les pressent, l'un & l'autre, d'envoyer des

Ambassadeurs à Francfort, où ils alloient s'occuper dans une Diéte Electorale, particuliérement convoquée pour cet effet, de l'exécution des articles divers de leur union. Cette assemblée traita en même-tems avec les Légats d'Eugene IV, & avec les Députés des Peres de Basle; & il n'en fallut pas moins, que toute la souplesse, & toutes les intrigues d'Enée Sylvius, pour empêcher que les Electeurs, rebutés par les propositions & par la hauteur des Légats, ne se déclarassent unanimement pour l'anti-Pape Félix V. Cependant il parvint enfin à les ramener à l'obédience d'Eugene IV, en promettant, de sa part, que ce Pontife convoqueroit incessamment un nouveau Concile, pour affermir la paix & l'union dans l'Eglise; qu'il ratifieroit indistinctement tous les Decrets du Concile de Constance; & parmi les Decrets du Concile de Basle, tous ceux que l'Empire avoit adoptés par la Pragmatique de Mayence; qu'en conséquence, il feroit justice au Corps Germanique sur les griefs qui se multiplioient de plus en plus, relativement à la nature bénéficiale & à l'exaction des annates; & qu'avant toutes choses, il rétabliroit les Electeurs de Cologne & de Trèves, dans l'exercice de leurs fonctions archiépiscopales. Frédéric III renvoie Enée Sylvius à Rome, pour engager Eugene IV à souscrire à ces conditions.

Guillaume, Duc de Saxe & Landgrave de Thuringe, réforme l'état Ecclésiastique dans ses Principautés, & défend à tous ses Sujets, sous peine du ban, de porter aucunes causes séculieres devant les Juges d'Eglise, ou aucuns appels en Cour de Rome.

Pacte de confraternité entre les Ducs de Clèves & les Comtes de la Lippe. Delà viennent en partie les droits qui appartiennent aux Electeurs de Brandebourg sur ce Comté.

1447. 1449.

Eugene IV, déja allité de la maladie dont il mourut peu de jours après, agrée les différentes conditions du Traité de Francfort: il reçoit l'obédience des Electeurs stipulants au nom du Corps Germanique, & promet, par une Bulle ratifiée par tous les Cardinaux en

plein Consistoire, d'observer religieusement la Pragmatique-Sanction de Mayence, jusqu'à ce qu'il en seroit autrement convenu entre les deux parties ; protestant au surplus, par une Bulle salvatoire, contre tous les engagemens qu'il venoit de contracter, si par un examen plus réfléchi, ils étoient reconnus préjudiciables aux droits du S. Siége. Ce Pontife meurt. Nicolas V lui succéde, & confirme tous les actes émanés de son prédécesseur, en conséquence du Traité de Francfort. Frédéric III convoque une Diéte à Aschaffenbourg, à l'effet de réunir toute l'Allemagne sous l'obédience de Nicolas V. Ce point important ayant été réglé sans difficulté, l'on s'occupa beaucoup d'un réglement définitif concernant la matiere bénéficiale ; mais le Légat, secondé par tout le crédit du Roi des Romains, & par toute l'astuce d'Enée Sylvius, trouva moyen d'éluder cette délibération, & de traiter directement avec Frédéric III des matieres importantes qui en faisoient l'objet. Dès ce moment le sort de l'Eglise Germanique ne fut plus douteux. Subjugué par le génie d'Enée Sylvius, le Roi des Romains rejette les avis des Electeurs & des autres Princes d'Allemagne, & convient enfin, avec le Légat, d'un arrangement décisif, qui fut successivement ratifié par la plupart des Electeurs & des Princes, sous le nom de *Concordat de la Nation Germanique*. Ce Traité vraiment honteux pour l'Allemagne, & qui consomma son asservissement aux loix de la Cour de Rome, porte en substance ; 1° Que les Elections Canoniques & Capitulaires seront rétablies dans tous les Chapitres, Eglises & Communautés d'Allemagne, sans égard ni distinction aucune ; 2° Que les provisions *ex Curia*, en Cour de Rome, les graces, les expectatives & les autres especes de nominations que le S. Siége s'étoit arrogé jusqu'alors contre la liberté des Chapitres, seront abolies & défendues à jamais, sous quelque nom ou prétexte qu'on s'aviseroit de les renouveller. 3° Que le S. Siége conservera le droit de conférer tous les Bénéfices vacants en Cour de Rome, ou dont les titulaires mourroient à deux journées de cette Ville ; pareillement ceux qui vaqueront par la déposition ou par la translation du titulaire, faite par autorité Apostolique ; enfin ceux que le Pontife déclarera vacans pour cause de

de nullité ou de vices commis dans les Elections Capitulaires; 4° Que les Canonicats ouverts dans les mois de rigueur : savoir, dans ceux de Janvier, de Mars, de Mai, de Juillet, de Septembre & de Novembre, demeureront à la libre disposition du Pape, & que les Chapitres y nommeront dans les six mois restans; 5° qu'au lieu & à la place des annates, tous les Bénéfices consistoriaux payeront au S. Siége, à chaque mutation des Titulaires, en deux termes, dont chacun d'une année entiere, une taxe stable, permanente & proportionnée aux revenus desdits Bénéfices; 6° que si, dans l'espace d'un an, le même Bénéfice venoit à vaquer deux ou plusieurs fois, cette taxe ne pourra être exigée qu'une fois seulement, sans que l'obligation de l'acquitter puisse passer, en aucun tems, aux successeurs dans ce Bénéfice. Voilà le fameux Concordat par lequel l'Eglise d'Allemagne est régie depuis plus de trois cents ans, qui renversa de fond en comble la Pragmatique-Sanction de Mayence, & qui, pour être infiniment favorable au S. Siége, n'en est pas plus scrupuleusement observé. Nous savons que les capitulations Impériales imposent à tous les Empereurs l'obligation expresse de veiller à son exécution, d'en empêcher les transgressions trop ordinaires, & de faire réformer les abus que la Chancellerie Apostolique a introduits dans la collation des Bénéfices, par l'extension illégitime de ses droits. Au surplus, le Traité de Westphalie a déclaré tous les Bénéfices attribués aux Protestans libres & exemts de la gêne du Concordat: cependant les Souverains de ces Bénéfices se mettent communément à la place du Pape, pour les conférer alternativement avec les Chapitres, en conformité de la régle des mois.

Les Peres de Basle se retirent à Lausanne. Le Pape Nicolas V, pour achever de ruiner le parti de son antagoniste, fait présent de la Savoie au Roi de France. Concile de Lyon. Félix V renonce à la Papauté; les Cardinaux de son parti se soumettent à Nicolas V, & le Concile de Basle, transféré à Lausanne, finit entiérement le 25 Avril 1449.

L'Empereur commet au Juge du Palais, *Hofrichter*, la décision d'un procès survenu entre l'Electeur Palatin & le Duc de Baviere,

Evénemens remarquables sous FRÉDÉRIC III.

Il se ravise peu après, & révoque la commission, parce que, disoit-il, dans sa déclaration, le Juge du Palais n'étoit pas en droit de prendre connoissance d'aucunes affaires qui intéressoient la personne, les biens ou l'honneur des Princes d'Empire.

Mort de Philippe-Marie Galéace, dernier Duc de Milan de la Maison de Visconti. Il se présenta plusieurs Compétiteurs pour sa succession. Le Duc d'Orléans la réclamoit du chef de sa mere Valentine, qui étoit fille du Duc Jean Galéace, premier acquéreur du Fief vacant, & que le Duc son pere avoit, par le contrat de mariage de cette Princesse, déclaré son héritiere éventuelle, à l'extinction de sa postérité masculine. Alfonse, Roi d'Arragon & de Naples, y prétendoit en vertu d'un prétendu testament du Duc Philippe-Marie, dont l'existence n'a jamais été vérifiée. Le Roi Frédéric III alléguoit les droits de l'Empire, soutenant que le Duché de Milan étoit ouvert à sa directe par faute d'héritiers féodaux. Enfin la Ville de Milan demandoit d'être érigée en République, à l'exemple de celles de Venise, de Gênes & de Florence, & offroit au Roi des Romains de très-grosses sommes d'argent pour prix de son affranchissement. Mais, pendant qu'on se dispute sur la valeur de ces prétentions opposées, le fameux François Sforce, fils d'un soldat de fortune, nommé Mutio Avendulo, s'empare à main armée de toutes les places du Milanès, sous prétexte de faire valoir les droits de sa femme Blanche Marie, fille naturelle du dernier Duc Philippe Marie. Christian, Comte d'Oldenbourg & de Delmenhorst, est élu Roi de Danemarck.

1450. 1452.

Frédéric III passe en Italie pour se faire couronner Empereur, & pour y recevoir sa fiancée Eléonore de Portugal, fille d'Edouard, Roi de Portugal, & nièce d'Alfonse, Roi de Naples & d'Arragon. La premiere entrevue des deux époux se fit à Sienne; mais le Roi des Romains renvoya la consommation de son mariage à son retour en Allemagne, de peur que ses enfans ne participassent au caractere & au génie des Italiens. Prêt à se rendre à Rome, il fait le serment

Evénemens remarquables sous FRÉDÉRIC *III.*

ordinaire de protéger l'Eglise & son Chef visible, de défendre les terres du S. Siége, & de ne point exercer d'acte de Souveraineté dans la Capitale de l'Empire Romain, que de l'aveu & du consentement du Pape. Il est reçu par le Pape Nicolas V avec une magnificence extrême; mais on observa qu'il céda le pas aux Cardinaux jusqu'au jour de son couronnement.

Frédéric ayant évité, dans tout son voyage, de toucher le Territoire de Milan, n'étoit pas encore couronné Roi d'Italie : on jugea nécessaire de faire précéder cette cérémonie préparatoire à son Sacre Impérial, & le Pape se chargea, par une distinction particuliere, du soin de remplir les fonctions de l'Archevêque de Milan, après avoir donné acte que cet exemple ne préjudicieroit point aux droits de l'Eglise, ou de la Ville de Milan. Quatre jours après le couronnement de Frédéric III, en qualité de Roi de Lombardie, Nicolas V le sacre & le couronne Empereur, avec la Couronne de Charlemagne, qu'on avoit fait venir, pour cet effet, de Nuremberg. L'Impératrice Eléonore reçut le même honneur, quoiqu'elle ne fût pas encore mariée; après quoi, le nouvel Empereur donna l'accolade, au milieu du pont de Tibu, à plus de trois cens Chevaliers. Il quitte, peu après, la Ville de Rome, à la grande satisfaction du Pape, qui trembloit que les Romains, dégoûtés du gouvernement Ecclésiastique, ne lui suggérassent l'idée ambitieuse de ressusciter les anciens droits de l'Empire sur cette Capitale. Mais cette crainte étoit bien déplacée; jamais Empereur ne fut moins propre à former de pareilles entreprises, & jamais aucun ne s'étoit approché de Rome avec un plus mince cortége.

Entrevue, à Naples, du nouvel Empereur & d'Alfonse V, Roi d'Arragon & des Deux-Siciles, & oncle de la jeune Impératrice. Ce Prince persuade enfin Frédéric III de consommer son mariage : mais il ne s'y détermina qu'après avoir mis en usage tous les préservatifs que la superstition de son siécle avoit imaginés contre les sortiléges & contre les enchantemens. Il reprend ensuite le chemin de l'Allemagne. Arrivé à Ferrare, il éléve le Marquis Borson d'Este, au rang de Duc de Modène & de Reggio, Comte de Rovigo & de Coma-

D 2

chio, moyennant un cens annuel de 4,000 ducats. Mais ce fut envain que le Duc François Sforce lui fit demander l'Investiture du Duché de Milan. Frédéric III exigea, pour prix de cette faveur, un tribut annuel de 50,000 florins d'or, ou la restitution de la Ville de Parme; & le Duc de Milan, qui connoissoit le caractère & les forces de Frédéric, ne jugea pas à propos d'acheter si cher un vain Diplôme.

Les Etats d'Autriche se révoltent contre l'Empereur, qui continuoit d'administrer ce Duché en qualité de Régent, & se joignent aux Hongrois & aux Bohêmes, qui venoient de conclure ensemble une ligue étroite, à l'effet de tirer le jeune Ladislas, leur Souverain, des mains de son avare Tuteur. Frédéric accourt pour étouffer cet incendie; mais les Rébelles l'assiégent à Neustatt, & le forcent à remettre le Roi Ladislas à son grand oncle maternel, Ulric, Comte de Cilley, qui fut chargé du soin de finir son éducation. Les Etats de Hongrie, de Bohême & d'Autriche, concertent, à Vienne, un nouveau plan de Gouvernement: ils confirment à George Podiébrad, la Régence de la Bohême, & à Jean Hunniade Corvin, celle de la Hongrie: le Comte de Cilley fut chargé de celle du Duché d'Autriche; & l'on établit, à Vienne, une espece de Conseil de Régence, composé des Députés des trois Etats.

Louis IV, Electeur Palatin, meurt, laissant un fils unique, à peine âgé d'un an, nommé Philippe; pendant la minorité duquel son oncle, Frédéric, surnommé le Victorieux, fut chargé de l'administration de l'Electorat Palatin. Mais les orages, qui menaçoient, de toutes parts, cette Régence, déterminerent bientôt le brave Frédéric à proposer aux Etats du Palatinat, de lui en déférer, pour sa vie durant, le Gouvernement absolu, avec le titre d'Electeur Palatin. Cette proposition ayant été reçue avec un applaudissement universel, Frédéric-le-Victorieux fut reconnu comme Electeur, par tous les Vassaux & Sujets du Palatinat, après avoir contracté avec eux, l'engagement solemnel de ne point se marier, d'adopter le jeune Philippe, & d'incorporer au Domaine Palatin, toutes les acquisitions qu'il avoit déja faites, & qu'il pourroit encore faire par la suite. Cet arrangement fut con-

firmé par le Pape Nicolas V, par la mere du jeune Philippe, & par tous les Membres du Collége Electoral : il n'y eut que l'Empereur Frédéric III, qui refusa constamment de la ratifier : mais le nouvel Electeur se vengea cruellement de cette opposition inutile.

Godefroi IV, Evêque de Wurtzbourg, prend le titre de Duc de Franconie. On croit assez généralement, que ce fut un acte de vanité personnelle de ce Prince, qui n'avoit point d'autre objet que d'en faire honneur à la Maison des Comtes de Limbourg, dont il étoit issu, & laquelle prétendoit tirer son origine des anciens Ducs de Franconie; mais un Savant du premier ordre a soutenu, en dernier lieu, que l'Evêque Godefroi s'attribua, par erreur, le titre de Duc, que son Prédécesseur immédiat, Sigismond, Duc de Saxe, avoit porté, à raison de sa naissance, & qu'il enrichit, par une semblable erreur, les armoiries de Wurtzbourg d'une épée nue, passée derriere son écusson, que le même Sigismond y avoit placée, comme fils, frere & oncle de trois grands Maréchaux de l'Empire. Quoi qu'il en soit de ces conjectures, il est certain que les successeurs de l'Evêque Godefroi ont conservé, indistinctement, le titre Ducal, qu'ils l'ont attaché à leur Eglise, & qu'ils s'en servent encore aujourd'hui, ainsi que des anciennes armoiries du Duché de Franconie.

Frédéric III reçoit un Indult du Pape Nicolas V, pour exercer le droit des premieres Prieres.

1453. 1455.

Lettres-Patentes du 6 Janvier 1453, portant érection du Duché d'Autriche en Archiduché; l'Empereur accorda, en même-tems, aux nouveaux Archiducs, le droit de créer des Comtes & des Nobles, d'établir des péages, d'imposer des charges & des tailles, &c.

Ulric de Gretsiel, Seigneur d'Embden, & Capitaine-Général de l'Ostfrise, offre à l'Empereur ses Terres patrimoniales en Fief mouvant de la Couronne Impériale, & Frédéric III lui confere, en récompense, le titre de Comte d'Ostfrise, érigeant cette Province, en sa faveur, en Comté & Etat de l'Empire. Les Frisons souscrivirent, sans peine, à cet arrangement : ils présenterent, à leur nouveau

Souverain, un ſabre & un étendard, pour marque de leur ſoumiſſion, & Ulric de Gretſiel fut ſolemnellement inveſti, en 1458, par un Commiſſaire de l'Empereur Frédéric III. Mais le Diplôme Impérial, qui opéra cette révolution dans la conſtitution originaire de la Friſe, ayant réſervé aux Etats, & aux peuples de ce pays de liberté, tous les droits, immunités & priviléges dont ils avoient joui par le paſſé, cette clauſe, trop vaguement énoncée, devint, dans la ſuite, une ſource intariſſable de querelles & de difficultés entre les Comtes & les Etats d'Oſtfriſe. Elles dégénérerent même, plus d'une fois, en guerre ouverte; la Ville d'Embden, fiere de la protection des Hollandois, s'étant fait une ſorte d'habitude de contrarier les deſcendans d'Ulric de Gretſiel. Enfin cette Maiſon s'éteignit en 1745, & le Roi de Pruſſe lui ſuccéda dans la Souveraineté de l'Oſtfriſe, en vertu d'une expectative Impériale de l'année 1694. Dès-lors tous les troubles ceſſerent; les Etats de cette Principauté apprirent à obéir, & la Ville d'Embden ſe trouva bientôt trop heureuſe d'être débarraſſée de ſes anciens Alliés.

Les Etats de Pruſſe, accablés par la tyrannie des Chevaliers Teutoniques, qui vouloient les forcer à réſilier la convention de Marienbourg (*Voyez* l'an 1436), implorent l'appui & la protection de l'Empereur, lequel avoit ſolemnellement approuvé leur confédération : mais ce Prince ſoumet leurs plaintes à une diſcuſſion judiciaire, & prononce enfin, de l'avis de pluſieurs Electeurs & Princes d'Empire, que les Etats & les Villes de la Pruſſe n'ayant pas été en droit de ſe confédérer, ils devoient rompre & abolir inceſſamment leur ligue, & n'en conclure plus aucunes ſans l'aveu & le conſentement du Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, leur Souverain légitime. Les Chevaliers uſant tyranniquement de ce ſuccès, les Etats & les Villes de la Pruſſe ſe mettent d'abord, par acte du 6 Mars 1454, ſous la protection du Roi Caſimir III & de la République de Pologne: & conſentent enfin, par un ſecond acte du 15 Avril ſuivant, à être incorporés à cette Couronne, en conſervant d'ailleurs, leurs loix, us & coutumes, leurs franchiſes & prérogatives, & la forme de leur gouvernement intérieur. Ces deux actes donnerent lieu à une guerre

Evénemens remarquables sous FRÉDÉRIC *III.*

de dix ans, dans laquelle on compte qu'il périt, de part & d'autre, au-delà de 350,000 Soldats, & qui finit très-malheureusement pour l'Ordre Teutonique.

Mahomet II prend d'assaut la Ville de Constantinople, le 29 Mai 1453, & détruit l'Empire des Grecs, qu'Arcadius avoit fondé en 395.

La division des Chrétiens Occidentaux, la foiblesse & l'avarice de Frédéric III, la désunion & les haines qui regnoient, plus fort que jamais, entre les Eglises Grecque & Latine, & un reste de ressentiment des maux que la perfidie des Grecs avoit fait essuyer aux Croisés, furent les causes principales qui accélérerent cette funeste catastrophe. Frédéric III la pleura amérement, mais ce fut aussi le ressentiment le plus essentiel qu'il marqua de la mort déplorable de l'Empereur Constantin Paléologue, qui périt sur la brêche de sa capitale.

Diéte de Ratisbonne. Elle s'occupa uniquement du malheur des Grecs, & des moyens d'arrêter les progrès des Turcs. Les Nonces de Nicolas V conclurent à une nouvelle Croisade, & le Duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, offrit, à cet effet, son bras, ses biens & ses armées : mais Frédéric III fit renvoyer cette question importante à une autre Assemblée, & se contenta de publier une paix publique pour cinq ans.

La Diéte de Francfort reprend les délibérations entamées à Ratisbonne. Les Hongrois, que Mahomet II menaçoit d'une invasion prochaine les rendoient encore plus pressantes, en sollicitant un prompt & puissant secours ; mais l'Empereur & le Pape calculant, sans cesse, les sommes qu'il faudroit fournir, pour rendre ce secours efficace, les Etats d'Allemagne, qui connoissoient l'avidité de l'un & l'avarice sordide de l'autre, s'imaginerent, à la fin, que tout le but de leurs représentations étoit de s'approprier les deniers qu'on pourroit ramasser. Ce soupçon rallentit un peu l'ardeur générale à se déclarer pour la guerre, & un incident tout-à-fait étranger, acheva d'embrouiller les affaires. L'Ordre Teutonique s'avisa de demander à la Diéte des Troupes auxiliaires contre les Prussiens

rébelles & contre le Roi de Pologne, leur protecteur. Cette demande, qu'on pouvoit prévoir depuis long-tems, fit une diversion fâcheuse aux dispositions des Etats; il ne fut pas possible de concilier le projet d'une Croisade, avec celui de secourir les Chevaliers Teutoniques : les avis se croiserent, & la Diéte se sépara sans avoir pris de résolution définitive. Comme l'Empereur n'avoit pas assisté, en personne, aux deux dernieres Diétes, les Electeurs prirent le parti de se rendre auprès de lui, à Neustatt en Autriche, & d'y faire convoquer une nouvelle Assemblée Nationale. Mais cette Diéte, qui devoit mettre la derniere main au projet de la Croisade, fut aussi infructueuse que les deux précédentes. Les premieres séances se passerent en querelles touchant la préséance : le Légat du Pape ayant exigé le pas sur les Electeurs, qui assisterent, en personne, à cette Assemblée, & l'Ambassadeur de Naples s'étant obstiné à le prendre sur les Ambassadeurs des Electeurs absens. A peine ce grave différend fût-il terminé, qu'on apprit la mort de Nicolas V, l'ame & le premier mobile de toutes les entreprises proposées contre l'Empire Ottoman. Cette nouvelle fit entiérement tomber le projet de la Croisade, & l'Empereur sépara la Diéte sans prendre de résolution touchant la Paix publique en Allemagne.

Calixte III succéde à Nicolas V. Frédéric lui prête obédience contre le sentiment des Etats, qui se flattoient qu'en la refusant, on parviendroit à faire casser le concordat de 1447. Ce Pontife lui confirme l'Indult touchant les premieres Prieres.

Enlévement des deux Princes de Saxe, fils de l'Electeur Frédéric II, du Château d'Altembourg, par Conrad de Kauffungen & Guillaume de Schoenfels. Kauffungen fut arrêté par un Charbonnier, sur la frontiere de Bohême, & Schoenfels revint de lui-même, quand il eut appris l'emprisonnement de son camarade. Ces deux Princes sont également célèbres dans l'Histoire d'Allemagne : le Duc Ernest, qui étoit l'aîné, devint le Chef de la Maison Ernestine, laquelle posséda l'Electorat de Saxe jusqu'en 1548, & qui s'est partagée, depuis, dans les branches de Weymar, de Gotha, de Cobourg, de Meinungen & de Hildbourgshausen. Le cadet, Albert, fonda la Maison

Evénemens remarquables sous **FRÉDÉRIC III.**

Maison Albertine, que Charles V pourvut de la dignité Electorale en 1548, & qui occupa le Trône de Pologne depuis 1697, jusqu'en 1763.

1456. 1458.

Les Electeurs, toujours plus mécontens de Frédéric III, dont l'indolence égaloit l'ineptie, s'assemblent successivement à Nuremberg & à Francfort, & le menacent enfin d'élire, malgré lui, un Roi des Romains, & de le charger du Gouvernement de l'Empire, si lui-même ne s'appliquoit pas mieux aux affaires de l'Etat, au maintien de la paix publique, & au rétablissement de la Justice. Ils lui présentent, en même-tems, un long exposé des griefs que le Corps des Etats formoit contre le S. Siége, & dont ils demandoient la réparation. Ces *griefs de la Nation Germanique* portoient entr'autres, que le concordat de 1447 n'étoit plus observé; que les principaux Bénéfices d'Allemagne devenoient tous les jours la proie des Cardinaux & des Protonotaires de la Cour de Rome; que le Pape inondoit les Chapitres d'expectatives & de provisions; qu'il exigeoit les annates avec une dureté extrême; qu'il portoit la taxe des Bulles infiniment au-delà des sommes dont on étoit convenu; que, sous prétexte de faire la guerre aux Turcs, il obligeoit les Prélats de lui payer les décimes de leurs revenus, & qu'il employoit ces dépouilles du Clergé, & les contributions des Croisés, à l'enrichissement de sa famille, ou à des usages encore plus honteux. Mais ces plaintes furent infructueuses, & l'astut Sylvius, qui regnoit despotiquement sur l'esprit de Frédéric III, fit échouer les projets de réforme que les Electeurs avoient conçus.

Mort du Pape Calixte III. Enée Sylvius est élu à sa place sous le nom de Pie II. Ladislas le Posthume, Roi de Hongrie & de Bohême, & Duc d'Autriche, meurt au moment qu'il alloit se marier avec la fille de Charles V, Roi de France, sans laisser après lui de successeur positif. Frédéric III se porta pour héritier universel des Provinces Allemandes, qui appartenoient à sa succession; mais il fut obligé de les partager avec son frere Albert & son cousin Sigismond. Il fut encore

Evénemens remarquables sous FRÉDÉRIC III.

plus malheureux à l'égard des prétentions qu'il formoit sur la Bohême en vertu du Traité d'Iglau. Guillaume, Duc de Saxe, & Casimir, Roi de Pologne, l'un & l'autre, gendres de l'Empereur Albert II, y opposerent les droits de leurs femmes; mais les Etats de Bohême rejettant indifféremment les titres des uns & des autres, se soumirent par un choix libre & unanime au célèbre George Podiébrad. Les Hongrois, de leur côté, placerent sur leur Trône l'illustre Mathias Corvinus, fils de Jean Hunniades, le sauveur de la Hongrie, & frere de Ladislas Corvinus, que le Roi Ladislas le Posthume venoit de faire périr sur un échafaud. Mathias lui-même n'avoit échappé au supplice que par une espece de miracle, & il étoit prisonnier en Bohême quand sa nation l'élut pour succéder au Roi persécuteur de sa Maison. L'Empereur Frédéric III, trop instruit de la valeur que les Hongrois attachoient à la possession de la Couronne de S. Etienne, dont il étoit encore le dépositaire, pour n'en pas tirer avantage, refuse de la restituer au Roi Mathias, & se fait un titre de la possession momentanée & accidentelle de ce *Palladium*, pour aspirer au Trône de Hongrie. Le Roi Mathias lui déclare la guerre.

Premier pacte de confraternité & de succession réciproque conclu à Nuremberg entre les Maisons de Saxe, de Brandebourg & de Hesse. Il fut renouvellé & confirmé en 1587, & en dernier lieu en 1614.

Louis, Duc de Baviere, de la branche de Landshat, fait valoir les droits qui appartenoient originairement à sa Maison sur la Ville de Donauwerth, que l'Empereur Charles IV avoit mis au rang des Villes d'Empire. Il s'en empare; mais les menaces de l'Empereur & du Corps Germanique le réduisent à la nécessité de la rétablir dans son immédiateté.

Frédéric III accorde aux Princes de la Maison de Brandebourg le privilége singulier de pouvoir hausser à leur gré le tarif des péages, qui se percevoient anciennement dans leurs Etats, & d'en pouvoir créer de nouveaux par-tout où ils le jugeroient à propos.

1459. 1463.

Le Pape Pie II tient, à Mantoue, une assemblée générale des

Evénemens remarquables sous FRÉDÉRIC III.

Princes & des Prélats de l'Europe, pour aviser aux moyens de faire la guerre aux Turcs, & de les rejetter entiérement dans l'Asie. On forma inutilement de vastes projets. L'assemblée se sépara sans rien arrêter; mais Pie II profita de cette occasion pour défendre les appels à un Concile, sous les peines portées contre les hérétiques, & contre les criminels de lèse-Majesté. Les Allemands seuls promirent de mettre sur pied une armée de 42,000 hommes. L'Empereur eut la vanité de s'en faire déclarer Généralissime, & le Pontife lui envoya une épée & un chapeau bénits; mais comme on se méfioit, avec raison, de son courage & de ses talens militaires, il fut dit qu'il se choisiroit parmi les Princes d'Allemagne un Lieutenant-Général, lequel commanderoit l'armée à sa place. Au surplus, les troupes ne furent point levées, & la croisade projettée, prêchée, sollicitée & ordonnée par Pie II, demeura au rang des pieuses chimeres.

Frédéric III donne au Margrave Albert de Brandebourg, Burgrave de Nuremberg, des Lettres-extensives de la Jurisdiction de son Conseil Provincial de Franconie, & y soumet les Etats du Duc de Basse-Baviere; mais ce Prince s'oppose vivement à cette nouveauté, & obtient une décision de la Cour des Pairs, qui établissoit entr'autres la maxime que toutes actions doivent être intentées devant le Juge naturel du Défendeur. En conséquence, il déchire les Patentes Impériales qui favorisoient les prétentions du Margrave. Il est mis au ban de l'Empire; mais il se fait justice les armes à la main, & parvient par une guerre heureuse à faire exempter à perpétuité ses Etats de Baviere de la Jurisdiction quelconque du Conseil Provincial de Franconie.

L'indolence & l'ineptie de Frédéric III, excitent contre lui une indignation générale. Les Electeurs de Mayence & Palatin, forment le projet de le déposer, & de mettre à sa place le Roi George Podiébrad. La plupart de leurs Collégues entrent dans leurs vues; mais on travailla vainement dans les Conférences d'Egra & de Nuremberg à les faire adopter aux Electeurs de Saxe & de Brandebourg, & ce projet échoua par la précaution que le Pape & l'Empereur prirent de concert pour empêcher la tenue d'une Diéte Electorale-

à Francfort. Mort de Thierri d'Erpach, Archevêque & Electeur de Mayence. Le Chapitre fait un compromis sur sept Chanoines, pour lui donner un successeur; mais les suffrages des Compromissionnaires se partagerent : les quatre premiers ayant nommé le Comte Thierri d'Issenbourg, & les trois autres le Comte Adolfe de Nassau. Pie II, sollicité de confirmer l'Election de Thierri, exige comme une condition essentielle, que le nouvel Electeur lui payeroit un impôt extraordinaire, & qu'il s'engageroit de ne rien entreprendre dans son Archevêché ni dans l'Empire, & nommément de ne point assembler de Diétes Electorales ni des Synodes, sans en avoir obtenu la permission & l'agrément du S. Siége. Thierri rejette fierement ces conditions injurieuses; sa fermeté ébranle le Pape & l'Empereur, qui agissoient de concert, & il obtient enfin les Bulles & les Investitures accoutumées. Mais le Pape continuant de pressurer l'Allemagne, sous prétexte de former les fonds nécessaires pour l'exécution de la Croisade projettée, l'Electeur Thierri s'oppose, avec une nouvelle vigueur, à ces entreprises de la Cour de Rome, il proteste, de concert avec les Electeurs Palatins & de Brandebourg, contre la levée du dixieme, vingtieme & trentieme denier du produit des biens Ecclésiastiques que le Pape venoit d'ordonner; il demande l'abolition de la Bulle de Mantoue, qui défendoit les appels à un Concile, & appelle d'avance de tout ce que le Pontife statueroit à son égard, au Jugement d'un Concile qui devoit être incessamment assemblé. Pie II, informé de ces démarches audacieuses de l'Electeur Thierri, le frappe de l'anathême, le dépose de son Archevêché, & nomme à sa place, par forme de provision Apostolique, l'ancien concurrent de ce Prince, le Comte Adolfe de Nassau. L'Empereur approuve aveuglément toutes ces entreprises : il reconnoît le Comte Adolfe en qualité d'Electeur, il envoie des lettres circulaires dans l'Empire pour le faire reconnoître pareillement par les Etats, & met l'Electeur déposé au ban de l'Empire. Thierri se jette entre les bras de l'Electeur Palatin, qui se déclare ouvertement en sa faveur; Louis, Duc de Baviere, l'Allié fidele & inséparable de Frédéric-le-Victorieux, suit cet exemple, & l'un & l'autre partagent avec leur protégé le ban Impérial & l'anathême de la Cour de Rome. L'Empereur

Evénemens remarquables sous FRÉDÉRIC III.

forme une ligue de plusieurs Princes d'Allemagne contre l'Electeur Palatin; ceux-ci envahissent, sous la banniere Impériale, le Palatinat; & y commettent des désordres affreux. Frédéric les attaque près de Seckenheim, défait entiérement leur armée, & fait prisonnier de guerre les Chefs de la Ligue, leurs Généraux & la plupart des Seigneurs qui avoient suivi l'étendard de l'Empire. Les Princes & les Villes, que l'Empereur étoit parvenu à soulever contre le Duc de Baviere, éprouverent à-peu-près le même sort à la bataille de Giengen. Adolfe de Nassau s'empare de la Ville Impériale de Mayence, qui s'étoit déclarée pour Thierri, & la réduit sous l'obéissance de cet Electorat. Ces guerres intestines sont enfin terminées par les deux Traités de Prague & de Francfort. Par le premier, le Duc de Baviere fut reconcilié avec l'Empereur & avec le Margrave de Brandebourg. Le second termina le différend relatif à l'Electorat de Mayence, L'Electeur Thierri renonça à la possession de ce riche Bénéfice en faveur du Comte de Nassau, & obtint en échange la jouissance des Bailliages de Lahnstein, de Hoechst, de Dippourg & de Steinheim, & une pension considérable assignée sur différens péages de l'Electorat. L'Electeur Palatin reçut, pour sa part, la Bergstrass & la Ville de Pfedersheim à titre d'hypothéque, rachetable à perpétuité par les Electeurs de Mayence; ses prisonniers lui payerent des sommes immenses pour leur rançon, & le Margrave de Bade, le Comte de Wurtemberg & l'Evêque de Spire, furent encore obligés à lui céder différens territoires.

Albert VI, dit le Prodigue, Archiduc d'Autriche, & frere de l'Empereur, avoit saisi le moment des troubles qui désoloient la Haute-Allemagne pour assaillir Frédéric III, & pour lui enlever la plus grande partie de la basse Autriche. Il l'assiége dans le Château de Vienne; mais le Roi de Bohême vole au secours de ce Prince, & le délivre. Albert meurt sans laisser de postérité, & Frédéric III réunit de cette maniere toute l'Autriche sous sa domination. Il crée les fils du Roi George Podiébrad, Princes de Munsterberg & d'Oels en Silésie, & Comtes de Glatz.

L'Archiduc Sigismond, de la branche de Tirol, fait emprisonner

le Cardinal de Cusa, Evêque de Brixen, qui lui disputoit la Souveraineté de son Evêché. Le Pape Pie II l'excommunie, & l'Archiduc ayant appellé de cette Sentence au Concile futur, il redouble l'anathême, & ordonne aux Suisses de lui faire la guerre. Cet ordre fut exécuté avec beaucoup d'empressement. Les Suisses s'emparerent du Turgau, & le conserverent. Frédéric III s'emploie auprès du Pape pour obtenir l'absolution de son cousin ; il se jette aux genoux du Légat, afin de se le rendre favorable, & parvient enfin à faire révoquer l'anathême dont l'Archiduc avoit été frappé.

Mort d'Adolfe VIII, dernier Comte de Holstein, de la race de Schaumbourg. La succession de ce Comté fut contestée par Otton de Schaumbourg, Comte de Holstein du Rameau de Pinneberg, qui étoit le plus proche Agnat du défunt, & par Christian I, Roi de Danemarck, Comte d'Oldenbourg, qui réclamoit les droits de sa mere Hedwige, sœur du Comte Adolfe. Ce différend ayant été remis à la décision des Etats de Holstein, ceux-ci prononcerent en faveur du Roi de Danemarck, & lui prêterent hommage & fidélité après s'être fait accorder des priviléges vraiment extraordinaires. Il ne resta plus alors au Comte de Schaumbourg, que de s'accommoder avec le Roi Christian. Il renonça en effet à tous ses droits & prétentions sur le Comté de Holstein, & reçut en échange une somme d'argent, & les trois Bailliages de Pinneberg, de Bramstætt & de Habsbourg, en Souveraineté. Le Rameau d'Otton de Schaumbourg fleurit jusqu'en 1640 ; il s'éteignit avec le Comte Otton VI, & le Roi de Danemarck réunit alors la terre de Pinneberg & la Ville d'Altena au Duché de Holstein. Au surplus, nous observerons que les Comtes de Schaumbourg & de Pinneberg ne se sont jamais départis entiérement de leurs prétentions sur le Holstein, que l'Empereur Ferdinand II les a reconnus en 1624 comme héritiers de ce Duché, & qu'il ne leur a manqué que l'occasion ou les forces nécessaires pour faire valoir leurs droits quelconques sur cet héritage de leur maison. Le Comte de Limbourg Styrum a renouvellé de nos jours cette contestation, aux droits de Marie de Schaumbourg, femme de Josse, Comte de Limbourg Bronchorst, de laquelle il descend.

Evénemens remarquables sous FRÉDÉRIC *III.*

1464. 1466.

Le différend, qui subsistoit, depuis plus de 7 ans, entre l'Empereur Frédéric III & Mathias Corvinus, Roi de Hongrie, par rapport à la restitution de la Couronne de S. Etienne, & le rachat d'une partie de la Haute-Hongrie, qui étoit engagée à la maison d'Autriche, est enfin terminé sous la médiation du Roi George Podiébrad. Le Roi paya à l'Empereur une somme de 60,000 ducats pour la Couronne, & il obtint la faculté de racheter la Ville d'Œdenbourg; mais Frédéric III se réserva, pour sa vie durant, le titre de Roi de Hongrie, & stipula pour ses descendans la succession éventuelle au Trône de ce Royaume, si le Roi Mathias décédoit sans laisser de postérité.

Mort du Pape Pie II, Paul II lui succède. Paix de Thorn, conclue le 19 Octobre 1466, entre le Roi Casimir III & la République de Pologne d'une part, & Louis d'Erlichshausen, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, & ses Chevaliers d'autre part. En conséquence de ce Traité, les Villes & les territoires de Culm, de Marienbourg d'Elbingen, de Thorn & de Dantzick, la Pomérellie ou la Poméranie Prussienne, la terre de Michelau & la Warmie, furent cédés & transportés par l'Ordre Teutonique en pleine Souveraineté au Roi & à la République de Pologne. Le reste de la Prusse, & nommément les Provinces de Samlande, de Poméranie & de Natangie, demeurerent à l'Ordre Teutonique, sous la mouvance & la directe de la Pologne. Il fut stipulé, à cet égard, que les Grands-Maîtres seroient tenus d'en faire la reprise six mois après leur élection, & qu'ils ne pourroient plus entreprendre aucune guerre sans l'aveu & le consentement du Roi & de la République de Pologne.

1467. 1469.

Le Pape Paul II presse les Princes d'Allemagne, de se croiser contre les Turcs & contre le Roi de Bohême, Hussite reconnu & ennemi personnel de Frédéric III. Diéte de Nuremberg. Les demandes du Pape y furent soumises à l'examen des Etats; mais la croisade manqua, parce que les Villes refuserent absolument de payer les

sommes exhorbitantes auxquelles on évalua leurs contingents; & quant au Roi de Bohême, les Etats blâmerent sans ménagement le Pape de ce qu'il s'étoit arrogé le droit de disposer d'une Couronne à laquelle le premier Electorat étoit annexé; ils rejetterent unanimement le projet de faire la guerre à un Prince qui n'avoit point demérité de l'Empire, & il s'en trouva plusieurs qui oserent soutenir que le bien général de l'Allemagne exigeroit plutôt qu'on l'élût Roi des Romains, que de lui faire la guerre. Edit de paix publique; elle fut conclue pour cinq ans. Les Etats, prévoyant que cette Ordonnance ne suffiroit pas pour affermir la tranquillité intérieure de l'Allemagne, proposent de consommer enfin la distribution de l'Empire en six Cercles, & de créer une Cour de Justice Suprême, qui dépendroit également de l'Empereur & du Corps Germanique, & qui jugeroit en dernier ressort les causes des Princes & des autres membres immédiats de l'Empire. Mais Frédéric III, qui ne trouvoit pas son compte à ces arrangemens salutaires, les fit manquer totalement. Au surplus, nous remarquerons que la Diéte de Nuremberg est la premiere de ces Assemblées où les Etats furent distribués en trois Colléges absolument séparés. Jusqu'alors les Princes s'étoient toujours assemblés dans la salle des Electeurs, & ils avoient voté à leur suite, quoiqu'ils composassent depuis long-tems un Corps à part & inférieur à tous égards au Collége Electoral.

L'Empereur accorde à l'Evêque de Wurtzbourg, un péage nouveau, du consentement des Electeurs, des Princes, des Comtes, des Barons, & des Nobles.

Fondation de l'Evêché de Vienne, faite par le Pape Paul II, de l'aveu de l'Evêque de Passau, dont le Diocèse s'étendoit alors sur toute la haute & basse Autriche, & qui fut démembré pour former un arrondissement à l'Evêché de Vienne.

Le Pape & l'Empereur désesperant d'armer l'Empire contre le Roi George Podiébrad, soulevent contre ce Prince le Roi de Hongrie son gendre, qui lui devoit la vie & la Couronne. Mathias renforcé par une armée de Croisés, venus d'Allemagne, s'empare d'une grande partie de la Moravie, & se fait élire Roi de Bohême, dans le tems

même

même que l'Empereur & le Pape excitoient le Roi de Pologne, Casimir III, à faire valoir les prétentions qu'il avoit sur ce Trône du chef de sa femme, fille du Roi Albert II, petite-fille de l'Empereur Sigismond. Casimir s'adresse au Roi Podiébrad, qui assure au fils aîné de ce Prince la succession éventuelle dans son Royaume, & le détache, par ce moyen, de la ligue formidable dans laquelle on vouloit le faire entrer.

Frédéric III fait un pelérinage à Rome, afin d'y concerter, sous ce prétexte, de mesures nouvelles contre le Roi Podiébrad, & de ménager l'accession du Pape à celles qu'il comptoit prendre pour assurer à sa famille les Trônes de Hongrie & de Bohême. L'Electeur Palatin exerça le Vicariat ordinaire pendant l'absence de l'Empereur.

1470. 1472.

Diéte de Ratisbonne. Elle commença ses opérations par des disputes de préséance, les Ambassadeurs du Duc de Bourgogne ayant prétendu le pas sur ceux des Electeurs: mais on trancha bientôt sur ces contestations, en assignant aux Ambassadeurs de Bourgogne une place sur le banc destiné pour les Ambassadeurs des Têtes couronnées. Il ne fut ensuite question que de la guerre des Turcs. L'Empereur demanda, en qualité de Généralissime, qu'on lui laissât le soin des levées, & que la Diéte se contentât de fournir les sommes nécessaires pour cet objet. Les deux Colléges supérieurs accéderent d'assez mauvaise grace à cette proposition; mais les Villes craignant, à ce qu'il paroît, pour l'emploi des deniers, ne voulurent jamais s'engager à autre chose que de faire marcher chacune son contingent. Cette contrariété de sentimens fit rompre la Diéte, qui nous fournit au surplus le premier exemple bien sensible des *rélations* & des *co-rélations* entre les trois Colléges des Etats d'Empire. Nouvel Edit de Paix publique pour quatre ans. *Pacem omnibus pronunciavit*, disent les Auteurs, *nemini dedit*.

Mort de George Podiébrad, Roi de Bohême. Elle arriva dans le tems même que l'assemblée de Ratisbonne alloit revenir au projet de l'élire Roi des Romains.

Evénemens remarquables sous FRÉDÉRIC *III.*

Les Bohêmes, suivant le vœu de ce grand Prince, lui donnent pour successeur Ladislas de Pologne, fils aîné du Roi Casimir III, & petit-fils du Roi Albert II, par sa mere Elisabeth. Le Pape s'oppose envain à cette élection pour faire tomber le choix de la Nation sur le Roi de Hongrie, Mathias Corvinus. Ladislas est sacré à Prague, & reconnu pour Roi de Bohême par l'Empereur & l'Empire.

Les Suisses sont investis de leur supériorité territoriale.

Diétes de Neustadt & d'Ausbourg. On s'y occupa des mêmes objets qu'à Ratisbonne. L'Empereur y reçut la même réponse, & elles finirent de même sans avoir rien arrêté.

Arnoul, Duc de Gueldres, maltraité par son fils, & resserré dans une étroite prison, s'en échappe, & vend, pour se venger, le Duché de Gueldres à Charles-le-Téméraire, Duc de Bourgogne.

Le Pacte de succession entre les Electeurs de Brandebourg & les Ducs de Poméranie, est renouvellé à Prentzlau, & confirmé peu de tems après par la Diéte de Ratisbonne.

1473. 1475.

Entrevue à Trèves de l'Empereur & du Duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire. Ce Prince y reçoit l'Investiture Impériale du Duché de Gueldres, qu'il venoit d'acquérir, & entame une longue négociation avec l'Empereur, pour faire ériger ses vastes Etats en Royaume, sous l'ancien titre de Bourgogne, en y joignant la qualité de Vicaire-général de l'Empire dans les Provinces de la Basse-Allemagne qu'il possédoit sous la mouvance & la directe de la Couronne Germanique. Pour prix de cette complaisance qui n'auroit rien coûté à l'Empereur, mais qui seule pouvoit satisfaire l'orgueil & la vanité de Charles-le-Téméraire, ce Prince offroit à Frédéric III une somme immense d'argent, & lui présentoit d'ailleurs l'appas d'un mariage à contracter, entre sa fille unique & l'Archiduc Maximilien, le fils & l'héritier unique de l'Empereur. Ces propositions flattoient trop la passion dominante de Frédéric III, pour qu'elles n'en fussent pas bien accueillies. Il promit au Duc Charles tout ce qu'il demandoit,

Evénemens remarquables sous FRÉDÉRIC III.

& ce Prince ordonnoit déjà publiquement la pompe de son couronnement, pour lequel on avoit pris jour, lorsque l'Empereur s'avisa d'exiger que les fiançailles de son fils & de la fille du Roi futur précédassent cette solemnité. Cette demande, qui sortoit naturellement du caractere méfiant de Frédéric III, donna de la défiance au Duc de Bourgogne, & il paroît que la crainte d'être trompé inspira, dès ce moment, à ces deux Princes la résolution de se tromper mutuellement. Cette contrainte ramena enfin Frédéric III à ses incertitudes ordinaires: bientôt le faste & la magnificence excessive que le Duc de Bourgogne déployoit mal-adroitement vis-à-vis de ce Prince avare & mesquin, lui blesserent la vue. La puissance & les richesses de la Maison de Bourgogne, commencerent alors à lui donner de l'inquiétude, & les émissaires du Roi de France ayant exalté, par des insinuations artificieuses, ses craintes & sa jalousie, il prend subitement le parti de quitter la Ville de Trèves; il se retire secrétement à Cologne, & fait savoir au Duc Charles, qu'il ne pouvoit pas terminer l'affaire de sa Royauté, sans l'aveu & le consentement des Electeurs, & qu'il auroit soin de le requérir à la premiere Diéte. Le Duc de Bourgogne ressentit vivement cette avanie, qui couvroit son orgueil d'un ridicule ineffaçable, & il ne tarda pas à s'en venger sur les frontieres de l'Empire.

L'Empereur réunit les Comtés de Holstein & de Stormarn, & la Terre de Ditmarsen, en un seul Corps d'Etat, & l'érige en Duché, en faveur de Christian I d'Oldenbourg, Roi de Danemarck, de Suéde & de Norwége, & Comte de Holstein, du chef de sa mere Hedwige.

Diéte d'Ausbourg. Il y fut de nouveau question de la guerre contre les Turcs; mais la persévérance invariable avec laquelle les Villes s'opposerent à la levée du dixieme denier, fit échouer, comme à l'ordinaire, tous les projets de l'Empereur. L'Electeur de Mayence présida, pendant la durée de cette Diéte, au Tribunal de la Cour Impériale, ayant pour Assesseurs quelques Princes d'Allemagne & plusieurs Docteurs. Au surplus, cette Diéte est remarquable, parce que les Villes d'Empire s'y distribuerent, pour la premiere fois, en deux

classes, nommées les bancs des Villes du Rhin & des Villes de Souabe. Cette classification subsiste encore aujourd'hui.

Révolte de la Noblesse du Pays de Cologne contre l'Electeur Robert, de la Maison Palatine, qui vouloit réunir au Domaine Archiépiscopal les biens que ses Prédécesseurs en avoient aliénés, & qui venoit d'établir un impôt extraordinaire sur les Etats. Le Chapitre le dépose, & élit à sa place Hermann, Landgrave de Hesse. Robert se met sous la protection de Charles-le-Téméraire, & promet de le reconnoître pour Avoué de l'Archevêché.

Le Duc de Bourgogne saisit, avec empressement, cette occasion de tirer vengeance de l'outrage que l'Empereur lui avoit fait à Trèves. Il pénétre avec une armée formidable dans l'Electorat de Cologne, & y forme le siége de la petite Ville de Neuss, sur le Rhin, que le nouvel Electeur Hermann défendit, pendant près d'une année entiere, avec une bravoure & une constance incroyables. L'Empereur & l'Empire encore assemblés à Ausbourg, déclarent la guerre au Duc Charles, & concluent une alliance étroite avec le Roi Louis XI, dans les Diétines de Francfort, de Mayence & d'Andernach. Toute l'Allemagne arma, & Frédéric III, qu'un riche subside offert par la Ville de Cologne avoit réveillé de son indolence ordinaire, se trouva bientôt à la tête d'une armée nombreuse. Le commandement en chef des troupes fut donné à l'Electeur de Brandebourg : Albert, Duc de Saxe, porta la grande banniere Impériale. Les contingents des Provinces marchoient sous leurs étendards particuliers ; mais les troupes des Villes avoient à leur tête le petit guidon de l'Empire, qui étoit porté alternativement par les Capitaines des Villes de Strasbourg, de Cologne, d'Ausbourg, de Nuremberg, de Francfort & d'Ulm. Enfin la Noblesse immédiate combattoit sous le fameux étendard de S. George, dont la garde fut alternativement confiée à des Chevaliers de Franconie & de Souabe. L'armée Impériale s'approche de Neuss, tandis qu'une armée d'Helvétiens, que le Duc de Bourgogne avoit cruellement offensés, entroit en Franche-Comté, & que le Roi Louis XI envahissoit la Picardie. Tout annonçoit la défaite prochaine du Duc Charles, lorsque l'Empereur séduit par un présent de 200,000 écus, & par la promesse de re-

nouer le mariage projetté entre l'Archiduc Maximilien & Marie de Bourgogne, accorda subitement à ce Prince une Trève, & puis une paix particuliere. Le siége de Neuss fut levé; les deux armées se séparerent; l'affaire de Cologne fut remise à la décision du Pape, & Frédéric III retourna dans ses Etats héréditaires, chargé d'argent & de l'indignation générale. Mais les Helvétiens, qui avoient pris les armes à la requisition de l'Empereur, parce qu'il étoit de leur devoir, disoient-ils, de lui obéir, en qualité de membres du S. Empire, n'en continuerent pas moins la guerre malgré ses déhortations. Ils enlevent au Duc de Bourgogne le Duché de Lorraine, dont il avoit dépouillé le Duc René II, & avancent à l'Archiduc Sigismond 80,000 florins, pour le mettre en état de racheter le Landgraviat de Haute-Alsace, le Comté de Ferette & le Brisgau, qu'il avoit engagés pour une somme pareille à Charles-le-Téméraire. Le Roi Louis XI entre dans cette confédération.

La Maison d'Autriche rachette des mains des Comtes Truchsess de Waldebourg la *Landvogtey* ou *la Cour Provinciale* de Souabe, que l'Empereur Sigismond leur avoit engagée en 1415.

1476. 1478.

Le Duc de Bourgogne attaque les Suisses, & perd les batailles de Granson & de Morat. Il rentre en plein hiver dans la Lorraine, & met le siége devant Nanci. Le Duc René vole au secours de sa Capitale, à la tête des troupes que ses Alliés lui avoient fournies, & livre bataille à l'armée de Charles-le-Téméraire. Affoiblis par les travaux du siége, & plus encore par la trahison du Général Campobasso, Napolitain, qui passa, avec les escadrons qu'il commandoit, au plus fort de l'action, du côté des ennemis; les Bourguignons sont entiérement défaits, & Charles lui-même fuyant seul, est tué faute d'avoir été reconnu.

Il ne laissa d'héritier qu'une fille unique, la célèbre Marie de Bourgogne. Le Roi de France, fondé sur les promesses que le Duc Charles lui avoit faites, peu de tems après la paix de Neuss, envoie son Barbier, Olivier le Daim, à Gand, avec la commission de

demander cette Princesse en mariage, pour son fils le Dauphin; Charles VIII. Ce projet, s'il eût réussi, eût épargné à l'Europe les malheurs d'une guerre de deux cens ans; mais il échoua par les intrigues du Duc de Clèves, qui aspiroit lui-même à la main de l'héritiere de Bourgogne, & qui trouva moyen de faire retomber sur l'objet de l'ambassade d'Olivier, le ridicule dont les Etats de Flandre & les Gantois, accablerent la personne de l'Ambassadeur. Déchu de cette espérance, Louis XI s'empare de la Bourgogne, des Villes d'au-delà de la Somme, & des Comtés de Flandre & d'Artois, comme de Fiefs ouverts & dévolus à la Couronne de France par l'extinction de la Maison de son Vassal.

L'Electeur de Trèves, & le Duc Louis de Baviere, recherchent solemnellement la Princesse Marie pour l'Archiduc Maximilien. La proposition se fit à Gand, dont les Habitans s'étoient emparé de la personne de leur jeune Souveraine. Cette Princesse accepta la main de l'Archiduc, par le conseil de la Dame d'Halluin, sa Dame d'honneur, & les Etats des Pays-Bas y donnerent leur consentement dans une assemblée Nationale tenue à Louvain. Le Duc de Baviere, muni d'une procuration de l'Archiduc, épouse en son nom l'héritiere de Bourgogne, avec tout l'appareil de l'étiquette d'un siécle encore barbare, & se couche auprès d'elle dans le lit nuptial, armé de toutes pieces au bras & à la cuisse droite, après avoir placé une épée nue entre lui & la Princesse. Maximilien arrive bientôt après à Gand pour consommer son mariage, mais dans un équipage tellement mesquin, que Marie fut obligée de lui fournir jusqu'aux vêtemens les plus nécessaires.

Le Pape Paul II excommunie le Roi de Bohême comme fauteur des Hussites, & dispose de sa Couronne en faveur de Mathias, Roi de Hongrie. Frédéric III se déclare pour Ladislas, & s'attire par-là une guerre ruineuse de la part des Hongrois. La paix se fait enfin par l'entremise du Pape. Le Roi Mathias rendit les conquêtes qu'il avoit faites en Autriche, & Frédéric lui paya 120,000 ducats pour les frais de la guerre.

Mort de Frédéric-le-Victorieux, Electeur Palatin. Ce grand Prince,

l'ornement & la gloire de son siécle, mais l'objet de la haine & de l'envie de l'Empereur, s'étoit engagé envers l'Electeur Philippe son neveu, en prenant possession de l'Electorat, de ne se point marier, afin d'assurer, par ce moyen, le retour des Etats Palatins à leur héritier légitime. Il eut plusieurs enfans d'une concubine, nommée Claire Tettin, fille d'un Citoyen d'Ausbourg, qu'on a faussement qualifiée de Demoiselle de Tettingen, & qu'il épousa peu de tems avant sa mort, après en avoir reçu l'agrément de son neveu. Le seul fils qui survécut à ce Prince, & qui porta le nom de Louis *de Baviere*, Seigneur de Scharffeneck, obtint de l'Electeur Philippe un apanage assez considérable, composé entr'autres du Comté de Loewenstein, & il fut élevé par l'Empereur Maximilien, au rang de Comte d'Empire. Ses descendans acquirent, en 1574, par mariage, le Comté de Wertheim en Franconie, & furent créés Princes d'Empire sous le nom de Loewenstein en 1712; on les a vu de nos jours faire quelques démarches pour s'assurer la succession éventuelle dans les Etats Palatins; mais elles n'ont pas été heureuses, & la Maison Palatine n'a jamais reconnu leur successibilité.

Hedwige de Saxe, Abbesse de Quedlinbourg, confere aux Ducs Ernest & Albert ses freres, l'avouerie héréditaire de son Abbaye. Ils assujettissent à cette Princesse la Ville de Quedlinbourg, & font renverser la Statue de *Rugeland* ou de *Roland*, qu'on y avoit érigée comme un monument de sa municipalité.

1479. 1482.

Diéte de Nuremberg. L'Empereur demanda des secours contre les Turcs, qui désoloient ses Provinces héréditaires, & contre le Roi de France, qui s'étoit emparé du Cambresis, d'une partie du Hainaut, du Verdunois & de la Franche-Comté, tous Fiefs de l'Empire. L'une & l'autre proposition furent très-mal accueillies, & la Diéte se sépara infructueusement, malgré les protestations des Ambassadeurs de Hongrie. Les Turcs continuant leurs ravages, Frédéric III assemble une seconde Diéte à Nuremberg, qui lui accorda un secours

de 15,000 hommes; mais l'opiniâtreté des Villes, qui ne vouloient absolument pas se soumettre aux réglemens matriculaires proposés par les deux Colléges supérieurs, priva de nouveau les Etats héréditaires de l'Empereur, de cette foible assistance; il fut seulement résolu d'envoyer, au nom de l'Empire, des Ambassadeurs à Rome, à Paris & à Gand, pour engager le Pape, le Roi Louis XI, & l'Archiduc Maximilien, Souverain des Pays-Bas, à se liguer avec l'Allemagne contre la Porte Ottomane, & la Diéte accorda 1,500 florins pour les frais de cette triple Ambassade. Une troisieme Diéte pareillement tenue à Nuremberg, se termina précisément comme les deux précédentes.

L'Archiduc Maximilien déclare la guerre au Roi Louis XI au sujet des Provinces qu'il avoit démembré de l'héritage de Charles-le-Téméraire, & réuni au Domaine de la France. Maximilien assiége Térouane. Les François attaquent son armée près de Guinegat; ils perdent la bataille; mais ils sauvent Térouanne.

Mort de l'Archiduchesse Marie de Bourgogne. Commencement des troubles des Pays-Bas, touchant la Régence de ces Provinces que Maximilien s'arrogeoit, pendant la minorité de l'Archiduc Philippe, son fils unique; les Etats de Flandre s'y opposent, & forcent ce Prince à conclure la paix d'Arras avec le Roi Louis XI. En vertu de ce Traité, l'Archiduchesse Marguerite, fille unique de Maximilien & de Marie de Bourgogne, fut fiancée au Dauphin Charles VIII. On lui assigna pour dot les Comtés d'Artois & de Bourgogne, & on réserva à ses descendans mâles & femelles, la succession éventuelle dans tout l'héritage de sa mere, au défaut de son frere Philippe & de ses descendans.

Le Roi de Hongrie recommence la guerre contre Frédéric III, qui ne pouvoit se résoudre à payer les 120,000 ducats stipulés par le dernier Traité. Il s'empare d'une grande partie de l'Autriche. Traité de paix conclu à Olmutz, entre les Rois de Hongrie & de Bohême. Le Roi Mathias renonça à ses prétentions sur le Trône de Bohême, en s'y réservant la succession éventuelle, & le Roi Ladislas lui céda, pour sa vie durant, les Provinces de Lusace, de Silésie & de

Moravie.

Evénemens remarquables sous FRÉDÉRIC *III.*

Moravie. Mathias abandonne la Principauté de Crossen à l'Electeur de Brandebourg, qui renonce à ce prix à ses prétentions sur l'héritage de Glogau.

Convention & loi fondamentale du pays de Wurtemberg, arrêtée & conclue à Mynsingen, qui établit l'indivisibilité de ce Duché, l'ordre de succession par droit d'aînesse, & la successibilité des femmes à l'extinction absolue des mâles de la Maison regnante. Nous verrons, ci-dessous (*Voyez l'année* 1534,) les changemens que le Traité de Chadan a faits à cette loi domestique.

Les Cantons de Fribourg & de Soleurre accédent à la Confédération Helvétique.

1483. 1485.

L'Empereur accorde à Albert, Duc de Saxe, une expectative sur les Duchés de Juliers & de Berg, en reconnoissance des services qu'il lui avoit rendus dans les guerres contre Charles-le-Téméraire & contre Mathias, Roi de Hongrie. C'est-là le premier fondement des prétentions que la Maison Electorale de Saxe forme sur l'héritage de Juliers.

Les Flamands disputent à Maximilien la Régence pendant la minorité de son fils Philippe, & la lui accordent par le Traité de Gand.

Traité de partage, conclu à Léipsick, entre les deux freres Ernest & Albert de Saxe. L'Electeur Ernest reçut par préciput le Cercle Electoral de Wittemberg; les autres Etats de la Maison de Saxe furent divisés en deux portions, dont l'une consistante dans le Landgraviat de Thuringe, échut à la branche aînée, & l'autre composée du Margraviat de Misnie, devint l'héritage de la branche cadette: les mines d'argent demeurerent communes.

La Ville d'Erfort est forcée de se soumettre à la Souveraineté absolue des Electeurs de Mayence, qui lui promirent la conservation de ses priviléges. Elle reçoit les Electeurs Ducs de Saxe pour ses Protecteurs & Avoués héréditaires, contre l'extention que les Electeurs de Mayence voudroient donner à leur Souveraineté.

Evénemens remarquables sous Frédéric III.

Le Roi de Hongrie continue la guerre contre l'Autriche, & s'empare enfin de la Capitale. Frédéric III se réfugie à Lintz.

1486. 1487.

Frédéric III, ne se croyant plus en sûreté à Lintz, se retire en Allemagne. On vit alors le Chef de l'Empire, avec une suite de quatre-vingt personnes, errer de Ville Impériale en Ville Impériale, de Couvent en Couvent, y vivre à leurs frais, & solliciter vainement l'assistance des Etats contre le Roi de Hongrie. Diéte de Francfort. L'Empereur ayant fait agréer aux Electeurs, le projet d'élire Roi des Romains l'Archiduc Maximilien son fils, cette Election y est célébrée avec les solemnités ordinaires, malgré les insinuations dissuassoires des Rois de France & de Hongrie. La Diéte générale arrêta ensuite une paix publique pour dix ans, qui fut publiée dans toute l'Allemagne, par l'organe des Archevêques & des Evêques, chacun dans leurs Diocèses respectifs. Mais les délibérations des Etats touchant l'établissement d'un Tribunal suprême, & les sollicitations pressantes de l'Empereur touchant les secours que l'Empire lui devoit fournir contre le Roi de Hongrie, furent également infructueuses. L'Empereur ne voulut pas consentir à l'un, & les Etats lui refuserent, par ressentiment, les autres. Les Electeurs de Saxe & de Brandebourg reçoivent solemnellement les Investitures accoutumées, le premier avec quinze étendards, & l'autre avec dix.

Le Roi des Romains est intronisé à Rensé, & sacré à Aix-la-Chapelle, par les mains de l'Electeur de Cologne.

Ladislas, Roi de Bohême, qu'on s'étoit dispensé d'appeller à la Diéte de Francfort, s'oppose à l'Election de Maximilien, & refuse de le reconnoître comme Roi des Romains.

Assemblée générale du Corps des Villes, tenue à Eslingen. Leurs Députés y furent distribués sur deux bancs; le premier étoit rempli par les Députés des *Villes Libres du Saint-Empire*, parmi lesquelles on distinguoit les Villes de Strasbourg, de Basle, de Worms, de Spire, de Francfort, de Haguenau & de Colmar: le second banc étoit occupé par les Députés des *Villes Impériales*: on y remar-

quoit les Villes d'Ausbourg, de Nuremberg, d'Ulm &, généralement parlant, toutes les Villes de Souabe.

Diéte de Nuremberg. Il y fut, de nouveau, question de la guerre contre le Roi de Hongrie, dans laquelle l'Empereur vouloit embarquer les Etats d'Allemagne. Mais ceux-ci persuadés que la détresse seule, dans laquelle Frédéric se trouvoit, le pourroit enfin réduire à donner son agrément à la création d'un Tribunal suprême, traînent les délibérations en longueur : les Villes sur-tout persistent invariablement dans leur résolution de ne se pas laisser cottiser par les deux Colléges Supérieurs, & leurs Députés parviennent enfin à régler un pied de contributions, suivant lequel les Villes payeroient 40 pour 100 dans toutes les sommes accordées par l'Empire. Le Roi de Hongrie offre de retirer ses troupes de l'Autriche, à condition que Frédéric III, ainsi qu'il s'y étoit formellement engagé, lui rembourseroit les frais de la guerre précédente, qu'on avoit évalué, de part & d'autre, à 120,000 ducats; mais la somme parut trop forte à ce Prince lâche & avare, & il aima mieux rester dans son exil jusqu'à la mort de Mathias, vivant aux dépens des Etats, qui le recueilloient chez eux, que d'acheter, à ce prix, la paix, sa propre tranquillité, & le repos de ses Peuples. Il conclut enfin une trève avec Mathias, & lui abandonne la possession de l'Autriche jusqu'à ce qu'il l'auroit satisfait sur toutes ses prétentions.

L'expectative accordée par l'Empereur Frédéric III, à la Maison Albertine de Saxe, sur les Duchés de Juliers & de Berg est étendue, par un privilége de Maximilien I, sur la branche Ernestine.

Renouvellement du Pacte de confraternité & de succession réciproque, entre les Maisons de Saxe, de Brandebourg & de Hesse.

Célébration des deux derniers Tournois : ils furent tenus à Worms & à Ratisbonne : l'invention des armes à feu rendant, à-peu-près, inutiles la force & l'adresse que les Chevaliers cherchoient à acquérir dans ces exercices, ils tomberent, peu-à-peu, en désuétude, & l'esprit de Chevalerie s'éteignit, à la fin, de lui-même, lorsque les défis particuliers, les petites guerres des Seigneurs Terriers & les

Evénemens remarquables sous FRÉDÉRIC III.

vols des grands chemins eurent été entiérement défendus par les fréquentes constitutions de paix publique.

1488. 1491.

Nouvelle révolte des Flamans contre Maximilien, qui empiétoit sur leurs priviléges, & leur préféroit les Allemans dans la distribution des Charges du pays. Il est arrêté à Bruges, & détenu, pendant neuf mois, dans une prison étroite. Frédéric III & l'Empire arment pour sa délivrance; l'approche de l'armée Impériale, qu'Albert de Saxe commandoit, jette la consternation parmi les Révoltés. Ils relâchent le Roi des Romains, & ne stipulent qu'une amnistie générale. Le Duc Albert ne se croyant point lié par ce Traité, pénétre jusqu'au cœur des Pays-Bas; mais les François, qui avoient pris le parti des Flamans, arrêtent ses progrès.

Diéte de Francfort. L'Empereur & le Roi des Romains demandent à l'Empire des secours contre la France & contre le Roi de Hongrie: la Diéte en accorde contre la France; mais ils ne marcherent pas. Le Roi Charles VIII conclut, à Francfort même, sa paix avec Maximilien, sur le pied du Traité d'Arras, & devient ensuite le Médiateur d'un accommodement entre ce Prince & les Etats de Flandre. La Régence des Pays-Bas demeura à Maximilien, & les Flamans lui payerent une amende de 50,000 écus d'or.

Le Roi de Bohême se désiste des oppositions qu'il avoit mises à la reconnoissance de l'Archiduc en qualité de Roi des Romains, moyennant un acte donné par tous les Electeurs en particulier, qu'en élisant ce Prince sans sa participation, ils n'avoient pas prétendu donner atteinte aux droits Electoraux de la Couronne de Bohême; & que, s'il leur arrivoit encore de célébrer une Election quelconque, sans y appeller le Roi Ladislas, ou ses successeurs à perpétuité, ils encourreroient, de droit & de fait, l'amende de 500 marcs d'or portée par la Bulle d'Or de l'Empereur Charles IV.

L'Archiduc Sigismond se démet, en faveur du Roi des Romains, du Gouvernement de ses Etats, qui consistoient dans le Tirol &

Evénemens remarquables sous FRÉDÉRIC *III.*

dans les Provinces connues sous le nom de Pays antérieurs de la Maison d'Autriche.

Les atteintes que les Ducs de Baviere, & plusieurs autres Princes, ne cessoient pas de donner à la paix publique, forcent enfin les Etats de Souabe, qui en étoient les victimes, à se liguer pour leur défense commune, & pour la conservation de la tranquillité générale. Le Traité fut conclu à Eslingen, de l'aveu & du consentement de l'Empereur : il portoit en substance, que la Souabe seroit divisée en quatre Cantons, à savoir, le Hégau, le quartier du Danube, le quartier du Kochet & celui du Necker : Que chaque Canton choisiroit un Capitaine chargé de veiller, dans son district, au maintien de la paix & de la sûreté publique : que les quatre Cantons éliroient conjointement un Colonel, pour commander en chef les troupes de la ligue, & pour les employer, de concert avec les quatre Capitaines, à l'usage convenu; qu'à cet effet la Ligue entretiendroit constamment sur pied un corps de 10,000 hommes de pied, & de mille chevaux, & qu'elle déclareroit la guerre à quiconque oseroit troubler la tranquillité de la Souabe. Bientôt les Margraves de Brandebourg, des Branches d'Anspach & de Bareit, l'Electeur de Mayence & les Ducs de Baviere du rameau de Munick, accéderent à cette confédération, qui se rendit fameuse sous le nom de Ligue de Souabe, & qui se soutint, avec tout l'éclat possible, jusqu'en 1533.

Mort de Mathias Corvinus, Roi de Hongrie. Maximilien rentre, à main armée, dans la possession de l'Autriche, mais il ne peut obtenir la Couronne de Hongrie, que les Etats de ce Royaume déférerent à Ladislas, Roi de Bohême, petit-fils du Roi Albert II. Le Roi des Romains venge cette prétendue injure par une guerre également ruineuse aux deux partis; mais il consentit enfin, par le Traité de Presbourg, à ce que le Royaume de Hongrie demeurât à Ladislas, & il ne s'y réserva que la succession éventuelle, au cas que la postérité du Roi Ladislas viendroit à s'éteindre.

Le Prince d'Orange, Ambassadeur Plénipotentiaire de Maximilien, fiance, au nom de ce Prince, la célèbre Anne de Bretagne, fille unique

du dernier Duc François II & héritiere de ce Duché, & il l'épouse en vertu d'une procuration particuliere du Roi des Romains, avec les mêmes cérémonies qu'on avoit observées au mariage de Marie de Bourgogne. Mais le Roi de France, à qui les suites de ce mariage ne pouvoient pas échapper, le casse par autorité souveraine, & épouse lui-même sa vassale, du consentement & à l'invitation des Etats de Bretagne. Ce premier affront que Charles VIII fit essuyer au Roi des Romains, fut accompagné du renvoi de l'Archiduchesse Marguerite, qui, jusqu'alors, avoit été élevée en France, comme Reine future, en conséquence du Traité d'Arras La Reine Anne protesta depuis, solemnellement, qu'elle avoit épousé le Roi Charles de son plein gré, & sans y avoir été forcé en maniere quelcoque.

Diéte de Nuremberg. Le Roi des Romains se plaint amérement aux Etats, de la double injure qu'il venoit de recevoir, & leur demande des secours pour en tirer vengeance; il leur présente, pour cet effet, une note des contingents qu'ils auroient à fournir en troupes & en argent; mais les Etats, en lui accordant le fonds de sa demande, par une suite *des égards qu'ils avoient pour lui*, retranchent la moitié des contingents proposés, afin de convaincre l'Empereur, & son fils, qu'ils ne les secouroient dans leurs querelles particulieres, que par un effet de leur bonne volonté, & nullement en vertu des ordres qu'on voudroit leur donner. Les secours ne marcherent pas.

1492. 1493.

Maximilien, rempli de projets de vengeance contre la France; & secondé par les Ambassadeurs du Roi d'Angleterre, qui souffloit l'incendie, demande de nouveaux secours aux Diétes de Coblentz & de Constance; il prétendoit qu'on fît marcher incontinent les petits contingents; *die kleine hülffe*; c'est-à-dire, le trentieme noble, avec une infanterie proportionnée : qu'on tînt prêt, à tout événement, le reste des forces de l'Empire, composées du ban & de l'arriere-ban; *die grosse hülff*, & qu'on levât, sur le champ, les contributions

Evénemens remarquables sous FRÉDÉRIC *III.*

pécuniaires imposées sur les feux, qu'il évaluoit, dans les Villes, à 10 ou 12 sols, & à la campagne, à la moitié. Mais les Etats trouverent les demandes de ce Prince d'autant plus exhorbitantes, qu'ils n'étoient nullement intéressés à ses querelles avec le Roi de France, & qu'une fâcheuse expérience leur avoit appris que les subsides de l'Empire étoient rarement employés à leur destination. Ils accorderent cependant quelques troupes, mais qui ne furent point levées, & ils refuserent les subsides dont le Roi des Romains étoit le plus pressé. Les Rois d'Angleterre & d'Aragon, avec lesquels Maximilien avoit conclu une alliance offensive contre la France, font leur paix particuliere avec cette Couronne. Cet exemple secondé par les bons offices des Helvétiens, achemine les différends subsistans entre Maximilien & Charles VIII, à un accommodement, qui fut conclu à Senlis. Maximilien renonça à ses prétentions sur la Bretagne, & reprit sa fille Marguerite, & le Roi de France lui restitua les Comtés d'Artois, de Bourgogne & de Charolois, qui étoient la dot de cette Princesse, sauf les droits de souveraineté & de directe, qui compétoient, ou pouvoient compéter anciennement à la France sur ces Provinces. Le Roi des Romains investit le Duc Albert de Saxe du Stadhouderat héréditaire de la Frise, pour récompenser les services qu'il lui avoit tendus dans les guerres des Pays-Bas. Mort de l'Empereur Frédéric III.

Frédéric III avoit l'esprit petit & le génie borné; superstitieux jusqu'à l'excès & livré aux plus vains scrupules, sa bigoterie l'entraîna aux pieds des Papes, dont il fut, toute sa vie, l'esclave & le jouet: une dissimulation affectée lui tenoit lieu de prudence; soupçonneux sans être prévoyant, irrésolu dans le choix des partis, entêté dans ses opinions, gouverné par celles des autres, sa paresse détruisit en lui toutes les vertus mâles, & ne lui laissa que les vices de son esprit. Il fut jaloux jusqu'à l'envie, implacable dans ses haînes, inconstant dans son amitié; la prospérité l'aveugloit, & il se consoloit des revers par l'oubli. Avare par goût, son unique passion fut celle de ramasser de l'argent; il lui sacrifia sa gloire & les intérêts

de l'Empire, & passa les dernieres années de sa vie à ranger les trésors qu'il avoit accumulés, & à compter ses especes. Il eût été nul dans la société, il fut méprisé sur le Trône : la Fortune vint le chercher, il ne fit rien pour elle, & fonda la grandeur & la puissance excessive de sa Maison, sans y penser.

L'autorité Impériale déchut, de plus en plus, sous ce regne : Frédéric III habitua les Etats à lui refuser ses demandes, & leur apprit à distinguer les querelles de l'Empereur de celles de l'Empire. Le célèbre Enée Sylvius, en crayonnant les plus belles années de son regne, apostropha ainsi les Princes d'Allemagne : *Quamvis Fridericum Imperatorem & Regem vestrum esse fateamini, precario tamen ille imperare videtur : nulla ei potentia est; tantum ei paretis quantum vultis, vultis autem minimum.*

REMARQUES PARTICULIERES.

1° LES DIÉTES prirent, sous ce Regne, leur forme présente, par la séparation des deux Colléges supérieurs. *Les Rélations & les Corrélations*, ou les conférences entre les trois Colléges, devinrent plus fréquentes, & elles se firent avec plus de régularité.

2° Les Gentilshommes *Landsasses*, qui sont soumis à la Souveraineté des Etats d'Allemagne, n'avoient pas été compris avant les tems de Frédéric III, sous le nom générique des *Nobles*, qui n'appartenoit qu'aux Comtes, aux Barons & à la Noblesse immédiate. On les appelloit simplement *Milites*, Ecuyers, Chevaliers, *Ministériales*, Ministériaux, & leur Ordre entier portoit le nom de Corps Équestre; mais la Ministérialité étant entiérement tombée en désuétude sous les dernieres années de cet Empereur, les Gentilshommes Landsasses prirent successivement la qualité de Nobles & de Noblesse. Cette nouveauté renversant la barriere qui avoit, jusqu'alors, séparé les Nobles Seigneurs, *edle Herren*, les Dynastes, & la Noblesse immédiate

Evénemens remarquables sous FRÉDÉRIC *III.*

immédiate des simples Ministériaux, nombre de ces Seigneurs & de ces Dynastes, qui s'étoient fait honneur, auparavant, de la qualité de Nobles, se firent accorder des Diplômes de Comtes d'Empire; comme les Seigneurs de la Lippe, les Seigneurs Reussen, les Seigneurs d'Erpach, &c. & la Noblesse immédiate obtint, à son tour, les titres de Barons & de libres Seigneurs.

3° Sous Frédéric III finit le cérémonial des Investitures avec le Sceptre, que le Concordat de 1122, avoit introduit, & les Vassaux Ecclésiastiques ne se distinguerent plus, à cet égard, des Feudataires séculiers.

4° Frédéric III a ceint du laurier poëtique, le célèbre Conrad, surnommé Celtes, parce qu'il étoit originaire de Scheveinfurt en Franconie : c'est le premier Savant d'Allemagne qui ait reçu cet honneur pour des Poësies latines, & l'Auteur de la premiere Société Littéraire.



NAISSANCE & avénement à la Couronne.

Evénemens remarquables.

1493. 1494.

MAXIMILIEN I, Archiduc d'Autriche, fils de l'Empereur Frédéric III, & d'Eléonore de Portugal, né le 22 Mars 1459, élu Roi des Romains le 16 Février 1486, succéde à son pere en 1493, âgé de 34 ans.

L'ALLEMAGNE change de face après la mort de Frédéric III. A cet Empereur indolent, inepte & avare, succéda son fils Maximilien I, qui portoit, depuis sept ans, la qualité de Roi des Romains, & dont l'esprit & le caractère sembloient avoir été formés pour tirer l'Empire de la confusion & du mépris dans lequel il étoit tombé. Ce Prince étoit doux, honnête, généreux & humain, susceptible des sentimens d'amitié, & sachant les cultiver dans les autres par un commerce aisé, également éloigné de l'orgueil du Trône & d'une familiarité avilissante. Il avoit l'esprit vif & brillant, animé d'un fond inépuisable de bonne humeur, le jugement exquis, une activité infatigable, une perspicacité singuliere : son cœur étoit droit; il détestoit les flatteurs; il aimoit la vérité & la supportoit. Justicier sévère, il pardonnoit des offenses, & punissoit rigoureusement le crime. Brave jusqu'à la témérité, bon Chevalier, Guerrier instruit par l'étude & par l'expérience, il donna une face nouvelle au Militaire d'Allemagne, & créa la premiere Infanterie réglée. Il aimoit passionnément les Sciences, les Arts & les Belles-Lettres, & fut le Restaurateur de l'Histoire, de la Poësie & de la Musique. Avec ces qualités heureuses du cœur & de l'esprit, Maximilien n'étoit pas sans défauts; sa libéralité & sa bienfaisance naturelles dégéneroient souvent en prodigalité, & il dissipa, plus d'une fois, les fonds qui lui étoient indispensables pour le succès de ses vues : son activité le jetta dans l'inconstance & la légéreté : il voloit de projet en projet; il formoit des entreprises & les abandonnoit avec la même facilité : il ne voyoit que son objet,

FEMMES.	ENFANS.	1519. MORT.	PRINCES contemporains.
1. Marie de Bourgogne, fille unique & héritiere de Charles-le-Téméraire, Duc de Bourgogne & Souverain des Pays-Bas, née le 12 Février 1457, mariée le 20 Août 1477, † à Bruges le 28 Mars 1482, des suites d'une chûte qu'elle fit à la chasse.	1. Philippe-le-Bel, Archiduc d'Autriche & Souverain des Pays-Bas, né à Bruges, le 23 Juin 1478, succéde, en 1482, à sa mere, dans la Souveraineté des Pays-Bas, sous la tutelle de son pere, déclaré majeur en 1494, devient Roi de Castille, du chef de sa femme, à la mort de la Reine Isabelle, en 1504, † à Burgos, le 25 Septembre 1506, enterré à Grenade. Il avoit épousé, le 21 Octobre 1496, Jeanne, fille & héritiere unique de Ferdinand-le-Catholique, Roi d'Aragon, & d'Isabelle, Reine de Castille, née en 1479, † 1555. De ce mariage sortirent : *Eléonore de Castille, née le 24 Novembre 1498, mariée en premieres nôces, en 1519, à Emmanuel-le-Grand, Roi de Portugal, † 1521, & en secondes noces, à François I, Roi de France, en 1530, morte à Talavera en Espagne, le 28 Février 1558.* *CHARLES V, qui regna.* *Isabelle, née le 18 Juillet 1501, mariée le 12 Août 1515, à Christiern ou Christian II, Roi de Danemarck & de Suéde, † 19 Janvier 1525.* *FERDINAND I, qui regna.* *Marie, née le 15 Septembre 1505, mariée en 1521, à Louis II, Roi de Hongrie & de Bohême, veuve en 1526, Gouvernante des Pays-Bas* [illegible]30, † 18 *Octobre* 1558. *Catherine, posthume, née le 14 Août, 1507, fiancée à Jean Fréderic, Prince Electoral de Saxe en 1518, mariée en 1523, à Jean III, Roi de Portugal, † 1577.* 1. Marguerite, Archiduchesse, née le 10 Janvier 1480, fiancée à Charles VIII, Roi de France, en 1483, mariée à Burgos, en 1498, à Jean, fils & héritier présomptif de Ferdinand, Roi d'A-	MAXIMILIEN I *meurt à Wels en Autriche, le 12 Janvier 1519, âgé de 60 ans, dont il avoit regné 26. Il est enterré à Vienne, dans l'Eglise de Saint Etienne.*	***Papes.*** Alexandre VI. 1503. Pie III. 1503. Jules II. 1513. Léon X. 1521. ***Maison Ottomane.*** Bajazet II abdique. 1512. Selim I. 1520. ***Rois de France.*** Charles VIII. 1498. Louis XII. 1515. François I. 1547. ***Rois d'Espagne.*** {Ferdinand. 1516. {Isabelle. 1504. Philippe I. 1506. Charles V. 1556. ***Rois de Portugal.*** Jean II. 1495. Emmanuel-le-Grand. 1521. ***Rois d'Angleterre.*** Henri VII. 1509. Henri VIII. 1547. ***Rois d'Ecosse.*** Jacques IV. 1513. Jacques V. 1542. ***Rois de Danemarck & de Suéde.*** Jean. 1513. Christian II chassé. 1523. ***Rois de Pologne.*** Albert. 1501. Alexandre. 1506. Sigismond I. 1548.

négligeoit les moyens, se rebutoit à la moindre difficulté, & en embrassoit un autre. Delà le peu de stabilité de ses alliances, sa politique versatile & éphémere, sa fécondité en idées, dont l'exécution surpassoit ses forces, & la succession rapide de Traités de paix & de Déclarations de guerre, dont les uns étoient aussi peu motivés que les autres, & aussi peu soutenus. Il ne lui manqua rien pour être le plus grand homme de son siécle, & il ne fut qu'un grand Prince. L'Allemagne profita également de ses défauts & de ses vertus.

Charles d'Egmont, fils d'Adolfe, Duc de Gueldres, s'empare de ce Duché, par la faveur des Etats Provinciaux. Maximilien le réclame comme un héritage vendu par le Duc Arnoul au dernier Duc de Bourgogne, & il lui est adjugé par les quatre Electeurs du Rhin, qu'on avoit choisis pour arbitres de ce différend; mais Charles d'Egmont se maintient par la force des armes. Maximilien abandonne le gouvernement des Pays-Bas à son fils l'Archiduc Philippe.

Louis-Marie Sforce, surnommé le More, Régent du Duché de Milan, pendant la minorité de son neveu Jean Galéace, obtient du Roi Maximilien l'Investiture de ce Duché, sous prétexte que le pere de ce jeune Prince, le Duc Galéace Marie, son frere, étoit né dans le tems que François Sforce, leur pere commun, n'étoit qu'un simple particulier, au lieu que lui-même avoit vu, le jour après son élévation sur le Trône Ducal. Cette raison étoit bien mauvaise; mais Louis Sforce la fit trouver excellente à Maximilien, en lui donnant en mariage sa nièce Blanche Marie, avec une dot de 500,000 ducats. Ce mariage fut consommé avec beaucoup de magnificence, malgré le mécontentement des Princes d'Allemagne, qui ne pouvoient pas voir d'un œil indifférent le Chef de l'Empire épouser la petite-fille d'une Balante & d'un Soldat de fortune. Le Roi de Naples, Alfonse d'Aragon, dont le Duc Jean Galéace avoit épousé la fille, presse le Duc Louis Sforce de restituer le Duché de Milan à l'héritier légitime; mais Louis prévient l'effet de ses menaces, en faisant empoisonner ce jeune Prince, & en attirant les armes du Roi de France sur le Royaume de Naples.

Le Roi Charles VIII passe en Italie, à la tête d'une armée nom-

FEMMES.	ENFANS.	PRINCES *contemporains.*
	ragon & d'Isabelle de Castille, veuve dès la même année, remariée le 26 Septembre 1501, à Philibert II, Duc de Savoie, veuve, pour la seconde fois, en 1504; Gouvernante des Pays-Bas, † 1 Décembre 1530.	*Czars.* Iwan Basilowitz. 1505. Basile Iwanovitz. 1133.
	François, Archiduc, né le 2 Septembre 1481, † le 26 Décembre suivant.	*Maximilien lui donna le titre d'Empereur.*
2. Blanche Marie, fille de Galéace Marie Sforce, Duc de Milan, née le 15 Avril 1472, mariée le 16 Mars 1494, † à Inspruck le 31 Décembre 1511, enterrée à Stambs.		
Maîtresses.	Maximilien I eut, de différentes maîtresses, huit enfans naturels, parmi lesquels nous remarquerons :	
	George, Evêque de Brixen en 1555, Archevêque de Valence en Espagne, en 1539, Evêque de Liége en 1544, † 1553.	
	Frédéric Maximilien d'Amberg, marié en 1539, à une Comtesse d'Oettingen.	
	Dorothée, mariée à Jean, Comte d'Ostfrise.	

breuse, pour faire valoir les droits que le testament de Charles d'Anjou, Comte du Maine & de Provence, & Roi titulaire de Naples, lui donnoit sur ce dernier Royaume. Il s'allie avec les Républiques de Venise & de Florence, avec le Pape Alexandre VI, avec le fameux César Borgia, & avec Louis Sforce, dit le More, qui étoit le premier moteur de cette entreprise. Charles est reçu à Rome, à la lueur des flambeaux, & avec tout le cérémonial Impérial; il y fait des actes de Souveraineté, & prend le titre d'Empereur dans une médaille, qui fut frappée à sa gloire. Ces démonstrations indiscrettes ne furent peut-être qu'une suite de la donation qu'André Paléologue, Despote de Romanie, & dernier héritier de l'Empire de Constantinople, lui avoit faite de ses droits sur cet Empire; mais elles exciterent la jalousie du Roi Maximilien, & lui firent craindre que le Roi de France ne profitât des circonstances, pour enlever à l'Allemagne la Souveraineté de Rome & de l'Italie.

1495.

Diéte célèbre de Worms. Maximilien demande du secours contre les Turcs & contre les François qui envahissoient, disoit-il, la Lombardie & l'Empire de Rome. Les délibérations furent très-longues. Les Etats déclarent nettement au Roi des Romains, qu'ils ne s'occuperoient des intérêts étrangers ou moins pressans, qu'après avoir obtenu la promulgation d'une paix publique perpétuelle, & l'établissement d'un Tribunal suprême, qui put venger les violations de la tranquillité publique, ou les prévenir, en jugeant les différends des Membres immédiats de l'Empire. Maximilien céde à ces instances, & la Diéte de Worms, animée par l'illuste Berthole de Henneberg, Electeur de Mayence, arrête enfin, de concert avec lui, la fameuse Constitution de paix publique, qui tient encore aujourd'hui une place distinguée parmi les loix fondamentales de l'Allemagne, & qui défendit à jamais, sous peine de 2,000 marcs d'or, même du ban de l'Empire, tous les défis particuliers, & toutes les guerres entre les Etats. Il fut ensuite question de l'établissement d'un Tribunal perpétuellement siégeant dans l'Empire. Nous avons remar-

ELECTEURS *Ecclésiastiques.*

MAYENCE.

Berthold de Henneberg, élu en 1484, † 1504.

Jacques de Liebenstein, † 1508.

Uriel de Gemmingen, † 1514.

Albert de Brandebourg, Cardinal & Archevêque de Magdebourg, † 1545.

COLOGNE.

Hermann de Hesse, élu en 1473, † 1508.

Philippe d'Oberstein, † 1515.

Hermann de Wied, résigne en 1547.

TRÈVES.

Jean de Bade, élu en 1456, † 1503.

Jacques de Bade, † 1511.

Richard de Greiffenklau, † 1531.

ELECTEURS *Séculiers.*

BOHÊME.

Ladislas de Pologne, Roi de Bohême en 1471, † 1516.

Louis, fils du précédent, tué en 1526, à la bataille de Mohacz.

COMTES PALATINS.

Philippe, Electeur Palatin en 1476, † 1508.

Louis-le-Pacifique, fils aîné du précédent, † 1544.

SAXE.

Frédéric-le-Sage, Electeur de Saxe en 1486, † 1525.

BRANDEBOURG.

Jean, Electeur de Brandebourg en 1486, † 1499.

Joachim, fils du précédent, † 1575.

COMMISSAIRES *Principaux.*

Diéte de Lindau. 1496. 1497.

Adolfe, Comte de Nassau Idstein.

Diéte de Worms. 1497.

Jacques, Margrave de Bade, &

Adolfe, Comte de Nassau.

Diéte de Fribourg. 1498.

Adolfe, Comte de Nassau Idstein.

Diéte de Nuremberg. 1501.

Frédéric, Electeur de Saxe.

Diéte de Worms. 1509.

Casimir, Margrave de Brandebourg.

VICE-CHANCELIERS.

Cyprian.

Serendin.

Léonard Ernaver.

Mathias de Geitertheim.

Jean Waldner.

Conrad Wethie.

Conrad de Bucheim.

qué, ci-dessus, que l'Empereur Frédéric II ne pouvant pas vaquer aux Jugemens ordinaires qui formoient une partie principale de ses droits & de ses fonctions, créa un Juge particulier de la Cour, pour rendre justice à sa décharge; & que le Roi Rodolfe I renouvella cet établissement. Nous avons aussi observé que le Juge de la Cour ne pouvoit pas prendre connoissance des causes qui concernoient les Princes & la haute Noblesse, lesquelles demeurerent réservées au Jugement propre des Empereurs, assistés des Pairs du Défendeur. Enfin nous avons rapporté les raisons de la décadence & de l'abolition de ce Tribunal, qui dut nécessairement tomber en désuétude, à mesure que les Empereurs se déshabituerent à parcourir l'Allemagne, & qu'ils multiplierent les priviléges *de non evocando.* L'Empereur Sigismond s'apperçut trop tard de la diminution extrême que la majesté de sa Couronne, & son autorité avoient éprouvés par l'anéantissement de sa Jurisdiction suprême & concurrente sur les Sujets des Etats. Il établit, pour réparer cette perte, un Tribunal nouveau, connu sous le nom de Chambre Impériale, qu'il commit pour juger à sa place les Causes des Etats, toutes celles qui avoient quelque rapport au maintien de la paix publique, & tous les appels qu'on y portoit comme à un Tribunal privilégié. Cette Cour de Justice eut l'approbation entiere des Etats bien intentionnés, d'autant plus que l'Empereur choisissoit ordinairement le Grand-Juge dans leur Corps, qu'il ne lui donnoit pour Assesseurs que des Membres du Corps Germanique, & que les Lettrés ou les Docteurs n'avoient pas encore de voix décisive. Mais comme cette *Chambre* n'étoit ni stable ni sédentaire, que ses assises étoient circonscrites dans un terme fort court, & qu'il se passoit souvent un tems considérable, sans que l'Empereur la formât, les Etats renouvellerent, sous le regne de Frédéric III, d'une Diéte à l'autre, leurs plaintes, au sujet du défaut de Justice, & leurs sollicitations touchant l'établissement permanent d'une *Chambre Impériale.* On en dressa quantité de projets, mais Frédéric III, soit par un effet de sa négligence naturelle, soit par la crainte de se voir échapper de nouveau le droit de Jurisdiction suprême, les éluda tous, & ce ne fut qu'à la

Diéte

GRANDS-JUGES de la Chambre Impériale.		AUTEURS.	SAVANS & Illustres.
Eytel Frédéric, Comte de Hohenzollern, jusqu'en 1496. Jacques, Margrave de Bade, jusqu'en 1501. Adolfe, Comte de Nassau, 1504. Wignlé, Evêque de Passau, 1509. Adolfe, Comte de Nassau, pour la seconde fois, en 1512. Sigismond, Comte de Hag, jusqu'en 1521.		Pfintzinger, Histoire de Maximilien I, sous le nom de Theurdanck. Grunbeck, Vie de Maximilien. Glaber, Guerres de Maximilien. Pirckheimer, Guerre de Maximilien contre les Suisses. Les Auteurs contemporains, recueillis par Schardius. Muller, Histoire des Diétes sous Maximilien. Naucler. 1500. Krantzius. 1500. Thrithemius. 1514. Paul Lang. 1515. Mémoires de Comines. Les Historiens d'Autriche, Pontus Heuterus, Roo, Fugger, &c. Les Historiens de Suisse, de Hongrie & de Bohême. Adelzreiter, Histoire de Baviere. Chytræus, Histoire de Saxe. Datt de la paix publique. Guicciardin. Bembo, Justiniani & les autres Historiens de Venise.	Jacques Wimpheling de Schelestad, Historien & Théologien célèbre. Rudolfe Lang, Chanoine de Munster, & Restaurateur des Belles-Lettres en Allemagne. 1519. Jean Geiler de Keysersberg, Théologien & Prédicateur à Strasbourg. 1510. Jean Naucler, Professeur à Tubinge, & Historien célèbre. Albert Krantz de Hambourg, Professeur à Rostock & Historien célèbre. 1517. Jean Trithême, Abbé de Spanheim, Historien & Philosophe célèbre. 1519. Paul Lang, Religieux Bénédictin & Historien de Zeitz. 1515. Conrad Celtes, Poëte Latin. 1508. Henri Bebel, Historien. 1512. Pierre Dorlandus, Chartreux. 1507. Jean de Lapide, Théologien Chartreux. 1494. Melchior Pfintzinger, Auteur du Theurdanck. Jean Tetzel, Dominicain. 1519. André, Abbé de S. Michel, Historien. 1502.

Diéte de Worms, que les Etats parvinrent enfin à procurer à l'Allemagne une Cour de Justice stable, permanente & sédentaire. Cette Cour conserva le nom de Chambre Impériale ; elle fut composée d'un Grand-Juge, tiré du Corps des Etats, & de seize Assesseurs ou Conseillers Nobles ou Docteurs, dont la nomination fut réservée à l'Empereur, sur la présentation des Etats. On convint en même tems que les appointemens de ces Officiers seroient assignés sur le produit du commun denier. On leur prescrivit un Réglement de procédure, connu sous le nom *d'Ordonnance de la Chambre Impériale*, & l'on arrêta que le Siége du Tribunal seroit fixé à Francfort. Il en fut successivement transféré à Worms, à Nuremberg, à Ausbourg, à Ratisbonne, à Eslingue, & enfin, en 1527, à Spire, où il fut rendu sédentaire, par un Réglement fait en 1530; mais les malheurs de la guerre, qui s'alluma, en 1688, entre la France & l'Empire, & qui occasionna la destruction totale de cette Ville, le rendirent de nouveau errant jusqu'en 1698, qu'il fut établi solemnellement à Wetzlar, petite Ville Impériale sur le Lahn, dans le Cercle du Haut-Rhin, où la Chambre Impériale Siége encore aujourd'hui, malgré toutes les représentations qu'elle a faites, de tems à autre, pour être transféré dans un endroit plus convenable. Sa composition n'a pas éprouvé moins de changemens que le lieu de sa résidence. Il fut enfin décidé, en 1648, par le Traité de Westphalie, que la Chambre Impériale seroit composée d'un Grand-Juge & de quatre Présidens, dont deux Protestans, tous cinq à la nomination exclusive de l'Empereur. Le nombre des Conseillers fut fixé à cinquante, dont vingt-six Catholiques, & vingt-quatre Protestans. Les Conseillers Catholiques devoient être présentés suivant des arrangemens, arrêtés postérieurement : savoir, deux par l'Empereur, deux par chacun des Electeurs de Mayence, de Trèves, de Cologne & de Baviere ; quatre par le Cercle de Baviere, & deux par chacun des Cercles de Bourgogne, d'Autriche, de Souabe, de Franconie, de Westphalie & du Haut-Rhin. Des vingt-quatre Conseillers Protestans, il en devoit être présenté deux par chacun des Electeurs de Saxe, de Brandebourg & Palatin ; quatre par chacun des Cercles de

Evénemens remarquables sous MAXIMILIEN I.

Haute & Basse-Saxe, & un cinquieme alternativement par ces deux Cercles; deux par chacun des Cercles de Franconie, de Souabe, de Haut-Rhin & de Westphalie, & un troisieme alternativement par ces quatre Cercles. Cet arrangement étoit très-bien imaginé pour procurer à l'Allemagne un nombre de Juges proportionné à la quantité innombrable de Causes qu'on porte annuellement devant la Chambre, & aux formes de procédures lentes & embarrassantes, qui ne permettent pas d'en accélérer le Jugement; mais on ne prévit pas que les fonds destinés à l'entretien de tant d'Officiers, & dont la répartition fut faite au moyen d'une matricule particuliere, deviendroient bientôt insuffisans, soit par l'augmentation indispensable de leurs gages, soit par la diminution du nombre des Contribuables, soit enfin par l'inexactitude des payemens. Ces motifs réunis engagerent la Diéte, en 1720, à fixer le nombre des Présidens à deux, & celui des Assesseurs à vingt-cinq, dont treize Catholiques, & douze Protestans; mais ce nombre même ne put jamais être completé, & l'on fut trop heureux de pouvoir conserver le Grand-Juge & deux Présidens, à la nomination de l'Empereur, & dix-sept Assesseurs, dont neuf Catholiques, qui sont présentés à tour de rôle par l'Empereur, par les neuf Electeurs & par les Cercles. La Visitation actuelle a représenté vivement à la Diéte l'insuffisance de ce nombre de Juges, & le tort irréparable qui en résulte pour l'administration de la Justice. La Diéte a paru prendre à cœur ces remontrances, & vouloir s'occuper des moyens de porter le nombre des Conseillers, au moins à celui fixé en 1720; mais tant que les Etats les plus puissans se dispenseront d'acquitter les taxes matriculaires, que tout le fardeau de l'entretien de la Chambre retombera sur les Etats du deuxieme & du troisieme Ordre, & que les non-valeurs égaleront à-peu-près, d'une année à l'autre, la totalité des sommes effectivement acquittées, tous ces projets salutaires ne seront que des beaux rêves, & la Justice retenue dans les entraves ridicules & pernicieuses des formes antiques, & privée des Ministres nécessaires pour son administration, ne regnera jamais dans le sanctuaire de Wetzlar, avec l'autorité convenable, & avec le succès desiré.

Au surplus, la Chambre Impériale juge concurremment, avec le Conseil Aulique, en dernier ressort, & sans appel, toutes les causes civiles des Etats d'Empire ; mais sa jurisdiction ne s'étend ni sur les causes féodales, ni sur celles d'Italie qui sont réservées exclusivement au Conseil Aulique, ni sur les causes criminelles, excepté le cas d'infraction de la paix publique. Elle décide de même en dernier ressort, & toujours concurremment avec le Conseil Aulique, les causes des sujets médiats de l'Empire, qui sont portées devant elle par appel des Jugemens des Etats ; mais ces appels deviendront nécessairement plus rares de jour en jour, à mesure que les Empereurs multiplieront les priviléges *de non appellando*, limités ou illimités, dont ils gratifient successivement les Princes les plus puissans, soit en interdisant absolument les appels de leurs Sentences, soit en haussant le tarif des sommes appellables, & en étendant la catégorie des causes qui ne sont pas susceptibles d'appel.

Quoique la Chambre Impériale juge souverainement & en dernier ressort, il y a cependant trois moyens de revenir contre ses Arrêts, & de les faire réformer. Le premier, commun à tous les plaideurs, est la demande de la révision des actes, ou de la restitution en entier, & la plainte du Syndicat qu'on adresse à l'Electeur de Mayence, en sa qualité d'Archi-Chancelier de l'Empire. Le second est celui de la révision ordinaire, qui s'accorde indistinctement à tous les Plaideurs, à chaque *Visitation* de la Chambre. Le troisieme enfin, qui n'est que suspensif, & dont les seuls Etats peuvent faire usage, est le recours à la Diéte. Ce recours n'a pas lieu pour des mal-jugés au fonds ; il ne doit réguliérement être employé que dans le cas que la Chambre n'ait pas observé les formalités prescrites par les Ordonnances, ou lorsque les Arrêts ont été rendus contre les loix de l'Empire, & qu'ils attaquent directement un droit fondé sur des titres solemnels : ce qui opere un *gravamen commune statuum Imperii*, tous les Etats d'Allemagne étant également intéressés à se maintenir réciproquement dans la jouissance des droits qui leur sont légitimement acquis.

Nous venons de parler des *Visitations de la Chambre* ; elles

se font par les Députés des Etats distribués en cinq Classes, qui se succédent à tour de rôle, & qui sont convoquées par l'Electeur de Mayence, par ordre de l'Empereur & de l'Empire. Ces Visitations ont pour objet de veiller à l'administration exacte de la justice, de maintenir le bon ordre parmi les Officiers, depuis le Grand-Juge jusqu'au dernier Procureur, & de réformer les Arrêts contre lesquels il y a eu des réclamations légitimes. Il y a eu ci-devant des Visitations annuelles, introduites par la Diéte de 1532, mais qui ont cessé en 1582, à l'occasion d'une dispute survenue au sujet de la Religion des Visiteurs. Cette abolition d'un usage salutaire tourna au détriment de la Justice; les abus se multiplierent à un point inconcevable, & la corruption la plus honteuse s'assit au milieu des Juges. L'excès des maux en fit enfin chercher le remede: l'Empire résolut une Visitation extraordinaire qui commença en 1707, & ne finit qu'en 1713; mais l'effet de cette députation, quelque complet qu'il fut dans le moment, ne se fit pas long-tems ressentir. Les abus, les vexations, la vénalité des Juges, se reproduisirent avec plus de licence que jamais, & l'Empire fut réduit, en 1767, à ordonner une nouvelle Visitation extraordinaire, qui siége depuis cette époque jusqu'au moment actuel, & dont les travaux ne sont pas encore près de finir. La Diéte s'occupe, depuis le même tems, des moyens de réformer la constitution intérieure de ce Tribunal, & il faut croire que tant d'efforts réunis parviendront à rendre à la Chambre Impériale son ancienne splendeur, & un cours exact à la justice qu'elle administre, au nom de l'Empereur & de l'Empire.

Au surplus, il est essentiel d'observer que la Chambre Impériale ne peut connoître d'aucunes causes, qu'elles ne soient passées par toutes les instances & toutes les justices graduelles. Les causes des particuliers n'y ressortissent que par voie d'appel de la sentence des Etats; & les Procès des Etats n'y sont portés que par appel des Sentences Austrégales.

Nous avons déja remarqué que le Conseil Aulique de l'Empereur, a le droit de prévention sur la Chambre Impériale, dans toutes les causes civiles; de maniere qu'il est libre aux demandeurs de se pour-

voir, à leur choix, devant l'un ou l'autre de ces Tribunaux ; mais il n'est pas permis à l'Empereur d'évoquer à son Conseil Aulique, une cause engagée pardevant la Chambre Impériale.

Nous reprenons le fil des événemens, que nous avons interrompu, pour rassembler dans un même tableau les faits les plus remarquables, qui se rapportent à l'établissement de la Chambre Impériale.

Maximilien, en donnant son aveu à cet établissement, se réserva expressément qu'il ne porteroit point de préjudice à sa propre autorité & à sa Jurisdiction Impériale, & l'on vit dès-lors naître le germe du Conseil Aulique, dont nous parlerons plus en détail sous l'année 1512. Il fait présent à la Chambre Impériale du *Bâton de Justice* qu'il avoit porté dans les premieres séances de ce Tribunal. Cette espece de relique y est conservée avec grand soin, & le Grand-Juge la tient ordinairement dans ses mains, lorsqu'il prononce les Arrêts définitifs.

La Diéte de Worms ne borna pas ses soins aux objets relatifs à l'administration de la Justice. Elle proposa aussi de former un Conseil de Régence (*Reichs-Régiment*,) & de le charger spécialement du maniement des affaires publiques ; mais Maximilien étoit trop clairvoyant pour ne pas s'appercevoir que l'exécution de ce projet sapperoit son autorité par les fondemens, en mettant les rênes du Gouvernement entre les mains d'un Conseil qui ne dépendroit pas de lui, & qu'il n'auroit pas même le droit de former. Il s'opposa vivement à cette proposition, & il parvint à la faire abandonner. Cependant il s'engagea envers la Diéte de ne plus conclure d'alliances au nom du Corps Germanique, sans le consentement préalable des Etats.

La Diéte de Worms ordonne de faire rechercher avec soin toutes les anciennes loix, les coutumes écrites, les lettres d'Investitures, & tous les actes des regnes précédens qui auroient quelque rapport au droit public, féodal ou particulier des Etats, afin d'en établir, à perpétuité, la forme, sur le fondement de ces principes domestiques. Elle publia de plus une loi contre les blasphêmateurs, & une

autre pour réformer la Justice Wéhmique. Enfin elle résolut de faire la guerre au Roi de France, & accorda pour cet effet au Roi des Romains la somme de 150,000 florins, pour être employée à la levée & à la solde des troupes. Il fut convenu que cette somme seroit levée sur le pied du commun denier, à raison d'un florin par mille florins de valeur, en meubles ou en immeubles; & l'on arrêta d'y faire contribuer les Etats d'Italie, comme parties principalement intéressées dans cette guerre. Les Suisses furent aussi sommés de fournir un Corps de 6,000 hommes; mais ils reçurent fort mal cette sommation, & Maximilien trouva dans leur refus un prétexte à la guerre qu'il leur déclara quatre ans après. La Noblesse immédiate refusa pareillement de payer le commun denier, sous prétexte qu'elle n'avoit pas été consultée par rapport à son établissement.

Le Duc Louis Sforce, après avoir obtenu l'effet qu'il s'étoit proposé, en se liguant avec le Roi Charles VIII, se rejette dans le parti du Roi Maximilien, & se fait reconnoître par son entremise en qualité de Duc de Milan, par la Diéte de Worms. Il est investi en conséquence avec l'appareil ordinaire, du consentement des Electeurs, & de l'avis des Princes & Etats du S. Empire.

Maximilien I érige le Comté de Wurtemberg, & les pays incorporés à cette Province en Duché, en faveur du Comte Ebérard, surnommé le Barbu, & de ses successeurs, & l'éleve lui-même au rang de Duc de Wurtemberg & de Teck. L'Investiture solemnelle du nouveau Duc se fit à la Diéte de Worms, avec cinq étendards, & le Roi des Romains lui remit, avec beaucoup d'appareil, le bonnet & la robe de Prince d'Empire.

Il nous reste à remarquer, que la distribution des Villes d'Empire en deux classes, nommées les bancs des Villes du Rhin & de Souabe, n'a pas été observée à la Diéte de Worms; mais qu'on y a rappellé leur ancienne division en Villes libres & en Villes Impériales. Le Député de Cologne présida, cette fois, aux premieres, & celui de Ratisbonne aux autres. Le Député d'Aix-la-Chapelle ayant disputé le pas à la Ville de Cologne, tout le Corps des Villes libres le somma de constater, par des preuves authentiques, qu'il avoit

le droit de siéger parmi elles, & que sa petite République n'étoit pas une Ville nuement Impériale. Une autre dispute de préséance plus remarquable, est celle qui s'éleva entre les Princes des Maisons Palatine, de Baviere & de Saxe : elle fut terminée par un expédient bien sage ; ces différens Princes prirent rang ensemble, suivant leur âge, sans distinction de leurs Maisons.

Charles VIII, Roi de France, met garnison dans Sienne, & dans plusieurs autres Villes de la Toscane, & des Etats du S. Siége. Il pénétre dans le Royaume de Naples, & s'en empare en moins de six semaines. Le Roi Ferdinand, à qui son pere Alfonse avoit abandonné le Trône, se sauve en Sicile, & Charles entre victorieux dans la Capitale de sa conquête, couvert des ornemens Impériaux. Ligue conclue à Venise, entre le Pape, le Roi Maximilien, l'Archiduc Philippe son fils, Ferdinand, Roi d'Aragon, Henri VII, Roi d'Angleterre, Louis Sforce & les Vénitiens, pour chasser Charles VIII d'Italie. Ce Prince cerné de toutes parts par l'armée des Confédérés, que le Marquis de Mantoue commandoit, s'ouvre un passage, l'épée à la main : il défait l'armée ennemie à la bataille de Fornoue, dans le Duché de Parme, dégage le Duc d'Orléans, assiégé dans Novare, & se retire heureusement en France, laissant en arriere un corps de troupes pour défendre le Royaume de Naples. Une armée d'Alliés, commandée par Gonsalve de Cordoue, Genéral de Ferdinand, Roi d'Aragon, les y va attaquer. D'Aubigny gagne contre lui la bataille de Seminare, & obtient enfin une capitulation honorable pour évacuer l'Italie.

Maximilien conclut un double mariage avec le Roi d'Espagne, Ferdinand-le-Catholique : celui de l'Archiduc Philippe, son fils unique, avec Jeanne de Castille, fille de Ferdinand, & d'Isabelle sa femme, & le mariage de sa fille Marguerite, avec l'Infant Don Jean, fils unique du Roi d'Espagne, & héritier présomptif de ses Couronnes.

1496. 1497.

Les Florentins rappellent le Roi Charles VIII en Italie, & en obtiennent

Evénemens remarquables sous MAXIMILIEN I.

obtiennent quelques secours, en attendant qu'il exécutât lui-même une seconde entreprise contre le Milanès & contre la Ville de Gênes. Maximilien trouve ce nouveau danger assez pressant, pour se rendre lui-même en Italie, à la tête d'un corps de troupes, que les Etats leverent en partie, afin de l'accompagner jusqu'à Rome, où il se proposoit de se faire couronner Empereur. Les Vénitiens & le Duc de Milan lui accordent de riches subsides pour réduire les Florentins, qui persistoient dans l'alliance du Roi Charles VIII. Il assiége Livourne, qui fut secouru par une escadre Françoise. Mort de Ferdinand d'Aragon, Roi de Naples. Comme il ne laissa point d'enfans, Maximilien forme le projet de lui donner pour successeur l'Infant Jean de Castille, fils unique de Ferdinand, Roi d'Aragon, & d'Isabelle, Reine de Castille, qui venoit d'être fiancé à sa fille Marguerite d'Autriche; mais Louis Sforce le détourne de cette idée; & Frédéric d'Aragon, oncle du Roi Ferdinand, succéde à ce Prince sans aucunes difficultés. Le Roi des Romains se brouille avec les Vénitiens ses Alliés, dont les vues ne s'accordoient pas avec les siennes: ils quittent son parti, & leur défection l'oblige à retourner subitement en Allemagne, avec la honte inséparable d'un mauvais succès. Les Electeurs Palatin & de Saxe, exercerent, pendant son absence, le Vicariat ordinaire en Allemagne.

Diéte de Lindau. Elle commença dans le tems que Maximilien se rendoit en Italie: cette circonstance persuada l'Electeur Palatin, que c'étoit à lui, en qualité de Vicaire de l'Empire au Duché de Souabe, à tenir cette Assemblée; mais les Commissaires Impériaux, à la tête desquels le Comte de Nassau-Idstein étoit, soutinrent les prérogatives du Roi des Romains, quoiqu'absent, & les prétentions de l'Electeur Palatin furent rejettées: les Commissaires de Maximilien demandent aux Etats des secours considérables contre les Florentins & contre le Roi de France, & ceux-ci se déterminent, après de longs débats, à fournir des troupes qu'on ne se soucioit pas d'obtenir, & refusent l'argent que Maximilien, réduit aux plus fâcheuses extrémités, desiroit passionnément. Les troupes ne marcherent pas: ce Prince ayant quitté l'Italie, & renoncé à son expé-

dition contre les Florentins, avant qu'elles ne fussent levées. Les Etats somment les Helvétiens de renoncer à l'alliance de la France, de payer le commun denier, d'entrer dans la Ligue de Souabe, & de se soumettre à la Jurisdiction de la Chambre Impériale; mais les Cantons, pour toute réponse, renouvellent leur alliance avec le Roi Charles VIII. Les autres délibérations de la Diéte roulerent sur les moyens de consolider la paix publique, & sur l'entretien de la Chambre. On fit des loix somptuaires; on s'occupa très-sérieusement d'un Réglement, pour faire diminuer le trop grand nombre de bouffons qu'on entretenoit dans toutes les Cours, & les Etats n'ayant pu s'accorder sur ce point, ils convinrent d'y réfléchir chacun séparément, & d'en dire leur avis à la premiere Diéte prochaine.

Cette nouvelle Assemblée fut tenue à Worms, par les Commissaires de Maximilien I, que le peu d'égards dont on avoit accueilli ses propositions à Worms & à Lindau avoit dégoûté de l'ancienne étiquette, qui exigeoit sa présence personnelle. Il n'y fut question que du paiement des gages accordés aux Officiers de la Chambre, & de la levée du commun denier, qui avoit été résolue à la Diéte de 1495. Les Etats firent payer au Roi Maximilien une somme de 4,000 florins sur les fonds qui étoient rentrés, à condition par lui d'en rendre compte à l'Empire.

Ce Prince recueillit, à la mort de l'Archiduc Sigismond, le reste de l'héritage de la branche de Tirol, dont il avoit déja obtenu une grande partie du vivant de ce Prince, & réunit par ce moyen tout le patrimoine de sa Maison.

Les Helvétiens reçoivent les Grisons dans leur alliance.

1498.

La Diéte de Worms est continuée à Fribourg en Brisgau. Maximilien obtient le paiement de quelques sommes arriérées sur celle de 150,000 florins, que la premiere Diéte de Worms lui avoit accordée : on lui promit des secours éventuels contre la France : on revit & l'on corrigea les Réglemens relatifs au maintien de la paix pu-

blique & à l'entretien de la Chambre Impériale : on confirma la Ligue de Souabe, & l'on fit beaucoup d'Ordonnances de Police, dans lesquelles la suppression d'un grand nombre de bouffons & de Notaires ignorans ne fut pas oubliée. Enfin les Electeurs donnerent leur consentement aux Lettres du Roi Maximilien, & de son fils Philippe, par lesquelles ils créoient le Duc de Saxe Albert, Stadhouder héréditaire de la Frise & de la Seigneurie de Grœningen, sauf la faculté perpétuelle de racheter ces pays en lui payant la somme de 300,000 florins.

Mort de Charles VIII, Roi de France. Elle arriva au moment que Maximilien & son fils se préparoient à lui faire la guerre, pour le forcer à leur restituer le Duché de Bourgogne, & quelques places qu'il possédoit encore dans l'Artois. Louis XII lui succéde. La guerre commence. Une armée Autrichienne, renforcée par un Corps nombreux de Suisses, pénétre en Bourgogne ; mais les fonds nécessaires pour la solde de ces braves auxiliaires ayant manqué incessamment, ils se retirent chez eux, & le reste de l'armée de Maximilien abandonne son entreprise. Louis XII s'allie avec le Duc de Gueldres, qui porte la guerre dans les Pays-Bas.

1499.

L'Inconstance naturelle de Maximilien, le peu de succès que ses armes avoient eus dans la derniere campagne, du côté de la Bourgogne & dans les Pays-Bas, & le desir de se venger des Helvétiens, l'engagent à se racommoder avec le Roi de France, & à conclure une trève avec le Duc de Gueldres. Louis XII, entiérement occupé des projets qu'il avoit formés sur le Duché de Milan, restitue à l'Archiduc Philippe quelques Villes de l'Artois, le reçoit à l'hommage-lige, pour ce Comté & pour celui de Flandre, & consent de renvoyer, à la décision de quelques Arbitres, les prétentions respectives sur le Charolois, le Maconois & l'Auxerrois.

Maximilien commence une guerre ruineuse contre les Helvétiens, à qui le Roi de France leur Allié, envoya quelques secours d'argent & d'artillerie. Les desseins secrets du Roi des Ro-

Evénemens remarquables sous MAXIMILIEN I.

mains, ne tendoient pas à moins qu'à reconquérir, avec l'assistance de la ligue de Souabe, les anciens Domaines de la Maison de Habsbourg; mais il les voila sous différens prétextes spécieux, dont les principaux se réduisoient à ce que les Helvétiens avoient reçu plusieurs Villes Impériales dans leur confédération; qu'ils refusoient obstinément, quoique Membres incontestables du Corps Germanique, de reconnoître la Jurisdiction de la Chambre Impériale, de payer leur contingent dans les contributions établies par la Diéte, & d'entrer dans la ligue de Souabe; & que par une bravade, qui offensoit personnellement le Chef de l'Empire, ils s'étoient ligués avec les Grisons, dans le moment même que ces peuples faisoient ouvertement profession d'une inimitié, & d'une haine implacables contre la Maison d'Autriche. Les armées de Maximilien fondent de tous côtés sur les Helvétiens & sur leurs Alliés, & les hostilités commencent, en même-tems, sur toute la lisiere de l'Helvétie, depuis l'Adige & les frontieres de l'Italie, jusqu'à la Birse & aux frontieres de l'Alsace. Il se livra, en moins d'un an, huit batailles rangées, entre les Suisses & leurs ennemis, sans compter nombre de petits chocs & de combats. La victoire resta par-tout aux Helvétiens, & ils tuerent plus de 20,000 hommes à leurs ennemis. Ces revers dégoûterent Maximilien d'une Guerre qu'il avoit entreprise, dans l'espérance d'accabler, d'un seul coup, les Helvétiens. Le Duc Louis-le-More, qui voyoit fondre sur lui toutes les forces de la France, & qui avoit besoin de celles du Roi des Romains, & de l'alliance des Cantons pour se soutenir, offre sa médiation aux parties belligérantes. Elle est acceptée, & son Ambassadeur, Galéace Visconti, parvient dans les Congrès de Zurich, de Schaffouse & de Basle, à leur faire agréer un Traité de paix, qui rétablit les choses à-peu-près au même état où elles avoient été avant la guerre. On remit, à la décision de quelques arbitres, les différends territoriaux qui subsistoient entre la Maison d'Autriche & les Helvétiens, & leur Arrêt fut favorable à ces derniers.

Louis XII, Roi de France, fait valoir ses prétentions sur le Duché de Milan; elles lui venoient de son ayeule Valentine Visconti;

Evénemens remarquables sous MAXIMILIEN I.

sœur unique du dernier Duc de la famille de Visconti, & fille de Jean Galéace, qui avoit acquis ce Fief du Roi Wenceslas, & qui, par le contrat de mariage de cette Princesse avec Louis, Duc d'Orléans, frere du Roi Charles VI, lui avoit assuré sa succession au défaut d'hoirs mâles de ses freres. Ce contrat avoit été confirmé par le Pape, autant qu'il étoit en lui, *l'Empire vacant*. Louis XII s'allie avec le Pape Alexandre VI, & avec les Vénitiens. Son armée conduite par le Comte de Ligny, Stuart d'Aubigny, & Trivulce, s'empare, en moins de trois semaines, de tout le Duché de Milan. Gênes se soumet, & Louis-le-More se sauve en Allemagne.

1500.

Jaloux des succès que Louis XII avoit en Italie, & excité par la Reine Blanche Marie, à venger les malheurs de son oncle Louis-le-More, Maximilien assemble une Diéte à Ausbourg, & lui demande des secours contre le Roi de France, qui venoit d'envahir, disoit-il, le Fief principal de la Couronne d'Italie; mais les Etats refuserent de prendre part à cette querelle, & ne s'occuperent que de la constitution intérieure de l'Empire. Ils rétablissent la Chambre Impériale, que le défaut de fonds avoit fait tomber dans un abandon général; ils renouvellent les loix relatives au maintien de la paix publique, & exécutent enfin, pour en faciliter les moyens, les idées des Rois Wenceslas & Albert II, en divisant l'Allemagne en six Cercles; savoir, ceux de Baviere, de Franconie, de Saxe, du Rhin, de Souabe, & de Westphalie. Les Electeurs, & les Etats de la Maison d'Autriche, ne furent pas encore compris dans cet arrangement, soit qu'ils ne reconnussent pas la Jurisdiction de la Chambre dans les causes relatives à la paix publique, qui leur étoient personnelles, soit qu'ils jugeassent la Police circulaire, contraire à leurs prérogatives; soit enfin qu'ils se crussent assez puissans pour se défendre, sans l'assistance de leurs co-Etats, contre les ennemis de la tranquillité générale. Le Roi de Bohême, & la Prusse Teutonique, refuserent pareillement de se laisser inscrire sur le rôle des Cercles, afin de ne point donner de titre contre soi

aux Etats, pour les cottiser dans les matricules de l'Empire, & dans les taxes circulaires. Après cette premiere opération, les Etats reprirent le projet de créer un Conseil de Régence (*Reichs-Regiment*), pour vaquer au gouvernement général de l'Empire pendant l'intervalle des Diétes, & dans l'absence du Roi des Romains. Cet établissement fut formé, malgré les obstacles que Maximilien y mit secrétement, mais qu'il leva bientôt lui-même, pour ne pas s'attirer mal-à-propos le ressentiment des Etats, qui étoient tous enthousiasmés de ce projet. Cependant ce Conseil ne fut établi que pour six ans: on lui attribua une autorité semblable à celle des Diétes, & l'on convint de le fixer à Nuremberg. Maximilien nomma, pour y présider en son nom & place, l'Electeur de Saxe, Frédéric-le-Sage, & il fut composé de vingt Membres ou Conseillers ordinaires. Chacun des six Electeurs (le Roi de Bohême, qui ne participoit pas aux délibérations comitiales, fut exclu de cette espece de députation), eut le droit de nommer un Conseiller, trois Princes Ecclésiastiques, & autant de Princes séculiers, désignés pour cet effet, en présenterent deux pour le Collége des Princes, le Duc de Bourgogne en nomma un, l'Archiduc d'Autriche un, quatre Prélats désignés en proposent un, quatre Comtes pareillement désignés, un, huit Villes d'Empire désignées, deux; enfin chacun des six Cercles nouvellement établis, un Conseiller Assesseur. Il fut ordonné, en même-tems, qu'un Electeur, un Prince Ecclésiastique, un Prince séculier, un Prélat & un Comte, tirés du nombre des désignés, assisteroient toujours en personne à ce Conseil, & qu'ils seroient remplacés de trois mois en trois mois par leurs autres Collégues. Enfin la Diéte résolut d'envoyer une Ambassade à Rome, pour réclamer l'observation exacte du Concordat, que le Pape violoit sans ménagement, pour se plaindre des abus horribles que les Commissaires Papaux commettoient dans le trafic des Indulgences, & pour requérir le Pontife d'employer, à leur vraie destination, les sommes qu'il levoit en Allemagne, sous prétexte de faire la guerre aux Ottomans. Elle renouvella les Réglemens faits par la Diéte précédente contre le luxe de table & des habillemens, contre la trop grande quantité de bouf-

fons, contre l'ivrognerie des Princes & des grands Seigneurs, & contre la fureur de *Toster.*

Le Pape Alexandre VI envoie le Cardinal Raimond, Evêque de Gurk en Allemagne, afin d'y recueillir les décimes & les autres fonds destinés pour une nouvelle Croisade; de faire l'ouverture d'un Jubilé, & de publier à cette occasion quelques nouvelles bulles d'Indulgence. Le Conseil de Régence s'oppose à ces entreprises, & ne permet que l'ouverture du Jubilé, pour prix de la complaisance que le Légat eut, à la réquisition de cette Cour, de ratifier, par autorité Apostolique, la constitution touchant la paix publique, d'excommunier éventuellement tous ceux qui contreviendroient aux différens réglemens qu'elle renferme, & de confirmer la Ligue de Souabe.

Louis-le-More retourne dans le Milanès, à la tête d'une armée composée de Suisses & d'Allemans. Ses troupes l'abandonnent à Novare. Il est pris, conduit en France, & enfermé au Château de Loches, où il mourut en 1510. Son neveu François Sforce, fils du Duc Jean Galéace, & frere de la Reine des Romains, est envoyé dans l'Abbaye de Marmoutier, dont il mourut Abbé en 1511. Le Roi Louis XII conclut une alliance offensive avec Ferdinand-le-Catholique, contre le Roi de Naples, & partage d'avance, avec son Allié, les dépouilles de leur ennemi.

Extinction de la Maison des Comtes de Goertz ou de Goricie. Maximilien réunit leur Comté à ses Etats héréditaires. Il ratifie le Traité de paix conclu à Basle avec les Helvétiens, & les engage à renouveller leur ancienne union héréditaire avec sa Maison.

1501. 1502.

Le Conseil de Régence négocie une trève & puis un accommodement définitif avec le Roi de France. Ce Prince envoie une Ambassade solemnelle à Nuremberg, pour traiter avec Maximilien, de l'Investiture du Milanès, & pour lui faire part de l'alliance qu'il venoit de conclure avec le Roi d'Espagne contre le Roi de Naples. Maximilien rejette toutes les propositions de la France, & défend au Conseil de Régence de s'en occuper davantage; mais l'Archiduc Philippe ramene le Roi son pere à d'autres sentimens, & le Cardinal d'Amboise con-

clut avec lui, à Trente, au nom de Louis XII, un Traité de paix & d'alliance. Les conditions de ce Traité furent, que Maximilien investiroit le Roi Louis XII du Duché de Milan, & que le Roi contribueroit, à son tour, à procurer aux Archiducs la succession aux Trônes de Hongrie, de Bohême & d'Espagne. On arrêta d'ailleurs le mariage du petit-fils de Maximilien, Charles d'Autriche, duc de Luxembourg, avec Madame Claude de France, & celui de l'Infante Archiduchesse Eléonore, petite-fille de Maximilien, avec le premier enfant mâle dont la Reine de France accoucheroit, & il fut stipulé que la dot de la premiere de ces Princesses, consisteroit dans le Royaume de Naples, & celle de la seconde, dans le Duché de Milan.

Louis XII & Ferdinand-le-Catholique, Roi d'Espagne, font la conquête du Royaume de Naples en moins de quatre mois. Le Roi Frédéric se retire en France, & céde à cette Couronne, la portion de ses Etats, que le Traité de partage de 1500 lui avoit adjugée. Mais la révolution qui arriva, l'année suivante, dans le Royaume de Naples, ayant rendu cette cession infructueuse, Anne de Laval, petite-fille du Roi Frédéric, apporta ces droits à son mari, François de la Trimouille, Prince de Talmond, & fonda de cette maniere les prétentions de la Maison de la Trimouille sur le Royaume de Naples.

Maximilien établit un Conseil Aulique pour ses Etats héréditaires; & lui confie l'exercice de ses Réservats Impériaux. Premiere origine du Conseil Aulique de l'Empereur & de l'Empire.

Fin du Conseil de Régence. Toute l'Allemagne concourut, comme de concert, à détruire cet établissement : Maximilien lui porta les premiers coups pour se débarrasser de vingt Ephores, qui épluchoient & contrarioient toutes ses démarches, sous prétexte de les rapporter au bien de l'Empire. Les Etats, qu'on avoit choisis pour Assesseurs, ne furent pas fâchés d'être quittes d'un emploi qui leur causoit des dépenses excessives, où il n'y avoit que de la gloire à acquérir, & qui devoit nécessairement les brouiller, tôt ou tard, avec la Cour Impériale : enfin les autres Etats, qui ne participoient pas aux délibérations, consentirent, par dépit & par jalousie, à révoquer une commission dont ils ne partageoient pas l'autorité. La Chambre Im-

périale

Evénemens remarquables sous MAXIMILIEN I.

périale essuya, peu de tems après, la même catastrophe, par l'épuisement absolu des fonds qu'on avoit destinés aux gages des Assesseurs. Alors le Roi des Romains établit, de son chef, un nouveau Tribunal à Ratisbonne; mais les Etats n'en ayant pas voulu reconnoître la Jurisdiction, ni se soumettre à ses Arrêts, on fut incessamment obligé de retirer la Chambre de Spire du néant dans lequel elle étoit tombée.

Les Paysans du Haut-Rhin se révoltent contre leurs Seigneurs, & concluent une Ligue nommée le *Bundschuh*, ou le Soulier gris, pour servir de pendant à la Confédération Helvétique, sous la protection de l'Empereur & de l'Empire. Ce soulévement n'eut point de suites fâcheuses.

Diéte Electorale de Gelenhausen. Les Electeurs y conclurent leur union célèbre, qui fait encore aujourd'hui partie des Loix fondamentales de l'Empire. Ils s'y promirent mutuellement amitié, aide & assistance, & d'employer leurs bons offices communs pour terminer les différends qui viendroient à s'élever entre les individus de leur Collége: ils s'engagerent à défendre la Religion, l'Eglise & la Constitution Germanique, à procéder de concert dans toutes les affaires de l'Empire, à ne point souffrir qu'il s'en traitât aucune sans leur consentement Collégial, & à s'opposer à tous les démembremens des Provinces de l'Empire.

Maximilien conclut avec Henri VII, Roi d'Angleterre, un Traité d'alliance & de commerce: il lui envoie l'Ordre de la Toison d'Or, & reçoit, en échange, celui de la Jarretiere, avec un don de 10,000 livres sterlings, à condition de les employer à une expédition contre les Ottomans.

Les Villes Impériales de Basle & de Schaffouse accédent à la Confédération Helvétique.

1503. 1504.

Diéte Electorale de Francfort. Les Electeurs y renouvellent leur union, malgré le ressentiment extrême que Maximilien leur en témoignoit. Ils refusent de le recevoir dans cette Confédération, en qualité d'Archiduc d'Autriche, & le pressent d'abolir la

Tribunal qu'il venoit d'établir à Ratisbonne, à la place de la Chambre Impériale.

Mort de George-le-Riche, dernier Duc de Baviere, de la Branche de Landshut. Comme il ne lui restoit point d'enfant mâle, il avoit fait un testament, malgré les déhortations & les défenses de Maximilien, par lequel il institua héritier le mari d'Elisabeth de Baviere, sa fille unique, Robert, Comte Palatin du Rhin, troisieme fils de l'Electeur Philippe. Ce Prince se met en possession de cette riche succession, nonobstant les oppositions des Ducs de Baviere de la Branche de Munick, qui la réclamoient en qualité de plus proches Agnats, & malgré les prohibitions expresses de Maximilien, Seigneur direct des Fiefs vacans, à qui seul appartenoit le droit de connoître des prétentions respectives. Celui-ci tient des grands jours à Ausbourg, pour juger ce différend important. Le Comte Palatin, après avoir vainement épuisé toutes les subtilités des Jurisconsultes Italiens, pour justifier le testament de son beau-pere, se retrancha à soutenir, qu'étant lui-même Prince du Sang de Baviere, il étoit suffisamment qualifié pour posséder les Fiefs de cette Maison; qu'il n'étoit pas nécessaire de calculer la proximité du degré dans les successions illustres, & que le Duc Georges avoit pu l'appeller légitimement, & de préférence à des Agnats plus proches, à un héritage substitué également aux Ducs de Munick & à la Branche Palatine. Le Duc Albert de Baviere, de la Branche de Munick, la seule qui restât encore des six Rameaux fondés par les fils de l'Empereur Louis IV, n'eut point de peine à réfuter cette Jurisprudence; il prouva invinciblement, par l'observance invariable de la Maison de Baviere, non-seulement que les femmes avoient toujours été exclues par des mâles plus éloignés, de la succession aux Fiefs & aux Domaines patrimoniaux de leurs Ancêtres; mais aussi que la proximité du sang & de l'agnation y avoit constamment été consultée & suivie à chaque échéance de succession collatérale. Maximilien, après avoir tenté, infructueusement, d'amener les Parties à un accommodement amiable, en même-tems qu'il leur recommandoit, sans cesse, *les intérêts de la Maison d'Autriche*, prononce enfin un Arrêt solemnel, de

l'avis des Electeurs, des Princes & des Etats, qui avoient assisté aux grands jours d'Ausbourg, & adjuge indistinctement toute la succession de George-le-Riche, au Duc Albert de Munick, comme au plus proche Agnat du sang, du nom, & des armes de Baviere. Le Comte Palatin, Robert, s'inscrit contre cette Sentence, & s'empare de tout l'héritage contentieux : Maximilien le met au Ban de l'Empire, & condamne à la même peine, l'Electeur Palatin, son Pere, & tous les autres adhérents & fauteurs de ce Prince. Le Duc Albert s'attache, par des subsides, & par des promesses, les principaux Etats de la Franconie, de la Souabe, & de la Province Rhénane, dont plusieurs avoient d'ailleurs à venger les défaites que l'Electeur, Frédéric-le-Victorieux, leur avoit fait essuyer. Renforcé par les Milices de la Ligue de Souabe, il se rend, en peu de tems, maître de tout le Duché de Landshut, tandis que le Roi des Romains occupoit les pays qu'il étoit de son *intérêt* d'obtenir, & que les autres Alliés assailloient le Haut-Palatinat, & les Etats que l'Electeur Palatin possédoit en Souabe & sur le Rhin. Le Comte Palatin Robert, & sa femme, en meurent de chagrin, laissant deux fils au berceau. Le Collége Electoral s'intéresse en faveur de l'Electeur Philippe, & force Maximilien à convoquer une Diéte à Francfort, pour y tenter les voies de droit entre les Parties belligérantes; mais cette Assemblée se borna à refuser les secours que ce Prince lui demandoit pour exécuter l'Arrêt de proscription qu'il avoit lancé contre l'Electeur Palatin.

Traité conclu à Lyon, entre le Roi de France & le Roi Ferdinand-le-Catholique, relativement au Royaume de Naples. Les François s'y abandonnent sur la foi de ce Traité, à une parfaite sécurité. Gonsalve de Cordoue tombe subitement, avec les Troupes Espagnoles, sur les postes qu'ils occupoient, il les bat à Seminara & à Cerignoles, & les chasse, en très-peu de tems, de tout le Royaume.

Convention de Blois, entre Maximilien & le Roi de France, du 22 Septembre. Elle porte en substance, que le mariage de l'Archiduc Charles avec Madame Claude de France, se feroit conformément au Traité de Trente; qu'en faveur de cette alliance, & moyennant un relief de 120,000 florins d'or, Maximilien investiroit le Roi

Louis XII du Duché de Milan, pour en jouir, lui & ses descendans mâles, & qu'à leur défaut ce Fief passeroit à Madame Claude. Cette convention fut incessamment rompue à la requisition des Etats de France assemblés à Tours, & la Princesse Claude fut fiancée à François, Comte d'Angoulême, & héritier présomptif de la Couronne. Louis XII donne des secours au Duc de Gueldres, contre la Maison d'Autriche.

Mort d'Isabelle, Reine de Castille, femme de Ferdinand-le-Catholique. L'Infante Jeanne, dite la Folle, sa fille, & le mari de cette Princesse, l'Archiduc Philippe, sont proclamés Roi & Reine de Castille, malgré les oppositions du Roi Ferdinand, qui s'étoit fait réserver l'administration de ce Royaume, par un testament de la Reine Isabelle, qu'on croit supposé.

Fondation de l'Ordre Militaire de S. Georges. Les Chevaliers n'étoient astreints à aucune régle Ecclésiastique; ils faisoient vœu d'employer leurs biens & leurs bras à la guerre contre les Ottomans.

Mort du Pape Alexandre VI, son Successeur, Pie III, le suit de près. Election de Jules II.

1505.

Le Cardinal George d'Amboise, Ambassadeur de Louis XII, reçoit à Haguenau, l'Investiture du Duché de Milan.

Voyage de Maximilien aux Pays-Bas. Il chargea l'Electeur de Trèves de remplir, à cette occasion, les fonctions d'Archi-Chancelier de l'Empire dans les Gaules; mais l'Electeur de Mayence mit tant d'obstacles à l'exécution de ces ordres, que le Roi des Romains revint en Allemagne, avant que la contestation fût terminée.

Le Roi Maximilien, ayant tiré des troubles de Baviere à-peu-près tous les avantages que son *intérêt* lui avoit fait desirer, céde enfin aux vives représentations du Collége Electoral, & prend sérieusement le parti de terminer un différend, qui causoit la ruine de ses Alliés & de ses ennemis. Diéte de Cologne. Le Duc de

Evénemens remarquables sous MAXIMILIEN I.

Baviere & le Comte Palatin Frédéric, oncle & tuteur des fils du Comte Palatin Robert, compromettent sur le Roi des Romains, par rapport à leurs prétentions respectives ; & ce Prince, de l'avis des Electeurs & des Etats, prononce enfin une Sentence arbitrale, en vertu de laquelle toute la succession du Duc George de Landshut fut adjugée au Duc Albert de Munick, à l'exception des districts situés entre le Danube & le Naab, qui composent aujourd'hui le Duché de Neubourg, & qui furent réservés aux enfans du Comte Palatin Robert, pour, par lesdits Princes & leurs descendans, être tenus & possédés sous la mouvance & la directe de l'Empire. Cette décision fut entiérement conforme au projet d'accommodement que Maximilien avoit proposé aux deux parties, à l'ouverture des grands jours d'Ausbourg, & que le Duc Albert rejetta alors avec indignation. Ce Prince se flattoit de dépouiller entiérement le légataire du Duc George, en se prêtant à toutes les demandes de Maximilien. Il céda à ce Prince de vastes Domaines, pour satisfaire à son *intérêt* & à sa convenance ; il suscita une guerre funeste, dont ses propres Etats & ceux qu'il réclamoit furent également la victime. Il causa la ruine de la branche aînée de sa Maison, & enrichit des dépouilles des deux branches, des voisins jaloux de sa prospérité ; &, après tous ces sacrifices faits à son ambition & à sa haine, il se trouva trop heureux de se soumettre aux mêmes conditions, qu'il n'avoit dépendu que de lui d'accepter, sans qu'il lui en coûtât la moindre chose. Le Roi Maximilien eut, pour sa part, trois Bailliages limitrophes du Comté de Tirol, avec la forteresse de Kuffstein, le Bailliage de Monsée, & quelques Seigneuries dans la Haute-Autriche, le Comté de Neubourg sur l'Inn, le Marquisat de Burgau, le Comté de Kirchberg, & nombre d'autres Seigneuries en Souabe, toutes provenantes de la succession de George-le-Riche, l'avouerie des Eglises de Saltzbourg & de Passau, & des sommes immenses d'argent. La Maison de Hesse garda les pays qui composent aujourd'hui l'apanage du Rameau de Hombourg. Le Duc de Wurtemberg eut le Comté de Loewenstein, la Dynastie de Heydenheim, & quelques autres Bailliages que l'Electeur Frédéric-le-Victo-

rieux avoit conquis sur sa Maison. La Maison d'Oettingen fut gratifiée des Terres qui servent aujourd'hui d'apanage au Rameau de Balderen, & la Ville de Nuremberg se forma, aux dépens du Haut-Palatinat, le vaste territoire qu'elle posséde encore actuellement.

Maximilien prie le Chapitre de Trèves, de retirer un procès qu'il avoit intenté en Cour de Rome à un laïc, pour une cause purement séculiere, & l'exhorte à le porter devant la Chambre Impériale ou devant le Tribunal de sa Cour, qui étoient les justices ordinaires.

1506. 1507.

Mort de Philippe, Roi de Castille, & Archiduc d'Autriche, fils unique de l'Empereur. Il laissa deux fils, Charles & Ferdinand, tous deux en bas-âge. Le Roi Ferdinand-le-Catholique, qui peut-être n'ignoroit pas les causes de la mort de son gendre, se charge de la Régence de Castille, du consentement des Etats, à la réquisition & au nom de la veuve du Roi Philippe, la Reine Jeanne, dite la Folle. La Régence des Pays-Bas étant échue de nouveau à Maximilien, il donna le Gouvernement-général de ces Provinces à sa fille Marguerite, du consentement des Etats, qui se réserverent le soin de former un Conseil à cette Princesse. L'éducation du jeune Archiduc & Infant Charles, que Philippe lui-même avoit recommandée à Louis XII, Roi de France, fut confiée au Duc de Chievres de la Maison de Croy.

Diéte de Constance. Le Roi Maximilien, le Pape Jules II & les Vénitiens, excitent les Etats d'Allemagne à déclarer la guerre au Roi Louis XII, pour mettre des bornes, disoient-ils, aux accroissemens continuels de sa puissance en Italie. Ces insinuations alloient produire tout leur effet; on délibéroit même déja sur l'emploi qu'il faudroit faire des Provinces que Maximilien alloit reconquérir en Italie, & l'on avoit à-peu-près résolu d'appliquer les grands Fiefs au Domaine de l'Empire, en abandonnant ceux de moindre importance à la disposition du Roi des Romains : lorsque les Ambassadeurs du Roi Louis XII arriverent, fort à propos, pour calmer

Evénemens remarquables sous MAXIMILIEN I.

l'animosité des Etats; les résolutions guerrieres furent suspendues, & la Diéte n'accorda à Maximilien qu'un corps de 12,000 hommes, entretenus pendant six mois seulement, pour le mettre en état d'aller recevoir à Rome la couronne Impériale. Les Vénitiens lui font déclarer, qu'ils ne lui accorderoient pas le passage par les terres de leur République, s'il amenoit avec lui plus de 4,000 hommes. Leur Ambassadeur est chassé de Constance. Rétablissement de la Chambre Impériale, sauf les droits du Conseil Aulique de Maximilien. Ce Prince condamne l'Electeur de Mayence à une amende de 4,000 florins, pour avoir fait exécuter à mort un criminel, avant que de s'être fait investir du droit de haute-Justice.

Maximilien donne à la Maison de Saxe une expectative sur le Duché de Lauenbourg, de l'aveu & du consentement des Electeurs. En conséquence de ce titre, les deux branches de cette Maison se présenterent en 1687, à l'extinction de celle de Lauenbourg, pour recueillir sa succession; mais le Duc de Brunswick Hanover s'en empara, en vertu de quelques anciens pactes de familles, & l'Electeur de Saxe, qui avoit besoin d'argent pour faire réussir ses projets sur la Pologne, renonça en sa faveur, moyennant une somme de 600,000 écus qui lui fut payée, à tous les droits que l'expectative de 1507 avoit donnés à sa branche sur le Duché contentieux: sauf les droits & les prétentions de la branche Ernestine ou Ducale.

Les Comtes de Hohenzollern sont investis de la charge de Chambellans héréditaires du S. Empire, à la place des Comtes de Weinsperg, dont la famille venoit de s'éteindre, & qui avoient succédé eux-mêmes aux Comtes de Falckenstein.

1508.

Maximilien se prépare au voyage de Rome, & nomme l'Electeur de Saxe, Vicaire-général de l'Allemagne pendant son absence, en lui donnant d'ailleurs des assurances solemnelles, que cette commission passagere ne devoit pas préjudicier aux droits du Vicariat ordinaire qui lui compétoit, pendant l'absence des Empereurs-Rois d'Allemagne. L'Electeur Palatin ne reçut point de lettres sembla-

bles, parce qu'il n'avoit pas encore été relevé de la Sentence du ban prononçée contre lui, à l'occasion des troubles de Baviere.

Le Roi des Romains demande de nouveau aux Vénitiens le passage par leurs terres; mais ceux-ci ne le lui accordent, qu'à condition qu'il s'y présenteroit sans troupes. Cette permission équivalant à un refus, Maximilien fait citer, à trois différentes reprises, le Doge & le Sénat de Venise, à comparoir devant son Tribunal, pour y rendre compte de leur rébellion contre leur Maître & leur Suzerain légitime, & les met enfin, par contumace, au ban de l'Empire.

Cet incident vint très-à-propos pour rompre le voyage que Maximilien avoit trop légérement entrepris de faire à Rome, & dont le Pape Jules II le dissuadoit à présent, avec autant de vivacité, qu'il l'y avoit encouragé précédemment. Cependant comme la gloire de ce Prince étoit intéressée à ne pas retourner en Allemagne, sans le titre d'Empereur, il convient avec le Pontife, que *celui-ci le lui enverroit dans une Bulle ;* ce qui fut exécuté. Maximilien prend solemnellement, à Trente, le titre d'*Empereur élu*, & mande à tous les Etats d'Empire, qu'ils eussent à l'appeller, dorénavant, de ce nom; en les prévenant d'ailleurs, qu'il se contentoit du titre d'Empereur *élu*, pour ne pas donner ombrage à la Cour de Rome, ni paroître renoncer à la Couronne Impériale. Le Pape Jules II applaudit à cette délicatesse, par une Bulle particuliere, & lui confirme le titre qu'il avoit pris.

Maximilien commence la guerre contre les Vénitiens, & fait occuper quelques-unes de leurs places; après quoi, il retourne subitement en Allemagne, pour y chercher des secours d'hommes & d'argent. Les Vénitiens renforcés par un corps de troupes Françoises, que Trivulce, Gouverneur du Milanès, leur amena, reprennent toutes les conquêtes de l'Empereur; ils taillent en pieces deux armées Impériales, & se rendent maîtres de l'Istrie & du Frioul; ils se seroient emparés, avec la même facilité, de la Ville de Trente, si le Roi Louis XII n'avoit pas défendu à son Général, de pousser plus loin ses avantages. Choqués de cette modération de leur Allié, les Vénitiens concluent une trève de trois ans avec Maximilien, & donnent

Evénemens remarquables sous MAXIMILIEN *I.*

donnent trois mois à la France pour y accéder. Le Roi avoit demandé d'y être compris avec ses Alliés, nommément avec le Duc de Gueldres; mais les Ambassadeurs Impériaux rejetterent cette derniere condition, & le Sénat de Venise approuva leur refus.

Paix de Cambrai entre Maximilien & le Duc de Gueldres, qui demeura en possession de son Duché. Le Congrès tenu pour cette paix, fut le berceau de la fameuse ligue de Cambrai, conclue contre les Vénitiens, entre le Pape Jules II, l'Empereur Maximilien, le Roi Louis XII & le Roi Ferdinand-le-Catholique, par le Cardinal d'Amboise, l'Archiduchesse Marguerite, Gouvernante des Pays-Bas, & Jacques d'Albion, Ambassadeur d'Espagne. Ces Puissances, jalouses l'une de l'autre, ne se réunissoient que pour dépouiller la République de ce qu'elle avoit pris sur eux, & il étoit facile à prévoir que le Pape & le Roi d'Espagne, qui abhorroient également le voisinage de la France & celui de l'Empereur, se retireroient de la ligue aussi-tôt qu'ils seroient rentrés dans ce qui leur appartenoit. L'Empereur redemandoit aux Vénitiens les Villes & les territoires de Vérone, de Padoue, de Vicenze & de Trévigio, comme des Fiefs usurpés sur l'Empire; le Patriarchat d'Aquilée, comme ayant été expressément réservé à la Maison d'Autriche, lorsque l'Empereur Frédéric III engagea le Frioul à cette République, & le Frioul lui-même, ainsi que la Ville de Rovérédo, & toutes les conquêtes que les Vénitiens avoient faites pendant la derniere guerre. Le Roi de France réclamoit Brescia, Bergame, Crême & Crémone, que les Vénitiens avoient démembrées du Milanès. Le Pape revendiquoit les Villes & territoires de Ravenne, de Faënza, d'Imola, de Cesena & de Rimini; & le Roi d'Espagne, comme Roi de Naples, vouloit rentrer dans la possession des Villes de Brindes, de Gallipoli, de Trano & d'Otrante, que Ferdinand, Roi de Naples, avoit engagées aux Vénitiens. Le Duc de Savoie accéda le dernier à la ligue avec de fortes prétentions sur le Royaume de Chypre, que les Vénitiens avoient occupé en vertu du testament de Catherine Cornaro, leur concitoyenne, & veuve du dernier Roi

de Chypre Jacques II. Le Duc de Ferrare & le Marquis de Mantoue suivirent son exemple, & le Roi de Hongrie grossit le nombre des ennemis de cette République hautaine. Second Traité de Cambrai entre l'Empereur & le Roi de France, confirmatif de ceux de Trente, de Blois & de Haguenau, avec cette seule différence, que Maximilien accorda au Roi Louis XII, l'Investiture absolue du Duché de Milan pour lui, sa fille Madame Claude, & les descendans mâles de cette Princesse; & à leur défaut, pour ses autres filles & leurs descendans mâles, suivant l'ordre de primogéniture.

1509.

Le Roi de France ouvre la campagne contre les Vénitiens, par la victoire de Giera d'Adda, ou d'Aignadel, & leur enléve, en très-peu de tems, tout ce qu'ils possédoient sur terre ferme. Le Sénat envoie le célèbre Justiniani à l'Empereur, pour lui demander pardon & la paix. Cet habile négociateur se jetta aux pieds de Maximilien. Il promit, au nom de sa République, de restituer tout ce qu'elle avoit usurpé sur l'Empire & sur la Maison d'Autriche; de reconnoître Maximilien pour son Seigneur Suzerain, de lui payer, en cette qualité, un tribut annuel de 50,000 ducats. L'Empereur rejette ces offres, & les Vénitiens tirant de nouvelles forces de leur désespoir, recouvrent la plupart des Villes que les Troupes Impériales leur avoient enlevées.

Diéte de Worms. Les Vénitiens y furent proscrits de nouveau: cependant les Etats refuserent de prendre part à une guerre qu'ils regardoient comme une vengeance particuliere de l'Empereur, & comme l'effet d'une alliance que Maximilien avoit contractée sans leur participation.

Traité de Blois, entre Maximilien I & Ferdinand le-Catholique; conclu sous la médiation du Roi de France, au sujet de la tutelle des jeunes Archiducs, fils de Philippe, & petit-fils de ces deux Souverains. Il fut réglé que le Roi Ferdinand conserveroit la Régence de la Castille, jusqu'à ce que l'Archiduc Charles auroit atteint

l'âge de 25 ans, & qu'en attendant il lui payeroit 200,000 ducats par an, pour l'entretien de sa Maison.

1510.

Le Pape Jules II se sépare de la Ligue de Cambrai, après avoir obtenu des Vénitiens tout ce qu'il desiroit, & entraîne par son exemple, & par ses promesses, le Roi Ferdinand-le-Catholique, que la République se hâta de satisfaire également. Dès ce moment, le Pontife ne s'occupa plus que des moyens de susciter des ennemis à la France, & de la dépouiller de toutes ses possessions en Italie. Il se ligue contre elle avec le Roi Ferdinand, avec Henri VIII, Roi d'Angleterre, & avec les Suisses, que l'Evêque de Sion détacha de l'alliance de Louis XII. Diéte d'Ausbourg. Les Nonces de Jules II y font, vainement, les plus grands efforts pour réconcilier Maximilien avec les Vénitiens, & pour l'entraîner dans une alliance contre Louis XII. Ils se tournent ensuite vers les Etats, & les dissuadent, non-seulement de prendre part à la guerre contre les Vénitiens, mais ils tentent aussi de leur inspirer de la méfiance par rapport à l'union peu naturelle de l'Empereur avec la France; mais Louis Hélian, Ambassadeur du Roi Louis XII, dissipa victorieusement tous ces nuages; les Nonces furent chassés d'Ausbourg, & les Etats accorderent des secours considérables à l'Empereur. Ce Prince saisit ce moment pour proposer à la Diéte les griefs que la Nation Germanique formoit, depuis long-tems, contre le Saint-Siége, & pour la presser de réduire le Concordat de 1448, aux termes de la Pragmatique-Sanction de Bourges : le Roi de France assemble un Concile National à Tours, dans lequel on convint d'assigner un Concile général à Pise. Traité de Blois. Maximilien resserre ses liaisons avec le Roi Louis XII, & accéde aux résolutions prises par le Concile de Tours. La guerre continue en Italie; mais l'Empereur agit avec tant de lenteur & de foiblesse, que les Vénitiens, secondés par le Pape, reprirent une partie du Frioul, & qu'il auroit perdu toutes ses conquêtes de l'année précédente, si les Troupes auxiliaires du Roi de France n'avoient pas renforcé, à propos, son armée. Le Pape

déclare la guerre au Duc de Ferrare, qui persistoit dans l'alliance de la France & de l'Empereur.

1511.

Le Roi d'Espagne entreprend de réconcilier la République de Venise avec l'Empereur : ce Prince consent à envoyer l'Evêque de Gurck au Congrès de Mantoue, & d'y traiter de la paix sous la médiation du Pape Jules II. Mais les Vénitiens, enflés de leurs succès, lui proposent des conditions si éloignées de leurs offres précédentes, que Maximilien rompt les conférences, & ne songe plus qu'à se venger de cette République & de Jules II, qui les favorisoit. Il se ligue, plus étroitement que jamais, avec la France, & la conquête de l'Italie entiere ne paroissant pas douteuse, au moyen des mesures qu'on se disposoit à prendre, Maximilien & Louis XII partagent d'avance, par une convention secrette, les dépouilles de leurs ennemis. L'Empereur se réserva, dit-on, la Ville de Rome, les Etats du S. Siége, & la Ville de Venise avec toutes ses dépendances; & la France promit de se contenter du Milanès & des Etats de Mantoue, de Ferrare, de Florence & de Gènes. Le Cardinal de Carvajal, se faisant fort des pouvoirs du Sacré Collége, qui désapprouvoit souverainement la politique guerriere de Jules II, convoque un Concile à Pise, en exécution des engagemens formels, que ce Pontife en avoit pris à son avénement à la Papauté, & de l'autorisation éventuelle qu'il avoit donnée aux Cardinaux d'y procéder de leur chef, s'il y manquoit lui-même, par quelque raison que ce pût être. Ce Concile ne fut gueres nombreux : il n'y comparut que des Prélats François, & la révolte des Pisans les obligea de se transporter incessamment à Milan. Le Pape Jules II leur oppose un Concile tenu au Latran, & casse tous les actes des Peres de Milan.

L'armée Françoise s'empare de Bologne, & met en déroute les Troupes réunies du Pape & des Vénitiens : ç'en étoit fait de Jules II, sans les scrupules qu'Anne de Bretagne inspira à Louis XII, sur une guerre entreprise contre le Saint Pere. Maximilien fait, à son ordi-

Evénemens remarquables sous MAXIMILIEN *I.*

naire, une campagne infructueuse. Le Roi d'Espagne parvient à lui inspirer de la jalousie & puis de la méfiance contre le Roi de France. Rempli de ces idées il exige, pour prix de la continuation de son alliance avec ces Princes, que Louis XII se chargeât seul de conquérir sur les Vénitiens, en faveur de la Maison d'Autriche, les Villes qui lui avoient été assignées par la Ligue de Cambrai; qu'il lui cédât Ferrare & Bologne; qu'il arrêtât, dès-à-présent, le mariage de Madame Renée de France avec l'Archiduc Charles, & qu'il lui assignât le Duché de Bourgogne pour sa dot. Louis XII regagne l'Empereur par le sacrifice de quelques sommes d'argent: ce Prince assemble les Evêques d'Allemagne à Ausbourg, pour les faire prononcer entre les Conciles de Pise & du Latran: ils se déclarerent pour ce dernier. Le Pape Jules II étant tombé dangereusement malade, Maximilien forme le projet de se faire élire Pape. Il envoie l'Evêque de Gurck à Rome, pour gagner les suffrages des Cardinaux, à l'effet de quoi il lui fit tenir une somme de 300,000 ducats, que les Fuggers, alors Banquiers d'Ausbourg, lui avancerent, & pour la sûreté de laquelle il leur hypothéqua, d'avance, le tiers des revenus de l'Etat du Saint Siége; mais la convalescence inattendue de Jules II, qu'on avoit déja dit mort, fit évanouir cette idée singuliere. Le Pape, le Roi d'Espagne, les Vénitiens & les Suisses, concluent ensemble une alliance nommée la Sainte-Ligue.

1512.

Gaston de Foix, Duc de Nemours, neveu du Roi Louis XII & son Général, fait lever le siége de Bologne aux Troupes réunies du Pape, d'Espagne & de Venise; il reprend Brescia & fait lever le siége de Ravenne. Les Alliés accourent au secours de cette Place, leur armée est taillée en pieces; mais le brave Gaston de Foix périt sur le champ de bataille. Maximilien conclut une trève avec les Vénitiens: il accorde à une armée de Suisses, que le Cardinal de Sion conduisoit dans le Milanès, le passage par le Tirol & par le Trentin, & publie, en même-tems, des Avocatoires, pour rappeller les Lansquenets, qui servoient dans l'armée de France, & dont il

déſerta, inceſſamment, plus de 4,000 hommes. Le Roi d'Angleterre menace la Picardie, & le Roi Ferdinand raſſemble une forte armée du côté des Pyrénées, & s'empare du Royaume de Navarre, ſur le Roi Jean d'Albret, ſous prétexte que ce Prince étoit allié de Louis XII & fauteur du Concile de Piſe. Le Roi rappelle, pour la défenſe du Royaume, une grande partie de ſon armée d'Italie, que la déſertion des Lanſquenets n'avoit que trop affoiblie. Les Suiſſes pénétrent dans le Milanès, ſe joignent aux Confédérés, & chaſſent les François de toute l'Italie. Le Pape Jules II fait préſent à chacun des Cantons, d'un drapeau béni, & confere au Corps Helvétique, le titre glorieux de Défenſeurs du Saint Siége. Le Concile de Piſe transféré à Milan, & dont l'Empereur venoit de ſe ſéparer en vertu d'un acte ſolemnel, ſe continue à Lyon. Les Génois ſe ſoulévent contre la France, & ſe donnent au Duc Frégoſe. Maximilien Sforce, fils de Louis-le-More, eſt rétabli par la ſainte Ligue, dans le Duché de Milan, & Pierre de Médicis, dans Florence. Le Duc Maximilien céde au Pape, du conſentement de l'Empereur, les Villes de Parme & de Plaiſance, & aux Helvétiens, les Bailliages de Lugano, Locarno, Mendriſio & Valmaggia Le Pape ſe porte enſuite pour Médiateur de la paix entre Maximilien I & les Vénitiens. Il propoſe, pour cet effet, à l'Empereur, d'abandonner & de confirmer à cette République, la poſſeſſion de toutes les conquêtes qu'elle avoit faites dans le continent de l'Italie, à condition que les Vénitiens lui reſtitueroient le Frioul & la Ville de Vicenze, & lui payeroient un tribut annuel de 30,000 florins d'or. La République rejette ces conditions. Jules II ſe ligue avec l'Empereur & avec les Rois d'Eſpagne & d'Angleterre; & les Vénitiens s'allient, à leur tour, avec le Roi Louis XII, & lui promettent de le rétablir dans le Milanès, au moyen de la renonciation qu'il feroit en leur faveur, à tous les territoires qu'ils avoient démembrés de ce Duché. L'Empereur reprend ſon projet favori de quitter le Trône Impérial, pour monter ſur le Saint-Siége. Le Cardinal Evêque de Gurck répand, parmi les Cardinaux, les ſommes que ce Prince avoit empruntées en Allemagne; mais Jules II ayant refuſé obſtinément de recevoir

Evénemens remarquables sous MAXIMILIEN I.

Maximilien I pour Coadjuteur, toutes ces démarches demeurerent sans effet.

Mort de Guillaume, Duc de Juliers & de Bergh, & Comte de Ravensberg. Comme il ne laissa point d'héritiers mâles, c'étoit évidemment le cas prévu par les expectatives de 1483 & 1493, qui appelloient la Maison de Saxe à la succession de ces deux Duchés, à l'extinction de la famille Ducale; mais l'Empereur Maximilien I, pressé de se ménager l'appui des Ducs de Juliers & de Clèves dans ses guerres contre le Duc de Gueldres, avoit accordé, dès 1496, au Duc Guillaume de Juliers, des Lettres-Patentes, dérogatoires au titre de 1493. Elles portoient que ce Prince venant à décéder sans héritiers féodaux, sa succession appartiendroit à sa fille unique Marie, à condition par elle d'indemniser la Maison de Saxe, ainsi & de la maniere qu'il appartiendroit. Cette riche héritiere ayant été fiancée, quelque tems après, au fils unique du Duc de Clèves, Maximilien renouvella & confirma, en 1508 & 1509, en faveur de ce mariage, les Lettres de 1496: il cassa & annulla, pour cet effet, l'expectative de 1483 & 1493, & ordonna qu'à la mort du Duc Guillaume, les Duchés de Juliers & de Bergh, & le Comté de Ravensberg, seroient transportés par la Princesse Marie sa fille, dans la Maison de Clèves, réunis à jamais avec le Duché de Clèves en un seul & même corps d'Etat, & transmis conjointement avec lui aux héritiers mâles du Duc de Clèves & de cette Princesse. Enfin il se chargea personnellement, au moyen de la somme de 50,000 florins, que le Duc de Clèves lui paya, d'indemniser la Maison de Saxe, & d'acquitter la succession de Juliers & de Bergh, de toutes prétentions à ce contraires; mais cette derniere condition étant demeurée sans effet, la Maison de Saxe conserva tous les droits résultans de sa double expectative. L'Electeur Jean Frédéric les fortifia, en 1526, par son mariage avec la fille aînée du Duc de Clèves, & de Marie de Juliers sa femme, & il eut soin de stipuler, par son contrat de mariage, que les trois Duchés de Juliers, de Clèves & de Bergh, & les Comtés de Marck & de Ravensberg, seroient substitués à ses enfans

au défaut d'hoirs mâles du Duc de Juliers & de l'héritiere de Clèves sus mentionnés.

Diéte fameuse, convoquée à Trèves, & transférée à Cologne. Elle ratifia tous les Decrets du Concile de Latran, rejetta ceux du Concile de Pise, comme nuls & illégitimes, & résolut de défendre le S. Siége & l'Eglise de Rome, contre tous attentats & violences étrangeres. Elle s'occupa ensuite des affaires de la Chambre Impériale, des moyens de faire exécuter les Arrêts de ce Tribunal, de son entretien, du remplacement des Assesseurs, &c. Elle consomma l'établissement des Cercles, en ajoutant quatre Cercles nouveaux aux six qui existoient depuis 1500, & en y répartissant les Etats de la Maison d'Autriche, & ceux des Electeurs qui n'avoient pas été compris dans la premiere création. Les Etats de la Maison d'Autriche, situés en Allemagne, furent réunis dans le Cercle d'Autriche. On appella Cercle de Bourgogne, ceux qu'elle avoit hérités du Duc Charles-le-Téméraire, dans les Pays-Bas & dans la Franche-Comté. Les trois Electeurs Ecclésiastiques, & l'Electeur Palatin, formerent le Cercle du Bas-Rhin, & les Electorats de Saxe & de Brandebourg, avec les Etats qui en dépendoient, ou qui s'y trouvoient enclavés, composerent le Cercle de Haute-Saxe. La Bohême & la Prusse refuserent de nouveau de se laisser comprendre dans cet arrangement.

On perfectionna, vers ce même tems, la constitution intérieure des Cercles, par l'établissement des *Directeurs*, qui sont les Présidens-nés des Assemblées circulaires, & par celui des *Princes-Convoquans*, dont les fonctions consistent à les convoquer, & à veiller au maintien de la paix, de la tranquillité & de la police intérieure des Cercles. Il ne sera pas inutile de tracer ici une liste succinte de l'état actuel de ces Charges. 1° Le Cercle d'Autriche, & 2° Celui de Bourgogne n'étant composé que de pays appartenans à la Maison d'Autriche, dont le Chef représente tous les Etats circulaires; il n'y a ni Directeurs ni Princes-Convoquans dans ces deux Cercles. 3° Le Cercle du Bas-Rhin : Directeur & Prince-Convoquant, l'Electeur de Mayence. 4° Le Cercle de Haute-Saxe, Directeur & Prince-Convoquant,

Evénemens remarquables sous MAXIMILIEN *I.*

Convoquant, l'Electeur de Saxe : lieu d'assemblée, Léipsic. 5° Le Cercle de Franconie : Directeur, l'Evêque de Bamberg : Princes-Convoquans, le même, & conjointement avec lui, en vertu du Traité de 1559, les Margraves de Brandebourg Anspach & de Bareith : lieu d'Assemblée, Nuremberg. 6° Le Cercle de Baviere : Directeurs & Princes-Convoquans, l'Electeur de Baviere & l'Archevêque de de Saltzbourg : lieu d'Assemblée, Wasserbourg. 7° Le Cercle de Souabe : Directeur, le Duc de Wurtemberg, & conjointement avec lui, en vertu d'une transaction de 1707, l'Evêque de Constance : Princes-Convoquans, les mêmes : lieu d'Assemblée, Ulm. 8° Le Cercle du Haut-Rhin : Directeurs & Princes-Convoquans, l'Evêque de Worms & l'Electeur Palatin, en qualité de Duc de Simmeren, conformément au Traité de 1690 : lieu d'assemblée, Francfort. 9° Le Cercle de Westphalie : Directeurs & Princes-Convoquans, l'Evêque de Munster & les Electeurs Palatin & de Brandebourg, comme héritiers des Ducs de Juliers : lieu d'Assemblée, Cologne. 10° Le Cercle de Basse-Saxe : Directeurs & Princes-Convoquans, l'Electeur de Brandebourg, comme Duc de Magdebourg, l'Electeur de Brunswick Hanovre, comme Duc de Bremen, & la Maison de Brunswick-Lunebourg : lieu d'Assemblée, Hambourg. Outre les Directeurs, chaque Cercle entretient encore un Colonel, qui commande ses troupes, & qui fait exécuter dans son ressort les Sentences de la Chambre Impériale & du Conseil Aulique. Pour devenir Colonel d'un Cercle, il faut réguliérement y posséder quelque Fief ; mais il est indispensable d'être né Allemand. Les Etats des Cercles nomment le plus souvent pour Colonels leurs Directeurs ou les Convoqués séculiers.

L'anéantissement du Conseil de Régence, & les difficultés extrêmes que la Diéte prévoyoit à son rétablissement, les déterminent à y suppléer par une espece de Sénat composé de huit Conseillers, dont quatre à la nomination des Electeurs, & quatre à celle du reste des Etats. Ce Sénat devoit suivre l'Empereur par-tout où il alloit, & s'occuper spécialement de tous les objets relatifs au maintien de la paix publique, & à l'exécution des Réglemens & des Arrêts, qui se rapportoient à cette matiere importante.

Mais il n'eſt pas encore bien décidé que ce Conſeil ait jamais été formé. Tout ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'on n'en trouve plus la moindre trace hors des actes de la Diéte de Cologne, & que l'Empereur confia, vers ce même tems, à ſon *Conſeil Aulique*, toutes les fonctions que les Etats avoient deſtinés au *Sénat de l'Empire*.

Nous avons rapporté, ſous l'année 1501, la premiere origine de ce Conſeil Aulique, & nous avons obſervé que Maximilien le commit dès-lors à l'exercice de ſes réſervats Impériaux. Ce Prince alla plus loin; il permit inceſſamment, à cette Cour naiſſante, d'attirer à ſoi toutes ſortes de procès, qui auroient dû être portés devant la Chambre Impériale; & il fonda cette nouveauté ſur la réſerve expreſſe qu'il avoit faite de ſon droit de Juriſdiction ſuprême, en donnant ſon conſentement à la création de ce Tribunal. Les Etats s'oppoſerent vainement à cet établiſſement. Les ſucceſſeurs de Maximilien ne furent que plus ardents & plus appliqués à donner une conſiſtance permanente à leur Conſeil Aulique, à étendre ſon reſſort ſur toutes ſortes de cauſes ſuſceptibles de Decrets & de Mandemens ſans clauſe, & à lui aſſurer une Juriſdiction concurrente avec la Chambe Impériale. Mais cet ouvrage important, de la perfection duquel dépendoit le maintien de l'autorité Impériale, & qui, pour cette raiſon même, fut conſtamment contrarié par les Etats, ne parvint à ſon entiere & pleine conſiſtance, qu'à la paix de Weſtphalie. Depuis ce moment le Conſeil Aulique de l'Empereur & de l'Empire n'a pas ceſſé d'augmenter en autorité, en crédit & en puiſſance; & ces accroiſſemens ont été d'autant plus ſolides, qu'ils ſe fondoient ſur la décadence de l'autorité & du crédit de la Chambre Impériale. Il eſt même aſſez probable que le reſſort & la juriſdiction du Conſeil Aulique auroient englouti, il y a long-tems, la juriſdiction concurrente du Tribunal de Wetzlar, ſi les Etats ne redoutoient pas l'influence impérieuſe que les Empereurs ont naturellement conſervé ſur leur Conſeil, s'ils ne ſavoient pas qu'il eſt tenu de conſulter, dans toutes les affaires conſidérables, le ſentiment du Chef de l'Empire, & s'ils n'avoient pas eu connoiſſance de nombre d'Arrêts projettés à la majorité des ſuffrages de

cette Cour Souveraine, qui ont été réformés dans le secret du Cabinet, par le ministere politique de la Maison d'Autriche. Quoi qu'il en soit, nous observerons que le Conseil Aulique de l'Empereur & de l'Empire dépend entiérement & exclusivement des Empereurs, & qu'ils en nomment librement tous les Membres. Il est composé d'un Président, d'un Vice-Président, & d'un nombre illimité de Conseillers distribués sur deux bancs, dont l'un est occupé par des Assesseurs Comtes ou Barons, & l'autre est rempli par des Conseillers Jurisconsultes. Il se trouve toujours, en vertu d'une Loi positive, parmi les Conseillers de l'un & l'autre banc, au moins six Assesseurs Protestans; & il a été pourvu par le Traité de Westphalie, qu'en cas de partage d'opinions, les voix réunies des Conseillers Protestans devront contrebalancer les voix des Conseillers Catholiques, en tel nombre que ces derniers pourront être. Au surplus, le Conseil Aulique de l'Empereur & de l'Empire a le droit de prévention sur la Chambre Impériale en toute sorte de Causes Civiles des Etats d'Allemagne & de leurs Sujets, en observant toutefois les Réglemens prescrits à ce dernier Tribunal, relativement aux degrés d'instances qu'elles doivent parcourir avant que d'être portées devant ces Cours Souveraines. Mais il juge seul, & exclusivement, à la Chambre, 1° toutes les Causes féodales, lorsqu'elles ont pour objet des Fiefs entiers : 2° Toutes les Causes relatives aux Réservats des Empereurs; & 3° Toutes celles qui concernent les Vassaux ou les affaires d'Italie. Il représente d'ailleurs la Cour Féodale d'Allemagne : il investit les Comtes & les Barons du S. Empire, soit qu'ils en relevent pour le Royaume d'Allemagne, soit qu'ils dépendent du Royaume d'Italie, avec cette différence, toutefois, que les Comtes & les Barons d'Italie sont obligés de s'agenouiller en prêtant foi & hommage entre les mains du Président du Conseil Aulique, & que les Comtes & les Barons d'Allemagne restent debout pendant cette cérémonie. Comme cette Cour juge en dernier ressort, il n'y a point de voie d'appel ouverte contre ses Arrêts; mais les Loix accordent aux Parties qui s'en croyent lésées, le remede de la *supplication*, analogue à la Requête civile. Cette Requête s'adresse à l'Empereur, & l'on y peut former la demande de la révi-

N 2

Evénemens remarquables sous MAXIMILIEN I.

sion des Actes, ou de la restitution en entier, la plainte du Syndicat, &c. Enfin les Etats peuvent prendre leur recours à la Diéte, lorsque l'Arrêt dont ils se plaignent est propre à produire un *grief commun* à tous les Etats d'Empire. Le droit de visiter ce Tribunal appartient à l'Electeur de Mayence, en vertu du Traité de Westphalie. Ce même Prince établit aussi le Vice-Chancelier de l'Empire, & tous les Officiers attachés à la Chancellerie Impériale, qui sert en même-tems de Greffe au Conseil Aulique; & il perçoit tous les émolumens du sceau, dont la garde est confiée au Vice-Chancelier. La Commission des Présidens & des Conseillers Assesseurs du Conseil Aulique, expire à la mort de l'Empereur qui l'a accordée, & ce Tribunal est entiérement fermé pendant les interregnes: mais, dans ce dernier cas, les deux Vicaires établissent, chacun en droit soi, des Tribunaux de Vicariat, pour les Provinces comprises dans leur ressort respectif, & ces Tribunaux du Vicariat remplissent alors toutes les fonctions du Conseil Aulique.

Nous retournons, après cette digression, aux événemens de la Diéte de Cologne.

Les Comtes immédiats du Saint Empire ayant été exclus depuis quelque tems, par les Princes, des délibérations de leur Collége, ils s'étoient ligués pour la conservation de leurs droits & de leurs anciennes prérogatives Comitiales. Cette Confédération produisit tout l'effet qu'ils en avoient attendu; & nous trouvons, à la fin du Recès de la Diéte de Cologne, après les Princes Ecclésiastiques & séculiers qui le signerent, la signature d'un Comte de Soms, Député général des Comtes d'Empire. Ce premier succès fraya le chemin à des avantages plus considérables. Le Corps des Comtes qui n'avoit eu, en 1512, qu'une seule voix Collégiale, se partagea, en 1521, en deux bancs, l'un des Comtes de Wettéravie, & l'autre des Comtes de Souabe; & il obtint un suffrage particulier pour chacun. Les Comtes de Franconie furent gratifiés d'un troisieme suffrage, en 1641, & les Comtes de Westphalie parvinrent à s'en faire accorder un quatrieme, en 1654.

Une autre singularité que le Recès de la Diéte de Cologne nous

Evénemens remarquables sous MAXIMILIEN I.

présente, c'est qu'on y admit, pour la premiere fois, un Député Electoral à le signer, conjointement avec les Electeurs qui avoient assisté en personne à cette Assemblée. Ce Recès comprend aussi plusieurs Réglemens de Police, parmi lesquels il y en a un qui concerne l'ivrognerie des Princes d'Allemagne.

La Diéte de Cologne rendit une Ordonnance concernant les Notaires, qui est encore en vogue aujourd'hui.

1513. 1514.

Mort du Pape Jules II. Léon X, de la Maison de Médicis, lui succéde. Les François rentrent dans le Milanès, & le reprennent jusqu'aux Villes de Como & de Novare, que le Duc Maximilien Sforce défendit, avec l'assistance des Helvétiens. Le Pape Léon X arme toute la Suisse pour secourir ces deux Places : l'armée Françoise est entiérement défaite près de Novare, & repoussée jusqu'en-deçà des Alpes. Ligue conclue à Malines, du Pape, du Roi d'Angleterre & de l'Empereur, contre le Roi Louis XII. Les Anglois prennent Terouanne & Tournai, & une armée de Suisses, levée par le Cardinal de Sion, au nom de Maximilien I, avec l'argent du Pape & de l'Angleterre, pénétre dans la Bourgogne & assiége Dijon. Louis de la Trimouille sauve cette Place par un Traité, dont il comptoit bien être désavoué. Les Vénitiens forcent les Espagnols & les Impériaux à lever le siége de Padoue, & sont battus, à leur tour, à Ceratia, près de Vicenze. Louis XII, prêt à succomber sous les efforts de ses ennemis, se débarrasse heureusement d'eux, par des Traités : du Pape Léon X, en renonçant, par une convention signée à Rome, au Concile de Pise, & en reconnoissant celui de Latran : du Roi d'Angleterre, Henri VIII, par le Traité de Londres, en épousant sa sœur Marie, quoiqu'elle eut été fiancée à l'Archiduc Charles : & du Roi Ferdinand d'Espagne, par le Traité de Blois, en lui promettant sa fille Renée en mariage, pour l'un de ses petits-fils, Charles ou Ferdinand, avec la cession de ses droits sur le Milanès & sur le Royaume de Naples. Maximilien, qui n'avoit su faire ni la

guerre, ni la paix, resta seul engagé dans une guerre ruineuse contre les Vénitiens.

Albert de Brandebourg, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, & depuis premier Duc de Prusse, affranchit le Grand-Prieur de Livonie, Gautier de Plettenberg, de la dépendance de la Grande-Maîtrise, & déclare ce Grand-Prieuré libre & exempt des droits que l'Ordre Teutonique avoit acquis sur la Livonie, lors de sa réunion avec les freres Porte-glaives. Le Grand-Prieur de Livonie fut reçu, quelque tems après, Prince du S. Empire, & signa, en cette qualité, le Récès de 1530.

Le Corps Helvétique est complété par l'accession du Canton d'Appenzell.

1515.

Célèbre entrevue à Vienne, de l'Empereur Maximilien I & des Rois de Pologne, de Hongrie & de Bohême. Ces Princes y arrêtent un double mariage entre les petits-enfans de Maximilien & les enfans de Ladislas, Roi de Hongrie & de Bohême. Le fils unique du Roi Ladislas, Louis, Roi de Bohême, fut marié solemnellement avec l'Archiduchesse Infante Marie, & Maximilien le créa, en faveur de ce mariage, son Lieutenant-Général dans l'Empire, & promit de le faire élire Roi des Romains. D'un autre côté, l'Empereur épousa, par procuration de ses deux petit-fils, Charles & Ferdinand, la sœur unique du Roi Louis, Anne, Princesse de Hongrie & de Bohême, sauf à Louis de choisir un jour, entre ces deux Princes, un mari effectif à la jeune fiancée. Le sort en échut à l'Archiduc Ferdinand, & nous verrons, ci-dessous, que cette alliance a fait entrer les Royaumes de Hongrie & de Bohême dans la Maison d'Autriche. L'Empereur donne des Lettres de majorité à son petit-fils l'Infant Archiduc Charles, & lui remet l'administration des Pays-Bas. Ce Prince conclut une alliance défensive avec le Roi François I, qui venoit de succéder à Louis XII, son oncle à la mode de Bretagne, & son beau-pere: il rachette le Stadhoudériat héréditaire de la Frieslande, & du pays de Groeningen, des fils d'Albert, Duc de Saxe, à qui

Evénemens remarquables sous MAXIMILIEN *I.*

l'Empereur Maximilien l'avoit engagé, avec faculté de retrait perpétuel.

Le Roi François I rentre en Italie, où il n'avoit d'Alliés que les Vénitiens, & malgré la Ligue formidable que le Roi d'Espagne avoit formée, contre lui, avec le Roi d'Angleterre, le Pape, l'Empereur & les Helvétiens. Il défait entiérement, à la bataille sanglante de Marignan, une armée Helvétique, que le Cardinal de Sion avoit rassemblée, & s'empare, après cette victoire, de tout le Duché de Milan. Le Duc Maximilien Sforce lui céde formellement tous les droits qu'il avoit sur cet Etat, & se retire en France, où il finit ses jours, en 1552. Les Génois se soumettent à la France, & le Pape Léon X, que ces succès effrayoient, fait sa paix, à Viterbe, avec le Vainqueur des Suisses, & lui restitue les Duchés de Parme & de Plaisance.

Le Comte de Mansfeld ayant érigé un Bourg de son Comté en Ville Municipale, l'Empereur l'en reprend sévérement comme d'un empiétement impardonnable sur les droits & les prérogatives de sa Couronne.

1516. 1517.

Mort de Ferdinand, Roi d'Aragon, & Régent de Castille. Il institua son héritiere universelle sa fille Jeanne, dite la Folle, & nomma des Régents pour administrer sous elle la Monarchie Espagnole; mais l'Archiduc Charles renverse, avec l'assistance & par les conseils du Cardinal Ximénès, cette disposition désavantageuse, & se fait reconnoître comme Roi par tous les Etats de la Monarchie Espagnole, aux lieu & place de sa mere Jeanne, qui étoit incapable de regner.

L'Empereur pénétre subitement avec une armée considérable en Italie. Il ravage le plat-pays de l'Etat de Venise, & se rabat tout d'un coup sur la Ville de Milan, que le Connétable de Bourbon défendit. Ses troupes se débandent faute de paiement de leur solde: Maximilien est trop heureux de retourner en Allemagne, & les Vénitiens s'emparent, avec le secours de la France, de la Ville de

Brescia. L'Empereur conclut à Londres un Traité d'alliance avec le Roi d'Angleterre, le Roi d'Espagne, le Pape, & une partie des Suisses contre le Roi François I. Mais ce Prince dissipe heureusement cette ligue; il regagne le Pape par l'abolition de la Pragmatique-Sanction de 1438, & se réconcilie avec le Roi Charles V, par le Traité de Noyon, dont un des principaux articles fut la restitution de la Navarre à son Roi légitime. On convint aussi que François I conserveroit le Duché de Milan, & que Charles épouseroit la Princesse Louise, fille du Roi, âgée d'un an, dont la dot fut établie sur la moitié du Royaume de Naples, laquelle étoit échue au Roi Louis XII, par le Traité de 1503. Maximilien I accéde, à Bruxelles, au Traité de Noyon, & rend Vérone aux Vénitiens, au moyen de 50,000 ducats que cette République lui paya.

Traité de paix perpétuelle, conclu à Fribourg, entre le Roi François I & le Corps Helvétique.

Second Traité de Cambrai, entre l'Empereur, la France, & le Roi d'Espagne, pour l'exécution de celui de Noyon. Ces Princes s'allierent en même-tems pour leur défense commune, & résolurent une guerre générale contre les Ottomans.

Diéte de Mayence. L'Empereur demande des secours pour faire la guerre au Duc de Wurtemberg, & les Etats proposent une réforme générale dans la constitution de la Chambre Impériale. Les secours furent refusés, & la Chambre Impériale ne fut pas réformée.

Commencemens du Luthéranisme. Le Pape Léon X, aussi prodigue d'argent que Maximilien I, & aussi fécond que ce Prince en projets dispendieux, avoit envoyé le Prélat Arcimbold en Allemagne, pour y faire prêcher des Indulgences, dont le produit devoit être employé à la construction de l'Eglise de S. Pierre. Comme le Clergé Germanique, & la Nation entiere, s'étoient opposés plus d'une fois à ces sortes d'opérations, Léon X avoit pris la précaution de gagner l'Electeur de Mayence, qui possédoit à la fois les Archevêchés de Mayence & de Magdebourg, & l'Evêché de Halberstatt, en lui accordant une partie des sommes que les Indulgences rendroient dans ses Diocèses & dans le ressort de ses Métropoles.

Rassuré

Rassuré, par ce moyen, contre les plaintes du Clergé & des Etats, le Commissaire Arcimbold inonda l'Allemagne, mais particuliérement la Saxe, de ses Subdélégués, qui se livrerent sans retenue au trafic d'Indulgences plénieres, & parmi lesquels le fameux Jean Tetzel, Religieux Dominicain, se distingua par son avarice & son impudence. Martin Luther, Religieux Augustin, & Professeur en Théologie à Wittemberg, osa attaquer ces abus scandaleux. Il fut encouragé, dans cette entreprise, par son Evêque Diocésain, par son Provincial, par l'Université dont il étoit Membre, & par l'Empereur lui-même, & il le fit en témoignant d'ailleurs le respect & la soumission la plus profonde pour le Chef de l'Eglise. Mais bien loin de réprimer l'audace de Tetzel & de ses camarades, le Pape cita Luther devant son Tribunal, pour rendre compte de sa doctrine, sous peine d'être jugé par contumace, & frappé de l'excommunication. Ce ne fut pas sans peine que l'Electeur de Saxe, & l'Université de Wittemberg, obtinrent, par leurs représentations, qu'il fût sursis à l'effet de cette citation.

Fondation de l'Ordre de S. Christophe. Le vœu principal des Chevaliers consistoit dans la promesse de ne se point enivrer.

L'Empereur donne à l'Electeur de Brandebourg une expectative sur le Holstein.

1518.

Diéte d'Ausbourg. Il y fut beaucoup déliberé sur une Croisade générale contre les Ottomans. Le Légat du Pape proposa, pour cet effet, de lever le dixieme denier sur tous les biens du Clergé, & le vingtieme sur ceux des Laïcs; mais les Etats ne jugerent pas à propos de consentir à cette imposition, dont le produit immense pouvoit bien n'être pas employé à sa destination prétendue. Ils saisirent, au contraire, cette occasion pour renouveller leurs anciens griefs contre les exactions que la Cour de Rome commettoit en Allemagne, sous le nom d'Annates, d'Indulgences, &c. & contre les infractions continuelles du Concordat de 1447, en ce qui regardoit la colla-

tion des Bénéfices; mais ces plaintes ne furent pas écoutées, & les griefs demeurerent sans remede. On s'occupa ensuite des affaires de la Chambre Impériale, & sur-tout de la demande que l'Empereur faisoit aux Electeurs d'élire le Roi d'Espagne, son petit-fils, Roi des Romains; mais les intrigues secrettes du Pape & du Roi de France, & l'opposition ouverte de l'Electeur de Saxe Frédéric-le-Sage, firent échouer ce projet, quoique Maximilien fût parvenu à gagner les suffrages de tous les autres Electeurs.

Luther se présente à Ausbourg devant le Cardinal Cajétan, que le Pape avoit commis pour examiner sa doctrine, & pour l'obliger, sous peine d'anathême, à révoquer les thèses & les autres livres qu'il avoit publiés contre Tetzel & contre l'abus des Indulgences. Le Légat n'épargna ni persuasions ni menaces, pour s'acquitter de la derniere partie de sa commission; mais Luther persista invinciblement dans la résolution qu'il avoit annoncée, de ne point se rétracter, à moins qu'il ne fût convaincu de ses erreurs ou de son hérésie; & le Légat ayant refusé, avec la même persévérance, d'entrer dans aucune discussion touchant sa doctrine, Luther retourna à Wittemberg, après avoir signifié au Cardinal Légat un acte d'appel à un Concile libre & général.

1519.

Mort de Maximilien I. Son regne tout rempli de grands événemens, nous fournit encore les Remarques suivantes.

1° Que le titre d'Etats de l'Empire (*Reichsstande*,) se trouve pour la premiere fois dans le Récès de la Diéte de 1500.

2° Que la Noblesse immédiate, qui avoit conservé jusqu'ici une part quelconque aux affaires publiques, a été absolument exclue des dernieres Diétes de ce Prince, & retranchée du Corps des Etats.

3° Qu'outre le titre d'Empereur élu, dont Maximilien se qualifia en 1508, ce Prince adopta aussi, & introduisit, dans la Chancellerie Impériale, le titre de Roi de Germanie.

Evénemens remarquables sous MAXIMILIEN I.

4° Que nous trouvons, sous ce regne, le premier établissement des postes en Allemagne, par les soins de François de la Tour-Taxis: nous en verrons les progrès sous l'Empereur Mathias, en 1615.

5° Que la découverte des mines d'argent du Joachimsthal en Bohême, donna lieu aux Comtes de Schlick, Seigneurs propriétaires de ces mines, de faire frapper les premiers écus d'argent. On les appella *Thaler*, par allusion au mot de *Thal*, vallée, monnoie de la *vallée de Joachimsthal.*

6° Que la seconde femme de Maximilien I, l'Impératrice Blanche Marie, a exercé le droit des premieres Prieres.

7° Que l'usage des monogrames a été aboli dans les Diplômes de ce Prince, ainsi que celui des sceaux, portans l'empreinte du buste Impérial.

L'Etat Militaire d'Allemagne prit, sous cet Empereur, une face nouvelle & assez avantageuse, pour servir de modèle à tous les Réglemens qui furent faits dans ce siécle, sur cette matiere, par les autres Puissances de l'Europe. Dans les premiers tems de la Monarchie Germanique, & jusqu'au commencement du quinzieme siécle, on avoit ignoré jusqu'au nom d'une milice réglée & perpétuelle. Les armées n'étoient composées que de Vassaux du premier ou du second Ordre. Chaque Prince, chaque Membre immédiat de l'Empire, amenoit à sa suite un nombre de Gens-d'armes proportionné à celui de ses arrieres-Vassaux, & y joignoit quelque infanterie ramassée dans les campagnes, sans Officiers, sans discipline, sans armes égales, & le plus souvent sans paye. Ces troupes ainsi formées, demeuroient ensemble le tems prescrit par les Diétes, qui en avoient ordonné la levée; & ce terme expiroit quelquefois au bout de trois mois, & toujours à la fin de la campagne. Elles retournoient alors dans leurs pays, & s'y débandoient; la guerre se continuoit l'année suivante avec de nouvelles levées, & il n'y avoit que le Corps de la Gendarmerie, toute composée de Noblesse, qui fût exercée au maniement des armes. L'Empereur Sigismond fit, dans ses guerres

contre les Hussites, une expérience fâcheuse des inconvéniens que cette formation vicieuse de son infanterie devoit nécessairement entraîner. Il introduisit, pour y remédier, les taxes matriculaires, qui prescrivoient, à chaque Etat, le nombre de troupes qu'ils avoient à fournir, & les sommes qu'ils devoient payer, afin de les entretenir sur pied jusqu'à la fin de la guerre. Le regne de Frédéric III fut destructif pour cet établissement, relativement à l'Empire en général; mais il fut adopté & perfectionné par la ligue de Souabe, qui soudoya constamment un Corps de 10,000 hommes pour la défense commune des ligués, & pour le maintien de la tranquillité publique. Maximilien I, qui avoit étudié la guerre par principes, se servit enfin de l'Illustre George de Fronsberg son Général, pour créer un Corps d'infanterie perpétuellement entretenu, distribué en plusieurs régimens, qui étoient soudivisés en enseignes & en escouades, exercé au maniement des armes, & soumis à une discipline rigoureuse, qui le rendit invincible, & redoutable aux Helvétiens mêmes. Comme cette infanterie étoit armée de longues piques, on lui donna le nom de *Lantzknechts*, lansquenets, lanciers : bientôt les services que cette troupe rendit, & la facilité que les Généraux avoient à la mouvoir, fit imaginer d'en mettre une partie à cheval : cette cavalerie essentiellement distincte des gens d'armes, eut le nom de *Reiters*, cavaliers, & n'acquit pas moins de réputation que les *Lansquenets*. Maximilien I fut aussi le créateur de l'artillerie des siéges : on lui doit en particulier l'invention des couleuvrines, des fauconneaux & des mortiers à jetter toutes sortes d'artifices.

Il nous reste à donner un coup-d'œil sur la constitution de l'Eglise Germanique, qui commença à recevoir, sous ce regne, les secousses qui l'ébranlerent jusques dans les fondemens.

A peine les Pontifes de Rome furent-ils parvenus, par le Concordat de 1122, à dépouiller les Empereurs du droit de nommer aux Bénéfices, qu'ils prirent à tâche de s'en approprier la collation; mais comme il n'étoit gueres possible de renverser les formes reçues des élections canoniques, ils imaginerent les réserves, les graces expec-

tatives, les provisions Apostoliques, & mille autres prétextes ou manieres de disposer des plus riches Prébendes, des principales Abbayes, & des premiers Siéges d'Allemagne. L'Empereur Sigismond tenta vainement d'opposer un digue à ce torrent d'abus, qui anéantissoient les libertés de l'Eglise Germanique. Le Roi Albert II exécuta les projets de ce Prince, au moyen de la Pragmatique-Sanction de Mayence; mais son successeur, le foible & indolent Frédéric III, consentit à abolir cette loi salutaire, & à substituer à sa place le fameux Concordat de 1447, qui donna une forme légale au despotisme que la Cour de Rome avoit usurpé jusqu'alors sur l'Eglise d'Allemagne. Cependant quelque rude & quelque humiliante que fut cette dépendance pour une Nation naturellement fiere & généreuse, qui avoit dominé, deux siécles auparavant, sur le Saint Siége, & disposé souverainement de la triple Tiare, il est assez probable qu'elle s'y seroit successivement accoutumée, si les Pontifes de Rome avoient enfin voulu se contenter des prérogatives & des droits excessifs qu'ils venoient de s'assurer, par une convention irrévocable; mais ils ne l'observerent que dans les articles dont ils retiroient seuls tout l'avantage, & ils ne furent que plus ardens à envahir les droits qui étoient demeurés aux Chapitres. Révoltés par ces usurpations continuelles, les Etats en porterent vainement les plaintes les plus ameres aux pieds du Trône Impérial. Frédéric III étoit trop paresseux, trop livré à la Cour de Rome, & Maximilien avoit trop de ménagemens à garder avec elle, pour que l'un ou l'autre se fussent jamais occupés du soin pressant de remédier aux griefs accumulés de la Nation Germanique. Mais bientôt les infractions du Concordat, furent le moindre objet de ses plaintes, & les exactions insupportables que le Pape, les Cardinaux & le Clergé Italien faisoient sans cesse & sans ménagement dans toute l'Allemagne, exciterent, vers la fin du quinzieme siécle, une fermentation générale. Les Princes Ecclésiastiques étoient obligés de payer à la rigueur les Annates, les droits du Pallium, les Bulles de confirmation, & mille autres droits

semblables, & souvent on leur demandoit les décimes de leurs revenus, sous le prétexte chimérique de les employer à la guerre des Turcs. Les terres des Princes séculiers étoient épuisées d'argent, par l'abus monstrueux des Indulgences, dont les Commissaires d'Alexandre VI, & de Léon X, firent impunément le trafic le plus scandaleux. Enfin le Jubilé de 1500, & la construction de l'Eglise de S. Pierre à Rome, coûterent aux Allemans des sommes immenses, & l'Empereur Maximilien lui-même, estima le revenu annuel que le S. Siége tiroit de l'Allemagne à plus de 500,000 ducats. Les registres des Diétes tenues depuis 1450 jusqu'en 1512, sont remplis de ces griefs, & les Electeurs Ecclésiastiques accuserent hautement le Pape Alexandre VI, & ses successeurs, d'avoir rendu tributaire le libre Empire d'Allemagne.

Voilà quel étoit l'état des choses quand Luther parut. Ce prétendu Réformateur n'attaqua d'abord que le trafic horrible que Tetzel & ses camarades, commettoient avec les Indulgences. Ses principes parurent justes aux personnes mêmes qui n'étoient pas prévenues contre la Cour de Rome, & ils furent saisis avidement par le grand nombre d'ennemis qu'elle s'étoit faits en Allemagne. Si Léon X avoit pu gagner sur son orgueil & sur sa cupidité de réprimer des abus que tout le monde s'accordoit à trouver repréhensibles, s'il eût donné quelque satisfaction aux esprits ulcérés par l'avarice & la tyrannie de la Chancellerie Apostolique, Luther auroit été trop heureux de sortir impunément des embarras dans lesquels il s'étoit engagé : son respect profond pour le Saint Siége & sa timidité primitive, l'auroient retenu dans les bornes, dont le seul désespoir le fit sortir ; ou, s'il eût osé les franchir, l'abandon de tous ses Sectateurs, le mépris universel, & peut-être le sort des Hus & des Jérôme auroient été la peine de son audace. Mais la rigueur inflexible avec laquelle Léon X exigea qu'il rétractât des erreurs, dont on refusoit de le convaincre, aigrirent cet esprit naturellement fier & ardent : réduit à tout craindre, il osa tout hasarder : sa témérité trouva des approbateurs : sa Doctrine eut des partisans, & les Princes

Evénemens remarquables sous MAXIMILIEN I.

séculiers la protégerent, soit pour s'enrichir des dépouilles de l'Eglise, soit pour secouer un joug devenu intolérable. L'incendie devint général, & Luther fonda une Eglise nombreuse & puissante, par la propre faute de la Cour de Rome. Maimbourg & Seckendorff, Fra-Paolo & Tetzel, conviennent également de ces vérités.



NAISSANCE & avénement à la Couronne.	Evénemens remarquables.

1519.

CHARLES V, Archiduc d'Autriche, fils aîné de Philippe, Archiduc d'Autriche, & de Jeanne d'Espagne, petit-fils de l'Empereur Maximilien I, né à Gand, le 24 Février 1500, Roi d'Espagne en 1516, élu Empereur, en 1519, le 28 Juin, à l'âge de 19 ans, & couronné à Aix-la-Chapelle, le 23 Octobre 1520.

LA MORT de Maximilien fut suivie d'un Interregne de six mois, pendant lequel la Chambre Impériale continua ses séances sous le nom des deux Vicaires, & spécialement sous les auspices de l'Electeur Palatin. Ce Prince conclut, avec les trois Electeurs Ecclésiastiques, la fameuse Union Electorale du Rhin, pour leur défense commune & particuliere, & pour la conservation des droits de leur Collége. Cette Union fait encore partie des Constitutions fondamentales de l'Empire.

L'Electeur de Mayence convoque la Diéte Electorale à Francfort. Tous les Electeurs y assisterent en personne, à l'exception du jeune Roi de Bohême, qui n'avoit pas encore atteint l'âge de majorité prescrit par la Bulle d'Or, & dont le suffrage fut administré, pour cette raison, par les Etats de son Royaume. La Couronne Impériale étoit briguée par les trois Princes les plus puissans de l'Europe, par le Roi d'Espagne, le Roi de France & le Roi d'Angleterre. Le premier avoit pour lui sa qualité de petit-fils de l'Empereur défunt, son origine Germanique & la possession des vastes Etats de la Maison d'Autriche; & il sut donner un nouveau poids à ces considérations, en répandant plus de 2,000 marcs d'or parmi les Electeurs & les principaux Etats de l'Empire; mais les Légats de Léon X combattoient l'éligibilité de ce Prince par sa qualité de Roi de Naples, en vertu de la constitution du Pape Clément IV, qui la déclaroit incompatible avec celle d'Empereur. D'ailleurs la puissance énorme de Charles, Roi d'Espagne & de Naples, Souverain des Pays-Bas & Archiduc d'Autriche, faisoit trembler les Etats pour leurs droits & pour leur liberté, François I s'étoit rendu

recommandable

FEMME.	ENFANS.	1558. MORT.	PRINCES. contemporains.
1. Isabelle, fille d'Emmanuel, Roi de Portugal, née en 1503, mariée le 12 Mars 1526, à Séville, † 1529. *Maîtresses.* 2. Marguerite de Plumbes. 3. Barbe de Blomberg. Beaucoup d'Auteurs très-respectables ont soupçonné que cette Dame n'a fait que prêter son nom, pour dérober au Public celui de la véritable mere de Don Juan. *Bayle, art. Barbe Blomberg.*	1. PHILIPPE II, né en 1527, Roi d'Espagne en 1550, † 1598. *Il fut la souche de la branche Castillane de la Maison d'Autriche, qui s'éteignit en 1700.* 1. Marie, née en 1528, femme de l'Empereur Maximilien II, † 1603. 1. Jeanne, femme de l'Infant Jean, Prince héréditaire de Portugal, mere du Roi Sébastien, mariée en 1553, † 1578. 2. Marguerite, née en 1522, mariée, 1° à Alexandre de Médicis, Prince de Florence en 1535, † 1537; 2° à Octave Farnèse, Duc de Parme & de Plaisance, en 1528. Elle fut ensuite Gouvernante des Pays-Bas, † 1586. 3. Don Juan d'Autriche, née en 1545, † 1578.	CHARLES V, *meurt dans l'Abbaye de S. Juste, en Estramadure, le 21 Septembre 1558, âgé de 59 ans, dont il avoit regné 38. Il fut enterré à Grenade, & transféré, cent ans après, à l'Escurial.*	*Papes.* Léon X. 1521. Adrien VI. 1523. Clément VII. 1534. Paul III. 1549. Jules III. 1555. Paul IV. 1559. Marcel II. 1559. *Maison Ottomane.* Selim I. 1520. Soliman II. 1566. *Rois de France.* François I. 1547. Henri II. 1559. *Roi d'Espagne.* Charles V. 1558. *Rois de Portugal.* Emmanuel-le-Grand. 1521. Jean III. 1557. Sébastien. 1558. *Rois d'Angleterre.* Henri VIII. 1547. Edouard V. 1553. Marie. 1558. *Rois d'Ecosse.* Jacques V. 1542. Marie Stuart, décapitée. 1587. *Rois de Danemarck.* Christiern II, chassé. 1523. Frédéric I. 1534. Christiern III. 1559. *Rois de Suède.* Christiern II, chassé. 1523. Gustave Wasa, qui étoit de la race des anciens Rois de Suéde: *Il est la tige des Rois de Suéde d'aujourd'hui.* 1560. *Rois de Pologne.* Sigismond I. 1548. Sigismond II. 1572. *Czar.* Basile Iwanowitz. 1533. Iwan Basilowitz. 1584.

recommandable par ses victoires, par la sagesse qui avoit caractérisé, jusqu'alors, toutes ses entreprises, & par la générosité avec laquelle il prodigua ses trésors, pour se former un parti parmi les Electeurs. Le Pape joignoit, aux sollicitations de ce Prince, des recommandations très-pressantes en sa faveur; mais il eut grand soin de les énerver sous main, par des insinuations entiérement contraires aux vues du Monarque François. Enfin le Roi d'Angleterre, foiblement porté par le Pontife, qui conseilloit en secret aux Electeurs de renfermer leur choix dans leur Collége, fondoit ses espérances sur le mauvais succès de ses Compétiteurs, & sur l'avidité des Electeurs, dont le souvenir s'étoit perpétué en Angleterre, depuis l'Election de Richard de Cornouailles. Le Roi de France s'étoit ménagé les suffrages des Electeurs de Trèves & de Brandebourg; & il paroissoit que l'Electeur Palatin penchoit aussi de son côté : mais les menaces de la Ligue de Souabe, qui étoit ouvertement dévouée au Roi d'Espagne, l'emporterent sur les affections personnelles de ce Prince, & les instances que son frere, Frédéric, vint lui faire, au milieu de Francfort, dans le tems que les loix & l'usage lui en défendoient sévérement l'entrée, acheverent de le décider en faveur de Charles V, qui pouvoit d'ailleurs compter sur le zèle de l'Electeur de Mayence, & sur l'attachement de celui de Cologne. Cependant il étoit réservé à la fermeté & au désintéressement de l'Electeur de Saxe, de déterminer le choix de ses Collégues. Il leur fait prêter serment de reconnoître pour Empereur légitime, celui qui seroit élu à la pluralité des suffrages; il écarte ensuite le Roi François I, sous prétexte qu'il seroit contre la dignité de la Nation Germanique & de l'Empire, de placer un Etranger sur son Trône; &, après avoir refusé généreusement la Couronne, que ses Collégues lui offroient, il rassemble tous leurs suffrages sur le Roi d'Espagne, Archiduc d'Autriche. Cependant on eut égard aux représentations que l'Electeur de Trèves ne cessoit pas de faire, touchant les dangers que la liberté des Etats alloit courir sous un Prince jeune & ambitieux, dont les forces & les richesses patrimoniales surpassoient en tout point les forces & la puissance réunie de tout l'Empire. On imagina

ELECTEURS *Ecclésiastiques.*

MAYENCE.

Albert de Brandebourg, Cardinal, élu en 1514, † 1545.

Sébastien de Hessenstein, † 1555.

Daniel de Hombourg, † 1582.

COLOGNE.

Hermann de Wied, élu en 1515, résigne en 1547.

Adolfe de Schaumbourg, † 1556.

Antoine de Schaumbourg, † 1558.

TREVES.

Richard de Greiffenklau, élu en 1511, † 1531.

Jean de Metzenhaussen, † 1540.

Jean-Louis de Hagen, † 1547.

Jean, Comte d'Isenbourg, † 1556.

Jean de Leyden, † 1567.

ELECTEURS *Séculiers.*

BOHÊME.

Louis, Roi de Hongrie & de Bohême en 1516, tué à la bataille de Mohacz en 1526.

Anne, sœur & héritiere unique du précédent. Elle épousa Ferdinand, Archiduc d'Autriche, frere de l'Empereur, qui devint, en vertu de ce mariage, Roi de Hongrie & de Bohême, † 1547.

Ferdinand, Archiduc d'Autriche, Roi de Hongrie du chef de sa femme, Empereur en 1556, † 1564.

PALATINAT.

Louis V, dit le Pacifique, Electeur Palatin en 1508, † 1544.

Frédéric II, dit le Sage, troisieme frere du précédent, † 1556.

Otton Henri, dit le Magnanime, neveu du précédent & fils de Robert-le-Vertueux, second frere de Louis V, † 1559.

SAXE.

Frédéric III, dit le Sage, Electeur de Saxe, en 1486, † 1525.

Jean I, frere du précédent, † 1532.

Jean Frédéric II, fils

COMMISSAIRES *Principaux.*

Diéte de Nuremberg. 1522.

L'Archiduc Ferdinand & Frédéric, Comte Palatin du Rhin, comme Chef du Conseil de Régence.

Diéte de Nuremberg, 1523.

Frédéric, Comte Palatin du Rhin, Chef du Conseil de Régence.

Diéte de Nuremberg. 1524.

L'Archiduc Ferdinand & le Burgrave de Lombeck.

Diéte d'Augsbourg. 1525.

L'Archiduc Ferdinand Guillaume, Duc de Baviere, & le Margrave Casimir de Brandebourg.

Diéte de Spire. 1526.

L'Archiduc Ferdinand, Philippe, Margrave de Bade, & Guillaume, Duc de Baviere.

Diéte d'Eslingen. 1526.

Philippe, Margrave de Bade, comme Chef du Conseil de Régence.

Diéte de Ratisbonne. 1527.

Wolf, Comte de Montfort, Lieutenant Chef du Conseil de Régence.

Diéte de Spire. 1529.

L'Archiduc Ferdinand, Roi de Hongrie & de Bohême, & l'Evêque de Hildesheim,

VICE-CHANCELIERS.

Nicolas Ziegler.

Mercure Gattinara.

Balthasar, Evêque de Constance.

Mathias Held.

Jean Navius.

George Sigismond Seld.

de lui prescrire une capitulation rigoureuse, dans laquelle on exprima soigneusement l'étendue de ses obligations, & les bornes de son autorité; & les Ambassadeurs de Charles V ne firent aucune difficulté de souscrire à des engagemens qu'on regardoit dès-lors comme un vain boulevard, que l'inertie & la foiblesse élevoient pour leur défense, & qu'un souffle de l'ambition impérieuse & de la cupidité du plus fort renverseroit, quand elles voudroient. Le Comte Palatin, Frédéric, qui avoit eu une part essentielle à l'élection de Charles V, fut député par le Collége Electoral, pour lui en porter l'acte solemnel en Espagne, où ce Prince se tenoit alors, & pour l'inviter à se rendre en Allemagne. Les deux Vicaires continuerent, en attendant, d'exercer leurs fonctions, & ils se servirent de leur autorité pour lever, à la réquisition du Collége Electoral, une armée considérable, à l'effet de s'opposer aux effets quelconques du ressentiment du Roi François I.

Le Pape Léon X, voyant le peu d'attention que les Electeurs, en élisant le Roi d'Espagne & de Naples, & ce Prince lui-même, en acceptant la Couronne de l'Empire, faisoient à la constitution prohibitive de Clément IV, se hâte d'en sauver la réputation, en dispensant Charles V de la rigueur de cette loi, & en le reconnoissant pour Empereur-élu. Cependant Charles n'en eut pas plus d'empressement à lui prêter l'obédience, qu'un ancien usage avoit rangée parmi ses premiers devoirs. Son exemple forma un préjugé fâcheux contre la nécessité de cette espece d'hommage; ses successeurs cesserent de le prêter aux Souverains Pontifes, & lorsque le Pape Pie IV osa l'exiger de l'Empereur Maximilien II, il s'attira, de la part de ce Prince, un refus d'autant plus désagréable, qu'on ne lui en épargna ni l'éclat ni la publicité.

Guerre civile dans la Basse-Saxe, entre l'Evêque de Hildesheim & les Ducs de Brunswick. L'Evêque en eut d'abord tout l'avantage, & il fit plusieurs conquêtes sur ses ennemis.

Autre guerre civile en Souabe, entre Ulric, Duc de Wurtemberg, qui s'étoit emparé de force de la Ville Impériale d'Eslingen,

ELECTEURS Ecclésiastiques.	ELECTEURS Séculiers.	COMMISSAIRES Principaux.	VICE-CHANCELIERS.
	du précédent, Electeur en 1532, fait prisonnier à Mulhberg, en 1547, déposé en 1548, † 1554. *Il est la souche des Maisons de Saxe-Weimar, Gotha, Meinungen, Hildbourghausen, & Cobourg.* Maurice, arriere-cousin-germain du précédent, chef de la Maison Albertine, † 1553. Auguste, frere du précédent, † 1586. *Il est la souche de la Maison Electorale de Saxe.* **BRANDEBOURG.** Joachim I, Electeur en 1499, † 1535. Joachim II, fils du précédent, 1571.	Frédéric, Comte Palatin du Rhin, & Guillaume, Duc de Baviere. *Diéte de Worms.* 1535. Jean Frédéric de Landeck. *Diéte de Spire.* 1542. Le Roi des Romains, Hugues de Montfort, & Jean de Naves. *Diéte de Nuremberg.* 1542. Le Roi des Romains, Christophe, Evêque d'Augsbourg, Frédéric, Comte Palatin, Hugues de Montfort, Jean de Naves. *Diéte de Nuremberg.* 1543. Le Roi des Romains, Christophe, Evêque d'Ausbourg, Frédéric, Comte Palatin, Jean de Naves. *Diéte de Worms.* 1545. Le Roi des Romains, le Cardinal, Evêque d'Ausbourg, le Comte Frédéric de Furstemberg.	

& la ligue de Souabe, qui s'empressa de venger cette infraction de la paix publique. Le Duc est chassé de ses Etats, & réduit à se réfugier à Montbelliard.

1520.

Charles V se rend, par mer, dans les Pays-Bas; il voit en passant le Roi d'Angleterre, gagne le Cardinal de Wolsey par des largesses immenses, & par l'espérance de la Tiare Romaine, & prévient, par le moyen de ce Ministre avare & orgueilleux, l'effet de l'entrevue que François I & le Roi Henri VIII, étoient convenus d'avoir près d'Ardres. Les fonctions des Vicaires cesserent incontinent après l'arrivée de l'Empereur dans les Pays-Bas. Il est sacré à Aix-la-Chapelle par l'Electeur de Cologne, & couronné par les trois Electeurs Ecclésiastiques. On observa que les Grands d'Espagne, qui étoient à sa suite, se tinrent découverts pendant toute la durée de ces cérémonies.

L'Empereur achete le Duché de Wurtemberg de la ligue de Souabe, & assigne un revenu annuel de 5,000 florins aux enfans du Duc Ulric.

Luther supplie de nouveau le Pape Léon X, de nommer des Commissaires pour examiner sa doctrine; mais le Pontife, toujours inflexible, se contente de lui fixer un dernier délai pour la rétracter, à l'expiration duquel il seroit excommunié comme hérétique, & livré à la vengeance du bras séculier. Luther, encouragé par l'appui & l'approbation que l'Electeur de Saxe, & plusieurs autres Princes, accordoient à ses principes, renouvelle son appel à un Concile général. Léon X le déclare hérétique obstiné, & fait brûler ses livres à Rome, à Louvain, à Cologne & à Mayence; mais Luther, emporté par sa fougue naturelle, par le ressentiment & par le désespoir, brûle à son tour à Wittemberg le Corps de Droit Canon, & la Bulle de sa condamnation. Cette bravade inexcusable fut, pour ainsi dire, la déclaration de la guerre que Luther fit depuis à outrance à la Cour de Rome, & qui donna naissance au Luthéranisme,

GRANDS-JUGES de la Chambre Impériale.	PRÉSIDENS du Conseil Aulique.	AUTEURS.	SAVANS & Illustres.
Sigismond, Comte de Hag, depuis 1512 jusqu'en 1519. Adam, Comte de Beuchlingen, 1521-1536. Jean, Comte Palatin du Rhin, Duc de Baviere, jusqu'en 1541. Jean, Comte de Montfort, jusqu'en 1548. Guillaume Werner, Comte de Zimmeren, jusqu'en 1556. Jean, Comte de Hoya, Evêque d'Osnabruck, jusqu'en 1558.	Cette Charge est encore exercée par commission.	Sandoval, Histoire de Charles V. Salazar, Chronique de Charles V. Ulloa, Vie de Charles V. De Verray Figueroa, Vie de Charles V. Robertson, la même. Desbarres, la même. L'Abbé Raynal. Les derniers volumes de Schardius & de Freherus. Sleidanus, Commentaires de la Vie de Charles V. Surius Comment. Masenius, Histoire de Charles V. Hortleder, Histoire de la guerre d'Allemagne. Mainbourg, Histoire du Luthéranisme. Myconius & Seckendorff, Histoire du Luthéranisme. Chytræus, Histoire de Saxe. Pontus Heuterus. François de Beaucaire, Histoire de France. Guicciardini. Fra-Paolo & Pallavicini, Histoire du Concile de Trente. Martin du Belley, Commentaire de l'Histoire de France.	Jean Agricola, Physicien. 1555. Agrippa de Vettesheim, Physicien. 1555. Jean Aventin ou d'Abensberg, Historien. 1534. André Bodenstein, de Carlstatt, Fanatique. 1543. Bombast, Théophraste de Hohenheim, dit Paracelsus, Médecin & Chymiste. 1541. Sébastien Brand, Poëte & Historien. 1525. Martin Bucer, Théologien Protestant. 1551. Jean Bugenhagen, dit de Poméranie, Théologien Protestant. 1558. Jean Cochlé, Théologien Catholique. 1552. Nicolas Copernic, de Thorn en Prusse, Astronome. 1529. Jean Cuspinian, Historien. 1529. Jérémie Drexel, Jésuite. 1538. Jean Dubravius, Historien. 1553. Albert Durer, Peintre. 1528. Jean Eck, dit Mayer, Théologien Catholique. 1543. Jérôme Emser, Théologien Catholique. 1527. Theobanus Hassus, Poëte. 1540. Didier Erasme, de Rotterdam. 1536. Jean Faber, Evêque de Vienne. 1541. Gérard Geldenhauer, dit de Nimégue, Historien. 1542.

Evénemens remarquables sous CHARLES V.

1521.

L'Empereur convoque sa premiere Diéte à Worms. Cette Assemblée lui accorda une armée de 24,000 hommes pour l'accompagner dans son expédition Romaine, mais sous la condition expresse que ces troupes ne pourroient pas être employées à d'autre usage qu'à celui de couvrir & d'augmenter la pompe de son couronnement, & que les contingents des Etats seroient fournis en nature, & non pas en argent. On s'occupa ensuite des moyens convenables pour faciliter la formation de cette armée : on dressa, pour cet effet, une matricule nouvelle, dans laquelle tous les Membres du Corps Germanique furent rapportés & cottisés en raison de l'étendue de leurs possessions. On donna pour base, à cette matricule, le recensement des Etats faits en 1512 à l'occasion du dernier établissement des Cercles; & l'on perfectionna en même-tems cet établissement, en réformant les erreurs, les omissions & les déplacemens qui s'étoient glissés dans les premieres répartitions circulaires. Ce recensement ainsi corrigé, & les taxations qu'on y a rapportées, servent encore aujourd'hui de régle pour toutes les contributions de l'Empire, & de fondement au systême & à la police des Cercles; & on les compte l'un & l'autre entre les loix générales de l'Empire. Comme la Chambre Impériale étoit retombée dans un état d'abandon qui la menaçoit d'un anéantissement absolu, la Diéte prit des mesures nouvelles & plus efficaces pour en consolider l'autorité & la constitution : elle lui prescrivit, pour cet effet, un Réglement nouveau touchant sa composition, la forme des procédures, les appointemens de ses Membres, & la réforme des abus qui infestoient toutes les Cours inférieures, mais plus particuliérement encore les Tribunaux Ecclésiastiques & la Justice de Westphalie ; enfin elle communiqua le bénéfice de la Jurisdiction austrégale, à tous les Membres immédiats de l'Empire, en introduisant en leur faveur les austrigues légitimes, & elle forma une matricule nouvelle pour la répartition des sommes destinées à l'entretien de la Chambre. On a observé que les Réglemens relatifs à la procédure, ont été calqués, pour ainsi dire, sur

GRANDS - JUGES de la Chambre Impériale.	*PRÉSIDENS du Conseil Aulique.*	*AUTEURS.*	*SAVANS & Illustres.*
		Paul Jove.	Wene Hageck, Historien. 1553.
		De Thou.	Grégoire Haloander, Jésuite. 1531.
		Lehmann, Histoire de la paix de Religion.	Jean Hausschein ou Oecolampade, Théologien Protestant.
		Perizonius.	Gaspar Hédio, Historien. 1552.
		Loescher.	Jean Hochstraten, Inquisiteur. 1527.
		Cyprian.	Ulric de Hutten, Poëte. 1523.
		Treuer.	Jean Huttichius, Antiquaire. 1544.
		Menicken.	Wolfgang Lazius, Historien. 1555.
			George Loggau, Poëte Allemand & Antiquaire. 1553.
			Martin Luther. 1546.
			Sébastien Munster, Philosophe & Historien. 1552.
			Pirckeimer, Jésuite, Philosophe & Historien. 1530.
			Jean Reuchlin, Philologue. 1522.
			Jean Sleidan, Historien. 1556.
			Jean de Staupitz. 1526.
			Jean Sturm. 1553.
			Ulric Zasius, Jurisconsulte. 1535.
			Jacques Ziegler, Historien & Mathématicien. 1549.
			Ulric Zwingle. 1531.

sur ceux de la rote Romaine. Après être parvenus à rétablir la Chambre Impériale sur un pied solide & légitime, les Etats renouvellerent la Pragmatique-Sanction touchant la paix publique, & y ajouterent une constitution relative à l'exécution des Arrêts rendus contre les transgresseurs de cette loi. Enfin ils obtinrent aussi le rétablissement du Conseil de Régence de l'Empire. Cette Cour fut composée d'un Lieutenant-Général de l'Empereur, & de vingt-deux Assesseurs désignés de la maniere suivante; deux Députés de l'Empereur, un Electeur en personne, & les Députés des cinq autres, un Prince Ecclésiastique & un Prince séculier en personne; deux Députés pour l'Autriche & la Bourgogne, un Prélat en personne, deux Députés de Villes Impériales, & six Députés des anciens Cercles. Ce Conseil fut subrogé à l'Empereur en cas d'absence, pour l'exercice de toute l'autorité, Jurisdiction, réservats & prérogatives Impériales, excepté la seule collation des grands Fiefs, qui donnent à leurs possesseurs voix & séance à la Diéte, laquelle fut réservée à la disposition exclusive de S. M. Impériale; sauf aussi, à l'égard de tous les autres points & articles, les droits appartenans anciennement aux Vicaires ordinaires du S. Empire, les Electeurs Palatin & de Saxe. Le siége du Conseil de Régence fut établi à Nuremberg, & l'Electeur Palatin en fut nommé Lieutenant-Général, conjointement avec l'Archiduc Ferdinand.

La Diéte prend connoissance du différend qui subsistoit entre la Maison de Brunswick & l'Evêque de Hildesheim, & ordonne aux deux parties de mettre bas les armes. L'Evêque, enflé de ses succès passés, continue la guerre; il est proscrit par l'Empereur.

Luther, quoiqu'excommunié solemnellement par le Pape Léon X, & quoique l'Empereur, pour ne point se commettre avec la Cour de Rome, eut révoqué, sous main, l'ordre qu'il lui avoit fait parvenir de comparoître devant la Diéte de Worms, se présente devant cette Assemblée, à l'abri d'un sauf-conduit Impérial, & y plaide sa cause avec une intrépidité singuliere. L'Empereur le presse vainement de rétracter sa doctrine : il persiste dans ses opinions, & toutes les instances du Nonce & des partisans de la Cour de Rome, n'ayant

pu persuader Charles V à violer son sauf-conduit, il obtient un délai de vingt-un jours pour retourner à Wittemberg ; mais l'Electeur de Saxe le fait enlever sécrétement à son passage dans la forêt de Thuringe, & conduire au Château de Wartberg, près d'Eisenach, où il passa une année entiere, inconnu à tout le monde & à ses Gardes mêmes. L'Empereur le met, lui & ses fauteurs & adhérents, au ban de l'Empire, & défend, sous les mêmes peines, la distribution de ses livres ; mais sa doctrine se répand au loin en Allemagne, & pénétre jusqu'en Danemarck & dans les Pays-Bas.

Les Electeurs renouvellent, à l'occasion de leur Assemblée à Worms, leurs anciennes Confédérations, & concluent la célèbre *union Electorale* pour la conservation de leurs priviléges, de leurs Etats, de la liberté publique, & de la gloire de l'Empereur & de l'Empire. Ils y arrêterent, que s'il survenoit quelque différend entre deux ou plusieurs Membres de leur Collége, les Electeurs neutres l'accommoderoient comme médiateurs, ou le jugeroient comme arbitres; que, dans toutes les délibérations du Collége Electoral, la pluralité des suffrages en formeroit le résultat & l'avis, & que l'Electeur de Trèves y exerceroit les fonctions directoriales, toutes les fois que l'Electeur de Mayence en seroit empêché par quelque raison que ce pourroit être. L'union Electorale de Worms fut renouvellée à Prague en 1652 ; elle est confirmée dans toutes les capitulations Impériales, & fait partie des loix fondamentales de l'Empire.

L'absence de Charles V donne lieu aux Princes de l'ancienne Maison d'Aragon, d'exciter des troubles en Espagne. Henri d'Albret, Roi de Navarre, en profite pour reconquérir son Royaume, avec le secours de quelques troupes Françoises, & le reperd en aussi peu de tems qu'il en avoit mis à s'en emparer. Le Pape Léon X se ligue avec l'Empereur, pour chasser les François d'Italie, à condition que les Villes de Parme & de Plaisance seroient cédées à perpétuité au S. Siége, & que le frere du Duc Maximilien Sforce, seroit rétabli dans le Duché de Milan. Commencement de la guerre entre Charles V & François I : le prétexte ou la cause en fut l'invasion que le Duc de Bouillon, Robert de la Marck, venoit de faire dans

les Pays-Bas, & que l'Empereur accusoit le Roi d'avoir suggérée & favorisée. Charles V s'empare de Mouzon, & le reperd tout aussi-tôt. Les Alliés d'Italie s'emparent de la plus grande partie du Milanès.

Mort du Pape Léon X. La mémoire de ce Pontife sera toujours chere aux Gens-de-Lettres ; mais sa politique aveuglée par la haine qu'il avoit contre la France, prépara l'asservissement de l'Italie sous le joug de la Maison d'Autriche, & son imprudence intraitable fit perdre à l'Eglise de Rome, l'empire de la moitié de l'Europe. Adrien d'Utrecht, ci-devant Précepteur de Charles V, lui succéde par la faveur de son éléve, sous le nom d'Adrien VI.

L'Empereur partage avec l'Archiduc Ferdinand, son frere, l'héritage de leurs Ancêtres. Par un premier Traité, conclu à Worms, il lui avoit cédé l'Autriche, la Stirie, la Carinthie & la Carniole, en se réservant le Tirol, l'Alsace, la Souabe Autrichienne & les Pays-Bas ; mais, par une convention ultérieure, signée le 7 Février 1522, il lui abandonna le reste des Etats héréditaires situés en Allemagne, y compris le Duché de Wurtemberg, qu'il venoit d'acquérir de la Ligue de Souabe, & ne se réserva que le titre d'Archiduc, la succession éventuelle dans les Provinces cédées, le Comté de Bourgogne & les Pays-Bas. Ferdinand épouse la Princesse Anne, fille de Ladislas & sœur unique de Louis, Roi de Hongrie & de Bohême.

L'Empereur confirme aux Evêques de Wurtzbourg, le titre de Ducs de Franconie, sauf l'immédiateté & l'indépendance des Etats du Cercle de Franconie.

1522.

L'Empereur retourne en Espagne pour achever de pacifier ce Royaume. Il passe à Douer, & y met la derniere main à l'alliance offensive & défensive avec l'Angleterre, qu'il avoit ébauchée à Bruges, avec le fameux Cardinal de Wolsey.

Diéte de Nuremberg : elle fut convoquée par l'Archiduc Ferdinand & le Comte Palatin Frédéric, en qualité de Lieutenans-Généraux de l'Empereur & de Présidens du Conseil de Régence. On y

convint d'envoyer une armée de 24,000 hommes au secours du Roi de Hongrie, que les Turcs serroient de près. On rédigea les cent griefs de la Nation Germanique contre le Saint Siége, & on les remit au Nonce d'Adrien VI, avec la déclaration que si le Pontife ne se déterminoit pas incessamment à les redresser, les Etats se trouveroient obligés à y porter remede de leur chef, & de la maniere qui leur paroîtroit le plus efficace : enfin on fit quelques Réglemens relatifs à la paix publique, à l'entretien de la Chambre Impériale & du Conseil de Régence & à la police de ces deux Corps augustes, & l'on défendit de prêcher la nouvelle Doctrine de Luther.

Lautrec se rend, de nouveau, maître d'une grande partie du Milanès. Les Suisses, qui servoient dans son armée, & qui en formoient les forces principales, l'obligent d'attaquer, près de la Bicoque, les Troupes combinées du Pape, de l'Empereur, du Duc François Sforce & du Marquis de Mantoue. L'armée Françoise est repoussée avec perte, les Suisses s'en séparent & retournent dans leur patrie, & le Maréchal de Foix se trouve réduit à capituler avec le reste de l'armée Françoise, & d'évacuer entiérement le Milanès. Les Alliés s'emparent de Gênes. Campagne infructueuse des Anglois & des Impériaux du côté des Pays-Bas.

François de Sickingen excité, dit-on, sous main, par l'Empereur & par l'Electeur de Mayence, fait la guerre à l'Electeur de Trèves, & assiége ce Prince dans sa Capitale. Le Conseil de Régence fait marcher contre lui les Troupes Palatines & Hessoises. Il est tué à la défense de son Château de Lanstuhl.

1523.

Le Roi d'Angleterre & les Républiques de Venise, de Florence & de Luques, entrent dans la Ligue contre François I. La guerre continue en Italie & dans les Pays-Bas. Le Roi de France renvoie l'Amiral Bonnivet, avec une nouvelle armée, en Italie, qui s'empare de quelques Places du Milanès. Le Connétable de Bourbon passe au service de Charles V. Cette révolte arrête François I, qui alloit

se mettre à la tête de ses Troupes. Une invasion que les Anglois & les Impériaux firent en Picardie, fut repoussée par le Duc de Vendôme; le Comte de Furstemberg, qui avoit pénétré en Champagne, fut battu par le Duc de Guise, & le brave Lautrec sauva le Béarn & la Basse-Navarre.

Diéte de Nuremberg, convoquée & dirigée par le Conseil de Régence. Elle s'occupa des affaires de la Chambre Impériale, ordonna, quoique vainement, l'exécution des Decrets de la Diéte de Worms contre les adhérents de Luther; défendit, avec tout aussi peu de succès, la lecture de ses livres, & confirma la transaction de Quedlimbourg, qui terminoit la guerre de Hildesheim. En vertu de ce Traité, la Maison de Brunswick garda toutes les conquêtes qu'elle avoit faites sur l'Evêché de Hildesheim, & qui emportoient la plus grande partie de cette Principauté. Cette riche acquisition demeura à la Maison de Brunswick jusqu'en 1642. Conférences de Juterbock, entre l'Electeur de Saxe, les Ducs de Brunswick & les Princes d'Anhalt, tous partisans de Luther, sur les moyens de se garantir des effets du Decret de Worms. C'est le premier commencement de la ligue des Luthériens.

Mort d'Adrien VI. Clément VII lui succéde. Il abandonne les voies de conciliation & de douceur, que son prédécesseur avoit employées à l'égard de Luther, & sa roideur achève de le désespérer.

1524.

Le Connétable de Bourbon défait l'Amiral Bonnivet au combat de la Rebecque ou de Romagnano, & chasse entiérement les François de l'Italie. Alliance entre l'Empereur & le Roi d'Angleterre. Charles V s'engagea de faire pénétrer le Connétable avec une armée formidable, jusqu'au cœur de la France. Ce dernier devoit être déclaré Souverain du Dauphiné & de la Provence, sous la suprématie du Roi Henri VIII, qui auroit pris pour lui le reste du Royaume, à la réserve du Duché de Bourgogne & de la Souveraineté de la Flandre & de l'Artois, que l'Empereur se réservoit. Le Connétable refuse absolument de contribuer à placer un Etranger sur le Trône

de France. L'alliance avec l'Angleterre s'évanouit. Cependant Charles V envoie le Connétable en Provence, dans l'intention de faire soulever les Provinces intérieures du Royaume. Le Connétable propose, pour cet effet, de marcher droit à Lyon; mais l'Empereur l'oblige d'entreprendre le siége de Marseille, que le Roi François I lui fit lever, avec perte de la plus grande partie de son armée & de son artillerie. Le Pape Clément VII, qui voyoit avec chagrin, que Charles V ne restituoit pas le Duché de Milan au Duc François Sforce, se porte pour Médiateur entre ce Prince & le Roi de France : l'Empereur rejette fiérement toutes les propositions de paix : alors le Pape, les Vénitiens & les Florentins, s'allient avec le Roi, qui rentre, avec une armée brillante, en Italie, & s'empare, en peu de tems, de presque tout le Milanès.

Diéte de Nuremberg. Elle fut convoquée par l'Empereur lui-même, & l'Archiduc Ferdinand y assista de sa part, en qualité de Lieutenant-Général de l'Empire & de Chef du Conseil de Régence. On y fit quelques Réglemens relatifs à la Paix publique, à l'entretien & à la Police de la Chambre Impériale : on congédia les Membres actuels du Conseil de Régence, qui s'étoient rendus suspects de prévarication : on renouvella les Decrets de la Diéte de Worms contre les Sectaires : on enjoignit à tous les Etats, en général & en particulier, de les faire exécuter chacun en droit soi, & l'on convint de nommer des Commissaires pour extraire des Livres des Novateurs, les propositions les plus répréhensibles, afin de les condamner en connoissance de cause, & d'en pouvoir interdire spécifiquement l'enseignement. L'Empereur & le Pape ne furent contens, ni l'un ni l'autre, de cette modération de la Diéte : mais les choses en étoient déja venues au point que les ordres les plus sévères de la Cour Impériale n'imposoient plus aux fauteurs de Luther. Les Rescrits de Charles V furent envisagés comme des attentats donnés à la liberté des Etats, & quand le Légat Campege s'avisa d'élever le ton contre les Novateurs, la Diéte lui répéta tous les sujets de plainte que la Cour de Rome avoit donnés, depuis quelque tems, à l'Empire, & demanda, avec chaleur, la convocation d'un Concile, dans lequel

on pourroit discuter, à la fois, la nouvelle Doctrine de Luther & les anciens griefs de la Nation Germanique contre le Saint Siége.

Il se forme à Ratisbonne, sous les auspices de l'Archiduc Ferdinand & du Légat Campege, une Confédération de plusieurs Princes zélateurs pour la Religion Catholique, à l'effet de faire observer à la rigueur les Decrets de la Diète de Worms, & de sévir contre les adhérents de Luther, & contre les fauteurs de sa doctrine. Une autre espece d'union fut celle que nombre de Princes conclurent à Heidelberg pour opposer une digue à la fureur des blasphêmes, & pour bannir l'ivrognerie de leurs Cours. Cependant ils stipulerent expressément, quant à ce dernier article, qu'ils ne pouvoient & ne vouloient pas y être tenus dans les voyages qu'il leur arriveroit de faire en Saxe, en Poméranie, dans le Mecklenbourg ou dans les Pays-Bas, attendu l'usage où l'on étoit dans ces pays-là de faire des excès dans la boisson.

Pacte de confraternité & de succession réciproque entre les deux branches de la Maison Palatine & de Baviere.

Le Conseil de Régence est rouvert à Eslingen; il y publie la premiere loi monétaire générale pour tout l'Empire.

1525.

Révolte générale des Paysans de la Haute-Allemagne. Ils se plaignoient de la dureté du joug sous lequel la Noblesse les retenoit; ils demandoient leur affranchissement de toute servitude personnelle, l'abolition des corvées, l'exemtion de toute sorte de dîmes, hormis celle des grains, la liberté de la chasse & de la pêche, l'usage des forêts, & la fixation perpétuelle des cens & des rentes Seigneuriales. Ces pauvres malheureux, que le désespoir animoit, eurent d'abord quelques succès, tant en Souabe qu'en Franconie; mais ils furent battus & dispersés par le Comte Truchsess, Général de la ligue de Souabe. Les Rébelles d'Alsace furent taillés en pieces par le Duc de Lorraine, & ceux de la Province Rhénane, par les troupes de l'Electeur Palatin: on compte qu'il en périt plus de 50,000 dans les différents combats qu'ils livrerent à leurs ennemis,

&

Evénemens remarquables sous CHARLES V.

& le reste retourna dans l'esclavage dont ils avoient voulu s'affranchir. Il n'y en eut qu'un petit nombre qui se sauverent en Thuringe, où ils se réunirent à une troupe de fanatiques, que le fameux Thomas Muntzer avoit rassemblés, & qui prêchoient, les armes à la main, la communauté des biens, & une égalité parfaite entre tous les hommes. Bientôt cette troupe devint redoutable à toute la Saxe; mais elle fut exterminée à la bataille de Frankenhausen par le Landgrave de Hesse, qui commandoit les Milices des Princes Religionnaires. Muntzer & ses principaux complices furent punis du dernier supplice, & le peu qui en échapperent, furent réduits à se cacher, jusqu'au moment qu'ils se reproduisirent sous le nom d'Anabaptistes.

La révolution que Luther opéroit dans la Religion, faisant de jour en jour plus de progrès, & les fauteurs de sa doctrine abolissant ouvertement le culte Catholique dans leurs terres, l'Empereur convoque une Diéte à Ausbourg, à l'effet de prendre des mesures efficaces pour s'opposer à ces innovations; mais cette Assemblée fut à-peu-près infructueuse: il y comparut très-peu d'Etats, & les Commissaires Impériaux se virent forcés de proroger la Diéte à l'année suivante, pour se rassembler à Spire. On arrêta cependant que l'Empereur seroit supplié de faire convoquer un Concile général, pour y traiter de la réunion des peuples d'Allemagne dans le sein de l'Eglise Catholique.

Le Roi François I, après avoir laissé échapper l'occasion de tailler en-pieces les débris de l'armée Impériale, divise ses troupes en trois Corps; il en détache un vers le Royaume de Naples, l'autre vers Savone, & s'opiniâtre avec le troisieme au siége de Pavie. Le Connétable de Bourbon, le Marquis de Pescaire, & le sieur de Lannoy, Vice-Roi de Naples, assemblent une nouvelle armée; ils attaquent le Roi qui venoit d'être abandonné par les Grisons, qui servoient au siége de Pavie: ce Prince est battu par une suite des mauvais conseils de l'Amiral Bonnivet, & il est pris, après avoir fait des prodiges de valeur, & avoir reçu plusieurs blessures. Lannoy le transfere en Espagne, de peur que le Connétable de Bourbon, & le

Marquis de Pescaire, ne le remissent en liberté, s'il restoit en Italie. Charles V abuse de sa fortune ; il maltraite le Roi prisonnier pour le forcer à lui abandonner le Duché de Bourgogne, & à céder la Provence & le Dauphiné au Connétable ; mais François I lui déclare qu'il mourroit plutôt dans la captivité, que de céder un pouce de la France & que s'il avoit la foiblesse de le promettre, les Parlemens ni les Etats de son Royaume n'y consentiroient jamais ; il offre cependant de renoncer à tous ses droits sur le Royaume de Naples, & sur le Milanès, & de se démettre de la suzeraineté des Comtés de Flandre, & d'Artois ; mais Charles V étant persisté dans ses premieres demandes, le Roi abdique, par un acte solemnel, la Couronne en faveur du Dauphin.

Le Roi d'Angleterre fait la paix avec la France, & s'allie, peu après, avec la Régente Louise de Savoie, pour procurer la liberté du Roi prisonnier. Le Pape Clément VII, les Vénitiens, les Florentins, & le Duc François Sforce, que la victoire de Pavie sembloit affermir sur le Trône du Milanès, mais que Charles V refusoit, sous différens prétextes, d'en mettre en possession, pénétrans les vues que ce Prince avoit sur l'Empire de l'Italie, se liguent en secret pour les faire échouer. Le fameux Moron, Emissaire du Duc Sforce, cherche à attirer le Marquis de Pescaire dans le complot, en le flattant de la Couronne de Naples. Ce Général, qui commandoit seul les troupes Impériales en Italie, & qui étoit mécontent de l'Empereur, après y être d'abord entré avec empressement, en révèle toutes les circonstances à son Maître, soit qu'il craignit d'avoir été découvert, ou qu'il lui fut demeuré fidèle. L'Empereur, pour punir la félonie du Duc Sforce, fait mettre des garnisons dans toutes les Places du Milanès, & le déclare déchu de tous ses Fiefs, honneurs & dignités. Il permet en même-tems aux Colonnes, que le Pape avoit chassés de Rome, de lever des troupes, avec lesquelles ils ravagerent les Etats du S. Siége, & forcerent enfin le Pontife à les rétablir dans leurs biens & dans leur Patrie.

Fin de la guerre ruineuse, qui duroit depuis 10 ans, entre la République de Pologne & l'Ordre Teutonique, & révolution totale

Evénemens remarquables sous CHARLES V.

dans la constitution de la Prusse. Nous avons remarqué, ci-dessus, qu'en vertu du Traité de Thorn, conclu en 1466, la Prusse avoit été partagée en deux parties, dont l'une fut incorporée à la Couronne de Pologne, & l'autre demeura à l'Ordre Teutonique, à charge de foi & d'hommage envers le Roi & la République. Cependant les Grands-Maîtres ne tarderent pas à enfreindre cette condition essentielle du Traité de Worms, en refusant aux Rois de Pologne le serment de fidélité, auquel ils étoient tenus, & en faisant d'ailleurs tout ce qui dépendoit d'eux pour recouvrer la Prusse Polonoise. Il en résulta une guerre ruineuse, que l'Ordre Teutonique, privé des secours que les Empereurs & l'Empire lui avoient vainement promis d'une Diéte à l'autre, ne soutint qu'avec peine contre les forces redoutables de la Pologne. Enfin elle fut terminée, le 8 Avril de cette année, par un Traité de paix conclu & signé à Cracovie, entre le Roi Sigismond & la République de Pologne d'une part, & le Grand-Maître Albert, Margrave de Brandebourg, du Rameau d'Anspach & de Bareith de l'autre part. En vertu de ce Traité, la Prusse proprement dite, qui avoit obéi jusqu'alors aux Grands-Maîtres de l'Ordre Teutonique, fut soustraite à la dépendance de cet Ordre, & érigée en Duché séculier & souverain, en faveur du Margrave Albert, de ses freres & de leurs descendans mâles à perpétuité, pour en jouir & le tenir en fief libre & héréditaire, sous la mouvance & la directe de la Couronne de Pologne. Ces dispositions, qui dénaturoient entiérement la constitution de la Prusse *Prussienne*, furent approuvées par les Etats de cette Province, & ratifiées par les Chevaliers qui composoient le Chapitre de l'Ordre, & qui possédoient des Commanderies dans le nouveau Duché, lesquelles furent transformées, à ce prix, en Seigneuries héréditaires dans leur famille. Après ce premier pas, le Duc Albert ne tarda pas à se marier : il épousa une Princesse de Danemarck; & son exemple fut suivi par ses anciens Chevaliers. Mais les Commandeurs & les Chevaliers, qui demeuroient en Allemagne, non-seulement protesterent contre le fait de leur Grand-Maître, mais ils en porterent aussi plainte à l'Empereur & à l'Empire. Les Tribunaux & les Diétes s'en saisirent avec la plus grande vivacité :

ils mirent, comme à l'envi, le Duc Albert, ses fauteurs & ses adhérents, au ban de l'Empire, & ordonnerent à tous les Princes & Etats voisins de la Prusse, de lui courre sus: mais ces Arrêts n'eurent absolument point de suites. L'Allemagne étoit trop agitée par des troubles extérieurs, pour s'occuper d'une querelle à-peu-près étrangere; & les Princes limitrophes tous dévoués à la Doctrine de Luther, qu'Albert venoit d'embrasser, bien loin de condamner la sécularisation de la Prusse Teutonique, n'en témoignerent que plus de résolution d'en agir incessamment de même avec les Biens Ecclésiastiqnes qui se trouvoient à leur portée. Le Duc & Margrave Albert demeura donc tranquillement en possession de son Fief, qu'on nomma dès-lors la Prusse Ducale; & il le transmit à sa postérité. Il obtint, en 1561, du Roi & de la République de Pologne, l'extension de son Investiture à la Branche Electorale de la Maison de Brandebourg, qui n'y avoit pas été comprise originairement: & l'Electeur Joachim II fut admis en conséquence, en 1569, à l'hommage simultané, conjointement avec le Duc Albert-Frédéric. Mais l'Electeur Jean-George, son fils, fut exclu de la reprise de 1578, sur les réclamations de quelques Nonces; & le droit de succession éventuelle de la Branche Electorale, demeura éteint jusqu'en 1603, que les deux Electeurs, Joachim-Frédéric & Jean-Sigismond, pere & fils, qui avoient épousé les deux filles du Duc Albert-Frédéric, parvinrent à le faire renouveller. L'Electeur Jean-Sigismond succéda en conséquence à son beau-pere, en 1618, sans aucune difficulté de la part du Roi, ni de la République de Pologne, qui l'avoient déja investi éventuellement en 1611. Ce vasselage subsista jusqu'en 1657. L'Electeur Frédéric-Guillaume s'en affranchit alors, au moyen du Traité de Bydgost ou de Bromberg, répété & confirmé par celui de Welau, en 1658. La République renonça par ces deux conventions à la Suzeraineté & à la Souveraineté de la Prusse Ducale, déclarant l'Electeur & ses descendans mâles, libres à perpétuité de tout nœud vassalitique, & de toute dépendance envers la Couronne de Pologne; sauf à recouvrer ses anciens droits à l'extinction de la branche Electorale de Brandebourg, & promettant, au surplus, d'investir, en ce cas, les branches d'Anspach & de Bareith, du Fief ouvert à sa directe;

Evénemens remarquables sous CHARLES V.

Nous remarquerons, ci-dessous, que l'Electeur Frédéric III érigea, en 1700, de sa propre autorité, le Duché de Prusse en Royaume, nonobstant les réclamations du Pape Clément XI, de l'Ordre Teutonique & de la République de Pologne, laquelle n'y consentit que par le Traité de 1774: & nous observerons encore ici que le Roi Frédéric II a réuni, en 1773 & 1774, à son Royaume de Prusse, par les Traités de Péterfbourg & de Varsovie, les Provinces qui composoient, depuis la paix de Thorn, la Prusse Polonoise, & que, par une Pragmatique-Sanction particuliere, il a déclaré les descendans femelles de sa Maison, habiles à succéder dans ce Royaume, au défaut d'hoirs mâles du Sang Royal, Electoral & Margravial de Prusse & de Brandebourg. Au surplus, l'Ordre Teutonique a conservé, jusqu'à nos jours, ses prétentions sur la Prusse : il ne néglige aucune occasion de les rappeller, & il les a fortifiés d'une protestation nouvelle en 1774. Il nous reste à remarquer que le Successeur du Margrave Albert dans la dignité de Grand-Maître Teutonique, Gauthier de Cronberg, transféra le siége de la Grand-Maîtrise à Mergentheim en Franconie, où il est demeuré jusqu'ici.

1526.

Diéte de Spire. Les Commissaires Impériaux insistent, de rechef, sur l'exécution rigoureuse des Decrets faits à Worms, contre les Religionnaires; mais l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Hesse s'opposent avec tant de vivacité à cette proposition, que les Plénipotentiaires de Charles V s'en relâcherent jusqu'à nouvel ordre, & la Diéte se contenta d'arrêter qu'en attendant la tenue d'un Concile Universel ou National, les Princes & les Etats d'Allemagne se devoient conduire, par rapport à la Religion, comme ils croiroient pouvoir en répondre devant Dieu & devant l'Empereur. Les Princes Religionnaires; savoir, l'Electeur de Saxe, le Landgrave de Hesse, les Ducs de Mecklenbourg, de Lunebourg & de Prusse, les Princes d'Anhalt, les Comtes de Mansfeld, & les Villes d'Ulm, de Strasbourg & de Nuremberg, se liguent à Torgau, puis à Rotach dans le pays de

Cobourg, & enfin à Magdebourg, pour leur défense commune; au cas qu'ils fussent inquiétés pour le fait de Religion.

Traité de paix conclu à Madrid, le 14 Janvier, entre l'Empereur & le Roi François I. L'Empereur, qui ne sut pas profiter de sa victoire, & que les meilleures têtes de son Conseil avoient vainement exhorté à relâcher le Roi prisonnier sans condition, ou à profiter de l'épuisement de la France pour y aller dicter les Loix de la Paix sous les murs de Paris, exigea, & se fit promettre, la restitution de la Bourgogne, la renonciation du Roi à ses droits sur le Duché de Milan, le Comté d'Asti, le Royaume de Naples & l'Etat de Gênes, l'abolition de la Suzeraineté de la France sur les Comtés de Flandre & d'Artois, la cession du Tournesis, l'abandon des Ducs de Bouillon, de Gueldres & de Wurtemberg & du Roi de Navarre, & le rétablissement du Connétable de Bourbon dans tous ses biens, honneurs & dignités. Ce fut à ces conditions, contre lesquelles le Roi protesta, sur-le-champ, que ce Prince recouvra sa liberté; mais il fut obligé de donner ses deux fils aînés pour Otages. Il retourne en France, & y est suivi de près par Lannoy, Vice-Roi de Naples, qui vint lui demander la ratification & l'exécution du Traité de Madrid: pour réponse, on le fit assister à l'Audience des Députés de Bourgogne, qui déclarerent solemnellement qu'ils ne consentiroient jamais à la cession de ce Duché.

Alliance, dite la *Sainte Ligue*, conclue à Coignac dans l'Angoumois, entre le Pape, les Rois de France & d'Angleterre, le Duc Sforce de Milan, & les Vénitiens, pour arrêter les progrès de la puissance excessive de l'Empereur en Italie. Le Connétable de Bourbon s'empare de tout le Duché de Milan, dont l'Empereur lui avoit promis l'Investiture, & le Duc François Sforce est obligé de se sauver.

Bataille de Mohacz. Louis II, Roi de Hongrie & de Bohême, y est défait par les Turcs, & périt lui-même dans un marais. Ce Prince n'ayant point laissé d'enfans de sa femme Marie d'Autriche, la succession aux Trônes de Bohême & de Hongrie échut à l'Archiduc Ferdinand, en vertu de son contrat de mariage avec Anne,

sœur & héritiere unique du Roi Louis II, & de plusieurs pactes qui l'assuroient anciennement à la Maison d'Autriche, Ferdinand est élu, sans difficulté, Roi de Bohême, par les Etats de ce Royaume, à qui il confirma leur droit d'élection, leurs prérogatives, & les Decrets du Concile de Bâle, touchant la Communion sous les deux especes; mais une partie des Hongrois se déclarerent pour Jean de Zapoli, Palatin de Transylvanie, & le font couronner avec la Couronne de S. Etienne, à Stuhlweissenbourg, ou Albe-la-Royale, par les mains de l'Archevêque de Gran. Une autre partie de la Nation élit l'Archiduc Ferdinand à Presbourg, & ce Prince s'empare, en peu de tems, de tout le Royaume, après avoir défait son Compétiteur à la bataille de Tockay. Zapoli se réfugie en Pologne, & se met enfin sous la protection de la Porte. Cette action déséspérée ouvrit aux Ottomans les barrieres de la Hongrie : ils s'en rendirent presque entiérement les maîtres, & s'étendirent jusqu'aux frontieres de l'Allemagne. La terreur de ce voisinage servit merveilleusement les Empereurs-Rois de Hongrie à faire, de la cause de ce Royaume, celle de tout l'Empire. Ils ne convoquerent plus de Diétes, que pour demander aux Etats d'Allemagne, des secours contre les Ottomans & des subsides pour reconquérir la Hongrie. Des flots de sang Germanique coulerent, pendant plus de cent cinquante ans, sur les rives du Danube, de la Drawe & de la Save, & la Maison d'Autriche eut enfin l'obligation à l'heureux enthousiasme des Princes & des Etats d'Allemagne, de l'entiere réduction de ce Royaume, & de la restitution que la Porte lui en fit par le Traité de Carlowitz, en 1699.

1527. 1528.

Le Luthéranisme faisant tous les jours des progrès plus considérables, les plus zélés parmi les Princes Catholiques se liguent, dit-on, à Breslau, sous les auspices du Roi Ferdinand, pour les arrêter, & pour forcer l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Hesse, qui étoient les Chefs des Princes Religionnaires, à se conformer aux Decrets de la Diéte de Worms. Le secret de cette prétendue Confédéra-

tion ayant été relevé au Landgrave, par le fameux Otton Pack ; Chancelier de George, Duc de Saxe, qui s'engagea même d'en produire l'acte original, ce Prince & l'Electeur arment pour leur défense commune, & le Landgrave entre dans les Evêchés de Bamberg & de Wurtzbourg. Mais l'Electeur de Saxe, plus modéré dans ses conseils & dans ses démarches, ayant provoqué une explication, le Roi Ferdinand, & ses prétendus Alliés, nierent absolument l'existence de la Ligue de Breslau, & Otton Pack, qui persista à la soutenir, n'ayant pu les en convaincre par la représentation de l'acte original de ce Traité, cette affaire bruyante tomba d'elle-même. L'Electeur & le Landgrave licencierent leurs Troupes ; les Catholiques en furent quittes pour quelques centaines de milliers d'écus, que ce dernier leur extorqua ; & Pack, après avoir été errant pendant plus de neuf ans, fut enfin découvert par les Emissaires du Duc Georges, dans les Pays-Bas, & décapité, comme faussaire, à Vilvorden, ou à Anvers.

Diéte infructueuse de Ratisbonne. On ne s'y occupa que de la guerre contre les Turcs.

Le Pape Clément VII renonce à le Sainte Ligue, au moyen d'un Traité particulier, dont le sieur de Lannoy, Vice-Roi de Naples, avoit ménagé la conclusion. Cependant le Connétable de Bourbon, manquant d'argent pour payer ses troupes, affecte d'ignorer la réconciliation de l'Empereur & du Saint Siége, & marche droit à Rome. Il est encore fort douteux s'il ne forma pas cette entreprise par un ordre secret de Charles V, qui auroit été bien aise de se venger du Pape sans y paroître, & sans que le blâme en retombât sur lui ; mais il se peut aussi, & plusieurs Historiens l'ont soutenu, que le Connétable, justement mécontent de ce Prince, qui lui refusoit l'Investiture du Milanès, dont il l'avoit flatté jusqu'alors, ait cherché à s'ouvrir, par la prise de Rome, une voie sûre pour pénétrer dans le Royaume de Naples, & à s'attacher son armée par le butin immense que cette Ville opulente présentoit à l'avidité des soldats. Arrivé, à l'improviste, sous les murs de Rome, il explique son dessein aux Chefs de son armée ; il y donne assaut, & périt, au

pied

pied des remparts, d'une grêle de mousquetade, partie, dit-on, d'un gros d'Espagnols qu'on avoit apostés pour cet effet, soit afin d'assurer, par sa mort, le secret des ordres qu'il avoit reçus, soit pour couper, à point nommé, la trame de ses projets. Philbert de Châlons, Prince d'Orange, prend sa place. Rome est pillée & saccagée, & le Pape est investi dans le Château de Saint-Ange, & obligé, peu de tems après, à capituler. Les Généraux de l'Empereur, qui faisoit alors prier Dieu en Espagne, pour la délivrance du S. Pere, en exigerent préliminairement, une contribution de 400,000 écus, en attendant que Charles V se fût expliqué sur les autres conditions. Ce Prince ne tarda pas à les déclarer : elles consisterent dans l'engagement que Clément VII fut obligé de prendre, de ne plus se mêler des affaires du Royaume de Naples & du Milanès, & de recevoir garnison Impériale dans les Ports d'Ostie & de Civitta-Vecchia. Les Florentins, enhardis par les malheurs qui accabloient ce Pontife, chassent la famille de Médicis de leur Ville.

Lautrec rentre en Italie, à la tête d'une nouvelle armée Françoise. Il s'empare de Gênes, prend & saccage Pavie, & s'empare d'une grande partie du Milanès. Animé, sous main, par le Pape Clément VII, il s'avance vers la Ville de Naples, & en fait le siége. La peste se met dans son camp, & l'enléve lui-même, après avoir détruit presque toute son armée. Défection du fameux André Doria, à qui François I avoit refusé la restitution de Savone. On accuse le Connétable de Montmorenci d'avoir conseillé ce refus pernicieux, pour se conserver les revenus du Port de Savone, qu'il avoit affermés. Doria passe, avec ses Galères, au service de Charles V, & Gênes & Savone se soumettent à ce Prince. Défi de l'Empereur & du Roi François I. Les actes originaux en existent dans le dépôt des Chartres, à Bruxelles.

Le Prince Evêque d'Utrecht céde à Charles V, de l'aveu & du consentement du Saint Siége, la Souveraineté de son temporel, qui comprenoit les Provinces d'Utrecht & d'Overyssel.

1529.

Diéte de Spire. L'Empereur la fit convoquer pour demander aux

Etats des secours contre les Ottomans, en faveur du Roi de Hongrie, & pour prendre un parti définitif touchant les affaires de Religion. Le premier point fut terminé à la satisfaction du Roi Ferdinand: quant à l'autre, on condamna, sans retour, la Secte des Anabaptistes, comme une ancienne hérésie, & l'on statua contr'eux la peine de mort. Les Etats, qui jusqu'alors avoient fait observer, dans leurs territoires, les Decrets de la Diéte de Worms, furent exhortés à persévérer dans ces sentimens. On y arrêta, que nul Membre du Corps Germanique ne devoit être inquiété, pour cause de Religion, jusqu'à la tenue d'un Concile général; que, jusqu'à la même époque, les Princes qui avoient embrassé la nouvelle Doctrine, pourroient la faire enseigner dans leurs Terres; mais qu'il ne seroit permis à aucun d'eux d'abroger, ou de laisser abroger la Messe; & qu'il seroit défendu à tous de s'écarter du Dogme de l'Eglise Catholique concernant l'Eucharistie. L'Electeur de Saxe, le Margrave de Brandebourg du Rameau d'Anspach, les Ducs de Lunebourg, le Landgrave de Hesse, le Prince d'Anhalt, & quatorze Villes Impériales, qui professoient tous ouvertement le Luthéranisme, protestent contre ce dernier Réglement, & ils envoient des Députés à Plaisance en Italie, où Charles V se trouvoit alors, pour remettre à ce Prince leur acte de protestation. Cette démarche hardie, valut dans le moment le surnom de Protestans à ceux qui l'avoient faite. Le Nonce Contarini le donna, en 1541, à tout le parti religionnaire qui le conserva depuis, comme un titre d'honneur.

Il subsistoit, depuis nombre d'années, une contestation fâcheuse entre les Electeurs de Mayence & de Saxe, touchant le droit de recueillir les suffrages dans les Assemblées publiques de la Nation Germanique; les premiers s'arrogeant cette prérogative en qualité d'Archichanceliers, & les autres soutenant qu'elle étoit attachée à leur Office de Grand-Maréchal. Ce différend fut terminé à Spire par une transaction, conclue sous la médiation de l'Electeur Palatin. Il fut stipulé que les Electeurs de Saxe appelleroient désormais les suffrages comitiaux, toutes les fois que les Empereurs assisteroient en personne à ces Assemblées; que les Electeurs de Mayence les recueilleroient aux Diétes tenues par des Commissaires Impériaux; &

que ces deux Princes alterneroient pour l'exercice de cette prérogative dans les Diétes *de députation.*

Les Princes Protestans voyant mille dissensions prêtes à s'élever entre leurs Docteurs, sur différens points de Doctrine, ordonnent aux principaux d'entr'eux, de rédiger un Formulaire de Foi, qui pût servir de régle invariable à leur croyance. Ils se liguent ensemble à Schmalkalden, pour leur conservation commune, & pour la défense de leur liberté de conscience.

Traité définitif de paix & d'amitié, conclu à Barcelone, le 29 Juin, entre l'Empereur & le Pape Clément VII. Il portoit que l'Empereur restitueroit au S. Siége la Ville de Ravenne, & les autres Villes & Etats du S. Siége dont il s'étoit emparé, & qu'il rétabliroit la Maison de Médicis dans la Ville de Florence. Le Pape promit, de son côté, de couronner Charles V Empereur, & de l'investir du Royaume de Naples. La cause de François Sforce fut réservée à un examen plus particulier; & l'on prit des mesures secretes pour arrêter les progrès des Turcs & des Protestans. L'Armée Françoise, qui bloquoit Milan, sous le commandement du Comte de S. Paul, est battue par les Impériaux à Landriano, près de Milan.

Paix de Cambrai, dite le *Traité des Dames*, conclue le 5 Août, entre Marguerite de Savoie, tante de Charles V & Régente des Pays-Bas, & Louise de Savoie, mere de François I. Par ce Traité, François I renonça à la souveraineté de la Flandre & de l'Artois, au Tournésis, au Milanès, & au Royaume de Naples. Il s'engagea de payer deux millions d'écus pour la rançon de ses deux fils, & d'abandonner les Vénitiens, les Florentins & le Duc de Bouillon; & promit d'épouser la Reine Douairiere de Portugal, sœur de Charles V. Les prétentions de l'Empereur sur la Bourgogne, furent remises au jugement des Arbitres, qu'on remit à nommer dans une autre conférence, & Charles V renonça à celles qu'il avoit formées sur le Boulonnois, & sur les Villes d'au-delà de la Somme. Le Roi d'Angleterre accéda à ce Traité, en déférant généreusement à toutes les vues de François I, dont il sentoit qu'il alloit

bientôt avoir besoin pour la dissolution de son mariage avec Catherine d'Aragon, tante de l'Empereur.

Les Turcs chassent Ferdinand de toute la Hongrie, & assiégent Vienne. Frédéric, Comte Palatin, s'y défend pendant cinq semaines, au bout desquelles les Ottomans leverent le siége.

Charles V repasse en Italie; il arrive à Gênes, se réconcilie avec les Vénitiens, & donne la paix à François Sforce, avec l'Investiture du Duché de Milan. Entrevue à Bologne du Pape & de l'Empereur.

Traité de Grimnitz entre l'Electeur de Brandebourg & les Ducs de Poméranie. Il confirma le droit de succession éventuelle de l'un, & pourvoit au maintien de l'immédiateté des autres.

1530.

Charles V est couronné à Bologne, le 21 Février, Roi d'Italie, & trois jours après, Empereur Romain, par les mains du Pape Clément VII. Il ordonne, en conséquence du Traité de Barcelone, à son Général Philbert, Prince d'Orange, de faire le siége de la Ville de Florence, pour venger le refus qu'elle faisoit de rétablir les Médicis. Les Florentins se défendent avec une vigueur extrême. Philbert est tué dans une sortie. Il fut le dernier Prince d'Orange de l'ancienne Maison de Châlons. Cette petite Principauté passa à son neveu René, Comte de Nassau, fils de sa sœur Claude de Châlons, qui la légua à son tour à son cousin-germain Guillaume, Comte de Nassau, auteur de la liberté hollandoise, & premier Stadhouder des Provinces-Unies. La Ville de Florence se rend enfin à l'Armée Impériale, à condition qu'Alexandre de Médicis, fils naturel de Laurent de Médicis, Duc d'Urbin, ou, suivant d'autres, du Pape Clément lui-même, seroit déclaré chef héréditaire de cette République. Alexandre ayant épousé dans la suite Marguerite d'Autriche, fille naturelle de l'Empereur, cette alliance lui fraya le chemin à un gouvernement à-peu-près arbitraire. Il fut assassiné en 1537, & la Régence de la Ville de Florence, passa, par sa mort, à l'illustre Cosme

Evénemens remarquables sous CHARLES V.

de Médicis, son parent fort éloigné, qui fut déclaré Grand-Duc en 1569.

Diéte d'Ausbourg. Charles V, & la plupart des Electeurs & des Princes de l'Empire, y assisterent en personne. Les Protestans y ayant présenté à l'Empereur & aux Etats leur Confession de Foi, qu'on appelle pour cette raison *la Confession d'Ausbourg*, l'Empereur ordonne aux Théologiens Catholiques de l'examiner. On disputa beaucoup sur les points controversés, & l'on finit par ne rien conclure. Charles V substitua alors des menaces aux argumens de ses Docteurs: il fit poser des gardes aux portes de la Ville, & tout paroissoit annoncer l'éclat prochain des mesures violentes que le Légat Campége & l'Electeur de Brandebourg s'efforçoient de lui inspirer. Mais l'évasion du Landgrave de Hesse fit abandonner, ou différer ces projets, qu'il n'étoit plus au pouvoir de l'Empereur d'exécuter, sans donner lieu à une guerre funeste. On reprit donc la voie de la négociation, qui ne fut pas plus fructueuse; & tout se termina par un arrêté comitial, en vertu duquel l'Empereur devoit engager le Pape de tenir incessamment un Concile Œcuménique, ou National Germanique, à l'effet de réformer les abus qui s'étoient introduits dans l'Eglise. On défendit en attendant à tous les Etats de s'inquiéter mutuellement par rapport à la Religion. On enjoignit aux Protestans de s'en tenir, touchant leur prétendue Réforme, aux articles exprimés dans leur Confession, sans se porter à d'autres nouveautés, & on leur accorda un terme de six mois pour se réunir à l'Eglise Catholique. Outre les affaires de Religion, la Diéte d'Ausbourg s'occupa aussi de celles de la Chambre Impériale, dont elle fixa le siége à Spire, de la guerre contre les Turcs, pour laquelle elle promit des secours au Roi Ferdinand, & de la police générale: elle porta des Loix somptuaires, régla laborieusement l'habillement de tous les ordres des Citoyens, défendit les excès dans la boisson & les juremens, prohiba sévérement toute sorte de monopoles & de Compagnies de Commerce, réduisit les intérêts de l'argent à cinq pour cent, & ordonna de punir les Bouffons, qui ne seroient pas au service actuel des Electeurs & des Princes d'Empire.

Evénemens remarquables sous CHARLES V.

Les Etats Protestans, redoutant les effets de l'animosité que l'Empereur, & plusieurs Etats Catholiques, avoient fait éclater contre eux à Ausbourg, s'assemblent de nouveau à Schmalkalden, & y forment une confédération pour cinq ans, à l'effet de s'entre-secourir mutuellement pour la défense de leur Religion & de leur liberté. Ils convinrent en même-tems de réclamer, au besoin, l'assistance des Rois de France, d'Angleterre & de Danemarck.

Fin du Conseil de Régence. Cet établissement étoit devenu à charge à tout le monde: à l'Empereur, dont il gênoit l'autorité, & aux Etats, qui regrettoient la dépense de son entretien.

L'Empereur investit le Roi Ferdinand, son frere, de l'Archiduché d'Autriche & du Duché de Wurtemberg, & casse, sur les sollicitations de l'Ordre Teutonique, l'accord fait entre le Roi de Pologne & le Duc de Prusse en 1525.

Charles V érige le Marquisat de Mantoue en Duché mouvant du S. Empire, en faveur du Margrave Frédéric-Gonzague. Ce Prince épousa Marguerite Paléologue, nièce & héritiere unique de Jean-George, dernier Marquis de Montferrat, dont les Etats furent réunis par ce mariage, au Duché de Mantoue. Le Duc de Savoie, qui avoit une ancienne prétention sur le Montferrat, reçut 80,000 ducats par forme de dédommagement.

Par un exemple tout nouveau, les Fuggers, riches Banquiers d'Ausbourg, sont faits Comtes d'Empire.

L'Electeur de Brandebourg est co-investi du Duché de Poméranie.

1531.

L'Empereur, prêt à retourner aux Pays-Bas, convoque une Assemblée des Electeurs à Cologne, pour y mettre la derniere main à l'élection d'un Roi des Romains. L'abolition du Conseil de Régence, qui avoit suppléé jusqu'alors, pendant les longues absences de ce Prince, aux fonctions les plus essentielles du Gouvernement Impérial, rendoit ce parti indispensable, & Charles V ne dissimula pas aux Electeurs, dans la proposition qu'il leur en fit, que les soins qu'il devoit à ses Royaumes héréditaires, ne lui permettoient pas

de résider habituellement en Allemagne. Ces considérations, auxquelles la terreur que répandoient au loin les armes Ottomanes, donnoient un nouveau poids, & la crainte trop naturelle, que l'administration de l'Empire, tombant au premier voyage de Charles V entre les mains des Vicaires, l'Electeur de Saxe n'employât ce surcroît d'autorité à l'accroissement du Luthéranisme, firent entrer les Electeurs Catholiques avec empressement dans les vues de l'Empereur. Ils élisent Roi des Romains le frere unique de ce Prince, Ferdinand, Archiduc d'Autriche, Roi de Hongrie & de Bohême, & le font sacrer à Aix-la-Chapelle par les mains de l'Electeur de Cologne. L'Electeur de Saxe proteste contre cette élection, qu'il soutenoit être contraire aux Loix, aux Coutumes & à la Liberté de l'Empire. Les Alliés de Schmalkalden accédent à sa protestation: ils renouvellent leur Ligue, & s'adressent aux Rois de France & d'Angleterre, pour obtenir la convocation d'un Concile libre & général, & pour se justifier contre les imputations qu'on leur faisoit. Les Cantons de Berne & de Zurik, qui avoient embrassé la Doctrine de Zwingle, demandent vainement d'être reçus dans la Ligue de Schmalkalden; l'intolérance de l'Electeur de Saxe les en fit exclure. Guerre civile dans la Helvétie, entre les Cantons Catholiques & les Protestans. Ces derniers ont le dessous. Zwingle est tué à la bataille de Cappel, que les Zurikois perdirent.

Nouvelle invasion de l'Autriche par les Turcs.

Le Pape renonce, en faveur de la Maison d'Este, à ses prétentions sur les Duchés de Modene & de Reggio.

1532.

Les Alliés de Schmalkalden continuent à resserrer leur union, & parviennent à intéresser les Rois de France & d'Angleterre en leur faveur. Ces succès des Protestans, leur persévérance, & la crainte d'allumer le feu d'une guerre civile, dans le tems que le redoutable Soliman menaçoit les Etats héréditaires de la Maison d'Autriche d'une destruction totale, déterminent enfin l'Empereur à se relâcher de sa rigueur contre eux. Il commet les Electeurs Palatin

& de Mayence pour traiter avec les Alliés de Schmalkalden sur les moyens de rétablir la tranquillité publique, relativement aux affaires de Religion. Les Conférences furent ouvertes à Schweinfurt, continuées à Nuremberg, & terminées par un Accord, qui peut être regardé comme la premiere Paix de Religion. Il porte en substance, que les Protestans ne devoient plus être inquiétés par rapport à la Doctrine qu'ils professoient; qu'il leur seroit libre de faire enseigner en Chaire, & de publier par des Livres, les Dogmes contenus dans la Confession d'Ausbourg, dans son Supplément & dans son Apologie; qu'ils pourroient conserver les biens ecclésiastiques sur le pied de l'*uti possidetis*, à condition de ne pas envahir les rentes & les revenus des Eglises étrangeres; que la Jurisdiction des Tribunaux de l'Empire, dans les affaires de Religion, seroit suspendue, & qu'on introduiroit à la Chambre Impériale, quelques Avocats & Procureurs Protestans. A ces conditions, les Protestans s'engagerent de ne pas protéger les Zwingliens ni les Anabaptistes; de conserver respect & obéissance pour l'Empereur; d'aider l'Empire de leurs biens & de leurs conseils, & de contribuer aux secours que la Diéte accorderoit à l'Empereur contre les Ottomans. Tous ces Réglemens devoient être observés jusqu'à la tenue d'un Concile général, sous les peines portées contre les infracteurs de la paix publique. Il fut aussi question de la reconnoissance du Roi Ferdinand en qualité de Roi des Romains; mais les Protestans y ayant mis des conditions inacceptables & demandé, entr'autres, qu'on ne tireroit plus trois Empereurs consécutifs d'une même Maison, cette partie de la négociation fut renvoyée à un autre tems. Diéte de Ratisbonne : il n'y fut question que de la guerre des Turcs, pour laquelle les Etats voterent des secours très-considérables; & de la confection du fameux Code Criminel, qui porte le nom de Constitution Caroline, & qui sert encore, aujourd'hui, de base à la Jurisprudence criminelle de la Germanie.

L'Empereur se met à la tête de l'armée, qui devoit agir contre les Ottomans, & que les Protestans avoient considérablement grossie, en fournissant le double & le triple de leurs contingents. Elle arrêta

arrêta les progrès de Soliman, & défit un corps d'armée qui avoit ravagé l'Autriche & la Stirie.

Charles V retourne en Italie. Il investit le Duc de Mantoue du Marquisat de Montferrat, comme d'un Fief féminin.

La Chambre Impériale met le Duc de Prusse au ban de l'Empire, pour avoir envahi un pays appartenant à l'Ordre Teutonique; mais le Roi de Pologne, son Suzerain, obtient de la Diéte de Ratisbonne, qu'il seroit sursis à l'exécution de cette Sentence.

La Noblesse immédiate paie, pour la premiere fois, un don gratuit, *subsidium charitativum*, pour s'exempter du ban & de l'arriere-ban.

1533.

Charles V retourne en Espagne, après avoir conclu, à Bologne, une alliance étroite avec le Pape, les Duc de Milan & de Ferrare, & les Républiques de Sienne & de Gênes, pour la défense de la Constitution actuelle de l'Italie. Entrevue, à Marseille, du Pape & du Roi François I. On y arrêta le mariage de la fameuse Catherine de Médicis, petite nièce, à la mode de Bretagne, du Pontife, avec le second fils du Roi, Henri, Duc d'Orléans, qui fut, depuis, Dauphin, & enfin Roi de France. François I céda à ce Prince, en faveur de son mariage, tous les droits qui lui appartenoient sur différentes Provinces d'Italie, & Clément VII s'engagea de contribuer à lui former un Etat Souverain des Duchés de Milan & d'Urbin, & des Villes & Territoires de Modène, Reggio, Pise, Livourne, Parme & Plaisance.

La Ligue de Souabe est entiérement dissoute, après avoir rendu, pendant plus de quarante ans, les services les plus essenciels à l'Empereur & à l'Empire. On accuse Charles V d'avoir été l'auteur principal, mais secret, de cette révolution, soit qu'il redoutât effectivement une Ligue qui, par sa constitution, devoit être toujours armée, soit qu'il n'en attendît plus le même empressement pour ses intérêts, depuis qu'une grande partie de Membres qui la composoient avoient embrassé la Religion Protestante. Quoi qu'il en soit, il ne tarda pas

à éprouver les effets fâcheux de cette politique. Le Duc Ulric de Wurtemberg, que la Ligue de Souabe avoit chassé de ses Etats, & dont elle avoit rendu inutiles les tentatives fréquentes pour les recouvrer, conclut, de concert avec le Landgrave de Hesse, un Traité de subsides avec François I. Le Roi leur fournit les sommes nécessaires pour lever une armée de 25,000 hommes, qui seroit employée à rétablir le Duc Ulric dans son Duché.

Les Anabaptistes chassés des Pays-Bas & de la Saxe, se rassemblent en Westphalie; ils surprennent la Ville de Munster, & y fondent un Etat Souverain, sous le Roi Jean Bocold, Tailleur de Leyde. L'Evêque de Munster & ses Alliés, forment le blocus de la Ville, qui souffre, pendant près de deux ans, toutes les horreurs de la famine.

La Chambre Impériale recommence ses poursuites contre les Protestans, sous prétexte que la Transaction de Nuremberg ne regardoit que le simple exercice de la religion Luthérienne, & non pas la possession des biens Ecclésiastiques, que les Protestans s'étoient appropriés.

Le Pape fait proposer aux Princes Protestans, les Villes de Bologne, de Plaisance & de Mantoue, pour la tenue d'un Concile général, à condition qu'ils se soumettroient aux Décrets de cette Assemblée. Mais ils déclarent qu'ils ne reconnoîtroient point de Concile, à moins qu'il ne fût libre, qu'il ne dépendît pas du Pontife, & qu'ils n'y fussent entendus comme parties principales, & non pas comme accusés.

1534.

Le Duc Ulric & le Landgrave de Hesse entrent, à la tête d'une armée nombreuse, dans le Duché de Wurtemberg, & s'en emparent en très-peu de tems, après avoir défait les Troupes Autrichiennes à la bataille de Lauffen, près de Heilbronn.

L'Electeur de Mayence, & George, Duc de Saxe, se portent pour médiateurs entre le Roi des Romains & l'Electeur de Saxe, Chef du parti Protestant, pour terminer les divisions qui déchiroient l'Allemagne, & qui la menaçoient d'une guerre civile. Conven-

tion fameuſe, conclue le 29 Juillet, à Cadan en Bohême. Elle porte en ſubſtance que l'Electeur de Saxe, & les Princes ſes Alliés, reconnoîtroient le Roi Ferdinand en qualité de Roi des Romains; mais qu'à l'avenir il n'en pourroit plus être élu aucun du vivant des Empereurs, à moins que tous les Electeurs aſſemblés collégialement, ne fuſſent convenus d'un commun accord de la néceſſité indiſpenſable d'une pareille Election; qu'il ſeroit fait défenſes à la Chambre Impériale de ſe ſaiſir des cauſes qui toucheroient directement ou indirectement l'objet de la Religion : caſſant & déclarant nuls & non avenus tous les Arrêts qu'elle auroit déja rendus à cet égard : que le Duché de Wurtemberg demeureroit au Duc Ulric, pour le tenir & poſſéder, lui & ſes deſcendans mâles, comme un arriere Fief d'Empire, relevant de la Maiſon d'Autriche, avec tous les droits, honneurs & prérogatives y attachées, ou qui en dépendoient originairement : ſauf aux Archiducs de le réunir à leurs autres Domaines, à l'extinction de la poſtérité mâle du Duc Ulric, de ſon fils Chriſtophe, & de ſon frere le Duc George. Nous verrons, ci-deſſous, que l'Empereur Rodolfe II, a relâché en 1599, aux Ducs de Wurtemberg, ce nœud vaſalitique, en réſervant toutefois à ſa Maiſon le droit de ſucceſſion éventuelle, le titre & les armoiries du Wurtemberg.

Continuation du blocus de Munſter.

François Sforce, Duc de Milan, fait trancher la tête à l'Agent ſecret du Roi François I, nommé Merveille, ſous le prétexte d'un meurtre dont on l'accuſa; mais en effet, pour ſe juſtifier aux yeux de Charles V contre des avis qui étoient parvenus à ce Prince touchant ſes intrigues avec la France. Le Roi, pour tirer vengeance de cette inſulte, ſe prépare à une nouvelle expédition contre le Milanès.

1535.

Après avoir éprouvé toutes les horreurs de la plus affreuſe famine, la Ville de Munſter eſt enfin forcée de ſe rendre aux troupes des Princes de la Baſſe-Saxe & de Weſtphalie, qui la bloquoient depuis 16 mois. Le Roi Jean de Leide eſt promené dans une cage

de fer dans plusieurs Provinces d'Allemagne, & périt enfin d'un supplice cruel.

Charles V entreprend une expédition contre les Républiques Barbaresques, & s'empare de Tunis & de la Goelette.

Le Roi de France demande à Charles III, Duc de Savoie, le passage pour pénétrer dans la Lombardie. Ce Prince, gouverné par sa femme, qui étoit belle-sœur de l'Empereur, & dont les conseils l'avoient entiérement détaché de ses anciennes liaisons avec le Roi son neveu, le refuse, & attire par-là tout le fardeau de la guerre sur ses propres Etats. Le Roi s'empare de la Savoie & de presque tout le Piémont, & les Bernois, profitant habilement de l'occasion, se rendent maîtres du Pays de Vaud, & de l'Evêché de Lausanne. Mort de François Sforce, Duc de Milan. Elle fit revivre les droits de François I sur le Milanès, auxquels ce Prince n'avoit renoncé par le Traité de Cambrai, qu'en faveur des Sforce. Il en demande l'Investiture à Charles V, qui en avoit fait prendre possession comme d'un Fief ouvert à sa directe, & perd un tems précieux en négociations inutiles, lorsqu'il ne dépendoit que de lui de chasser les foibles garnisons Impériales qui occupoient les principales forteresses du Milanès.

1536.

L'Empereur amuse le Roi François I par des promesses frivoles, de conférer le Milanès au second ou au troisieme Fils de France, & par une discussion laborieuse des conditions auxquelles cet arrangement seroit exécuté. La destruction du Protestantisme en Allemagne, & celle de la Puissance Ottomane en Hongrie, en formoient les premiers articles. Cependant il assemble une armée formidable, & se rend à Rome, où il fut reçu avec la plus grande magnificence. Il y donne audience aux Ambassadeurs de François I, en présence de tout le Sacré Collége & du Sénat de Rome; il déclame ensuite contre ce Prince d'une maniere indécente & ridiculement fanfarone, & finit par rejetter ses demandes avec une hauteur révoltante. Il conduit son armée, après avoir repris quelques Places en Piémont, pour la seconde fois, en Provence, pendant qu'un autre corps d'armée

venu d'Espagne, envahissoit le Languedoc, & qu'une troisieme armée levée dans les Pays-Bas entroit en Picardie. Mais François I rendit tous ces efforts infructueux. La grande armée de Charles V se ruina au siége de Marseille; l'armée des Pays-Bas éprouva le même sort à celui de Peronne; & les troupes qui avoient pénétré dans le Languedoc, y furent entiérement défaites. Le Roi recouvre la plupart de ses conquêtes dans le Piémont, & s'empare de plusieurs Places dans l'Artois.

L'Empereur convient avec le Pape Paul III, de la tenue d'un Concile général à Mantoue. Il investit l'Infant Don Philippe son fils, du Duché de Milan.

La Chambre Impériale de Spire, donnant de nouveaux sujets de plaintes aux Protestans, par ses Decrets contre les Villes de Hambourg & de Lindau, & par la proscription du nouveau Duc de Prusse, ils renouvellent, à Schmalkalden, leur ancienne confédération, & y reçoivent quantité de Membres nouveaux; ils établissent ensuite une Milice perpétuelle pour la défense de leurs droits & de leur Religion, & en confient le commandement à l'Electeur de Saxe & au Landgrave de Hesse, avec la qualité de Capitaines généraux de leur ligue. Le Roi de France y accéde par le ministere du célèbre Martin du Bellay, qui négocioit depuis deux ans avec le plus grand succès en Allemagne, & le Roi d'Angleterre s'en déclare le protecteur. Le Luthéranisme fait tous les jours de plus grands progrès.

La Province de Groeningen se soumet à Charles V, pour être réunie au reste des Pays-Bas.

Lettres-Patentes du 5 Août, par lesquelles Charles V nomme François de Taxis Surintendant-général des Postes des Pays-Bas & de la route d'Italie.

1537.

Charles V presse les Princes Protestans d'assister au Concile de Mantoue, que le Pape Paul III venoit de convoquer: ils le refusent, sous prétexte que le lieu de l'Assemblée étoit trop éloigné,

qu'ils y ſeroient expoſés à toute ſorte de périls, & qu'après tout on n'auroit que très-peu de fruit à attendre de cette Aſſemblée, qui ſeroit aveuglément dévouée au Pape & à l'Empereur. Ils publient enſuite un manifeſte, dans lequel ils expoſoient les raiſons qu'ils avoient eu de ne pas accepter la propoſition d'un Concile qui n'auroit été ni libre ni pacifique; ils concertent entr'eux un réglement touchant l'emploi des biens Eccléſiaſtiques, quelques articles relatifs au culte extérieur, & un projet de police Eccléſiaſtique, & dreſſent un nouveau livre ſymbolique pour ſervir de commentaire, d'apologie & de ſuite à la confeſſion d'Auſbourg. Le Roi d'Angleterre adopte les raiſons que les Confédérés de Schmalkalden avoient alléguées pour ne pas reconnoître l'autorité du Concile de Mantoue, & demande l'avis des Univerſités & des Théologiens Proteſtans au ſujet de ſon divorce.

Le Roi de France fait adjourner Charles V devant ſa Cour des Pairs, à l'effet de reconnoître ſa Souveraineté ſur les Comtés de Flandre & d'Artois, que la rupture du Traité de Cambrai, & l'invaſion de la Provence & de la Picardie, avoient fait revivre. La guerre continue de tous les côtés; François I fait en perſonne la conquête de pluſieurs Villes de l'Artois, & oblige les Impériaux à lever le ſiége de Terouanne, tandis que le Connétable de Montmorenci repouſſoit le Marquis du Guart en Piémont. Trève de dix mois concluë à Bomy pour les frontieres des Pays-Bas, & à Monçon pour l'Italie.

La Chambre Impériale donne des tuteurs aux Margraves de Bade Bade, au préjudice de la tutelle légitime du Margrave de Bade Dourlach, leur oncle.

Renouvellement du pacte de confraternité & de ſucceſſion réciproque entre les Maiſons de Saxe, de Brandebourg & de Heſſe.

L'armée du Roi Ferdinand eſt entiérement défaite par les Ottomans dans ſa retraite de devant Eſſek.

Le Duc de Mantoue eſt inveſti du Montferrat, en vertu d'une Sentence Impériale qui le maintenoit dans la poſſeſſion de ce Mar-

graviat contre les prétentions du Duc de Savoie, & qui déboutoit entiérement le Marquis de Saluces des siennes.

1538.

Les Protestans s'assemblent à Brunswick & à Eisenach, & conviennent de recuser désormais la Jurisdiction de la Chambre de Spire, dans toutes les causes qui auroient quelque rapport aux affaires de Religion & de l'Eglise. Le Roi de Danemarck accéde à la Confédération de Schmalkalden, qui acquiert journellement plus de forces & de consistance.

Les Archevêques de Mayence & de Saltzbourg, les Ducs de Baviere, & quelques autres Princes Catholiques, lui opposent la sainte Ligue de Nuremberg, qui fut conclue pour douze ans, par les soins du Vice-Chancelier Held, pour la défense de la Religion Catholique.

Le Pape Paul III travaille, vainement, à terminer les différends qui subsistoient entre l'Empereur & le Roi de France; cependant il parvient enfin à leur faire agréer une trève de dix ans. Elle fut conclue sous la Loi de l'*uti possidetis*, tant par rapport à l'Italie, qu'à l'égard des Pays-Bas, & fut interprétée peu après, par le Traité de La-Fere, relativement à ce qui concernoit ces dernieres Provinces. Entrevue, à Aigues-mortes, du Roi & de l'Empereur. François I fit la premiere visite à Charles V, sur la Galere que ce Prince montoit, & celui-ci la lui rendit à terre.

Mariage de Marguerite d'Autriche, fille naturelle de l'Empereur, & veuve d'Alexandre de Médicis, Duc de Florence, avec Octave Farnèse, petit-fils du Pape Paul III.

Mort de Charles d'Egmont, dernier Duc de Gueldres. L'Empereur réclame ce Duché en vertu des anciens Traités; le Duc de Lorraine y prétend aux droits de sa mere Philippine de Gueldres, qui étoit sœur de Charles d'Egmont; mais les Etats de Gueldres se donnent à Guillaume, Duc de Juliers, de Clèves & de Bergh, que le Duc Charles avoit institué son héritier sur leurs pressantes sollicitations.

Evénemens remarquables sous CHARLES V.

1539.

Conférences de Francfort entre Louis, Electeur Palatin, & Joachim II, Electeur de Brandebourg, tous deux munis des pleins-pouvoirs de l'Empereur & du Roi des Romains, d'une part, & les Alliés de Schmalkalden de l'autre, pour traiter de la paix & de la réunion des Protestans avec l'Eglise Catholique : mais les esprits étoient trop échauffés pour convenir de l'une, & trop éloignés pour se résoudre à l'autre. On convint cependant d'une espece de trève de quinze mois, pendant laquelle la Jurisdiction de la Chambre Impériale demeureroit suspendue dans toutes les causes directement ou indirectement relatives aux affaires de Religion ; on arrêta que le Decret de la Diéte de Nuremberg & l'Edit de pacification de Ratisbonne, de 1532, devoient continuer d'être observés pendant que cette trève dureroit, & éventuellement jusqu'à la prochaine Diéte générale ; & l'on résolut de mettre cet intervalle de tems à profit, pour faire examiner & discuter amiablement, par quelques Docteurs sages & éclairés, des deux Partis, les points de Doctrine qui divisoient les Catholiques & les Protestans, à l'effet d'en rendre compte à la future Assemblée des Etats. Le Pape Paul III annulle cette convention, comme attentatoire à l'autorité du Saint Siége.

Révolte des Gantois. Charles V passe par la France pour aller l'appaiser, & promet à François I, en termes ambigus, l'Investiture du Duché de Milan.

1540.

Le Roi Ferdinand ménage des Conférences à Haguenau, pour rétablir la paix dans l'Eglise. Elles furent infructueuses, principalement parce que les Catholiques prétendoient, qu'avant toute chose, les Protestans devoient rendre les biens Ecclésiastiques qu'ils s'étoient appropriés, & que ceux-ci ne vouloient pas faire cette restitution, à moins que d'avoir été convaincus d'erreur.

Charles V est reçu à Paris avec les plus grands honneurs. Il continue d'amuser François I par la promesse captieuse de l'Investiture du

du Duché de Milan, & les explique à sa fantaisie, quand il fut arrivé dans les Pays-Bas.

L'Empereur fait à son fils Philippe II, & à ses descendans mâles, une donation perpétuelle du Duché de Milan, & des Comtés de Pavie & d'Anghiéra. L'acte est daté de Bruxelles du 11 Octobre.

1541.

Colloque entre le Docteur Eck & Philippe Melanchton, tenu à Worms, en présence de Nicolas Granvelle, Commissaire de l'Empereur, & du Nonce du Pape. Il fut rompu dès le troisieme jour, & évoqué à la Diéte de Ratisbonne, à laquelle Charles V présida en personne. Le Cardinal Contarini, Légat du Pape, prévoyant que le Colloque, & toute l'Assemblée, auroient l'issue ordinaire de toutes les Conférences sur le fait de Religion, s'applique à gagner les esprits des Princes Protestans. Il réussit si bien, qu'on étoit sur le point de s'accorder sur la plupart des articles controversés, lorsque le Pape Paul III s'avisa, mal-à-propos, de casser tous les actes du Colloque, parce qu'il n'appartenoit pas, disoit-il, à une Assemblée de séculiers, de traiter des matieres de Religion. Alors il ne resta plus à Charles V, qui avoit besoin du secours des Protestans, pour faire tête au redoutable Soliman, que de traiter l'affaire de la Religion dans le point de vue de la politique. Il convint en conséquence avec les Etats, de faire diligence auprès du Souverain Pontife, pour obtenir la convocation d'un libre Concile Œcuménique, au défaut duquel l'Empereur célèbreroit un Concile National, & y présideroit, à l'exemple de ses Prédécesseurs : que, si aucune de ces Assemblées Ecclésiastiques ne pouvoient avoir lieu, les arrangemens relatifs à la Religion, seroient traités & terminés dans une Diéte générale : qu'en attendant, les Decrets de la Diéte de Nuremberg, & les Edits de Ratisbonne, 1532, & de Francfort, 1539, continueroient d'être observés & exécutés suivant leur forme & teneur : que les Protestans resteroient en possession des biens ecclésiastiques qu'ils avoient occupés, à condition par eux d'en employer les revenus à des usages conformes à leur destination ori-

ginaire, nommément à l'entretien des Eglises & des Ecoles: que la Jurisdiction de la Chambre Impériale demeureroit suspendue à l'égard de tous les objets qui se rapportoient aucunement à la Religion: que ce Tribunal ne pourroit plus récuser des Assesseurs Protestans, qui lui seroient légitimement présentés, ni exclure de son Corps les Membres qui embrasseroient le Luthéranisme; & que les Etats qui n'avoient pas assisté à la Diéte, n'en seroient pas moins obligés à se conformer à tous ses Réglemens.

Soliman s'empare de Bude, après avoir défait entiérement l'Armée du Roi Ferdinand.

Entrevue à Lucques de l'Empereur & du Pape. Il y fut beaucoup question de la convocation d'un Concile général, ou National Germanique, de l'accession du Pontife à la sainte Ligue, dont il se chargea de supporter la quatrieme partie de toutes les dépenses, des prétentions de François I sur le Milanès, & du rétablissement de la tranquillité en Italie; mais il n'y fut rien conclu.

Le Marquis de Guast fait assassiner Antoine Rinçon & César Frégose, Ambassadeurs de François I: celui-ci à Venise, & l'autre à la Porte.

Entreprise malheureuse de Charles V sur Alger.

1542.

Diéte de Spire. L'Empereur y demande des secours contre les Ottomans, & les obtient, après avoir accordé de nouvelles assurances aux Protestans, touchant l'exécution exacte & rigoureuse des Réglemens convenus l'année précédente à Ratisbonne. Ces secours ne furent que pécuniaires; ils consisterent dans le dixieme des revenus fixés & ordinaires, & dans le cinquantieme denier de la valeur des biens, dont le rapport étoit incertain. Les Légats de Paul III n'ayant pu faire agréer aux Etats une Ville d'Italie pour la tenue du Concile, dont ils pressoient depuis si long-tems la convocation, leur proposent enfin la Ville de Trente dans le Tirol. Ce choix fut aisément agréé par les Princes Catholiques, mais les Etats Protestans le désapprouverent à-peu-près par les mêmes mo-

tifs qu'ils avoient allégués contre Mantoue. Ils prétendirent qu'à Trente il n'y auroit ni sûreté ni liberté pour leurs Théologiens, & ils soutinrent que le Pape étant lui-même partie dans les contestations qu'il s'agissoit de terminer, ce n'étoit pas à lui à convoquer ni à diriger le Concile; mais que ce double soin appartenoit, dans les circonstances actuelles, à l'Empereur, avoué suprême de l'Eglise Chrétienne. Enfin, l'on convint que si le Concile n'étoit pas tenu dans le terme prescrit par le Recès de Ratisbonne, les Edits de 1532, 1539 & 1541, continueroient d'être exécutés, & qu'ils conserveroient d'ailleurs force de Loi pendant toute la durée de la guerre contre les Ottomans, & cinq ans au-delà, à compter du jour que la paix avec Soliman seroit conclue.

Transaction touchant la Lorraine, signée le 26 Août, & ratifiée le 28 Juillet 1543, par l'Empereur Charles V. Le Duché de Lorraine fut déclaré par cet acte un Etat souverain, libre & indépendant, sous la protection de l'Empire, sauf la mouvance des Fiefs particuliers qui en relevoient: elle fut exemptée en conséquence de la Jurisdiction des Tribunaux de l'Empire, en demeurant d'ailleurs soumise aux contributions ordonnées par la Diéte, dans lesquelles son contingent fut fixé au tiers d'un contingent Electoral.

Guerre civile en Basse-Saxe. Henri, Duc de Brunswick, ennemi déclaré des Protestans, qu'il molestoit en toute maniere, est chassé de ses Etats par les troupes de la Ligue de Schmalkalden. L'Electeur de Saxe, & son cousin le Duc Maurice, se brouillent au sujet de la faculté de recueillir le dixieme dans l'Evêché de Wurtzen, & de nommer à l'Evêché de Naumbourg, qu'ils s'arrogeoient réciproquement. Cette querelle alloit dégénérer dans une guerre ouverte; mais le Landgrave de Hesse, beau-pere de Maurice, parvient à point nommé à pacifier ces deux Princes, mais non pas à les réconcilier.

L'Electeur de Saxe nomme d'autorité à l'Evêché de Naumbourg; il y substitue le Ministre Amsdorf à la place du célèbre Jules de Pflug, que le Chapitre Cathédral avoit élu.

Diéte de Nuremberg. Il n'y fut question que de la guerre con-

tre les Turcs, & des moyens de réparer les défaites de l'année précédente.

Premiere convocation du Concile de Trente. Il n'eut point lieu, soit qu'il eût été convoqué pour la forme seulement, & pour satisfaire aux engagemens contractés par Charles V, soit que la guerre qui s'étoit rallumée entre ce Prince & François I, eût mis obstacle à l'ouverture de cette Assemblée.

La guerre recommence entre Charles V & le Roi de France, sous prétexte du meurtre commis en la personne de Rinçon & de Frégose; mais dans le fond, à cause du refus que l'Empereur faisoit d'acquitter la parole qu'il avoit donnée au Roi, à son passage par la France, d'investir un de ses fils du Milanès. François I se ligue avec le terrible Soliman, & avec Barberousse, Roi d'Alger, & entraîne dans son parti Gustave-Wasa, Roi de Suède, Christiern III, Roi de Danemarck, & Guillaume, Duc de Juliers & de Cléves, héritier testamentaire de Charles d'Egmond, Duc de Gueldres. Il met cinq Armées en campagne, dont trois dans les Pays-Bas. Le Dauphin entreprend inutilement le siége de Perpignan.

Campagne malheureuse en Hongrie. Les Protestans en avoient fait les frais principaux. Elle échoua par la faute du Roi Ferdinand.

1543.

Diéte de Nuremberg. Son Récès ne contient que des réglemens relatifs à la guerre des Turcs & au rétablissement du bon ordre dans la Chambre Impériale de Spire; mais il est très-remarquable, en ce qu'on y trouve le premier exemple de la cumulation de plusieurs suffrages sur une même tête. Ils avoient jusqu'alors été purement personnels, & le possesseur de plusieurs Principautés, successivement réunies sous sa domination, ne jouissoit pas pour cela de plus d'une seule voix dans les Assemblées comitiales & circulaires. On commença à déroger à cet ancien usage, dans la Diéte de 1543, en faveur du Cardinal Albert de Brandebourg; & ce Prélat exerça à la fois, le suffrage Electoral de Mayence dans

Evénemens remarquables sous CHARLES V.

le College Electoral, & celui de l'Archevêché de Magdebourg, dans le Collége des Princes. Comme le résultat de cette Diéte fut formé à la pluralité des suffrages, sans avoir égard aux demandes & aux protestations des Alliés de Schmalkalden, & sans rien stipuler en leur faveur, ils déclarerent solemnellement, qu'ils ne prétendoient pas être tenus ni obligés à aucune des conditions rapportées dans son Récès.

Les François s'emparent du Duché de Luxembourg. Guillaume, Duc de Juliers & de Cléves, leur Allié, défait l'Armée de Charles V à Sittard; mais la prise de Duren ouvrant aux Impériaux un passage dans le cœur de ses Etats, ce Prince est obligé de se soumettre à l'Empereur, & de renoncer à la fois au Duché de Gueldres, à l'alliance de la France, & à son mariage avec Jeanne d'Albret, fille & héritiere de Henri II, Roi de Navarre, & nièce de François I. Il épousa ensuite à sa place, l'Archiduchesse Marie, fille du Roi Ferdinand. Le Traité fut conclu à Venlo le 7 Septembre.

Henri VIII, Roi d'Angleterre, se ligue avec Charles V contre François I.

1544.

Diéte de Spire. Elle accorde à l'Empereur des secours contre les Turcs & contre le Roi de France, leur Allié, dont les Ambassadeurs ne furent pas admis à s'y présenter. Les affaires de Religion furent renvoyées à une autre Diéte, qui s'en occuperoit uniquement, à moins qu'on ne pût convenir de la tenue d'un Concile général, auquel l'Empereur s'engagea d'assister en personne. On confirma en attendant les Decrets des Diétes précédentes. On déclara de nouveau que les Protestans seroient habiles à remplir des places d'Assesseurs de la Chambre Impériale, & l'on abrogea en leur faveur l'usage anciennement introduit à ce Tribunal, de prêter serment sur des Reliques. Le Pape reproche vivement à l'Empereur sa condescendance envers les Protestans : celui-ci se justifie, & trame une négociation secrete avec le Pontife, touchant les moyens de détruire ce parti. Paul III s'engagea de fournir à l'Em-

pereur un secours de 12,000 hommes, contre les Alliés de Schmalkalden.

Mort de Louis V, dit le Pacifique, Electeur Palatin. Il ne laissa point d'enfans mâles. La succession, dans cet Electorat, étoit dévolue, par le droit de primogéniture, établi par la Bulle d'Or, à son neveu Otton-Henri, Duc de Neubourg, fils de son second frere Robert, surnommé le Vertueux; mais la faveur Impériale fit préférer à ce Prince, déclaré Protestant, son oncle Fréderic, surnommé le Sage, troisieme frere de l'Electeur Louis V, qui avoit rendu des services signalés à Charles V; & l'on justifia cette illégalité, par quelques exemples domestiques, approuvés par les Empereurs Charles IV & Frédéric, & par plusieurs Pactes de la Famille Palatine, qui se fondoient sur ces exemples.

L'Empereur confirme le contrat de mariage, conclu en 1526, entre l'Electeur de Saxe & sa femme Sybille de Juliers & de Cléves, de l'aveu & du consentement des Etats de Juliers, Cléves & Berghe, en vertu duquel ce Prince & ses descendans mâles, étoient appellés à la succession dans ces trois Duchés, au défaut d'hoirs mâles issus de la Maison regnante.

L'Empereur détache le Roi de Danemarck de l'alliance de François I, & fait sa paix particuliere avec lui. Le Roi de Danemarck partage les Duchés de Schleswik & de Holstein avec ses deux freres Jean & Adolfe.

Continuation de la guerre contre la France. Bataille de Cerisoles gagnée par les François: elle leur assura la conquête de la Savoie & du Piémont, & leur facilita celle du Montferrat. Charles V entre en Champagne, & s'y empare de S. Dizier. Bientôt le défaut de subsistances le réduit aux dernieres extrémités; mais la Duchesse d'Estampes, maîtresse du Roi, lui trahit les Magasins d'Epernai & de Château-Thierri, & lui facilite, par ce moyen, sa retraite sur Soissons. Henri VIII, Roi d'Angleterre, se rend maître de Boulogne-sur-Mer. La division se met entre les deux Alliés. Charles V, qui soupiroit après la paix, pour réunir toutes ses forces contre les Protestans, donne les mains aux conditions que la Reine de France,

sa sœur, lui avoit fait proposer, & le Traité définitif est conclu à Crespi en Valois le 18 Septembre. Il portoit en général, que les deux Parties se restitueroient réciproquement, & à leurs Alliés respectifs, toutes les conquêtes qu'elles avoient faites depuis la Trève de Nice. On renouvella toutes les stipulations du Traité de Cambrai, relativement à la Flandre & à l'Artois: l'Empereur renonça à ses prétentions sur le Duché de Bourgogne, & l'on arrêta le mariage de Charles de France, Duc d'Orléans, second fils du Roi François I, avec une fille de l'Empereur, ou du Roi Ferdinand, au choix de l'Empereur. La dot de la premiere de ces Princesses devoit consister dans les Provinces des Pays-Bas; & celle de la seconde, dans le Duché de Milan. Enfin le Roi de France promit à l'Empereur des secours efficaces contre les Ottomans, & toute son assistance pour anéantir les Protestans d'Allemagne.

Charles V se déclare pour le mariage du Duc d'Orléans avec l'Archiduchesse Anne, fille du Roi Ferdinand; mais la mort imprévue de ce jeune Prince rompt tous ces projets, au moment qu'il alloit prendre possession du Duché de Milan, & fait perdre au Roi François I le fruit qu'il attendoit du Traité de Crespi.

1545.

Diéte de Worms. L'Empereur, qui ne cherchoit qu'à miner peu-à-peu la puissance des Etats d'Allemagne, leur demande de nouveaux secours contre les Turcs, quoique le Roi Ferdinand eût conclu avec eux une Trève de cinq ans: mais les Protestans, soit inquiétude, soit mécontentement, refusent de traiter d'aucunes affaires, tant qu'il n'auroit pas été pourvu à leur sûreté par une Loi formelle & perpétuelle. Pour éluder cette proposition, le Roi des Romains fait résoudre un nouveau Colloque entre les Théologiens Catholiques & les Théologiens Protestans, dont le résultat devoit être présenté à la Diéte prochaine, & fait renvoyer à cette même Assemblée tous les objets qui avoient aucunement trait à la Religion. On résolut ensuite de continuer la levée du commun denier, & d'en mettre le produit en réserve, pour l'employer en tems &

lieu, à une guerre offensive contre les Ottomans. Le Roi des Romains, les Commissaires de l'Empereur, & l'Ambassadeur de François I, font vainement les plus fortes instances auprès des Protestans, pour les engager à se soumettre au Concile de Trente: les Chefs de ce Parti persistent à demander un Concile National, dans lequel les affaires de Religion seroient traitées, non pas par voie d'autorité, mais par une conciliation amiable.

La Chambre Impériale étant retombée dans une espece d'anéantissement, le Conseil Aulique de l'Empereur s'empare de toute la Jurisdiction souveraine dans l'Empire.

Le Duc Henri de Brunswick ayant tenté de recouvrer ses Etats, est battu par le Landgrave de Hesse, & fait prisonnier. La division se met parmi les Protestans, dont les uns se détachent de la Confédération de Schmalkalden, & les autres en resserrent les chaînes. Les Rois de France & d'Angleterre les préviennent des desseins pernicieux que l'Empereur tramoit contr'eux, & les prennent pour Médiateurs de la paix qui se négocioit alors entre ces deux Couronnes.

Ouverture du Concile de Trente, le 13 Décembre.

Le Pape Paul III investit son fils, Pierre-Louis Farnèse, des Duchés de Parme & de Plaisance. Charles V s'y oppose, sous prétexte que ces deux Villes étoient des dépendances du Royaume d'Italie, & conséquemment des Fiefs de l'Empire, dont le Pape n'étoit pas en droit de disposer. Les Espagnols s'emparent de la Ville de Plaisance.

1546.

Mort de Luther. Les plus grands ennemis de ce Théologien fameux, ont été forcés de convenir qu'il allioit des connoissances peu communes & une érudition profonde, à une force d'esprit extraordinaire; qu'intraitable dans les disputes de l'Ecole, & d'une véhémence qui alloit jusqu'à l'emportement, il eut les principes les plus modérés à l'égard du gouvernement civil; qu'il prêcha constamment à ses partisans, la paix, la soumission aux loix & à l'autorité légitime, & une obéissance passive envers les Souverains; qu'il les empêcha,

empêcha, tant qu'il vécut, de soutenir leur cause par les armes; & que l'instant de sa mort fut, pour ainsi dire, le signal des guerres de Religion qui s'allumerent, incontinent après, dans le cœur de l'Allemagne.

Charles V, débarrassé de la guerre de France, & rassuré pour plusieurs années, contre les hostilités des Ottomans, s'apprête à donner enfin exécution aux projets qu'il méditoit depuis long-tems, & dont il avoit préparé, de loin, le moment & les voies, en nourrissant la haine réciproque entre les Chefs des deux Religions, & en épuisant l'un & l'autre parti d'hommes & d'argent, par les secours que son frere leur avoit demandé habituellement, tous les ans, pour les guerres de Hongrie. Ces projets ne tendoient pas à moins qu'à écraser les Protestans, & à élever, sur leurs ruines, le trône du despotisme, que rien ne l'empêcheroit alors de déployer sur toute l'Allemagne. Les Princes Catholiques, aveuglés par le zèle de Religion, sur le sort qui les menaçoit, entrent, avec empressement, dans ses vues contre les Alliés de Schmalkalden : il s'attache secrétement le Duc Maurice, Chef de la branche Albertine de la Maison de Saxe, Protestant lui-même, mais ancien rival de l'Electeur son cousin, qu'il haïssoit, & dont il dévoroit d'avance les dépouilles; enfin il gagne aussi le fameux Albert, Margrave de Brandebourg, du rameau de Bareith, ou de Culmbach, qui professoit pareillement le Luthéranisme, & qui ne respiroit que la guerre & le carnage.

Le Colloque de Ratisbonne finit infructueusement : l'Empereur tient une Diéte dans cette même Ville, & presse les Protestans de se soumettre au Concile de Trente : mais ceux-ci renouvellent leurs anciens reproches contre cette Assemblée, & lui demandent raison, à leur tour, des armemens qu'il faisoit. La réponse de Charles V ne fut gueres propre à tranquilliser les esprits : elle portoit, qu'il ne cherchoit qu'à rétablir la paix & le bon ordre dans l'Empire; que les Etats qui concourroient avec lui à ce but salutaire, pourroient compter sur sa bienveillance; mais qu'il déployeroit toute la rigueur des Loix contre les Etats réfractaires à ses volontés, & qu'il leur feroit sentir tout le poids de son autorité. Les

Evénemens remarquables sous CHARLES V.

Alliés de Schmalkalden se retirent de Ratisbonne & prennent les armes. Le Duc de Wurtemberg s'empare des gorges du Tirol, d'Ausbourg & de Donauwerth, tandis que l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Hesse avançoient sur Ratisbonne avec une armée de plus de 90,000 hommes. Charles V, qui n'avoit encore que 9,000 hommes à opposer à ces forces redoutables, se retranche d'abord sous Ratisbonne, & puis sous Ingolstadt : il y prononce, le 20 Juillet, la Sentence du Ban contre l'Electeur & contre le Landgrave : ceux-ci lui répondent par une déclaration de guerre, & s'approchent de ses retranchemens. Ç'en étoit fait de l'Empereur, si l'Electeur de Saxe avoit déféré au conseil & aux instances pressantes du Landgrave, qui vouloit attaquer le camp Impérial; mais les Généraux & les Ministres Saxons, qui étoient, la plupart, vendus à l'Empereur & au Duc Maurice, l'emporterent deux fois sur l'avis des autres Alliés, & l'Electeur, trahi par ses plus intimes confidens, laisse échapper l'occasion de tailler en pieces les troupes de Charles V. Ce Prince profite de ce relâche pour attirer à soi les secours qui lui arrivoient d'Italie & des Pays-Bas, ceux que les Princes Catholiques s'empressoient de lui fournir, & un corps de 10,000 hommes que le Pape lui envoyoit. Le Duc Maurice envahit alors, subitement, la Saxe, dont l'Electeur Jean Frédéric, lui avoit confié la défense, en partant pour sa malheureuse expédition. A cette nouvelle imprévue, l'armée des Alliés de Schmalkalden se sépare: l'Electeur vole au secours de ses Etats : il les reprend sur Maurice, & lui enléve, à son tour, toute la Misnie, excepté les Villes de Dresde & de Léipsick.

La Prévôté Princiere de Weissembourg en Alsace, est incorporée à l'Evêché de Spire.

1547.

L'Empereur force l'Electeur Palatin, le Duc de Wurtemberg & les Villes Impériales de la Haute-Allemagne, de renoncer à la Ligue de Schmalkalden, de se soumettre à ses Loix, & de payer de grosses amendes. Il marche ensuite, par la Bohême, contre l'Electeur de Saxe, tandis que le Margrave Albert l'assailloit du côté de la Fran-

conie. L'Electeur bat ce dernier à Rochlitz, & le fait prisonnier; mais trahi par ses Ministres & par ses Généraux, qui interceptoient tous les avis qu'on lui donnoit de l'approche de Charles V, il partage son armée en plusieurs corps : il est surpris par l'armée Impériale, près de Muhlberg sur l'Elbe, avec 15,000 hommes, qu'il s'étoit réservés : ses troupes sont défaites, il est blessé & contraint à se rendre prisonnier de guerre, après avoir fait des prodiges de valeur. L'Empereur le condamne à mort, comme félon, frappé du Ban de l'Empire : mais cet Arrêt rendu sans observer de formes judiciaires, & sur-tout sans consulter aucunement les Pairs de ce Prince malheureux, ne paroît avoir eu d'autre objet que de réduire le Commandant de Wittemberg à rendre sa Place, qui étoit susceptible d'une longue défense. Cette Ville ayant ouvert ses portes au Vainqueur, Charles V accorda une capitulation à son prisonnier, en vertu de laquelle il lui faisoit grace de sa vie, à condition que ce Prince se démettroit entre ses mains, de la dignité Electorale, qu'il remettroit pareillement à sa disposition le Duché de Saxe, & ses Etats patrimoniaux dans la Thuringe, & qu'il demeureroit dans les arrêts, tant & si long-tems que l'Empereur jugeroit à propos de l'y retenir. Au surplus, on lui assura, à lui & à ses enfans, un revenu annuel de 50,000 florins sur ses anciens Etats en Thuringe. Charles V effaça de sa propre main, sur la convention originale, un article relatif à la Religion, par lequel Jean Frédéric devoit s'engager à se soumettre aux décisions du Concile de Trente, & que celui-ci avoit rejetté avec une persévérance singuliere.

Il ne restoit plus qu'à réduire le Landgrave de Hesse sous les Loix de l'Empereur, & ce Prince offroit de s'y soumettre : Charles V, enorgueilli par ses succès & implacable dans sa vengeance, exigea d'abord qu'il se remît à sa discrétion : mais l'Electeur de Brandebourg & le Duc Maurice, gendre du Landgrave, parvinrent à la fin à calmer, en apparence, le ressentiment de l'Empereur, & il promit d'accorder à ce Prince, la paix & une amnistie parfaite, à condition que ce dernier lui demanderoit pardon, à genoux, de tout ce qu'il avoit fait & tramé contre lui; qu'il congédieroit ses troupes; qu'il raseroit ses forteresses, à la réserve d'une

seule, dont on vouloit bien lui laisser le choix; qu'il renonceroit à toute ligue contraire à l'Empereur; qu'il se soumettroit à ses décisions & à ses Decrets dans toutes les affaires de l'Empire; qu'il lui payeroit une amende de 150,000 florins d'or, & qu'il lui livreroit toute son artillerie & toutes ses munitions de guerre. A ce prix, Charles V promettoit de lui laisser la vie & les biens saufs, & de ne l'enfermer dans aucune (*einiger*) prison. Le Landgrave agréa toutes ces conditions: il se rendit auprès de l'Empereur, à Hall en Saxe, & il satisfit aux engagemens qui, par leur nature, pouvoient être remplis dans le moment; mais quand il voulut retourner dans ses Etats, pour s'acquitter aussi des autres, le Duc d'Albe l'arrêta prisonnier au nom de l'Empereur. Le Landgrave & les deux Princes Médiateurs réclamerent vainement contre cette violence, les stipulations précises de sa capitulation, qui lui assuroient sa liberté; le Cardinal de Granvelle confondit leurs plaintes & leurs reproches, en produisant l'acte original de ce Traité, dans lequel on avoit substitué, par un changement très-léger, le mot *ewig* à celui d'*einig*, de maniere que l'Empereur y promettoit simplement de ne pas enfermer ce Prince dans une prison *perpétuelle*.

Toute la Ligue de Schmalkalden est dissipée, & les Etats qui s'y étoient engagés, sont surchargés d'amendes & de contributions.

L'Electeur de Cologne, Hermann de Wied, qui avoit embrassé secrétement la Religion Luthérienne, & qui s'étoit flatté de l'introduire dans son Electorat, à l'aide des Alliés de Schmalkalden, résigne son Archevêché en faveur de son Coadjuteur, Adolfe, Comte de Schaumbourg.

L'Empereur assemble une Diéte générale à Ausbourg. Il s'y présente en Vainqueur, & remplit la Ville & les environs, de troupes Italiennes & Espagnoles.

Le Concile de Trente est transféré à Bologne, & dissous pour la troisieme fois.

1548.

Continuation de la Diéte d'Ausbourg. Charles V investit en personne, & avec de grandes solemnités, le Duc Maurice, de l'Electo-

Evénemens remarquables sous CHARLES V.

rat & du Duché de Saxe, qui passerent ainsi de la Maison Ernestine dans la branche Albertine.

L'Empereur fait dresser par Jules Pflug, Evêque de Naumbourg, par Michel Helding, Evêque de Sidon, & depuis de Mersebourg, & par Jean Agricola, un formulaire de foi, qui fut revu & corrigé par quelques Dominicains Espagnols & par le Saint Siége. On l'appella l'*interim*, parce qu'il devoit servir de livre symbolique, *en attendant* qu'un Concile eût décidé sur la Doctrine générale. Cependant il étoit en lui-même entiérement conforme aux Dogmes de l'Eglise Catholique, & la seule chose qu'il accordoit aux Protestans, c'étoit que les Prêtres actuellement mariés pourroient garder leurs femmes, & que les laïcs, qui avoient déja communié sous les deux especes, continueroient de recevoir le Calice dans la sainte Cène. Charles V. exige des Etats Protestans, l'acceptation pure & simple de ce formulaire; la crainte de ses armes en impose aux uns, l'appas des récompenses, dont il pouvoit disposer, gagne plusieurs autres, & la plupart plient sous les circonstances; mais l'Electeur prisonnier rejette l'*interim* avec une constance sans égale; son exemple fut suivi par quelques autres Princes & Etats, dans le nombre desquels les Villes de Constance & de Magdebourg se distinguoient particuliérement. L'Empereur les met au ban de l'Empire, & le Roi Ferdinand se prévaut de cette occasion pour s'emparer de Constance, qui jusqu'alors avoit été une Ville Impériale.

Après avoir tranché sur les affaires de Religion d'une maniere qui offensoit mortellement les Protestans, sans satisfaire aucunement les Catholiques, Charles V fait agréer aux Etats une nouvelle & derniere Ordonnance concernant le maintien de la paix publique, dans laquelle il alléguoit le droit féodal des Lombards comme une Loi de l'Empire : il publie un Réglement général de Police, qui renfermoit entr'autres, des Loix séveres contre les juremens, l'ivrognerie, l'usure, & toute sorte de monopoles; quelques Loix somptuaires contre le luxe des tables & des habillemens, & plusieurs Réglemens touchant les Bouffons, les Chansonniers, les Poëtes, les Procureurs & les Avocats. Enfin il prescrit une Ordonnance nou-

velle à la Chambre Impériale, dans laquelle il défendoit notamment d'admettre des Protestans à aucunes Charges, Offices ou Emplois dépendans de ce Tribunal : il unit d'ailleurs & attacha indissolublement au Corps Germanique, les dix-sept Provinces des Pays-Bas; comme formant le Cercle de Bourgogne, pour rester sous la protection de l'Empire, & jouir de tous les droits & prérogatives appartenans aux autres Membres de ce vaste Corps; promettant, en échange, que le Cercle partageroit avec eux toutes les charges qui leur seroient imposées, & qu'il y contribueroit dans la proportion d'un double contingent Electoral. Les Historiens du tems ont observé que les Princes & les Etats ne furent point consultés par rapport à ce dernier arrangement, & qu'aucun d'eux n'osa élever la voix pour y contredire. Il y en avoit cependant matiere; les moins clairvoyants sentant dès-lors que tout l'avantage de cette union & incorporation des Pays-Bas à l'Allemagne, demeureroit à la Maison d'Autriche, & qu'il n'en reviendroit à l'Empire, que la nécessité fâcheuse de défendre ces Provinces contre les ennemis particuliers de Charles V & de ses successeurs. L'Empereur ordonne aux Etats de former une Caisse générale pour la défense de l'Empire. Il publie un Edit concernant les monnoies, dans lequel il enjoignoit aux Electeurs & aux Etats du Saint-Empire, de placer le buste, ou du moins le titre & les armes de l'Empereur, sur les monnoies qu'ils feroient frapper dans leurs terres, à leur coin particulier. Ce Réglement fut répété & amplifié en 1559.

L'Empereur envoie en Espagne & en Italie, les canons & l'argent qu'il avoit enlevés aux Princes Protestans. Il sollicite vainement le Prince Ferdinand, son frere, de renoncer à la qualité de Roi des Romains, & de se dépouiller, en faveur de l'Infant Don Philippe, son fils, du droit éventuel qu'il avoit à l'Empire.

1549.

Charles V retourne dans les Pays-Bas, traînant, à sa suite, les Princes prisonniers, & fait reconnoître son fils Philippe, pour Sou-

Evénemens remarquables sous CHARLES *V.*

verain de ces Provinces. Il donne, à Bruxelles, en date du 12 Décembre, la fameuse Bulle d'Or, touchant la succession au Duché de Milan, dans laquelle il y substitue les femmes au défaut absolu de tous les hoirs mâles descendans de Philippe II, en observant d'ailleurs le droit de primogéniture.

1550.

L'exécution du ban prononcé contre la Ville de Magdebourg, est commise à l'Electeur Maurice; ce Prince s'approche de la Ville, & en commence le siége.

Diéte d'Ausbourg. Elle fut tenue au milieu d'une armée Impériale, & ne se sépara que l'année suivante : il y fut question des affaires de Religion, de celles de la Chambre & de l'Ordonnance de Police. L'Empereur insista, quant aux premieres, sur l'acceptation générale de l'*interim :* il fit résoudre une nouvelle convocation du Concile de Trente, pour y régler définitivement les matieres du Dogme; promettant un sauf-conduit & toute sûreté aux Théologiens que les Protestans jugeroient à propos d'y envoyer : enfin il se fit déférer, par les Etats, le droit de prononcer sur le sort des biens d'Eglise, que les Princes protestans avoient envahis, & le soin de rétablir la Jurisdiction Ecclésiastique dans les endroits où elle avoit été abolie. Le nouvel Electeur de Saxe protesta vainement contre la faculté qu'on accordoit à un Concile dirigé & présidé par le Pape, de prononcer sur les points de Doctrine controversés, & il proposa, avec tout aussi peu de succès, d'en faire l'objet de quelques conférences libres & amiables, dans lesquelles les Protestans jouiroient d'une voix décisive, & dont les arrêtés obligeroient également les deux Partis, & le Souverain Pontife lui-même.

Charles V renouvelle ses sollicitations auprès de son frere, pour l'engager de céder à l'Infant Don Philippe, ses droits sur la Couronne Impériale : elles ne furent pas plus heureuses que les précédentes.

Mort du Pape Paul III. Jules III lui succéde, & signale le commencement de son Pontificat par une nouvelle convocation du

Evénemens remarquables sous CHARLES *V.*

Concile de Trente. Les Princes d'Allemagne & l'Empereur lui-même, trouverent beaucoup à redire au style de la Bulle que ce Pontife publia pour cet effet, & dont la teneur annonçoit aux Protestans, qu'on se proposoit plutôt de les juger, que de traiter avec eux.

1551.

La Ville de Magdebourg se rend à l'Electeur de Saxe, après un siége de treize mois : elle fut condamnée à de grosses amendes. Maurice avoit traîné cette guerre en longueur, pour mieux déguiser ses préparatifs contre l'Empereur. Ce Prince ambitieux avoit recueilli tout le fruit qu'il pouvoit espérer de ses liaisons avec la Maison d'Autriche : il n'étoit pas insensible à l'affront que Charles V lui avoit fait, de retenir prisonnier le Landgrave de Hesse, son beau-pere, malgré la parole positive qu'il lui avoit donnée du contraire ; enfin il supportoit avec peine les reproches que le parti Protestant lui faisoit, d'avoir trahi la cause de sa Religion pour un vil intérêt particulier. D'ailleurs il étoit offensé du ton de hauteur que Charles V prenoit, depuis sa victoire, envers les Princes & les Etats d'Empire ; & il redoutoit autant les décisions du Concile de Trente, relativement au Dogme, que le jugement de l'Empereur touchant les biens Ecclésiastiques. Ces considérations, auxquelles les insinuations de la France donnoient un nouveau poids, avoient déterminé, depuis long-tems, Maurice à prendre les armes contre l'Empereur, son bienfaiteur, pour la défense de la liberté générale, & pour la conservation de la Religion Protestante ; mais il lui importoit de dérober à ce Prince ses vues & ses armemens. Il voila les unes du plus profond secret, & il se servit du prétexte de la guerre de Magdebourg pour achever les autres. Il conclut, en même-tems, une alliance étroite, à Loches, avec le Roi de Danemarck, le Duc de Mecklembourg, le Margrave Albert de Brandebourg & les fils du Landgrave de Hesse ; & signa, à Friedevald en Hesse, le 5 Octobre, un Traité secret avec Henri II, Roi de France, par le ministere de Jean du Fresne, Evêque de Bayonne.

Evénemens remarquables sous CHARLES V.

Le Concile de Trente recommence ses Sessions le premier Mai. Les Protestans y envoyerent plusieurs Docteurs; mais les difficultés qu'on éleva incessamment par rapport à l'effet & à l'étendue du sauf-conduit Impérial, dont ils étoient munis, rendirent leur présence à-peu-près inutile.

La guerre se rallume en Italie entre l'Empereur & le Roi de France, au sujet des Duchés de Parme & de Plaisance. Octave Farnèse, fils de Pierre-Louis, premier Duc de Parme, se met sous la protection du Roi Henri II, & recouvre l'héritage de son pere, avec l'assistance d'un corps de Troupes Françoises, que de Termes lui amena. Il s'y maintint contre les efforts réunis du Pape & de l'Empereur, & en fut enfin investi par le Roi d'Espagne Philippe II, en qualité de Duc de Milan.

1552.

Le Traité de Friedewalde ayant été ratifié par le Roi de France à Chambord, ce Prince prend en plein Parlement, & dans des Médailles expressément frappées à ce sujet, le titre de Protecteur de la Liberté Germanique: il adresse un Manifeste aux Etats d'Allemagne, dans lequel il se qualifioit de vengeur de leur liberté, & des Princes prisonniers: *Libertatis Germanicæ & Principum captivorum vindex;* & conduit lui-même des troupes vers la frontiere de l'Empire, qui s'emparerent des trois Evêchés, de Metz, Toul & Verdun. Il s'avance ensuite jusqu'aux rives du Rhin, près de Strasbourg, prêt à passer ce fleuve, pour secourir plus efficacement ses Alliés: mais ceux-ci ayant heureusement frappé leur coup, il se retira, à leur priere, en-deçà des Vôges, & tourna ses armes contre les Pays-Bas.

L'Electeur Maurice fait vainement des instances réitérées auprès de l'Empereur, touchant la délivrance du Landgrave de Hesse. Ce refus fut le signal de la guerre qu'il déclara à ce Prince, & qu'il motiva dans un ample manifeste, par les raisons suivantes: Que Charles V avoit enfreint la parole donnée par son Ministere au Landgrave de Hesse, & avoit violé le Traité de Halle; qu'il s'obstinoit

à retenir les Princes prisonniers dans une dure captivité ; qu'il attentoit sans cesse aux libertés du Corps Germanique, & qu'il transgressoit journellement sa Capitulation. Maurice rassemble tout d'un coup ses troupes, qu'il avoit répandues, après le siége de Magdebourg, sur les frontieres de la Franconie : il traverse rapidement cette Province, s'y fait joindre par le Margrave Albert, prend Donauwerth, & s'empare de la Ville d'Ausbourg. Il marche ensuite contre l'Empereur, qui se tenoit alors à Inspruck, dans le Tirol, pour être à portée du Concile ; & force les gorges fameuses d'Erenberg, après avoir battu & fait prisonnier un corps de trois mille Impériaux, qui les défendoit. Charles V échappe avec peine de ses mains, & se retire à Villach, en Carinthie, après avoir rendu la liberté à l'ancien Electeur de Saxe, qu'il traînoit toujours à sa suite. Il fit remettre en même-tems à ce Prince des Lettres-Patentes, portant un pardon & une amnistie absolue pour le passé, & son rétablissement dans tous ses Etats, Dignités & Prérogatives, à l'exception de la Dignité Electorale & du Duché de Saxe, communément nommé le Cercle Electoral de Wittemberg. Si Charles V compta donner un ennemi puissant à Maurice, en délivrant Jean-Frédéric, il se trompa dans ses combinaisons. Ce Prince ne demandoit que la paix, & il étoit bien éloigné de prendre les armes contre le sauveur actuel de sa Religion.

Incapable de résister aux troupes victorieuses de l'Electeur de Saxe, & ne respirant que vengeance contre la France, l'Empereur donne plein pouvoir au Roi Ferdinand, son frere, de traiter avec ce Prince, d'abord d'une trève, & puis d'un accommodement formel & définitif. La trève fut conclue à Lintz, en Autriche ; & l'accommodement se fit à Passau, moyennant la célèbre Transaction du 2 Août. Il porte, en substance, que le Formulaire provisionnel de foi, appellé *l'Interim*, seroit cassé & annullé ; que l'Empereur assembleroit incessamment une Diéte, pour y terminer à l'amiable les disputes sur la Religion ; que les Protestans jouiroient en attendant d'une pleine liberté de conscience, & que les Assesseurs de la Chambre Impériale de Spire, pourroient être tirés indif-

féremment des deux Religions. On arrêta de plus, que si l'on ne parvenoit pas dans la Diéte prochaine à réunir les esprits sur le point du Dogme, cette Transaction auroit force de Loi perpétuelle. Enfin il fut stipulé que le Landgrave de Hesse seroit remis en liberté, à condition par lui de remplir les articles de la Capitulation de Halle, auxquels il n'avoit pas encore satisfait; que l'Electeur Palatin seroit rétabli dans son Duché de Neubourg, dont il avoit été expulsé par le Duc de Baviere, & qu'il seroit accordé une amnistie parfaite aux anciens Alliés de Schmalkalden, qui n'avoient pas encore fait leur soumission à l'Empereur.

Le Margrave Albert de Brandebourg-Bareith, refuse de faire sa paix avec l'Empereur, aux conditions portées par la Transaction de Passau: il ravage la Franconie & toute la haute Allemagne.

Les Docteurs Protestans se retirent de Trente, sous prétexte qu'on les y traitoit comme des criminels, qui n'étoient là que pour recevoir leur sentence, au lieu de les admettre aux consultations, avec un suffrage délibératif & décisif. Le Concile est rompu, à la nouvelle que Maurice s'étoit emparé d'Insprusck.

Henri II, Roi de France, fait la conquête du Luxembourg, & s'empare de Sienne, dont il donna le Gouvernement à Strozzi, ennemi juré du Duc de Florence. Cette faute fut la cause de la perte de Sienne, en 1554.

L'Empereur assiége Metz. Cette Ville fut vaillamment défendue par le Duc de Guise, & sauvée par un heureux stratagême. La Gouvernante des Pays-Bas fait ravager la Champagne & la Picardie, & s'empare de Hesdin, que le Roi Henri II reprit peu de tems après.

1553.

Le Margrave Albert de Brandebourg-Bareith continue la guerre, avec l'agrément tacite de l'Empereur, qui comptoit se servir de ce Prince pour se venger de l'Electeur de Saxe. Il parcourt avec ses troupes les Principautés Ecclésiastiques de la Franconie & de la

Evénemens remarquables sous CHARLES V.

Province Rhénale, & les dévaste impitoyablement. La Chambre Impériale le met au ban de l'Empire, comme perturbateur de la paix publique, & commet l'Electeur Maurice pour exécuter cette Sentence. Celui-ci se ligue, pour cet effet, avec les Ducs de Brunswick, les Electeurs de Mayence & de Trèves, les Evêques de Bamberg & de Wurtzbourg, & la Ville de Nuremberg. Le Margrave se jette sur la Basse-Saxe, pour se venger du Duc de Brunswick. L'Electeur de Saxe l'y suit, & lui livre la fameuse bataille de Sivershausen, près de Peine. L'Armée d'Albert y fut entiérement défaite, & lui-même échappa avec peine à la poursuite des troupes alliées. Mais cette victoire coûta cher aux vainqueurs. Il y périt trois Ducs de Brunswick, & l'Electeur Maurice y reçut une blessure mortelle, probablement de la main d'un assassin, dont il mourut deux jours après. Comme il ne laissa point de postérité, ses Etats patrimoniaux passerent à son frere Auguste, ainsi que le Duché de Saxe & la Dignité Electorale: l'ancien Electeur Jean-Frédéric se présenta à la vérité, pour recouvrer ces derniers Fiefs, & l'Empereur ne parut pas éloigné de l'y rétablir entiérement: mais le Roi Ferdinand, qui avoit d'anciennes liaisons d'amitié & de confiance avec Auguste, s'employa si vivement en sa faveur, que Charles V, cédant à ses instances, investit le frere de l'Electeur Maurice des dépouilles de l'Electeur déposé.

Le Margrave Albert forme une nouvelle armée, & se fait battre une seconde fois près de Schweinfurt. Il se sauve en France, & les Alliés s'emparent de tous ses Etats.

Après avoir levé le siége de Metz, avec perte de la moitié de son armée, Charles V se retire dans les Pays-Bas. Il prend la Ville de Térouanne, & la fait entiérement détruire, ainsi que Hesdin. Le Connétable de Montmorenci bat l'armée Impériale près de Dourlens, & s'empare de Cateau-Cambresis. Le Roi envoie l'Evêque de Vannes en Allemagne, pour traiter avec Maurice, & avec les principaux Etats d'Allemagne, d'une alliance contre l'Empereur, & pour se frayer le chemin au Trône de l'Empire.

Evénemens remarquables sous CHARLES V.

1554.

L'Empereur convoque une Diéte à Ausbourg : elle n'ouvrit ses séances qu'au commencement de l'année suivante.

Premiere Association des Cercles. Elle fut d'abord formée par les Cercles de Haut & Bas-Rhin, de Souabe & de Franconie ; mais bientôt les six Cercles restans y accéderent pareillement. L'objet de cette Association fut de régler la nature & la forme des secours mutuels que les Cercles auroient à se prêter. La Diéte de 1555 adopta la plupart des Réglemens que les Cercles arrêterent à cet égard.

Transaction de Naumbourg, du 24 Février, conclue sous la médiation du Roi de Danemarck, entre Auguste, Electeur de Saxe, & chef de la branche Albertine de cette Maison, & Jean-Frédéric, ancien Electeur, & chef de la branche Ernestine. Il y fut arrêté que la Dignité Electorale, & le Duché de Wittemberg, demeureroient à Auguste, ainsi que le produit entier des Mines de Misnie, qui jusqu'alors avoient appartenu par indivis aux deux branches : que Jean-Frédéric conserveroit, de son côté, toute la Thuringe, sur le pied des anciens pactes de famille, & qu'Auguste y ajouteroit la Principauté d'Altenbourg, avec une somme de 100,000 florins. Cette Transaction fut confirmée par l'Empereur, & ratifiée par les Etats Provinciaux du Duché de Saxe, du Margraviat de Misnie, & du Landgraviat de Thuringe.

Pacte de confraternité & de succession éventuelle, entre la Maison de Saxe & les Comtes Princiers de Henneberg. Il fut ratifié par l'Empereur Charles V, & produisit son effet en 1583, à l'extinction des mâles du nom de Henneberg. La branche Ernestine leur succéda dans la plus grande partie de cette Principauté ; une partie échut à la branche Albertine, & le reste demeura aux Landgraves de Hesse-Cassel. La portion de la branche Ernestine compose aujourd'hui les Duchés de Meinungen, de Hildbourghausen, & de Cobourg.

Le Roi Henri II défait l'armée Impériale, que Charles V commandoit en personne, à la bataille de Renti. Il fait des courses dans le Brabant & dans le Hainaut, & s'empare de Bovines & de

Dinant. L'armée Françoise est battue en Italie à la journée de Marcian en Toscane. Cette défaite entraîna après soi la perte de Sienne, qui ne se rendit qu'après un siége de dix mois. Charles V investit de cette Place son fils Philippe, qu'il venoit de mettre en possession du Milanès & du Royaume de Naples, en faveur de son mariage avec la Reine Marie d'Angleterre.

1555.

Diéte d'Ausbourg. Les Délibérations de cette Assemblée, une des plus fameuses dont il soit fait mention dans l'Histoire d'Allemagne, roulerent principalement sur les affaires de Religion, conformément aux engagemens que l'Empereur en avoit pris par la Transaction de Passau : & l'on convint, après de longs débats, que les Princes & les Etats, qui avoient embrassé la Religion Protestante, jouiroient dorénavant d'une pleine & entiere liberté de conscience, & qu'ils exerceroient, comme par le passé, tous & chacun les droits qui leur étoient légitimement acquis, ainsi & de même maniere que le faisoient ou pouvoient faire les Etats Catholiques. Il fut défendu en conséquence, sous les peines portées contre les infracteurs de la paix publique, de les troubler ou inquiéter pour cause de leur Religion. On leur assura la possession indistinctement de tous les biens ecclésiastiques dont ils s'étoient emparés, & l'on suspendit à leur égard, la Jurisdiction Métropolitaine & Diocésaine des Archevêques & des Evêques Catholiques. Enfin l'on convint expressément, que tous les Membres de la Chambre Impériale, sans distinction ni exception aucune, même les Grands-Juges, pourroient être tirés d'entre les Protestans, & l'on statua, que les Sujets qui embrasseroient ou professeroient une autre Religion que leur Souverain, auroient la libre faculté de s'expatrier, en payant les gabelles usitées en pareil cas. Mais on déclara en même-tems, que tous ces avantages, droits & prérogatives, ne devoient appartenir, ni être censés accordés, qu'aux seuls Luthériens, toutes autres Sectes ou Réformes en étant & demeurant exclues à perpétuité. A ces conditions, le Roi Ferdinand ajouta, d'autorité Impériale, & sans l'aveu

des Etats Protestans, la clause restrictive, connue sous le nom de *Réservat Ecclésiastique*, en vertu de laquelle tout Bénéficier Catholique, de quelque rang & condition qu'il pourroit être, qui embrasseroit la Religion Luthérienne, fût déclaré déchu & privé de fait, de ses Bénéfices quelconques, qui devoient, à l'instant, être impétrables dans les formes communes, & retombe à la disposition des Collateurs ordinaires.

Pour faire mieux observer cette pacification, ainsi que les réglemens de la paix publique, & pour donner prompte & entiere exécution aux Arrêts de la Chambre Impériale, la Diéte d'Ausbourg adopta les arrangemens que les Cercles venoient de prendre entr'eux, pour leur sûreté & leur défense commune. Elle arrêta, qu'il seroit établi dans chaque Cercle un Colonel, Chef de sa Milice, & spécialement chargé, en cette qualité, de l'exécution des Loix concernant la paix publique & religieuse: que, dans le cas où les forces de chaque Cercle en particulier ne suffiroient pas pour en réprimer & empêcher les transgressions, les Cercles voisins seroient tenus, à la premiere réquisition, de faire marcher leurs troupes à son secours; & si les troubles ne pouvoient pas être appaisés par ces moyens, qu'alors l'Electeur de Mayence convoqueroit une Assemblée extraordinaire des Electeurs, assistés de six Princes, d'un Prélat, d'un Comte, & de deux Députés de Villes, tous spécialement désignés pour cet effet, afin de prendre, de concert avec les Commissaires Impériaux, les mesures & les résolutions qu'il appartiendroit.

Nous remarquerons ici en passant, que cette derniere stipulation a donné lieu à des établissemens de la plus grande importance aux *Diétes de Députation*. Ces Assemblées, composées comme nous venons de voir, ont été tenues dans ce siécle, & dans le suivant, toutes les fois que la nécessité ou le bien public de l'Empire, ont paru exiger des résolutions subites ou secrètes, ou lorsque les matieres qu'il s'agissoit de discuter n'étoient pas assez importantes pour mériter d'être portées devant une Diéte générale. Considérées dans ce point de vue, les Diétes de Députation ordinaire ont été d'une très-grande ressource à l'Allemagne, dans les tems qui précéderent l'ouverture de la Diéte actuelle; mais il n'en a plus été question,

depuis que les Comices générales sont devenues perpétuelles. Au surplus, il faut bien distinguer les *Députations ordinaires*, dont nous venons de parler, des *Députations extraordinaires*, dont l'établissement est beaucoup plus ancien, & qui étoient déja en usage sous l'Empereur Sigismond. Ces dernieres se font du corps de la Diéte, toutes les fois qu'il s'agit de connoître ou de traiter des affaires sur un théâtre éloigné. C'est ainsi qu'en 1681, on envoya une Députation extraordinaire à Francfort, pour traiter avec la France; en 1697, à Riswick, pour négocier la Paix au nom de l'Empire, & en 1704, à Wetzlar, pour visiter & réformer la Chambre Impériale.

Le Récès de la Diéte d'Ausbourg fut signé par tous les Etats le 25 Septembre. Indépendamment des objets consignés dans cette Loi célèbre, la Diéte d'Ausbourg s'occupa aussi particuliérement de la constitution de la Chambre Impériale. Elle revit soigneusement le Projet d'Ordonnance dressé en 1548, le corrigea, & lui donna la Sanction d'une Loi positive & fondamentale de l'Empire. Cette Ordonnance renferme les dispositions les plus précises concernant la composition, le ressort, la jurisdiction & les formes de ce Tribunal. On y trouve un article, en vertu duquel le Droit Féodal des Lombards, & les Loix Civiles de Justinien, furent reçues, subsidiairement, au défaut des Loix, des Statuts & des Réglemens Provinciaux d'Allemagne. Cette Ordonnance fut réformée & corrigée une seconde fois en 1614, & tout le monde convient, que nos mœurs actuelles, & le bien de la Justice, en exigeroient une troisieme refonte.

Charles V céde à son fils Philippe les dix-sept Provinces des Pays-Bas & le Comté de Bourgogne, après avoir vainement fait des efforts redoublés auprès de son frere, pour lui procurer aussi la Couronne Impériale.

Congrès de Naumbourg, entre les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, les Ducs de Saxe de la Maison Ernestine, & le Landgrave de Hesse. Ces Princes y renouvellerent leurs anciens pactes de confraternité & de succession réciproque, & se promirent mutuellement de rester constamment attachés à la Confession d'Ausbourg.

Lettres

Evénemens remarquables sous CHARLES *V.*

Lettres - Patentes confirmatives du Vicariat, qui appartient aux Ducs de Savoie, dans leurs Terres, après la mort & pendant l'absence des Empereurs. Les successeurs de l'Empereur Charles V étendirent successivement ce Vicariat sur plusieurs Provinces voisines, & Ferdinand III & Léopold, y soumirent enfin tous les Etats d'Italie, dont les Souverains n'étoient pas investis anciennement des Prérogatives *Vicariales.* Cependant il s'en faut bien que les Ducs de Savoie jouissent, en leur qualité de Vicaires de l'Empire en Italie, d'une autorité correspondante à celle que les Vicaires d'Allemagne sont en droit d'exercer pendant les interregnes.

La guerre se ralentit dans les Pays-Bas. En Italie, les François s'emparent de Casal, & de la plus grande partie du Montferrat. Le Roi Henri II se ligue avec le Pape Paul IV, pour enlever le Royaume de Naples au Roi Philippe II.

1556.

Charles V acheve d'exécuter le projet qu'il avoit formé de se démettre entiérement de tous ses Royaumes & Dignités. Il abandonne à son fils Philippe, dans une Assemblée solemnelle, tenue à Bruxelles, le Royaume d'Espagne, & les autres Etats répandus dans les quatre parties du Monde, dont il n'avoit pas encore disposé, & envoie le Prince d'Orange, à la tête d'une Ambassade brillante, en Allemagne, pour notifier aux Electeurs son abdication de la Couronne Impériale, & pour leur signifier, qu'ils eussent à obéir désormais au Roi Ferdinand, son frere : mais le Prince d'Orange ne put s'acquitter qu'en 1558 de cette Commission, vraiment unique en son espece : différentes circonstances n'ayant point permis aux Electeurs de tenir plutôt une Diéte de leur Collége.

Après s'être ainsi dépouillé soi-même de tous ses Etats, Charles V s'embarque au Port de Sudbourg en Zélande, & passe en Espagne:

il s'y établit dans l'Abbaye de S. Just, de l'Ordre des Jérômitains, située en Estramadure, à quelques lieues de Placenza. Ses deux sœurs, Eléonore, Reine Douairiere de France, & Marie, Reine Douairiere de Hongrie, ci-devant Gouvernante des Pays-Bas, l'accompagnerent dans cette retraite, dans laquelle il n'emporta avec lui que 100,000 ducats.

Avant que de quitter les Pays-Bas, Charles V investit encore Octave Farnèse, qui venoit d'épouser sa fille naturelle, des Duchés de Parme & de Plaisance, sauf les droits de l'Empire & du S. Siége. Il conclut aussi, à Vaucelles, une Trève de cinq ans avec la France; mais le Roi Henri II recommença incessamment la guerre, par complaisance pour le Pape, qui réclamoit l'exécution des engagemens que ce Prince avoit pris avec lui.

Diéte de Ratisbonne. On y traita de la guerre contre les Turcs; du maintien de la paix publique, & de réglemens relatifs à la Monnoie. Les Protestans insisterent vivement, mais sans succès, sur l'abolition du *Réservat Ecclésiastique*, & déclarerent enfin qu'ils ne prétendoient pas y être tenus. On convint aussi de tenir un nouveau Colloque, entre les Docteurs des deux Religions, pour en opérer, s'il étoit possible, la réunion; faute de quoi, cette matiere importante seroit renvoyée à un Concile libre, soit Général, soit National. Nous trouvons d'ailleurs, dans le corps de signatures, annexé au Récès de cette Diéte, le premier exemple, qu'un Prince séculier ait exercé deux Suffrages Comitiaux. C'est l'Electeur Palatin, Otton-Henri, qui vota dans le Collége Electoral, comme Electeur, & dans celui des Princes, comme Duc de Neubourg.

Charles V commet au Roi de Suéde la protection de la Livonie & des Chevaliers Teutoniques, possesseurs de cette Province, contre les entreprises & les ravages des Russes.

1557.

Colloque de Naumbourg, entre les Docteurs Catholiques & les

Evénemens remarquables sous CHARLES V.

Théologiens Protestans. Il eut le sort ordinaire de ces sortes d'Assemblées. On se querella beaucoup sur des questions préliminaires, on se dit des injures, & l'on se sépara, avant que d'avoir commencé à discuter les objets contentieux. Diéte de Députation à Spire. Il n'y fut question que de matieres relatives à la Chambre Impériale.

Philippe II, Roi d'Espagne, investit le Duc de Florence, Côme I, de la Ville de Sienne, en échange de laquelle le Duc lui céda Piombino & l'Isle d'Elva. Bataille de Saint-Quentin.

Transaction de Francfort, conclue entre les Maisons de Hesse & de Nassau, au sujet de l'héritage de Katzenelenbogen. Elle fut conclue par l'Arbitrage des Electeurs Palatin & de Saxe. Le Comté de Katzenelenbogen resta aux Landgraves de Hesse, & celui de Dietz à la Maison de Nassau.

1558.

Jusqu'ici les contributions octroyées par les Etats avoient été levées & perçues sur le pied du *denier commun ;* espece de capitation universelle, dont les rôles étoient réglés à raison du revenu annuel des contribuables. Cet ancien usage fut abandonné à l'occasion des subsides que l'Empire venoit d'accorder au Roi Ferdinand pour la guerre de Hongrie ; & les contingents de chaque Etat furent déterminés, pour la premiere fois, d'après la Matricule de 1521, & répartis sur le pied des mois Romains.

Les Electeurs s'assemblent enfin, après un délai de deux ans, à Francfort, pour donner audience aux Ambassadeurs de Charles V. On contesta beaucoup touchant la légitimité de l'abdication de ce Prince, qui ne pouvoit guère être révoquée en doute, & l'on finit par la recevoir.

Charles V ne survécut que de six mois à cette solemnité. Il mourut

le 21 Septembre dans la retraite qu'il avoit choisie, & dans laquelle il paroît s'être beaucoup ennuyé. Son Confesseur Constantin-Ponce, son Directeur Carantza, Archevêque de Tolède, & la plupart des Religieux Jérômitains de S. Just, avec lesquels il avoit vécu, furent flétris, après sa mort, par l'Inquisition, comme atteints & coupables d'hérésie.

Nous n'entreprendrons pas de crayonner le portrait de Charles V, qui a été tracé de main de maître, par nos plus grands Historiens. Ils conviennent tous, qu'il avoit l'ame grande & élevée, l'esprit vif & pénétrant, le cœur noble & généreux, une douceur & une modestie singuliere dans le caractere. Il étoit prudent & sage; capable de former les plus grands projets, & savoit également attendre & faire naître le moment de les exécuter; il ne les perdoit jamais de vue, & alloit toujours par des routes certaines au but qu'il s'étoit proposé. Brave à la guerre, il affrontoit les périls quand il le falloit; mais il ne quitta jamais le rôle de Général pour faire celui de Gendarme. Il eut toutes les qualités qui forment un Conquérant, & il ne lui en manqua aucune de celles qui constituent un grand Politique. Cependant on lui reproche une ambition démesurée, que rien n'arrêtoit, rien ne gênoit. Peu scrupuleux dans le choix de ses moyens, sa parole n'étoit pas toujours le plus sûr garant de ses résolutions, & l'on prétend que l'éclat de ses plus brillans succès, fut terni par la mauvaise foi, à laquelle il en étoit ordinairement redevable; d'ailleurs attaché à ses opinions particulieres, jusqu'à leur sacrifier ses plus grands intérêts; fier & intraitable dans la prospérité, rapportant tout à soi-même, il enfanta la chimere de la Monarchie universelle, qui causa la ruine de sa Maison, & le malheur de ses Peuples. L'Allemagne fut la victime de ses défauts, sans tirer beaucoup d'avantage de ses grandes qualités: & tandis que l'Espagne le place, avec raison, parmi ses plus grands Rois, on est assez embarrassé pour fixer le rang qu'il convient de lui assigner entre les Empereurs. Au surplus, il eut le rare bonheur de faire prisonniers tous ses ennemis déclarés, & il

perdit chaque fois le fruit de ses victoires, pour n'avoir point su mettre des bornes à sa vengeance ou à son ambition.

Il ne nous reste plus, pour donner une idée nette & précise de la Constitution Germanique, telle qu'elle subsista à l'avénement de Charles V, que de transcrire ici les articles principaux de sa Capitulation.

Charles V s'y engagea :

I. *Envers le Corps Germanique en général.*

1. De ne pas conférer ultérieurement les Fiefs qui viendroient à écheoir à la Couronne Impériale ; mais de les y réunir, & d'en consolider la jouissance avec la directe.
2. De ne conférer les Charges de l'Empire qu'à des Allemans.
3. De ne point donner des Dispenses contre le Droit Commun.
4. De ne se servir, dans les Actes publics qui émaneroient de sa Chancellerie, que de la Langue Allemande.
5. De ne mettre personne au Ban de l'Empire, sans y observer toutes les Formes Judiciaires ; c'est-à-dire, sans le faire condamner par la Diéte, ou par la Chambre Impériale.

II. *Envers le Corps Germanique, assemblé en Diéte.*

1. De le maintenir invariablement dans l'exercice de la Puissance Législative, soit pour faire des Loix nouvelles, soit pour changer, confirmer ou renouveller les anciennes.
2. De le maintenir pareillement dans le droit d'entretenir la paix publique.
3. Dans ceux de faire la guerre & la paix au nom de l'Empire.

4. De porter des Réglemens sur le fait du Commerce, & de la Monnoie.
5. D'arrêter les Contributions ordinaires & extraordinaires; de régler les contingents, & de prescrire la forme des perceptions.
6. D'établir, de visiter & de surveiller les Tribunaux Suprêmes de l'Empire.
7. De juger les Causes personnelles des Etats; &
8. D'administrer la Haute-Police de l'Eglise.

III. *Envers les Electeurs en particulier.*

1. De ne les point gêner, ni les troubler, dans la faculté de s'assembler collégialement.
2. De les consulter, & de requérir indispensablement leur consentement, pour faire des Alliances au nom de l'Empire, pour aliéner, engager, ou transporter à un tiers, quelques parties du Domaine de la Couronne; pour convoquer des Diétes, lesquelles ne pourroient être tenues qu'en Allemagne; pour créer des Péages nouveaux, & pour proroger ou augmenter les anciens: enfin pour déclarer la guerre au nom & de la part de l'Empire, & pour imposer des Contributions extraordinaires, supposé, dans ces deux derniers cas, qu'une nécessité pressante, ou d'autres circonstances & raisons majeures, ne lui permissent pas de prendre l'avis d'une Diéte générale.
3. De les maintenir dans le droit d'élire librement les Empereurs, sans chercher aucunement à rendre l'Empire héréditaire dans sa Famille.

IV. *Envers tous les Etats en général,*
& chacun en particulier.

1. De leur conserver, sans trouble ni empêchement, tous les droits

Evénemens remarquables sous CHARLES *V.*

de supériorité territoriale, ou de Souveraineté, qu'ils avoient légitimement acquis.

2. De ne point souffrir qu'on attaquât aucun de ces droits, autrement que par la voie de la Justice ordinaire.

3. De ne les point citer ni traduire devant d'autres Tribunaux que ceux de l'Empire.



Naissance & avénement à la Couronne.	*Evénemens remarquables.*

1558.

FERDINAND I, Infant d'Espagne & Archiduc d'Autriche, second fils de l'Archiduc Philippe, & de Jeanne d'Espagne, petit-fils de l'Empereur Maximilien I, né à Alcala, le 10 Mars 1503, Roi de Bohême, le 24 Février, & de Hongrie, le 28 Octobre 1527, élu Roi des Romains, le 9 Janvier 1531, succéde à l'Empereur Charles V, son frere, le 24 Février 1558, âgé de 55 ans.

L'ABDICATION de Charles V concentra toute l'autorité Impériale dans les mains de Ferdinand, Roi des Romains, qui l'exerçoit depuis plus de vingt-six ans, comme Lieutenant de son frere. Les Electeurs lui avoient déja prescrit une capitulation en 1531, immédiatement après l'avoir élu Roi des Romains. Mais, soit que cet acte leur parût insuffisant, soit qu'ils jugeassent nécessaire de lui faire renouveller ses engagemens au commencement de son regne, ils l'obligerent à signer une seconde capitulation appropriée aux circonstances dans lesquelles l'Empire se trouvoit dans ce tems-là. Ferdinand I envoie son Grand-Chambellan, Martin Gusman, à Rome, pour notifier au Souverain Pontife, son avénement à l'Empire, & son empressement à recevoir la Couronne Impériale des mains de Sa Sainteté. Mais le Pape Paul IV refusa fierement d'admettre cet Ambassadeur à son audience: il reprocha, avec la plus grande aigreur, au nouvel Empereur, d'avoir osé prendre ce titre sans la permission du Saint Siége, à qui seul appartenoit le droit de déposer les Empereurs, & par une conséquence infaillible, celui de recevoir leur abdication (*cum ejeratio sit privatio Imperii*): il ajouta que Ferdinand s'étoit rendu inhabile de porter le Sceptre de l'Empire, en accordant la paix la plus avantageuse aux Protestans, & en promettant, par serment, de la garder & observer. Enfin il conclut par ordonner à ce Prince de se démettre de l'Empire, & de s'en rapporter purement & simplement, à la volonté & au jugement du Saint Siége, soit par rapport à son rétablissement, soit pour les conditions que le Pontife trouveroit à propos d'y mettre. Gusman part de Rome avec cette

FEMME.	ENFANS.	1564. MORT.	PRINCES. *contemporains.*
Anne de Bohême, fille de Ladiflas III, fœur & héritiere unique de Louis II, Roi de Hongrie & de Bohême, née le 23 Juillet 1503, fiancée en 1515, mariée en 1521, fuccéde à fon frere en 1526, † à Prague, le 27 Janvier 1547.	Elifabeth, née le 9 Juillet 1526, mariée à Sigifmond Augufte, Roi de Pologne en 1543, † 15 Juin 1545.	FERDINAND I *meurt à Vienne, le 25 Juillet 1564, âgé de 60 ans, dont il avoit regné 6. Il eft enterré à Prague.*	*Papes.* Paul IV. 1559. Pie IV. 1565. *Maifon Ottomane.* Soliman II. 1566. *Rois de France.* Henri II. 1559. François II. 1560. Charles IX. 1574. *Roi d'Efpagne.* Philippe II. 1598. *Rois de Portugal.* Sébaftien. 1568. *Reine d'Angleterre.* Elifabeth. 1603. *Reine d'Ecoffe.* Marie Stuart, décapitée. 1587. *Rois de Danemarck.* Chriftiern III. 1559. Frédéric II. 1588. *Rois de Suéde.* Guftave. 1560. Eric, dépofé. 1568. *Rois de Pologne.* Sigifmond II. 1572. *Czar.* Iwan Bafilowitz. 1584.

MAXIMILIEN II, qui regna.

Anne, née le 4 Juillet 1528, mariée le 4 Juillet 1546, à Albert, Duc de Baviere, † 18 Octobre 1587. C'eft de fon chef que l'Empereur Charles VII prétendit, en 1741, au Royaume de Bohême.

Ferdinand, Archiduc d'Autriche & Comte de Tirol, né le 14 Juin 1529, † 24 Janvier 1595. Il fut marié, 1° avec la célèbre Philippine de Welfer, fille de François Welfer, Baron de Zinneuberg, Patrice d'Aufbourg, mariée en 1550, † dans un bain, le 24 Avril 1580. De fes enfans, qui tous porterent le nom d'*Autriche*, l'aîné, André, fut Cardinal, Evêque de Conftance en 1590, de Bruges en 1591, & Stadhouder des Pays-Bas en 1600 : le fecond, nommé Charles, eut, pour apanage, le Marquifat de Burgau, † en 1618, fans laiffer de lignée ; 2° à Catherine de Gonzague, fille de Guillaume, Duc de Mantoue, † le 3 Août 1620, dont il laiffa une fille nommée Anne, qui fut mariée à l'Empereur Mathias.

Marie, née le 15 Mai 1530, mariée le 18 Juillet 1546, à Guillaume, Duc de Juliers & de Clèves, † 1584.

Magdelène, née en 1532, † Religieufe à Halle, en Tirol, en 1564.

Catherine, née le 25 Septembre 1533, mariée, 1° le 21 Février 1549, à François, Duc de Mantoue, mort en 1550 ; 2° le 5 Juillet 1553, à Sigifmond Augufte, Roi de Pologne, veuf de fa fœur Elifabeth, † le 28 Février 1572.

Eléonore, née le 2 Novembre 1534, mariée en 1561, à Guillaume, Duc de Mantoue, † 5 Août 1594.

Marguerite, née en 1536, † Religieufe à Halle, en 1566.

Jean, né le 10 Avril 1538, † 20 Mars 1539.

Barbe, née le 30 Avril 1539, mariée à Alfonfe, Duc de Ferrare, en 1565, † au mois de Septembre 1572.

Charles II, Archiduc, fouche de la branche de Stirie, né le 3 Juin 1540, † le 10 Juillet 1596. Il avoit époufé, en 1570, Marie de Baviere, fille du Duc Albert & de fa propre fœur Anne d'Autriche, de laquelle il eut 15 enfans, & entr'autres l'Empereur FERDINAND II.

Urfule, née en 1541, ne vécut que 15 mois.

Hélène, née en 1543, † Religieufe à Halle, en 1574.

Jeanne, née le 24 Janvier 1547, mariée au mois de Novembre 1565, à François, Grand-Duc de Tofcane, † le 6 Avril 1578.

cette réponse, après avoir protesté solemnellement contre les prétentions du Souverain Pontife.

Melchior-Zobel, Evêque de Wurtzbourg, est assassiné par Guillaume de Grumpach, Gentilhomme de Franconie, parce qu'il refusoit d'acquitter un legs que son Prédécesseur avoit laissé à la femme de son lâche meurtrier.

Albert, Margrave de Brandebourg-Bareith, meurt à Pfortsheim, au Pays de Bade, en revenant de France en Allemagne, pour y plaider sa cause contre ses ennemis. Les Evêques de Franconie, qui s'étoient emparés de ses Etats, demanderent vainement à les garder, comme des conquêtes légitimement faites sur un Prince proscrit. L'Empereur décida le différend en faveur des collatéraux du défunt Margrave, à qui sa condamnation n'avoit pu porter préjudice, & il obligea ces Prélats, & la Ville de Nuremberg, à leur payer des sommes considérables, pour les indemniser de la démolition des Forteresses du Pays de Bareith.

Invasion de la Livonie par le Czar Iwan-Basilowitz. Le Maître-Provincial de l'Ordre Teutonique, à qui la Souveraineté de cette Province appartenoit, demande des secours à l'Empire.

1559.

Diéte d'Ausbourg. L'Empereur presse les Protestans de reconnoître le Concile de Trente : mais ceux-ci exigent, entr'autres conditions préliminaires, 1° Que le Pape ne présideroit plus à cette Assemblée ; mais qu'il y comparoîtroit comme simple partie ; 2° Que les Théologiens Protestans y seroient traités sur le même pied que les Evêques Catholiques ; & 3° Que le Concile lui-même seroit transféré dans une autre Ville plus voisine, & où les Protestans courussent moins de risque qu'à Trente. Ces demandes ôterent à Ferdinand l'espérance de terminer les troubles de Religion par le moyen d'un Concile. Il l'abandonna, avec l'idée de réunir les esprits par des Colloques, & se contenta de confirmer la paix de Religion de 1555, dans tous ses points & parties. On fit, dans la même Diéte, quelques réglemens touchant la Milice des Cercles & la police des Corps de

ELECTEURS *Ecclésiastiques.*	ELECTEURS *Séculiers.*	COMMISSAIRES *Principaux.*	*VICE-CHANCELIERS.*
MAYENCE. Daniel de Hombourg, élu en 1555, † 1582. *COLOGNE.* Antoine de Schaumbourg, élu en 1556, † 1558. Jean Gebhard de Mansfeld, † 1562. Frédéric, Comte de Wied, résigne en 1567. *TREVES.* Jean de la Leyen, élu 1556, † 1567.	*BOHÊME.* L'Empereur Ferdinand. *PALATINAT.* Otton Henri-le-Magnanime, Electeur Palatin en 1556, † 1559. *Avec lui finit la branche Electorale Palatine, qui descendoit de Louis, fils aîné de l'Empereur Robert. La succession échut aux descendans du Comte Palatin Etienne, fils puîné dudit Empereur.* Frédéric III, Comte Palatin de Simmeren, Electeur en 1559, † 1576. *SAXE.* Auguste, Electeur de Saxe en 1553, † 1586. *BRANDEBOURG.* Joachim II, Electeur de Brandebourg en 1535, † 1571.		Just Jonas. George Sigismond Seld. Jean-Baptiste Weber.

Métiers. On accorda quelques secours pécuniaires au Maître-Provincial de Livonie. On dressa le fameux Edit Monétaire, concernant le titre, l'alloi & la valeur des Monnoies, leur forme, & la maniere de les essayer, soit dans les Cours de Monnoie de chaque Cercle, soit dans les Diétes d'Essayage, & il y fut expressément ordonné aux Etats de faire graver le buste, ou, tout au moins, le nom de l'Empereur, sur toutes les Monnoies qu'ils feroient frapper à leur coin, & à l'usage de leurs Provinces. Cet Edit a servi de base à toutes les Ordonnances postérieurement rendues sur le fait des Monnoies, & le Tarif qui en résultoit, porte encore aujourd'hui le nom de *pied d'Empire*, pour le distinguer du pied de Zinna, du pied de Léipsick, & de celui vulgairement appellé de *la Convention* Autrichienne & Bavaroise, lesquels y ont été successivement substitués.

Enfin la Diéte résolut aussi d'envoyer au Roi de France une Ambassade solemnelle, composée de Sujets des deux Religions, à l'effet de lui demander la restitution des trois Evêchés de Metz, Toul & Verdun; mais cette mission n'eut point lieu, & la Diéte eut soin de prévenir confidentiellement les Ambassadeurs du Roi, qu'elle s'étoit occupée pour la forme seulement, de la restitution de ces trois Principautés, & que la bonne intelligence entre la France & l'Empire n'en subsisteroit pas moins, quand même elle ne seroit jamais effectuée.

Ferdinand I publie l'Ordonnance touchant le Conseil Aulique Impérial, son Ressort, sa Jurisdiction, & la forme de ses procédures.

Transaction d'Ausbourg, entre l'Evêque de Bamberg, d'une part, & les Margraves de Brandebourg des branches d'Anspach & de Bareith, de l'autre part, touchant le Directoire du Cercle de Franconie.

Paix de Cateau-Cambrésis, entre la France & l'Espagne. Le Roi Henri II rendit au Roi Philippe II, & au Duc de Savoie, plus de cent cinquante Villes dans les Pays-Bas, dans le Piémont, & dans le Montferrat, pour se faire restituer une demi-douzaine de Villes, dont les Espagnols s'étoient emparés dans la Picardie; mais il garda

GRANDS-JUGES de Spire.	PRÉSIDENS du Conſeil Aulique.	HISTORIENS.	ILLUSTRES.
Jean, Comte de Hoya, Evêque d'Oſnabruck, juſqu'en 1558. Michel, Evêque de Merſebourg, juſqu'en 1561. Frédéric, Comte de Lowenſtein, juſqu'en 1569.	Charles, Comte de Zollern, premier Préſident à Brevet, en 1559, † 1575.	Schardius, Abrégé de la Vie de Ferdinand I. Londorp, Continuation de Sleidan. De Thou. Les Ecrivains de Hongrie, de Bongars. La Chronique de Piaſecius. Chytræus, Hiſtoire de Saxe. Hortleder. Lehmann, Hiſtoire de la paix de Religion. Lepta. Les Hiſtoriens du Concile de Trente. Beaucaire.	George Sabinus, Juriſconſulte, premier Recteur de Kœnigſberg en Pruſſe. 1561. Gaſpard Bruſchius, Hiſtorien Catholique. 1559. Michel Glandorp, Antiquaire. 1564. Henri Loritus, dit Glaréanus, Poëte & Antiquaire. 1563. Pierre Lotichius, Poëte 1560. Conrad Lycoſthenes, Antiquaire. 1561. Philippe Mélanchton. 1560. Gaſpard Schwenksfeld, Fanatique. 1561. Michel Held, Evêque de Merſebourg, Théologien Catholique. 1161.

Calais; & les Anglois, qui avoient pris parti dans cette guerre, en faveur de l'Espagne, furent entiérement chassés de la France.

1560. 1561.

Le Pape Pie IV, qui venoit de succéder à Paul IV, reçoit, avec de grandes marques de distinction, les Ambassadeurs que Ferdinand I voulut bien renvoyer à Rome, pour lui annoncer son avénement au Trône de l'Empire.

Assemblée générale des Princes Protestans à Naumbourg. On y corrigea les changemens que plusieurs Docteurs avoient faits à la Confession d'Ausbourg, pour se rapprocher de la Doctrine de Calvin. On délibéra sur la conduite qu'il leur convenoit de tenir par rapport au Concile de Trente, & il fut résolu de nouveau, que les Protestans n'y enverroient pas leurs Théologiens, parce que ce Concile n'étoit point libre, que les Docteurs Luthériens n'y seroient point en sûreté, & que le Pape & son Clergé s'y portoient pour Juge dans leur propre cause. Les Ambassadeurs de l'Empereur & le Cardinal Commendon, Légat de Pie IV, firent vainement tous leurs efforts pour dissiper ces préjugés, les Princes Protestans y persisterent, & le Légat n'en put point tirer d'autre réponse.

Mais, dans l'instant même que ces Princes s'unissoient plus étroitement que jamais contre la Cour de Rome, il se développoit au milieu d'eux un germe de discorde & de méfiance, entre les Luthériens rigoristes, qui s'en tenoient strictement aux Dogmes de Luther, & les Luthériens mitigés, qui penchoient, à l'exemple de Mélanchton & de Bucer, vers les principes de Calvin. Les plus sages, parmi les Protestans & les Catholiques, prévirent dès-lors que ces divisions & ces haines naissantes mettroient un obstacle invincible aux progrès ultérieurs du Protestantisme; que bientôt les Souverains qui le professoient, épouseroient les querelles de leurs Théologiens, & que ces disputes scholastiques venant à aigrir les esprits de part & d'autre, influeroient tôt ou tard sur leur union politique. Ce furent sans doute ces considérations qui empêcherent Ferdinand I de s'opposer à l'introduction du Calvinisme en Allemagne. L'Electeur

Palatin fut le premier Prince qui se déclara publiquement pour cette Doctrine, & qui la fit embrasser à ses Sujets.

Les Russes continuent de ravager la Livonie. Le Maître-Provincial de l'Ordre Teutonique, à qui la Souveraineté de cette Province appartenoit depuis 1514, & l'Archevêque de Riga, l'un & l'autre Princes d'Empire, ayant réclamé vainement, pendant plusieurs années, les secours de l'Empire, prennent enfin le parti de se jetter entre les bras de Sigismond Auguste, Roi de Pologne, & le soumettent à ce Prince, & à la République Polonoise, par un Acte, passé à Vilna le 28 Novembre. Les conditions de cette soumission volontaire furent, que le Maître-Provincial des Chevaliers Teutoniques, Gothard-Kettler, seroit créé Duc de Curlande & de Semigallie, sous la mouvance & la directe du Roi & de la République de Pologne; que le surplus de la Livonie & l'Esthonie, seroient unis & incorporés au Royaume de Pologne & au Grand-Duché de Lithuanie, sauf les droits de l'Empire, le libre exercice de la Religion Protestante, & les anciennes Loix, Coutumes, Priviléges & Franchises de la Noblesse & des Villes, & que cette même Noblesse seroit admise à participer à toutes les prérogatives de celle de Pologne & du Grand-Duché. En conséquence de ce Traité, les Etats de Livonie conclurent, en 1566, une Confédération perpétuelle avec le Grand-Duché, & cette Province fut divisée en trois Palatinats, savoir, ceux de Wenden, de Doerpt & de Pernau, dont les Chefs & les Nonces prirent séance dans toutes les Assemblées de la République. Mais la Paix d'Oliva fit passer, en 1660, sous la domination Suédoise, toutes les parties de la Livonie, qui sont situées sur la rive droite de la Duna, & il n'en resta à la République que quatre districts assez bornés sur la rive gauche de ce Fleuve, qui porterent depuis le nom de Palatinat de Livonie. Enfin la Russie, après avoir obtenu, en 1721, par le Traité de Nystatt, la cession de la Livonie & de l'Esthonie Suédoise, profita, cinquante ans après, des troubles survenus en Pologne, pour se faire aussi céder, en 1773, par la République, au moyen du Traité de Varsovie, les quatre districts du

Palatinat de Livonie, & il ne demeura à la République, de l'acquisition faite en 1561, que la suzeraineté stérile & précaire sur le Duché de Curlande.

L'Empereur condamne la République de Gênes à restituer le Marquisat de Final à la Maison de Caretto.

1562.

Diéte Electorale de Francfort. Tous les Electeurs y furent présens en personne, & ils élurent Roi des Romains, l'Archiduc Maximilien, qui étoit le fils aîné de l'Empereur. Ce Prince fut sacré, peu de jours après, dans la même Ville de Francfort, par l'Electeur de Mayence, comme subrogé au lieu & à la place de l'Electeur de Cologne, qui ne put pas remplir alors cette fonction auguste, parce qu'il n'avoit pas encore reçu la Consécration Archiépiscopale. Maximilien refusa constamment d'envoyer des Ambassadeurs d'obédience au Souverain Pontife; quelque peine que le Sacré Collége se donnât pour le persuader à lui rendre ce devoir, au moins en qualité de Roi de Hongrie. Il se contenta de promettre à Sa Sainteté révérence & dévotion, & de l'assurer que non-seulement il protégeroit l'Eglise Catholique mais aussi, qu'il l'amplifieroit autant qu'il seroit en sa puissance; & le Pape, pour sauver les droits ou les prétentions quelconques du Saint-Siége, glissa, dans sa réponse à l'Ambassadeur du Roi des Romains, qu'il confirmoit avec plaisir l'Election de ce Prince, suppléant d'autorité Apostolique, tous les défauts qui pouvoient s'y rencontrer, & qu'il acceptoit également son obédience.

Les Electeurs Protestans, assistés de quelques autres Princes & Etats de leur Religion, remettent à l'Empereur une ample déduction des raisons qui les empêchoient de reconnoître le Concile de Trente. Cette Assemblée est rouverte, pour la troisieme fois, le 18 Janvier.

L'Empereur donne à l'Electeur de Saxe, une Expectative sur la Principauté d'Anhalt, ou plutôt sur les parties de cette Principauté qui

qui n'étoient pas comprises dans l'Expectative accordée par l'Empereur Frédéric III à la Maison de Brandebourg, sur les Fiefs d'Empire de la Maison d'Anhalt.

1563.

Guillaume de Grumpach, l'assassin de l'Evêque de Wurtzbourg, ramasse secrétement une troupe de soldats, avec lesquels il surprend la Ville de Wurtzbourg; il oblige ensuite le nouvel Evêque, & les Chanoines de la Cathédrale, à lui payer de grosses contributions, à lui rendre les Terres & les Fiefs dont il avoit été dépouillé, & à lui donner des Lettres d'abolition par rapport à tout ce qui s'étoit passé. L'Empereur casse & anéantit cette convention, & met Grumpach, & ses adhérents, au Ban de l'Empire.

Fin du Concile de Trente. Cette Assemblée, qu'on avoit convoquée dans l'intention d'opérer la réunion des Protestans avec l'Eglise Catholique, éleva un mur d'airain entr'elle & eux, en condamnant sans retour tous les points de leur Doctrine, & en frappant de l'anathême tous ceux qui combattroient, en quelque maniere que ce fût, des articles de foi reconnus & déterminés par les Peres de Trente. L'Allemagne Catholique a reçu indistinctement tous les Decrets de ce Concile, tant ceux qui se rapportent au Dogme, que les réglemens de simple police & de discipline.

1564.

Diéte de Députation de Worms, pour aviser aux moyens de maintenir la paix publique, & d'abolir entiérement les guerres & les défis particuliers. Elle dressa, pour cet effet, un Réglement sur la nature des secours que les Cercles auroient à se prêter mutuellement, & sur la maniere de les employer.

Ferdinand presse le Pape d'accorder aux Ecclésiastiques de son Archiduché d'Autriche, la permission de se marier, & à ses autres Sujets, la Communion sous les deux especes. Vaincu par ses instances, Pie IV octroie aux Autrichiens l'usage du Calice dans la sainte

Cène, à condition toutefois que les Prêtres & les Curés inculqueroient soigneusement à leurs Ouailles la maxime établie par le Concile de Trente, que cet usage n'étoit point nécessaire à des Laïcs. Après avoir réussi dans ce point essentiel, l'Empereur entreprend, avec un nouveau zèle, la tâche difficile de réunir entièrement les deux Religions: il charge, pour cet effet, l'illustre George Cassandre, de rassembler dans un ouvrage particulier, les points de Doctrine sur lesquels les Protestans étoient d'accord avec les Catholiques, & de composer, relativement aux Dogmes contestés, un projet de conciliation, & un Formulaire commun, qui pourroit agréer aux deux partis. Mais Ferdinand n'eut pas la satisfaction de recueillir le fruit de ces soins; sa mort prévint l'exécution d'un projet, qui auroit vraisemblablement rendu la paix à l'Eglise Germanique, & qui seul auroit pu ramener, dans le sein de la Catholicité, des Peuples épris de leur liberté; mais qu'on acheva d'en éloigner, en usant de violence pour les y faire rentrer.

Ferdinand surpassa tous les Princes de son tems, en prudence, en amour de la justice, en douceur, en modération, en vigilance, & en application. Sa politique fut sans finesse artificieuse, sa fermeté sans roideur, son courage sans ostentation. Doué des plus grandes qualités du cœur & de l'esprit, il les fit servir à la prospérité de ses Peuples: il fut le sauveur de l'Allemagne, & le véritable auteur de la grandeur & de la puissance actuelle de sa Maison. Il ne manquoit à sa gloire & à son bonheur, que de laisser après lui un Successeur qui lui ressemblât: il eut ce rare avantage, & ce fut un nouveau bienfait de sa part pour l'Empire & pour ses Sujets: *Nulla re felicior fuit, quam successore Maximiliano.* DE THOU.

La Capitulation de ce Prince ne differe de celle de l'Empereur Charles V, son frere, qu'en ce qu'elle stipuloit la confirmation & le maintien de la paix de Religion.

Ferdinand I laissa un Testament, daté du premier Juin 1543, par lequel il appelloit ses filles, & leurs descendans, à la succession éventuelle des Royaumes de Hongrie & de Bohême, au défaut de ses fils, & de leurs héritiers légitimes. Par un second Testament, signé

Evénemens remarquables sous FERDINAND *I.*

le 25 Février 1554, il partagea ses Etats entre ses trois fils, laissant au Roi Maximilien, qui en étoit l'aîné, les Royaumes de Hongrie & de Bohême, avec l'Archiduché d'Autriche : au second, Ferdinand, le Tirol, l'Alsace, le Brisgau, & la Souabe Autrichienne : & au troisieme, Charles, les Duchés de Stirie, de Carniole & de Carinthie. Nous verrons, ci-dessous, à l'année 1740, que le premier de ces Testamens a servi de fondement aux prétentions que l'Electeur de Baviere forma, après la mort de l'Empereur Charles VI, sur la succession d'Autriche en général, & sur la Bohême en particulier, du chef de l'Archiduchesse Anne, fille aînée de l'Empereur Ferdinand I, femme d'Albert V, Duc de Baviere, & mere du Duc Guillaume V, son trisaïeul.



Naissance & avénement à la Couronne.	Evénemens remarquables.

1564. 1565.

Maximilien II, fils aîné de l'Empereur Ferdinand I & d'Anne, héritiere de Hongrie & de Bohême, né le 1 Août 1527, couronné Roi de Bohême à Prague, le 20 Septemb. 1562, élu Roi des Romains à Francfort, le 24 Novembre 1562, & sacré le 30 du même mois, couronné Roi de Hongrie à Presbourg, le 8 Septembre 1563, succéda à son pere en 1564, à l'âge de 37 ans.

Maximilien II poursuit avec chaleur le projet que son pere avoit formé, de réunir les Protestans à l'Eglise Catholique, par la voie de conciliation. Ferdinand I étoit parvenu à désarmer leurs Docteurs, en obtenant, pour les Laïcs, l'usage du Calice dans la sainte Cène : son Successeur entreprit de les gagner, en faisant abolir le célibat des Prêtres, & en leur procurant la liberté de se marier, à laquelle ils paroissoient extrêmement attachés. De concert avec l'Archiduc Charles de Stirie, & le Duc Albert de Baviere, il s'adresse, de nouveau, au Souverain Pontife, & lui fait représenter par le Comte d'Arco, son Ambassadeur, que le triomphe de l'Eglise Catholique sur le Parti de Luther & de Calvin, dépendoit de la facilité qu'il auroit à se relâcher sur ce point de discipline. Mais le Pape Pie V étoit bien éloigné de se prêter à des accommodemens sur une matiere que le Concile de Trente venoit de juger & de déterminer souverainement. Il rejetta constamment toutes les propositions & toutes les instances que Maximilien II lui faisoit ; il prononça qu'il ne restoit aux Protestans, que de se soumettre purement & simplement, aux Decrets du dernier Concile ; & trouvant l'Empereur toujours occupé de cette idée, il renvoya le Cardinal Commendon en Allemagne, pour lui déclarer qu'il le frapperoit de l'anathême, & le feroit déposer par les Electeurs Catholiques, s'il osoit prendre, de son chef, un parti quelconque, relativement aux affaires de Religion. Cette rigueur fit échouer les desseins pacifiques de Maximilien II. Il cessa de travailler à la réunion des Protestans, & la Cour de

FEMME.	ENFANS.	1576. MORT.	PRINCES contemporains.
Marie de Castille, fille de l'Empereur Charles V, née le 21 Juin 1528, mariée le 13 Septembre 1548, † à Madrid, le 24 Février 1603, âgée de 75 ans, enterrée à l'Escurial.	Anne, née le 1 Novembre 1549, mariée le 12 Novembre 1570, à Philippe II, Roi d'Espagne, † le 26 Octobre 1580. RODOLFE II, qui regna. Ernest, né le 15 Juin 1553, Gouverneur des Pays-Bas en 1592, † 20 Février 1595. Elisabeth, née le 5 Juin 1554, mariée à Charles IX, Roi de France, le 26 Novembre 1570, † à Vienne, le 22 Janvier 1592, en odeur de sainteté. MATHIAS, qui regna. Maximilien, né le 12 Octobre en 1558, élu Roi de Pologne le 22 Août 1587, renonce à cette Couronne en faveur de Sigismond-Auguste, Roi de Suéde, en 1588, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique en 1595, † le 2 Novembre 1618. Albert, né le 13 Novembre 1559, créé Cardinal en 1587, Vice-Roi de Portugal en 1583, Archevêque de Tolède en 1594, Gouverneur des Pays-Bas en 1596, marié le 25 Avril 1599, avec son arriere-cousine germaine, Isabelle-Claire Eugénie, Infante d'Espagne, fille du Roi Philippe II, qui lui apporta les Pays-Bas pour dot, † sans enfans, le 29 Novembre 1633, enterré à Bruxelles. Wenceslas, né le 17 Mars 1561 Grand-Prieur de Castille, † 7 Novembre 1578, enterré à l'Escurial. Marguerite, morte Religieuse, dans le Monastere de Sainte Claire, à Madrid, en 1633. Six autres enfans, trois fils & trois filles, moururent jeunes.	MAXIMILIEN II *meurt à Ratisbonne, le 12 Octobre 1576, âgé de 49 ans, dont il regna 12. Il est enterré à Vienne.*	*Papes.* Pie IV. 1565. Pie V. 1572. Grégoire XIII. 1585. *Maison Ottomane.* Soliman II. 1566. Selim II. 1574. Amurat. 1595. *Rois de France.* Charles IX. 1574. Henri III. 1589. *Roi d'Espagne.* Philippe II. 1598. *Roi de Portugal.* Sébastien. 1578. *Reine d'Angleterre.* Elisabeth. 1603. *Reine d'Ecosse.* Marie Stuart. 1587. *Roi de Danemarck.* Frédéric II. 1588. *Rois de Suéde.* Eric, déposé. 1568. Jean, frere d'Eric. 1592. *Rois de Pologne.* Sigismond II. 1572. Henri, Roi de France en 1574. Etienne Batory. 1587. *Czar.* Iwan Basilowitz. 1584.

que ce Prince prit envers elle, que toutes les forces de la Hongrie seroient constamment à la disposition de l'Empire dans toutes les occasions où il pourroit avoir besoin de son assistance. D'ailleurs la Diéte fit quelques Réglemens touchant la monnoie, & la constitution de la Chambre Impériale. Les Protestans s'étant plaints des troubles qu'ils éprouvoient de la part des Catholiques, & des atteintes que ceux-ci ne cessoient pas de donner à la paix de Religion; & les Catholiques, de leur côté, ayant reproché à leurs adversaires qu'ils violoient eux-mêmes habituellement cette pacification, par l'usurpation journelle de quelques nouveaux biens de l'Eglise, & par le style de leurs livres symboliques : la Diéte arrêta que la Chambre Impériale devoit examiner & redresser ces griefs, à la premiere requisition qui lui en seroit faite par les Intéressés. Enfin l'on pourvut, par un article particulier du Récès comitial, à ce que la convocation de cette Diéte, la premiere de ce regne, pour avoir été faite dans une autre Ville que celle de Nuremberg, ne préjudiciât point aux droits que la Bulle d'Or donnoit à cette Ville, d'être le siége des premieres Diétes que chaque nouvel Empereur célébreroit après son avénement au Trône. Après ces objets d'administration civile & politique, l'Empereur remit sur le tapis, les affaires de Religion, pour tenter encore une fois la réunion des Protestans & des Catholiques; mais le Cardinal Commendon lui renouvella, par ordre exprès de Pie V, la menace que, s'il osoit entreprendre la moindre chose à cet égard, le Pontife non-seulement séviroit contre les Princes, tant Ecclésiastiques que séculiers, qui se prêteroient à ses desseins; mais qu'il priveroit spécialement l'Empereur de la dignité Impériale, de ses Etats patrimoniaux, & de tous les droits, honneurs & de prérogations qui pouvoient lui appartenir. On discuta alors la question, si les Sectateurs de Calvin, connus sous le nom des prétendus Réformés, devoient être admis au bénéfice de la paix de Religion; & la Diéte arrêta, à l'instante priere de plusieurs Princes de la Confession d'Ausbourg, que hors la Religion Catholique & la Luthérienne, il n'en devoit point être toleré d'autre dans la Germanie. Le Cardinal Commendon eut une très-grande

GRANDS - JUGES de Spire.	*PRÉSIDENS du Conseil Aulique.*	*HISTORIENS.*	*ILLUSTRES.*
Frédéric, Comte de Loewenstein, jusqu'en 1569. Marquard de Hattstein, Evêque de Spire, jusqu'en 1582.	Charles, Comte de Zollern, reçu en 1559, † 1575. Guillaume V, Duc de Baviere, jusqu'en 1594.	Schardius, Abrégé de la Vie de Maximilien II. De Polheim, Panégyrique de Maximilien II. De Thou. Chytræus, Histoire de Saxe. Londorp, Continuation de Sleidan. Istuansius. Belcarius. La Vie du Cardinal Commendon. Pontus Heuterus. Piasecius. Maffei. Gabutio.	Jean Althaufs, Jurisconsulte Protestant. Nicolas Amsdorff, Evêque Protestant, de Naumbourg. 1565. Jean Brentius, Historien & Théologien Protestant. 1570. Joachim Camérarius, Philologue. 1574. Georges Cassander, Théologien Catholique. 1566. Dryander, Médecin & Astronome. 1560. Mathias Flacius, Théologien Protestant. 1575. Basile-Jean Herold, Jurisconsulte & Historien. 1560. Charles Lang, Poëte. 1574. Adam Neuser, Apostat. 1576. Jean Sachse, Poëte & Cordonnier. 1576. Simond Schard, Jurisconsulte & Historien. 1573. Jean Schneidewin, Jurisconsulte. 1578. George Sigismond Seld, Jurisconsulte & Chancelier de l'Empereur. 1565.

grande part à cette décision, persuadé qu'il étoit que Rome seroit sauvée du moment que l'esprit de parti & des haines fanatiques se mêleroit parmi les Protestans. La catastrophe de l'Electeur de Cologne en 1583, & celle de l'Electeur Palatin en 1623, ne prouverent que trop la justesse de cette réflexion. Au reste, l'Electeur Palatin, qui avoit embrassé publiquement la réforme de Calvin, protesta solemnellement, en pleine Diéte, contre l'arrêté dont nous venons de parler, & l'Empereur Maximilien II étoit trop tolérant pour en laisser déployer la rigueur contre un Prince qu'il estimoit d'ailleurs, & dont il admira la fermeté; cependant la Religion prétendue réformée, quoique professée par les Electeurs & les Princes les plus puissans, conserva une sorte d'état précaire jusqu'en 1648, que le Traité de Westphalie en rendit les Sectateurs participans à tous les droits, priviléges & prérogatives qui compétoient aux Luthériens, en vertu de la transaction de Passau & de la paix de Religion de 1555.

L'Electeur de Saxe se fait investir, en pleine Diéte, des Fiefs qu'il relevoit de l'Empire; Maximilien II employa dix étendards dans cette solemnité, la derniere de cette espece, qui eut lieu en Allemagne; les Investitures d'apparat ayant été abolies depuis par désuétude.

Jean Frédéric II, Duc de Saxe Gotha, Prince foible, & d'un esprit aussi borné que son ambition étoit démesurée, prend Grumpach & ses complices sous sa protection. Ces malheureux le flattoient de l'espérance prochaine de faire rentrer l'Electorat de Saxe dans sa famille, & de le placer lui-même sur le Trône Impérial: l'assassinat de l'Electeur Auguste devoit être le signal de la révolution qu'ils méditoient; & le moyen qu'ils avoient trouvé de l'exécuter, c'étoit de faire révolter la Noblesse médiate & provinciale contre leurs Souverains, & d'en fortifier le Corps de la Noblesse immédiate. Ces projets affreux ayant été découverts, & le Duc Jean Frédéric II se roidissant contre les prieres de ses amis, contre les conseils de l'Empereur, & contre les ordres de la Diéte, qui le pressoient tous de livrer Grumpach entre les mains de la Justice,

Evénemens remarquables sous MAXIMILIEN II.

la Diéte étend sur lui l'arrêt de proscription dont ce dernier étoit frappé, & commet l'Electeur Auguste à l'exécution de cette Sentence.

Encouragés par le succès que le premier éclat de leur mécontentement avoit eu, & toujours plus animés contre le despotisme Espagnol, les Flamands & les Hollandois se liguent formellement pour la conservation de leurs priviléges, & contre l'établissement de l'Inquisition. Le Prince d'Orange, & les Comtes de Brédérode & de Culembourg, furent les premiers auteurs de cette Confédération formée sous le nom de *Gueux*. Le Duc d'Albe arrive dans les Pays-Bas, chargé d'instructions sanguinaires. Le Prince d'Orange se retire en Allemagne.

1567.

Siége & prise de la Ville de Gotha, par l'Electeur Auguste. Le Duc Jean Frédéric, convaincu des trames les plus horribles, est enfermé dans une prison perpétuelle à Neustadt, près de Vienne, où il mourut après vingt-huit ans de captivité. Grumpach & ses principaux complices sont punis du dernier supplice, & le Duché de Gotha est réuni aux Etats du Duc de Weimar, frere de Jean Frédéric ; mais ce Prince généreux le restitua au bout de quatre ans aux fils de ce Prince malheureux, à l'exception des quatre Bailliages d'Arnshaug, Weyda, Ziegenruck & Sachsenberg, que l'Electeur Auguste s'appropria pour une partie des frais de la guerre.

Diéte de Ratisbonne. Elle s'occupa du remboursement des frais que l'Electeur Auguste, le Cercle de Franconie & ceux de Haute & Basse-Saxe, avoient faits pour la guerre de Gotha, ainsi que des secours que l'Empereur demandoit contre les Turcs. Elle accorda des sommes considérables pour l'un & l'autre objet. Assemblée générale des Députés de tous les Cercles à Erfort, la premiere & la derniere de cette espece. Il n'y fut question que des moyens de lever les subsides, dont la Diéte de Ratisbonne avoit ordonné l'imposition.

Maximilien II conclut une Trève avantageuse avec les Turcs.

Evénemens remarquables sous MAXIMILIEN II.

1568.

L'Empereur accorde à la Noblesse Protestante d'Autriche le libre exercice de leur Religion dans les Eglises dont ils avoient le droit de patronage.

Le Duc de Florence suscite une dispute de préséance au Duc de Ferrare, & s'adresse au Souverain Pontife pour la faire décider. Le Duc de Ferrare porte cette contestation devant le Tribunal de l'Empereur, leur Souverain légitime : & le Pape consent enfin, après de longs débats, que l'Empereur en pourroit juger, mais en qualité d'arbitre seulement, dans un tems prescrit pour cet effet par la Cour de Rome, & à condition d'observer, dans cette discussion, toutes les formes judiciaires. L'Empereur s'éleve avec force & indignation contre cette insinuation de Pie V, & déclare, dans sa réponse, qu'il ne convenoit pas au Saint Siége de se mêler des différends quelconques qui survenoient entre les Vassaux de l'Empire.

Le Pape Pie V publia la Bulle *in Cœna Domini.*

1569.

Diéte de députation à Francfort. On y délibéra principalement sur les moyens de prévenir les ravages, que les troupes levées en Allemagne pour le service des Protestans de France, commettoient à leur passage, & sur la maniere la plus propre de rétablir l'ancienne discipline dans le militaire Germanique, que le mauvais exemple des armées étrangeres avoit entiérement fait décheoir de son antique probité, retenue & honnêteté. On arrêta aussi de tenir rigoureusement la main à l'exécution & au maintien de la paix publique & religieuse, afin que les troubles intérieurs qui déchiroient la France, ne pussent point gagner les frontieres d'Allemagne.

Le Pape Pie V confere à Côme de Médicis, le titre de Grand-Duc de Toscane, & lui accorde le pas, immédiatement après le Duc de Savoie, par une Bulle datée du 27 Août. L'Empereur proteste contre cette nouvelle entreprise de la Cour de Rome, & l'annulle pour être attentatoire à l'autorité Impériale. Le Pape envoie le Cardinal Commendon à Vienne, pour justifier sa conduite.

Evénemens remarquables sous MAXIMILIEN *II.*

Les troubles des Pays-Bas dégénerent en révolte ouverte contre le Gouvernement Espagnol, qui les surchargeoit de taxes, & tendoit, par des exécutions sanglantes, à y abolir, à la fois, le Protestantisme & l'ancienne liberté.

1570.

Diéte de Spire. Les réglemens qu'on y fit, concernoient principalement la Chambre Impériale, dont elle réforma la constitution; d'autres rouloient sur la licence effrénée des troupes Allemandes qu'on enrôloit pour le service étranger, & sur les moyens de donner une forme légale à ces levées; d'autres encore regardoient la matricule de l'Empire, la Monnoie, les corps de Métiers, le Commerce & la police des Imprimeries: enfin elle accorda des sommes considérables à l'Empereur, pour fortifier les Places frontieres de Hongrie. On y dressa d'ailleurs une Ordonnance militaire, qui renferme les dispositions les plus précises, relativement à la levée, l'entretien, la manutention & la discipline d'un Corps de Cavalerie. Les Députés des Pays-Bas implorent vainement l'assistance des Etats contre les Espagnols. Maximilien II fait sa paix avec Jean Sigismond Zapoli. Celui-ci renonça à la Couronne de Hongrie, & obtint en échange la Souveraineté héréditaire de la Transylvanie.

Ordonnance du 12 Novembre, portant réglement pour la Chancellerie Impériale. Elle a conservé force de loi.

Maximilien II marie sa fille, l'Archiduchesse Elisabeth, à Charles IX, Roi de France. Les Historiens du tems observent que cette Princesse fut conduite en France par l'Electeur de Mayence; qu'elle y fut reçue par le Duc d'Anjou, frere du Roi, & qu'il y eut d'abord quelque difficulté de cérémonial entre le Duc d'Anjou & l'Electeur, mais qui fut terminée à l'avantage du premier, de maniere que l'Electeur lui céda le pas & la main droite.

Le Comte de Mansfeld étant surchargé de dettes, l'Electeur de Saxe & l'Administrateur de l'Archevêché de Magdebourg, ordonnent le séquestre des biens qui étoient sous leur mouvance & leur Sou-

veraineté. Ce séquestre subsiste encore aujourd'hui, relativement aux Domaines du Prince de Mansfeld, qui sont situés sous la domination Saxone; mais il a été levé dans les parties qui dépendent du Duché de Magdebourg, sous la domination Prussienne.

Traité de Stettin, conclu sous la médiation de l'Empereur, entre les Rois de Danemarck & de Suéde. Le premier, qui formoit une ancienne prétention sur la Couronne de Suéde, en vertu de l'union de Calmar, y renonça en faveur de la Maison de Wasa, qui la possédoit, & le Roi Jean de Wasa renonça à son tour aux droits que la Suéde prétendoit sur la Norwége, la Scanie & le Gothland.

1571. 1572.

L'Empereur assemble une Diéte de députation à Francfort, à l'effet de réformer les abus qui s'étoient glissés dans les hôtels de monnoie des Etats. Elle défendit, sous des peines rigoureuses, la fabrication des especes foibles, & l'exportation ou la fonte des especes fortes; de même que l'exportation de l'argent brut : elle renouvella l'Ordonnance de Ferdinand I concernant la tenue annuelle d'une Diéte *d'essayage* dans chaque Cercle, & établit les *Diétes* de *Correspondance* de plusieurs Cercles voisins, sur le fait de la monnoie. Les Cercles de Franconie, de Baviere & de Souabe, furent nommés pour former la premiere de ces Diétes. Les Cercles de Haute & Basse-Saxe pour la seconde, & ceux du Haut & Bas-Rhin & de Westphalie pour la troisieme.

Le Pape Grégoire XIII ne voulant pas révoquer la Bulle par laquelle son Prédécesseur avoit érigé le Duché de Toscane en Grand-Duché, Maximilien II rappelle ses Ambassadeurs de Rome.

Ordonnance du 13 Novembre, qui prescrit à la Chambre de Rotweil la forme de judicature qu'elle doit observer.

Extinction de la Maison de Jagellon avec le Roi de Pologne, Sigismond II. Une partie de la Nation Polonoise, principalement la Noblesse de Lithuanie, offrent leur Couronne à l'Archiduc Ernest, second fils de l'Empereur; & le Pape appuie ce projet par

toute l'habileté du Cardinal Commendon ; mais la lenteur de Maximilien II, & peut-être la juste méfiance qu'il avoit dans la légéreté des Polonois, le font échoner, & le Duc d'Anjou, Henri de Valois, l'emporte sur l'Archiduc Ernest.

Les Gueux des Pays-Bas s'emparent du Port de Briel.

1573. 1574.

Maximilien I érige le Marquisat de Montferrat en Duché, en faveur de Guillaume de Gonzague, Duc de Mantoue, & accorde à la Maison de Brandebourg une expectative sur les dépendances du Duché de Brunswick-Lunebourg.

1575.

Henri III de Valois abandonne la Couronne de Pologne pour celle de France. Maximilien est élu à sa place par les principaux Sénateurs : le reste de la Noblesse se déclare pour Etienne Bathori, Prince de Transylvanie, qui l'emporta sur l'Empereur, à la faveur de la résolution que ce jeune Prince prit d'épouser la Princesse Anne Jagellon, sœur du Roi Sigismond II, & âgée de plus de cinquante ans. Le Cardinal Commendon accusa l'Empereur d'avoir manqué son coup, parce qu'il perdit un tems précieux à sonder les intentions de tous les Polonois, & qu'il voulut s'assurer de l'affaire avant que de l'entreprendre. Diéte Electorale de Ratisbonne ; l'Archiduc Rodolfe II, fils aîné de Maximilien II, y est élu Roi des Romains. L'Electeur de Brandebourg, qui assista en personne à cette Assemblée, y prit le pas sur Rodolfe jusqu'au jour de son élection, quoique ce Prince eut déja été couronné Roi de Hongrie. La cérémonie du Sacre se fit par l'Electeur de Mayence, parce que l'Electeur de Cologne n'avoit pas encore reçu la consécration Archiépiscopale.

Jean-Baptiste Concini, Envoyé du Duc de Florence auprès de l'Empereur, obtient enfin, pour son Maître, la confirmation du titre de Grand-Duc ; mais Maximilien II ne l'accorda qu'en considération du mariage que ce Prince contracta avec l'Archiduchesse

Jeanne sa sœur, & d'une somme considérable d'argent qu'il paya au trésor Impérial. Les Lettres-Patentes, relatives à cet objet, sont datées du 26 Janvier de l'année suivante.

L'Empereur, réclamé par les Etats des Pays-Bas, fait tenir des conférences à Bréda, entre leurs Députés & ceux du Roi d'Espagne Philippe II. Elles furent infructueuses ; leur rupture occasionna la premiere union des Comtés de Hollande & de Zélande contre l'Espagne.

1576.

Les Turcs rompent la Trève, & s'emparent par surprise de la forteresse de Canischa. L'Empereur convoque une Diéte générale à Ratisbonne, pour lui demander des secours contre les Ottomans. Les Etats lui accordent des subsides très-considérables, & arrêtent qu'ils seroient levés indistinctement sur tous les biens, tant Ecclésiastiques que Séculiers, sans en excepter ni l'Ordre de Malthe, ni l'Ordre Teutonique, & que les Helvétiens seroient aussi sommés d'y fournir leur contingent. On fit d'ailleurs quelques Réglemens nouveaux touchant les enrôlemens étrangers : on en renouvella d'anciens, relativement à la Chambre Impériale, particuliérement celui de 1555, qui ordonnoit de choisir les Assesseurs de ce Tribunal dans les deux Religions : on forma une députation extraordinaire pour corriger & perfectionner la *matricule* des Etats : & l'on résolut d'envoyer une Ambassade solemnelle au Czar Ivan Basilowitz, pour intercéder auprès de lui en faveur des peuples de la Livonie. Les Princes Protestans demanderent vainement l'abolition du *réservat Ecclésiastique*, que l'Empereur Ferdinand I, disoient-ils, avoit établi de son chef & sans le concours de l'Empire. La proposition que Maximilien II fit de fonder un nouvel Ordre de Chevalerie, pour la défense de la frontiere de Hongrie contre les infidèles, eut le même sort. Ce Prince meurt avant la séparation de cette Assemblée.

Maximilien II avoit reçu de la nature les plus rares talens, & le germe des plus grandes qualités. Il cultiva & perfectionna les uns dans

dans l'école de Charles V, dont il posséda constamment toute la confiance, l'estime & la tendresse, & il développa les autres par l'étude & par une profonde méditation. Il aimoit & protégeoit les Lettres; il parloit élégamment huit langues, & se faisoit un plaisir de répondre aux Espagnols, aux François, aux Italiens & aux Hongrois, dans celles qui leur étoient propres. Il se distingua par-dessus tous les Princes de son siécle, par une égalité d'ame peu commune, par sa prudence & par son amour pour la justice: humain, bienfaisant, il fut religieux & tolérant, & il ne lui manqua rien pour la plus grande fortune, que plus de bonheur & de santé. (*de Thou*) Il fut pleuré par toute l'Allemagne, & la postérité ressuscita en sa faveur le surnom que l'ancienne Rome avoit donné à Titus.

La Maison d'Ahremberg doit à ce Prince les commencemens de son illustration en Allemagne. Il érigea le Comté d'Ahremberg en Principauté d'Empire, en faveur de Jean de Ligne, Seigneur de Barbançon, & Comte d'Arschott, qui en avoit épousé l'héritiere. Nous observerons, à cette occasion, que la Maison d'Ahremberg tient la premiere place à la Diéte d'Empire, parmi les *Princes des nouvelles Maisons* : on appelle ainsi les Maisons *Princieres*, qui ont été élevées à cette dignité depuis le commencement du seizieme siécle.

La Chambre Impériale déclara, sous ce regne, l'Abbaye de S. Maximin, soumise, quant au temporel, aux Electeurs de Trèves, & prépara l'assujettissement absolu de la Ville de Trèves à leur domination.

Le droit de primogéniture paroît avoir été établi par l'Empereur Maximilien II dans la Maison d'Autriche, ses fils cadets n'ayant point eu de part à sa succession.

La capitulation de l'Empereur Maximilien II differe de celles de ses deux Prédécesseurs, en ce qu'elle renferme un engagement nouveau & particulier. 1° De réunir à la Couronne les Provinces qui en avoient été démembrées, & de consulter sur cet objet l'avis des Electeurs & des Etats. 2° De ne pas exempter des charges de l'Empire les Fiefs qui seroient réunis au Domaine, par l'extinction des vassaux. 3° De ne plus accorder le droit de monnoie, sans le consentement préalable des Electeurs.

Naissance & avénement à la Couronne.	Evénemens remarquables.

1576.

Rodolfe II, fils aîné de Maximilien II, & de Marie d'Espagne, né le 28 Juillet 1552, couronné Roi de Hongrie à Presbourg, le 25 Septemb. 1572, Roi de Bohême à Prague, le 21 Septemb. 1575, élu Roi des Romains à Ratisbonne, le 27 Octobre 1575, & couronné en la même Ville, le 1 Novembre suivant, succéde à son pere en 1576, à l'âge de 24 ans.

Rodolfe II monta sur le Trône de son pere, dans les circonstances les plus avantageuses. Un calme parfait regnoit dans l'Empire. L'autorité Impériale étoit respectée moins parce qu'elle pouvoit se faire craindre, que parce qu'on n'en craignoit rien d'injuste, & les Etats unis entr'eux & avec leur Chef, sembloient avoir abjuré jusqu'aux haines de Religion. Le jeune Empereur lui-même s'étoit déja rendu recommandable par son esprit vif & pénétrant, par l'étendue de ses connoissances, par une judiciaire excellente, & par la pureté de ses mœurs. Tout sembloit donc présager à l'Allemagne un regne heureux & tranquille, & il n'en fut point de plus fécond en troubles, ni de plus désastreux. A peine affermi sur le Trône, Rodolfe II devint indolent & paresseux; il s'abandonna à des passions déréglées, & se laissa subjuguer par ses maîtresses, au point qu'elles disposoient de toutes les places de son ministere, & que, de concert avec ses lâches Conseillers, elles gouvernoient sous le nom de l'Empereur. Dès ce moment rien ne fut à l'abri de la cupidité de ses Ministres; ils lui sacrifierent le systême politique que le pere & l'ayeul de ce Prince avoient conçu & suivi avec tant de succès. La discorde, la jalousie & les haines de Religion, s'emparerent avec plus de fureur que jamais de tous les esprits, & l'Empereur, spectateur insensible de tant de maux, dont il étoit l'auteur, n'eut pas même l'art d'en profiter pour augmenter son autorité en Allemagne. Livré tour-à-tour dans un âge plus mur à l'étude de la Chymie & de l'Astronomie, à l'horlogerie & à la peinture, il eut la manie de vouloir faire de l'or, & la foiblesse de prétendre lire dans

FEMME.	ENFANS.	1612. MORT.	PRINCES contemporains.
L'Empereur Rodolfe II ne fut jamais marié : son irrésolution & sa lenteur naturelle ayant fait échouer tous les projets de mariage que ses Ministres formoient pour lui. Il fut question de lui faire épouser l'Infante Claire Isabelle d'Espagne, qui fut depuis mariée avec son frere, l'Archiduc Albert. Il rechercha ensuite Marie de Médicis, & celle-ci lui ayant préféré le Roi de France, on lui proposa successivement une Archiduchesse de la branche de Stirie, une Princesse de Lorraine, une Princesse de Russie, & jusqu'à la fille du Hospodar de Valachie : mais il ne put fixer son choix sur aucune de ces Princesses, & il mourut célibataire.		RODOLFE II, *meurt à Prague, le 10 Janvier 1612, âgé de 59 ans, dont il avoit regné 36. Il est enterré à Prague.* *Roi de Suéde.* Jean. 1592. Sigismond chassé. 1599. Charles IX. 1611. Gustave Adolfe. 1632. *Rois de Pologne.* Etienne Bathory. 1587. Sigismond III, Roi de Suéde. 1632. *Czars.* Fœdor Iwanowitz. 1597. Boris Gudenow. 1605. Fœdor Borissowitz. 1605. Démétrius, dit le Faux. 1606. Basile Zusky. 1610. Démétrius, second Imposteur. 1610. Démétrius, troisieme Imposteur. 1610. Ladislas de Pologne, jusqu'en 1613.	*Papes.* Grégoire XIII. 1585. Sixte V. 1590. Urbain VII. 1590. Grégoire XIV. 1591. Innocent IX. 1591. Clément VIII. 1605. Léon XI. 1605. Paul V. 1621. *Maison Ottomane.* Amurat III. 1595. Mahomet III. 1604. Achmet. 1617. *Rois de France.* Henri III. 1589. Henri IV. 1610. Louis XIII. 1643. *Rois d'Espagne.* Philippe II. 1598. Philipe III. 1621. *Rois de Portugal.* Sébastien. 1578. Henri. 1580. Philippe II, Roi d'Espagne. 1598. Philippe III. 1621. *Rois d'Angleterre.* Elisabeth. 1603. Jacques I, Roi d'Ecosse. 1627. *Rois d'Ecosse.* Marie Stuart. 1587. Jacques VI. 1625. *Rois de Danemarck.* Frédéric II. 1588. Christiern IV. 1648.

les astres. Bientôt l'appréhension aveugle des malheurs dont il se croyoit menacé, le rendit méfiant & soupçonneux; il fuya le commerce & la vue des hommes; il s'enferma dans l'intérieur de ses appartemens, & ne sortit plus que pour descendre quelquefois dans ses écuries. C'est là que déguisés en palfreniers, les étrangers, que le desir de le voir attiroit à sa Cour, parvenoient, avec peine, à satisfaire leur curiosité. Enfin le regne de Rodolfe II, qui s'étoit annoncé comme l'émule de son pere, devint le modèle d'une administration vicieuse à tous égards; & l'Allemagne reçut, pendant sa longue durée, des plaies, qu'on ne parvint à refermer, qu'après avoir fait couler des fleuves de sang dans des guerres civiles & étrangeres.

Les mécontens des Pays-Bas se liguent, par la pacification de Gand, contre le despotisme & l'intolérance de la Cour d'Espagne, & déférent le Gouvernement des dix-sept Provinces à l'Archiduc Mathias, frere de l'Empereur. Ce Prince l'accepte contre le gré de sa famille, & sans l'aveu du Roi Philippe II.

1577.

Diéte de Députation à Francfort. Elle ne s'occupa que de matieres de police générale; son Récès contient quantité de Réglemens relatifs à cet objet, qui servent à peindre les mœurs de ce siécle. Il s'y trouve un Chapitre très-étendu concernant les blasphêmes & les juremens de la Noblesse: un autre défend aux Electeurs & aux Princes, tant Ecclésiastiques que Séculiers, de s'enivrer, ou d'enivrer les autres: suivent quelques Loix contre le luxe de table & des habits. Un simple Gentilhomme n'osoit porter ni velours ni satin: les étoffes riches étoient défendues aux Comtes; mais on permit aux Comtesses de posséder des joyaux pour la valeur de 1,500 liv. on défendit tous les contrats usuraires qui tendoient à porter l'intérêt de l'argent au-delà du denier vingt. On y prohiba sévérement toute sorte de monopoles, comme aussi d'acheter des grains sur pied, ou des raisins au cep, &c. On fit plusieurs Réglemens concernans les Imprimeries, & les Corps des Métiers, & l'on autorisa les seuls Electeurs & Princes d'Empire à entretenir des Bouffons.

ELECTEURS *Ecclésiastiques.*	ELECTEURS *Séculiers.*	COMMISSAIRES *Principaux.*	VICE-CHANCELIERS.
MAYENCE. Daniel de Hombourg, élu en 1555, † 1582. Wolffgang de Dalberg, † 1601. Jean de Bitsch, † 1604. Jean Schweickhardt de Cronberg, † 1624. *COLOGNE.* Salentin d'Isenbourg, élu en 1567, résigne en 1577. Gebhard Truchses de Waldbourg, déposé en 1583. Ernest, Duc de Baviere, † 1612. *TRÈVES.* Jacques d'Eltz, élu en 1567, † 1581. Jean de Schoenenberg, † 1599. Lothaire de Metternick, † 1623.	*BOHÊME.* L'Empereur Rodolfe II, jusqu'en 1611. Mathias, frere du précédent, † 1619. *COMTES PALATINS.* Frédéric III, Electeur Palatin en 1559, † 1576. Louis VI, fils du précédent, † 1583. Frédéric IV, fils du précédent, † 1610. Frédéric V, fils du précédent, proscrit en 1623, † 1632. *SAXE.* Auguste, Electeur de Saxe en 1553, † 1586. Christian I, fils du précédent, † 1591. Christian II, fils du précédent, 1611. Jean-Georges I, frere du précédent, † 1656. *BRANDEBOURG.* Jean-Georges, Electeur de Brandebourg en 1551, † 1598. Joachim Frédéric, fils du précédent, † 1608. *Il est la souche de la Maison Royale de Prusse & Electorale de Brandebourg : son second frere, Christian, fut celle de la branche de Bareith, qui s'éteignit en 1769, & la troisieme, Joachim, est le fondateur de la branche des Margraves d'Anspach.* Jean-Sigismond, fils du précédent, † 1619. Il épousa sa cousine, Anne de Brandebourg, fille & héritiere d'Albert, Duc de Prusse, & d'Eléonore de Juliers.	*Diéte de Ratisbonne.* 1597. 1598. L'Archiduc Mathias, frere de l'Empereur. *Diéte de Ratisbonne.* 1603. L'Archiduc Mathias. *Diéte de Ratisbonne.* 1608. L'Archiduc Ferdinand, de la branche de Stirie.	Sigismond Viehæuser. Jacques de Senftenau. Jean Wolffgang Freymond. Rodolfe Coradicius. Léopold de Strahlendorff.

Evénemens remarquables sous RODOLFE *II.*

Les mécontens des Pays-Bas-Walons se séparent des Hollandois & des Flamans, & renoncent à la Pacification de Gand. Ils se soumettent de nouveau au Roi d'Espagne.

1578. 1579.

Diéte de Worms. Les Hollandois & les Flamands, présidés par l'Archiduc Mathias, y envoient le célèbre Philippe Marnix de Sainte-Aldegonde, pour implorer le secours & l'assistance des Etats, contre la tyrannie Civile & Ecclésiastique des Espagnols. L'Empereur nomme les Archevêques de Cologne & de Trèves, l'Archevêque de Saltzbourg, le Duc de Baviere, & le Comte de Schwarzbourg, pour examiner ces plaintes, & pour aviser aux moyens d'y porter remède. Ces Commissaires ayant fait leur rapport à Rodolfe II, ce Prince propose aux deux partis de tenir, sous sa médiation, un Congrès de pacification à Cologne. Il y envoya, de sa part, les Electeurs de Cologne & de Trèves, l'Evêque de Wurtzbourg & le Duc de Juliers. Le Roi d'Espagne y députa le Duc de Terra-Nuova; & les mécontens chargerent de leurs intérêts le Duc d'Arschott. Ces Conférences durerent sept mois: on contesta beaucoup sur les demandes & sur les plaintes réciproques, & l'on finit par se séparer plus aigris & plus animés de part & d'autre, qu'on ne s'étoit assemblés. Les Hollandois étant demeurés inflexibles sur tout ce qui tenoit à leurs priviléges, & les Espagnols ayant rejetté avec indignation toute idée de liberté de conscience & de tolérance du Protestantisme, le Prince d'Orange, qui étoit l'ame de la révolte, engage les Etats de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, de Gueldres & de Zutphen, d'Overyssel, de Friesland, & de Groningue, à se liguer plus étroitement. Conclusion de la fameuse Union d'Utrecht, le 2 Février. Les Villes de Gand & d'Anvers accédent à cette Alliance.

Transaction entre l'Electeur de Saxe & Joachim-Frédéric de Brandebourg, Administrateur de l'Archevêché de Magdebourg, touchant le Burgraviat de Magdebourg, que la Maison de Saxe

GRANDS JUGES de la Chambre Impériale.	PRESIDENS du Conseil Aulique.	HISTORIENS.	ILLUSTRES.
Marquard de Hattsten, Evêque de Spire, jusqu'en 1582.	Guillaume, duc de Baviere, jusqu'en 1594.	Daniel l'Ermite, Itinéraire d'Allemagne.	Michel Beuther, Jurisconsulte & Historien Protestant. 1587.
Philippe, Baron de Winneberg, jusqu'en 1584.	George-Louis, Landgrave de Leuchtenberg, 1620.	Busbeck, Lettres.	Abraham Bucholzer, Chronologue. 1584.
Ebérhard de Dunneim, Evêque de Spire, jusqu'en 1611.		Piasecius, Chronique.	Henri Bunting, Historien Protestant.
Philippe Christophe de Sœtern, Archevêque de Trèves & Evêque de Spire, † 1652.		De Thou.	Auguste Busbeck, Négociateur. 1592.
		Lehmann, Histoire de la paix de Religion.	Joachim Camérarius, Médecin. 1598.
		Londorp, Actes publics.	Pantaléon Candidus, Historien. 1608.
		Londorp, continuation de Sleidan.	Pierre Canisius, premier Provincial des Jésuites en Allemagne. 1597.
		Schade, la même.	Henri Canisius, Canoniste & Historien. 16..
		Isselt, Histoire de la guerre de Cologne.	Martin Chemnitius, Théologien Protestant. 1586.
		Chytræus, Histoire de Saxe.	David Chytræus, Historien. 1600.
		Khevenhuller, Annales de Ferdinand II.	Just. Coccius, Théologien Catholique.
		Caraffa.	Nicolas Crell, Jurisconsulte. 1601.
		Helwicus.	Mart. Crusius, Philologue & Historien. 1607.
		Bellus.	Conrad Dasypodius, Mathématicien. 1600.
		Istuanfius, Histoire de Hongrie.	Pierre Denaisius, Jurisconsulte. 1610.
		Les Historiens de Hollande, Grotius, Reidanus & Mettern.	Matthieu Dresser, Philosophe & Historien. 1607.
		Mémoires de Louise Juliane.	André Duditius, Evêque & Philos. 1580.
		Pfeffinger, Histoire du dix-septieme siécle.	Erasme Ebner, Négociat. Protestant. 1577.
		Le Mercure.	George Fabricius, Historien & Poëte. 1571.
		Vittorio Siri.	Nicodéme Frischlin, Poëte. 1590.
		Ludolf.	André Gail, Jurisconsulte. 1590.
		Imm. Weber.	Ægid. Hunnius, Théologien Protestant. 1603.
		Achenwall.	

relevoit de l'Empire. L'Electeur fut maintenu dans la possession des quatre Bailliages de Gommeren, de Ranis, de Gottau, & d'Elbenau, auxquels le titre Burgravial, & la qualité de Prince d'Empire, anciennement inhérente au Burgraviat, demeurerent attachés, & il renonça aux autres droits, rentes, revenus & prétentions, qui appartenoient ou dépendoient de ce Fief.

1580.

La faveur que la Doctrine de Calvin trouvoit en Allemagne, & les changemens que plusieurs Docteurs Luthériens, pour s'en rapprocher, se permettoient de faire aux Dogmes fondamentaux de leur Eglise, alarment les plus zélés parmi les Princes Protestans, particuliérement l'Electeur de Saxe & le Duc de Wurtemberg. Ces Princes conviennent ensemble de faire dresser un nouveau Formulaire de Foi, conforme en tous points à la Confession d'Ausbourg; mais dans lequel on exprimeroit avec plus de précision les articles par rapport auxquels les Sectateurs de Calvin s'écartoient essentiellement des principes de Luther. Ce nouveau Livre symbolique fut projetté par les Théologiens Wurtembergeois, dans un Synode Provincial, assemblé pour cet effet dans l'ancienne Abbaye de Maulbronn: il fut ensuite revu, corrigé, & rédigé en forme convenable, dans une Congrégation, tenue par les Théologiens de Saxe au Couvent de Bergen, près de Magdebourg. Enfin, après trois ans d'examen & de discussions, il fut solemnellement publié, sous le nom de *Formula concordiæ*, & revêtu de la signature de trois Electeurs, de vingt-un Princes, de vingt-deux Comtes, & de trente-cinq Villes. Mais bien loin que ce Formulaire ait rétabli la concorde & l'unité du Dogme dans l'Eglise Protestante, il en résulta plus de troubles & de disputes qu'il n'y en avoit jamais eu: les Théologiens de Danemarck, de Brunswick, de Lunebourg, de Mecklenbourg, du Holstein, du Palatinat, de la Prusse, &c. s'étant très-long-tems obstinés à ne pas le reconnoître pour norme de la foi Protestante, & ayant accusé leurs confreres de Saxe de s'y être abandonnés

GRANDS-JUGES de la Chambre Impériale.	*PRESIDENS du Conseil Aulique.*	*HISTORIENS.*	*ILLUSTRES.*
			Michel Isselt, Historien & Théologien Catholique. 1597.
			Robert Lassus, Musicien. 1594.
			Jean Latomus, Historien. 1609.
			Jean Lauterbach, Poëte. 1593.
			Jean Lauterbach, Jurisconsulte.
			Jean Leunclav, Historien. 1593.
			Polyc. Leiser, Théologien Protestant. 1610.
			Paul Melissus, Poëte. 1602.
			Gerh. Mercator, Mathématicien. 1594.
			Michel Néander, Philosophe. 1595.
			Tob. Paumeister, Jurisconsulte. 1608.
			Théodor. Peltanus, Jésuite. 1581.
			Gaspard Peucer, Médecin. 1602.
			Hart. Pistoris, Jurisconsulte. 1601.
			Jean Pistorius, Théologien Catholique, & Historien. 1608.
			Reiner Reinecius, Historien. 1595.
			Nic. Reusner, Historien & Jurisconsulte. 1602.
			Laur. Rhodoman, Philologue. 1606.
			Jean Sambuc, Historien. 1584.
			Lud. Schrader, Jurisconsulte. 1589.
			Gaspard Schutz, Historien. 159..
			Nicolas Serarius, Jésuite & Historien. 1609.
			Cyriac Spangenberg, Historien. 1578.

donnés à leurs opinions particulieres. Cependant ces oppositions n'empêcherent pas que la Formule de concorde ne devînt, dans la suite, le grand Livre symbolique des Luthériens.

Mort de Jean de Danemarck, Duc de Schleswick & de Holstein. Son neveu Frédéric II, Roi de Danemarck, & son frere Adolphe, Duc de Holstein, partagerent ensemble sa succession. Les deux Duchés de Schleswick & de Holstein furent également divisés entr'eux, avec tant d'exactitude, qu'on morcela les quatre petits pays, dont le Holstein est composé, pour en donner à chacun une petite portion. Ce partage dura près de cent quarante ans: il occasionna des troubles & des guerres fâcheuses, entre la branche Royale de Holstein-Gluckstatt, & la branche Ducale de Holstein-Gottorp, dans lesquelles les premieres Puissances d'Europe furent mêlées. Enfin le Danemarck parvint à recouvrer, en 1719, la partie Hosteinoise du Duché de Schleswick, & il y réunit, en 1773, le Holstein Ducal, en abandonnant à la branche de Gottorp les Comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorst.

1581.

Mort de Christophe, dernier Comte de Stolberg, de la branche de Koenigstein. Les Comtes de Stolberg prétendirent à sa succession, par droit de sang & d'agnation; mais elle échut à l'Electeur de Mayence, en vertu d'une Expectative que l'Empereur Maximilien I lui avoit accordée sur le Fief de Koenigstein.

La Ville de Trèves est obligée de se soumettre à la Souveraineté de son Archevêque.

Commencement des troubles d'Aix-la-Chapelle, à l'occasion des efforts que les Protestans y faisoient, pour obtenir le libre exercice de leur Culte.

Les Provinces, & les Villes comprises dans l'Union d'Utrecht, secouent, sans retour, le joug de la domination Espagnole; &, s'érigeant en République indépendante, ils proposent à l'Archiduc Mathias de l'en déclarer le Chef suprême; mais ce Prince, qui n'avoit accepté le Gouvernement des Pays-Bas, que dans l'espérance de les

conserver dans l'obéissance de sa Maison, s'en démit, à l'instant qu'il s'apperçut que la révolte prenoit une consistance réguliere. Cependant il lui coûta cher d'avoir contrarié les vues de l'Espagne. Réduit à une très-mince pension, il fut confiné dans la Haute-Autriche, & retenu dans une sorte de nullité inconcevable, jusqu'à ce que la mauvaise conduite de l'Empereur, son frere, le porta successivement sur tous les Trônes héréditaires de sa Maison.

1582.

Réformation du Calendrier Julien, sous les auspices du Pape Grégoire XIII, & par les soins de l'Astronome Louis Lilius.

Diéte d'Ausbourg. L'Empereur s'efforce vainement d'engager les Etats à se déclater contre les Rébelles des Pays-Bas; le Corps Germanique n'ayant pas jugé à propos de se mêler de cette querelle particuliere de la Maison d'Autriche: cependant il accorda à l'Empereur des secours considérables contre les Ottomans. Il fut ensuite question de l'introduction générale du Calendrier Grégorien dans l'Empire: & ce projet, très-raisonnable en lui-même, auroit sans doute été agréé sans difficulté, si les Etats ne s'étoient pas trouvés offensés par le ton impérieux & absolu, avec lequel le Pape leur avoit enjoint de suivre son Calendrier. Cette circonstance, très-étrangere au fond de l'affaire, excita d'abord un mécontentement, & des clameurs générales contre la proposition du Pontife: cependant le premier ressentiment ayant été calmé par le tems & par la réflexion, les Princes, & les Etats Catholiques, consentirent successivement à recevoir le Style Grégorien: mais il n'en fut pas de même des Protestans; leur éloignement pour tout ce qui venoit de Rome, les détermina à s'en tenir invariablement à l'ancien Calendrier Julien, quelque persuadés qu'ils fussent d'ailleurs de ses erreurs & de ses imperfections, & l'Empire continua, jusqu'au commencement du siécle présent, d'être partagé entre deux Calendriers, qui différoient entr'eux de onze jours entiers. Nous verrons, sous l'année 1700, la suite de cette contestation.

La Diéte d'Ausbourg est principalement remarquable, parce

qu'elle nous montre l'origine du nombre déterminé de suffrages, dont les anciennes Maisons Princieres d'Allemagne jouissent aujourd'hui dans le Collége des Princes. Cependant il seroit bien difficile d'indiquer la raison, ou le principe constitutif de cette détermination: elle se fonde jusqu'ici sur un simple usage, & la certitude que nous avons, que cet usage remonte à l'année 1582, est une pure vérité historique. Nous avons observé, ci-dessus, que la manie des Traités de partage ayant prévalu vers la fin du treizieme siécle, à l'égard des Fiefs & des Principautés d'Empire, sur l'ancienne succession par droit d'aînesse, il s'est formé successivement quantité de branches collatérales dans les Maisons Souveraines d'Allemagne, qui jouissoient chacune, dans les portions d'héritages qui leur étoient échues, des mêmes droits de supériorité territoriale, & d'immédiateté, que le chef de la tige principale exerçoit dans la sienne. Par une suite nécessaire de cette Jurisprudence, combinée avec les principes fondamentaux dont nous avons aussi parlé, que tous les Princes regnans, qui possédoient des Fiefs d'Empire, prenoient de droit rang & séance à la Diéte, les chefs de toutes ces branches nouvellement formées dans les Maisons Princieres, acquirent, chacun en particulier, une place & une voix propre à la Diéte d'Empire. Mais comme les suffrages n'étoient alors que personnels, & qu'ils n'adhéroient pas encore à la glèbe, ces voix, ainsi établies, disparoissoient, d'une part, à mesure que les branches à qui elles appartenoient s'éteignoient, tandis que, d'un autre côté, il s'en élevoit de nouvelles par quelques nouveaux Traités de partage. Cette incertitude du nombre des suffrages, qui devoit composer le Collége des Princes, dura jusqu'en 1582, & cessa alors par une observance imperceptible. On a remarqué que toutes les Maisons, dans lesquelles il s'est trouvé, à cette époque, deux, trois, ou plusieurs Princes regnans, avec voix & séance à la Diéte, ont conservé depuis le même nombre de suffrages, quoique les branches collatérales, d'où ces Princes étoient issus, & à qui ces suffrages appartenoient, se soient successivement éteintes, & que les parties de Fief, dont ces suffrages étoient titrés, aient été réunis & consolidés dans une

Evénemens remarquables sous RODOLFE *II.*

même main. Voilà, entre autres, la raison pour laquelle la Maison Electorale de Saxe ne jouit d'aucun suffrage dans le Collége des Princes, tandis que la branche Ernestine y en exerce cinq, parce qu'en 1582 il y a eu cinq Princes regnans dans cette branche, & un seul dans la branche Electorale : par la même raison, la branche Palatine de la Maison de Baviere compte cinq suffrages dans ledit Collége, tandis que la branche Ducale n'en a qu'un seul; & la branche cadette de la Maison de Brunswick en exerce trois, pendant que la branche aînée ne dispose que d'un seul : enfin la Maison d'Autriche, quoique propriétaire de quantité de Duchés & de Comtés, dont les anciens possesseurs ont tous occupé une place à la Diéte, n'y jouit que d'un seul suffrage, parce qu'en 1582 il n'y a proprement eu qu'un seul Archiduc regnant.

Gebhard Truchsess, Comte de Walpourg, Electeur & Archevêque de Cologne, embrasse la Religion Réformée, & épouse la Comtesse Agnès de Mansfeld.

Extinction de la Maison des Comtes de Hoya & de Diepholtz : leurs terres passent aux Ducs de Brunswick-Lunebourg.

Les mécontens des Pays-Bas se soumettent, pour très-peu de tems, au Duc d'Anjou, frere de Henri III, Roi de France.

1583.

Gebhard Truchsess, Electeur de Cologne, publie son changement de Religion & son mariage, & introduit la Religion Protestante dans les terres de son Archevêché, en déclarant toutefois, que son intention étoit de conserver ce Bénéfice sa vie durant, nonobstant la Sanction commissoire du Réservat Ecclésiastique. Le Chapitre Métropolitain, & la Ville de Cologne, animés par le Duc de Saxe-Lauenbourg, Chorévêque de Cologne, qui aspiroit à la Dignité Electorale, en portent plainte au Pape & à l'Empereur. Grégoire XIII lance, contre le malheureux Gebhard, les foudres de l'anathême, & un Arrêt de déposition; mais ce Prince, soutenu par quelques fauteurs du Calvinisme, & comptant trop légérement sur l'assistance des Princes Protestans, leva des troupes pour se mainte-

nir sur le Trône Electoral. Alors le Chapitre Métropolitain, que la Ville de Cologne secondoit puissamment, arma, à son tour, pour s'opposer à ses desseins, & pour empêcher les progrès du Protestantisme dans l'Electorat: il obtient aussi quelques secours du Duc de Clèves, & reçoit, de la part du Duc de Parme, Gouverneur des Pays-Bas, les assurances les plus desirables d'un secours prompt & efficace. Affermi de cette maniere dans ses projets, le Chorévêque assemble les Etats Provinciaux de l'Electorat de Cologne, & leur dénonce l'Electeur Gebhard comme hérétique, & fauteur d'hérésie: il l'accuse, en même-tems, d'avoir violé les Loix fondamentales de sa Principauté, en levant des troupes sans le consentement des Etats Provinciaux, & en y attirant des armées étrangeres : enfin il rappelle la disposition précise du Réservat Ecclésiastique, & conclut par demander que Gebhard soit déclaré déchu de la Dignité Electorale. Les Etats, excités par les Députés du Pape, de l'Empereur, & du Duc de Parme, ratifient la proposition du Prince de Lauenbourg, & lui donnent charge d'assembler une armée contre Gebhard. Ce Prince, arrivé au bord du précipice, implore l'assistance des Princes Protestans. On lui en promit de tous côtés; mais personne ne songea à effectuer cette promesse. La guerre commence: le Chorévêque s'empare des places les plus importantes de l'Electorat, pendant que l'Electeur célébroit les fêtes de son mariage. Le Collége Electoral prend fait & cause en faveur de ce Prince, par la raison qu'il étoit inoui que le Souverain Pontife s'arrogeât le droit de disposer d'un Electorat. Les Princes Protestans de la Réforme de Calvin, se préparent à soutenir Gebhard; & l'Empereur, justement alarmé sur les suites qu'une nouvelle guerre de Religion entraîneroit, fait tenir des Conférences à Bingen, afin de terminer ce différend, sous la médiation des trois autres Electeurs du Rhin, à qui l'union Electorale donnoit le droit d'en connoître; mais ces soins furent infructueux. Le Chapitre de Cologne, constant dans ses résolutions, procéde à l'élection d'un nouvel Archevêque-Electeur. Le Chorévêque, l'ame de la révolution, est trompé dans ses espérances; & tous les suffrages se réunissent en faveur d'Ernest, Prince de Baviere. Diéte

Electorale de Francfort. Gebhard, toujours enivré de l'idée que toutes les forces des Protestans se réuniroient pour sa défense, refuse de résigner l'Electorat à des conditions tout-à-fait avantageuses; & l'Electeur Ernest, se roidissant à son tour contre la proposition d'accorder à son rival une pension viagere, l'assemblée se sépare sans rien conclure. La guerre continue entre ces deux rivaux au désavantage de Gebhard.

Extinction des Comtes Princiers de Henneberg. Leurs terres passerent aux Ducs de Saxe, en vertu d'un pacte de confraternité & de succession réciproque, conclue en 1554. L'Electeur Auguste en obtint, pour sa part, les trois huitiemes, en vertu d'un Traité de partage, conclu en 1660, entre les deux branches de la Maison de Saxe.

1584.

Fin de la guerre de Cologne. Ernest se rend maître de tout l'Electorat, & dissipe l'armée de Gebhard à la bataille de Burg, au Comté de Zutphen. Ce Prince malheureux, réduit à se sauver en Hollande, réclame envain le secours du Prince d'Orange. Il se rend delà à Londres, pour implorer ceux de la Reine Elisabeth; mais cette Princesse, alarmée par l'impression que les charmes de la belle Agnès produisoient sur le Comte d'Essex, non-seulement lui refusa son assistance, mais encore l'asyle qu'il sembloit vouloir se ménager en Angleterre. Enfin, errant, plaint & abondonné de tout le monde, n'ayant plus pour subsister que son Doyenné de Strasbourg, il fixe sa demeure dans cette Ville, & y meurt en 1601, accablé d'infirmités & de chagrin. On pourroit trouver étonnant que les Protestans, dont les forces & la puissance surpassoient alors infiniment la puissance des Etats Catholiques, & qui avoient toujours réclamé contre le Réservat Ecclésiastique, aient souffert avec tant d'indifférence, qu'un Electeur-Archevêque devînt la premiere victime de cette Loi. Mais on cessera de s'en étonner, si l'on considere que le malheureux Gebhard avoit très-mal-adroitement embrassé la Religion Calviniste, que le seul Comte Palatin de Lautern professoit en ce tems-là

en Allemagne, & dont les Sectateurs étoient dans ce moment-même en horreur aux zélés Luthériens. D'un autre côté, les deux branches de la Maison de Saxe se disputoient alors la succession de Henneberg. Cette cause étoit pendante devant le Tribunal de l'Empereur, qui favorisoit la révolution de Cologne; & ni l'Electeur Auguste, ni les Ducs de la branche Ernestine, ne furent tentés de soutenir Gebhard, au risque de déplaire à leur Juge. C'est ainsi que le malheureux Gebhard devint à-la-fois la victime d'une folle passion, d'une intrigue de Cour, de son aveugle confiance, & de la haine de Religion. Au surplus, le Chapitre Métropolitain de Cologne, animé d'une juste reconnoissance, pour les services signalés que la Maison de Baviere lui rendit en cette occasion, en prévenant la sécularisation, dont cet Archevêché étoit menacé, n'a point discontinué, pendant près de deux siécles, d'en tirer les Electeurs-Archevêques: le dernier des cinq qui regnerent pendant ce long intervalle, fut l'Electeur Clément Auguste, mort en 1761.

Le nouvel Electeur Ernest abolit dans les terres de son Electorat, l'exercice de la Religion Protestante, que Gebhard y avoit introduit.

Le Calendrier Grégorien est enfin recu par les Princes Catholiques.

1585. 1586.

Diéte de Députation à Worms, pour rétablir la tranquillité en Allemagne, pour corriger la Matricule des Etats contribuables, & pour réformer la Justice. Le Récès, quoiqu'expédié en forme légale, n'en a jamais été publié, & n'a point acquis force de Loi. Charles-Emmanuel, Duc de Savoie, épouse l'Infante Catherine d'Espagne. Il fut stipulé, par son contrat de mariage, que le premier fils qui naîtroit de cette Princesse, recevroit du Roi Philippe II, son aïeul, le Duché de Milan en toute Souveraineté. Catherine accoucha bientôt d'un Prince, nommé Philippe-Emmanuel, pour lequel son pere réclama incessamment la possession du Milanès; mais le Roi d'Espagne sut traîner & éluder pendant plus de vingt ans l'exécution de ses promesses; & Philippe-Emmanuel étant mort en 1605, sans laisser de

de postérité, il s'en crut entiérement dégagé, parce qu'elles n'avoient regardé, disoit-il, que le fils aîné de l'Infante Catherine. Cette duplicité fit perdre au Roi Philippe III l'amitié du Duc de Savoie, & jetta ce Prince entre les bras de la France.

Colloque infructueux de Montbelliard, entre les Théologiens Luthériens & Calvinistes: il ne fit qu'augmenter la haine qui subsistoit déja entre ces deux partis. Cependant le Calvinisme s'étendit de plus en plus en Allemagne.

1587. 1589.

Mort d'Etienne Bathori, Roi de Pologne, & Duc de Transylvanie. Une partie des Polonois se déclare pour l'Archiduc Maximilien, frere cadet de l'Empereur; les autres se réunissent en faveur de Sigismond, fils de Jean, Roi de Suéde, & de Catherine de Pologne, qui étoit sœur du Roi Sigismond-Auguste. L'illustre Zamoski, Grand-Chancelier de la Couronne, embrasse le parti de Sigismond, & le fait triompher. Bataille de Bitschin, en Silésie. L'Archiduc y est battu, fait prisonnier, & enfin forcé de renoncer à la Couronne & au titre de Roi de Pologne. A ce prix le vainqueur le relâcha, sans en exiger d'autre rançon. Ce Traité de paix fut conclu à Beuten, sur les frontieres de la Silésie & de la Pologne. L'Empereur y accéda à Prague, & l'on profita de cette occasion pour renouveller tous les Traités & toutes les Conventions qui subsistoient anciennement entre le Royaume & la République, d'une part, & les Royaumes de Hongrie & de Bohême, & la Maison d'Autriche, de l'autre part.

Ferdinand, Duc de Baviere, fils cadet du Duc Albert VI, & frere du Duc Guillaume V, contracte un mariage inégal avec une simple roturiere. Les enfans, provenus de ce mariage, porterent le nom de Comtes de Wartemberg, & Rodolfe II les déclara, par des Lettres-Patentes particulieres, habiles à succéder à la branche Guilhelmine, dans tous les Fiefs de la Maison de Baviere. Cette disposition fut agréée par les Princes de cette Maison; mais la Maison Palatine, dont elle blessoit évidemment les droits les plus assurés,

Evénemens remarquables sous RODOLFE II.

ne put jamais être amenée à reconnoître la succeſſibilité des Comtes de Wartemberg, ni à regarder ces Seigneurs comme des agnats légitimes. Ils s'éteignirent en 1745.

1590. 1591.

Diéte de Députation à Francfort. On devoit y examiner les moyens d'arrêter les dégâts que les ſoldats Eſpagnols commettoient en Allemagne; mais on ne put rien conclure. Les Etats, qui ſouffroient de ces ravages, paſſerent le tems à s'en plaindre, les autres l'employerent à ſe quereller ſur la Religion, & l'on ſe ſépara ſans former de Récès, parce qu'en effet on n'avoit rien arrêté.

1592. 1593.

Election litigieuſe, & troubles dans l'Evêché de Strasbourg, après la mort de l'Evêque Jean de Manderſcheid. Le Chapitre Cathédral étoit alors composé de quatorze Chanoines Luthériens, & de ſept Catholiques. Les premiers, aſſemblés à Strasbourg, éliſent le Margrave Jean-George de Brandebourg, fils de l'Electeur Joachim-Frédéric; mais les Catholiques font choix, à Saverne, du Cardinal de Lorraine, Charles, fils du Duc Charles II, qui étoit déja Evêque de Metz. Ces deux Concurrens ayant pris les armes pour la défenſe de leurs droits, l'Empereur leur ordonne de les poſer, & de s'en rapporter à la déciſion de ſix Arbitres, qui ſeroient tirés en nombre égal des deux Religions. L'Electeur de Mayence, l'Evêque de Wurtzbourg, & l'Archiduc Ferdinand, de la part des Catholiques; le Landgrave de Heſſe, le Comte Palatin, Duc de Neubourg, & le Duc de Saxe, de la part des Proteſtans, prononcent en conſéquence, qu'en attendant un jugement définitif de l'Empereur, les terres & les revenus de l'Evêché ſeroient partagés également entre les deux Prétendans. Ce Traité de partage fut renouvellé en 1603, ſous la médiation de Henri IV, Roi de France; mais l'année ſuivante, le Prince de Brandebourg renonça, moyennant une Tranſaction ménagée par le Duc de Wurtemberg, à tous ſes droits & prétentions ſur l'Evêché de Strasbourg, & obtint, par maniere de dédommagement, la ſomme

de 130,000 florins d'or, une fois payée, & une pension viagere de 9,000 florins, le tout assuré & assigné sur un Bailliage de l'Evêché, qui fut sequestré pour cet effet entre les mains du Duc de Wurtemberg.

Jean III, Roi de Suéde, meurt. Son fils Sigismond, Roi de Pologne, est reconnu pour son successeur; mais Charles, Duc de Sudermanie, pere du Roi Gustave-Adolfe, s'empare du Gouvernement de la Suéde.

Troubles d'Aix-la-Chapelle. Les Protestans s'y étoient faits pourvoir de plusieurs charges de Magistrature. L'Empereur les condamne à s'en démettre, & à payer de grosses amendes; mais on sursit à l'exécution de cette Sentence rigoureuse.

La guerre de Hongrie recommence. Les Turcs s'emparent de Wihicz, & défont la Milice de Croatie.

1594.

Assemblée particuliere de plusieurs Princes Protestans à Heilbronn. L'Electeur Palatin en dirigea les Délibérations, qui roulerent sur les moyens de faire redresser les griefs multipliés, que le Parti Religionnaire formoit contre l'Empereur, par rapport à l'inexécution de la paix de Religion, & aux procédures violentes & illégales du Conseil Aulique.

Diéte de Ratisbonne. On y proposa beaucoup de Réglemens utiles sur la Monnoie, sur les Enrôlemens étrangers, sur la correction de la Matricule, sur la réconciliation des Hollandois avec l'Espagne, & sur le rétablissement de la paix & de l'union dans l'Eglise d'Allemagne. Les Etats en délibérerent, sans rien arrêter; mais l'Empereur obtint un puissant secours contre les Ottomans. Le Pape & le Roi d'Espagne pressent ce Prince de donner la main à l'élection d'un Roi des Romains. Les trois Electeurs Ecclésiastiques, & le Duc de Saxe Altenbourg, Régent & Administrateur de l'Electorat de Saxe, entrent avec empressement dans cette idée: mais Rodolfe II étoit trop avare pour s'exposer à la nécessité de former, à celui de ses freres qui seroit élu, un revenu proportionné à sa nouvelle dignité,

& il redoutoit trop l'influence de l'Espagne, pour agréer l'offre que le Roi Philippe II lui faisoit de marier sa fille à l'Archiduc, futur Roi des Romains, & de lui donner pour dot, la Souveraineté des Pays-Bas : il eut l'adresse ou le bonheur d'éluder cette proposition.

Investiture de la Charge de Trucsess ou de Sénéchal héréditaire de l'Empire, accordée aux Comtes de Waldbourg, à l'extinction de la Maison des Sénéchaux de Seldeneck.

1595. 1596.

Mort de l'Archiduc Ferdinand, Comte de Tirol, oncle de l'Empereur, qui hérita de ses Terres.

Traité de Prague entre Rodolfe II & Sigismond Bathori, Prince de Transylvanie. L'Empereur reconnut ce dernier pour Prince Souverain indépendant, ami de la Hongrie, & son Allié contre les Turcs, à condition qu'au défaut de mâles du nom de Bathori, sa Principauté seroit réunie à la Hongrie.

1597.

L'Empereur notifie aux Etats d'Allemagne, par Lettres-Patentes du 6 Novembre, qu'il avoit conféré à Léonard de Taxis, la direction générale des Postes des Pays-Bas & de l'Empire, & défend les fausses postes établies par les particuliers.

Mort d'Alfonse II, Duc de Ferrare & de Modène. Sa succession devoit appartenir, par droit de sang & en vertu des anciennes Investitures, à son cousin-germain, César d'Este ; mais le Pape objecta à ce Prince, que sa mere, Laure d'Eustochio, quoiqu'épouse légitime, n'avoit été qu'une simple roturiere, & fille d'un Bourgeois de Modène. Sous ce prétexte la Chambre Apostolique déclara César d'Este, inhabile à succéder dans le Duché de Ferrare & dans la Seigneurie de Comachio, & elle s'empara de ces deux Terres, comme de Fiefs ouverts & dévolus à la directe du Saint Siége. La légitimité de cet Arrêt fut défendue & soutenue par les armes, tant spirituelles que temporelles, du Saint Pere, & César fut enfin forcé de s'y soumettre,

& de renoncer au Ferrarois, qui demeura, depuis cette époque, uni & incorporé aux autres Etats du Saint Siége. L'Empereur fut moins difficile à reconnoître la succeſſibilité de ce Prince, & il l'inveſtit, ſans beaucoup de contradictions, des Duchés de Modène, de Reggio & de Carpi, que la poſtérité de Céſar poſſéde encore aujourd'hui. Au ſurplus, cette nouvelle Maiſon de Modène a fait revivre, de tems en tems, ſes droits ſur le Ferrarois, & nous verrons, ci-deſſous, que l'Empire a élevé, au commencement de ce ſiécle, de très-grands doutes ſur la légitimité de l'*Incamération* de Comachio.

1598. 1599.

Diéte de Ratiſbonne. La guerre des Turcs en fut l'objet principal. On remit ſur le tapis l'établiſſement d'un Ordre de Chevalerie ſur les frontieres de Hongrie : on propoſa auſſi d'y tranſporter l'Ordre Teutonique, dont l'obligation originaire de faire la guerre aux Infidèles, étoit entiérement tombée en déſuétude ; mais il ne fut rien conclu à cet égard, les Etats convinrent ſeulement d'accorder des ſubſides conſidérables à l'Empereur, & les Directeurs des Cercles furent chargés d'en procurer la rentrée, même par voie d'exécution militaire. Les Proteſtans prennent l'alarme de ce dernier Réglement ; ſoit qu'ils le regardaſſent en effet comme une atteinte donnée aux franchiſes des Etats, & à la prérogative inhérente à leur qualité, de repartir ſeuls & de lever excluſivement toutes les impoſitions publiques ſur leurs ſujets ; ſoit qu'ils ne cherchaſſent qu'un prétexte pour ſe diſpenſer du payement des ſommes que la Diéte avoit trop libéralement octroyées à l'Empereur. Ils s'aſſemblent ſucceſſivement à Friedberg & à Francfort, & arrêtent de ne point acquitter leurs contingens juſqu'à ce que Rodolfe II leur auroit rendu juſtice ſur leurs plaintes. Ils concluent en même-tems une alliance offenſive & défenſive contre tous ceux qui entreprendroient d'empiéter ſur leurs droits, tant temporels qu'eccléſiaſtiques, & jettent ainſi les fondemens de la fameuſe union, qui, par événement, devint ſi funeſte à ſes Auteurs.

L'Empereur ordonne enfin de procéder à l'exécution de la Sentence ci-devant prononcée contre la Ville d'Aix-la-Chapelle, & il

en confie le soin aux Electeurs de Cologne & de Trèves, au Duc de Clèves & à l'Evêque de Liége. Ces Commissaires s'acquitterent de cette fonction avec une rigueur sans égale. On abrogea dans cette Ville, & l'on y défendit à jamais, l'exercice du Protestantisme; les Magistrats Religionnaires furent déposés & condamnés conjointement avec les Citoyens qui les avoient élus, à supporter tous les frais de cette exécution; & comme ils se trouverent dans l'impossibilité d'y satisfaire, on finit, en 1605, par chasser de la Ville, & de son territoire, tous les habitans qui ne professoient pas la Religion Catholique. Cette catastrophe paroît avoir été hâtée par l'excès d'indifférence avec lequel les Luthériens d'Allemagne regarderent le sort de ces malheureux qui suivoient, la plupart, la Doctrine Calviniste.

Transaction fameuse concernant l'indépendance du Duché de Wurtemberg, conclue à Prague entre l'Empereur, en qualité de Chef de la Maison d'Autriche, & le Duc Frédéric de Wurtemberg. La Maison d'Autriche renonça, par cette convention, à la Directe du Duché de Wurtemberg, laquelle lui avoit été réservée, en 1534, par le Traité de Cadan: ce Duché qui, depuis 60 ans, n'avoit plus été qu'un arriere-Fief de l'Empire, recouvra son ancienne mouvance immédiate, & la Maison d'Autriche ne s'y réserva que la succession éventuelle, à l'extinction de la Maison Ducale, le titre de Duc de Wurtemberg, & l'usage des armoiries de ce Duché. Le Traité de Prague est daté du 24 Janvier 1599.

Sigismond Bathory, Prince de Transylvanie, abandonne cette Souveraineté à l'Empereur Rodolfe II, & reçoit en échange les Principautés d'Oppelen & de Ratibor en Silésie. L'Empereur confere la Transylvanie à son frere Maximilien, à titre de Fief; mais Bathory rescinde subitement le Traité d'échange; il retourne dans ses Etats Patrimoniaux, & repousse l'Archiduc Maximilien, qui vouloit s'en mettre en possession.

Sigismond, Roi de Pologne & de Suéde, est obligé de céder cette derniere Couronne à son oncle Charles IX.

La Maison de Brunswick-Lunebourg, hérite des Comtés de Blankenberg & de Reinstein.

Evénemens remarquables sous RODOLFE *II.*

1600. 1602.

Fin de la Diéte de députation, ci-devant convoquée à Spire, pour redresser les griefs que les Etats formoient contre la Chambre Impériale. Le Récès de cette Assemblée contient nombre de Réglemens essentiels, qui occupent encore aujourd'hui une place distinguée parmi les Loix constitutives de ce Tribunal. Les Protestans renouvellent à Spire leur Confédération, sous la direction de l'Electeur Palatin, & arrêtent de demander à l'Empereur l'abolition de la Jurisdiction tyrannique que le Conseil Aulique s'arrogeoit sur eux, de ne plus fournir de subsides pour la guerre de Hongrie, & de réclamer l'assistance du Roi de France pour terminer le différend concernant l'Evêché de Strasbourg. L'Electeur de Saxe ne prit aucune part à ces délibérations, soit qu'il fût de son intérêt de ménager la Cour Impériale, soit qu'il ne voulût point reconnoître le directoire de l'Electeur Palatin, Prince Calviniste, &, par cette raison, suspect & odieux aux zélateurs Luthériens.

Mort d'Emilie Walpurge de Nuenar, derniere Comtesse de Moers. Elle légua son Comté au Prince & à la Maison d'Orange, à l'extinction de laquelle il échut au Roi de Prusse, par le Traité de partage de 1703. L'Empereur Joseph I l'érigea, en 1707, en faveur de ce Prince, en Principauté d'Empire, & y attacha la prérogative d'avoir voix & séance aux Diétes Germaniques; mais cette derniere grace n'eut point d'effet. Au reste, comme les anciens Ducs de Juliers ont toujours formé des prétentions sur ce petit pays, sous prétexte qu'il étoit un arriere-fief de leur Duché, la Maison Electorale Palatine en a pris le titre & les armes, pour conserver la mémoire de ces droits antiques.

Premiere origine des différends fâcheux qui subsisterent pendant près de cent cinquante ans, entre les Comtes depuis Princes d'Ostfrise & la Ville d'Embden, relativement aux bornes de la Souveraineté des uns, & à l'étendue des franchises de l'autre. La Ville se soutint à la vérité contre tous les efforts de ses Seigneurs Territoriaux, au moyen des secours que les Hollandois lui fournirent. Mais

bientôt ces Républicains adroits profiterent habilement de cette circonstance, pour mettre garnison dans Embden, & pour s'en approprier entiérement le commerce. Le Roi de Prusse devenu, en 1745, Souverain de l'Ostfrise, ne tarda pas un moment à délivrer la Capitale de cette Province, de ces Hôtes incommodes.

Contestation mémorable entre l'Electeur de Saxe & le Prince d'Anhalt touchant le droit de faire le Procès aux criminels de *lèse-Majesté Electorale.* On accusoit, à Dresde, le Chancelier d'Anhalt, nommé Biédermann, d'avoir tramé une conspiration contre la vie de l'Electeur, & l'on y soutenoit que le prétendu coupable devoit être remis entre les mains de ce Prince, ou livré au pouvoir de l'Empereur, pour être procédé contre lui, suivant la rigueur des Loix. Mais le Prince d'Anhalt étoit bien éloigné de se prêter à cette alternative: il persista invariablement dans le principe, qu'il appartenoit à lui seul de faire le Procès à ses Officiers & à ses sujets, & il l'emporta sur toutes les réclamations de l'Electeur, malgré les rescrits multipliés de Rodolfe II, qui lui enjoignoient sévérement l'extradition du prisonnier. Les Rois de France, d'Angleterre & de Danemarck, les Electeurs Palatin & de Brandebourg, & plusieurs Princes d'Empire, s'intéresserent, dans cette occasion bruyante, en faveur du Prince d'Anhalt. Quant à Biédermann, il mourut de maladie dans sa prison, en protestant, jusqu'au dernier soupir, de son innocence.

Colloque de Ratisbonne, entre des Théologiens Catholiques & Luthériens. Il eut le succès ordinaire de ces sortes d'Assemblées.

1603.

Diéte de Ratisbonne. L'Empereur lui demanda des secours contre les Ottomans; & proposa de nommer des Commissaires pour travailler à un accommodement entre les Hollandois & l'Archiduc Albert, Souverain des Pays-Bas: on s'occupa d'ailleurs des affaires de Monnoie, des corrections à faire à la Matricule de l'Empire, & l'on discuta laborieusement les moyens qu'il conviendroit employer pour empêcher les dégâts que les Hollandois & les Espagnols commettoient;

Evénemens remarquables sous RODOLFE *II.*

toient, à l'envi, sur les frontieres de l'Allemagne. Il y eut des suffrages qui conclurent à demander, aux uns & aux autres, une caution juridique *de non ampliùs offendendo.* De tous ces objets il n'y eut que celui des subsides, sur lequel la majorité de la Diéte prit une résolution. Les Etats Ecclésiastiques accorderent des sommes très-considérables, auxquelles une partie des Protestans consentit à contribuer : mais les Alliés de Spire refuserent absolument d'y fournir leurs contingents, & d'entendre à aucunes autres propositions, tant que l'Empereur n'auroit pas remédié à leurs griefs ; qu'il n'auroit pas aboli les procédures toujours renaissantes de son Conseil Aulique, & qu'il ne se seroit pas détaché des principes que le ministere Espagnol lui inspiroit.

Les Princes Protestans renouvellent leur alliance à Heidelberg. Les articles principaux de cette confédération se réduisoient à un engagement mutuel de s'assister réciproquement contre tous les ennemis de leur Religion & de leur liberté : de ne point reconnoître la Jurisdiction du Conseil-Aulique ; de n'acquitter aucunes contributions au profit de l'Empereur, tant qu'il ne leur auroit pas rendu justice sur leurs griefs, & de déclarer la guerre à quiconque d'entr'eux abandonneroit la Religion Protestante. Il fut aussi question d'établir un Tribunal en dernier ressort, pour juger les causes relatives à leur union, & aux affaires de Religion : & l'on arrêta préliminairement que la direction en seroit confiée à l'Electeur Palatin, & que chaque Membre de l'Union y présenteroit un Assesseur. Mais ce projet ne fut pas exécuté. Ils envoient le Landgrave de Hesse-Cassel en France, pour se ménager l'assistance du Roi Henri IV.

Traité de Gérau entre l'Electeur de Brandebourg, & ses deux freres cadets, Christian & Joachim : l'Electeur leur céda, en toute souveraineté & immédiateté, les Terres qui appartenoient à sa Maison en Franconie. Le premier de ces Princes fonda la branche des Margraves de Bareith ou de Culmbach, laquelle s'éteignit en 1769. Le second fut l'auteur de la Branche d'Anspach, qui subsiste encore, & qui a recueilli, en vertu du Traité de Gérau, l'héritage de celle de Bareith à son extinction.

Evénemens remarquables sous RODOLFE *II.*

1604. 1605.

Mort de Louis V, Landgrave de Hesse-Marpourg. Ce Prince institua héritiers par moitié, de ses terres, ses cousins, les Landgraves de Cassel & de Darmstadt, avec cette réserve, que s'il arrivoit qu'aucun d'entr'eux abandonnât la Religion Luthérienne, ou qu'il attaquât en maniere quelconque, cette disposition testamentaire, il perdroit de fait, sa part de l'héritage. Les trois freres du nom de Darmstadt s'arrogent les trois quarts de cette riche succession, sous prétexte que les collatéraux au quatrieme degré ne succédoient point par branches, mais par têtes. Cette prétention étant directement contraire au testament de Louis V, fournissoit au Landgrave de Hesse-Cassel, un prétexte légitime de recueillir la succession entiere de ce Prince: mais il venoit de violer lui-même, la seconde condition essentielle de ce testament, en abandonnant la Religion Luthérienne pour embrasser des dogmes de Calvin, & les Landgraves de Darmstadt se prévalurent, à leur tour, de cette circonstance pour le déclarer déchu du quart même auquel ils avoient déja restreint sa portion d'héritage. Alors le Landgrave de Cassel prit le parti de trancher sur ces difficultés en s'emparant, à main armée, de la Ville & du pays de Marpourg, & il s'y maintint jusqu'en 1648, que ce différend fut terminé par le Traité de Westphalie.

L'Evêque de Paderborn se rend maître de la Capitale de son Evêché, qui affectoit depuis long-tems, sous l'avouerie des Landgraves de Hesse-Cassel, une sorte d'indépendance à son égard. Mais elle fut abandonnée, dans cette derniere crise, par son Protecteur; les soins plus pressans que la succession de Marpourg exigeoit n'ayant pas permis au Landgrave d'en donner beaucoup à sa destinée.

Les Etats de Transylvanie se soumettent à Etienne Botsckay, qui prend aussi le titre de Roi de Hongrie: mais il renonça bientôt à cette vaine prétention, & il obtint à ce prix, de l'Empereur Rodolfe II, la possession tranquille de la Transylvanie, sauf la réversibilité de cette Principauté à la Maison d'Autriche. Par un autre article du Traité qui fut conclu à cette occasion, Rodolfe II accorda

aux Proteſtans de Hongrie, le libre exercice de leur Religion, & s'engagea de rétablir l'Office de Palatin de ce Royaume, qui avoit été ſupprimé, comme préjudiciable à l'autorité Royale.

1606. 1607.

Troubles de Donawerth. Cette Ville, qui étoit alors libre & Impériale, dépendoit du Cercle de Souabe, & profeſſoit la Religion Proteſtante : cependant les Catholiques y avoient conſervé l'Abbaye de Sainte-Croix. L'Abbé de cette Maiſon ayant entrepris de faire une proceſſion générale & inuſitée, malgré les diſſuaſions & les défenſes du Magiſtrat, cette nouveauté alluma le fanatiſme de la populace : elle diſperſa la proceſſion, & accabla le Clergé qui s'y trouvoit, de coups & d'injures. L'Abbé, qui paroiſſoit avoir compté ſur cette avanie, en porta, ſur-le-champ, plaintes à l'Empereur; & le Conſeil Aulique commit le Duc de Baviere, qui avoit d'anciennes prétentions ſur cette Ville, pour faire des informations : mais la populace, toujours extrême dans ſes emportemens, maltraita le Héraut Impérial qui venoit lui notifier cette commiſſion, & fit éprouver aux Subdélégués du Duc Maximilien, tous les excès d'une licence effrénée. Les Magiſtrats & les premiers Citoyens, qui s'étoient vainement oppoſés au torrent funeſte, n'en furent pas plus heureux à juſtifier leur République. L'Empereur la mit au Ban de l'Empire, & chargea une ſeconde fois le Duc de Baviere, du ſoin d'exécuter cette Sentence. Ce Prince s'empare de la Ville & ſe l'approprie pour ſe dédommager des frais de ſon expédition.

Cet événement cauſa un mécontentement général en Allemagne, & les Proteſtans, ſur-tout, ne garderent plus de meſures dans leur animoſité contre la Cour Impériale. On trouvoit fort étrange que le Conſeil Aulique ſe fût porté pour Juge d'une conteſtation de cette nature, & qu'il eût oſé prendre ſur ſoi de prononcer la Sentence du Ban contre une Ville immédiate, l'Etat de l'Empire, tandis que les Loix n'en accordoient le droit qu'aux Diétes & à la Chambre Impériale. On blâmoit encore, avec plus de raiſon, l'abus inexcuſable & dangereux que ce Tribunal avoit fait de l'autorité de

Gg 2

son Maître, en commettant au Directeur du Cercle de Baviere, l'exécution d'un Arrêt rendu contre un Etat du Cercle de Souabe. Mais toutes ces plaintes & tous ces reproches ne firent aucune impression sur le ministere de Rodolfe II : & les mouvemens que le Corps des Protestans se donna & les menaces qu'il fit, n'empêcherent point que le Duc de Baviere ne demeurât en possession de sa conquête. Il n'est cependant que trop vrai que l'affaire de Donawert fut une des premieres causes qui amenerent sur l'Allemagne, toutes les horreurs de la guerre de trente ans.

Rodolfe II envoie le Conseiller Aulique, Gerzweiler, en Italie, pour renouveller le Cadastre Féodal de ce Royaume, & pour y rétablir les anciennes contributions. On imposa, pour cet effet, une taxe générale sur les cheminées, à raison d'un écu d'or par chaque feu.

Les Princes du nom d'Autriche adoptent solemnellement l'Archiduc Mathias pour Chef de leur Maison, à la place de l'Empereur, dont l'ineptie & l'incapacité ne leur présageoient que honte & danger.

1608.

Diéte de Ratisbonne. Elle fut des plus orageuses. L'Empereur ne s'étant laissé persuader à la convoquer, qu'afin de demander aux Etats des secours contre les Ottomans, cet objet forma, en effet, le premier article de la proposition Impériale : les autres articles renfermoient des projets de réforme, relativement à l'administration de la Justice, aux Monnoies & à la Matricule de l'Empire, & une invitation d'aviser aux moyens les plus propres à rétablir la paix & l'union entre les deux Religions. A cette occasion il s'éleva, dès l'ouverture de cette Assemblée, une contestation fâcheuse entre les Catholiques & les Protestans, par rapport à la question de savoir dans quel ordre ces différens points devoient être traités. Les Catholiques prétendirent qu'il falloit s'attacher invariablement à celui de la proposition Impériale, & débuter par la discussion des objets qu'on y avoit nommés les premiers. Mais les Protestans étoient bien éloignés de souscrire à cet arrangement. Une expérience de cinquante ans, disoient-ils, leur avoit appris que les Commissaires

Impériaux pressoient toujours la décision des matieres qui intéressoient particuliérement la Cour de Vienne, & qu'après avoir obtenu ce qu'ils demandoient, ils ne s'occupoient plus le moins du monde de l'exécution des Loix fondamentales, ni du redressement des griefs des Etats. Ils déclarerent, en conséquence, qu'ils ne prendroient aucune part aux délibérations de la Diéte, tant que l'Empereur n'auroit pas aboli la Jurisdiction illégale de son Conseil Aulique; qu'il n'eût reçu, dans ce Tribunal, des Assesseurs de leur Religion; que la Ville de Donawerth n'eût été rétablie dans son ancienne liberté, & que l'Empire n'eût annullé tous les Procès pendans entre le Clergé Catholique & les Etats Protestans. Enfin ils exigerent, comme une condition indispensable de leur accession aux résolutions de la Diéte, que la pluralité des suffrages n'y seroit plus attendue dans les affaires de Religion, ni dans l'allouement des subsides. Ces prétentions donnerent lieu à des disputes très-désagréables, & la Diéte se sépara enfin avant que d'avoir commencé ses opérations.

Les Etats Protestans renouvellent leur Confédération à Aschhausen dans la Principauté d'Anspach en Franconie. L'Electeur Palatin en fut, de nouveau, déclaré Chef: le Prince Christian d'Anhalt fut nommé son Lieutenant-Général, & l'on régla les contingents en hommes & en argent, que chacun des Confédérés auroit à fournir pour la défense commune.

Rodolfe II brûlant de se venger de son frere Mathias, & obéissant aveuglément aux impulsions du Ministere Espagnol, qui se méfioit de ce Prince, entreprend de faire tomber sa succession sur la tête de son cousin-germain, Ferdinand, Duc de Stirie : mais Mathias, informé à tems de ces trames, force l'Empereur, les armes à la main, à lui abandonner, dès ce moment, la Hongrie & l'Autriche, & à le déclarer héritier éventuel du Royaume de Bohême.

1609.

L'Archiduc Mathias accorde aux Protestans d'Autriche, le libre exercice de leur Religion : à son exemple Rodolfe II donne la même

liberté aux Protestans de Bohême & de Silésie, par des Lettres-Patentes des 11 Juillet & 20 Août.

Mort de Jean-Guillaume, dernier Duc de Juliers, de Clèves & de Berg, Comte de la Marck & de Ravensberg, & Seigneur de Ravenstein. Elle donna lieu à de vives disputes concernant la succession de ce Prince, que tous les efforts de l'Europe réunie, n'ont pas encore pu terminer, & qui entretiennent, au centre de l'Allemagne, un foyer toujours prêt à s'enflammer.

L'héritage de Juliers fut réclamé par nombre de prétendans; nous n'en rapporterons ici que les principaux, dont les droits quelconques subsistent encore aujourd'hui.

I. La Maison Albertine ou Electorale de Saxe fondoit ses prétentions sur une expectative que l'Empereur Fréderic III lui avoit accordée, en 1483, sur les Duchés de Juliers & de Berg.

II. La Maison Ernestine ou Ducale de Saxe alléguoit, en sa faveur, cette même expectative, & par-dessus ce titre, commun aux deux branches de la Maison de Saxe, elle invoquoit le contrat de mariage de l'Electeur Jean-Frédéric, avec la Princesse Sybille de Clèves & de Juliers. Cet acte, passé en 1526, avoit été confirmé par l'Empereur Charles V, par les Etats Provinciaux des trois Duchés & par l'Empire en corps: il substituoit les Duchés de Juliers, de Berg & de Clèves, & leurs appendances, aux descendans de Jean-Frédéric, & de sa femme Sybille, au défaut d'hoirs mâles du nom de Juliers & de Clèves.

III. Jean Sigismond, Electeur de Brandebourg, prétextoit, 1° les droits de sa femme Anne de Prusse, fille de Marie-Eléonore de Juliers, qui étoit la sœur aînée du dernier Duc. 2° Ceux résultans des Lettres-Patentes de l'Empereur Charles V, de l'année 1546, renouvellées & confirmées par ses Successeurs, en 1566 & 1580, qui appelloient les sœurs du Duc de Juliers à la succession dans ses Terres.

IV. Philippe-Louis, Comte Palatin de Neubourg, insistoit sur les droits de sa femme, Anne de Juliers, sœur cadette du Duc défunt, de laquelle il avoit un fils, Wolfgang-Louis.

Toute la dispute rouloit donc sur les quatre questions suivantes. 1° Si les Duchés litigieux étoient des Fiefs masculins ou féminins?

2° Si l'expectative de la Maison de Saxe, des années 1483, 1495 & suivantes, laquelle les supposoit masculins, devoit être préférée à un privilége postérieur, nommément à celui donné en 1546, en faveur des sœurs du dernier Duc? 3° Si ce même privilége, de 1546, pouvoit être opposé au contrat de mariage de 1526? & 4° si la fille de la sœur aînée pouvoit concourir avec le fils de la sœur cadette?

Cette dispute devoit naturellement être décidée par l'Empereur, de qui tous ces priviléges contradictoires étoient émanés, & dont le Conseil Aulique est le Juge nécessaire de toutes les contestations féodales. Rodolfe II évoqua, en conséquence, cette affaire bruyante & délicate à son Tribunal. L'Electeur de Saxe, dont le dévouement pour la Maison d'Autriche ne s'étoit jamais démenti, & qui pouvoit, à ce titre, attendre toute sorte de faveur de son Juge, s'empressa de lui déférer ses prétentions, & l'Empereur ne fit aucune difficulté pour assurer les droits quelconques de ce Prince, de lui accorder l'Investiture éventuelle des Fiefs litigieux. Cependant il fut ordonné, par un second Arrêt du Conseil Aulique, qu'en attendant le jugement définitif, ces Fiefs seroient séquestrés entre les mains de l'Archiduc Léopold, Evêque de Passau, que l'Empereur, son cousin, avoit muni, pour cet effet, d'une commission particuliere. L'Electeur de Saxe consentit, sans peine, à cet arrangement; mais cet excès de complaisance & cette soumission aveugle aux desirs de la Cour Impériale, produisirent un effet très-fâcheux pour sa Maison. D'un côté, l'Electeur de Brandebourg & le Comte Palatin de Neubourg refuserent de reconnoître l'Empereur pour Juge de leur différend, sous prétexte qu'il s'étoit rendu suspect en investissant, sans nécessité, la Maison de Saxe des Terres contentieuses. D'un autre côté, les Etats voisins des trois Duchés vacans, sur-tout la France & la Hollande, s'opposerent avec vigueur au séquestre projetté, dans la juste appréhension où ils étoient, que la Maison d'Autriche ne finit par s'approprier ces Etats. Ils fournirent des secours considérables à l'Electeur de Brandebourg & au Comte Palatin : les troupes Autrichiennes furent chassées des postes qu'elles avoient occupés, & les deux Prétendans se rendirent entiérement maîtres des trois Duchés & de leurs dépendances. Ils étoient convenus ensemble, par

un Traité conclu à Dortmund, de l'aveu & du consentement des Etats de ces Provinces, de les administrer & posséder en commun, en attendant qu'ils pourroient s'arranger pour un partage absolu & définitif.

Trève de douze ans entre le Roi d'Espagne & les sept Provinces de l'Union d'Utrecht. L'Espagne les reconnut, pour la durée de cette trève, *quasi libres* & indépendantes de sa domination.

1610.

Le Roi de France & les Etats-Généraux des Provinces-Unies, garantissent le Traité de Dortmund, & font marcher des armées nombreuses pour s'opposer à l'établissement du Séquestre. Assemblée générale des Princes Protestans à Halle en Souabe. Ils y resserrent les liens de leur alliance, & concluent la fameuse *Union* de Halle, pour la défense de leur liberté & de leur Religion, à laquelle le Roi Henri IV, qui en avoit été le premier moteur, accéda solemnellement par le ministere du sieur de Boissise. La direction en fut confiée à l'Electeur Palatin, comme au premier Electeur Protestant, & l'on nomma le Prince Christian d'Anhalt pour commander les troupes des Princes Unis. L'Electeur de Saxe, non-seulement refusa constamment de prendre part à l'*Union*, mais il n'épargna rien pour en empêcher les progrès, sur-tout lorsqu'il eut appris qu'elle s'étoit chargée de la garantie du Traité de Dortmund. Les trois Electeurs Ecclésiastiques arrêtent, à Coblentz, le plan d'une contre-alliance des Catholiques. Ce plan, après avoir été adopté par les principaux Etats de cette Religion, fut incessamment exécuté dans une Assemblée générale qu'ils tinrent, pour cet effet, à Wurtzbourg. Cette Confédération prit le nom de *Ligue;* le Duc de Baviere en fut déclaré, à-la-fois, le Chef & le Général, & les Ligués s'engagerent mutuellement à défendre, de leurs corps & de leurs biens, la Religion Catholique, la constitution de l'Allemagne, les biens de l'Eglise, & leurs propres libertés, droits & possessions. Les troupes des Princes unis dispersent un corps d'armée que l'Archiduc Léopold levoit, pour s'emparer des Duchés de Juliers & de Berg. L'Empereur ordonne à la

Evénemens remarquables sous RODOLFE *II.*

Ligue de venger ces hostilités; mais le Duc de Baviere refuse cette commission, & conclut, au contraire, au nom de ses Confédérés, avec les Princes correspondans de l'Union de Halle, un Traité de paix & de neutralité, signé à Munick. Par ce Traité, les deux Partis s'engagerent mutuellement de réformer toutes les troupes dont ils n'auroient pas indispensablement besoin pour leur défense, & de maintenir & conserver la paix en Allemagne: sauf à l'un & à l'autre, mais en se conformant toujours aux constitutions de l'Empire, de prendre telle part aux affaires de la succession de Juliers, qu'ils aviseroient bon être.

L'Empereur casse le Traité de Dortmund, & ordonne à l'Electeur de Brandebourg & au Comte Palatin, Duc de Neubourg, d'évacuer les trois Duchés qui en faisoient l'objet; mais ces Princes appellent *de l'Empereur mal informé, à l'Empereur mieux instruit.* Assemblées infructueuses de Prague & de Cologne, pour terminer ce différend.

Mort de Frédéric IV, Electeur Palatin, l'auteur & le chef de la Confédération des Protestans. Il avoit épousé la célèbre Louise-Juliane d'Orange, Princesse également recommandable par ses vertus, par son esprit & par une connoissance profonde des affaires; & il en laissa un fils, le malheureux Frédéric V. Comme ce Prince étoit encore mineur, il résulta de cette circonstance, des discussions fâcheuses dans la Maison Palatine, qui occuperent incessamment tout l'Empire. L'Electeur Frédéric IV, dont le zèle pour l'accroissement de la Religion prétendue réformée n'avoit point de bornes, se sentant mourir, s'étoit rappellé avec d'autant plus d'inquiétude le sort qu'elle avoit éprouvée dans le Palatinat pendant la minorité de son Pere, qu'il lui auguroit une catastrophe à-peu-près semblable, si le Comte Palatin Duc de Neubourg, son plus proche agnat, mais qui professoit la Religion Luthérienne, devoit être chargé de la Régence de cet Electorat. Pour parer ce coup funeste, ses Ministres lui avoient conseillé de disposer, par testament, de la tutèle de son fils, & de la régence de ses Etats; & il avoit confié l'une & l'autre au Comte Palatin, Duc de Deux-Ponts, dont il connoissoit l'attachement invincible pour la Do-

trine de Calvin. Cette disposition fut attaquée par le Duc de Neubourg; ce Prince soutenoit qu'elle étoit essentiellement contraire à la Bulle d'Or, dont le texte clair & précis appeloit les plus proches agnats des Electeurs mineurs à la régence de leurs Etats, & n'admettoit point d'autre tutèle que la légitime. Mais le Duc de Deux-Ponts alléguoit, à l'appui du titre qui lui déféroit la Régence, que le silence de la Bulle d'Or par rapport à la tutèle testamentaire, n'étoit rien moins qu'un motif suffisant de la bannir des Maisons Electorales : que la Jurisprudence du quatorzieme siécle ayant ignoré absolument cette seconde espece de tutèle, & n'ayant connu que la tutèle légitime, il étoit tout naturel, que Charles IV ne fît mention que de celle-ci dans les Réglemens de la Bulle d'Or; mais que le Droit Romain avoit été reçu du depuis, par des Loix formelles, dans tous les Tribunaux, & à l'égard de tous les Etats de l'Empire : que cette Jurisprudence autorisoit très-expressément la tutèle testamentaire, de préférence à la tutèle légitime : qu'en vertu de ces principes, les Princes, les Comtes & la Noblesse d'Allemagne jouissoient, ainsi que le dernier particulier, du droit de donner des Tuteurs, à leur choix, à leurs enfans, & que nulle loi, nul réglement, nulle observance n'avoit excepté les Electeurs de cette prérogative universelle : quoiqu'il eût fallu une exclusion formelle pour les priver d'une faculté résultante du droit commun de l'Empire. Ces dernieres raisons prévalurent auprès de l'Empereur & du Collége Electoral : ils résolurent de concert, sans prétendre, au surplus, rien statuer sur le fond de la contestation, que le Comte Palatin, Duc de Deux-Ponts, seroit chargé, en qualité de Tuteur testamentaire, de la régence du Palatinat; en attendant qu'il fût décidé, par une loi positive, ou par une convention amiable, que la seule tutèle légitime devoit être admise dans les Maisons Electorales.

Les divisions continuent dans la Maison Impériale. L'Archiduc Léopold forme une nouvelle armée à Passau, sous prétexte de la conduire à Juliers; mais, dans le fond, pour arracher l'Autriche au Roi Mathias, & pour s'assurer du Trône de Bohême. Les trois Electeurs

Eccléſiaſtiques, l'Electeur de Saxe, & quelques autres Princes d'Allemagne s'aſſemblent, de leur chef, à Prague, pour travailler à la réconciliation de l'Empereur avec ſon frere, pour délibérer ſur l'élection future d'un Roi des Romains, & pour aviſer aux moyens de terminer, à l'amiable, le différend touchant la ſucceſſion de Juliers, l'affaire de Donawerth, & les autres conteſtations qui diviſoient l'Empire; mais il ne fut rien arrêté dans ces conférences : & tous les ſoins que le Duc de Brunſwick ſe donna pour rétablir l'union dans la Maiſon Impériale, n'aboutirent qu'à un feint accommodement extérieur.

Le Duc de Baviere obtient de la Chancellerie Impériale, le titre de Séréniſſime, (*Durchleuchtigſt*) qui appartenoit alors aux ſeuls Electeurs. Cette diſtinction particuliere & perſonnelle fut communiquée ſucceſſivement à quelques autres Princes, & la Chancellerie Impériale de l'Empereur Léopold la rendit enfin impétrable à tous les Princes qui en voulurent bien payer la taxe.

Le Roi de France, Henri IV, eſt aſſaſſiné, au moment qu'il alloit ſe mettre à la tête de ſon armée, pour chaſſer les Eſpagnols des Places fortes du Duché de Juliers, qu'ils avoient occupées. Cependant ce projet n'en fut pas moins effectué.

1611.

Les troubles recommencent plus vivement que jamais, dans la Maiſon Impériale. L'Archiduc Léopold, aidé de toute la faveur de l'Empereur, ramene ſon armée en Bohême : il s'empare de la Ville de Prague, & ne diſſimule plus les vues qu'il avoit ſur le Trône de ce Royaume & ſur l'Empire. Les Eſpagnols, qui n'avoient pas encore oublié la démarche indiſcrette que Mathias avoit faite, en 1579, de ſe mettre à la tête des Flamans & des Hollandois rébelles, nourriſſoient la haine que l'Empereur marquoit, en toutes occaſions, contre ce Prince, & ſecondoient tous les projets qui tendoient à l'éloigner du Trône Impérial. Mais Mathias s'attache les Etats de Bohême. L'armée de l'Archiduc Léopold eſt bientôt forcée d'évacuer ce Royaume, & il ne reſte point d'autre parti à Rodolfe II, que d'en céder & abandonner la Couronne à ſon frere, en ſe réſervant les revenus néceſſaires pour l'entretien

de sa Cour. Mathias est couronné à Prague, & y reçoit l'hommage des Etats de Bohême, de Lusace, de Silésie & de Moravie.

Diéte Electorale à Nuremberg. Les Ambassadeurs du Roi Mathias y assisterent. Il n'y fut question que du différend subsistant par rapport à la tutèle Palatine; & l'Assemblée prononça enfin, comme nous l'avons déja remarqué, en faveur du Duc de Deux-Ponts. De Nuremberg les Electeurs se rendirent à Prague, pour conférer avec l'Empereur Rodolfe. Ce Prince leur fit un récit pathétique des mauvais traitemens qu'il éprouvoit de son frere Mathias, dont les usurpations l'avoient réduit à manquer des choses les plus nécessaires pour l'entretien de sa Cour & de sa personne; & il finit par leur demander quelques subsides pour sa propre subsistance. Mais les Electeurs, tout en désapprouvant, sans ménagement, la conduite de Mathias, firent sentir à l'Empereur, qu'il étoit lui même le premier & le principal Auteur de la détresse dont il gémissoit: que le mépris dans lequel il étoit tombé, & qui réjaillissoit sur tout l'Empire, étoit une suite nécessaire de son indolence, & de son obstination à suivre des conseils pervers: qu'il se seroit épargné tous ses malheurs, si, au lieu de se livrer aveuglément à des Ministres corrompus & insensibles au bien-être de la Patrie, il s'étoit conduit par les avis salutaires des Electeurs: ils finirent par le presser d'assembler une Diéte générale, & par insister sur la nécessité d'élire, incessamment, un Roi des Romains, promettant, au surplus, de ne point faire sortir la Couronne Impériale de sa Maison, & de préférer, dans leur choix, celui des Archiducs qu'il jugeroit à propos de leur recommander. Rodolfe promet d'assembler une Diéte.

Assemblée générale des Princes Correspondans de l'Union Protestante à Rotenbourg en Franconie. Ils s'y occuperent de quantité d'objets relatifs à l'état Militaire & aux finances de la Confédération: ils réglerent les contingents de chaque Membre de l'Union, tant en hommes qu'en argent: ils résolurent de lever des troupes, & de former des magasins & des arsenaux: ils envoyerent des Ambassadeurs en France, en Angleterre & en Hollande: ils établirent une correspondance confidentielle avec les Vénitiens & les Suisses, & pri-

rent des mesures pour empêcher que les Princes Catholiques n'empiétassent sur leurs droits, & que la Chambre Impériale ne continuât d'abuser de son autorité à leur égard. Rodolfe II envoya des Ambassadeurs à cette Assemblée, pour tâcher de calmer l'effervescence des esprits, & pour les ramener à l'ancienne union & confiance, en leur promettant satisfaction sur tous leurs griefs, & toute sorte de sûreté pour l'avenir. Mais les Princes Protestans leur répondirent, qu'ils demandoient des effets, & non pas des paroles : que la Cour Impériale les nourrissoit, depuis trop long-tems, de promesses vaines & fastueuses, pour qu'ils n'eussent pas appris à les apprécier à leur juste valeur : qu'ils étoient las de servir, à-la-fois, de jouet & de victime à des Ministres ambitieux & perfides : qu'ils alloient s'occuper sérieusement de la conservation de l'Empire, sans déroger cependant au respect & à l'obéissance qu'ils devoient à son Chef, puisque celui-ci ne faisoit rien pour en prévenir la ruine; & qu'ils se rendroient désormais justice eux-mêmes, tant qu'on la leur refuseroit dans les Tribunaux de l'Empire.

Conférences de Juterbock, touchant la succession de Juliers, entre les Députés de l'Electeur de Brandebourg & du Comte Palatin de Neubourg, nommés *les Princes possédans* d'une part, & ceux de l'Electeur de Saxe de l'autre. Ce Prince demandoit à être admis à la possession commune de ce riche héritage, en attendant que le fond du différend qui les divisoit, pût être discuté & terminé; mais les Princes possédans, qui se voyoient appuyés de la France, de la Hollande & de l'Union Protestante, rejetterent loin cette proposition.

1612.

L'Empereur tombe dans une mélancolie noire & profonde : il meurt haï des uns, méprisé des autres, abandonné de tout le monde, & plaint de personne.

La capitulation de ce Prince fut exactement calquée sur celle de son Pere.

Ses Ministres essuyerent une inquisition fâcheuse, après sa mort, & son Trésorier-Général se pendit lui-même, pour se soustraire au sort dont il se croyoit menacé.

NAISSANCE & avénement à la Couronne.	*Evénemens remarquables.*
MATHIAS, fils de l'Empereur Maximilien II & de Marie d'Espagne, né le 24 Février 1574, Gouverneur des Pays-Bas depuis 1577 jusqu'en 1580, Roi de Hongrie en 1608, de Bohême en 1611; élu Empereur à Francfort, le 3 Juin 1612, & couronné dans cette Ville, le 24 du même mois, âgé de 55 ans.	1612. L'INTERREGNE qui suivit la mort de l'Empereur Rodolfe II, fut beaucoup moins orageux qu'on n'auroit dû s'y attendre, dans la fermentation générale qui regnoit alors en Allemagne. Cependant la Chambre Impériale suscita des discussions qui auroient pu avoir des suites très-fâcheuses, si les Etats Catholiques avoient été disposés à seconder son animosité contre les Protestans. Il n'y avoit plus eu d'Interregne depuis la mort de l'Empereur Maximilien I. Les Vicaires de l'Empire ne s'étoient donc pas trouvés dans le cas de remplir leurs fonctions depuis l'établissement de la Religion Protestante, & les Loix qui assuroient aux Princes qui l'avoient adoptée, la conservation de tous leurs droits, sans préjudice de ceux appartenans aux Etats Catholiques, n'avoient point prévu le cas qui existoit alors, que les deux Vicaires professassent, l'un la Religion Luthérienne, & l'autre la Doctrine de Calvin. La Chambre Impériale, qui s'étoit toujours distinguée par son animosité contre les Protestans, ne put pas voir avec indifférence les rênes de l'Empire passer absolument dans leurs mains : elle refusa de reconnoître leur autorité suprême, & de prononcer ses Sentences en leur nom : mais les Etats Catholiques furent les premiers à condamner cette prétention, & il n'en fut plus question depuis. Les difficultés que le Comte Palatin, Duc de Neubourg, éleva par rapport à l'administration du Vicariat Palatin par le Duc de Deux-Ponts, éprouverent le même sort, pour avoir été préjugées par l'Arrêt de la Diéte Electorale de Nuremberg. Enfin, après un interregne de cinq mois, les Electeurs, convoqués par celui de Mayence, s'assemblent à Francfort, pour y procéder à l'élection d'un nouvel Empe-

Femmes.	*Enfans.*	1619. *Mort.*	*Princes contemporains.*
Anne d'Autriche, fille de l'Archiduc Ferdinand, de la branche de Tirol, & d'Anne de Mantoue, née le 4 Octobre 1585, mariée le 4 Décembre 1611, couronnée Impératrice le 16 Juin 1612, † le 14 Décembre 1618, enterrée à Vienne.		MATHIAS *meurt à Vienne, le 10 Mars 1619, âgé de 63 ans, dont il avoit regné 7. Il est enterré aux Capucins de Vienne.*	*Papes.* Paul V. 1621. *Maison Ottomane.* Achmet. 1617. Mustapha, quitte en 1617. Osman II. 1622. *Roi de France.* Louis XIII. 1643.
N. N. Maîtresse.	Don Mathias d'Austria.		*Roi d'Espagne & de Portugal.* Philippe III. 1621. *Roi d'Angleterre & d'Ecosse.* Jacques I. 1625. *Roi de Danemarck.* Christiern IV. 1648. *Roi de Suède.* Gustave Adolfe. 1632. *Roi de Pologne.* Sigismond III. 1532. *Czars.* Ladislas de Pologne, jusqu'en 1613. Démétrius IV, Imposteur. 1613. Michel Fœderovitz. 1645.

reur. Les suffrages furent d'abord partagés, entre l'Archiduc Albert, Souverain des Pays-Bas, & troisieme frere de Rodolfe II, le Duc Maximilien de Baviere, & le Duc de Savoie; mais ils se réunirent bientôt, à la priere de l'Archiduc Albert lui-même, en faveur de son frere Mathias, Roi de Hongrie & de Bohême. Ce Prince est sacré à Francfort par l'Electeur de Mayence, au défaut de l'Electeur de Cologne, qui n'avoit pas encore reçu la Consécration Archiépiscopale. L'Impératrice Anne fut couronnée trois jours après par le même Prélat, & l'Abbé de Fulde exerça à cette occasion les fonctions de sa Charge d'Archichancelier des Impératrices d'Allemagne. On a remarqué que les Ambassadeurs de Bohême, qui n'avoient jamais eu de part aux Consultations touchant la Capitulation Impériale, demanderent, pour la premiere fois, d'assister & de concourir à la rédaction de celle de l'Empereur Mathias; mais cette prétention fut unanimement rejettée par le Collége Electoral, & les Ambassadeurs de Bohême demeurerent exclus de ces Délibérations importantes, jusqu'au commencement du siécle présent, que le fameux arrêté Comitial de 1708, rétablit les Rois-Electeurs de Bohême dans la jouissance de tous les droits, autorité & prérogatives, qui appartiennent aux autres Membres dudit Collége.

1613.

Mathias convoque sa premiere Diéte à Ausbourg, après avoir donné des Lettres-Reversales à la Ville de Nuremberg, qu'il ne lui en devoit point résulter de préjudice. Il demande à cette Assemblée quelques secours contre les Ottomans, qui venoient de rompre la Trève avec la Hongrie, & lui propose, d'ailleurs, d'aviser aux moyens de maintenir la paix dans l'Empire, de corriger les abus qui se commettoient à l'égard des Monnoies, & de rétablir la Matricule. L'article des secours fut traité le premier. Les Etats Catholiques, l'Electeur de Saxe, & quelques autres Princes Protestans, qui n'étoient pas entrés dans l'Union de Halle, accorderent, sans difficulté, des subsides pécuniaires assez considérables; mais les Princes correspondans remontrerent vivement, qu'au lieu de songer à épuiser l'Empire par

des

ELECTEURS Ecclésiastiques.	ELECTEURS Séculiers.	COMMISSAIRES Principaux.	VICE-CHANCELIERS.
MAYENCE.	BOHÊME.		Jean d'Ulm.
Jean-Schweickhard de Cronberg, élu en 1604, † 1626.	L'Empereur Mathias, jusqu'en 1617.		
COLOGNE.	Ferdinand, Archiduc d'Autriche, de la branche de Styrie, cousin du précédent, couronné Roi de Bohême en 1617, Empereur en 1619, † 1637.		
Ernest de Baviere, élu en 1583, † 1612.	PALATIN.		
Ferdinand de Baviere, † 1650.	Frédéric V, Electeur Palatin en 1610, proscrit en 1623, † 1632.		
TRÈVES.	SAXE.		
Lothaire de Metternich, élu en 1599, † 1623.	Jean-Georges I, Electeur de Saxe en 1611, † 1656.		
	BRANDEBOURG.		
	Jean Sigismond, Electeur de Brandebourg en 1608, † 1619.		

des taxes & de nouvelles contributions, il étoit beaucoup plus essentiel de porter du remède aux maux qui l'affligeoient, & de redresser les griefs qu'ils avoient contre l'Administration Impériale : qu'il falloit défendre au Conseil Aulique de l'Empereur, de s'ingérer dans les affaires de Justice, de Haute-Police & de Gouvernement, qui n'étoient pas de sa compétence; que, dans celles même qui appartenoient à son Ressort, comme les affaires qui concernoient le maintien de la paix publique & la collation des Fiefs d'Empire, il falloit lui enjoindre de ne procéder que de concert avec les Etats : enfin, qu'il falloit lui interdire les évocations des Causes à la connoissance de l'Empereur. Ils demanderent de plus, qu'on tirât désormais les Présidens & les Assesseurs de la Chambre Impériale, en nombre égal des deux Religions; & que la pluralité des suffrages n'y fût plus attendue, dans les affaires qui avoient trait à la Religion, ou aux biens Ecclésiastiques. Enfin ils insisterent plus fortement que jamais sur le rétablissement de la Ville de Donawerth dans ses anciens droits & état de Ville Impériale. Les Princes Catholiques, sans disconvenir de la légitimité de plusieurs de ces griefs, reprocherent alors, à leur tour, aux Protestans les transgressions infinies qu'ils commettoient tous les jours contre la Pacification de 1555, en s'enrichissant des dépouilles de l'Eglise, & en s'appropriant nombre de Bénéfices, qui, à l'époque de ce Traité, avoient encore appartenu à des Bénéficiers Catholiques. Ces plaintes réciproques, & les explications qu'elles occasionnerent, acheverent d'aigrir les esprits. La Diéte n'arrêta rien au-delà des secours qu'elle avoit d'abord octroyé à l'Empereur, & les Princes correspondans protesterent solemnellement contre cette résolution même, comme ne voulant y être aucunement tenus.

Les démêlés, concernant la succession de Juliers, continuent & deviennent, de jour en jour, plus embarrassans. L'Electeur de Saxe obtient une nouvelle Investiture Impériale, par rapport aux trois Duchés contentieux. Il demande ensuite, une seconde fois, aux Princes possédans, d'être admis à participer à leur jouissance. L'Electeur de Brandebourg n'étoit pas éloigné de souscrire à cette

GRANDS-JUGES de la Chambre Imp.	*PRÉSIDENS du Conseil Aulique.*	*HISTORIENS.*	*ILLUSTRES.*
Philippe-Christophe de Soetern, Archevêque de Trèves & Evêque de Spire, † 1651.	Georges-Louis, Landgrave de Leuchtenberg, depuis 1594 jusqu'en 1620.	Piasecius. Khevenhuller. Lehmann, Histoire de la paix de Religion. Mémoires de Louise Juliane. Schade. Le Théâtre Historique de Ludolfe. Helwic. Gramondus, Histoire de son tems. Les Actes publics de Londorp. Le même, Histoire de la Guerre d'Allemagne. Les Historiens de Hollande. Nani, Histoire de Venise. Le Mercure. Caraffa, Histoire des Troubles d'Allemagne. Bellus, Laurier d'Autriche. Lottichius. Weber.	Antoine Godefroi, Jurisconsulte Protestant. 1618. Christophe Brower, Jésuite & Historien. 1617. Seth Calvisius, Chronologue. 1617. Marq. Freher, Jurisconsulte & Historien. 1614. Christ. Lehmann, Historien. 1612. Erpold Lindenbrog, Historien. 1616. Conr. Rittershus, Jurisconsulte. Jean Rosinus, Antiquaire. 1615. Marc Velser, Historien & Antiquaire. 1614. Paul Werner, Jurisconsulte. 1612.

proposition; mais le Duc de Neubourg la rejette avec humeur, & finit par se brouiller avec ce dernier Prince, au sujet de la nature & de l'étendue de leur Communauté.

L'Empereur renouvelle, avec le Roi de Pologne, Sigismond, les Traités & les Conventions anciennement subsistantes entre la République de Pologne & la Maison d'Autriche.

La Maison de Romanow monte sur le Trône de Russie, dans la personne du Czar Michel Fédérowitz. Il fut l'aïeul de Pierre-le-Grand.

1614.

Traité de Naumbourg, conclu le 30 Mars 1614, de l'aveu & du consentement de l'Empereur, entre les Maisons de Saxe, de Brandebourg & de Hesse, pour renouveller & confirmer les Pactes de confraternité & de succession réciproque, qui subsistoient anciennement entr'elles. On convint ultérieurement, que si la Maison de Saxe venoit à s'éteindre, les Landgraves de Hesse hériteroient de sa Dignité Electorale & des deux tiers de ses Etats, & que le troisieme tiers écherroit à la Maison de Brandebourg: qu'à l'extinction de la Maison de Brandebourg, ses Etats seroient également partagés entre les Maisons de Saxe & de Hesse, mais que la Dignité Electorale passeroit à cette derniere. Enfin qu'à l'extinction de la Maison de Hesse, deux tiers de ce Landgraviat retourneroient à la Maison de Saxe, & que celle de Brandebourg succéderoit dans le tiers restant.

La division entre les *Princes possédans* parvient à son comble. On s'étoit flatté d'accommoder le différend, qui s'étoit élevé entr'eux, en faisant épouser au jeune Duc de Neubourg la fille de l'Electeur de Brandebourg. Le mariage étoit arrêté, & tout s'acheminoit vers une conciliation parfaite, lorsque l'Electeur s'oublia, dans un moment de débauche & d'emportement, jusqu'à donner un soufflet à son gendre futur. Cet outrage pénétra le Comte Palatin de ressentiment & de haine. Brûlant de venger son injure, il se jette dans le parti de la Ligue; il embrasse la Religion Catholique; il épouse la fille du Duc de Baviere, & réclame l'appui des Espagnols, pour faire

valoir ses droits sur la succession de Juliers & de Clèves. Spinola, qui commandoit dans les Pays-Bas, entre avec une armée dans les Duchés de Berg & de Clèves, & s'empare de Dusseldorf, de Duren, d'Orsoi & de Wésel. Alors l'Electeur de Brandebourg, trop foible pour résister aux forces de l'Espagne, implore l'assistance des Hollandois, & embrasse, à son tour, la Doctrine de Calvin, pour se concilier l'affection de ses nouveaux Protecteurs. Le Prince d'Orange met des Garnisons à Juliers, à Réès, à Emmérick, &c. & les Hollandois & les Espagnols partagent, en quelque maniere, entr'eux les Places fortes & les principales Villes de la succession de Juliers; en s'abstenant, au reste, très-soigneusement, de toute espece d'hostilités, & en ne combattant ensemble que de célérité & d'adresse, à qui occuperoit le premier les Places qui étoient à leur convenance. Traité de Santen. Il fut conclu entre l'Electeur & le Comte Palatin de Neubourg, sous la médiation de la France, de l'Angleterre & du Danemarck, par les soins de l'Electeur de Cologne & du Duc de Wurtemberg. Il portoit, qu'en attendant un Réglement décisif, concernant la succession litigieuse, l'Electeur de Brandebourg auroit l'administration exclusive du Duché de Clèves, du Comté de la Marck, & de celui de Ravensberg; que le Comte Palatin de Neubourg conserveroit, au même titre, les Duchés de Juliers & de Berg, & que les troupes étrangeres, dont le secours ne leur étoit plus nécessaire, évacueroient incessamment les postes où elles s'étoient établies. Mais ce Traité ne mit point la paix entre les prétendans. Le Comte Palatin, quoiqu'il en eût accepté & ratifié toutes les conditions, refusa constamment de les accomplir. Les Espagnols, de leur côté, persisterent à vouloir tenir garnison à Wésel. Les Hollandois s'autoriserent de leur exemple, pour garder pareillement les postes qu'il leur importoit le plus de conserver. Le Traité fut rompu, & les trois Duchés demeurerent, en grande partie, la proie des étrangers.

Les plaintes continuelles, & malheureusement trop fondées, dont les Etats de l'une & l'autre Religion, mais spécialement les Protestans, faisoient retentir l'Allemagne, par rapport à la corruption &

à l'iniquité qui regnoient souverainement dans la Chambre Impériale, & à la défectuosité des anciennes Ordonnances, concernant la constitution & la forme des Procédures de ce Tribunal, engagent l'Empereur à faire dresser, de concert avec quelques Etats, une nouvelle Ordonnance pour sa direction. Ce Reglement, quoiqu'adopté & suivi dans la plupart de ses points & articles, ne porte que le nom de projet d'Ordonnance, *Concept*, parce qu'il n'a jamais été solemnellement agréé par l'Empire.

Les Espagnols sont chargés, par le Conseil Aulique de l'Empereur, de l'exécution des derniers Arrêts, qu'il avoit prononcés contre les Protestans d'Aix-la-Chapelle. Ils s'acquittent de cette commission avec la plus grande sévérité, & finissent par détruire la petite Ville de Muhlheim, vis-à-vis de Cologne, que les Princes possédans avoient fait construire, pour y recueillir les Protestans de cette derniere Ville.

Assemblée générale des Princes de l'Union, à Nuremberg. La direction des affaires de cette Confédération, fut, de nouveau, confiée au jeune Electeur Palatin, qui venoit d'épouser la Princesse Elisabeth d'Angleterre, fille du Roi Jacques I. Ce fut par ce mariage, d'où vint la Princesse Sophie, mariée à Ernest Auguste, premier Electeur de Hannover, que la Couronne d'Angleterre entra dans cette Maison, cent ans justes après sa célébration. Les Hollandois sont reçus solemnellement dans l'Union Protestante; mais toutes les instances qu'on fit à l'Electeur de Saxe, pour le déterminer à y accéder pareillement, demeurerent infructueuses.

1615.

L'Empereur érige la Surintendance générale des Postes d'Allemagne en Fief d'Empire, en faveur de Lamoral, Baron de Taxis, & de ses descendans. Cette Investiture a fait naître, dans la suite, des différends très-graves, entre les possesseurs de ce Fief, nouvellement établi, d'une part, & les Princes & Etats de la Germanie, de l'autre: voici le fond de cette contestation. Les Postes n'ont commencé d'être connues en Allemagne que dans les dernieres années du regne de

Evénemens remarquables sous MATHIAS.

Maximilien I. Ce Prince, qui avoit toujours de grands intérêts à ménager avec son petit-fils, l'Archiduc Charles, Souverain des Pays-Bas, en établit les premieres sur la route de Bruxelles à Vienne, sous la direction de François de Taxis, & avec l'agrément exprès des Princes & des Etats dont cette route traversoit les territoires. Ce premier établissement fut amplifié, sous le regne de Charles V, par Jean-Baptiste de Taxis; & son fils, Philippe II, poussa un embranchement de ses Postes d'Italie, pour joindre la route des Pays-Bas à Ausbourg. Toutes ces Postes porterent, pendant très-long-tems, le nom de Postes Espagnoles, & il ne tomba dans l'esprit de personne de travestir en Réservat Impérial la faculté de disposer des relais, pour le transport des Lettres & des Paquets des Cours de Vienne & de Bruxelles. Cet établissement fut imité par plusieurs Princes & Etats, dans leurs Terres, & pour leurs Terres; mais la jalousie, qui regnoit entr'eux, ne leur permit pas de lier ensemble leurs Messageries; d'ailleurs les ressorts d'une machine aussi compliquée que celle d'une Poste générale, n'étoient pas encore connus, & les Souverains d'Allemagne n'avoient pas la moindre idée du bénéfice qui pouvoit en résulter pour leurs Finances. Bientôt de simples particuliers, plus clairvoyans que leurs maîtres, s'aviserent de disposer des relais combinés entre les principales Places marchandes. Les Bouchers des Villes Impériales se distinguerent particuliérement dans cette spéculation, & leurs succès furent assez considérables pour tenter la cupidité du Directeur des Postes Espagnoles. Léonard de Taxis représenta vivement à l'Empereur Rodolfe II, les abus qui résultoient de ces Messageries *à Bidets*, & les avantages que l'autorité Impériale en retireroit, si elle parvenoit à s'approprier toutes les Postes d'Allemagne. Le Ministere de Rodolfe II entra, avec empressement, dans le systême du Baron de Taxis. Ce Prince défendit, en conséquence, en 1579, toutes les Messageries établies par de simples particuliers; il transforma les Postes Espagnoles en Postes Impériales, & en reçut le Directeur général, & les Maîtres répandus dans les Terres des Etats, sous la protection particuliere de l'Empereur & de l'Empire. Le rusé Léonard de Taxis profita, avec autant d'a-

dresse que de bonheur, de ces circonstances, pour augmenter successivement les routes qui traversoient l'Allemagne; mais toujours en requérant le consentement des Etats dont elles touchoient les territoires. Mais, voyant enfin son établissement parvenu à toute la consistance qu'il pouvoit desirer, il obtint de l'Empereur Mathias les Lettres-Patentes dont nous venons de parler, moyennant lesquelles le Département des Postes fut érigé en Fief mouvant de la Couronne Germanique; il en reçut lui-même l'Investiture pour lui & ses descendans mâles, & l'Electeur de Mayence, en qualité d'Archichancelier de l'Empire, fut nommé Surintendant & Protecteur général du Régalien des Postes en Allemagne. Cet arrangement devint le signal des contestations qui éclaterent, dès ce moment, entre les Etats d'Empire, d'une part, & les Barons de Taxis, de l'autre. Ces derniers soutinrent en toutes occasions, que le droit des Postes étant un Réservat Impérial, embrassant toute l'Allemagne, & poussant des rayons vers toutes ses frontieres, les Princes & les Etats enclavés dans son ressort ne pouvoient point aspirer à l'exercer dans leurs territoires: qu'un établissement qui intéressoit essentiellement le bien & l'utilité générale de tout l'Empire, devoit, par sa nature même, dépendre uniquement du seul Empereur: que les Parasangues des Persans, les Coureurs publics de l'ancienne Rome, & les *Angaries* & les *Parangaries* des Lombards, avoient toujours été l'apanage de l'Empire suprême; & que les Princes d'Allemagne ne pouvant & ne devant exercer dans leurs Terres que les droits qui leur compétoient par une concession expresse des Empereurs, ou par une ancienne observance, ils n'avoient ni titre ni qualité pour participer au Régalien des Postes, puisqu'aucun d'eux n'en étoit spécialement investi, ni ne pouvoit se vanter d'avoir prescrit contre le Domaine Impérial, un droit nouvellement imaginé. En conséquence, les Barons de Taxis prétendirent non-seulement exclure les Princes & les Etats de l'administration des Postes aux Lettres, ils entreprirent aussi d'abolir leurs Messageries, & de s'approprier toutes les Voitures publiques; & bientôt ils avancerent le principe, que les Officiers & les Maîtres des Postes, établis dans les territoires des Etats, n'en dépendoient

doient en aucune maniere; qu'ils ne devoient point reconnoître d'autres Souverains que le seul Grand-Maître des Postes, & que, dans aucune sorte d'affaires, ils n'étoient plus justiciables des Princes Territoriaux. Ces principes & ces prétentions, avancées avec chaleur, & soutenues sans mesure par la Cour Impériale, exciterent les réclamations de tous les Etats, qui n'avoient pas encore transigé avec la Maison de Taxis, par rapport à l'établissement des Postes Provinciales. Ces contradictions empêcherent que les Arrêts du Conseil Aulique ne passassent en Loix: bientôt les Princes, qui ne s'étoient pas liés les mains par des conventions particulieres, créerent des Bureaux de Poste particuliers pour leurs Etats; & la Maison de Taxis vit échouer toutes les tentatives qu'elle fit, en différens tems, pour les faire abolir, & pour substituer des Postes Impériales à leur place. C'est ainsi qu'il se forma en Allemagne deux sortes de Postes ou de *Cours*; les Cours des Postes Impériales, dont la Maison de Taxis tire tout le bénéfice, occupe seul les quatre Electorats du Rhin, la Franconie, la Souabe & la Baviere: mais la Maison d'Autriche, l'Electeur de Saxe, l'Electeur de Brandebourg, la Maison de Brunswick, le Roi de Danemarck, en qualité de Duc de Holstein, le Duc de Saxe-Gotha, les Landgraves de Hesse, &c. entretiennent des Postes Provinciales, qui dépendent, purement & simplement, de leur Chambre des Finances, & qu'ils sont parvenus à combiner avec les Postes Impériales, auxquelles elles viennent aboutir. D'un autre côté, les Etats qui ont reçu dans leurs Territoires les Postes de la Maison de Taxis, ont trouvé moyen de faire anéantir les projets d'indépendance que les Officiers en avoient conçus; & l'Empire en corps a prescrit aux Empereurs un engagement solemnel de porter remede aux griefs que les Etats formoient encore, contre la manutention de ces Postes, & de ne point souffrir que les Grands-Maîtres de ces Postes nommassent aux Emplois dépendans de cet établissement, des Officiers qui ne fussent pas nés Sujets des Princes & des Etats dans les Territoires desquels ces Emplois viendroient à vaquer. Au surplus, nous observerons, que le fils de Léonard de Taxis, le Baron Lamoral, a été

élevé, par l'Empereur Ferdinand II, à la Dignité de Comte, & le Comte Eugene Alexandre, en *1686*, à celle de Prince du Saint-Empire; que l'Empereur Charles VII ayant érigé, en 1744, la Grand-Maîtrise des Postes en *Fief Princier*, ou Fief du Trône Germanique, le Prince Alexandre Ferdinand a demandé d'être admis à voix & séance à la Diéte, & qu'il a obtenu enfin cette distinction en 1752, malgré les protestations de tous les Princes des anciennes Maisons, & nonobstant les réclamations de la majeure partie du Collége dans lequel il a été reçu.

1616. 1617.

L'Empereur Mathias, & ses deux freres, Maximilien & Albert, n'ayant point d'enfans, il s'éleve de légers débats par rapport à la succession de ce Prince. Le Roi d'Espagne en prétendoit la plus grande partie aux droits de sa mere, Anne d'Autriche, fille de l'Empereur Maximilien II; mais les Loix, & la forme de succession reçue dans la Maison d'Autriche, y appelloient l'Archiduc Ferdinand, de la branche de Stirie, cousin-germain de Mathias, fils de l'Archiduc Charles, & petit-fils de l'Empereur Ferdinand I. Philippe III, qui fondoit les plus vastes projets sur la façon de penser & d'agir de ce Prince, sur sa haine contre les Protestans, & sur les principes d'un aveugle despotisme, qu'on lui avoit inspirés dès sa jeunesse, promet enfin à l'Empereur de renoncer à ses droits, s'il vouloit adopter l'Archiduc Ferdinand, & lui assurer la succession immédiate dans ses Etats; il se charge même de faire agréer cet arrangement aux Archiducs Maximilien & Albert, & il y obtient, sans peine, leur accession. Rien ne gênant alors la bonne volonté de Mathias, il adopte solemnellement l'Archiduc Ferdinand, & persuade à la plus grande partie des Etats de Bohême de ratifier cette Transaction, & de couronner incessamment son successeur éventuel: cependant ils exigeren: que ce Prince confirmât, par serment, les droits, les prérogatives & les anciennes coutumes de ce Royaume, & qu'il s'engageât parti-

culiérement de faire exécuter, suivant leur forme & teneur, les Lettres-Patentes de 1609, par lesquelles l'Empereur Rodolfe II avoit accordé aux Protestans de Bohême le libre exercice de leur Religion. Mais on assure que l'Archiduc Ferdinand, rentré dans son appartement, après avoir prononcé ce serment au pied des Autels, s'en fit incontinent relever par son Confesseur, Jésuite, & qu'il en prêta un autre entre ses mains, de détruire l'Hérésie dans tous ses Etats héréditaires. Au surplus, la renonciation que le Roi d'Espagne fit alors, en faveur de ce Prince, à ses foibles prétentions, ne fut pas absolument gratuite: il stipula d'abord la cession de l'Alsace, & des préfectures de Haguenau & d'Ortenau, & il ne se désista de cette condition, qu'au moyen de l'engagement contracté par l'Archiduc Ferdinand, qu'à l'extinction de sa postérité masculine, tous les Etats patrimoniaux de la Maison d'Autriche, passeroient, sans exception, à la branche Espagnole, dont Philippe III étoit le chef, à l'exclusion des femmes issues de la branche Germanique.

L'Empereur Mathias, le Cardinal Clésel, son premier Ministre & son favori, & le Roi Ferdinand, se rendent à Dresde pour y négocier en personne un Traité d'amitié & d'alliance avec l'Electeur de Saxe, Jean George I. Ce Prince, dont le penchant extrême pour la Maison d'Autriche ne se démentit jamais, s'engagea, sans peine, de contribuer, par son suffrage Electoral, à placer Ferdinand sur le Trône d'Empire; & il promit, avec la même facilité, de ne point prendre part à la guerre qu'on se proposoit dès-lors de faire aux Membres de l'Union de Halle. Le fameux Hoë de Hoheneck, Prédicateur de la Cour de Saxe, est soupçonné d'avoir précipité son Maître dans cet engagement indiscret, en aigrissant sa jalousie contre l'Electeur Palatin, & en échauffant sa haine contre la Religion Calviniste.

1618.

Commencement des troubles de Bohême, & des malheurs de l'Allemagne. L'Archevêque de Prague, & l'Abbé de Braunau, font

démolir quelques Temples que les Proteſtans avoient conſtruit, malgré eux, dans leurs Seigneuries. Cet acte de rigueur fut approuvé par le Miniſtere de Vienne, ſous prétexte que les Lettres-Patentes de Rodolfe II permettoient ſeulement aux Seigneurs particuliers de Bohême, d'introduire le culte Proteſtant dans leurs terres, mais qu'elles ne les obligeoient pas de l'accorder à leurs Vaſſaux qui le demandoient. Cette déciſion, quelque ſage qu'elle fût au fond, ſouleva tous les Proteſtans, qui étoient en grand nombre dans ce Royaume. Leur parti fut inceſſamment augmenté par les reſtes des anciens Calixtins, & par tous les mécontens de l'adminiſtration actuelle; ils convoquent une aſſemblée générale des Etats à Prague, pour aviſer aux moyens de faire reſpecter les droits & les priviléges de la Nation. Le Comte de la Tour, & les autres Chefs de l'émeute, y préſentent leurs griefs au Conſeil d'Etat, & aux Commiſſaires du Roi Ferdinand; & ceux-ci n'ayant pas répondu favorablement à leurs reproches, ils mettent la main ſur les Barons de Slabata & de Martinitz, l'un & l'autre Conſeillers d'Etat, & ſur le Secrétaire Fabricius; ils les jettent par les fenêtres du château, & les précipitent, d'une hauteur prodigieuſe, à travers une grêle de mouſquetades. Cependant leur chûte fut heureuſe, & Fabricius, qui étoit tombé ſur le Baron de Slabata, lui en demanda humblement pardon. Après ce coup d'éclat, les Proteſtans s'emparent, au nom des Etats, de toutes les parties du Gouvernement, & en confient l'adminiſtration à trente Directeurs tirés de tous les Cercles du Royaume. Ils publient en même-tems un manifeſte pour juſtifier la *déféneſtration* comme un acte de juſtice entiérement conforme aux us & coutumes de la Nation; enfin ils levent des troupes, ils chaſſent les Royaliſtes de toutes les Places dont ils étoient les maîtres, & banniſſent les Jéſuites qu'ils accuſoient d'être les auteurs de l'infraction de leurs priviléges. Mathias emploie toutes les voies de la modération & de la douceur, pour ramener les Rébelles à leur devoir. L'Electeur de Saxe & le Duc de Baviere y joignent leurs repréſentations les plus preſſantes, & le Roi Ferdinand s'engage, pour les

Evénemens remarquables sous MATHIAS.

tranquilliser, de renouveller les Lettres-Patentes de 1609, & de les interpréter de la maniere la plus satisfaisante; mais les Esprits étoient déja trop échauffés pour se rendre à la raison: d'ailleurs les Hollandois, qui craignoient tout de l'alliance étroite qu'ils voyoient s'établir entre Ferdinand & le Roi d'Espagne, ne négligerent rien pour les enflammer de plus en plus, & pour les exciter à une révolte ouverte; & les Princes de l'Union de Halle n'épargnant, de leur côté, ni promesses, ni démonstrations de secours, les mécontens ne garderent plus de mesures, & l'incendie devint général. Les Etats de Silésie, de la Moravie & de la Haute-Autriche, accédent à la rébellion, & demandent, de concert avec ceux de Bohême, une liberté illimitée de conscience, & le rétablissement de leurs priviléges. L'Union de Halle leur envoie un Corps de troupes auxiliaires, sous le commandement du bâtard de Mansfeld; celui-ci s'empare de Pilsen, & les Rébelles repoussent, de toutes parts, les Généraux de l'Empereur.

Entrevue secrette des Electeurs Palatin & de Brandebourg; ils y convinrent ensemble de placer le premier sur le Trône de Bohême, de partager également les Evêchés & les Principautés Ecclésiastiques entre les Catholiques & les Protestans, & de procurer la Couronne Impériale au Duc de Savoie. Assemblée des Princes correspondans à Rotenbourg; ils pressent vivement l'Empereur de donner satisfaction aux Bohêmes, & offrent la Couronne Impériale au Duc de Savoie, s'il vouloit favoriser les vues de l'Electeur Palatin sur celle de Bohême. Ils détruisent la nouvelle Ville d'Udenheim, que l'Evêque de Spire faisoit fortifier.

Diéte de Presbourg. Ferdinand est élu & couronné Roi de Hongrie.

Enlévement du Cardinal Cléfel, Evêque de Vienne, & premier Ministre de Mathias. Il s'étoit toujours opposé aux conseils violens des Espagnols, & ne cessoit d'inspirer, à son maître, des sentimens de douceur & de conciliation, qui déplaisoient souverainement à Ferdinand. Ce Prince le fait arrêter au milieu de Vienne, & conduire en secret dans un Château du Tirol. Il annonce ensuite cette

démarche violente au Pape Paul V, & à l'Empereur, qui la désapprouverent sans ménagement. Le Pontife sur-tout trouva très-mauvais qu'on eût abusé de son nom, & supposé des ordres de sa part pour la pallier aux yeux du public. Il insista sur la délivrance du Cardinal prisonnier ; mais il n'eut pas la consolation de l'obtenir: cependant Ferdinand accorda, aux remontrances pressantes de Grégoire XV, que Cléfel fût transféré à Rome; le Pontife y fit instruire le Procès de ce Prélat, avec la plus grande sévérité, & la Commission établie pour cet effet, le déclara parfaitement innocent de tous les crimes, délits & fautes qu'on lui avoit imputés. Il demeura ensuite à Rome, jusqu'en 1627, que l'Empereur Ferdinand II le rappella à Vienne, & le parti dominant n'ayant plus rien à craindre de ses conseils modérés & pacifiques, l'y laissa mourir tranquillement.

Les Comtes de Lichtenstein sont créés Princes du S. Empire; cependant ils ne furent admis à voix & séance à la Diéte, qu'en 1719 & 1723, après avoir acquis les terres immédiates de Vadutz & de Schellenberg, auxquelles la dignité Princiere fut attachée.

1619.

Conférences infructueuses d'Egra, pour pacifier les troubles de Bohême. Elles furent rompues à l'occasion de la mort de l'Empereur, que le ressentiment de l'enlevement de Cléfel conduisit au tombeau, & l'on attribue à la même cause la mort de l'Impératrice, qui précéda de quelques mois celle de son mari.

La capitulation de Mathias differe essentiellement de celles de ses Prédécesseurs, en ce que, 1° Elle confirmoit les unions Electorales de 1519 & 1521, comme des Loix fondamentales de l'Empire. 2° Qu'elle lui prescrivoit de recouvrer les Fiefs d'Italie. 3° Qu'elle bornoit l'emploi des subsides accordés par les Etats au seul usage pour lequel ils seroient destinés. 4° Qu'elle défendoit d'entendre aucuns Procès, relatifs à des péages Electoraux, devant un autre Tribunal que celui des sept Electeurs. 5° Qu'elle obligeoit

Evénemens remarquables sous MATHIAS.

l'Empereur de s'investir soi-même des Fiefs patrimoniaux de sa Maison d'Autriche. 6° Qu'elle lui enjoignoit de composer son Conseil Aulique d'un plus grand nombre d'Assesseurs originaires des différentes Provinces Germaniques, que d'Autrichiens; enfin qu'elle autorisoit les Electeurs à procéder à l'élection d'un Roi des Romains du vivant de l'Empereur, dès qu'ils le jugeroient utile & nécessaire pour le bien de l'Empire, & même malgré les oppositions de l'Empereur regnant.

Mathias conféra au Roi d'Espagne, Duc de Milan, le Marquisat de Final, ouvert à la directe de l'Empire, par l'extinction de la Maison de Caretto.



Naissance & avénement à la Couronne.	*Evénemens remarquables.*
Ferdinand II, Archiduc d'Autriche, fils de Charles, Duc de Stirie, & de Marie-Anne de Baviere, petit-fils de l'Empereur Ferdinand I, né à Gratz, le 9 Juillet 1578, couronné Roi de Bohême le 29 Juin 1617, & de Hongrie le 1 Juillet 1618, élu Empereur le 28 Août 1619, & sacré le 30 Septembre, à l'âge de 41 ans.	1619. LES TROUBLES dont l'Allemagne fut agitée, pendant les six mois qui s'écoulerent entre la mort de Mathias & l'élection de son successeur, ne présagerent que trop les malheurs qui alloient fondre sur cette Monarchie. Les Electeurs Palatin & de Saxe exercerent le Vicariat ordinaire, sans essuyer de contradiction de la part des Etats Catholiques; mais les trois Electeurs Archevêques s'étant apperçus que le Palatin se prévaloit des circonstances & de son autorité temporaire pour consolider les forces de l'Union, & pour étendre de plus en plus sa propre influence dans l'Empire, aux dépens de la Religion Catholique, ils pressent la convocation de la Diéte Electorale, qui fut enfin assemblée à Francfort. On y discuta d'abord la question de savoir par qui le suffrage Electoral de Bohême devoit être exercé; les Electeurs Catholiques, entiérement d'accord, quant à ce point, avec l'Electeur de Saxe, se déclarerent hautement pour le Roi Ferdinand, que les droits du sang, & le vœu de la plus grande partie de la Nation de Bohême, avoient porté sur le Trône de ce Royaume, & qui venoit d'offrir à ses sujets mécontens toute la satisfaction qu'ils pouvoient desirer; mais ceux-ci persistoient à regarder leur Trône comme vacant; ils soutenoient que Ferdinand étoit déchu de tous ses droits sur la Bohême, parce qu'il en avoit violé les loix fondamentales, & qu'en rompant les engagemens contractés entre lui & leur Nation, il avoit brisé le sceptre qu'elle ne lui avoit remis que conditionnellement; que le Gouvernement de l'Etat & le droit Electoral, inhérent à la Bohême, étoient dévolus, par ce moyen, au Corps entier de la Nation, & qu'elle devoit exercer celui-ci de la même maniere qu'elle

FEMME.	ENFANS.	1637. MORT.	PRINCES *contemporains.*
Marie-Anne, fille de Guillaume V, Duc de Baviere, & de Renée de Lorraine, née le 18 Décembre 1574, mariée le 23 Avril 1600, † le 7 Mars 1616.	Christine, née le 25 Mai 1601, morte jeune. Jean-Charles, né le 1 Novembre 1605, † 16 Décembre 1619. FERDINAND III, qui regna. Marie-Anne, née le 13 Janvier 1610, mariée le 10 Juillet 1635, à son oncle Maximilien I, Electeur de Baviere, † le 28 Septembre 1665. Cécile Renée, née le 16 Juillet 1611, mariée le 9 Août 1637, à Ladislas IV, Roi de Pologne, † 13 Mars 1644. Léopold-Guillaume, né le 6 Janvier 1614, Evêque de Strasbourg & de Passau en 1626, & d'Olmutz en 1637, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique en 1641, Evêque de Breslau en 1655, Gouverneur-Général des Pays-Bas depuis 1646 jusqu'en 1656, † 20 Novembre 1662.	FERDINAND II *meurt à Vienne, le 15 Février 1637, âgé de 59 ans, dont il avoit regné 18. Il est enterré aux Capucins de Vienne.*	*Papes.* Paul V. 1621. Grégoire XV. 1623. Urbain VIII. 1644. *Maison Ottomane.* Osman II. 1622. Amurat IV. 1640. *Roi de France.* Louis XIII. 1643. *Rois d'Espagne & de Portugal.* Philippe III. 1621. Philippe IV. 1665. *Rois d'Angleterre & d'Ecosse.* Jacques I. 1625. Charles I. 1649. *Roi de Danemarck.* Christiern IV. 1648. *Rois de Suède.* Gustave Adolfe. 1632. Christine, abdique en 1654, † 1689.
Eléonore de Gonzague, fille de Vincent I, Duc de Mantoue, & d'Eléonore de Toscane, née en 159... mariée le 4 Février 1522, couronnée Reine de Bohême en 1627, † 27 Juin 1655.			*Rois de Pologne.* Sigismond III. 1632. Ladislas Sigismond. 1658. *Czar.* Michel Fœderowitz. 1645.

qu'elle avoit fait en 1440. Les Etats de ce Royaume députerent, pour cet effet, des Ambassadeurs nationaux, pour se rendre à Francfort; mais tous les mouvemens que l'Electeur Palatin se donna, pour les faire admettre à l'Assemblée Electorale, furent entiérement infructueux. Ses Collégues résolurent unanimement de reconnoître Ferdinand en qualité de Membre incontestable de leur Collége; d'y recevoir ses Ambassadeurs, & d'en exclure, sans retour, les Députés des Etats de Bohême. Cette décision fut signifiée à ces derniers à Hanau, où ils s'étoient arrêtés; ils y opposerent des protestations qu'on n'écouta point, & l'Electeur Palatin ne fut pas plus heureux, avec la proposition qu'il hasarda, de suspendre au moins le suffrage de Bohême, jusqu'à ce que le différend, qui subsistoit entre Ferdinand & les Etats de ce Royaume, seroit terminé. Cette premiere difficulté fut incontinent suivie d'une autre, qu'on suscita à l'Ambassadeur Electoral de Saxe, par rapport à la forme de ses plein-pouvoirs, qui étoient hérissés de clauses & de restrictions; & il fut obligé d'en produire d'illimités. Après avoir écarté de cette maniere les obstacles qui pouvoient gêner les délibérations de la Diéte Electorale, elle s'occupa sérieusement du choix d'un nouvel Empereur. L'Electeur Palatin, soit pour désunir les Electeurs Catholiques, qui portoient ouvertement le Roi Ferdinand, soit pour ôter à ce Prince l'appui de la Ligue, propose à ses Collégues le Duc Maximilien de Baviere. L'Electeur de Brandebourg approuva cette proposition; celui de Cologne, qui étoit frere du Duc Maximilien, alloit opérer en y accédant un partage égal des opinions; & il ne paroît point douteux que la Couronne Impériale ne fût sortie alors de la Maison d'Autriche, si la France avoit secondé ce projet; mais le Connétable de Luines, le favori & le premier Ministre du Roi Louis XIII, non-seulement ne s'y intéressa point, mais il le traversa en toute maniere, & persuada même le Duc Maximilien, qui n'attendoit que l'aveu du Roi pour se mettre sur les rangs, de renoncer à ces vues ambitieuses en faveur du Roi Ferdinand. Il est fort difficile à croire, que, dans ce moment décisif, le Duc de Luines se soit départi, par principes, du systême essentiel de Henri IV; & l'on est plutôt tenté d'ajouter

ELECTEURS *Ecclésiastiques.*	ELECTEURS *Séculiers.*	COMMISSAIRES *Principaux.*	VICE-CHANCELIERS.
MAYENCE.	BOHÊME.		Léonard Gœtz.
Jean Schweickhart de Cronberg, élu en 1604, † 1626.	L'Empereur Ferdinand II.		Jean-Louis de Ulm.
George de Greiffenklau, 1629.	COMTES PALATINS.		Pierre - Henri de Strahlendorff.
Anselme d'Ulmstatt, 1647.	Frédéric V, Electeur Palatin en 1610, affecte le Royaume de Bohême en 1619, mis au ban de l'Empire en 1622, dépouillé de l'Electorat en. 1623, † 1632.		
COLOGNE.	Charles-Louis, fils du précédent, rétabli en 1648, † 1680.		
Ferdinand de Baviere, élu en 1612, † 1650.	BAVIERE.		
TRÈVES.	Maximilien-le-Grand, Duc de Baviere en 1597, Electeur en 1623, † 1651.		
Lothaire de Metternich, élu en 1599, † 1623.	SAXE.		
Christophe-Philippe de Soetern, † 1652.	Jean-George I, Electeur de Saxe en 1611, † 1656.		
	BRANDEBOURG.		
	Jean - Sigismond, Electeur de Brandebourg, Duc de Prusse 1608, † 1619.		
	Georges-Guillaume, fils du précédent, † 1640.		

foi aux bruits qui se répandirent dans le tems que les Espagnols l'avoient captivé, par le mariage de son frere avec l'héritiere de Pecquigny. Quoi qu'il en soit, la proposition de l'Electeur Palatin, traversée par le Prince, qui avoit le plus grand intérêt à la faire réussir, & désavouée par celui qui en étoit l'objet, tomba nécessairement. Le parti Espagnol triompha, & l'élection de Ferdinand II se fit, sans aucune contradiction, le 28 Août. Il fut sacré, le 10 Septembre suivant, par les mains de l'Electeur de Mayence, à la place de l'Electeur de Cologne, qui n'avoit pas encore reçu la consécration archiépiscopale.

Les Etats de Bohême, de Lusace, de Silésie & de la Haute-Autriche, persistent dans leur refus de reconnoître Ferdinand II pour leur Souverain, quoiqu'il leur offrît de confirmer & de renouveller tous leurs priviléges. Le Comte de la Tour, qui dirigeoit les conseils des mécontens, se jette, avec une armée nombreuse, sur les Provinces de Moravie & de Basse-Autriche, qui ne s'étoient pas encore déclarées, pour les ranger de force sous les étendards de la révolte. Tout plia devant lui; il pénétre jusqu'aux portes de Vienne, & s'établit dans les Fauxbourgs de Lintz; mais la nouvelle de la défaite du Comte de Mansfeld, près de Budweis, l'oblige à renoncer à ses vues sur cette Capitale, dont il lui auroit été facile de se rendre maître, s'il avoit su profiter de la premiere confusion. Les Etats de Moravie, de Silésie & de Hongrie, prononcent, de concert, un Arrêt de proscription contre les Jésuites.

Les Chefs des Etats de Bohême, de Moravie, de Silésie & de Lusace, s'assemblent à Prague, & y déposent solemnellement le Roi Ferdinand, le 27 Août. Ils publient, en même-tems, nombre de manifestes, dans lesquels ils déduisoient les raisons qui les avoient portés à cette démarche téméraire: on y reprochoit au Roi Ferdinand d'être monté sur le Trône par des voies iniques & honteuses, à l'aide de l'argent que les Espagnols avoient répandu parmi quelques Chefs de la Nation, sans le concours de la plus grande partie de la Noblesse, & sans l'aveu des Villes; qu'après avoir usurpé l'administration de ce Royaume, encore du vivant de l'Empereur Mathias,

GRANDS - JUGES de la Chambre Imp.	PRÉSIDENS du Conseil Aulique.	HISTORIENS.	ILLUSTRES.
Philippe-Christophe de Soetern, Archevêque de Trèves, & Evêque de Spire, † 1652.	George-Louis, Landgrave de Leuchtenberg jusqu'en 1620.	Khevenhuller, Annales de Ferdinand II.	Melchior Adam, Historien. 1622.
	Jean-George, Comte de Hohenzollern, 1623.	Bellus, Laurier d'Autriche.	Jean Adelgreiff, Fanatique. 1636.
	Wratislas, Comte de Furstemberg, 1632.	Papus, Histoire d'Allemagne.	Sixte Amama, Critique. 1629.
	Jean-Ernest, Comte de Fugger, 1637.	Wassemberg, Florus Germanique.	Jean Arnd, Théologien Protestant. 1621.
		Chemnitz, Guerres de Gustave-Adolfe.	Jacques Bœhm, Fanatique. 1624.
		Spanheim le Soldat Suédois.	Jean Buxtorff, Philologue. 1629.
		Harte, Vie de Gustave-Adolfe.	Philippe Camérarius, Jurisconsulte & Critique. 1624.
		Puffendorff, Histoire de Suéde.	Philippe Cluvier, Géographe. 1623.
		Le Théâtre d'Europe.	Christophe Gewold, Historien. 162...
		Grammond.	Melchior Goldast, Jurisconsulte & Historien. 1635.
		Piasecius.	Jean Gretser, Jésuite. 1625.
		Caraffa.	Jean Gruterus, Antiquaire. 1627.
		Londorp, Histoire de la Guerre d'Allemagne.	François Guillimann, Historien. 1623.
		Londorp, Actes publics, & les Supplémens de Mejerus.	David Herlich, Mathématicien. 1636.
		Mémoires de Louise Juliane.	Jean-George Hervart, Jurisconsulte & Historien. 16...
		Ludolph.	Jean Keller, Astronome. 1630.
		Le Mercure.	Paul Lauman, Jésuite. 1635.
		Adlzreiter, Histoire de Baviere.	George-David Locamer, Jurisconsulte. 1637.
		Brachelius, Histoire du dix-septieme siécle.	Eilhard Lubinus, Antiquaire. 1621.
		Weber, Histoire de Ferdinand II.	
		Pfeffinger, Histoire du dix-septieme siécle.	

il s'étoit fait une espece de systême d'en violer à tous égards, & de toute maniere les loix, les constitutions & les priviléges; que, contre ses engagemens les plus sacrés, il avoit inondé la Bohême de troupes étrangeres, & qu'au mépris du droit que la Bulle d'Or avoit confirmé à la Nation, de pouvoir élire elle-même ses Rois, à l'extinction de la Maison regnante, il étoit convenu, avec le Roi d'Espagne, de rendre cette Couronne absolument héréditaire dans la Maison d'Autriche, & d'y substituer à sa postérité, les descendans du Roi Philippe III, quoique ce Prince ne fût point issu du sang Royal de Bohême. Après ce coup d'éclat, les Directeurs Nationaux s'occuperent de l'élection d'un nouveau Roi; les uns penchoient vers le Roi de Danemarck, d'autres proposoient l'Electeur de Saxe ou le Duc de Savoie; mais la pluralité des suffrages se détermina enfin en faveur de l'Electeur Palatin, que la situation de ses Etats entre la Bohême & la Haute-Allemagne, sa triple qualité de Chef de l'Union Protestante, de gendre du Roi d'Angleterre, & de neveu du Stadhouder de Hollande, & ses anciennes liaisons avec les Protestans de France, rendoient infiniment recommandable. Cependant ce Prince balança long-tems s'il accepteroit la Couronne, qu'une députation nombreuse des Etats de Bohême, de Moravie, de Silésie & de Lusace, lui venoit offrir. Il en fut fortement dissuadé par les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, par le Duc de Baviere, & par son beau-pere le Roi d'Angleterre lui-même. Sa mere, la sage Louise Juliane, le conjura, fondante en larmes, de ne se point immiscer dans les affaires de Bohême, & de rejetter les offres insidieuses d'une Nation rébelle; mais les conseils pervers du premier Prédicateur de la Cour Palatine, le fameux Abraham Scultetus, qui intéressa la Religion & la piété du malheureux Fréderic V, à recevoir une Couronne que des fidèles opprimés lui offroient; les insinuations artificieuses du Prince Maurice d'Orange, son oncle, qui ne cherchoit qu'à susciter des embarras à la Maison d'Autriche; celles du Maréchal de Bouillon, le mari de sa tante, qui espéroit de trouver un jour en Bohême les moyens de perpétuer les trou-

GRANDS-JUGES de la Chambre Impériale.	*PRESIDENS du Conseil Aulique.*	*HISTORIENS.*	*ILLUSTRES.*
		Holberg, Histoire de Danemarck	Henri Meibom, Historien. 1625.
		Nani, Histoire de Venise.	David Pareus, Théologien Protestant. 1622.
		Villeroy, Mémoires d'Etat.	Jacques Pontanus, Jésuite. 1636.
		Le Vassor.	Matthieu Rader, Jésuite. 1634.
		Les Historiens de France, de Hollande & de Suéde.	Wilh. Schickard, Linguiste. 1635.
		Le P. Bougeant.	Jacques Schreckfus, Historien. 1637.
			George Schultz, Jurisconsulte. 1634.
			Abraham Scultetus, Théologien Protestant. 1625.
			Herman Vultejus, Jurisconsulte. 1634.

bles de la France, & sur-tout les sollicitations pressantes de l'Electrice Elisabeth d'Angleterre, sa femme, dont l'orgueil n'étoit point satisfait par son mariage avec un simple Electeur : ces efforts réunis d'une cabale aveugle & insidieuse, l'emporterent sur les conseils des vrais amis de Frédéric V. Il se rendit à Waldsaffen, dans le Haut-Palatinat, pour donner audience aux Députés des Etats de Bohême. Il agréa le Decret d'élection qu'ils lui présenterent, & il le signa d'une main tremblante, en l'arrosant de ses larmes. Depuis ce moment, ce Prince n'écouta plus que sa femme & ses flatteurs. Abusé par leurs conseils, séduit par les prédictions absurdes de quelques astrologues, il se hâte d'arriver à Prague, & s'y fait couronner le 25 Octobre. L'Empereur emploie tour-à-tour les conseils, les prieres, & le ton d'autorité, pour lui faire rompre les engagemens funestes qu'il avoit eu l'imprudence de contracter avec les Bohêmes rébelles; mais Frédéric fut insensible aux uns, & il repoussa fiérement l'autre, en signifiant à Ferdinand que c'étoit au Comte Palatin à juger les Empereurs, mais non pas aux Empereurs à lui demander compte de sa conduite. Il se ligue avec Bethlem Gabor, Prince de Transylvanie, qui avoit des vues sur le Trône de Hongrie, & il lui envoie des secours, qui le mirent en état de repousser l'armée Impériale jusqu'à Vienne.

Les Princes de l'Union Protestante s'assemblent à Nuremberg pour délibérer sur les conjonctures embarrassantes dans lesquelles l'Empire se trouvoit. Ferdinand les exhorte à la paix, & leur promet de remédier à tous les griefs qu'ils formoient; mais l'influence prépondérante de l'Electeur Palatin, les idées ambitieuses ou romanesques de quelques Chefs, & les intrigues des Ambassadeurs de Hollande, prévalurent de nouveau sur toutes autres considérations. L'Union résolut d'armer; cependant elle arrêta, que, sans prendre aucunement part ou intérêt aux affaires de Bohême, elle se borneroit à couvrir les Etats Palatins, & à les garantir de toute invasion étrangere. Le Margrave de Bade leve des troupes pour couper le chemin aux secours qu'on envoyoit à Ferdinand de la Lorraine & de la Franche-Comté,

&

& le Margrave d'Anspach, Général en chef de l'Union, s'approche avec une forte armée d'Ulm, afin de contenir le Duc de Baviere, qui venoit de s'allier étroitement avec Ferdinand II.

L'Electeur de Saxe & le Landgrave de Hesse-Darmstadt, embrassent ouvertement le parti de la neutralité.

Les Princes de la ligue Catholique, sollicités par l'Empereur, & autorisés par l'exemple de l'Union, conviennent de lever une armée de 20,000 hommes, dont le commandement fut donné au Duc de Baviere, & sous lui au Comte Tzerclaès de Tilly; ils demandent du secours au Pape, à l'Espagne & à la France, & en obtiennent de tous côtés les promesses les plus flatteuses.

Ferdinand II crée le Marchese Alexandre Pico, premier Duc de la Mirandole.

1620.

Les Hongrois déposent solemnellement l'Empereur Ferdinand leur Roi, & élisent à sa place Bethlem Gabor; après quoi, la Nation entiere accéda à l'alliance que ce Prince avoit contractée avec l'Electeur Palatin. Le Roi d'Angleterre, réveillé par les clameurs de son Parlement de l'espece de léthargie dans laquelle sa passion pour une érudition très-déplacée dans un Souverain, & les promesses captieuses de l'Espagne l'avoient plongé, envoie à son gendre un secours de 4,000 hommes, qui devoient se joindre aux troupes rassemblées par les Princes unis de Basse-Saxe & de Westphalie. Le Roi d'Espagne fait marcher, de son côté, le Marquis Spinola, avec une armée de 20,000 hommes, tirés des Pays-Bas & de la Franche-Comté, pour être à la disposition de la ligue, & fournit un autre Corps de force pareille à l'Empereur, pour l'entretien duquel le Pape Paul V lui accorda les décimes de tous les biens Ecclésiastiques situés sous sa domination.

Les Electeurs Catholiques, l'Electeur de Saxe, le Duc de Baviere & le Landgrave de Hesse-Darmstadt, tiennent une Assemblée particuliere à Mulhausen en Thuringe; ils y désapprouvent souverainement la conduite de l'Electeur Palatin; ils l'exhortent à des-

cendre du Trône qu'il avoit usurpé, & somment les Bohêmes & leurs adhérents de mettre bas les armes; ils pressent en même-tems les Princes correspondans d'embrasser une exacte neutralité, & leur déclarent, par un acte formel, qu'ils n'avoient rien à craindre ni pour leur Religion, ni pour les biens Ecclésiastiques, qu'ils s'étoient appropriés illégitimement depuis la paix Religieuse d'Ausbourg. Enfin ils conviennent ensemble de secourir efficacement l'Empereur contre tous ses ennemis. Il y eut d'ailleurs quelques avis pour inviter Ferdinand II à mettre l'Electeur Palatin au ban de l'Empire; mais les Electeurs de Saxe & de Mayence détournerent encore cette résolution désastreuse.

La plupart des pieces du tems, & nombre d'actes publics contemporains, sont remplis des reproches les plus amers que les Princes, & les auteurs Protestans, faisoient à l'Electeur de Saxe, d'avoir trahi, en cette occasion, la cause de la Religion & de la liberté Germanique, en renouvellant les scènes funestes que l'Electeur Maurice avoit données soixante-douze ans auparavant, dans une circonstance à-peu-près semblable. Cependant il est très-facile de justifier la conduite de ce Prince, par des raisons tirées de la saine politique. Sa Maison tenoit l'Electorat de Saxe de la seule faveur de celle d'Autriche, & il ne s'agissoit pas alors de moins que de détruire entiérement cette Puissance tutélaire. Les Ducs de Saxe, de la branche Ernestine, combattoient sous les drapeaux de l'Electeur Palatin, & tout concouroit à faire croire que le premier effet de la révolution, dont l'Union Protestante étoit occupée, seroit de les rétablir dans l'Electorat & dans les Etats que Charles V leur avoit enlevés. Enfin Ferdinand II flattoit l'Electeur Jean-George I d'une décision prochaine qui lui seroit favorable, de l'affaire de Juliers, & il lui donnoit sans cesse les assurances les plus sacrées, qu'il ne feroit jamais réjaillir, sur les Membres divers du Corps Evangélique, les effets de la haine & de la vengeance qu'il alloit tirer de l'Electeur Palatin. Ces raisons étoient sans doute plus que suffisantes pour déterminer l'Electeur de Saxe à prendre le parti qu'il embrassa. Il se peut cependant qu'elles n'agirent que secondairement sur ce Prince foible de cœur & d'esprit, & que la jalousie qu'il avoit conçue de l'autorité de

l'Electeur Palatin, la haine que ses Théologiens lui avoient inspirée contre le Parti Calviniste, & l'adresse que son premier Prédicateur, Hoë de Hoheneck, avoit eue de faire passer dans son cœur les saintes fureurs dont il brûloit lui-même, & que l'or de l'Espagne enflammoit de plus en plus; il se peut, dis-je, que ces passions ayent eu plus de part aux résolutions de Jean-Georges I, que les spéculations politiques de ses Ministres.

Au moment que les troupes de l'Union Protestante alloient livrer des combats sanglans à l'armée de la ligue, les Chefs des deux partis s'assemblent à Ulm, pour y traiter du maintien de la paix entr'eux. Le Roi Louis XIII, toujours gouverné par le Connétable de Luynes, y envoya une ambassade solemnelle, composée du Duc d'Angoulême, du Comte de Béthune, & du sieur de Châteauneuf. Ces Ministres négocierent avec tant d'adresse, que, par une convention arrêtée le 3 Juillet, les Princes correspondans s'engagerent de nouveau, de ne point se mêler des affaires de Bohême, & de n'employer leurs armemens qu'à la simple défense du Palatinat, à condition que les Princes de la Ligue n'entreprendroient rien contre cette même Province. Ce Traité honteux livroit le malheureux Frédéric V à tout le ressentiment de ses ennemis; il laissoit les Princes de la ligue, maîtres absolus de fournir à l'Empereur tous les secours dont il pouvoit avoir besoin pour réduire la Bohême sous son obéissance, & il conservoit à Ferdinand II, à l'Espagne & à tous les Princes Catholiques, qui n'étoient pas entrés dans la ligue, la faculté d'envahir hostilement les Etats Palatins. Le Président Jeannin, en conseillant au Roi Louis XIII de se rendre médiateur d'un Traité aussi directement contraire au systême conçu & suivi par Henri-le-Grand, eut sans doute pour objet d'humilier l'Electeur Palatin, dont les Ancêtres avoient toujours été le plus ferme appui des Religionnaires en France, & de priver sur-tout le Maréchal de Bouillon des ressources que ce Chef de cabale auroit trouvés dans l'accroissement de puissance de son neveu.

Ferdinand II, secondé par les bons offices de la France, captive avec le même bonheur le Roi de Danemarck, & sacrifie quelques

Mm 2

districts de la Hongrie pour se débarrasser de Bethlem Gabor.

Le Traité d'Ulm ayant enchaîné les forces du parti Protestant; le Duc de Baviere conduit les troupes de la Ligue contre les mécontens de la Haute-Autriche, tandis que l'Electeur de Saxe marchoit contre ceux de Lusace, & que le Marquis de Spinola, à la tête de 24,000 Espagnols, venus des Pays-Bas, envahissoit le Palatinat. Le Duc de Baviere ne trouva point de résistance; tout plia devant lui, & la Province de Haute-Autriche fut ramenée, sans coup férir, sous l'obéissance de Ferdinand II. L'Electeur de Saxe rencontra, à-peu-près, les mêmes facilités du côté de la Lusace, après qu'il eut battu le foible Corps de troupes que les Rébelles lui opposerent., sous le commandement du Margrave de Brandebourg-Jægerendorff: & les Espagnols s'emparerent de nombre de Places du Palatinat, sous les yeux mêmes du Margrave de Brandebourg Anspach, qui commandoit les troupes de l'Union, & qui ne sembla s'être avancé jusqu'à Worms & à Francfort, que pour être spectateur de la conquête d'un pays que l'Union s'étoit chargée de défendre.

Pendant que les affaires de l'Electeur Palatin dépérissoient ainsi de toutes parts, ce Prince inconsidéré hâtoit lui-même sa propre destruction. Déja le zèle aveugle & intolérant dont il brûloit pour le Calvinisme, avoit aliéné de lui l'esprit des Catholiques, des Luthériens & des Calixtins de Bohême; & l'imprudence impardonnable qu'il eut, pour venger l'invasion de la Lusace, de confisquer les Fiefs que l'Electeur de Saxe tenoit de cette Couronne, avoit forcé ce Prince de faire sa cause particuliere, de la cause de Ferdinand II. Cependant dans le moment même que les Saxons occupoient la Lusace, que le Général Bucquoy, à la tête des troupes Impériales, soumettoit la Silésie, & que le Duc de Baviere, après la réduction de la Haute-Autriche, pénétroit en Bohême, le malheureux Frédéric se livroit à Prague aux plaisirs & au goût que sa femme avoit pour les fêtes, laissant au Prince d'Anhalt & au Comte de la Tour le soin de son armée. Celle de l'Empereur réunie aux forces de la Ligue, & à des corps nombreux d'Espagnols & d'Italiens soudoyés par

le Pape, marche, sous la conduite du Duc de Baviere & du Comte de Tilly, droit à Prague, & y livre bataille, le 8 Novembre, à l'armée Bohêmienne, qui étoit retranchée sur la Montagne-Blanche, & qui fut entiérement défaite, après une légere résistance : à l'instant, tout le parti de Frédéric V se dispersa, & ce Prince malheureux se sauva, en déshabillé, avec la Reine sa femme, d'abord à Breslau, de-là à Berlin; & enfin, par un abandon inconcevable de soi-même, jusqu'en Hollande.

Le Margrave d'Anspach, soit ignorance & inertie, soit qu'il eût été gagné par l'or des Espagnols, ramene les troupes de l'Union dans leurs quartiers, & livre le Palatinat, entiérement dénué de défenseurs, aux entreprises de Spinola.

Convaincu trop tard des erreurs du Traité d'Ulm, le Roi de France, s'entremet, conjointement avec les Rois de Danemarck & d'Angleterre, pour procurer la paix, ou du moins une trêve, à l'Electeur Palatin ; mais ces soins tardifs furent aussi infructueux que les secours que le Roi Jacques I se détermina, non sans peine, à fournir enfin à son gendre, lorsque ses affaires étoient déja entiérement désespérées.

Les Bohêmes se soumettent à l'Empereur, après en avoir obtenu l'assurance d'une parfaite amnistie, de la conservation de leurs priviléges, & du libre exercice de la Religion Protestante.

1621.

Jusqu'ici la justice, & une modération parfaite, quoique peut-être simulée, ont caractérisé toutes les démarches de Ferdinand. Ces sentimens vont faire place à l'esprit de vengeance & de despotisme. Il sévit, par des exécutions sanglantes, contre les principaux d'entre les Seigneurs de Bohême, de la Haute-Autriche & de la Moravie, qui avoient eu part à la rébellion; il fait confisquer les biens des autres, abolit les priviléges les plus essentiels de ces Nations, & proscrit dans toutes ces Provinces, l'exercice de la Religion Protestante. En même-tems, procédant de sa seule autorité contre l'Electeur Pala-

tin, & contre ses principaux adhérents, il les met au ban de l'Empire, sans consulter aucunement les autres Electeurs, & sans observer les formalités que les Loix & l'observance de l'Empire, & sa propre Capitulation, lui prescrivoient à cet égard. Enfin il commet l'exécution de cet Arrêt févere au Duc de Baviere & à l'Archiduc Albert, Prince des Pays-Bas, & leur ordonne, à l'un, de s'emparer du Haut-Palatinat, & à l'autre, d'occuper le Palatinat du Rhin. Cette rigueur injuste, ou du moins très-irréguliere, excita une clameur générale dans toute l'Allemagne. On blâmoit sur-tout que Ferdinand II, juge dans sa propre cause, avoit osé poursuivre un Electeur, pour un simple démêlé avec la Maison d'Autriche; mais l'Empereur, enivré de ses succès, ne voyoit plus que son ennemi abbatu sous ses pieds, & sa propre puissance tellement affermie par sa victoire, qu'il croyoit pouvoir tout oser impunément : il méprisa les reproches des Etats; il se joua de l'Ambassadeur d'Angleterre, & fit continuer, sans relâche l'exécution du ban qu'il avoit prononcé.

Spinola se rend Maître de tout le Palatinat du Rhin, excepté les Villes de Frankendal, de Heidelberg & de Manheim, où l'on avoit jetté des Garnisons Angloises. L'Union, autrefois si fiere, consternée par les revers de son Chef, & craignant pour soi-même, conclut, avec le Général Espagnol, un Traité de neutralité, qui fut signé à Mayence : après quoi, elle se dissout entiérement. Telle fut la fin de cette Confédération fameuse, qui, semblable, à tous égards, à l'ancienne Ligue de Schmalkalden, avoit bravé, pendant près de douze ans, l'Empereur, la Maison d'Autriche & les Catholiques; que toute l'Allemagne avoit craint ou respectée, & que la désunion, l'incapacité & la trahison des Chefs, rendirent l'objet du mépris & de la risée de l'Europe.

Diéte Provinciale du Cercle de Basse-Saxe à Segeberg. Le Roi de Danemarck y proposa vainement aux Etats, consternés par les succès de Ferdinand II, de prendre les armes en faveur de l'Electeur Palatin. Il n'y eut que l'Administrateur, de l'Evêché de Halberstatt, Christian de Brunswick-Lunebourg, qui arma pour son propre compte. Ce Prince s'empare des Evêchés de Minden, de Paderborn

& de Hildesheim, & pille par-tout les Eglises, pour se procurer les moyens d'entretenir & d'augmenter ses troupes.

Le Comte de Mansfeld, qui soutenoit, avec une poignée de soldats, le parti de Frédéric V, contre l'Electeur de Saxe, & contre le Duc de Baviere, s'échappe heureusement de la Bohême, & se sauve en Alsace. Le Duc de Baviere se rend maître du Haut-Palatinat.

La Trève de 1609 étant expirée, la guerre recommence, dans les Pays-Bas, entre les Hollandois & les Espagnols.

1622.

Après avoir formé une armée considérable en Alsace, le Comte de Mansfeld s'avance pour rétablir l'Electeur Palatin, qui étoit venu le joindre en route. Il défait l'armée de Tilly près de Wiseloch, & forme le siége des Villes de Ladenbourg & de Saverne. Le Margrave Georges-Frédéric de Bade-Dourlach, qui avoit abdiqué la régence de ses Etats, pour se dévouer, à la tête d'un corps de troupes, à la vengeance de Frédéric V, se sépare du Comte de Mansfeld, afin de se jetter sur la Baviere; mais le Général Tilly le suit sur ses pas, avec tout ce qui lui restoit de troupes, & le défait, à son tour, près de Wimpfen, en Souabe. Il retourne ensuite à la conquête du Palatinat. Le Duc Christian de Brunswick vient l'attaquer près de Hoechst, sur le Mein : il y perd une partie de son armée, & joint, avec le reste, le Comte de Mansfeld, avec lequel il s'empare de toute la Basse-Alsace. Frédéric V, ébloui par l'aurore de fortune qui sembloit lui luire, entame, sous la médiation des Rois d'Angleterre & de Danemarck, une négociation avec la Cour de Vienne, pour obtenir son rétablissement dans ses Etats. Ferdinand II l'en flatte, en exigeant néanmoins, comme une condition préliminaire, qu'il abandonneroit le Comte de Mansfeld & le Duc Christian, qu'un Arrêt du Conseil Aulique venoit de mettre au ban de l'Empire. Ce Prince imprudent se laisse abuser par ces fausses apparences, & congédie ses amis avec leurs troupes. Dès ce moment, la négociation commença à languir; bientôt l'Empereur en renvoya l'objet à la Diète qu'il alloit assembler à Ratisbonne; & Frédéric V,

victime de sa crédulité, & de la mauvaise foi du Ministere Impérial, retourna dans son exil, près d'Utrecht.

Le Duc Christian, & le Comte de Mansfeld, se mettent, avec leurs troupes, au service de la Hollande. Ils attaquent, près de Fleurus, le Général de Cordone, qui vouloit s'opposer à leur passage, à la tête d'une armée Espagnole, & s'ouvrent le chemin, l'épée à la main, après un grand carnage. Mais bientôt ils se dégoûtent de la maniere dont la guerre se faisoit dans les Pays-Bas. Ils quittent l'armée du Prince d'Orange, s'emparent de l'Ostfrise, & font, de cette retraite, des courses ruineuses dans les Etats voisins.

Délivré des embarras, que la proximité des armées de ces deux aventuriers lui causoit, Tilly s'attache au siége de Heidelberg, Capitale du Palatinat, & prend enfin cette Ville d'assaut. Elle fut livrée au pillage, & cruellement ravagée; cependant le Général de la Ligue sauva de ce désastre la magnifique Bibliothèque Electorale, qui passoit pour une des plus riches de l'Univers, & il la fit transporter à Munick: mais le Duc de Baviere la donna, l'année suivante, au Pape Grégoire XV, pour être incorporée à celle du Vatican; & les Savans d'Allemagne regrettent encore aujourd'hui la perte de quantité de Manuscrits, & de pieces relatives à leur Droit public, qui passerent, à cette occasion, en des mains étrangeres.

Tilly ravage impitoyablement le Palatinat. Il surcharge de garnisons ruineuses, & de contributions, les Villes Impériales & les Comtés de la Province Rhénane & de la Wétéraire, & rétablit partout l'exercice de la Religion Catholique.

Paix de Niclasbourg, entre Ferdinand II & Bethlem Gabor, Prince de Transylvanie. Gabor renonça au titre de Roi de Hongrie, & reçut en échange les Duchés d'Oppeln & de Ratibor, en Silésie, sept Comtés, & la Ville de Caschau, en Hongrie, une forte somme d'argent, & la qualité de Prince du S. Empire.

Le Margrave de Bade-Dourlach est mis au ban de l'Empire, comme fauteur & allié de l'Electeur Palatin, & les Terres de Bade éprouvent toutes les horreurs de la guerre, quoiqu'il les eût abandonnées à son fils, avant que de prendre les armes, & que celui-ci

fût

Evénemens remarquables sous FERDINAND *II.*

fût resté neutre. Pour mettre le comble à sa vengeance, l'Empereur fait décider, par son Conseil Aulique, contre la Maison de Bade-Dourlach, le Procès fameux qu'elle soutenoit depuis quelque-tems, par rapport à la succession de Bade-Bade, contre les enfans du Margrave Edouard Fortuné. Ce Prince avoit contracté un mariage très-inégal avec Marie d'Eicken, fille de Josse d'Eicken, Maréchal de la Cour du Prince d'Orange, & Gouverneur de Bréda, & les Margraves de Bade-Dourlach, soutenoient que les enfans provenus de cette alliance illégale, ne pouvoient point lui succéder dans ses Etats d'Allemagne. En conséquence, le Margrave Georges Frédéric s'étoit mis en possession de tout l'héritage de cette branche, & les enfans d'Edouard Fortuné, condamnés par l'Observance générale de l'Allemagne, ne plaidoient plus que dans l'espoir d'obtenir, par accommodement, quelques Fiefs particuliers, dont ils pourroient tirer leur entretien le plus indispensable: lorsque le ressentiment que Ferdinand II avoit conçu contre le Margrave de Bade-Dourlach, & son empressement à faire refleurir la Religion Catholique dans les Terres de Bade-Bade, les remit subitement en possession de toute la succession de leur pere. Elle leur fut confirmée par le Traité de Westphalie, & ils en jouirent jusqu'en 1771, que leur postérité s'étant éteinte, les Margraves de Bade-Dourlach, dont la Maison subsiste encore, recueillirent de nouveau, & sans difficulté, tous les Etats qui avoient appartenu à la souche commune des deux branches.

Dérangement affreux dans la Monnoie d'Allemagne. Ce vaste Empire étoit inondé d'espèces foibles & de billons. Les écus frappés au titre prescrit par les Loix, dont la valeur numéraire n'avoit été, en 1618, que d'un florin & demi, ou de 3 liv. 15 sols, acquirent successivement, en moins de quatre ans, la valeur de dix florins, ou de 25 livres, & il fallut plusieurs années pour remédier à ces désordres, qui ruinerent entiérement le commerce de l'Allemagne.

François & Maximilien, Comtes de Dietrichstein, sont élevés à la Dignité de Princes d'Empire. Ils furent introduits dans le Collége des Princes en 1654, & admis à voix & séance en 1686,

après avoir acquis la Seigneurie immédiate de Trasp, au Cercle d'Autriche.

1623.

L'Empereur convoque, à Ratisbonne, une Assemblée très-irréguliere des Electeurs, & de quelques Princes, entiérement dévoués à ses volontés, & leur déclare l'intention où il étoit de conférer au Duc de Baviere la Dignité Electorale, qui étoit devenue vacante par la proscription de l'Electeur Palatin. Cette proposition passa, malgré les réclamations des Electeurs de Saxe & de Brandebourg, qui regrettoient vivement la destruction irréparable de l'espece d'équilibre que la parité des suffrages, Catholiques & Protestans, avoient maintenu jusqu'alors dans le Collége Electoral. Les contradictions des enfans & des agnats innocens de l'Electeur Palatin, ne furent pas mieux accueillies. On représenta vainement à l'Empereur, que le crime quelconque de l'Electeur Frédéric V, ne pouvoit point préjudicier à ses enfans, qui étoient encore au berceau, moins encore à son frere le Comte Palatin de Simmeren, lequel n'avoit aucunement trempé dans les affaires de Bohême, ni aux autres Princes Palatins, à la tête desquels étoit le Duc de Neubourg. Les succès inespérés de Ferdinand II l'avoient aveuglé: le Nonce & son Confesseur le pressoient d'augmenter le nombre des Electeurs Catholiques, & de mettre, de leur côté, le premier Vicariat: enfin il avoit des obligations immenses à acquitter envers le Duc de Baviere, & la circonstance lui paroissoit heureuse de pouvoir s'en libérer aux dépens d'un tiers. Ces raisons l'emporterent sur le droit & sur la justice : la translation de la dignité Palatine sur la tête du Duc de Baviere, fut résolue à la très-grande pluralité des Etats Catholiques, que Ferdinand II avoit convoqués, contre le très-petit nombre de voix Protestantes, qu'il voulut bien entendre: & l'on se contenta de réserver aux Princes Palatins, la faculté de faire valoir leurs droits, après la mort du Duc Maximilien, ainsi qu'il appartiendroit. L'Empereur investit solemnellement ce Prince de la cinquieme dignité Electorale, de l'Office d'Archi-Sénéchal, & des

autres prérogatives attachées à l'Electorat Palatin, sans s'arrêter aucunement aux protestations des Electeurs de Saxe & de Brandebourg, & du Comte Palatin, Duc de Neubourg, ni aux reproches de la Cour d'Espagne, qui s'opposa constamment à cet acte de despotisme. Il presse ensuite les Etats de faire déclarer toutes leurs Forteresses ses Maisons ouvertes, à l'effet par lui de les faire occuper quand il le jugeroit avantageux pour le bien de l'Empire & de la tranquillité générale. Mais cette proposition dévoiloit trop clairement les intentions du Conseil de Vienne pour ne pas causer des allarmes générales: elle fut rejettée tout d'une voix, au très-grand mécontentement de Ferdinand II.

La complaisance aveugle que le Landgrave de Hesse-Darmstadt témoignoit en toutes occasions pour la Cour Impériale, tandis que le Landgrave de Hesse-Cassel ne dissimuloit pas l'éloignement qu'il avoit pour elle, est récompensée par un Arrêt favorable du Conseil Aulique, qui adjugeoit au premier de ces Princes, la succession de Marbourg, & déboutoit le rameau de Cassel des prétentions qu'il y avoit formées. L'exécution de cette Sentence fut commise aux Electeurs de Baviere & de Cologne, & le Général Tilly eut ordre de seconder leurs opérations avec les troupes Impériales.

Ferdinand engage la Haute & Basse-Lusace à l'Electeur de Saxe, pour lui servir de sûreté & d'indemnité, relativement aux frais de la guerre que ce Prince avoit faite aux Bohémiens : il abandonne au même titre, la Haute-Autriche au Duc de Baviere, qui possédoit déja le Haut-Palatinat par droit de conquête.

Les Princes du Cercle de Basse-Saxe prennent la résolution d'armer pour la défense de la Religion Protestante & de la liberté Germanique, que Ferdinand II ébranloit dans leurs fondemens. Ils levent un corps de 12,000 hommes, & en donnent le commandement au Duc Christian de Brunswick. Tilly se porte rapidement vers cette Province, & force les Etats, qui avoient consenti à cet armement, de congédier le Duc Christian avec ses troupes. Ce Prince prend la route de l'Ostfrise, pour rejoindre le Comte de

Nn 2

Mansfeld; mais Tilly le suit sur ses pas : il l'atteint près de Stattlo, au pays de Munster, sur les frontieres du Comté de Zutphen, & le défait entiérement. Le Comte de Mansfeld ne pouvant plus se soutenir dans l'Ostfrise, licencie ses troupes, par le conseil des Hollandois, après avoir ravagé les Evêchés de Munster & de Paderborn. Les troupes Impériales & Espagnoles s'établissent dans les pays Protestans du Cercle de Westphalie.

Ferdinand II ayant obtenu du Roi d'Espagne une renonciation absolue aux droits quelconques que ce Prince avoit prétendu sur la succession d'Autriche, abandonne à l'Archiduc Léopold, ci-devant Evêque de Passau & de Strasbourg, son frere, l'Alsace, le Tirol, le Brisgau & les autres Etats antérieurs de sa Maison.

Erection de plusieurs Principautés nouvelles. Les Comtes de Salm furent déclarés Princes d'Empire, par Lettres-Patentes du 8 Janvier; mais leur introduction dans le Collége des Princes avec l'admission à voix & séance, ne se date que de l'année 1654. Les Barons d'Eggenberg obtinrent cette même dignité par Lettres-Patentes du 25 Février. Ils furent introduits & admis à voix & séance en 1654, après avoir acquis de l'Empereur Ferdinand III, la Terre de Gradisca, comme un Fief immédiat de l'Empire. Leur Maison s'éteignit en 1713. Enfin les Comtes de Hohenzollern, de la branche de Hechingen, furent élevés au rang de Princes, par Lettres-Patentes du 28 Mars; mais leur admission à voix & séance traîna jusqu'en 1653.

Troubles de la Valteline, petit pays situé sur les frontieres du Milanès & du Tirol, dont il interceptoit la communication. Il s'étoit révolté contre les Grisons, ses Souverains, & les Espagnols, sous prétexte de venir au secours du parti Catholique s'étoient emparés des passages, qui conduisent du Milanès en Allemagne. Mais le Roi de France engagea le Roi d'Espagne à se désister, par le Traité de Madrid, de ses projets sur cette vallée importante. Ligue entre le Roi de France, le Duc de Savoie & la République de Venise, pour procurer l'exécution de ce Traité.

Evénemens remarquables sous FERDINAND *II.*

1624.

La cession hypothécaire de la Lusace enchaînant l'Electeur de Saxe, par de nouveaux liens, à la Maison d'Autriche, Ferdinand II obtient sans peine le désistement de ce Prince, des oppositions qu'il avoit faites jusqu'alors à la translation de la dignité Electorale Palatine, au Duc de Baviere. L'Empereur convoque une Diéte Electorale, renforcée de quelques Princes, à Schleusingen. Le nouvel Electeur Maximilien y est solemnellement introduit dans le Collége Electoral, au rang & à la place des Electeurs Palatins, nonobstant les contradictions de l'Electeur de Brandebourg.

L'Empereur commence à forcer les Etats Protestans, par des exécutions militaires, à restituer aux Catholiques les biens d'Eglise qu'ils avoient occupés & sécularisés depuis la Paix religieuse de 1555.

Les Historiens du tems rapportent à cette année un prétendu Traité d'alliance, conclu le 8 Août, à Paris, entre les Rois de France, d'Angleterre & de Danemarck, le Duc de Savoie, & les Républiques de Venise & de Hollande, dont l'objet auroit été le rétablissement de l'Electeur Palatin, l'humiliation de la Maison d'Autriche & l'expulsion des Espagnols hors de la Valteline. Mais il y a grande apparence que ce Traité n'a jamais existé, & que les détails qu'on en a publiés ne sont que des fictions, démenties par les événemens de cette année & des suivantes.

Quoi qu'il en soit, il est certain que le Roi de Danemarck, excité, sous main, par l'Angleterre & par la Hollande, & sur-tout par le sentiment de sa propre conservation, se préparoit dès-lors à venger la cause de l'Electeur Palatin, & celle de la liberté Germanique. Les desseins de l'Empereur n'étoient plus un mystere; on le voyoit s'avancer à grands pas vers le but qu'il s'étoit proposé, de priver les Princes Protestans de la faculté qu'ils s'étoient arrogée jusqu'alors, d'aspirer, à titre d'Administrateurs, aux principaux Evêchés & Archevêchés d'Allemagne. Le Roi de Danemarck destinoit, depuis long-tems, à ses fils cadets l'Archevêché de Bremen, & les Evêchés de Minden & de Verden, & il voyoit avec regret la ruine

prochaine de ses espérances. D'un autre côté, l'Empereur, dans la seule intention, peut-être, de contenir ce Prince, par le fantôme d'un rival dangereux, venoit d'élever les Comtes de Schaumbourg au rang de Princes d'Empire, & de leur octroyer l'usage du titre & des armes du Duché de Holstein, que la branche aînée de cette Maison avoit possédé pendant près de trois siécles, & qui, à son extinction, étoit entré, par femmes, dans la Maison d'Oldenbourg ou de Danemarck, au préjudice, disoit-on, de la branche cadette de Schaumbourg. Entraîné par deux motifs aussi puissans que la crainte & l'espérance, animé d'ailleurs par le Duc Christian de Brunswick, son neveu, Christian IV leve des troupes, & s'attache, par des négociations secretes, les Etats du Cercle de Basse-Saxe, que la crainte des armées Impériales, dont ils étoient entourés, empêchoit encore de se déclarer ouvertement.

Nouveau Traité de partage de la succession de Juliers, conclu le 11 Mai. L'Electeur de Brandebourg eut pour sa part le Duché de Clèves, les Comtés de la Marck & de Ravensberg, & un Bailliage du Duché de Berg; & le Comte Palatin, Duc de Neubourg, obtint les Duchés de Juliers & de Berg, la Seigneurie de Ravenstein, & deux Bailliages du Duché de Clèves.

Lettres-Patentes, du 17 Août, pour l'élévation du Baron Albert de Lobkowitz au rang des Princes d'Empire. Son introduction dans le Collége des Princes, avec voix & séance, date de l'année 1653. La glèbe *Princiere* consiste dans le Comté immédiat de Sternstein & de Neustadt, dans le Haut-Palatinat.

L'Empereur confere au Duc de Mantoue la Dignité de Vicaire-Général de l'Empire dans ses Etats; mais le Duc de Savoie s'oppose à cet établissement, comme étant préjudiciable à ses droits de Vicaire-Général de l'Empire en Italie; & il parvint, dans la suite, à faire casser les Lettres-Patentes de Ferdinand II, par un article particulier de la Capitulation de l'Empereur Léopold.

1625.

Le Cercle de Basse-Saxe, convaincu par les représentations du

Roi de Danemarck, & plus encore par le malheur qui accabloit ses voisins, du danger qui le menaçoit, arrête, dans une Assemblée générale, tenue à Segeberg, de reprendre les armes pour la défense de la Religion & de leur liberté. Il défere le commandement en chef de son armée au Roi de Danemarck, en sa qualité de Duc de Holstein & de Comte d'Oldenbourg, & répond au Général Tilly, qui lui demandoit les raisons de son armement, qu'il congédieroit incontinent ses troupes, si lui-même vouloit retirer l'armée Impériale de la frontiere de leurs Etats. Le Général Tilly s'empare de Hammelen & de Minden, & défait entiérement un corps de Danois, près de Hanover. Le fameux Général de Waldstein, abusivement nommé Wallenstein, que l'Empereur venoit de créer Duc de Fridlande, leve une armée à ses propres dépens. Il s'empare de Dessau, & fortifie le Pont fameux qui s'y trouve sur l'Elbe. Il occupe ensuite tout le plat pays de Halberstadt & de Magdebourg, & se rend totalement maître des deux rives de l'Elbe. L'Electeur de Saxe provoque des Conférences, entre les Députés de l'Empereur & ceux du Cercle, pour traiter d'une Trève, sous sa médiation. Mais Ferdinand II, ayant exigé, comme une condition préliminaire, que le Cercle s'engageroit de réformer ses troupes, de n'en plus lever aucunes sans sa permission expresse, & de n'accorder ni faveur ni passage à ses ennemis, les Etats de la Basse-Saxe, qui ne voyoient point de sûreté pour soi-même dans les promesses vagues qu'on leur faisoit, qu'alors l'Empereur retireroit ses troupes, rompent les Conférences, & se déclarent pour la continuation de la guerre. Le Comte de Mansfeld, avec quelques levées qu'il avoit faites en Angleterre, ou que le Duc Christian lui amena des frontieres de la France, passe heureusement le Rhin & le Wéser, & s'empare de la plus grande partie du Duché de Lunebourg.

Traité de la Haye, conclu entre les Rois d'Angleterre & de Danemarck, & la République des Provinces-Unies. L'Angleterre & la Hollande s'engagerent de fournir au Roi de Danemarck des secours considérables en hommes & en argent, pour le mettre en état de rétablir l'Electeur Palatin. Le Roi d'Angleterre se chargea d'ailleurs

d'entraîner la France dans cette Alliance; le Roi de Danemarck prit sur lui d'y faire accéder les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, les Hollandois promirent de traiter avec les Villes Anséatiques, & l'Electeur Palatin entreprit d'intéresser le Roi de Suéde à sa querelle.

Ferdinand II accorde une expectative à la Maison Electorale de Saxe sur le Duché de Wolfenbutel, sur les Comtés de Hanau & de Schwarzbourg, & sur le Comté de Lichtenberg en Alsace, pour autant que toutes ces Terres relevoient du S. Empire; & il s'engage personnellement de procurer le consentement des Electeurs, qui étoit nécessaire pour valider cet acte. Il l'obtint en effet, après avoir essuyé quelques difficultés.

L'âge de majorité des Landgraves de Hesse-Damstadt, est fixé à dix-huit ans.

1626.

La guerre continue, avec beaucoup de chaleur, entre l'Empereur & le Roi de Danemarck. Ce Prince étoit parvenu à rassembler une armée de plus de 60,000 hommes, & il eut l'imprudence de la diviser en trois Corps. Il se proposoit d'occuper avec le premier les Evêchés de Hildesheim & d'Osnabruck; il chargea le Duc Christian, avec le second Corps que le Landgrave de Hesse renforça considérablement, de s'emparer de Goettingen & de Nordheim, & détacha le Comte de Mansfed, avec le troisieme, vers la Bohême, pour soutenir la nouvelle rébellion qui venoit d'éclater dans la Haute-Autriche & en Silésie. Le Duc Christian s'aquitta heureusement de sa commission; mais il mourut, empoisonné, au milieu de ses succès, dans la vingt-septieme année de son âge. Prince illustre par ses talens pour la guerre, par son intrépidité & par son génie vaste & fécond en ressources; mais dont la mémoire est flétrie par la haine qu'il manifesta, en toutes occasions, contre la Religion Catholique, par la cruauté qu'il exerça contre les Moines, & par une espece de férocité qu'il contracta, à la tête d'une armée d'avanturiers. Le Comte de Mansfeld est surpris dans sa marche par le Général Wallenstein,

&

Evénemens remarquables sous FERDINAND *II.*

& battu totalement près de Deſſau. Il ſe ſauve avec les débris de ſon armée dans l'Electorat de Brandebourg ; il la renforce par de nouvelles levées, pénétre en Siléſie, défait une armée Impériale près d'Oppelen, & joint heureuſement Bethlem Gabor, qui avoit repris les armes contre Ferdinand II : il remporte enſuite une nouvelle victoire ſur les troupes Impériales, près de Preſbourg ; mais l'approche de Wallſtein fait perdre courage à Gabor, & le Comte de Pappenheim ayant défait & diſperſé les Rébelles de la Haute-Autriche, ſur le ſuccès deſquels ce Prince inquiet & volage comptoit, il conclut une trève avec l'Empereur, & finit par s'accommoder entiérement avec lui. Le Comte de Mansfeld, ne pouvant plus ſervir utilement dans cette partie, vend ſes canons & ſon attirail militaire au Pacha de Bude, & marche, par les Provinces Ottomanes, pour gagner l'Etat de Veniſe, par lequel il comptoit rentrer en Allemagne ; mais il mourut près de la Ville de Zara en Boſnie. Sa mort délivra la Maiſon d'Autriche d'un ennemi dangereux & irréconciliable. Sans ſujets, ſans revenus certains, ſans point d'appui & ſans retraite aſſurée, il entretenoit depuis ſept ans des armées conſidérables, aux dépens des Alliés de l'Empereur. Toujours battu, jamais découragé, il trouva dans ſon génie & dans la haine qu'il avoit vouée à la Maiſon d'Autriche, des reſſources intariſſables, & forma ſes plus vaſtes projets au ſein du malheur & de l'abandon général. Il ne lui manqua que des ſuccès pour être le premier Général de ſon ſiécle.

Le Roi de Danemarck fait lever à Tilly le ſiége de Nordheim ; mais il eſt défait à ſon tour par ce Général près de Koenigſlutter, & contraint de ſe retirer juſqu'à Stade. Tilly inonde toute la Baſſe-Saxe de ſes troupes, & force ſucceſſivement tous les Etats de ce Cercle à ſe ſoumettre à l'Empereur, à l'exception des Ducs de Mecklenbourg, que le Roi de Danemarck contint dans ſon alliance, en mettant des garniſons dans toutes leurs Places fortes. Tilly les punit de cette réſiſtance involontaire par la ruine de leurs Etats, & l'Empereur appeſantit ſur eux ſa haine & ſon reſſentiment.

L'armée ci-devant commandée par le Comte de Mansfeld, en Hongrie & dans la Siléſie, & dont le Comte de la Tour avoit pris le

commandement après son départ, est repoussée par Wallstein dans le Brandebourg. Ce Général l'y suit, & force l'Electeur à ratifier enfin la translation de l'Electorat Palatin au Duc de Baviere, à laquelle il n'avoit cessé, jusqu'alors, de s'opposer. Le Margrave de Bade-Dourlach leve une armée en France, dans la Suisse & en Alsace; mais elle est battue & dispersée par l'Archiduc Léopold.

1627.

Les deux Généraux Impériaux, le Comte de Tilly, & Wallstein, nouvellement créé Duc de Fridlande, fondent, avec deux armées formidables, sur la Basse-Saxe, & repoussent le Roi de Danemarck jusqu'en Jutlande. Wallstein s'empare de la Poméranie, du Duché de Mecklenbourg & du Holstein, tandis que Tilly soumettoit toutes les Places fortes des Duchés de Brunswick & de Lunebourg, & qu'il occupoit la plus grande partie de l'Electorat de Brandebourg.

L'Empereur abolit totalement l'exercice de la Religion Protestante dans ses Etats héréditaires. Il consulte les Electeurs Ecclésiastiques sur les moyens & sur la maniere la plus propre à faire rétablir l'Eglise Catholique dans la possession & la jouissance de ses biens, que les Princes & les Etats Protestans s'étoient appropriés depuis 1555, & emploie le ministere des Généraux, qui commandoient ses troupes dans l'intérieur de l'Empire, pour effectuer cette restitution.

Les Etats Catholiques éclairés sur les vues secrettes de Ferdinand II, que ce Prince ne se donnoit plus la peine de cacher, s'assemblent à Wurtzbourg, pour délibérer sur les moyens de rendre la paix à l'Empire, de délivrer les Cercles des garnisons Impériales, & de mettre un frein au despotisme que Wallstein exerçoit sans ménagement & sans exception sur tous les Membres du Corps Germanique ; mais la timidité des uns, la jalousie des autres, & l'animosité de tous contre le parti Protestant, rendirent cette Assemblée parfaitement infructueuse. La Diéte Electorale, qui fut tenue quelque tems après, pour les mêmes objets, à Muhlhausen, eut à peu

près le même sort; on y disserta beaucoup sur les plaies dont l'Allemagne étoit affligée, & l'on renvoya froidement à la premiere Diéte qui seroit célébrée, à s'occuper des remedes qu'il conviendroit d'y apporter. Les esprits des Etats étoient trop divisés de principes & d'intérêts, la puissance de l'Empereur étoit trop formidable, & les Princes, qui avoient osé s'opposer à ce torrent destructeur, s'en étoient trop mal trouvés, pour qu'on pût prendre quelque résolution plus vigoureuse.

Le Roi de Danemarck demande la paix à l'Empereur, qui consent enfin à la lui accorder, s'il vouloit se tenir renfermé dans les limites du Danemarck; renoncer à l'espoir de placer ses enfans sur les siéges Ecclésiastiques de la Basse-Saxe; rembourser à l'Empereur les frais de la guerre, & ne plus se mêler du tout des affaires d'Allemagne. Le Roi porte ces conditions devant les Etats de ses Royaumes; ceux-ci les rejettent tout d'une voix, & s'engagent unanimement à faire les plus grands efforts pour pousser la guerre avec une nouvelle vivacité.

L'Electeur Palatin provoque des Conférences nouvelles entre ses Députés & les Commissaires Impériaux, pour traiter de son rétablissement. Elles furent tenues à Colmar, sous la médiation des Ducs de Wurtemberg & de Lorraine; mais le succès n'en répondit pas à l'empressement que Frédéric V marquoit de souscrire à toutes les conditions raisonnables qu'on lui proposeroit. L'Empereur persista invariablement à demander que ce Prince lui fît une soumission solemnelle; qu'il renonçât à toutes ses prétentions sur la Couronne de Bohême; qu'il ratifiât la translation de l'Electorat Palatin au Duc de Baviere; qu'il s'engageât de maintenir l'exercice de la Religion Catholique dans les endroits du Palatinat où elle avoit été rétablie par les Espagnols & par Tilly, & qu'il payât à l'Empereur 22 millions de florins, pour le mettre en état de racheter la Lusace & la Haute-Autriche. La rigueur de ces conditions, dont Ferdinand II ne voulut absolument pas se relâcher, fit rompre les Conférences.

L'Empereur se fait couronner Roi de Bohême à Prague; il tient ensuite les Etats Généraux de cette Nation, dans lesquels il réintro-

duisit l'Ordre du Clergé, qui en avoit été exclu depuis plus de deux siécles, & bannit tous les Protestans de ce Royaume.

Ferdinand décide souverainement le Procès qui duroit, depuis long-tems, entre les Archevêques de Saltzbourg & les Prévôts de Bertholdsgaden, & déclare cette Prévôté libre, Souveraine, & Principauté immédiate du S. Empire.

Mort de Vincent II de Gonzague, Duc de Mantoue. Sa succession appartenoit de droit à Charles de Nevers, son oncle *à la mode de Bretagne*, dont le fils Charles II, Duc de Rhételois, avoit épousé Marie, fille du Duc François IV, qui étoit le frere aîné de Vincent II, par où la branche de Nevers avoit réuni tous les droits. Ils furent cependant contestés, quant au Mantouan, par le Duc de Guastalle, issu d'une branche cadette de la Maison de Gonzague, mais que le Roi d'Espagne protégeoit ouvertement contre le Duc de Nevers. Philippe IV craignoit les liaisons que ce Prince avoit avec la France, & prétendoit d'ailleurs qu'il s'étoit rendu incapable de succéder dans un Fief d'Empire, en portant les armes contre le Cercle de Bourgogne. D'un autre côté, le Duc de Savoie réclamoit le Duché de Montferrat, en vertu d'une très-ancienne prétention, dont nous avons parlé sous l'année 1537, & le Duc de Lorraine révendiquoit cette même Province aux droits de sa femme Nicole, fille de Marguerite de Gonzague, qui étoit la sœur aînée du Duc Vincent II. L'Empereur, en qualité de Seigneur direct des Fiefs litigieux, évoque cette contestation à son Tribunal Suprême, & ordonne, en attendant une décision définitive, le séquestre des Duchés de Mantoue & de Montferrat, entre les mains du Roi d'Espagne; mais le Duc de Nevers se met en possession de cette riche succession, & demande des secours au Roi de France pour s'y maintenir contre les efforts des Espagnols. L'Empereur détache quelques troupes en Italie, pour hâter l'établissement du séquestre qu'il avoit prononcé.

1628.

Cette année vit éclorre les vastes projets de l'Empereur Ferdinand II. Ce Prince, par un abus d'autorité que les Henri & les Fré-

déric ne s'étoient point permis, met, par un simple Rescrit Impérial, les Ducs de Mecklenbourg au ban de l'Empire, & les déclare déchus de leurs Etats & de leurs possessions. Il investit ensuite de leur Duché son Géneral Wallstein, Duc de Fridlande, & ajoute à cette faveur, qui n'avoit point d'exemple, la Charge de Grand-Amiral du S. Empire dans la mer Baltique, & dans l'Océan Septentrional. Il s'empare en même-tems de la plus grande partie du Duché de Poméranie, sous ombre de la réversibilité prochaine de ce Fief au Domaine de l'Empire, vu que le Duc Bugislas XIV n'avoit point de postérité; & l'Electeur de Baviere, ressuscitant une ancienne expectative que l'Empereur Louis V avoit donnée sur la Poméranie à son fils aîné, Louis, Margrave de Brandebourg, prépare, dans le silence du cabinet, les prétextes sous lesquels on comptoit dépouiller l'Electeur de Brandebourg de la succession de ce Duché, que des Traités, des Conventions & des Investitures solemnelles lui assuroient. Parvenu, par ces moyens violens, & par la conquête du Holstein, à se rendre maître des bords de la Baltique, depuis Kiel jusqu'à Colberg, Ferdinand II établit dans le port de Wismar une marine Militaire, qui fut portée rapidement à quinze vaisseaux de ligne; & il s'allie étroitement avec le Roi de Pologne, Sigismond III, qui promit de renforcer la flotte de Wallstein avec quelques vaisseaux Polonois. Ces escadres réunies devoient d'abord s'assurer de l'Empire de la mer Baltique, & détruire le commerce immense que les Hollandois y faisoient, qu'on regardoit, avec raison, comme le fondement principal de leur Puissance maritime & de leurs richesses Rien ne pouvoit alors empêcher ces escadres de se rendre maîtres du Sund, & de seconder les efforts que les armées de terre de Ferdinand II feroient en même-tems pour subjuguer entiérement le Danemarck. Il ne restoit plus, dès ce moment, pour soumettre tout le Nord au systême de Monarchie Universelle, que le Ministere de Vienne & de Madrid avoit conçu, que de précipiter Gustave Adolfe du Trône de la Suéde; & d'y faire remonter son oncle Sigismond III, Roi de Pologne, l'allié & le beau frere de Ferdinand II. Devenu, de cette maniere, maître de tout le Nord, dominant avec un despotisme que rien ne gênoit,

rien ne pouvoit arrêter, sur les Princes d'Allemagne, Ferdinand auroit joint une partie de ses troupes innombrables à l'armée Espagnole, pour attaquer les Hollandois du côté des Pays-Bas : un autre Corps Impérial les auroit assailli par la Westphalie, tandis que les escadres réunies de l'Empereur & de l'Espagne auroient menacé les Ports, & auroient détruit le commerce de ces Républicains. Enfin nous avons déja vu sous quel prétexte, & par quels moyens, Ferdinand II & Philippe IV, se proposoient d'envahir le Duché de Mantoue, & de consommer, par cette usurpation, l'asservissement de l'Italie.

Quelques vastes que fussent ces projets, tout sembloit en assurer le succès. Ferdinand II n'en douta point, & ce fut cette confiance qui les fit échouer. Déja une armée Impériale avoit passé les Alpes pour hâter la conquête du Duché de Mantoue ; déja un autre Corps de troupes, détaché au secours du Roi de Pologne, lui aidoit à rétablir la guerre que ce Prince soutenoit à peine, avec toutes les forces de sa République, contre une poignée de Suédois avec lesquels Gustave Adolfe étoit pénétré jusqu'en Prusse ; enfin déja le port de Wismar se remplissoit de vaisseaux de guerre Impériaux, tandis que Tilly resserroit le Roi de Danemarck dans le Jutlande. Il ne s'agissoit plus que de se rendre maître de Stralsund, Ville Anséatique, très-considérable, dont le Port dominoit sur la Baltique, & dont la Marine pouvoit servir utilement à augmenter les forces navales de Wallstein. Ce Général forme le siége de cette Place importante ; mais la résistance désespérée des Habitans, donne le tems aux Rois de Danemarck & de Suéde, d'y jetter des secours de toute espece ; & Wallstein est enfin, forcé de lever le siége, après y avoir perdu la moitié de son armée. D'un autre côté, le Roi de Danemarck, encouragé par les Hollandois & les Suédois, ruine la Marine Impériale ; & les détachemens que Tilly avoit été obligé d'envoyer en Prusse & en Italie, ayant considérablement affoibli son armée, le Roi le chasse, avec grande perte, du Jutland, du Slefwick & du Holstein.

Ferdinand II investit solemnellement l'Electeur de Baviere du Haut-Palatinat, & de la partie du Bas-Palatinat, qui s'étend

sur la rive droite du Rhin, pour tenir le tout, lui & ses descendans mâles, sous la mouvance & directe de l'Empire; promettant, l'Empereur, par une convention particuliere, signée à Munich, de lui garantir la propriété & la jouissance de tous ces Etats & Territoires, & de le dédommager, par un équivalent, si, par quelque moyen ou voie que ce fût, il en étoit jamais évincé ou dépossédé. En échange, l'Electeur restitua à l'Empereur la Haute-Autriche sur l'Ens, qu'il tenoit à titre d'hypothéque pour la somme de 13 millions de florins, à laquelle se montoient les frais de la guerre qu'il avoit faite aux Rébelles de Bohême & d'Autriche. La convention, qui renfermoit ces arrangemens, fut signée à Munich, le 22 Février. Nous remarquerons, en passant, que l'Electeur de Baviere ayant été obligé, par le Traité de Westphalie, de restituer à l'Electeur Palatin les districts du Palatinat que Ferdinand II lui avoit vendus, ce Prince & sa Maison ont réclamé en différens tems la garantie résultante du Traité de Munich, & l'indemnité qu'il leur assuroit, & que cette prétention a été renouvellée en dernier lieu, en 1741, après la mort de l'Empereur Charles VI.

Ferdinand II met le Duc de Mantoue au Ban de l'Empire, pour avoir osé appréhender la possession de son Duché, Fief d'Empire, nonobstant l'Ordonnance du Séquestre, & sans attendre la décision de l'Empereur, son Seigneur direct. Une armée Impériale se joint aux troupes Espagnoles pour exécuter cette Sentence, & s'empare, en très-peu de tems, de tout le Duché de Mantoue & de Montferrat, excepté la seule Citadelle de Casal, qu'une garnison Françoise défendit contre tous les efforts des troupes unies.

L'Empereur continue d'opérer, par des voies de fait, & sans y mettre des formes légitimes, la restitution des biens Ecclésiastiques, des Bénéfices & des Evêchés, dont les Protestans s'étoient mis en possession depuis la paix de Religion. Il pourvoit son fils cadet, l'Archiduc Léopold, Evêque de Strasbourg & de Passau, de l'Evêché de Halberstadt & de l'Abbaye de Hersfeld, & le fait nommer, par le Souverain Pontife, Archevêque de Magebourg: quoique l'Archevêque Protestant actuel, Christian Guillaume, fût oncle de l'Electeur de Brandebourg, & que le Chapitre Métropolitain eût postulé pour

lui succéder, le Prince Auguste de Saxe, second fils de l'Electeur Jean Georges I. Le terme des complaisances & des égards que Ferdinand II avoit marqué jusqu'alors à ce dernier Electeur étoit arrivé; on n'avoit plus besoin de le ménager, & l'Empereur commença à le dépouiller, du moment qu'il cessa de le craindre.

1629.

Le Roi de Danemarck profite de l'avantage que lui donnoient ses derniers succès, pour faire des propositions de paix à l'Empereur; & Ferdinand II, pressé d'une part par son Confesseur, & par le Nonce Carafa, de consommer la ruine du parti Protestant, & menacé de l'autre d'une nouvelle guerre en Italie, donne enfin les mains à un accommodement qui alloit le mettre en mesure d'employer ailleurs les armées de Wallstein & de Tilly. Le Traité de paix fut signé à Lubeck, le 12 Mai. Le Roi de Danemarck, rétabli dans tous ses Etats, s'engagea de ne plus se mêler des affaires d'Empire, qu'autant que sa qualité de Duc de Holstein l'y feroit participer, de ne point contrarier l'Empereur dans ses opérations, & de renoncer à ses vues sur les Evêchés d'Allemagne. Pour prix de ces engagemens honteux, Ferdinand II lui accorda un péage nouveau, sur l'Elbe, à Gluckstatt, mais qui fut aboli, en 1637, pour avoir été octroyé sans l'aveu & le consentement des Electeurs; & il y ajouta, par un Diplôme particulier, la permission que le Prince Frédéric, second fils du Roi, pourroit posséder l'Archevêché de Bremen; mais ni les représentations de la France, ni les instances de l'Angleterre & de la Hollande, dont les secours avoient sauvé le Danemarck, ne purent gagner sur Christian IV, qu'il stipulât le moindre avantage en faveur de l'Electeur Palatin; & ce Prince mit le comble à l'opprobre, dont le Traité de Lubeck le couvrit, en sacrifiant entiérement les Ducs de Mecklenbourg, qu'il avoit seul précipités dans le malheur. Les Rois de France, d'Angleterre & de Suéde, & la République de Hollande, que le Roi vouloit comprendre de son côté dans cette pacification, refuserent, pour cette raison, d'y participer. Le Roi de Suéde ne put pas obtenir la permission d'envoyer

d'envoyer des Ambassadeurs à ces Congrès : ceux de l'Empereur refuserent absolument de les y admettre ; ils allerent jusqu'à les menacer d'un traitement ignominieux, s'ils osoient se présenter à Lubeck ; & ils ne parlerent du Roi Gustave Adolfe, que comme d'un Rébelle & d'un lâche Usurpateur.

Ferdinand II publie enfin, le 6 Mars, son fameux Edit de restitution, après l'avoir fait agréer aux Electeurs Catholiques. Il enjoignoit, par cette loi fameuse, sous peine du ban de l'Empire, à tous les Princes & Etats Protestans, de se dessaisir incessamment, en faveur des Catholiques, de tous les Bénéfices médiats ou immédiats, de quelque rang, nature & qualité qu'ils fussent, qu'ils avoient sécularisés, ou dont ils s'étoient autrement emparés, depuis l'année 1555, contre les dispositions précises de la paix de Religion, & du réservat Ecclésiastique ; autorisant les Etats Catholiques à se servir de tous les moyens qu'ils avoient en main pour abolir le Protestantisme dans leurs territoires, & rappellant d'ailleurs toute la rigueur des anciennes constitutions, qui bornoient aux seuls Luthériens le Bénéfice de la paix de Religion, & qui défendoient nommément d'y associer les sectateurs de Calvin. En même-tems l'Empereur nomma des Commissaires spécialement chargés du soin de faire exécuter cette loi sévere, & les Généraux, qui commandoient ses troupes dans l'Empire, eurent ordre de sévir contre les Etats, qui refuseroient de se soumettre à leur décision. L'Evêque de Constance, & l'Abbé de Kempten, dans le Cercle de Souabe ; l'Evêque de Bamberg, & l'Abbé d'Eberac, en Franconie ; l'Evêque d'Osnabruck, & le Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, en Westphalie ; le Comte de Metternich, en Saxe, & l'Electeur de Mayence, dans la Province Rhénane, déploient toute l'autorité Impériale pour rétablir les Catholiques dans tous les biens Ecclésiastiques, Bénéfices & Eglises qui devoient leur être restitués, & l'Empereur rejette, avec humeur & fierté, les représentations que les Princes Protestans en général, & l'Electeur de Saxe en particulier, lui faisoient pour détourner le coup funeste qui alloit écraser leur parti. Cependant comme il portoit moins sur les Villes immédiates que sur les Princes d'Empire,

l'Electeur de Baviere, pour accabler auſſi ces petites Républiques, propoſe d'y rétablir les anciennes avoueries Impériales. C'en étoit fait de la liberté & de l'exiſtence légitime des Villes d'Empire, ſi ce projet funeſte, que Ferdinand parut adopter dans toute ſon étendue, eût été conduit à ſa perfection; mais des ſoins plus preſſans empêcherent l'Empereur de s'occuper, dans le moment, de cette idée, & bientôt il ne fut plus tems d'y ſonger.

Le deſpotiſme que Ferdinand II exerçoit dans l'Empire, alarme enfin les Princes Catholiques, qu'un zèle de Religion aveugle dans ſes effets avoit rendus juſqu'alors inſenſibles aux malheurs qui accabloient les Proteſtans. Ils s'aſſemblent à Heidelberg, pour délibérer ſur les moyens d'écarter le joug qui les menaçoit, & ils conviennent d'envoyer une Ambaſſade ſolemnelle à l'Empereur, pour le prier de rendre la paix à l'Empire, de remédier aux griefs des Etats, & de congédier une partie de ſes troupes, qui montoient alors à plus de 160,000 hommes. Cette armée formidable étoit diſperſée par toute l'Allemagne, qu'elle épuiſoit par des exactions infinies, ſans compter les taxes immenſes que l'Empereur impoſoit à volonté aux principaux Etats: au point que le ſeul Electorat de Brandebourg, qui étoit alors la Province la moins riche de toute l'Allemagne, lui paya, en moins de quatre ans, plus de 20 millions d'écus. Wallſtein, qui connoiſſoit à fond les projets de ſon Maître, diſoit ſouvent, qu'il falloit mettre les Electeurs ſur le pied des Grands d'Eſpagne, & réduire les Evêques à la qualité de Chapelains de la Cour Impériale. L'Empereur promet de convoquer une Diéte Electorale pour travailler, de concert avec elle, au rétabliſſement de la tranquillité publique.

Le Roi de France, inſpiré par le génie du Cardinal de Richelieu, qui découvroit toute l'étendue des vues ambitieuſes de l'Empereur & de l'Eſpagne, prend la réſolution de marcher lui-même au ſecours du Duc de Mantoue; il force les barrieres des Alpes, & réduit le Duc de Savoie, qui s'étoit oppoſé à ſon paſſage, à ſigner, à Suze, un Traité par lequel il remettoit cette Ville entre les mains du Roi, pour ſûreté du ſecours dont il devoit contribuer à la levée du ſiége

de Casal. Il promettoit d'ailleurs que l'Empereur investiroit le Duc de Mantoue, dans deux mois au plus tard, des Duchés de Mantoue & de Montferrat, sauf les droits d'autrui, & que les Espagnols évacueroient toutes les Places qu'ils avoient occupées dans ces deux Duchés. Le Roi, content d'avoir fait lever le siége de Casal, & se fiant aux promesses du Duc de Savoie, retourne en France, où les mouvemens des Huguenots le rappelloient, après s'être allié étroitement avec le Pape & la République de Venise, pour maintenir, de concert, la constitution actuelle de l'Italie. L'Empereur & le Roi d'Espagne refusent de ratifier le Traité de Suze; Ferdinand II envoie une seconde armée de 30,000 hommes au-delà des Alpes, qui s'empare de Coire & du pays des Grisons, & pénétre ensuite dans le Duché de Mantoue, pendant qu'une armée Espagnole, renforcée par les troupes de Savoie, occupoit les rives du Pô, pour barer le passage à l'armée Françoise. Le Duc de Mantoue se soutient contre tous les efforts de ses ennemis, & les force de prendre les quartiers d'hyver dans les Duchés de Modene & de Plaisance, qui furent impitoyablement ravagés.

Le Roi de Suéde, brûlant de venger le traitement ignominieux que ses Ambassadeurs avoient éprouvé à Lubeck, & les secours nombreux que Ferdinand II avoit fournis contre lui au Roi de Pologne, son oncle, conclut, à Varsovie, avec ce Prince & avec la République de Pologne, sous la médiation de la France, une trève de six ans; malgré tous les artifices que les Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi d'Espagne employerent pour faire échouer cette négociation. Gustave Adolfe se préparant à porter la guerre en Allemagne, traite, par le ministere du Comte de Fahrensbach, avec l'Angleterre, la France, la Hollande, le Duc de Mantoue & le Prince Ragoezy. Il obtient des secours d'argent des uns, des levées nombreuses d'hommes chez les autres; & les promesses d'une diversion puissante du côté de la Hongrie & de l'Italie.

Ferdinand II se brouille avec la République de Venise, au sujet de la nomination au Patriarchat d'Aquilée, que les Empereurs Frédéric III & Maximilien I s'étoient réservée, en cédant le Frioul à

cette République. Cet incident vint très-à-propos pour nourrir & pour augmenter l'intérêt que les Vénitiens prenoient au sort du Duc de Mantoue.

1630.

L'Empereur convoque une Diéte Electorale à Ratisbonne ; mais au lieu de s'y occuper des remontrances des Etats Catholiques, & des plaintes des Protestans, il demande aux Electeurs des secours de troupes & d'argent, pour faire la guerre aux Hollandois, au Duc de Mantoue & au Roi de Suéde, qui se préparoit publiquement à porter la guerre en Allemagne ; il leur propose d'élire Roi des Romains son fils aîné, l'Archiduc Ferdinand III, & promet d'ailleurs de faire les Réglemens les plus précis, pour établir une discipline sévere parmi les troupes qu'il avoit dispersées par toute l'Allemagne ; mais les Electeurs persistent dans leurs représentations : ils exigent, de concert, que l'Empereur réformeroit un Corps de 16,000 Cuirassiers, commandé par le Général Colalte, & qu'il renvoyeroit sur-tout le Général Wallstein, Duc de Fridlande & de Mecklenbourg, dont la hauteur impérieuse & les exactions, l'avoient rendu odieux à toute l'Allemagne. L'Empereur souscrit, après de longs refus, à ces conditions onéreuses, & réduit son armée d'Allemagne à 40,000 hommes choisis, tandis que la ligue continuoit d'en entretenir plus de 30,000. Il se flattoit sans doute que les Electeurs, touchés par ces marques d'égards & de déférence, en seroient plus prompts à lui accorder ses demandes ; mais il se trompa dans ses conjectures. Les Electeurs enhardis par le succès de leur fermeté, & osant plus depuis qu'ils croyoient avoir moins à craindre, se roidirent contre toutes les propositions de Ferdinand ; ils refuserent absolument d'entrer dans aucune guerre étrangere, & bien loin de se prêter aux insinuations que l'Empereur leur avoit faites en faveur de son fils, ils parlerent assez ouvertement de lui donner l'Electeur de Baviere pour successeur éventuel. Les Electeurs de Saxe & de Brandebourg renouvellerent alors leurs réclamations contre l'Edit du 6 Mars : elles parurent faire impression sur leurs Collégues, & l'Electeur Maximilien proposa de le

laisser *dormir* pendant quarante ans; mais Ferdinand II, obsédé par son Confesseur, & par le Nonce qui lui rappelloient sans cesse le vœu qu'il avoit fait d'extirper les Hérétiques, n'eut garde de prendre les voies de modération; il promit froidement aux Electeurs Protestans de traiter à fonds la matiere des Bénéfices Ecclésiastiques dans une Assemblée particuliere qu'il alloit tenir à Francfort, & ordonna, en attendant, à ses Commissaires départis, de redoubler leurs poursuites & leurs exécutions. L'Ambassadeur d'Angleterre fait vainement de nouvelles instances par rapport au rétablissement de l'Electeur Palatin; l'Empereur persistoit à exiger de ce Prince une renonciation absolue à l'Electorat, au Haut-Palatinat & aux districts du Palatinat du Rhin, qu'il avoit vendus à l'Electeur de Baviere.

Il fut aussi question à la Diéte de Ratisbonne de l'affaire de Mantoue. L'Empereur, de concert avec le Roi d'Espagne & le Duc de Savoie, avoient poursuivi, après le départ de Louis XIII, le dessein de dépouiller le Duc Charles de Nevers, que le Roi & les Vénitiens continuoient à secourir. Louis XIII s'empare de toute la Savoie, ses troupes battent les Espagnols à la bataille de Pont de Sture ou de Veillane, & dégagent une seconde fois Casal, tandis que les Impériaux s'emparoient, par surprise & par trahison, de la Capitale du Mantouan. Dans ce moment critique, le fameux Jules Mazarini parvient à faire conclure une trève, & le débarquement du Roi de Suéde en Poméranie annonçant à l'Empereur un nouvel ennemi, ce Prince consent de traiter à la Diéte Electorale de Ratisbonne des intérêts du Duc de Mantoue, & donne enfin les mains à une convention définitive qui fut signée dans cette Ville, le 13 Octobre, par le sieur de Brulart de Sillery, & par le Vice-Chancelier de l'Empire: Elle portoit que le Duc Charles de Nevers seroit maintenu dans la possession des Duchés de Mantoue & de Montferrat, pour les tenir & en jouir sous la directe de l'Empire, en cédant au Duc de Savoie la Ville de Trino, avec un district de 15,000 écus d'or de revenu annuel, & au Duc de Guastalle quelques autres Terres à sa bienséance, du rapport de 6,000 écus. On renvoya à un autre tems la discussion des droits que la Duchesse de Lorraine réclamoit. La

Evénemens remarquables sous FERDINAND II.

France promit d'évacuer la Savoie, & s'engagea d'ailleurs de ne point se mêler des affaires d'Allemagne, & de ne point donner des secours aux ennemis de l'Empire & de la Maison d'Autriche.

Gustave Adolfe, Roi de Suéde, prêt à passer en Allemagne, publie un manifeste dans lequel il rendoit compte des raisons qu'il avoit de faire la guerre à l'Empereur Ferdinand II & à la Maison d'Autriche. Il y reprochoit amèrement à ce Prince l'oppression injuste des Protestans d'Allemagne, les secours qu'il avoit fournis contre lui au Roi de Pologne, le refus injurieux qu'il faisoit de reconnoître Gustave en qualité de Roi de Suéde, la conduite humiliante que Wallstein & les Ambassadeurs Impériaux avoient tenue à Lubeck à l'égard de ses Ambassadeurs, & la proscription illégale des Ducs de Mecklenbourg, ses alliés. Le Roi de Danemarck, jaloux de voir le jeune Héros de Suéde s'engager dans une carriere, où tout sembloit lui promettre un heureux succès, se concerte avec l'Electeur de Brandebourg & avec le Duc de Poméranie, qui craignoient, avec raison, que leurs Etats ne devinssent le théâtre de la guerre, & provoque, conjointement avec eux, des Conférences à Dantzick, pour traiter de la paix, ou plutôt pour endormir Gustave Adolfe par de vaines négociations; mais ce Prince, sans se laisser arrêter par les démonstrations illusoires des Danois, passe avec une armée de 15,000 hommes en Allemagne. Le débarquement se fit, le 24 Juin, à l'Isle de Ruden, sur les côtes de Poméranie, où il s'empara successivement des Isles de Rugen, d'Usedom & de Wollin, & enfin de la Ville de Stettin, Capitale de ce Duché. Il conclut, le 10 Juillet suivant, une alliance défensive avec le Duc Bugislas XIV, par laquelle il lui garantissoit ses Etats, à condition, toutefois, que si ce Prince venoit à décéder, sans laisser de postérité, avant que l'Electeur de Brandebourg, son successeur éventuel, eût ratifié ce traité, ou qu'on disputât à la Maison de Brandebourg son droit de succession, la Poméranie demeureroit en séquestre entre les mains du Roi de Suéde, jusqu'à ce qu'il auroit été pourvu à l'indemnité de la Couronne, relativement aux frais de la guerre & à celle de l'Electeur, par rapport à ses droits sur cette Province. Le Roi continue ensuite ses opérations; il chasse successivement les troupes

Impériales de toute la Poméranie & du Mecklenbourg, après s'être emparé, de vive force, des principaux postes qu'elles avoient occupés.

Transaction de la Haye, conclue pour 25 ans, entre l'Electeur de Brandebourg & le Comte Palatin de Neubourg, touchant la succession de Juliers. L'Electeur eut, pour sa part, le Duché de Clèves & le Comté de la Marck. Les Duchés de Juliers & de Berg, & la Seigneurie de Ravenstein, échurent au Comte Palatin, & le Comté de Ravensberg demeura en Communauté.

1631.

L'Electeur de Saxe tient une Assemblée Provinciale de ses Etats à Torgau, & se fait autoriser à prendre les armes pour la défense de la Religion & de la liberté. Ce Prince convoque ensuite tous les Protestans d'Allemagne à Léipsick, pour aviser au parti qu'il faudroit prendre pour opposer une digue à l'intolérance & au despotisme de Ferdinand II; ils arrêtent unanimement de demander à l'Empereur l'abolition de l'Edit de restitution, & la fin de l'oppression sous laquelle les Princes d'Allemagne gémissoient; de lever, de concert, des troupes suffisantes pour donner du poids à leurs représentations, & pour se rendre, en tout cas, justice eux-mêmes; & de s'entresecourir mutuellement contre quiconque les oseroit attaquer. Cependant ce fut envain que le Roi Gustave les fit solliciter par son Envoyé Bogeslas Chemnitius, de s'allier conjointement ou séparément avec lui contre l'Empereur, ou du moins de fournir à ses armées les provisions & les munitions dont elles avoient besoin. L'Electeur de Saxe, toujours gouverné par des Ministres, qu'on accusa publiquement d'être vendus à la Maison d'Autriche, persuada aux Membres de l'Assemblée de Léipsick, d'embrasser une exacte neutralité entre l'Empereur & le Roi de Suéde, de rester spectateurs tranquilles des combats qui alloient être livrés, quoique le succès en devoit décider de leur propre existence; de laisser les deux partis s'entredétruire mutuellement, & de leur donner enfin la loi à l'un & l'autre, en se joignant à celui qui leur feroit les meilleures conditions.

Evénemens remarquables sous FERDINAND II.

Les Etats de la ligue Catholique se conduisirent par des principes tout différens; ils s'assemblent à Dinkelspuhl, & conviennent de s'opposer, de toutes leurs forces, aux entreprises de Gustave Adolfe, & aux desseins artificieux de l'Electeur de Saxe, qu'ils avoient pénétrés.

Négociation combinée du sieur de Charnacé, Envoyé du Roi Louis XIII, avec le Roi de Suéde, & du grand Oxenstierna avec le Cardinal de Richelieu à Paris. Elle produisit la célèbre alliance conclue, le 13 Janvier, entre la France & la Suéde à Bernwald, dans la nouvelle Marche de Brandebourg, par laquelle Gustave Adolfe s'engagea de porter la guerre au sein de l'Empire, pour rendre l'ancienne liberté à la navigation & au commerce dans l'Océan & dans la mer Baltique; pour mettre fin à l'oppression des Etats d'Allemagne; pour en rétablir la liberté sur le même pied où elle avoit été avant la guerre de Bohême, & pour faire restituer aux Protestans leurs droits, leurs biens & leurs franchises, conformément aux loix de l'Empire, sans préjudice, toutefois, des Etats Catholiques, & sans déroger à leurs droits & à leur possession. Pour cet effet, la France comprit expressément, dans ce Traité, l'Electeur de Baviere, & la Ligue, en tant qu'ils ne prendroient point le parti de Ferdinand II, & qu'ils observeroient une exacte neutralité. Cette alliance devoit durer six ans, pendant lesquels la Suéde promit d'entretenir, en Allemagne, une armée de 36,000 hommes, moyennant un subside annuel de 400,000 écus que la France s'engagea de lui payer.

Gustave prend d'assaut la Ville de Francfort sur l'Oder, & chasse les Impériaux de tous les Etats de Brandebourg.

Tilly, qui commandoit les troupes unies de l'Empereur & de la Ligue, ne pouvant point arrêter ses progrès, se rabat subitement sur la Ville de Magdebourg, que Ferdinand II avoit mise au Ban de l'Empire, parce qu'elle refusoit de recevoir garnison Impériale, d'acquitter les contributions énormes qu'on lui avoit imposées, & de reconnoître, pour son Souverain, l'Archiduc Léopold, fils de l'Empereur, qui avoit obtenu les Bulles pour l'Archevêché du même nom. Gustave s'apprête à voler au secours de cette place; il engage l'Electeur

l'Electeur de Brandebourg à lui remettre sa forteresse de Spandau, pour assurer ses derrieres, & propose à l'Electeur de Saxe de lui envoyer un secours d'hommes, quelque artillerie, & les munitions dont il avoit besoin; mais ce Prince, quoiqu'il s'agissoit du sort de son fils, Administrateur actuel de l'Archevêché de Magdebourg, que l'Empereur en vouloit expulser, persiste dans le systême tortueux qu'il s'étoit formé, & se refuse à toutes les demandes du Roi de Suéde. Gustave, dont les affaires ne pouvoient qu'y gagner, soit que Magdebourg fût pris, ou que Tilly fût obligé d'en lever le siége, demeure dans l'inaction; la Ville est enfin emportée d'assaut; Tilly l'abandonne au pillage à ses troupes effrénées, & celles-ci la livrent aux flâmes, après y avoir commis, pendant trois jours, toutes les horreurs imaginables.

Cet événement funeste n'ayant pu tirer l'Electeur de Brandebourg de l'apathie dans laquelle le Comte de Schwartzenberg, son premier Ministre le retenoit, Gustave marche droit à Berlin, où ses menaces applanirent toutes les difficultés qu'il avoit éprouvées auparavant. L'Electeur lui abandonne Spandau, pour y tenir garnison tant que la guerre dureroit, & il lui fait prêter serment par la garnison de Custrin. Le Landgrave de Hesse-Cassel accéde à l'alliance de la France & de la Suéde au camp de Werben, le 22 Août.

L'Empereur tient, à Francfort, une Diéte de pacification; mais cette Assemblée fut entiérement infructueuse : les Etats Protestans, après s'être disputés long-tems avec les Commissaires de l'Empereur, & avec les Etats Catholiques, au sujet de la restitution des biens Ecclésiastiques, s'apperçurent enfin que Ferdinand II ne cherchoit qu'à les amuser par de vaines discussions; & ils rompirent l'Assemblée, après avoir appris le succès de la bataille de Léipsick.

Les débris de l'armée Impériale, qui avoit fait la guerre en Italie, & que le Traité de Quérasque y rendoit inutiles, reviennent en Allemagne sous le commandement du Comte de Furstemberg; & obligent, en passant, les Etats Protestans de Souabe & de Franconie, de renoncer à la convention de Léipsick. Tilly ravage la Thuringe, & se jette enfin sur les Terres de l'Electeur de Saxe, cet Allié

si fidèle de l'Empereur, qui jusqu'alors avoit sacrifié les plus grands intérêts à son dévouement pour la Maison d'Autriche. Il somme ce Prince de rompre les engagemens qu'il avoit pris, à Léipsick, avec ses co-Etats Protestans, & s'empare, à son refus, de Mersebourg & de la Ville de Léipsick. L'Electeur recourt, dans cette détresse, au Roi de Suéde, & implore les secours qu'il avoit refusés peu de tems auparavant. Gustave Adolfe conclut avec lui une alliance offensive & défensive, au camp de Werben. Ce Traité portoit en substance, que le Roi protégeroit les Etats de l'Electeur avec leurs forces réunies : qu'il n'entreprendroit jamais rien à leur préjudice : qu'il auroit toujours le passage ouvert par la Saxe : qu'il dirigeroit en chef toutes les affaires des Protestans, & que ni lui ni l'Electeur, ne feroient jamais la paix que d'un consentement mutuel. Jonction des deux armées, près de Duben. Gustave marche contre Tilly, qui l'attendoit dans les champs de Breitenfeld, près de Léipsick. Bataille fameuse du 17 Décembre. Le Général Impérial disperse, au premier choc, les troupes Saxonnes, que l'Electeur commandoit ; mais Gustave défait, à son tour, les corps Autrichiens qu'il avoit en tête, & remporte enfin une victoire complète sur Tilly, qui perdit, à cette journée funeste, la moitié de son armée. Le Roi & l'Electeur de Saxe tiennent un grand Conseil de Guerre à Halle ; l'Electeur se charge de pénétrer, avec sa propre armée, dans la Bohême, & jusqu'au cœur des pays héréditaires de Ferdinand, tandis que Gustave voleroit à la délivrance des Etats Protestans dans l'Allemagne intérieure. On a souvent blâmé le Roi de Suéde, de n'avoir pas marché droit à Vienne ; on a prétendu qu'il lui auroit été facile de terminer la guerre dès la premiere campagne, s'il l'eût portée sous les murs de la résidence Impériale, & plusieurs Auteurs l'ont comparé à Annibal, qui savoit vaincre, mais qui ne possédoit pas l'art de profiter de ses victoires. Mais, en jugeant de cette maniere du Roi Gustave, on ne considere pas que ce Prince n'avoit que 16,000 hommes, au plus, dans son armée, sur lesquels il pût compter : qu'il en restoit autant, & plus, à Tilly ; que la Franconie & la Souabe étoient remplies de troupes Impériales, qui pouvoient, au premier mouve-

ment qu'il feroit vers la Bohême, se porter sur ses derrieres, tandis que les garnisons de ce Royaume lui auroient présenté la tête, & que le moindre échec qu'il auroit essuyé, en s'avanturant ainsi, auroit ruiné, sans retour, ses affaires & celles des Protestans; mais qu'en se portant dans l'Empire, il anéantissoit les forces de l'Empereur & de la Ligue, qu'il ranimoit celles des Protestans, & qu'il étoit sûr d'augmenter, à chaque pas, les siennes. D'ailleurs il ne négligea pas l'idée d'attaquer Ferdinand dans ses propres foyers : il en commit le soin à l'Electeur de Saxe, & il pouvoit croire que ce Prince, qu'il venoit d'arracher à la destruction absolue dont l'Empereur le menaçoit, s'en acquitteroit vigoureusement, n'eût-ce été que par esprit de vengeance. Jean-Georges I parut d'abord justifier ces présomptions : il s'empara de Prague & d'Egra : la Bohême lui étoit ouverte, & Gustave occupoit & battoit, en détail, les troupes qui auroient pu arrêter ses progrès : rien n'empêchoit l'Electeur de pousser sa pointe jusqu'à Vienne; mais ce Prince s'arrêta au milieu de ses plus brillans succès, soit qu'il ne voulût pas ruiner la puissance de la Maison d'Autriche, soit qu'il fût trahi par son Général Arnheim, lequel étoit d'intelligence avec la Cour Impériale; soit enfin que la fortune prodigieuse de Gustave eût excité sa jalousie.

Trois mois après la bataille de Léipsick, ce Prince s'étoit déja rendu maître de toute la Saxe, de la Franconie, de la Souabe, du Haut-Rhin, de Mayence & du Palatinat : son armée, loin d'être affoiblie par tant de garnisons, avoit été doublée & triplée par la jonction des Protestans, & par l'alliance qu'il venoit de contracter avec les Ducs de Brunswick. Le malheureux Electeur Palatin alloit être rétabli dans tous ses Etats, & Gustave, après avoir purgé toute l'Allemagne des garnisons Impériales, & avoir soumis à ses Loix la plupart des pays qui étoient entrés dans la Ligue Catholique, se préparoit à fondre sur la Baviere, & à se frayer par cette Province, qui n'avoit encore rien souffert de la guerre, une route aisée & abondante jusqu'en Autriche.

Tant de revers, & la crainte des derniers malheurs, obligerent Ferdinand de recourir de nouveau à Wallstein, & de lui rendre le

commandement de ses armées; mais ce Général, fier & audacieux, ne s'en chargea qu'en prescrivant à son Maître les conditions les plus dures & les plus téméraires : il n'exigea pas moins que d'avoir la direction générale & indépendante de l'armée & de toutes les affaires militaires, avec le pouvoir d'établir, où il voudroit, telles contributions qu'il jugeroit à propos; de les employer à tel usage qu'il lui plairoit, & de confisquer même à son profit, les biens & les terres des ennemis de l'Empereur; enfin de n'être responsable à personne des entreprises qu'il formeroit. Il demanda d'ailleurs, pour récompense des services qu'il alloit rendre, la garantie du Duché de Mecklenbourg, ou l'assurance d'un équivalent, & la cession, en pleine souveraineté, de toutes les conquêtes qu'il feroit; & fit promettre à Ferdinand II, qu'il fixeroit désormais sa résidence à Prague, & qu'il accorderoit à l'armée que Wallstein leveroit, l'entrée, le séjour & la retraite dans ses Etats héréditaires, aussi souvent & tant que ce Général le jugeroit convenable. L'Empereur ne balança pas à souscrire à ces conditions : il s'allie étroitement avec le Roi d'Espagne contre Gustave Adolfe, & en reçoit des secours d'hommes & d'argent.

L'Electeur de Trèves se met, avec ses Etats, sous la protection de la France, & conclut, par sa médiation, un Traité de neutralité avec le Roi de Suéde.

Réduit à rappeller ses armées de l'Italie, pour les opposer au Roi Gustave, l'Empereur hâte la conclusion du Traité définitif, qui se négocioit, depuis quelque tems, par rapport à la succession de Mantoue. Il fut signé à Quérasque, le 6 Avril. On y rappella & confirma toutes les stipulations du Traité de Ratisbonne, à l'engagement près que le Roi de France avoit contracté dans celui-ci, de ne point faire d'alliances avec les ennemis de la Maison d'Autriche, & de ne pas s'immiscer dans les affaires d'Allemagne. En conséquence de ce Traité, le Duc de Mantoue fut investi solemnellement, par l'Empereur, des Duchés de Mantoue & de Montferrat. On observe que le Traité de Quérasque, est la premiere convention publique dans laquelle l'Empereur donnoit le titre de Majesté au Roi de France; la Reine de Suéde ne l'obtint qu'en 1648.

Evénemens remarquables sous FERDINAND II.

1632.

La négociation d'un Traité de neutralité que la France avoit entamée avec Gustave, en faveur de l'Electeur de Baviere, échoue par le refus que ce Prince s'obstinoit à faire, de rappeller les troupes de la Ligue, qui combattoient contre les Suédois & les Saxons. Tilly défait un corps de Suédois, qui occupoit Bamberg. Gustave vole à leur secours ; il repousse Tilly jusqu'en Baviere, s'empare de Donawerth & traverse le Lech à la nâge, sous le feu de l'armée Impériale, qui en défendoit les bords. Tilly, blessé à mort, d'un coup de canon, vit son armée se disperser : le Roi se rend maître d'Ausbourg, de Landshut & de Munick, où il fit un butin immense; il ravage la Baviere, en-deçà de l'Yser, & échoue dans ses desseins sur Ingolstatt & sur Ratisbonne. Walstein pénétre en Bohême à la tête d'une armée nombreuse, & chasse, sans peine, les Saxons de toutes les places fortes qu'ils y avoient occupé. Il ne dépendit même pas du Général d'Arnheim, que l'Electeur de Saxe, son Maître, ne conclut, dès-lors, une paix particuliere avec l'Empereur. Après avoir délivré la Bohême, Wallstein se porte sur Nuremberg. Le Roi de Suéde marche au secours de cette Place, & la garantit du sort cruel qui la menaçoit. Il attaque, sans succès, le camp retranché de Walstein & retourne dans la Baviere, prêt à pousser sa pointe vers la Haute-Autriche, où la rébellion venoit d'éclater avec plus de fureur que jamais. L'Electeur de Saxe, renforcé par un corps nombreux de troupes Suédoises & Brandebourgeoises, fait une irruption heureuse dans la Silésie; mais le Général Arnheim arrête de nouveau ses progrès, par les manœuvres les plus odieuses. Wallstein quitte la Franconie & se jette sur la Saxe, pour faire diversion à l'Electeur : il en ravage les frontieres & s'empare de Léipsick. Jean-Georges I implore l'assistance de Gustave Adolfe. Ce Prince abandonne, sur-le-champ, ses projets contre l'Autriche, & se porte, avec toutes ses forces, au secours de la Saxe. Bataille fameuse de Lutzen, à quatre lieues de Léipsick. Elle devint funeste aux deux Partis. Le grand Gustave fut tué dès le commencement de l'action;

& la plupart des Mémoires, qu'on a recueillis sur cet événement, s'accordent à attribuer sa mort à la plus lâche trahison. Le Duc Bernard de Saxe-Weimar, qui prit alors le commandement en chef de l'armée Suédoise, remporte une victoire compléte, d'abord sur Wallstein, & puis sur le Général Pappenheim, qui joignit l'armée Impériale sur la fin de l'action, avec les troupes nombreuses qu'il commandoit. Le corps de Gustave, percé de plusieurs coups, fut trouvé sous un tas de morts & de mourans. On le transporta en Suéde, & il fut inhumé à Stockolm, le 22 Juin de l'année suivante. Ce Prince, la gloire de la Suéde, ne laissa qu'une fille unique, la fameuse Christine, à peine âgée de six ans. Elle lui succéda sous la Régence des cinq principaux Officiers de la Couronne, le Grand-Sénéchal, le Grand-Maréchal, le Grand-Amiral, le Grand-Chancelier, & le Grand-Trésorier. Le célébre Chancelier Oxenstierna, qui avoit suivi le Roi dans son expédition, fut particuliérement chargé du département des affaires d'Allemagne.

Le Duc Bernard finit la campagne par l'expulsion totale des Impériaux de toutes les Villes de la Saxe qu'ils avoient occupées. Les autres Généraux de Gustave achevent la conquête de l'Alsace & du Palatinat.

Les victoires de Gustave avoient rendu l'espérance au malheureux Electeur Palatin. Il étoit venu trouver son Libérateur à Mayence, & comptoit sur un rétablissement prochain quand Gustave fut tué; cette derniere disgrace acheva de l'accabler; il mourut dans le désespoir de voir sa vengeance évanouie. Prince doué de très-belles qualités, & né pour faire le bonheur de ses peuples, il les précipita avec soi dans un abîme de maux, par un excès de condescendance pour une épouse hautaine & orgueilleuse. Il laissa de ce mariage, entre autres enfans, la célébre Sophie, qui fut mariée, en 1658, au Duc Ernest Auguste de Brunswick-Lunebourg, & dont le fils aîné, l'Electeur Georges-Louis d'Hannovre, monta, en 1714, sur le Trône de la Grande-Bretagne, aux droits de sa mere & de sa malheureuse ayeule.

Evénemens remarquables sous FERDINAND *II.*

1633.

La mort du Grand Gustave fit éclater les vues secretes de l'Electeur de Saxe. Ce Prince aspiroit, depuis long-tems, à devenir l'unique Chef des Protestans d'Allemagne; il avoit accéléré la ruine de l'Electeur Palatin, à qui le choix libre des Princes & des Etats de cette Religion avoit déféré cette qualité; il s'étoit fait confier, en 1630, par l'Assemblée de Léipsick, le directoire suprême des affaires qui concernoient ce Corps; & ce ne fut qu'à la derniere extrémité, & forcé par les circonstances, qu'il consentit à l'abandonner au Roi de Suéde. Délivré par la fin malheureuse de ce Prince, d'un Supérieur dont l'autorité lui étoit à charge, & dont les succès excitoient toute sa jalousie, Jean Georges I annonça hautement le dessein où il étoit de reprendre les fonctions que l'Assemblée de Léipsick lui avoit confiées; mais ce n'étoit pas là le systême d'Oxenstierna. Ce Ministre habile soutenoit que le Traité par lequel les Protestans, & l'Electeur de Saxe lui-même, avoient choisi le Roi de Suéde pour leur Chef, subsistoit encore en son entier; il exigea en conséquence, que la direction des affaires de l'alliance fût mise entre ses mains, conformément au vœu de la Couronne de Suéde; il parvient à rompre une Assemblée du Cercle de Basse-Saxe, qui tendoit à opérer une scission entre les Protestans, & fait échouer une négociation particuliere, que l'Electeur Jean Georges I avoit entamée avec l'Empereur, en même-tems que la Suéde rejettoit, de son côté, la médiation du Roi de Danemarck, pour terminer la guerre d'Allemagne. Rassuré par rapport aux dispositions de l'Electeur de Brandebourg, & des autres Etats de la Haute & Basse-Saxe, & ne craignant plus rien pour le moment de celles de l'Electeur de Saxe, Oxenstierna convoque, à Heilbronn, une Assemblée générale des Etats Protestans des quatre Cercles de Souabe, de Franconie, du Haut & Bas-Rhin, dans laquelle il les détermina à conclure, le 13 Avril, un nouveau Traité d'alliance avec la Couronne de Suéde. Les conditions de ce Traité portoient en substance: Que les Alliés continueroient la guerre contre l'Empereur & contre la Ligue, pour

la défense de la liberté de l'Allemagne, pour le rétablissement des Princes dépouillés, & pour le maintien de la paix publique & de celle de Religion : Que la direction générale des affaires de l'Alliance demeureroit au Chancelier Oxenstierna ; mais qu'on lui adjoindroit un Conseil formé par les Etats d'Empire : que ceux-ci garantiroient à la Suéde les conquêtes qu'elle avoit faites, jusqu'à ce qu'on auroit pourvu à son indemnité par une satisfaction convenable, & qu'aucune des parties contractantes ne pourroit traiter séparément avec l'ennemi, ni faire son accommodement sans l'aveu & la participation des autres Alliés. On convint d'ailleurs de rétablir, sur-le-champ, les enfans de l'Electeur Palatin, dans leurs Etats patrimoniaux, que les Généraux de Gustave avoient repris sur la Ligue, sur l'Electeur de Baviere, & sur l'Espagne ; & ils furent admis à toutes les délibérations de l'Assemblée, malgré les oppositions que l'Electeur de Saxe y fit mettre ; soit qu'il répugnât à donner ce nouveau déboire à la Cour Impériale ; soit que son animosité contre la Maison Palatine ne fût pas encore calmée ; soit enfin qu'il appréhendât que les Protestans ne reprissent, tôt ou tard, leurs anciens sentimens, pour le jeune Electeur Charles-Louis, & qu'ils ne le remissent, au défaut des Suédois, à la tête de leurs affaires. La Hollande accéde à l'alliance de Heilbronn.

Le Roi de France porte des paroles de paix aux deux parties belligérantes ; mais, ne pouvant point les faire agréer, ni à l'une, ni à l'autre, il renouvelle, par le ministere de MM. de Feuquieres & d'Oxenstierna, son alliance avec la Suéde, pour tout le tems que la guerre dureroit encore ; & conclut, peu de tems après, à Dresde, un autre Traité pareil, avec les Electeurs de Saxe & de Brandebourg.

Nouvelle Assemblée des Princes Protestans à Francfort. Elle ratifia tous les articles du Traité de Heilbronn, & prit des mesures nouvelles pour pousser la guerre avec vigueur.

Le Roi de Danemarck trame une négociation secrette avec la Cour Impériale, pour exclure les Suédois des affaires d'Allemagne, & pour procurer à l'Empereur une paix honorable & avantageuse avec les Protestans. Ferdinand II destinoit une récompense magnifique

fique au Roi médiateur : elle devoit consister dans l'Archevêché de Bremen & les Evêchés de Verden & de Butzow; mais toutes les démarches que Christian IV hasarda pour faire tenir un congrès à Breslau, furent infructueuses, & ce Prince eut le chagrin de voir que les Etats de son Royaume furent les premiers à les désapprouver.

La guerre continue à l'avantage des Suédois; ils se maintiennent dans la Souabe, sur le Rhin & dans la Franconie, achevent de reconquérir le Palatinat, & ravagent de nouveau la Baviere. On forme au Duc Bernard de Weimar un Duché héréditaire des Evêchés de Bamberg & de Wurtzbourg. Le Duc de Lunebourg & le Landgrave de Hesse, battent les Impériaux à Oldendorff; ils s'emparent des Evêchés d'Osnabruck & de Paderborn, & chassent leurs ennemis de toute la Basse-Saxe & de la Westphalie.

Le Comte de la Tour pénétre avec une armée Suédoise en Silésie, où il est suivi par les troupes Saxonnes, sous le Général Arnheim, & par celles de Brandebourg. Wallstein amuse Arnheim avec une feinte négociation; il tombe sur le Comte de la Tour, près de Steinau, le défait, & chasse ensuite tous les ennemis de cette Province.

1634.

Conférences de Halberstadt entre les Etats Protestans. Le Cercle de Basse-Saxe, & l'Electeur de Brandebourg, accédent au Traité de Heilbronn, malgré les instances les plus pressantes que l'Electeur de Saxe faisoit pour les en empêcher. Ce Prince, outré de voir le Directoire des Protestans se consolider dans les mains d'Oxenstierna, traversa, dès ce moment, toutes les opérations des Suédois & de leurs Alliés, & renoue, à Leutmeritz, ses anciennes négociations avec la Cour Impériale.

Wallstein, mécontent de l'Empereur, haï des Espagnols & de l'Electeur de Baviere, & persécuté ouvertement par les Jésuites, qui dominoient à la Cour de Ferdinand II, reprend sérieusement le projet de rendre la paix à l'Allemagne, qu'il avoit feint l'année précédente. Ses ennemis le rendent suspect à l'Empereur, qui lui ôte le commandement de l'armée, & le confie au Général Gallas. Wallstein,

qui avoit levé la plupart de ces troupes à ses dépens, & dont les Chefs lui étoient généralement dévoués, entreprend des'y maintenir contre le gré de son Souverain. Sa trame est découverte : l'Empereur le met au ban de l'Empire, & il périt avec ses principaux complices, lâchement assassiné à Egra, par les Colonels Gordon, Leslie & Buttler, qui lui devoient tous leur fortune. L'Empereur donne le commandement de son armée à son fils aîné, l'Archiduc Ferdinand, qu'il avoit déja fait couronner Roi de Hongrie & de Bohême. Les Généraux Gallas & Picolomini furent déclarés ses Lieutenans-Généraux.

Jusques-là les Suédois & leurs Alliés avoient eu, de tous côtés, les plus brillans succès; ils s'étoient rendus maîtres de toute la Haute-Allemagne : le Duc de Weimar s'étoit emparé de Ratisbonne & du Haut-Palatinat, & le siége de la guerre alloit être rétabli dans les Provinces héréditaires de la Maison d'Autriche, & du chef de la Ligue Catholique; mais le Roi Ferdinand fait échouer ces projets, & change tout d'un coup la face des affaires. Renforcé par 12,000 Espagnols, il chasse les garnisons Suédoises du Haut-Palatinat & de la Baviere, & met le siége devant la Ville de Nœrdlingen, dont la conquête lui ouvroit les portes de la Souabe & de la Franconie. Le Duc de Weimar accourt au secours de cette Place importante; il étoit beaucoup inférieur en forces au Roi de Hongrie; mais il alloit être joint par un renfort considérable, que le Rhingrave Otton lui amenoit. Le Maréchal de Horn le pressoit d'attendre l'arrivée de ces troupes; mais le Duc Bernard, aveuglé par ses succès passés, & ne voulant peut-être pas avoir l'air de céder aux representations de Gustave Horn, intéressé d'ailleurs à la défense de son Duché de Franconie, livre, le 7 Septembre, une bataille sanglante aux Impériaux, dont il eut d'abord tout l'avantage; mais qui finit par un effet du hasard, par l'entiere défaite des Suédois. Le Général Horn fut pris, & l'armée Impériale d'une part, celle de la Ligue de l'autre, s'emparerent incessamment des principaux postes que les Suédois occupoient le long du Danube, du Main & du Neckar.

Le Chancelier Oxenstierna, pour relever les affaires de la Suéde,

& pour s'attacher par des nouveaux liens les Princes de l'alliance de Heilbronn, nomme, de concert avec eux, le Duc Bernard, Général en chef des troupes Suédoises & Protestantes, dans la Haute-Allemagne ; mais, sentant en même-tems tout le besoin qu'elles avoient d'un renfort puissant que la Suéde, ni ses Alliés, n'étoient point en mesure de leur envoyer, il conclut, le 19 Octobre, un Traité d'alliance offensive & défensive avec la France. Le Roi Louis XIII s'obligea, par ce Traité, sans préjudice des subsides qu'il payoit à la Suéde, en vertu des Alliances précédentes, d'envoyer au secours des Princes Confédérés, une armée qui dépendroit du Directoire général ; & les Alliés de Heilbronn promirent, de leur côté, de mettre entre les mains du Roi les Villes que leurs troupes tenoient encore dans la Haute & Basse-Alsace, ainsi que la forteresse de Philipsbourg, pour être, toutes ces Places, occupées par des garnisons Françoises, jusqu'à la conclusion d'une paix générale.

Le Maréchal de la Force joint les troupes du Duc de Weimar, avec un corps de François. Ils arrêtent les progrès des Impériaux au siége de Heydelberg.

L'Electeur de Saxe, sollicité depuis long-tems par les Emissaires Espagnols, & par son Général Arnheim, de se réconcilier avec l'Empereur, reprend les négociations qu'il avoit entamées à Leutmeritz ; comme la défaite de Nœrdlingen leur donnoit une nouvelle activité, les préliminaires en furent signés à Pirna, dès le 13 Novembre ; mais le Traité définitif ne le fut qu'à Prague, au mois de Mai de l'année suivante. L'Empereur & l'Electeur invitent vainement l'Electeur de Brandebourg & les Princes de la Confédération Protestante, à souscrire aux préliminaires de Pirna : ils les rejettent, de concert, avec humeur & indignation.

1635.

Paix de Prague, conclue le 30 Mai, entre l'Empereur & l'Electeur de Saxe. Les Ministres Impériaux s'y écarterent considérablement des préliminaires de Pirna ; & ceux de l'Electeur furent obligés

de souscrire à tous ces changemens. Ce Traité porte en substance : Que les Protestans d'Allemagne devoient conserver en pleine propriété, tous les biens Ecclésiastiques *médiats*, & soumis à leur supériorité territoriale, qu'ils avoient sécularisés lors & avant la transaction de Passau de 1552 : Qu'ils devoient conserver pareillement, pendant quarante ans seulement, la jouissance de tous les biens Ecclésiastiques, immédiatement soumis à l'Empire, en quelque tems qu'ils s'en fussent mis en possession, ainsi que celle des biens médiats, dont ils s'étoient emparés depuis 1552, l'une & l'autre sur le pied de l'*uti possidetis*, du 11 Novembre 1627; sauf à décider définitivement le sort de ces bénéfices, soit par la voie d'un accommodement amiable, soit par celle de la Justice ordinaire. L'Archevêché de Magdebourg devoit demeurer au Prince Auguste de Saxe, second fils de l'Electeur, sa vie durant; l'Evêché de Halbestadt fut réservé à l'Archiduc Léopold, second fils de l'Empereur : on stipula le rétablissement de la Ville de Donawerth dans son ancienne liberté, à condition, par elle, de rembourser à l'Electeur de Baviere, les frais de l'exécution, dont il avoit été chargé contr'elle. Les Ducs de Mecklenbourg, & tous les autres Princes & Etats, qui avoient été dépouillés de leurs Terres, ou troublés dans l'exercice de leurs droits & de leurs prérogatives, depuis 1630, devoient être pleinement restitués; mais on excepta très-expressément, de l'amnistie générale, les enfans de l'Electeur Palatin, & tous ceux qui avoient participé aux troubles de Bohême, ou qui avoient pris les armes en faveur de la Maison Palatine. On renvoya tous les autres points controversés, à la connoissance d'une Diéte générale, que l'Empereur promettoit de convoquer incessamment. En attendant, l'Empire devoit lever des troupes pour forcer la France & la Suéde à évacuer l'Allemagne; & l'Electeur s'engagea spécialement de joindre ses troupes à l'armée Impériale, pour hâter l'expulsion des Suédois.

Par un second Traité, indépendant du premier, dont nous venons de faire l'analyse, l'Empereur & la Maison d'Autriche céderent, purement & simplement, à l'Electeur de Saxe, le Margraviat de Lusace, qu'il possédoit, depuis douze ans, à titre d'hypothéque; à l'effet par

lui, & ses descendans mâles & femelles, à perpétuité, de le tenir & posséder en toute souveraineté, mais en Fief mouvant de la Couronne de Bohême, à laquelle on réserva la Haute-Police des Eglises Catholiques, qui subsistoient encore dans cette Province, & la réunion de ce Fief à sa directe, à l'extinction totale de la postérité de Jean-Georges I.

Voilà quel fut le Traité de Prague, dont le Ministere de Dresde s'applaudit, comme d'un chef-d'œuvre de patriotisme & de politique, que les Protestans d'Allemagne eurent d'abord en horreur, & que les personnes les plus sages regarderent comme le signal d'une guerre mille fois plus destructive que celle qu'on prétendoit finir par cette pacification. On trouvoit, en général, fort étrange que l'Electeur de Saxe, sans y être autorisé par qui que ce fût, & sans consulter aucunement ses co-Etats, eût pris sur lui de transiger avec l'Empereur, sur les droits & sur les intérêts des Protestans, & même sur la constitution intérieure de l'Empire : on lui reprochoit amérement son animosité injuste contre la famille malheureuse de l'Electeur Palatin, qu'il sacrifioit impitoyablement à la vengeance de Ferdinand II, & l'on ne lui épargnoit pas les accusations d'ingratitude & de mauvaise foi, sur ce qu'il armoit toute l'Allemagne contre la Suéde, qui avoit sauvé trois fois ses Etats de la destruction affreuse dont ils étoient menacés, & contre la France, qu'il avoit lui-même appellé au secours de l'Allemagne opprimée. Toutes ces réflexions n'empêcherent pas l'Electeur de Saxe de poursuivre sa pointe : il croyoit donner la paix à l'Allemagne, il écartoit les Suédois du Directoire des Protestans; il se délivroit de la crainte qui l'agitoit sans cesse, que le Duc Bernard de Weimar ne se servît des forces dont il disposoit, pour faire rentrer l'Electorat de Saxe dans la branche Ernestine, enfin il acquéroit la Lusace. Tous ces motifs présentés avec art, par un ministere corrompu, étoient bien capables de séduire un Prince anciennement dévoué à la Cour Impériale, & que le seul excès des mauvais traitemens, dont elle l'accabloit, avoit précipité, malgré lui, dans le parti de ses ennemis.

Les Princes Protestans, soit qu'ils désespérassent du rétablissement

des affaires de la Suéde, soit qu'ils comptassent sur le bénéfice des événemens qu'une Trève de quarante ans pouvoit amener, accédent successivement à la pacification de Prague; le seul Landgrave de Hesse-Cassel demeura invariablement attaché à la France & à la Suéde, & préféra de courir, avec eux, les risques d'une nouvelle guerre, que d'accepter une paix qu'il regardoit comme honteuse, & comme nuisible à ses intérêts.

La France, pour s'attacher, de plus en plus, le Duc de Saxe-Weimar, dans ce moment de défection générale, lui abandonne la propriété de l'Alsace, que ses troupes avoient occupée, pour être, cette Province, érigée en Principauté d'Empire, en faveur de ce Prince & de ses descendans. Elle ajouta, à cette premiere faveur, un subside considérable, pour le mettre en état de soudoyer son armée, & lui envoya un secours de 12,000 hommes de troupes Françoises, destinées à servir sous ses ordres tant que la guerre dureroit. Outre ce Traité particulier, conclu le 26 Octobre, à Saint-Germain, le Roi Louis XIII renouvella, à Compiégne, le 28 Avril précédent, avec le Chancelier Oxenstierna, le Traité d'alliance & de subside subsistant entre la France & la Couronne de Suéde.

Les Espagnols enlevent l'Electeur de Trèves de sa Capitale, pour le punir de ce qu'il s'étoit mis sous la protection du Roi Louis XIII. Cet acte de violence & d'hostilité fut une des premieres raisons qui déterminerent la France à déclarer la guerre à l'Espagne & à l'Empereur.

Les Impériaux surprennent Philipsbourg, & forment le siége de Mayence & de Deux-Ponts, que le Cardinal de la Valette leur fit lever. Ils se jettent sur l'Alsace, s'emparent de Saverne, & pénétrent jusqu'en Lorraine. Gallas est défait par le Duc de Weimar & le Cardinal de la Vallette, près de Vandrevange.

Les troupes Impériales soumettent toute la Souabe & la Franconie, & forcent les Etats de ces deux Cercles à recevoir le Traité de Prague. Ils chassent les Suédois de la Haute & Basse-Saxe, & les repoussent jusqu'en Poméranie. L'Electeur de Saxe fait marcher ses troupes contre les Suédois, & les harcelle dans leur

retraite; mais Bannier défait entiérement son infanterie à la bataille de Domnitz, & acheve de détruire son armée au combat de Kiritz.

Oxenstierna renouvelle, pour vingt-six ans, la trève entre la Suéde & la Pologne, dont le terme étoit écoulé. Le Traité fut conclu à Stumsdorff, sous la médiation de la France, qui rendit inutiles les efforts que Ferdinand II faisoit pour traverser cette négociation.

1636.

Le Roi de Danemarck propose sa médiation entre l'Empereur & la Suéde, & le Pape offre la sienne entre l'Empereur & la France. Ces propositions sont acceptées, quelque méfiance que la Suéde eût dans les dispositions du Roi de Danemarck, & quelque suspectes que celles de la Cour de Rome fussent à la France. Les Plénipotentiaires du Pape, de l'Empereur & du Roi d'Espagne s'assemblent à Cologne, pour traiter avec ceux de France, & l'Empereur en députe d'autres à Hambourg, pour négocier avec les Suédois; mais le Roi Louis XIII ayant envoyé le Comte d'Avaux à Hambourg, afin d'y agir, en tout point, de concert avec la Suéde, le Congrès de Cologne devint entiérement inutile, & l'Allemagne n'en tira point d'autre fruit que l'établissement de la Nonciature, qui subsiste encore aujourd'hui dans cette Ville. Le Congrès de Hambourg ne fut gueres plus efficace : on s'y disputa près de quatre ans, sur la forme des passe-ports que l'Empereur devoit donner aux Députés des Etats d'Allemagne, Alliés des deux Couronnes unies, qui se rendroient au lieu de l'Assemblée.

L'Empereur convoque une Diéte Electorale à Ratisbonne, pour y traiter du rétablissement de la paix & de la tranquillité en Allemagne, & pour faire élire Roi des Romains son fils aîné, l'Archiduc Ferdinand. On se querella par rapport au premier de ces objets, sans rien conclure; il fut, sur-tout, très-inutilement, question de la restitution en entier de l'Electorat Palatin, & des autres Etats d'Allemagne, qui avoient été exclus de l'amnistie stipulée par le Traité de Prague. Mais tout s'arrangea au gré de l'Empereur, relativement au second objet de sa proposition, & il obtint, sans peine, que son fils

fût élu Roi des Romains, le 12 Septembre, & sacré, le 20 du même mois. Cependant les Electeurs de Trèves & Palatin, protesterent solemnellement contre cette Election, pour en avoir été exclus injustement, & par une continuité d'actes violens; & la France & la Suéde refuserent, pour cette raison, de reconnoître Ferdinand III en qualité de Roi des Romains.

Les Généraux Impériaux repoussent les Suédois, qui occupoient la Hesse & la Westphalie, jusqu'au-delà du Wéser.

Magdebourg se rend, le 3 Juillet, à l'Electeur de Saxe, & les troupes de ce Prince, jointes à celles de l'Empereur, poursuivent les Suédois jusqu'en Poméranie. Bataille de Witstock, le 4 Octobre. Bannier défait l'armée alliée, & taille en pieces leur Infanterie. Il repousse les Impériaux & les Saxons jusqu'en Franconie, délivre la Hesse, s'empare d'Erfort & ravage la Misnie, tandis que Wrangel reprenoit les Places dont les ennemis s'étoient rendus maîtres en Poméranie & dans le Brandebourg. Cependant le Duc de Lorraine & Gallas entrent en Bourgogne, & entreprennent le siége fameux de Saint Jean-de-Lone : M. de Rantzau le leur fait lever, & le Duc de Weimar les repousse jusqu'au Rhin, après avoir détruit la plus grande partie de leur armée.

L'alliance entre la Suéde & la France, est confirmée à Wismar, le 20 Mars. Le Duc de Weimar & le Cardinal de la Valette prennent Saverne & le Château de Hohenbaar. Cette conquête remit toute l'Alsace sous leur obéissance. Le Marquis de la Force bat le Général Colloredo, & le fait prisonnier près de Rayon en Lorraine.

1637.

L'Empereur ne survécut que de deux mois à l'Election de son fils en qualité de Roi des Romains. Il meurt avec la douleur de ne point voir la fin d'une guerre, qui l'avoit occupé pendant tout son regne, & dont les événemens, après un flux & reflux de bons & de mauvais succès, venoient encore de tourner à son désavantage.

Ferdinand II avoit de la piété, de la vertu, & toutes les qualités qui en pouvoient former un grand & un bon Roi. L'élévation

tion de son ame, la bonté de son cœur, sa prudence & la fermeté de son caractère, qui le mettoient au-dessus des événemens, sembloient annoncer qu'il étoit né pour rendre, à l'Empire, son ancien éclat, pour rétablir la paix & l'union dans l'Eglise, & pour guérir les plaies cruelles, que le regne de Rodolfe II avoit faites à l'un & à l'autre. Mais l'éducation monastique qu'il reçut, corrompit le germe de toutes ces qualités. Appellé au Gouvernement de plusieurs Etats, qui jouissoient du libre exercice de la Religion Protestante, en vertu de pactes solemnels, nous l'avons vu prononcer le vœu formidable de la détruire, immédiatement après avoir juré de la maintenir. Ce vœu, répété plusieurs fois, le rendit persécuteur : il crut servir la Religion en opprimant les Princes Protestans, & son imagination séduite rapportoit à ce principe respectable, jusqu'à la vengeance atroce qu'il exerçoit contre ses ennemis. Bientôt les succès qui couronnerent, pendant dix ans, toutes ses entreprises, firent juger à son Ministere, asservi à celui de Madrid, que le moment étoit arrivé de consommer les vastes projets de Charles V & de Philippe II. Le Comte Olivarez employa les mêmes instrumens, qui avoient fait dégénérer le zèle de Ferdinand II en intolérance, à tourner sa fermeté en despotisme & à faire goûter à son ame élevée, l'idée chimérique d'une Monarchie universelle. Ç'en étoit fait de la liberté de l'Allemagne, & peut-être de celle de l'Europe entiere, si le génie de Richelieu, & l'intrépidité de Gustave n'avoient pas opposé une digue au torrent destructeur qui les menaçoit. Ferdinand II survécut à son bonheur ; il vit la ruine de ses espérances, mais il mourut dans la persuasion qu'un miracle de la Toute-Puissance les réaliseroit encore. Il se trompa : nous verrons incessamment que le despotisme & l'intolérance de ce Prince, n'ont servi qu'à donner plus de consistance aux prérogatives du Corps Germanique, à la liberté de ses Membres, & à l'Etat légitime des Protestans.

Il ne sera pas inutile de remarquer que, pendant un regne de dix-sept ans, cet Empereur a créé vingt-deux Princes, soixante Comtes, & cent-vingt Barons du Saint-Empire.

Evénemens remarquables sous FERDINAND II.

La Capitulation de Ferdinand II & celle de Ferdinand III, qui ne different dans aucun point, exigeoient qu'ils demandassent I. *Le consentement des Electeurs :*

POUR faire des alliances au nom de l'Empire.

—engager ou aliéner les Provinces, les Domaines & les revenus de l'Empire, & pour revendiquer les anciennes aliénations.

—entreprendre des guerres.

—envoyer hors de l'Allemagne les armées levées pour sa défense.

—établir des contributions dans l'Empire, au cas que la nécessité les empêcheroit de consulter une Diéte générale.

—convoquer des Diétes.

—créer des péages nouveaux, rétablir & proroger les anciens; & abolir ceux qui auroient été usurpés.

—mettre au ban un Etat de l'Empire, même dans le cas qu'il l'auroit encouru de fait.

—conférer les Fiefs ouverts par l'extinction des Vassaux.

—accorder des expectatives.

—donner le droit de battre monnoie.

Et généralement pour valider toutes les résolutions, qui auroient pour objet la constitution & l'intérêt du Corps Germanique & celui de ses Membres.

Elles accordoient d'ailleurs aux Electeurs le pas devant les Ambassadeurs des Républiques étrangeres, & devant les Princes de l'Empire en personne.

Evénemens remarquables sous FERDINAND *II.*

Le droit de s'assembler quand & autant de fois qu'ils le jugeroient à propos, pour délibérer sur les affaires de l'Empire.

II. *Le consentement des Etats étoit exigé :*

Pour publier des nouvelles Loix, & pour renouveller les anciennes;

— faire des Réglemens relatifs au commerce.

— établir des Loix Monétaires.

— faire la Guerre, la Paix, &c.

— régler les Impositions générales.



Naissance & avénement à la Couronne.	Evénemens remarquables.

1637.

Ferdinand III, fils aîné de Ferdinand II & de Marie-Anne de Baviere, né le 13 Juillet 1608, Roi de Hongrie & de Bohême, le 25 Novembre 1627, élu Roi des Romains en 1636, succéda à son pere en 1637, âgé de 29 ans.

La mort de Ferdinand II n'apporta point de changement à la face des affaires. Les conditions de paix que le nouvel Empereur fit proposer aux Suédois, étoient trop peu satisfaisantes pour qu'ils les acceptassent, & la guerre continua, de tous côtés, avec une égale vivacité.

Bannier bat les Saxons près d'Eulenbourg, & forme le siége de Léipsick. Une armée commandée par Gallas, le force de le lever, & l'enferme près de Torgau; mais le Général Suédois s'ouvre heureusement un passage vers le Brandebourg, & se retire enfin jusqu'en Poméranie. Gallas l'y suit, & s'empare d'une grande partie de cette Province.

Mort de Guillaume V, Landgrave de Hesse-Cassel, le seul Allié des Couronnes de France & de Suéde, qui refusa constamment d'accepter la paix de Prague. Il fut empoisonné, dit-on, par son Général, Mélander, qui entra, peu de tems après, au service de la Maison d'Autriche. Comme il ne laissa qu'un fils unique, à peine âgé de huit ans, le Landgrave mourant avoit nommé par son testament, sa femme, Amélie-Elisabeth de Hanau, Régênte de ses Terres, & cette disposition avoit été ratifiée par les Etats du pays. Mais le Landgrave Georges II de Hesse-Darmstadt s'arrogea la tutèle légitime de son jeune parent, & menaça la Régente, si elle osoit la lui contester, d'exécuter lui-même contr'elle, & contre son fils, l'Arrêt de proscription, que Ferdinand II avoit prononcé contre le défunt Landgrave, & que l'Empereur regnant venoit de renouveller. L'Electeur de Saxe, jugeant l'occasion favorable pour faire accéder la Hesse au

FEMMES.	ENFANS.	1657. MORT.	PRINCES contemporains.
1. Marie Anne d'Autriche, fille de Philippe III, Roi d'Espagne, née le 8 Août 1606, mariée le 21 Février 1631, † 13 Mai 1646.	1. FERDINAND IV, né le 8 Septembre 1633, couronné Roi de Bohême le 5 Août 1646, Roi de Hongrie le 16 Juin 1647, élu Roi des Romains le 24 Mai 1653, mort le 9 Juillet 1654. 1. Marie-Anne, née le 22 Décembre 1634, mariée le 8 Novembre 1649, à Philippe IV, Roi d'Espagne, † 1696. 1. Philippe-Augustin, né le 15 Juillet 1637, † 1639. 1. Maximilien Thomas, né le 20 Décembre 1638, † 1539. 1. LÉOPOLD, qui regna. 1. Marie, née & morte en 1646.	FERDINAND III, *meurt à Vienne, le 23 Mars 1657, âgé de 49 ans, dont il avoit regné 20. Il est enterré aux Capucins de Vienne.*	*Papes.* Urbain VIII. 1644. *Ce fut lui qui donna aux Cardinaux le titre d'Eminence.* Innocent X. 1655. Alexandre VII. 1667. *Maison Ottomane.* Amurat IV. 1640. Ibrahim. 1645. Mahomet IV. 1687. *Rois de France.* Louis XIII. 1643. Louis XIV. 1715. *Roi d'Espagne.* Philipe IV. 1665. *Rois de Portugal.* Philippe IV, détrôné en 1640. Jean, Duc de Bragance, 1656. Alfonse, détrôné en 1667, † 1683.
2. Marie-Léopoldine d'Autriche, fille de Léopold V, Archiduc de Tirol, née le 28 Novembre 1632, mariée le 2 Juillet 1648, † 19 Août 1649.	2. Charles Joseph, né le 7 Août 1649, nommé en Avril 1662, Evêque de Passau, en Mai, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, en Septembre, Evêque d'Olmutz, † 27 Janvier 1664.		*Rois d'Angleterre & d'Ecosse.* Charles I. 1649. Charles II. 1685. *Rois de Danemarck.* Christiern IV. 1648. Frédéric III. 1670. *Rois de Suéde.*
3. Eléonore de Gonzague, fille de Charles II, Duc de Mantoue, née le 18 Novembre 1619, mariée le 30 Avril 1651, † 5 Décembre 1686.	3. Thérèse Marie, née le 26 Mars 1652, † 1653. 3. Eléonore Marie, née le 21 Mai 1653, mariée le 27 Mai 1670, à Michel Wiesnowizki, Roi de Pologne, veuve en 1673, & remariée le 5 Février 1678, à Charles Léopold, Duc de Lorraine, † 7 Décembre 1697. Elle fut l'ayeule de l'Empereur FRANÇOIS I. 3. Marie-Anne-Josephe, née le 20 Décembre 1654, mariée le 25 Octobre 1678, à Jean-Guillaume de Neubourg, Electeur Palatin, † 1689. 3. Ferdinand-Aloise-Joseph, né le 11 Février 1657, † 1658.		Christine, abdique en 1654, † 1689. Charles-Gustave de Deux-Ponts. 1660. *Rois de Pologne.* Ladislas-Sigismond. 1648. Jean-Casimir abdique 1667. *Czars.* Michel Fœderowitz. 1646. Alexis Michaelowitz. 1676.

Traité de Prague, se porte pour médiateur de ce différend. Il s'engage envers la Landgrave Douairiere, de lui procurer la confirmation Impériale de sa Régence, si elle vouloit renoncer à l'alliance de la France & de la Suéde, & souscrire aux articles de sa pacification : mais Amélie de Hanau persista invariablement dans le systême, que son mari avoit embrassé. Elle amuse l'Electeur & le Landgrave de Darmstadt, avec une feinte négociation, jusqu'à l'arrivée des secours que la Suéde lui envoya : alors elle rompt les Conférences, & renouvelle solemnellement son Traité avec les deux Couronnes. C'est du Chef de cette Princesse, sage & courageuse, que les Landgraves de Hesse-Cassel ont recueilli, en 1736, la succession des Comtes de Hanau.

Mort de Bugislas XIV, dernier Duc de Poméranie, de l'ancienne Maison Ducale. Sa succession appartenoit de droit à l'Electeur de Brandebourg, en vertu des anciens pactes de famille, & des Investitures Impériales; mais les Suédois, qui s'étoient emparés de la Poméranie dès leur entrée en Allemagne, & qui n'y avoient point d'autre retraite, ni d'autre place d'armes que cette Province, en conservent la possession, en vertu du Traité de Stettin, & par droit de convenance.

Le Duc de Weimar se borne à la défense de l'Alsace. La Citadelle de Hermanstein ou d'Ehrenbreitstein, près de Coblentz, est rendue aux Impériaux après un blocus de deux ans.

1638.

La France & la Suéde renouvellent leur alliance le 4 Mars, par le Traité de Hambourg.

Bannier est resserré dans la Poméranie par les Impériaux & les Saxons. L'étoile de Gallas, s'il est permis de se servir de ce terme, sauva les Suédois. L'armée Impériale, ruinée par les maladies, la misere & la faim, est obligée de se replier jusqu'en Bohême. Bannier la suit, & reprend la plupart des postes d'où il avoit été chassé l'année précédente.

Campagne brillante du Duc de Weimar. Il l'ouvre par le siége de

ELECTEURS *Ecclésiastiques.*	ELECTEURS *Séculiers.*	COMMISSAIRES *Principaux.*	VICE-CHANCELIERS.
MAYENCE.	*BOHÊME.*		Pierre-Henri de Stralendorff.
Anselme d'Ulmstatt, élu en 1629, † 1647.	L'Empereur Ferdinand III, † 1657.		Ferdinand, Comte de Curtz.
Jean-Philippe de Schoenborn, † 1673.	*BAVIERE.*		
COLOGNE.	Maximilien-le-Grand, Electeur de Baviere en 1623, † 1651.		
Ferdinand de Baviere, élu en 1612, † 1650.	Ferdinand-Marie, Electeur de Baviere, fils du précédent, † 1679.		
Maximilien Henri de Baviere, † 1688.	*SAXE.*		
TREVES.	Jean Georges I, Electeur de Saxe en 1611, † 1656.		
Philippe-Christophe de Soetern, élu en 1623, † 1662.	Jean Georges II, Electeur de Saxe, fils du précédent, † 1680.		
Charles Gaspard de Leyen, † 1672.	*BRANDEBOURG.*		
	Georges Guillaume, Electeur de Brandebourg en 1619, † 1640.		
	Frédéric-Guillaume-le-Grand, fils du précédent, † 1688.		
	PALATINAT.		
	Charles-Louis, fils de l'Electeur Frédéric V, rétabli dans le Palatinat, & créé huitieme Electeur en 1648, † 1680.		

Rheinfelden, & s'empare d'emblée des trois autres Villes Forestieres. Jean de Werth, Général Bavarois, qui commandoit les troupes de l'Empereur & de la Ligue, accourt au secours de la place; il attaque le Duc dans ses lignes, & le bat le 22 Février. Cinq jours après, le Duc de Weimar surprend, par une heureuse témérité, l'armée des vainqueurs; il la taille en pieces & fait prisonnier leur Général. Rheinfelden se rend: Fribourg en Brisgau suit cet exemple, & le Duc de Weimar forme le blocus de Brisac. Les Généraux Goetze, Savelli & le Duc de Lorraine, font vainement les plus grands efforts pour sauver cette Place importante. Le Duc Bernard les bat successivement, à la bataille de Wittenweir, le 9 Août, & aux combats de Benfelden, de Frisenheim, de Thann & de S. Pierre, près de Fribourg. Il repousse avec le même succès deux attaques qu'ils vinrent former contre ses lignes, & force enfin Brisac à se rendre le 19 Décembre. Messieurs de Turenne & de Guébriant se distinguerent à ce siége. Le Duc de Weimar, après avoir pris, dans une campagne, trois Forteresses réputées imprenables, & gagné huit batailles, met ses troupes en quartiers d'hiver dans la Franche-Comté: L'Empereur fait des efforts inutiles pour engager les Cercles de Basse-Saxe & du Haut-Rhin à se déclarer contre les Suédois.

Les Conférences pour la paix, continuent à Hambourg, entre le Vice-Chancelier de l'Empire, Comte de Curtz, le Comte d'Avaux & Adler Salvius. Ces Négociateurs n'y faisoient que se disputer sur le lieu du congrès général & sur la formule des passeports.

1639.

Bannier & Torstenson reprennent toute la Poméranie: ils se jettent sur la Misnie, & la ravagent impitoyablement, après avoir taillé en pieces les Saxons & les Impériaux à la bataille de Chemnitz. Ils pénétrent ensuite jusqu'en Bohême, & insultent deux fois les fauxbourgs de Prague: de-là ils passent en Silésie, & portent par-tout avec eux la ruine & la désolation.

Le Duc de Weimar meurt, le 18 Juillet, à Neubourg sur le Rhin, au moment

GRANDS-JUGES de la Chambre Impériale.	PRESIDENS du Conseil Aulique.	HISTORIENS.	ILLUSTRES.
Philippe-Christophe de Soetern, Archevêque de Trèves & Evêque de Spire jusqu'en 1652. Guillaume, Margrave de Bade, 1657. Ernest, Comte d'Oettingen, 1670.	Jean-Ernest, Comte de Fugger. 1637. Jean, Baron de Reck, 1648.	Galeazzo Gualdo, Histoire de Ferdinand III. Puffendorf, Commentaires de l'Histoire de Suéde. Puffendorf, Histoire de Charles-Gustave, Roi de Suéde. Puffendorf, Histoire de Frédéric-Guillaume, Electeur de Brandebourg. Adelzreiter, Histoire de Baviere. Piasecius. Les Actes publics de Londorp, continués par Meyer. Meyern, Histoire de la Paix de Westphalie. Le P. Bougeant, la même. Adami, la même. Volmar. Gartner. Brun. Négociations secrettes. Pfanner. Le Théâtre d'Europe. Ludolfe. Le Journal de l'Europe. Hoffmann. Histoire des Traités de Paix. Historiens & Mémoires François.	Tob. Adami, Jurisconsulte. 1643. Jean Adelzreiter, Historien. 1650. Henri Alting. Théologien Protestant. 1644. Jean André, Th. Protestant. 1654. Reinard Bachov. Jurisconsulte. 16.. Matth. Berlich, Jurisconsulte Saxon. 1638. Matthieu Bernegger, Historien & Antiquaire. 1640. Christophe Besold, Historien & Juris. 1638. Jean-Adam Brachel, Historien. 1652. Georges-Calixte, Théologien Protest. 1656. J. Camérarius, Jurisconsulte. 1651. Jean Gerhard, Théologien Protestant. 1637. Salomon Glassius, Philologue. 1656. Daniel Heider, Jurisconsulte. 1646. Mathias Hoé, Théologien Protestant. 1645. Jean Kirchmann, Antiquaire. 1643. Philippe Knipschild, Jurisconsulte. 1657. Jacques Lampadius, Jurisconsulte. 1649. Martin Opitz, Poëte & Historien. 1639. And. Rivinus, Critique & Médecin. 1656. Gaspard Scioppius, Critique. 1649. Frédéric Spanheim, Théologien & Historien. 1649. Jean Strauch, Jurisconsulte & Historien. 1639.

moment qu'il alloit porter la guerre en Baviere, & se réunir ensuite avec Bannier, dans le cœur des Etats Héréditaires de la Maison d'Autriche. Ce Prince avoit conçu le projet de se créer une souveraineté sur les deux rives du Rhin, dont Brisac auroit été la Capitale; d'épouser la Régente de Hesse-Cassel, & de former un tiers parti en Allemagne, des forces réunies des Protestans, qui auroit donné la loi à l'Empereur, à la France & à la Suéde. La mort interrompit ses vastes desseins dans un moment tellement décisif, qu'on ne sçauroit condamner absolument les soupçons de son Aumônier, qui assura, dans son oraison funèbre, que le Duc avoit été empoisonné. Il légua, par son testament, son armée & ses conquêtes à ses freres, en substituant l'une & les autres au Roi Louis XIII : mais le Cardinal de Richelieu se hâta de négocier avec ses Généraux, & ceux-ci se donnerent à la France par un Traité signé, à Colmar, le 9 Octobre, dans le temps que l'Empereur, la Reine de Suéde & le jeune Electeur Palatin faisoient, chacun de son côté, tous les efforts qui étoient en leur puissance pour se les attacher.

Les conférences de Hambourg, pour le rétablissement de la paix, languissent.

1640.

La campagne de cette année se passa en marches & contremarches, en prises & reprises de quelques places. Les Suédois se maintinrent toujours dans le cœur de l'Allemagne, & ils attirerent de nouveau le Duc Georges de Lunebourg dans leur parti. La guerre sur le Rhin ne fut pas plus animée; les troupes Weimariennes n'étoient pas encore accoutumées au service de France, & le Comte de Guébriant, qui les commandoit sous le Duc de Longueville, fit beaucoup en conservant leurs anciennes conquêtes.

Diète Electorale de Nuremberg. L'Empereur lui demande des conseils pour faire une paix avantageuse, ou des moyens pour pousser la guerre avec vigueur. Les Electeurs entament des délibérations sur ces objets importans; mais les autres Etats ayant insisté sur la nécessité de les traiter dans une Diéte générale, ils se rendent enfin à

leurs desirs, & déterminent l'Empereur à convoquer une assemblée nationale, dont il n'avoit plus été question depuis 27 ans.

Diète de Ratisbonne. Les premiers mois se passerent comme à l'ordinaire en disputes de rang & de préséance : cependant on parvint à terminer, par une transaction particuliere, le différend qui subsistoit depuis long-temps sur cet objet, entre les Maisons de Poméranie, de Wurtemberg, de Bade, de Hesse & de Mecklenbourg ; & les Princes de ces cinq Maisons convinrent, après de longs débats, de rouler ensemble & d'alterner pour le rang de séance en séance, conformément à un tableau qui fut arrêté pour cet effet, & qu'on suit encore aujourd'hui. On discuta ensuite très-laborieusement les griefs que les Etats Protestans avoient contre les Catholiques ; mais cette matiere épineuse n'en fut pas mieux éclaircie, & l'année s'écoula sans qu'on y eût fait les moindres progrès.

Les Comtes de Franconie sont réintégrés dans leur droit de suffrage Collégial qu'ils n'avoient plus exercé depuis 1559.

1641.

Les Suédois renouvellent, à Hambourg, leur alliance avec le Roi de France.

La Diète de Ratisbonne continue ses opérations, & tout s'y conclut enfin au gré de l'Empereur, graces aux sommes immenses que l'Espagne prodigua pour captiver la majorité des suffrages. Cette assemblée agréa & confirma purement & simplement la pacification de Prague dans tous ses points, articles & stipulations. Il fut arrêté que l'Empereur publieroit une Amnistie générale en faveur de tous les Etats, qui n'avoient pas encore accédé à ce Traité, & qui se soumettroient incessamment à ses dispositions; bien entendu que la Maison Palatine, & tous ceux qui avoient participé à sa cause en demeureroient exclus, jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné par une convention particuliere ; les Etats compris dans l'Amnistie devoient être rétablis dans leurs terres, & leurs fiefs séculiers, conformément à *l'uti possidetis* de 1630, & dans les biens Ecclésiastiques, suivant l'état de 1627, en observant les distinctions établies à cet

égard par le Traité de Prague. Au surplus, on décida que la guerre contre la France & la Suéde seroit poussée avec vigueur : on prit les mesures les plus justes pour former & pour entretenir des armées nombreuses, jusqu'à ce que ces deux Puissances fussent délogées du sol Germanique; & l'on défendit aux Etats d'embrasser la neutralité, laquelle ne devoit être accordée à personne. Enfin l'on convint que tous les Membres du Corps Germanique auroient le droit d'envoyer leurs Plénipotentiaires au double congrès, qui alloit être tenu de la part de l'Empereur, avec la France & la Suéde, à Munster & à Osnabruck. Le Récès ou le recueil des actes de la Diète est daté du 10 Octobre.

La guerre se fait foiblement. Bannier forme une entreprise sur Ratisbonne, dans le temps même que la Diète y étoit encore assemblée; mais un dégel subit rompt ses mesures. Il est repoussé jusqu'en Saxe, & meurt de poison à Halberstadt, le 20 Mai. La perte de ce chef arrêta les opérations des Suédois, & donna le temps à leurs ennemis de les chasser de la Misnie & de la Lusace: cependant ils se maintinrent dans la Poméranie & dans la Basse-Saxe.

L'armée Françoise, renforcée par les troupes de Hesse & de Brunswick, assiége Wolfenbuttel, & bat, le 29 Juin, l'armée Impériale qui venoit au secours de cette place. L'infanterie Bavaroise fut entiérement détruite : mais ce succès n'empêcha pas que le Duc Auguste de Brunswick n'abandonnât le siége, & qu'il ne conclût une paix particuliere avec l'Empereur.

Le Baron de Lutzov, le Comte d'Avaux & Salvius, signent, à Hambourg, le 25 Décembre, des articles préliminaires, par lesquels la Ville de Munster fut choisie pour y négocier la Paix entre la France & l'Empire, & celle d'Osnabruck pour y traiter de la Paix entre l'Empire & la Suéde. On convint d'ailleurs que tous les alliés des deux Couronnes y pourroient envoyer des Députés, & que tout ce qui seroit arrêté dans l'une des deux Villes, seroit aussi censé avoir été conclu dans l'autre.

1642.

Torstenson prend le commandement de l'armée Suédoise. Il s'em-

pare d'une grande partie de la Siléſie & de la Moravie, & bat le Duc de Lauenbourg, qui vouloit lui faire lever le ſiége de Schweidnitz. Ne pouvant pas pénétrer en Bohême, dont les troupes Impériales défendoient l'entrée, il ſe jette ſur la Saxe, ravage la Miſnie & aſſiége Léipſick. L'armée Impériale & Saxonne vole au ſecours de cette place, & livre bataille aux Suédois, le premier Novembre; elle y fut entiérement défaite, avec perte de plus de 10,000 hommes. Léipſick ſe rend à Torſtenſon, le 5 Décembre; il fait le ſiége de Freyberg pour s'ouvrir un paſſage en Bohême, & ſe retire à l'arrivée des Impériaux. L'Electeur de Brandebourg, dont les Etats étoient tour-à-tour la proie des deux armées ennemies, & n'offroient plus que de vaſtes déſerts, embraſſe le parti de la neutralité, malgré les prohibitions de la Diète de Ratiſbonne. Le Comte de Guébriant bat le Général Lamboy, à Kempen, le 17 Janvier, & ſe rend maître de tout le Bas-Rhin.

L'Empereur envoie le Comte d'Auerſperg en Danemarck, pour négocier avec le Roi Chriſtian IV, une alliance contre la Suéde. Il offroit à ce Prince la prorogation du péage de Gluckſtatt & l'Archevêché de Bremen, à condition que celui-ci lui fourniroit un ſecours de 12,000 hommes, & qu'il lui prêteroit 600,000 écus.

Conférences de Vienne concernant le rétabliſſement du jeune Electeur Palatin. Ferdinand III, qui n'avoit pas hérité de l'eſprit de vengeance de ſon pere, conſentoit à lui reſtituer le Bas-Palatinat, à condition qu'il renonceroit à toutes ſes liaiſons avec les ennemis de la Maiſon d'Autriche; & le Haut-Palatinat, en rembourſant à l'Electeur de Baviere les 13 millions de florins pour leſquels celui-ci l'avoit acquis : quant à la dignité Electorale, l'Empereur offroit d'en aſſurer la réverſibilité à la Maiſon Palatine, à l'extinction de la branche Electorale de Baviere : mais la derniere de ces conditions parut trop dure à Charles Louis, il refuſa d'y ſouſcrire, & les Conférences furent rompues.

1643.

Torſtenſon, après avoir fait pluſieurs conquêtes en Siléſie, &

avoir ravagé la Bohême & la Moravie, tombe tout d'un coup sur le Holstein & sur les Etats du Roi de Danemarck, pour prévenir les effets de la négociation du Comte d'Auersperg. Kœnigsmarck, resté seul en Allemagne, prend Halberstadt, & ruine les Etats de l'Electeur de Saxe.

Prise de Rothweil par les François. Le Maréchal de Guébriant y fut blessé à mort. La désunion se met entre les chefs des troupes Françoises & Weimariennes. Les Impériaux en profitent, & taillent en pieces, à la bataille de Duttlingen, cette armée, célèbre par ses victoires. Ce revers entraîna la perte de toutes les conquêtes que les François avoient faites en Souabe.

Les Ducs de Brunswick se réconcilient avec l'Empereur, & sont remis en possession de leur forteresse de Wolffenbuttel & des autres places, que les troupes Impériales occupoient encore dans leur Duché. Traité de Brunswick, conclu le 9 Mai, en conséquence de cet arrangement, par lequel la Maison de Brunswick restitua à l'Evêché de Hildesheim, les districts qui en avoient été démembrés en sa faveur en 1524 & 1525, de l'aveu de l'Empereur Charles V, à l'exception de quatre Bailliages, qui furent réunis & incorporés à son Duché.

Diéte de Députation à Francfort. On y délibéra beaucoup sur les moyens de pousser la guerre & de faire la paix. Il s'éleva, par rapport à ce dernier objet, une contestation très-grave entre l'Empereur, les Electeurs & les Etats. Ferdinand III, soutenoit que les Princes d'Empire ne devoient point être admis aux Congrès d'Osnabruck & de Munster, à moins qu'ils n'eussent des intérêts personnels à réclamer; & que ces réclamations mêmes ne pourroient point rouler sur les griefs que les Etats croyoient avoir contre la Cour Impériale. Les Electeurs, qui ne demandoient pas mieux que de se rendre maîtres de la négociation de la Paix, appuyoient fortement ce systême de la Cour Impériale; mais les Princes, que les Couronnes de France & de Suéde fortifioient dans leurs prétentions, persistoient à vouloir prendre part conjointement & séparément à toutes les délibérations touchant la Paix, & ils montroient une résolution inébranlable de profiter de l'occasion qui se

présentoit, de faire réformer les abus qui infestoient les Tribunaux de l'Empire, & de rétablir les bornes légales de l'autorité Impériale, que Rodolfe II & Ferdinand II s'étoient habituellement fait un jeu de franchir. Les contestations que cette diversité d'opinions & de principes fit naître, prolongerent le terme de la Diète de députation, jusqu'en 1645.

Mort de Louis XIII, Roi de France, qui fut précédée de celle du Cardinal de Richelieu, son premier Ministre. La Régente Anne d'Autriche, mere de Louis XIV, renouvelle l'alliance entre la France & la Suéde; & les deux Couronnes y admettent de concert Georges Ragoczy, Prince de Transylvanie.

1644.

Kœnigsmarck fait échouer les projets de l'Electeur de Saxe & de l'Archevêque de Bremen, Fréderic de Danemarck, qui vouloient opérer une diversion en faveur du Roi de Danemarck. Torstenson prêt d'être enfermé dans le Jutlande par une armée formidable d'Impériaux, commandée par Gallas, la prévient par une marche hardie, & l'oblige à se retirer sous Magdebourg. Enfermé dans son Camp, Gallas cherche à se faire jour pour regagner la Bohême; mais Torstenson défait entiérement sa Cavalerie près de Juterbock, & Kœnigsmarck taille en pieces son Infanterie près de Magdebourg, de maniere qu'il n'échapa pas 2,000 hommes de toute cette armée.

Ragoczy s'empare de nombre de Villes en Hongrie & pénétre, avec une armée de 30,000 hommes, jusqu'aux frontieres de la Moravie.

Les Bavarois, commandés par le Général de Mercy, prennent Fribourg le 28 Juillet. Le Duc d'Enguien vient au secours de Turenne, qui avoit succédé au Maréchal de Guébriant, dans le commandement des troupes Weimariennes, & livre à Mercy, retranché sous Fribourg, les trois fameuses batailles du 3, du 5 & du 9 Août, dans lesquelles l'armée Bavaroise fut entiérement défaite. Les Généraux François, s'emparent, après cette victoire de Landau, Philisbourg, Manheim, Spire, Worms, Mayence & Binghen, & se rendent maîtres des deux rives du Rhin, jusqu'au-dessous de cette

derniere place. On observa que la Chambre Impériale siégeante à Spire, ne cessa point de donner ses Audiences, quoiqu'il y eut garnison Françoise dans cette Ville.

Ferdinand III accorde le titre de Duc au Prince d'Aremberg.

1645.

Torstenson, persuadé qu'on ne forceroit l'Empereur à donner les mains à une paix telle que les Couronnes la desiroient, qu'en portant la guerre dans ses pays héréditaires, entre en Bohême & livre bataille aux Impériaux, près de Jankowitz, le 6 Mars. L'armée Impériale est entiérement défaite, & perd ses deux Généraux; dont l'un, le Général Gœtze fut tué sur le champ de bataille; & l'autre Hatzfeld fut fait prisonnier. L'Empereur se sauve de Prague jusqu'à Grætz en Styrie. Torstenson, sans s'amuser à prendre des Villes, marche droit au Danube pour se réunir avec Ragoczy, sous les murs de Vienne; mais le Prince de Transylvanie, qui agissoit avec moins de vigueur, donna le tems aux troupes Impériales de se rassembler sur la rive droite du Danube & d'en défendre le passage contre les Suédois. Il finit par faire sa paix particuliere avec l'Empereur, qui lui céda Tockay, Mongatsch, & quelques autres places de la Hongrie. Torstenson se retire en Bohême & remet le commandement de son armée au Général Wrangel. Kœnigsmarck s'empare de l'Archevêché de Bremen.

La Régente de Hesse-Cassel occupe tout le pays de Marpourg, que l'Empereur Ferdinand II, avoit adjugé au Landgrave de Hesse-Darmstadt. Kœnigsmarck ravage la Misnie. L'Electeur de Saxe, atterré par les malheurs qu'il avoit attirés sur ses Etats, conclut avec les Suédois une trève de six mois pendant laquelle ils devoient garder la Ville de Léipsick, & recevoir une contribution menstruelle de douze mille écus. Cette trève, qui fut prorogée à son expiration jusqu'à la paix générale, sauva les Provinces Saxonnes de l'affreuse destruction que les Suédois sembloient leur avoir jurée, pour se venger de la paix de Prague.

Le Vicomte de Turenne s'avance jusqu'en Franconie: il sépare ses troupes

troupes sur des faux avis, & il est battu, le 5 Mai, par le Général Mercy à Mergentheim ou Mariendal. Le Duc d'Enguien vole au secours de Turenne. Bataille d'Allersheim, près de Nœrdlingen le 4 Août; les Bavarois, qui avoient enfermé Turenne, y perdirent le champ de bataille avec leur Général, & les François s'ouvrirent une retraite vers le Rhin.

L'Electeur de Trèves, prisonnier depuis dix ans chez les Espagnols, est relâché, le 12 Avril, à la requisition de la France, qui refusoit d'entrer dans aucunes négociations par rapport à la paix, tant que ce Prince n'auroit pas recouvré sa liberté; cependant il fut obligé de promettre qu'il accéderoit au Traité de Prague; qu'il ratifieroit tout ce que le Collége Electoral avoit résolu pendant sa captivité, & qu'il ne se vengeroit pas de ses ennemis.

La Diète de députation de Francfort, qui duroit depuis 1643, est enfin terminée à la satisfaction des Princes d'Empire, à qui l'Empereur accorda que leurs Députés fussent admis aux conférences pour la paix. Il ne s'agit plus, après cela, que de régler aussi la forme de leur admission: on s'occupa long-temps de cet objet aux conférences d'Osnabruck, & il fut enfin arrêté que les Ambassadeurs de l'Empereur traiteroient directement avec ceux des Couronnes: mais qu'ils seroient tenus de communiquer sur toutes choses avec les Députés des Princes Catholiques, & avec les Ambassadeurs de Suéde, qui en feroient part aux Députés des Princes Protestans.

Le congrès général pour la paix est ouvert, conformément aux articles préliminaires de Hambourg: les pleins-pouvoirs des Ambassadeurs respectifs sont échangés le 10 Avril, & les propositions solemnelles se font à Munster par les Ambassadeurs de France sous la médiation de la République de Venise, & à Osnabruck par les Ambassadeurs de Suéde sans aucune entremise.

Les Plénipotentiaires de la part de l'Empereur, pour traiter avec la Suéde, furent le Comte de Trautmansdorff, le Comte de Lamberg & le Conseiller de Crane; & pour négocier avec la France, le même Comte de Trautmansdorff, le Comte de Nassau Hadamar, & le Conseiller Volmar.

Evénemens remarquables ſous FERDINAND III.

Les Ambaſſadeurs de France, le Duc de Longueville, le Comte d'Avaux & le ſieur de Servien.

Les Ambaſſadeurs de Suéde, Jean Oxenſtierna, fils du Grand-Chancelier Oxenſtierna, & le Chancelier de la Cour Adler-Salvius.

Les Princes d'Empire Catholiques avoient à leur tête l'Evêque de Wurtzbourg, l'illuſtre Jean-Philippe de Schœnborn.

Le directoire des Proteſtans étoit exercé par le Duc de Saxe-Altenbourg, de la branche Erneſtine, & en ſon nom par le ſieur de Thumbshirn. L'Electeur de Saxe réclama vainement cette prérogative, en vertu d'un ancien uſage. Les Etats Proteſtans la lui refuſerent abſolument, ſoit qu'ils redoutaſſent ſon attachement aveugle pour la Cour Impériale; ſoit qu'il eût perdu leur confiance par la paix de Prague; ſoit enfin que la Suéde ſe fût oppoſée à ſes deſirs, par un reſſentiment trop naturel de ſes procédés envers elle.

Le noble Contarini, Ambaſſadeur de Veniſe, fit les fonctions de Médiateur entre l'Empereur & la France. Le Légat Fabio Chigi s'étoit préſenté en la même qualité; mais la France le refuſa : elle connoiſſoit ſa prévention pour la Maiſon d'Autriche, & craignoit de donner de l'ombrage aux Proteſtans, en traitant ſous la médiation du Pape.

Les Electeurs obtiennent pour leurs Ambaſſadeurs le titre d'Excellence.

Paix de Broemſebroo, conclue, le 13 Août, par les ſoins du Roi de France entre la Suéde & le Danemarck. La Suéde obtint, par ce Traité, pour ſa Marine, tant Militaire que Marchande, la liberté de la navigation en exemption de tous droits, dans le Sund & dans les Belts: la ceſſion en pleine ſouveraineté des Provinces de Jempteland & de Herrendalen, & des Iſles de Gotland & d'Oeſel; & une ceſſion pareille, mais pour 38 ans ſeulement, de la Province de Halland.

1646.

Wrangel, après avoir parcouru la Haute & Baſſe-Saxe ſe joint à Turenne près de Gieſſen, & tombe avec lui ſur la Baviere, afinde

forcer l'Electeur à renoncer à son alliance avec l'Empereur. Maximilien I, abuse le ministère de France par l'acceptation insidieuse d'une neutralité, que le Roi lui offroit depuis long-tems. Turenne est rappellé, & Wrangel se replie sur la Souabe.

1647.

Traité de neutralité conclu, à Ulm, le 14 Mars, entre la France & la Suéde d'une part, & les Electeurs de Baviere & de Cologne d'autre part. L'Electeur de Baviere recouvra par ce Traité des places dont les Suédois s'étoient emparés dans ses Etats; mais il remit en échange aux François & aux Suédois les conquêtes qu'il avoit faites en Souabe.

Turenne force l'Electeur de Mayence à souscrire à une convention par laquelle il remettoit plusieurs Villes de son Electorat entre les mains du Général François, & lui assuroit le passage par les autres. Turenne ravage ensuite les Etats du Landgrave de Hesse-Darmstadt, qui étoit tout aussi constant dans son attachement pour la Cour Impériale, que dans sa haine contre la Régente de Hesse-Cassel. Wrangel s'empare d'Egra & se dispose à une expédition dans le cœur de la Bohême. Ferdinand III se met lui-même à la tête de son armée pour faire échouer ce projet: & n'échappe que par une espece de miracle à un parti Suédois qui avoit forcé les Gardes de son camp, & avoit pénétré jusqu'à son quartier général.

L'Electeur de Baviere, délivré de la crainte d'un invasion ruineuse dans ses Etats, & menacé de la désertion totale de ses troupes dont l'Empereur avoit gagné les chefs, renoue ses anciennes liaisons avec la Cour Impériale. Ce Prince n'ignoroit pas les instances que les Alliés de la Maison Palatine faisoient sans cesse auprès de Ferdinand III, pour l'engager à rétablir les enfans de Frédéric V dans son Electorat; & le Ministere de Vienne lui laissoit d'ailleurs entrevoir que l'Empereur seroit forcé de consentir à cette restitution absolue, si Maximilien I ne rompoit pas un Traité conclu contre la prohibition expresse de la Diète de Ratisbonne. Ces motifs étoient trop pressans

pour ne pas l'emporter sur toutes autres considérations. L'Electeur de Baviere recommence les hostilités par la prise de Memmingen, qu'il venoit de remettre à la Suéde. Il marche ensuite contre Wrangel : ce Général qui alloit se trouver renfermé entre l'armée Impériale & celle de Baviere, abandonne ses vues sur la Bohême & se retire en Saxe & jusqu'en Westphalie.

Les conférences de Munster & d'Osnabruck continuent sans faire beaucoup de progrès, & rien n'étoit plus naturel que cette lenteur. Il s'agissoit de concilier des intérêts diamétralement opposés; les prétentions des Protestans avec l'intérêt de la Religion Catholique, le despotisme de l'Empereur avec l'indépendance des Etats. Tout le monde demandoit d'ailleurs des sacrifices & des avantages, sans qu'il se trouvât personne qui voulût se résoudre à faire les frais de la pacification. La force seule pouvoit en décider : mais la guerre qui continuoit toujours avec un acharnement sans égal, ne produisoit point d'événemens propres à lever ce doute; le sort des armes étoit continuellement balancé : & les Ambassadeurs de l'Empereur devenoient plus intraitables en raison des échecs que la Suéde ou la France essuyoient, tout comme la fierté d'Oxenstierna se soutenoit constamment au même niveau que les succès de Turenne & de Wrangel. Enfin l'on prétend que le Ministere de Vienne avoit un intérêt personnel à traverser la conclusion de la paix; elle devoit nécessairement opérer la restitution des confiscations immenses que Ferdinand II avoit prononcées, & les chefs du Conseil Impérial, qui s'en étoient appropriés une bonne partie, ne voyoient qu'en frémissant, le moment approcher où cette riche proie leur alloit échapper.

1648.

Paix de Munster conclue, le 30 Janvier, entre l'Espagne & les Provinces-Unies des Pays-Bas. Le Comte de Pennaranda & le sieur Antoine Brun, Franc-Comtois, la négocioient depuis quelque tems de la part de l'Espagne : elle affermit à jamais la liberté & la souveraineté des sept Provinces-Unies.

Wrangel retourne en Souabe, & joint l'armée Françoise que Turenne commandoit, près de Weinsheim. Ces deux Généraux se jettent de concert sur la Baviere, pour punir l'Electeur de l'infraction du Traité d'Ulm. Bataille de Susmershausen, près d'Ausbourg. L'armée alliée y tailla en pieces les troupes Impériales & Bavaroises, qui perdirent le fameux Melander, ou Holtzapffel leur Général; elle pénetre ensuite jusqu'au cœur de la Baviere, & ravage impitoyablement la vaste étendue de cette riche Province, qui est enfermée entre le Lech, l'Inn & le Danube. Wrangel en détache le Général Kœningsmarck vers la Bohême, pour y faire une diversion aux forces de l'Empereur. Ce Général escalade la petite Ville de Prague sous la conduite d'Odowaltzki, ancien Lieutenant-Colonel au service d'Autriche, & la livre au pillage. Le butin fut immense; on assure que la seule part qui en revint à la Reine de Suéde, monta à près de sept millions d'écus. Charles-Gustave, Comte Palatin de Deux-Ponts, neveu du Grand-Gustave, & Généralissime des Suédois, joint Kœnigsmarck avec des nouvelles troupes, & forme le siége de la Vieille-Ville de Prague; mais la paix mit fin à cette entreprise.

Le Traité, qui se négocioit à Osnabruck entre l'Empereur, la Suéde & les Etats Protestans, fut arrêté le premier dès le 6 Août: mais les Suédois, fidèles à leurs engagemens envers leur Allié, ne voulurent pas le signer, que celui de la France ne fût aussi conclu définitivement. On y parvint après bien des débats, le 17 Septembre; & l'Empereur ayant approuvé l'un & l'autre Traités, ils furent signés solemnellement à Munster, le 24 Octobre suivant.

Nous allons donner un extrait succinct de ces deux Traités, qui forment le Code politique de l'Empire, & la principale de ses Loix fondamentales.

Le Traité d'Osnabruck comme celui de Munster, se divise essentiellement en deux parties: la premiere concerne les avantages qui furent accordés aux deux Couronnes, à leurs alliés & à leurs protégés: l'autre est entiérement relative au droit public de l'Allemagne, à sa constitution & à l'existence légitime des Protestans.

Voici le précis des Articles de la premiere Classe.

La France obtint, 1° la renonciation de l'Empire à la souveraineté des trois Evêchés, de Metz, Toul & Verdun, qu'elle possédoit depuis 1552, & à celle de la Ville de Pignerol, que le Duc de Savoie lui avoit cédée en 1632, par le Traité de Saint-Germain. 2° La cession des Landgraviats de Haute & Basse-Alsace, du Sundgau, de la Ville de Brisac & de la Préfecture de Haguenau, avec les mêmes droits de souveraineté & de supériorité territoriale que l'Empire & la Maison d'Autriche y avoient exercés, sauf aux Etats immédiats d'Empire qui se trouvoient dans ces Provinces, la jouissance de tous les droits & prérogatives qui étoient compatibles avec la souveraineté du Roi: 3° Le droit de tenir garnison dans la Forteresse de Philipsbourg.

La Suéde eut, pour sa part, l'Archevêché de Bremen sécularisé & converti en Duché, l'Evêché de Verden, avec le titre de Principauté, la Poméranie antérieure ou septentrionale, la Ville de Stettin, l'Isle de Rugen, & la Ville de Wismar dans le Mecklenbourg; le tout pour être tenu en fief sous la directe de l'Empire, avec trois voix à la Diéte pour Bremen, Verden & la Poméranie antérieure, & cinq millons d'écus répartis sur les cercles.

L'Electeur de Brandebourg héritier légitime de toute la Poméranie, fut indemnisé pour la part que les Suédois se réserverent dans cette Province par la cession de l'Archevêché de Magdebourg, sécularisé sous le nom de Duché, & par celle des Evêchés de Halberstadt, de Minden, & de Camin, déclarés Principautés séculieres, avec quatre suffrages à la Diète.

Les Ducs de Mecklenbourg reçurent en échange de Wismar les Evêchés de Schwerin & de Ratzebourg, érigés en Principautés séculieres avec deux voix à la Diète, & deux Commanderies considérables de l'Ordre de Saint Jean, nommées Mirow & Nemerow.

La Maison de Brunswick-Hannover, & à son défaut celle de *Brunswick-Wolfenbuttel*, fut gratifiée de la Prévôté de Walckenried, & on lui assura la succession alternative dans l'Evêché d'Osnabruck, de maniere que cet Evêché soit gouverné tour-à-tour par

un Evêque Catholique élu par le Chapitre Cathédral, & par un Evêque Protestant issu de la Maison de Hannover.

Le Landgrave de Hesse-Cassel obtint la plus grande partie du Comté de Schaumbourg, l'Abbaye de Hirschfeld, déclarée Principauté séculiere, avec un suffrage à la Diéte, la part qui lui revenoit dans la succession de Marbourg, & 600,000 écus d'argent comptant.

L'Electeur Palatin fut remis en possession du Bas-Palatinat du Rhin, & de toutes ses autres terres & droits, excepté le Haut-Palatinat, qui demeura à la Baviere, & la Bergstrasse, qu'on permit à l'Electeur de Mayence de racheter au prix de son engagement. On établit en sa faveur une huitieme dignité Electorale, à laquelle la charge de grand Trésorier fut attachée; cette dignité doit subsister tant que les Maisons Electorales de Baviere & Palatine fleuriront, & seroit supprimée si l'une ou l'autre de ces Maisons venoit à s'éteindre.

La République des Suisses fut déclarée libre, souveraine, & exempte de la jurisdiction de l'Empire.

Tous les autres Princes & Etats de l'Empire, qui avoient été enveloppés dans le malheur de la Maison Palatine, & dans les proscriptions prononcées par la Cour Impériale, ou qui avoient été troublés, par les événemens de la guerre, dans la jouissance de leurs droits légitimement acquis, furent restitués purement, simplement & indistinctement, dans tous leurs droits, prérogatives, territoires & possessions, qui leur avoient appartenu, lors & avant le commencement des troubles de la Bohême, en l'année 1619.

PRÉCIS DES RÉGLEMENS DE LA SECONDE CLASSE.

1° *Dispositions relatives à la Religion Protestante.*

La transaction de Passau de 1552, & la paix de Religion de 1555, sont confirmées dans toute leur étendue, pour être exécutées suivant leur forme & teneur.

Les Réformés Calvinistes doivent participer à l'avenir à tous les droits acquis aux Luthériens.

Evénemens remarquables sous FERDINAND *III.*

L'Etat public de la Religion en général doit être remis par toute l'Allemagne sur le pied où elle étoit le premier Janvier 1624, excepté dans le Palatinat, & dans les Terres des Princes qui avoient épousé la querelle Palatine, où l'on se réglera sur l'état de l'année 1619.

Tous les biens Ecclésiastiques, soit médiats ou immédiats que les Protestans ont possédé le premier Janvier 1624, & l'Electeur Palatin & ses Alliés, en 1619, leur doivent rester.

Les Bénéficiers, soit Catholiques ou Protestans, qui changeront de Religion, perdront de fait leur Bénéfice.

Les Etats & généralement tous les membres immédiats de l'Empire jouissans de la supériorité territoriale dans leurs terres, sont maintenus dans le droit d'y changer & réformer la Religion & le culte public, pour autant que l'état normal des années 1624 & 1619, ou des pactes faits avec leurs sujets le leur permettront.

L'autorité spirituelle & Ecclésiastique du Pape & des Prélats Catholiques est suspendue, ou plutôt abolie à l'égard des Protestans d'Allemagne.

Il doit demeurer libre aux Princes & aux Etats immédiats de l'Empire de tolérer leurs sujets qui abjureront la Religion reçue dans leurs terres en 1624. Mais s'ils ne veulent pas les y souffrir, ils sont tenus de leur accorder un terme de trois ans pour émigrer.

La Chambre Impériale doit être composée à l'avenir de vingt-quatre membres Protestans & de vingt-six Catholiques. L'Empereur recevra six membres Protestans dans son Conseil Aulique.

On choisira pour les Diétes de députation un nombre égal d'Etats Catholiques & Protestans, à moins qu'elles ne soient convoquées pour une cause extraordinaire; dans ce dernier cas, les députés seront tous Protestans, si la cause regarde des Protestans; tous Catholiques, si elle concerne un Catholique, & mixtes s'il est question de l'intérêt des deux Religions. Les affaires qui se rapporteront directement ou indirectement à l'objet de la Religion, & dont la Diéte ou quelques autres assemblées des Etats, ainsi que les Tribunaux Suprêmes de l'Empire, se trouveront dans le cas de connoître, ne pourront

pourront jamais être décidées à la majorité des suffrages d'un parti contre le nombre inférieur de suffrages de l'autre; mais elles seront renvoyées à un accommodement amiable, ainsi que toutes les autres affaires sur lesquelles l'opinion du parti Protestant sera contraire au sentiment du parti Catholique, ou qui tendront à dépouiller des Membres de l'Empire d'un droit légitimement acquis.

2° Réglemens relatifs à la Constitution de l'Empire.

Les Princes & les Etats d'Allemagne jouiront, dans toute sorte d'Assemblées nationales, d'un suffrage libre & décisif relativement à toutes les affaires de l'Empire; mais principalement quand il sera question de faire des Loix nouvelles, ou d'en interpréter d'anciennes; de déclarer la guerre; de lever des troupes; d'établir des impôts & des subsides dans l'Empire; d'y bâtir des forteresses; de faire la paix & des alliances, &c. & il ne pourra en aucun tems, ni sous aucun prétexte, être pris de résolutions à cet égard, sans leur concours, leur consentement & leur approbation.

On renvoya à la connoissance des Etats assemblés dans la premiere Diéte qui sera tenue, la question de savoir ce qui devoit être observé dans l'Election du Roi des Romains, & par rapport à la proscription des Etats : la formation d'une capitulation Impériale perpétuelle : la correction & le rétablissement de la matricule : la réformation de la Justice, & tous les autres objets relatifs à la constitution & au bien-être général de l'Empire, qui n'avoient pu être terminés par les Pacificateurs.

Le Collége des Villes Impériales obtint un suffrage décisif, à l'instar du Collége des Electeurs & de celui des Princes.

Le Conseil Aulique Impérial fut assujetti aux Réglemens prescrits à la Chambre Impériale.

Enfin l'on confirma à tous les Princes & Etats en général & en particulier le droit de faire des alliances entre soi ou avec les Puissances étrangeres, pourvu qu'elles ne fussent pas dirigées contre l'Empereur & l'Empire.

Evénemens remarquables sous FERDINAND III.

La France & la Suéde se chargerent conjointement & séparément de la garantie de toutes les stipulations contenues aux deux Traités, qu'on déclara ne former qu'un seul, de maniere que les articles & les dispositions de l'un soient censés compris dans l'autre.

Telle fut la fin d'une guerre cruelle, qui avoit désolé l'Allemagne pendant plus de trente ans, dont les premiers succès surpasserent les espérances de Ferdinand II, & de son ministere ambitieux, & que la fermeté de la France & de la Suéde, fit tourner à la fin à l'avantage de la liberté Germanique.

On sera sans doute surpris que l'Empereur & les Etats Catholiques aient pu consentir à des conditions aussi onéreuses pour l'un que pour les autres; mais les progrès que les Suédois faisoient dans les Provinces héréditaires de la Maison d'Autriche, la dévastation de la Baviere par Wrangel & par Turenne, & l'esprit de la révolte qui commençoit à se reproduire en Autriche, ébranlerent la constance de Ferdinand III. Son caractere étoit naturellement porté à la modération & à la douceur; moins dévoué que son pere aux maximes de l'Espagne, il ne se crut pas obligé de suivre jusqu'au bout le plan que Ferdinand II avoit formé au milieu des plus brillans succès.

Les Etats Catholiques épuisés d'hommes & d'argent, supportoient seuls depuis long-tems tout le fardeau de cette guerre ruineuse; leurs Provinces ravagées par les Suédois & par leurs propres défenseurs, n'étoient plus que de vastes déserts: l'existence de la plupart d'entr'eux ne dépendoit, pour ainsi dire, que du succès bon ou mauvais d'une seule campagne, & il n'y avoit plus rien à gagner, & tout à perdre pour les autres. Au surplus, l'Eglise faisoit tous les frais des avantages accordés aux Suédois & aux Protestans, il ne leur en coûtoit rien personnellement, & le zèle des plus intolérans trouvoit une sorte de consolation dans le renouvellement de la constitution Germanique, & dans la jouissance des droits rétablis en faveur des Etats.

Cependant il étoit également essentiel pour la Suéde de voir finir la guerre. Elle obtenoit des avantages immenses pour elle & pour

ſes alliés ; elle rejettoit loin des bords de la mer Baltique un voiſin puiſſant qui avoit fait trembler le grand Guſtave; enfin elle humilioit la Maiſon d'Autriche qui l'avoit offenſée, & affranchiſſoit l'Allemagne d'un joug dont la Suéde elle-même avoit été menacée. D'un autre côté, ſes armées ne conſiſtoient, depuis long-tems, qu'en troupes Allemandes, mêlées de quelques Régimens Suédois. La plupart des Soldats demandoient la paix, & il étoit naturel de craindre une déſertion générale ſi la guerre avoit duré plus long tems.

Enfin la France étendoit ſes limites juſqu'aux bords du Rhin. Elle s'aſſuroit pour long-tems de l'amitié des Princes d'Empire, & formoit, au centre de cette Monarchie, un parti aſſez conſidérable pour y contrebalancer la puiſſance de la Maiſon d'Autriche. D'ailleurs la guerre civile commençoit à ſe déclarer dans le cœur du Royaume, & la paix que les Eſpagnols venoient de conclure avec les Hollandois, alloit mettre la France dans la néceſſité d'envoyer de plus fortes armées dans les Pays-Bas. Ces raiſons réunies rendirent la paix auſſi néceſſaire à la France qu'elle l'étoit à l'Empereur & à la Suéde.

Il ne reſtoit donc que le Pape & le Roi d'Eſpagne, qui euſſent quelque intérêt à traverſer la concluſion de la paix : & l'un & l'autre y formerent en effet toutes les oppoſitions qui étoient en leur puiſſance. Le Roi d'Eſpagne proteſta en particulier contre la ceſſion de l'Alſace à la France, contre la reſtitution du Palatinat dont il s'étoit arrogé une partie, à ſon ancien Maître, & contre l'abandon du Cercle de Bourgogne aux entrepriſes des François. Le Pape déſapprouva hautement la ſécularisation des plus riches bénéfices d'Allemagne en faveur des Proteſtans, & il s'éleva ſans meſure contre les droits qu'on leur accordoit au préjudice de la ſupériorité des Catholiques. Par ces mêmes motifs, le Légat Fabio Chigi proteſta formellement contre les deux Traités au moment même de leur ſignature, & le Pape Innocent X les caſſa & les annulla entiérement par une Bulle du 3 Janvier 1651 ; mais les Miniſtres pacificateurs avoient pourvu d'avance à ce qu'il ne pût être dérogé, ſous aucun prétexte de Religion ni autre, aux différentes ſtipulations qu'ils renferment ; & l'Empereur, ni les Etats

Catholiques, ne jugerent pas à propos de recommencer une guerre de Religion par déférence pour les plaintes de la Cour de Rome.

1649.

Les ratifications de la paix sont enfin échangées, après beaucoup de difficultés & de contestations. Cependant les Suédois refusent de faire les réformes stipulées dans leurs troupes, & d'évacuer les Places dont ils devoient retirer leurs garnisons, tant que les articles relatifs à l'amnistie & à la restitution générale des Etats, ne seroient pas entiérement exécutés.

On tient une nouvelle assemblée des Ambassadeurs de l'Empereur, de l'Empire, de la France & de la Suéde à Nuremberg, afin d'y prendre les arrangemens nécessaires pour consommer incessamment l'exécution des Traités de Westphalie.

1650.

Le Congrès de Nuremberg, pour l'exécution de la paix, finit. Les Ministres Suédois, ayant terminé leurs conférences le 26 Juin, & ceux de France le 26 Juillet. On publia une ordonnance, nommée le *Récès d'exécution*, qui renfermoit les réglemens les plus précis touchant les différentes époques auxquelles les restitutions prescrites par le Traité de Westphalie devoient être effectuées : après quoi, le Généralissime de l'armée Suédoise, Charles-Gustave, Comte Palatin de Deux-Ponts, retourna en Suéde tout glorieux de n'y pas apporter une paix de *simple papier*. Les Espagnols, qui tenoient encore garnison dans Franckenthal, déclarent qu'ils n'évacueroient pas cette Place, à moins que d'en être formellement requis par l'Empire. Cette condition singuliere n'ayant pu être remplie au terme prescrit pour le rétablissement de l'Electeur Palatin, le Congrès de Nuremberg fit mettre ce Prince en possession de la Ville Impériale de Heilbronn, à l'effet par lui de la tenir & garder

Evénemens remarquables sous FERDINAND III.

à titre de nantissement, jusqu'à l'entiere restitution de sadite Place.

Les Comtes de Nassau-Hadamar & de Piccolomini sont élevés au rang de Princes d'Empire; mais ils ne furent admis à voix & séance à la Diéte qu'en 1653.

1651.

Le Comte Palatin de Neubourg, fondé sur les dispositions du Traité de Westphalie, entreprend de ramener les deux Religions dans les Duchés de Juliers & de Berg, à l'état de l'année Normale 1624. Il y restreint en conséquence le culte Protestant qui s'étoit beaucoup accrû dans ces terres, pendant les troubles d'Allemagne. Mais l'Electeur de Brandebourg s'opposa vivement à ces opérations, par la raison que le droit de *réformer* étant une émanation incontestable de la supériorité territoriale, le Duc de Neubourg ne pouvoit pas l'exercer dans les deux Duchés en question, puisqu'il n'avoit sur eux qu'une souveraineté précaire, & que la propriété lui en étoit encore contestée. Cette discussion réveilla les anciens litiges, concernans la succession de Juliers, & les deux Prétendans alloient en remettre la décision au sort des armes, lorsque le Comte de Hatzfeld parvint, en qualité de Commissaire Impérial, à étouffer ce germe renaissant d'une nouvelle Guerre Civile. Les deux partis conviennent par une transaction particuliere conclue à Clèves de s'en rapporter à l'égard de la question incidentelle qui venoit de se présenter à la décision de l'Evêque de Munster & du Duc Auguste de Brunswick, que l'Empereur avoit commis pour en connoître en son nom, & de laisser en attendant les affaires de Religion dans l'état où elles s'étoient trouvées lors de la conclusion de la paix générale.

1652.

L'Empereur convoque, à Ratisbonne, la Diéte qui devoit être tenue en conséquence du Traité de Westphalie. Les premieres séan-

ces de cette assemblée furent rendues très-tumultueuses, par les disputes de préséance & d'étiquette; les Ambassadeurs des Electeurs ayant contesté aux Ministres des Princes, le titre d'*Excellence* qu'ils exigeoient pour soi-même. Ce différend continue encore d'occuper les Publicistes comitiaux, & il se reproduit de tems en tems à la Diéte même avec beaucoup de vivacité.

L'Electeur Palatin est investi de la charge de Grand-Trésorier du Saint Empire, qui venoit d'être créée pour servir d'attribut à la huitieme dignité Electorale : & ce Prince sous-investit les Comtes de Sintzendorff de la charge de Trésoriers héréditaires. Les Electeurs renouvellent, à Prague, leur Union de 1521, & s'engagent envers l'Empereur d'élire incessamment Roi des Romains, l'Archiduc Ferdinand son fils aîné.

1653.

Continuation de la Diéte de Ratisbonne.

Les Electeurs s'acquittent de l'engagement qu'ils venoient de prendre avec l'Empereur. Après avoir fait un réglement très-étendu concernant le rang & l'ordre des séances dans leur Collége, ils se rendent à Ausbourg, & y élisent Roi des Romains l'Archiduc Ferdinand, que son pere avoit déja fait couronner Roi de Hongrie & de Bohême. Ce Prince fut sacré à Ratisbonne, le 8 Juin, par les mains de l'Electeur de Mayence, malgré les protestations de l'Electeur de Cologne, qui réclamoit cette prérogative en vertu d'une observance de près de sept siécles, que la Bulle d'Or avoit revêtue de toutes les formalités d'une loi positive. Mais l'Electeur de Mayence opposa des exemples contraires à l'usage que son rival invoquoit, & quant aux dispositions de la Bulle d'Or, il soutint qu'enchaînées à la suite d'un réglement, qui ordonnoit de sacrer les Empereurs-Rois d'Allemagne dans la Basilique d'Aix-la-Chapelle, elles supposoient évidemment que cette cérémonie se feroit dans une Ville dépendante de l'Eglise de Cologne : & il en conclut qu'elles n'étoient nullement applicables au cas présent, où le Sacre avoit été célébré dans une

Ville, qui ne dépendoit ni du Diocèse ni de la Province de ce nom. Quoi qu'il en fut de ces raisons, elles ne persuaderent pas l'Electeur de Cologne : ce Prince quitta Ratisbonne sur le champ, & la question de savoir qui devoit sacrer les Empereurs d'Allemagne, ne fut décidée qu'en 1657, par une transaction particuliere.

Le différend dont nous venons de parler, ne fut pas la seule contestation que l'Election du Roi Ferdinand IV fit éclorre. Les Princes trouverent très-mauvais que les Electeurs y eussent procédé de leur chef, sans consulter les autres Etats, au mépris des stipulations les plus précises du Traité de Westphalie, qui renvoyoient à la Diéte en corps, les objets concernans l'Election des Rois des Romains du vivant de l'Empereur, ainsi que l'affaire de la Capitulation perpétuelle. Mais Ferdinand III appaisa les esprits mécontens, en leur faisant espérer que la Diéte présente ne tarderoit pas à s'occuper de ces matieres importantes; & les Electeurs les gagnerent entiérement par la requisition qu'ils adresserent au Collége des Princes, pour en obtenir la communication des observations qu'ils auroient à faire sur la Capitulation Impériale. Ils eurent d'ailleurs l'attention de changer le préambule de celle de Ferdinand IV, & d'y faire dire à ce Prince, qu'il l'avoit arrêté avec les Electeurs, tant en leur nom, qu'au nom de tous les Electeurs, Princes & Etats du Saint-Empire.

Les délibérations de la Diète commencent le 30 Juin. L'Empire céde au Roi d'Espagne la Ville Impériale de Besançon en échange de la Place de Franckenthal, qui fut restituée à l'Electeur Palatin. Les Princes de Hohenzollern, d'Eggenberg & de Lobkowitz, que Ferdinand II avoit élevés à cette dignité, sont introduits dans le Collége des Princes, & admis à voix & séance, du consentement des Etats. Les Prélats du Rhin obtiennent un suffrage collégial, à l'exemple des Prélats de Souabe, qui en jouissoient depuis long-tems. Couronnement de l'Impératrice Marie Eléonore. Il se fit par le ministere de l'Electeur de Mayence, nonobstant les réclamations de l'Electeur de Cologne.

Evénemens remarquables sous FERDINAND III.

1654.

Continuation de la Diéte de Ratisbonne. Les Princes de Salm; de Dietrichstein, d'Auersperg & de Piccolomini sont introduits à la Diete & admis à voix & séance; mais sous la condition expresse que tous les Princes nouvellement créés, qui ne possédoient pas encore des terres immédiates d'Empire, en devoient faire incessamment acquisition, afin que leur suffrage comitial y fût attaché & qu'elles pussent être employées dans la matricule Impériale, pour des sommes proportionnées à la dignité de ces Princes: faute par eux de quoi faire, leur suffrage & le rang à la Diéte, qui venoit de leur être accordés, seroient supprimés & perdus à jamais pour leurs enfans. Les Princes de Nassau sont gratifiés de deux suffrages, dont le premier fut attaché aux terres de Hadamar & de Siégen, & l'autre à celles de Dietz & de Dillenbourg. Les Comtes de Westphalie obtiennent le quatrieme suffrage Collégial des Comtes à la Diéte.

La Diéte de Ratisbonne se sépare, après avoir ratifié de nouveau les deux Traités de Westphalie, & l'Ordonnance d'exécution de Nuremberg. Son Récès est daté du 17 Mai: il ne contient guères que des arrangemens relatifs au rétablissement de la justice dans la Chambre Impériale. Les autres matieres que l'Empereur & les Etats avoient réciproquement mis sur le tapis, furent renvoyées en partie à une Diéte de députation, que l'Empereur promit d'assembler incessamment à Francfort, & en partie à une Diéte générale, qui devoit être tenue à deux ans de-là, à Ratisbonne. Au surplus, les Etats refuserent à l'Empereur les subsides extraordinaires qu'il leur avoit demandés, & aux Polonois les secours qu'ils sollicitoient contre les Cosaques rébelles.

Cette Diéte vit naître un établissement très-important & très-remarquable, celui du Corps des Protestans ou du *Corps Evangélique*, considéré comme un Corps particulier en opposition avec

avec le reste de la Diéte. L'Electeur de Saxe en fut nommé Directeur perpétuel, par les suffrages unanimes de tous les Etats Protestans, & ses successeurs ont conservé cette prérogative jusqu'à nos jours, malgré leur changement de Religion. Edit du 16 Mai, portant réglement par rapport à la forme de procédure, & à l'ordre judiciaire nouvellement introduits au Conseil Aulique de l'Empereur & de l'Empire. Il fut dressé & publié de la seule autorité Impériale; cependant il a conservé force de loi, nonobstant les réclamations des Etats, qui trouverent beaucoup à redire à la forme & au fonds de cette loi.

Dispute fameuse entre la Couronne de Suéde & la ville Impériale de Bremen, que le Gouverneur du Duché de ce même nom vouloit réduire à la condition de ville municipale; mais elle soutint heureusement son immédiateté, & obtint la confirmation de tous ses priviléges par la transaction de Stade.

Ferdinand IV, Roi des Romains, meurt le 9 Juillet.

Le Comté d'Ostfrise est érigé en Principauté d'Empire; mais l'introduction des titulaires dans le Collége des Princes, & leur admission à voix & séance, ne datent que de l'année 1667.

La Reine Christine abdique sa Couronne en faveur de son cousin-germain, Charles-Gustave, Comte Palatin de Deux-Ponts, lequel étoit fils de la sœur du Grand-Gustave. Le Roi de Pologne, qui conservoit toujours des vues sur la Suéde, proteste contre l'élévation de ce Prince sur le trône de cette Nation: il ne croyoit remplir en ceci qu'une simple formalité: cependant cette protestation, toute infructueuse qu'elle fut, servit, deux ans après, de prétexte à Charles-Gustave, pour recommencer la guerre contre la Pologne, sans attendre l'expiration de la Trève de Stumsdorff.

Evénemens remarquables sous FERDINAND III.

1655.

Diéte de députation de Francfort. Elle fut prorogée successivement jusqu'en 1662, sans produire d'autre fruit, que de faire exécuter l'amnistie universelle, & consommer la restitution ordonnées par la paix de Westphalie. Les autres matieres dont elle s'occupa d'abord, furent renvoyées à la Diéte générale.

1656.

Mort de Jean Georges I, Electeur de Saxe : il laissa quatre fils, entre lesquels il partagea ses Etats. L'aîné, Jean Georges II eut la Misnie, le Duché de Saxe & la dignité Electorale. Il est la souche de la Maison Electorale d'aujourd'hui. Le second, nommé Auguste, forma la branche de Weissenfels, qui s'éteignit en 1746. Le troisieme, Christian, eut l'Evêché de Mersebourg & la Basse-Lusace : Sa postérité finit en 1738. Le quatrieme, Maurice, obtint les Evêchés de Zeitz & de Naumbourg, réunis au domaine Electoral en 1718 ; ce rameau s'éteignit en 1759.

Charles-Gustave, Roi de Suéde, rompt la Trève de Stumsdorff, qui ne finissoit qu'en 1661, & recommence la guerre contre le Roi & la République de Pologne, sous les plus foibles prétextes. Il envahit la Prusse Polonoise, & force l'Electeur de Brandebourg à se reconnoître par le traité de Kœnigsberg, vassal de la Couronne de Suéde, pour son Duché de Prusse, & pour la Warmie, dont le Roi s'engagea, par un second Traité conclu à Mariembourg, de lui assurer la possession. Charles-Gustave y promettoit encore à l'Electeur de lui faire céder les Palatinats de Posnanie, de Kalisz, de Lencicze & de Siradie ; & celui-ci joignit à ce prix, ses troupes à l'armée Suédoise, qui alloit accabler le Roi de Pologne. Bataille de Warsovie : elle dura trois jours entiers, & finit par la destruction totale de l'armée

Polonoise. Traité de Labiau : Le Roi de Suéde, qui se considéroit déja comme maître de la Pologne, accorde à l'Electeur de Brandebourg, son allié, la souveraineté absolue de la Prusse & de la Warmie. Réduit, dès la premiere campagne, aux plus fâcheuses extrémités, le Roi & la République de Pologne, implorent l'assistance de l'Empereur: ce Prince leur promet des secours puissans, à condition qu'à la mort du Roi Jean Casimir, qui n'avoit point de postérité, la République placeroit l'Archiduc Charles Joseph, son second fils, sur le trône de Pologne, & qu'elle s'engageroit formellement de préférer dans les Elections futures de leurs Rois, les Princes du Sang d'Autriche à tous les autres Candidats de leur Couronne. Les Polonois souscrivirent avec empressement à l'une & l'autre condition : mais la premiere fut anéantie par la mort prématurée de l'Archiduc Charles Joseph; & la République obtint l'abolition de l'autre, en 1683, à l'occasion des secours que le Roi de Pologne amena à l'Empereur Léopold contre les Ottomans.

1657.

Ferdinand III conclut une alliance offensive & défensive avec le Roi & la République de Pologne, contre le Roi de Suéde & ses alliés. Il fait les plus grands préparatifs pour secourir efficacement Jean Casimir, & entame une négociation heureuse auprès de l'Electeur de Brandebourg, pour rompre les liaisons de ce Prince avec la Suéde. En même-tems il détache le Duc de Mantoue de l'alliance de la France, & le nomme Vicaire-Général de l'Empire en Italie. Mais il ne vit pas le succès de ses vastes projets; il mourut trois jours après avoir signé son Traité avec la Pologne.

Ferdinand III eut toutes les vertus de son pere, sans avoir les défauts qui rendirent celui-ci le fléau de l'Allemagne. Zélé pour la Religion qu'il professoit, il ne fut point persécuteur des autres, & l'opinion qu'il eut de l'étendue de son autorité, ne la fit jamais dé-

générer en deſpotiſme tyrannique. Il eut peut-être autant d'ambition que Ferdinand II ; mais il poſſédoit l'art de la diſſimuler ; il n'en fut jamais dominé, & elle ne l'en ſervit que plus utilement. Il eut des talens pour la guerre, que la nature & l'éducation avoient refuſés à ſon pere ; ſage & prudent, il forma, dans le ſilence de ſon cabinet, des projets qui auroient peut-être vengé ſa maiſon de la Suéde, s'il eût aſſez vécu pour les conduire à leur perfection. Il regagna la confiance des Etats, & ménagea à ſes ſucceſſeurs une prépondérance décidée dans toutes les aſſemblées nationales, en peuplant le Collége de Princes de huit membres nouveaux, la plupart ſujets ou vaſſaux de la Maiſon d'Autriche.



INTERREGNE DE QUINZE MOIS.

1657.

La multiplicité des intérêts qu'il fallut concilier dans les Congrès de Weſtphalie, ne permit pas aux Miniſtres pacificateurs d'épuiſer toutes les matieres dont ils s'étoient occupés; on prétend même qu'ils laiſſerent ſoigneuſement ſubſiſter, dans les deux Traités, nombre d'incertitudes eſſentielles, pour ménager à leurs Maîtres, dans le conflit des interprétations contraires, un prétexte plauſible de les expliquer ſuivant leur convenance. L'Interregne, qui ſuivit la mort de Ferdinand III, donna lieu de remarquer la premiere inadvertance de cette nature, à l'occaſion du différend qui s'éleva entre les Electeurs de Baviere & Palatin, touchant le Vicariat dans la Haute-Allemagne. L'Electeur de Baviere prétendoit l'exercer comme une prérogative attachée à la cinquieme dignité Electorale, & à l'Archi-Office de Grand-Sénéchal, qui lui avoient été confirmés, l'une & l'autre, par les Traités de Weſtphalie. L'Electeur Palatin ſoutenoit, au contraire, que le Vicariat du Saint-Empire étoit un ancien droit inhérent au Comté Palatin du Rhin, & une dépendance inconteſtable de la dignité Palatine, qui lui avoit été reſtituée par les mêmes Traités, avec tous les droits qui y étoient attachés. Cette conteſtation fut pourſuivie, de part & d'autre, avec une animoſité extraordinaire, au point que l'Electeur Palatin ſe porta, à la Diéte d'Election, à des voies de fait contre l'Ambaſſadeur Electoral de Baviere, qui s'étoit permis quelques propos offenſans contre le Pere de ce Prince. Cependant le jeune Roi de Bohême, Léopold d'Autriche, & les Electeurs de Mayence & de Saxe, la Chambre Impériale, & tous les Etats Catholiques en général, ſe déclarerent pour le Vicariat de l'Electeur de Baviere, qui l'emporta alors ſur ſon concurrent: mais le fonds de ce différend n'en ſubſiſta pas moins juſqu'en 1724, que les deux Electeurs de Baviere & Palatin convinrent enſemble, par une tranſaction particuliere, d'exercer le Vicariat conjointement dans toutes les Provinces qui en dépendoient. Cet engagement fut exécuté en

1740 & 1741, après la mort de l'Empereur Charles VI. Mais on ne tarda pas à sentir tous les inconvéniens inséparables d'un pareil gouvernement simultané. Les deux Electeurs abolirent, en conséquence, la communauté du Vicariat appartenant à leur Maison, & ils y substituerent, par un second Traité, conclu le 26 Mars 1745, l'exercice alternatif de cette prérogative éclatante. L'Electeur de Baviere eut la premiere chance : il fut seul Vicaire dans la Haute-Allemagne, jusqu'à l'Election de l'Empereur François I, & l'Electeur Palatin aura son tour à la premiere vacance du Trône Impérial. Le Traité de 1745 a été ratifié par l'Empire, en 1752.

L'Interregne de 1657 fit éclorre une autre dispute, à-peu-près de la même nature, entre les Ducs de Savoie & de Mantoue, par rapport au Vicariat-Général de l'Italie, que le premier s'attribuoit, en vertu d'une ancienne observance, & que le second s'arrogeoit, en vertu du Diplôme qu'il venoit d'en obtenir de l'Empereur Ferdinand III. Les Electeurs se déclarerent pour le Duc de Savoie, & ils casserent les Lettres de Vicariat du Duc de Mantoue, dans la capitulation de l'Empereur Léopold.

Le différend qui subsistoit, depuis long-tems, entre les Electeurs de Mayence & de Cologne, par rapport au droit de sacrer les Empereurs, est enfin terminé par une transaction, conclue le 16 Juin. Elle établit la régle que l'Electeur, Archevêque de Cologne, sera cette cérémonie toutes les fois que les Empereurs devront être sacrés dans une Ville dépendante du Diocèse de Cologne : Que l'Electeur de Mayence prendra sa place dans les Villes du Diocèse de Mayence; & que les deux Electeurs alterneront pour l'exercice de cette fonction éminente, lorsqu'il sera question de la remplir dans un Diocèse étranger.

La Diéte de députation, que Ferdinand III avoit convoquée à Francfort, dans les derniers mois de son regne, continue, nonobstant la vacance du Trône Impérial.

Evénemens de la guerre entre Charles-Gustave, Roi de Suéde, & la Pologne. Le Roi Jean Casimir se sauve en Silésie. Léopold d'Autriche, Roi de Hongrie & de Bohême, conclut, avec ce Prince,

Interregne de quinze mois.

une alliance étroite, sur l'assurance nouvelle que la République lui donna, de placer l'Archiduc Charles Joseph, son frere, sur le Trône de Pologne. Il envoie une armée dans ce Royaume, qui reprend sur les Suédois, les Villes de Cracovie & de Posnanie, & force le Prince Ragoczy de renoncer à l'alliance de la Suéde. L'Electeur de Brandebourg, voyant péricliter les affaires de Charles-Gustave, allarmé d'ailleurs sur les projets de ce Prince, qui ne dissimuloit plus l'intention où il étoit de réunir la Prusse Polonoise à la Livonie, fait une paix particuliere avec le Roi & la République de Pologne : elle fut conclue à Velau, le 19 Septembre ; l'Electeur obtint, par ce Traité, la Souveraineté absolue du Duché de Prusse ; la République lui relâcha le nœud *vassalitique*, qui l'attachoit à elle, & ne se réserva que la succession éventuelle, à l'extinction de la Maison de Brandebourg, & le rétablissement du vasselage, à l'extinction de la branche de l'Electeur regnant. Le Traité de Velau fut confirmé, six semaines après, par celui de Bydgoſt ou de Bromberg, du 6 Novembre, par lequel la Pologne céda encore à l'Electeur, les Bailliages de Lauenbourg & de Butow.

Alliance de la Pologne & du Danemarck, contre la Suéde, conclue le 28 Juillet. Le Roi de Danemarck envahit le Duché de Bremen : à cette nouvelle, le Roi de Suéde quitte rapidement la Prusse, & se jette sur le Holstein Danois ; il s'empare de ce Duché & de l'Isle de Fionie ou de Fuhnen.



NAISSANCE & avénement à la Couronne.	Evénemens remarquables.

1658.

LÉOPOLD, fils de l'Empereur Ferdinand III, & de Marie-Anne d'Espagne, né le 9 Juin 1640, couronné Roi de Hongrie, le 27 Juin 1655, Roi de Bohême le 14 Septembre 1656, élu Empereur le 18 Juillet 1658, & sacré le 31 du même mois, à l'âge de 18 ans.

L'INTERREGNE continue. L'Electeur de Mayence convoque l'Assemblée Electorale à Francfort. Le Roi de France y envoie le Maréchal de Grammont & M. de Lionne; le Pape, le Nonce Sanfelice, & le Roi d'Espagne, le Marquis de Fontana.

La considération que la France s'étoit acquise en Allemagne par ses victoires, & par la garantie du Traité de Westphalie, la haute opinion qu'on avoit de la personne de Louis XIV, & les négociations adroites de ses Ambassadeurs, déterminent les Electeurs de Mayence, de Cologne, de Baviere & Palatin, à le proposer pour Empereur. Louis XIV s'avance jusqu'à Metz, pour donner plus de poids à leurs projets; mais les quatre autres Electeurs les rejettent, sous le même prétexte qui avoit fait exclure François I du Trône de l'Empire. Alors les Electeurs de Mayence, de Cologne & Palatin, soutenus du crédit de la France, offrent la Couronne Impériale à l'Electeur de Baviere, & les Ambassadeurs du Roi Louis XIV lui promettent, de la part de leur Maître, un subside annuel d'un million d'écus, pour le mettre en état d'en soutenir l'éclat : mais le foible Ferdinand-Marie, entraîné par les instances de sa mere, Marie-Anne d'Autriche, tante de Léopold, Roi de Bohême, & fille aînée du défunt Empereur, & par les conseils insidieux du Baron de Haslang, son Ministre, refuse l'Empire & les offres de la France. Les trois Electeurs opposés au Roi Léopold, mirent alors sur les rangs l'Archiduc Léopold Guillaume, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, Evêque de Strasbourg & de Passau, & fils de l'Empereur Ferdinand II, & l'Electeur de Mayence s'engagea formellement de lui procurer

FEMMES.	*ENFANS.*	1705. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
1. Marguerite Thérèse d'Espagne, fille du Roi Philippe IV, née le 11 Juillet 1651, mariée le 12 Décembre 1666, † le 12 Mars 1673.	1. Ferdinand Wenceslas, né le 28 Septembre 1667, † 1668. 1. Marie-Antoinette Josephe, née le 18 Janvier 1669, mariée en 1685, à Maximilien Emmanuel, Electeur de Baviere, † le 24 Décembre 1694. *Elle laissa un fils, Joseph Ferdinand, qui fut déclaré héritier de la Monarchie Espagnole en 1698, † 1699.* 1. Jean, né le 20 Février 1670, ne vécut que peu de jours. 1. Marie Anne, née en 1672, ne vécut que peu de jours.	LÉOPOLD *meurt à Vienne, le 5 Mai 1705, âgé de 65 ans, dont il avoit regné 47. Il est enterré aux Capucins de Vienne.*	*Papes.* Alexandre VII. 1667. Clément IX. 1669. Clément X. 1676. Innocent XI. 1689. Alexandre VIII. 1691. Innocent XII. 1700. Clément XI. 1721. *Maison Ottomane.* Mahomet IV. 1687. Soliman II. 1691. Achmet II. 1695. Mustapha II. 1703. Achmet III, déposé en 1730. *Roi de France.* Louis XIV. 1715.
2. Claude Félicité d'Autriche, fille & héritiere de l'Archiduc Ferdinand Charles, de la branche de Tirol, née le 30 Mars 1653, mariée le 15 Octobre 1673, † le 8 Août 1676	2. Anne Marie, née le 9 Septembre 1674, ne vécut que deux mois. 2. Marie Josephe, née le 11 Octobre 1675, ne vécut que neuf mois.		*Rois d'Espagne.* Philippe IV. 1665. Charles II. 1700. Philippe V. 1746. *Rois de Portugal.* Alfonse VI, détrôné en 1667, † 1683.
3. Eléonore Magdeleine, fille de Philippe Guillaume, Comte Palatin, Duc de Neubourg, née le 6 Janvier 1655, mariée le 14 Décembre 1676, † le 19 Janvier 1720.	3. JOSEPH I, qui regna. 3. Marie Elisabeth, née le 13 Décembre 1680, Gouvernante des Pays-Bas en 1725, † le 27 Août 1741. 3. Léopold Joseph, né le 2 Juin 1682, † le 3 Août 1684. 3. Marie Anne, née le 7 Septembre 1683, mariée le 9 Juillet 1708, à Jean V, Roi de Portugal, veuve le 31 Juillet 1750, † le 14 Août 1754. 3. Marie Thérèse, née le 22 Août 1684, † 1696.		*Rois d'Angleterre & d'Ecosse.* Charles II. 1685. Jacques II, détrôné en 1688, † 1701. {Marie Stuart. 1695. {Guillaume III d'Orange. 1702. Anne Stuart. 1714. *Rois de Danemarck.* Frédéric III. 1670. Christiern V. 1699. Frédéric IV. 1730.

procurer un Indult du Saint-Siége, pour conserver les revenus de ses bénéfices; & l'Ambassadeur d'Espagne étant parvenu, à force d'intrigues & de largesses, à écarter aussi ce concurrent, ils se tournent vers le Comte Palatin, Duc de Juliers & de Neubourg : mais tous ces efforts, qui ne tendoient qu'à éloigner l'Archiduc Léopold, Roi de Hongrie & de Bohême, du Trône, ne servirent qu'à fortifier les Electeurs de Trèves, de Saxe & de Brandebourg, dans la résolution qu'ils avoient prise de l'y élever. Ils déclarent enfin à leurs trois Collégues, qu'ils alloient se retirer à Ratisbonne, pour y élire ce Prince sans leur participation. Cette menace, & la crainte de causer un schisme funeste dans l'Empire, ébranlerent la constance des Electeurs du parti François; & les Ambassadeurs de Louis XIV s'étant désistés de l'opposition qu'ils avoient mise, jusqu'alors, à l'élévation de Léopold, ce Prince fut unanimement élu, le 18 Juillet, & sacré le 31 du même mois, à Francfort, par les mains de l'Electeur de Cologne, à qui celui de Mayence voulut bien céder alors l'exercice de ses fonctions Diocésaines. Cependant on lui prescrivit une capitulation infiniment plus onéreuse & plus gênante, que ne l'avoient été celles de ses Prédécesseurs : il obtint, à peine, qu'on n'y ajoutât pas la clause commissoire, qu'il encourroit de fait la perte de la Couronne, s'il violoit ses engagemens : mais tout l'or de l'Espagne ne put pas empêcher qu'on ne lui défendît de se mêler, en aucune maniere, de la guerre, qui duroit encore entre la France & le Roi Catholique.

Les trois Electeurs Ecclésiastiques, l'Evêque de Munster, le Comte Palatin, Duc de Neubourg, les Ducs de Brunswick-Lunebourg, & le Landgrave de Hesse-Cassel, concluent, le 14 Août, avec le Roi de Suéde, en qualité de Duc de Bremen, la fameuse Ligue du Rhin, pour leur défense commune, & pour le maintien inviolable de la paix de Westphalie : à l'effet de quoi l'on convint d'entretenir constamment, sur pied, une armée de 10,000 hommes, dont

FEMME.	ENFANS.	1705. MORT.	PRINCES contemporains.
	3. CHARLES VI, qui regna après son frere aîné.		*Rois de Suède.*
			Christine, abdique en 1654, † 1689.
	3. Marie-Josephe Colette, née le 6 Mars 1687, † le 14 Avril 1703.		Charles-Gustave. 1660.
			Charles XI. 1697.
			Charles XII. 1718.
	3. Marie Magdelaine, née le 26 Mars 1689, Directrice de l'Ordre des Dames de la Croix étoilée, † le 1 Mai 1743.		*Rois de Pologne.*
			Jean-Casimir, abdique, 1667.
			Michel Wiesnowicky. 1673.
			Jean Sobieski. 1696.
	3. Marie Marguerite, née le 22 Juillet 1690, ne vécut que neuf mois.		Frédéric Auguste II, Electeur de Saxe. 1733.
			Czars.
			Alexis Michaëlowitz. 1676.
			Fœdor Alexiowitz. 1682.
			{ Iwan Alexiowitz. 1688.
			{ Pierre Alexiowitz. 1725.

le commandement fut donné au Comte de Salm. Le Roi de France accéde, le 25 Août, à cette alliance, par un Traité particulier; mais l'Electeur de Trèves, & l'Evêque de Munster, s'en retirerent peu de tems après, sur les vives instances que leur en fit le Nonce San-Félice, qui condamnoit absolument toutes sortes de liaisons avec les Protestans. Au surplus, l'alliance du Rhin, qui n'avoit d'abord été conclue que pour trois ans, fut continuée successivement jusqu'en 1666. Elle donna à la France une si grande influence dans les affaires de l'Empire, que son autorité y surpassa souvent celle de l'Empereur.

Continuation de la guerre de Suéde. Le Roi Charles-Gustave passe le Belt avec son armée, à la faveur d'une forte gelée, & s'empare des Isles de Falstern, de Laland, & d'une partie de la Séelande. Ces malheurs imprévus déterminent le Roi de Danemarck à entendre aux propositions de paix: les préliminaires en sont signés à Torstrup, le 18 Février, & le Traité définitif est conclu à Rothschild, le 26 du même mois. Les Suédois rendirent leurs conquêtes, & les Danois leur céderent, en échange, les Provinces de Scanie, de Halland & de Bleckingen, les Isles d'Oesel & de Bornholm, avec les territoires de Bahus & de Drontheim en Norwége; ils leur accorderent l'exemption absolue des péages dans le Sund, & reconnurent la Souveraineté du Duc de Holstein sur la partie du Duché de Slefwick, qui lui appartenoit; mais ce Traité fut rompu, dès le mois de Mai suivant, à cause des difficultés que le Roi de Danemarck faisoit d'exécuter les articles relatifs au Duc de Holstein.

1659.

Troubles de Munster. La Ville prétendoit être libre & Impériale, & refusoit de reconnoître, à des conditions très-avantageuses, la Souveraineté de son Evêque. On en vint aux armes: le célèbre Evêque Bernard de Gahlen assiégea la Ville, & la força enfin, avec le secours de la France, à se soumettre à sa domination.

La guerre continue entre la Suéde, d'une part, & le Danemarck,

ELECTEURS Ecclésiastiques.

MAYENCE.

Jean-Philippe de Schœnborn, élu en 1647, † 1673.
Lothaire de Metternich, † 1675.
Daniel de Leyen, † 1678.
Charles Henri de Metternich, † 1679.
Anselme d'Ingelheim, † 1695.
Lothaire de Schœnborn, † 1729.

COLOGNE.

Maximilien Henri de Baviere, élu en 1660, † 1688.
Joseph Clément de Baviere, † 1723.

TRÈVES.

Charles Gaspard de la Leyen, élu en 1652, † 1676.
Jean-Hugues d'Orsbeck, † 1610.

ELECTEURS Séculiers.

BOHÊME.

L'Empereur Léopold, † 1705.

BAVIERE.

Ferdinand Marie, Electeur de Baviere en 1651, † 1679.
Maximilien Emmanuel, fils du précédent, † 1726.

SAXE.

Jean Georges II, Electeur de Saxe en 1656, † 1680.
Jean Georges III, fils du précédent, † 1691.
Jean Georges IV, fils du précédent, † 1694.
Frédéric Auguste, frere du précédent, Roi de Pologne en 1697, † 1733.

BRANDEBOURG.

Frédéric-Guillaume, dit le Grand, Electeur Brandebourg en 1640, † 1688.
Frédéric III, fils du précédent, Roi de Prusse en 1700, † 1713.

PALATINAT.

Charles Louis, Electeur Palatin, rétabli par la paix de Westphalie en 1648, † 1680.
Charles, fils du précédent, † 1685.
Il fut le dernier Electeur Palatin de la branche de Simmeren.
Philippe Guillaume, premier Electeur de la branche de Neubourg en 1685, † 1690.
Jean Guillaume, fils du précédent, † 1716.

HANNOVRE.

Ernest-Auguste, Duc de Brunswick-Lunebourg, créé Electeur en 1692, † 1698.
Georges Louis, fils du précédent, Electeur de Hannover en 1698, introduit dans le Collége Electoral en 1708, Roi de la Grande-Bretagne en 1714, † en 1727.

COMMISSAIRES Principaux.

Diéte de Ratisbonne, commencée en 1663.

Guidobald, Archevêque de Saltzbourg, jusqu'en 1669.

Marquart, Evêque d'Eichstett, 1685.

Sébastien, Evêque de Passau, 1687.

Hermann, Margrave de Bade-Bade, 1691.

Ferdinand, Prince de Lobkowitz, 1700.

Le Cardinal de Lamberg, Evêque de Passau, 1712.

VICE-CHANCELIERS.

Ferdinand, Comte de Curtz, 1660.

Le Baron de Walderndorff, 1669.

Léopold de Kœnigsegg, 1694.

Amédée, Comte de Windischgrætz, 1695.

André, Comte de Kaunitz, 1705.

la Pologne, & les Alliés de cette République de l'autre part. Charles-Gustave se rend maître du Sund, il passe dans l'Isle de Séeland, & assiége Copenhague : mais une flotte Hollandoise, commandée par l'Amiral Obdam, vient au secours de la Ville ; elle force l'entrée du détroit, dissipe la flotte Suédoise, & oblige Charles-Gustave à lever le siége de cette Capitale.

En même-tems les troupes Impériales & Brandebourgeoises se joignent aux Polonois, aux Danois & aux Hollandois : ils chassent les Suédois de l'Isle de Fionie & de tout le Holstein, & s'emparent d'une grande partie de la Poméranie.

Alliance de la Haie, du 21 Mai, entre la France, l'Angleterre & la Hollande, pour rétablir la paix dans le Nord.

Paix des Pyrénées, le 7 Novembre, entre la France & l'Espagne. Cette derniere Couronne ratifia la cession de Brisac & de l'Alsace; elle céda à la France le Roussillon & nombre de Villes, & des districts très-étendus dans les Pays-Bas, & promit de restituer au Comte Palatin, Duc de Neubourg, la Capitale de son Duché de Juliers. Le mariage du Roi Louis XIV, avec l'Infante Marie-Thérese, fut le sceau de cette pacification.

1660.

Mort de Charles-Gustave, Roi de Suéde. Il laissa un fils unique, le Roi Charles XI, à peine âgé de quatre ans, qui lui succéda sous la Régence de sa mere Hedwige de Holstein-Gottorp, & des cinq premiers Officiers de la Couronne. Cet événement achemina la paix générale de l'Europe, & le Roi Louis XIV eut la gloire d'en être le médiateur. Traité d'Oliva conclu, le 7 Mai, entre la Pologne & ses Alliés d'une part, & la Suéde de l'autre, sous la médiation du sieur de Lumbres, Ambassadeur de France. Les articles principaux de cette paix, se réduisent aux points suivans : Que le Roi Jean Casimir renonceroit à toutes ses prétentions sur le Trône de Suéde : Que la République de Pologne céderoit, à perpétuité, au Roi & à la Couronne de Suéde, les Provinces d'Estho-

GRANDS-JUGES de la Chambre Imp.	*PRÉSIDENS du Conseil Aulique.*	*AUTEURS.*	*ILLUSTRES.*
Guillaume, Margrave de Bade, 1677.	Ernest, Comte d'Oettingen, 1670.	Galeazzo-Gualdo, Histoire de l'Empereur Léopold.	Jean d'Abschatz, Poëte. 1699.
Jean-Hugues d'Orfbeck, Archevêque de Trèves 1710.	Jean-Adolfe, Prince de Schwartzenberg, 1683.	Mencke, la même.	Adam Adami, Historien. 1663.
	Wolfgang, Comte d'Oettingen, 1708.	Comazzi, la même.	Tob. André, Philosophe Cartésien. 1676.
		Rinck, la même.	Christophe Arnold, Antiquaire. 1685.
		Wagner, la même.	Christ. Arnold, Paysan, Astronome. 1697.
		Puffendorf, Histoire de Charles-Gustave.	Bohusl. Balbin, Jésuite & Historien. 1680.
		Puffendorf, Histoire de Frédéric-Guillaume, Electeur de Brandebourg.	Balthasar Bebel, Théologien Protestant, & Historien. 1636.
		Les Actes publics de Londorp, continués par Meyer.	Becher, Médecin & Mathématicien. 1685.
		Les Actes publics de Thucelius.	Matth. Frédéric Beck, Philologue. 1701.
		Pachner.	Bart. Berlich, Jurisconsulte. 1670.
		Le Théâtre d'Europe.	Sigismond Birken, Historien & Poëte. 1681.
		Le Journal d'Europe.	Jacques Blum, Jurisconsulte. 16..
		Fama d'Europe.	Jean-Henri Bœcler, Historien & Jurisconsulte. 1692.
		Faber, Chancellerie d'Etat.	Jean-Christophe de Boineburg. 1668.
		Actes & Mémoires de la paix de Nimégue & de Riswick.	Jean-André Bose, Historien. 1674.
		Le Mercure.	Jean Brunneman, Jurisconsulte. 1672.
		Les Mémoires de Lamberti.	Auguste Buchner, Philologue Saxon. 1661.
		Histoire & Mémoires de France.	God. Ferd. Buckisch, Historien & Jurisconsulte.
			Jean Buxtorf, Philologue. 1664.
			Abraham Calov, Théologien Protest. 1686.
			Rodolfe de Canitz, Poëte & Négociateur. 1699.
			Benoît Carpzov, Jurisconsulte Saxon. 1666.
			Jean-Benoît Carpzov, Philologue. 1699.

nie & de Livonie, jusqu'aux rives de la Duna : qu'elle rentreroit, à ce prix, dans ses anciens droits sur la Prusse Polonoise, sauf les droits des quatre Villes principales, & que le libre exercice de la Religion Protestante seroit conservé, à jamais, dans cette Province, ainsi que celui de la Religion Catholique, dans la Livonie. Le Roi de France se chargea de la garantie de ce Traité.

Traité de Copenhague, entre la Suéde & le Danemarck, conclu, le 28 Mai, sous la médiation du Chevalier de Terlon, Ambassadeur de France. Il confirme, en général, le Traité de Rothschild; la Suéde restitua aux Danois la Ville & le Territoire de Drontheim, & l'Isle de Bornholm, & ceux-ci abandonnerent, en échange, au Domaine de Suéde, la propriété de quantité de terres Seigneuriales, que la Noblesse Danoise possédoit dans la Province de Scanie. Enfin l'on stipula l'observation inviolable du Traité de Copenhague, du 22 Mai 1658, par lequel le Roi de Danemarck avoit abandonné aux Ducs de Holstein, la souveraineté absolue de leur portion dans le Duché de Sleswick. Cette stipulation devint, dans la suite des tems, une source féconde de discussions & de querelles entre le Roi de Danemarck & les Ducs de Holstein-Gottorp, principalement par rapport au droit de construire des forteresses, & d'entretenir des troupes dans le Slesvick Holsteinois. Il s'ensuivit des guerres ruineuses, qui finirent enfin par la réunion de cette Province au Royaume de Danemarck.

Les pertes, que le Roi de Danemarck essuya par cette paix, furent bien compensées par les avantages qu'il retira des circonstances facheuses dans lesquelles ce Royaume s'étoit trouvé. Touchés de l'intrépidité avec laquelle le brave Frédéric III avoit défendu Copenhague, fatigués d'ailleurs des entreprises continuelles que la Noblesse faisoit sur leurs prérogatives, le Clergé & le Tiers-Etat déferent à ce Prince une Puissance illimitée, en renonçant à la part que l'ancienne constitution du Danemarck leur donnoit au Gouvernement; & ils déclarent la Couronne, qui jusqu'alors avoit été à-peu-près élective, pleinement héréditaire dans la famille de Frédéric III, même jusqu'aux filles. La Noblesse fut forcée d'accéder à ces résolutions : alors les Etats en Corps rendirent au Roi les réversales

qu'il

SUITE DES ILLUSTRES.

Bogiflas Chemnitius, Hiftorien. 1678.
Jean Cocceius, Théologien Proteftant. 1669.
Jean-Amos Comenius, Fanatique. 1671.
Herm. Conring, Hift. & Jurifconfulte. 1681.
Nicolas Drabitius, Fanatique. 1671.
Jean-André Eifenmenger, Philologue. 1704.
Hulderic d'Eyben, Jurifconfulte. 1700.
Chriftophe Forftner, Jurifconfulte. 1667.
Erafmus Francifci Fix. 1694.
Georges Franske, Jurifconfulte. 1659.
Jean Freinsheim, Jurifconfulte & Hift. 1660.
Ahafver Fritfche, Jurifconfulte. 1701.
Ferdinand de Furftemberg, Evêque de Paderborn.
Jean-Georges Grævius, Antiquaire. 1703.
Jean-Frédéric Gronov, Antiquaire. 1671.
André Gryphius, Poëte. 1664.
Otto de Guericke, Mathématicien. 1686.
Jean Hevel, Mathématicien. 1687.
Joachim Hildebrand, Théologien & Antiquaire Proteftant. 1691.
Chriftophe de Hoffmanfwaldau, Poëte. 1679.
Luc Holftenius, Antiquaire & Critique. 1661.
Georges Horn, Hiftorien. 1670.
Quir. Kuhlman, Enthoufiafte, brûlé en 1680.
Jean-Georges Kulpis, Jurifconfulte & Hift. 1698.
Pierre Lambecius, Hiftorien & Critique. 1680.
Jean Laurenberg, Poëte & Antiquaire. 1658.
Wolffgang Lauterbach, Jurifconfulte. 1678.
Jean Keifer, Théologien Proteftant. 1684.
Jean-Gafpard Lentz, Jurifconfulte. 1667.
Jean Limnæus, Jurifconfulte. 1663.
Frid. Lindenbrog, Jurifconfulte. 16...
Jean Loccenius, Jurifconfulte & Hiftorien. 1677.
Job Ludolph, Hiftorien. 1704.
Jean-Joachim Mader, Hiftorien. 1680.
Ericus Mauritius, Jurifconfulte. 1691.
Henri Meibom, Hiftorien. 1700.
Nicolas Mercator, Mathématicien. 168..
David Mevius, Jurifconfulte. 1670.
Geb. Théodor. Meyer, Théologien & Antiquaire Proteftant. 1693.
Jean Micrælius, Hiftorien. 1658.
André Morel, Antiquaire. 1703.
André Muller, Philologue. 1694.
Henri Muller, Théologien Proteftant. 1675.
Nicolas Myler, Jurifconfulte. 1677.
Daniel Neffel, Littérateur. 1700.
Barthélemi Nihufius, Théologien Proteft. 1657.
Frédéric Nitzfch, Jurifconfulte. 1702.
Ulric Obrecht, Jurifconfulte. 1701.
Adam Oléarius, Hiftorien. 1671.
Joachim Piftorius, Hiftorien. 1681.
Aug. Pfeiffer, Théologien Proteftant. 1698.
Vincent Placius, Philologue. 1699.
Jean-Louis Prafche, Jurifconfulte & Poëte. 1690.
If. Puffendorf, Jurifconfulte. 1689.
Sam. de Puffendorf, Philofophe & Hift. 1694.
Thomas Reinérius, Antiquaire. 1667.
Thierri de Reinking, Jurifconfulte. 1654.
Nicolas Ritterhus, Hiftorien. 1670.
Werner Rolfinck, Médecin. 1673.
Gafpard Sagittarius, Hiftorien. 1694.
Joachim Sandrart, Peintre.
Adam Schal, Jéfuite, Aftronome. 1666.
Jean Schæffer, Hiftorien. 1679.
Sébaftien Schmid, Théologien Proteftant. 1697.
Gafpard Schot, Jéfuite. 1666.
Jean-Georges Schottel, Jurifconfulte. 1676.
Chriftophe Schrader, Chronologifte. 1680.
Georges Schubart, Jurifconfulte & Hift. 1701.
Jean Schupp, Théologien Proteftant. 1701.
Anne-Marie Schurmann, femme favante. 1678.
Vit. Louis de Seckendorff, Hiftorien. 1692.
Fred. Spanheim, Théologien & Hiftorien. 1702.
Philippe Jacques Spener, Théologien Proteftant & Hiftorien. 1701.
Nicolas Steno, Jéfuite & Anat. 1686.
Egid. Strauch, Théologien Proteftant & Chronologifte. 1682.
Jean Strauch, Jurifconfulte. 1679.
Georges-Adam Struve, Jurifconfulte. 1692.
Jean-Chriftophe Sturm, Mathématicien. 1703.
Jean Otton Tabor, Jurifconfulte. 1674.
Job. Wolffgang Textor, Jurifconfulte. 1701.
Jacques Thomafius, Philofophe. 1684.
Jean-Weich de Valvafor, Hiftorien. 1693.
Jean Weigel, Mathématicien. 1699.
Jacques Weller, Théologien Proteftant. 1664.
Martin Zeiler, Géographe. 1661.
Henri-Anfelme de Ziegler, Hiftorien. 1696.
Gafpard Ziegler, Jurifconfulte. 1690.

qu'il avoit été obligé de leur remettre à son avénement au Trône, & Frédéric III publia, en conséquence, le 24 Novembre 1665, le fameux *Konge-Lov*, *Lex Regia*, ou la Loi fondamentale des Royaumes de Danemarck & de Norwége, qui établit à jamais la Souveraineté illimitée des Rois, & qui régla l'ordre de succession, selon toute la rigueur du droit de primogéniture; de maniere qu'à l'extinction absolue de la postérité masculine du Roi Frédéric III, la succession doit appartenir aux filles du dernier Roi, & à leur défaut, à celles de son prédécesseur immédiat, en remontant, de degré en degré, jusqu'aux filles de Frédéric III, & nommément à la Princesse Anne-Sophie, femme de Jean Georges III, Electeur de Saxe, à qui la succession fut expressément réservée, par Lettres-Patentes de 1668.

Commencement de la guerre de Hongrie. Les Turcs envahissent la Transylvanie, après avoir battu & tué le Prince Ragoczy devant Clausenbourg. Le Prince Kemini, qui lui succéda, se met sous la protection de l'Empereur; mais les foibles secours que Léopold lui envoya, ne purent pas le sauver du malheur de son prédécesseur; il fut tué dans un combat. Michel Abaffi est proclamé Prince de Transylvanie, & renouvelle le Traité avec l'Empereur.

1661.

Commencement des troubles d'Erfort. Cette Capitale de la Thuringe étoit soumise, depuis long-tems, à la domination de l'Electeur de Mayence; cependant elle jouissoit de très-grands priviléges, dont les Electeurs, Ducs de Saxe, étoient les conservateurs, en vertu d'un Traité de protection, conclu avec elle en 1481, & ils y possédoient d'ailleurs nombre d'autres droits, soit utiles, soit éminens. Fiere de cet appui, la Ville s'étoit opposé, plus d'une fois, aux actes de Souveraineté que l'Electeur de Mayence y vouloit exercer, & nombre d'Arrêts émanés de la Chambre Impériale, n'avoient pas suffi pour faire tarir la source des différends que le conflit des prétensions réciproques ne pouvoit pas manquer d'occasionner. La paix

de Westphalie ayant rétabli l'Electeur dans la jouissance de ses anciens droits, ce Prince demanda d'être nommé, expressément, dans les prieres publiques, comme étant *Seigneur* de la Ville, & obtint un mandement favorable de la Cour Impériale, qui lui adjugeoit cette prérogative, & quelques autres droits relatifs à la formation du Magistrat; mais le Corps Municipal, le Consistoire Protestant & la Bourgeoisie, rejetterent unanimement ces prétentions, dans l'espérance que la Maison de Saxe ne les abandonneroit pas, & qu'elle profiteroit peut-être de cette occasion, pour arracher à l'Eglise de Mayence la Capitale de son Landgraviat patrimonial.

La guerre continue en Transylvanie; mais les Impériaux n'y paroissent encore que sur le pied de troupes auxiliaires.

1662.

L'Empereur convoque une Diéte à Ratisbonne, pour y demander aux Etats des subsides & des troupes contre les Turcs: les séances n'en commencerent qu'avec l'année suivante.

La formation de cette Assemblée générale de la Nation Germanique, occasionna la dissolution de la Diéte de députation de Francfort, qui subsistoit, depuis six ans, au grand regret de l'Empereur, dont elle avoit contrarié, plus d'une fois, les vues en faveur de la France & de la Suéde.

Alliance de Ratisbonne, entre le Comte Palatin de Neubourg, les Ducs de Brunswick, de Lunebourg & de Wurtemberg, & les Landgraves de Hesse-Cassel & de Darmstadt, pour la défense des droits qui leur avoient été confirmés par la paix de Westphalie, & pour s'opposer aux empiétemens que les Electeurs voudroient faire sur leurs prérogatives.

Le Comte de Portia, ci-devant Gouverneur de l'Empereur, est élevé à la dignité de Prince d'Empire. Il fut admis, en 1664, à voix & à suffrage dans le Collége des Princes, sous la réserve qu'il acquerroit des terres immédiates, auxquelles son suffrage pour-

roit être attaché; mais, comme il ne remplit pas cette condition, ses descendans ont été exclus des Assemblées comitiales, & il ne leur reste que la qualité stérile de Princes à Diplôme.

1663.

Commencement de la Diéte de Ratisbonne, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Léopold lui demanda des secours contre les Turcs, qui menaçoient l'Autriche : il proposa aussi de régler définitivement les grands objets, que les Pacificateurs de Munster & d'Osnabruck avoient renvoyés à la connoissance de la premiere Diéte qui seroit tenue, & qui n'avoient pas été discutés à celle de 1654. Mais les Princes, instruits par une longue expérience, déclarerent, dès l'ouverture de l'Assemblée, qu'ils ne prétendoient pas être gênés, dans leurs délibérations, par l'ordre de la proposition Impériale: qu'il falloit les commencer par les objets qui restoient en suspend depuis la paix de Westphalie, & que l'intérêt général de l'Empire & le maintien de la constitution Germanique exigeoient qu'on s'occupât, avant toute autre chose, de la rédaction d'une capitulation perpétuelle. Ces prétentions furent vivement combattues par les Partisans de l'Empereur, & même par le Collége Electoral, qui voyoit, avec regret, échapper de ses mains le droit de changer & de corriger, à son gré, les capitulations Impériales; mais la terreur que les armées Ottomanes répandirent en Allemagne, en ravageant tout d'un coup la Moravie & la frontiere des Provinces Autrichiennes, fit heureusement diversion à ces disputes, & la Diéte arrêta qu'il seroit fourni à Léopold, un subside de cinquante mois Romains, & un secours de troupes porté au triple des contingents ordinaires. Cependant les Princes mécontens trouverent, dans cette résolution de la Diéte, un nouveau sujet de griefs & de plaintes. Comme elle avoit été formée à la pluralité des suffrages, & malgré leurs représentations, ils se crurent dispensés de concourir à son exécution, & ils en justifierent leur refus formel, par les stipulations du

Traité de Westphalie, qui défendoient de rien statuer à la pluralité des voix, touchant les objets qui intéresseroient les droits & les facultés de chaque Etat en particulier. Ces disputes anéantirent à peu près, l'effet des dispositions favorables de la Diéte. Les troupes de l'Empire ne marcherent que fort tard, & en si petit nombre, que les Turcs eurent tout le tems de prendre la Forteresse de Neuhausel, après avoir battu les troupes Impériales, près de Barcan.

La Ville d'Erfort persiste dans sa désobéissance aux ordres de l'Empereur & de l'Electeur de Mayence, quoique la Maison de Saxe, sur l'assistance de laquelle la Bourgeoisie comptoit, lui conseillât de s'y soumettre. Léopold la met au ban d'Empire; mais la populace fanatique se laisse emporter par sa fureur, jusqu'à maltraiter le Héraut Impérial, qui venoit lui intimer cette Sentence. Elle assassine ensuite deux Membres du Magistrat, qui avoient désapprouvé son emportement.

1664.

Léopold se rend lui-même à Ratisbonne, pour ranimer les délibérations de la Diéte, & il obtient enfin qu'elles commenceroient par l'objet le plus pressant, celui des secours dont il avoit besoin contre les Turcs. L'Empire arrête unanimement de faire marcher en Hongrie, une armée, qui fut commandée par le Margrave de Bade. Les Princes de l'alliance du Rhin en lévent une autre, en sus de leurs contingents matriculaires, & ils l'y envoient sous la conduite du Comte de Hohenlohe, & le Roi de France y joint un corps auxiliaire de 6,000 hommes choisis, sous les ordres du Comte de Coligni & du Marquis de la Feuillade. Bataille de Saint-Godard, le 2 Août: les Turcs, après avoir renversé presque toute l'armée Impériale, sont défaits entiérement par les troupes Françoises, & par celles des Alliés du Rhin. Mais au lieu de profiter de la déroute des Ottomans, qui ouvroit le chemin aux plus vastes conquêtes, le Ministere Impérial conclut avec eux, huit jours après, une trève de vingt ans, qui fut signée à Temeswar: L'Empereur leur abandonna, par ce Traité,

les Forteresses de Neuhausel & du grand Waradein, en se réservant la faculté d'en faire construire une autre à l'opposite de ces deux Places; il confirma le Prince Abaffy dans la dignité de Prince de Transylvanie, que le Grand-Seigneur lui avoit conférée; & il consentit que cet ancien Vassal de la Hongrie demeurât tributaire de la Porte Ottomane. Ce Traité honteux causa un mécontentement général en Allemagne & en Hongrie; mais le Ministere Impérial paroît avoir eu ses raisons de le précipiter : les finances de l'Empereur étoient en très-mauvais état; ses armées manquoient des choses les plus nécessaires; on s'occupoit, dès-lors, des moyens d'assujettir entiérement les Hongrois à la Souveraineté de la Maison d'Autriche; & les Chefs de cette Nation, qui se doutoient de ce projet destructif de leurs anciens priviléges, traversoient plutôt les expéditions militaires contre les Ottomans, qu'ils ne les secondoient. Il se peut aussi, & l'on n'en douta point dans le tems, que le Ministere de Léopold n'ait pas vu d'un œil indifférent, la gloire & le mérite que le Roi Louis venoit d'acquérir vis-à-vis de l'Empire, & qu'il fût charmé de prévenir l'occasion que ce Prince sembloit rechercher, de se rendre utile & nécessaire à la Nation Germanique.

La Diéte continue de s'occuper d'un projet de capitulation perpétuelle, & les trois Colléges s'accordent enfin sur le fond & sur l'essence de cette Loi : mais les Electeurs s'étant avisés, dans sa rédaction, d'y ajouter la clause réservative, qu'il leur seroit libre, le cas d'une Election Impériale arrivant, de faire, à ce projet, tous les changemens, additions & corrections, que les circonstances exigeroient; les deux autres Colléges, spécialement celui des Princes, s'éleverent vivement contre cette prétention, par la raison que le Traité de Westphalie, en communiquant à tous les Etats, le droit de concourir à la confection d'une capitulation perpétuelle, leur avoit aussi nécessairement accordé la faculté de coopérer aux changemens & aux corrections qu'il échéeroit d'y faire, & que cette même constitution fondamentale de l'Empire, en confirmant aux Diétes le droit exclusif de faire & d'interpréter les Loix, leur avoit, à plus forte raison, accordé celui de les changer. Cette dif-

pute s'échauffa bientôt au point que l'affaire de la capitulation perpétuelle ne pût être terminée qu'en 1711.

Le Conseil Aulique renouvelle la Sentence du ban contre la Ville d'Erfort, & en commet l'exécution à l'Electeur de Mayence, partie intéressée, malgré les oppositions de l'Electeur de Saxe, qui la revendiquoit en sa double qualité de Directeur du Cercle de Haute-Saxe & d'Avoué de cette Ville. L'Electeur de Mayence en forme le siége avec le secours des troupes Françoises, qui revenoient d'Hongrie, & la force à capituler, le 5 Octobre. Les Chefs de la révolte furent punis : la Ville perdit la plus grande partie de ses priviléges; mais sauf, à tous égards, la liberté de conscience des Protestans. L'Electeur y fit bâtir une Citadelle, pour contenir la populace dans l'obéissance, & l'Empereur s'engagea, par une convention particuliere, d'y entretenir constamment une garnison de 400 hommes. L'Electeur, pour témoigner à Louis XIV, sa reconnoissance du service que les troupes Françoises lui avoient rendu, fait présent, au Roi, du tombeau de Childéric I, qu'on avoit découvert, en 1654, à Tournay, qui étoit passé de Bruxelles à Vienne, & que l'Empereur voulut bien céder à ce Prince, pour l'usage qu'il se proposoit d'en faire.

Lettres-Patentes, du 12 Mai, portant érection du Comté de Furstemberg en Principauté d'Empire, en faveur des trois freres François, Herman & Guillaume-Egon, de la branche de Heiligenberg. Ils ne furent introduits dans le Collége des Princes, qu'en 1667, & leur branche s'étant éteinte en 1716, la dignité Princiere passa, avec leurs Terres, auxquelles elle étoit attachée, à la branche de Blumberg, qui existe encore aujourd'hui.

L'Empereur accorde le titre de Duc à Albéric Cibo, Prince de Massa & de Carrara.

La Chancellerie Impériale commence à vendre aux Princes d'Empire, le titre de *Sérénissime* ou de *Durchlauchtigst.*

1665.

La Diéte est toujours occupée du projet de la Capitulation per-

pétuelle, & du droit que les Electeurs s'arrogeoient d'élire un Roi des Romains, sans le consentement préliminaire des autres Etats.

Traité de Léipsick, du 20 Décembre, entre les Electeurs de Saxe & de Mayence, par lequel le premier de ces Princes renonça purement & simplement aux droits de protection, d'avouerie & autres quelconques, qui appartenoient à sa Maison, dans la Ville d'Erfort. L'étendue & la gratuité de cette renonciation, qui ne fut compensée par aucun avantage réciproque, confirmerent le public dans l'opinion qu'il avoit eue de l'indifférence avec laquelle l'Electeur Jean Georges II se réduisit au rôle de simple spectateur des troubles d'Erfort : que le ministere de ce Prince foible avoit été gagné par la Cour de Mayence. Ce soupçon fut confirmé par la démarche très-significative que l'Electeur Jean Georges III, son fils, se permit de faire, de déposer dans la Chancellerie de l'Empire, une protestation solemnelle contre le Traité de Léipsick : mais l'affaire en est demeurée là, ou les suites qu'elle a eues, sont restées ensevelies dans le secret des Cabinets. Les Ducs de Saxe de la branche Ernestine, tirerent plus d'avantages de leur renonciation aux mêmes droits : non-seulement ils se firent accorder de très-gros dédommagemens, par maniere d'équivalent; mais on assure qu'ils se réserverent aussi très-expressément les droits qui leur pouvoient appartenir sur la Ville d'Erfort, en qualité de Landgraves de Thuringe.

Troubles du Palatinat, au sujet des droits de *Wildfangiat*, de *Péage* & de *Conduite*. En vertu du premier de ces droits, les Electeurs Palatins sont fondés, depuis plusieurs siécles, à réduire, dans une espece de servitude, & à soumettre, par conséquent, à une capitation particuliere, tous les étrangers qui viennent s'établir dans leurs Etats, & dans les Terres de quelques Princes voisins, qui sont enfermées dans un certain arrondissement déterminé par des actes authentiques. Les bâtards, qui naissent dans cette étendue de terres, & les gens sans aveu, qui viennent à y passer, sont aussi sujets à la rigueur du *Wildfangiat*. Comme ce droit singulier & onéreux n'avoit pas été exercé pendant les trente ans de troubles & de confusion, qui précéderent la paix de Westphalie, les Princes & les Etats

qu'il

qu'il incommodoit le plus, s'accoutumerent à le regarder comme tombé en désuétude; & ils s'y opposerent, en conséquence de ce préjugé, lorsque l'Electeur Charles-Louis le voulut remettre en activité. D'un autre côté, l'on prétend que ce Prince, pressé de repeupler ses Etats, que la guerre avoit réduit en de vastes déserts, abusa du prétexte du *Wildfangiat*, pour enlever des territoires voisins, & pour faire transporter dans ses domaines, nombre de familles qui n'étoient nullement qualifiées pour subir cette Loi. De ce concours de prétentions & de circonstances, il résulta nécessairement des disputes très-vives entre l'Electeur Palatin d'une part, & les trois Electeurs Ecclésiastiques & les Evêchés de Worms, de Spire, de Strasbourg & de Wurtzbourg, le Duc de Lorraine, les Rhingraves & le Corps de la Noblesse immédiate de l'autre part: & ces querelles alloient dégénérer en guerre ouverte, quand, après plusieurs conférences tenues à Spire & à Oppenheim, les parties intéressées convinrent enfin de s'en rapporter à l'arbitrage des Rois de France & de Suéde, qui firent décider la cause en 1667.

Mort de Sigismond-François, dernier Archiduc d'Autriche, de la branche de Tirol, que l'Archiduc Léopold Guillaume, frere de l'Empereur Ferdinand II avoit fondée. Les Etats de ce Prince, qui comprenoient la plus grande partie de l'Autriche antérieure, furent réunis à la masse des biens patrimoniaux de cette Maison, qui n'a plus éprouvée depuis aucun démembrement.

Transaction passée à Doerften, le 14 Février, entre l'Electeur de Brandebourg & le Comte Palatin de Neubourg, comme héritiers & possesseurs, par indivis, de la succession de Juliers, touchant le directoire du Cercle de Westphalie, qui appartenoit aux Ducs de Juliers, conjointement avec l'Evêque de Munster. Ils convinrent, par ce Traité, de l'exercer alternativement.

Mort de Christian-Louis, Duc de Brunswick-Lunebourg, à Zelle. Sa succession, contestée par ses deux freres, fut partagée entr'eux.

1666.

Guerre entre l'Evêque de Munster & les Provinces-Unies des

Pays-Bas, au sujet de la Seigneurie de Borckelo, que l'Evêque prétendoit s'approprier, comme un Fief ouvert à sa directe, par l'extinction de la Maison des anciens Comtes de Bronchorst, & en vertu d'un Traité conclu à Hildesheim, sous la médiation de la France & de la Suéde; mais que la Cour féodale du Duché de Gueldres avoit adjugé aux Comtes de Limbourg-Styrum, comme une dépendance de ce Duché. L'Evêque eut d'abord quelques succès dans l'Overyssel; mais la France ayant envoyé des secours aux Hollandois, il fut obligé de souscrire aux conditions que les Electeurs de Mayence & de Brandebourg lui dicterent, en qualité d'arbitres, par le Traité de Clèves. Cependant le foyer de la guerre ne fut pas éteint: elle se ralluma, six ans après, avec beaucoup de violence.

Traité définitif de Clèves, du 16 Septembre, entre l'Electeur de Brandebourg & le Comte Palatin, Duc de Neubourg, par rapport au partage de la succession de Juliers. L'Electeur obtint, par cette convention, le Duché de Clèves & les Comtés de la Marck & de Ravensberg; & le Duc de Neubourg reçut pour sa part les Duchés de Juliers & de Bergue, avec la Seigneurie de Ravestein.

La Ville de Magdebourg est entiérement assujettie à la Maison Electorale de Brandebourg; mais le Roi de Suéde n'eut pas le même succès, en cherchant à soumettre la Ville Impériale de Bremen à sa domination. Elle fut maintenue par le Traité de Habenhausen, dans son Etat de République indépendante du Duché de Bremen. On remarque que les Suédois firent au siége de cette Ville, le premier usage des boulets rouges.

Transaction monétaire conclue à Zinna dans le Duché de Magdebourg, entre les Electeurs de Saxe & de Brandebourg. Elle porte que le marc d'argent fin, seroit exploité désormais dans leurs Cours de Monnoie, sur le pied de dix écus & demi, au lieu que l'Ordonnance monétaire de 1559, bornoit le produit d'un marc d'argent à dix écus justes.

1667.

Congrès de Heilbronn, pour terminer les contestations subsistantes

par rapport au droit de *Wildfangiat.* Le sieur Courtin, de la part du Roi de France, & le sieur Mévius, muni des pleins-pouvoirs du Roi de Suéde, rendirent, le 17 Février, au nom de ces Princes, une Sentence arbitrale, en vertu de laquelle le droit contentieux fut confirmé à l'Electeur Palatin pour être par lui exercé, ainsi & de la même maniere que son pere avoit fait avant les troubles de Bohême; & bien entendu que, sous prétexte dudit droit, l'Electeur ne pourroit s'arroger aucune sorte de jurisdiction & de supériorité territoriale sur les sujets des autres Etats d'Allemagne.

Extinction de la Maison des Comtes d'Oldenbourg & de Delmenhorst. La Maison Royale de Danemarck, celle des Ducs de Holstein-Gottorp, & le rameau de Holstein-Ploen, tous issus de la Maison d'Oldenbourg, s'en disputerent la succession. Les deux premieres fondoient leurs prétentions sur une expectative de l'Empereur Maximilien II, sur un pacte successoire qu'elles avoient conclu avec le dernier Comte à Rensbourg en 1649, & sur le testament de ce Seigneur; mais le Duc de Holstein-Ploen invoquoit en sa faveur la proximité du sang & de l'agnation, à laquelle ni les expectatives Impériales, ni des conventions particulieres, ni le testament du dernier possesseur d'un Fief d'Empire, ne pouvoient préjudicier; & il produisoit par surabondance des diplômes des Empereurs Ferdinand III & Léopold, des années 1646 & 1666, qui l'associoient à l'effet de l'expectative de Maximilien II. La cause fut portée devant le Conseil Aulique de l'Empereur, & ce Tribunal adjugea, en 1676, les deux Comtés contentieux, au Duc de Ploen, qui les céda au Roi de Danemarck pour quelques autres terres. Quant aux biens allodiaux du Comte d'Oldenbourg, le Prince d'Anhalt-Zerbst, son neveu, hérita de la Seigneurie de Jevern; & les Seigneuries de Varel & de Kniphausen échurent à Antoine d'Altenbourg, fils du dernier Comte, qu'il avoit eu de son mariage dispar avec une Baronne d'Ungnad.

Nous observerons en passant que, par le Traité d'échange, du 11 Octobre 1773, les Comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorst, sont passés sous la domination de la Maison Ducale de Holstein, comme un équivalent de la moitié du Duché de Holstein, qui appartenoit anciennement à cette Maison.

Les Princes de Furstenberg & d'Ostfrise sont admis, le 16 Septembre, à donner leurs voix dans la Diéte de l'Empire.

Guerre de Flandre entre la France & l'Espagne. Le Roi Philippe IV étoit mort en 1665, & Charles II, son fils unique du second lit, lui avoit, sans difficulté, succédé sur le trône d'Espagne. Mais le Roi Louis XIV, forma des prétentions sur le Duché de Brabant, du chef de la Reine Marie-Térèse, sa femme, qui étoit la fille aînée du premier mariage de Philippe IV. Ces prétentions avoient pour base le droit de *dévolution*, en vertu duquel les enfans du second lit sont exclus de la succession paternelle par ceux du premier lit, sans que les filles du premier le soient par les fils d'un second mariage. Il n'est pas douteux que ce droit n'ait lieu dans plusieurs Provinces des Pays-Bas, à l'égard des successions particulieres : mais Salcédo & l'Isola ont soutenu qu'il ne pouvoit être appliqué à la succession des Souverains. Le sort des armes en décida, & les armées de France s'emparerent en peu de tems de la plupart des places que cette Couronne posséde aujourd'hui dans le Comté de Flandre.

Paix de Bréda entre l'Angleterre & la Hollande. Les succès de Louis XIV en hâterent la conclusion.

1668.

Conspiration en Hongrie contre l'Empereur. Les Protestans de ce Royaume se plaignoient des persécutions qu'ils éprouvoient; les Grands, de l'occupation de leurs places fortes par des garnisons Allemandes, & le corps de la Nation de la perte de ses libertés. Ils portent ces griefs devant le Trône Impérial; mais l'effet de cette démarche fut, que le Ministere de Léopold appesantit leurs chaînes. Le mécontentement général éclate, & il se forme une conjuration contre la personne de ce Prince, dont les Comtes Seriny, Nadasti, Frangipani & de Tettenbach, passerent pour avoir été les auteurs : cependant il se trouva dans ce tems même bien des personnes, & le nombre s'en est beaucoup accru depuis, qui étoient persuadées que ces quatre Seigneurs n'ont été coupables que d'a-

voir soutenu avec trop de vivacité les franchises prétendues de leur Nation, & blâmé trop ouvertement le despotisme persécuteur de l'administration actuelle : qu'on leur supposa un crime atroce, afin de pouvoir les punir d'un tort véritable qu'on n'osoit pas leur reprocher ouvertement, & qu'on accusa la plus grande partie de la Nation, d'avoir trempé dans leurs complots, pour trouver un prétexte d'opprimer les Protestans, de réduire le Royaume sous une domination arbitraire, & de confisquer en faveur des Ministres Impériaux, les biens des prétendus conjurés.

Le Roi de France se rend maître de la Franche-Comté. Ses succès rapides donnent de la jalousie à toute l'Europe; l'Angleterre & la Hollande concluent, le 23 Janvier à la Haye, une alliance pour la défense des Pays-Bas, à laquelle le Roi de Suéde accéda publiquement à Westmunster, le 5 Mai. Ce Traité accéléra la paix entre la France & l'Espagne; elle fut signée, à Aix-la-Chapelle, le 2 Mai. La France garda ses conquêtes en Flandre, & rendit aux Espagnols la Franche-Comté.

Fondation de l'Ordre de la Croix étoilée par l'Impératrice Eléonore de Gonzague, Douairiere de Ferdinand III.

1668.

Troubles de Cologne. La Ville Impériale de ce nom, fiere de l'amitié des Hollandois, levoit des troupes, & exerçoit plusieurs autres actes de souveraineté contre la teneur expresse des pactes qui subsistoient entr'elle & ses Archevêques. Elle fut bientôt obligée de redresser les principaux griefs que l'Electeur regnant avoit contre elle; mais Louis XIV se servit de cette occasion pour aigrir l'esprit de ce Prince contre les Hollandois, & pour conclure avec lui une alliance défensive, qui fut signée le 16 Février.

La triple alliance de Westmunster garantit la paix d'Aix-la-Chapelle.

Traité de Berlin entre le Roi de France & l'Electeur de Brandebourg, négocié par M. de Vaubrun, & signé le 31 Décembre. L'Elec-

teur s'engagea de ne point accéder à la triple alliance, & d'aider le Roi, en cas de mort du Roi d'Espagne, à faire valoir les droits de la Reine sur les Pays-Bas.

1670.

La conspiration des Hongrois est découverte, les principaux chefs sont punis du dernier supplice, & les troupes Impériales s'emparent de toutes les forteresses du Royaume.

Le Duc de Lorraine, toujours inquiet & ne respirant que la guerre & le désordre, fait des levées considérables, sous prétexte de les amener au secours de Léopold, mais dans le fond pour les mettre à la solde de la Hollande. Le Roi de France, ayant pénétré ces vues secretes, envoie une armée en Lorraine, qui s'empare en très-peu de tems de tout ce Duché.

Décret de la Diéte, du 19 Juin, qui autorise les Princes d'Allemagne à lever sur leurs Etats provinciaux un impôt extraordinaire, pour subvenir aux frais que la continuation de la Diéte leur occasionnoit.

Alliance secrete entre la France & l'Electeur de Baviere; le mariage de la fille aînée de ce Prince avec le Dauphin, fut l'article principal de ce Traité, & la cause déterminante de tous les autres. L'Electeur Palatin suivit bientôt cet exemple, & le mariage de sa fille Charlotte-Elisabeth avec le Duc d'Orléans, frere unique du Roi Louis XIV, fut le gage & la récompense de son alliance.

Lettres-Patentes, du 14 Juillet, pour ériger le Comté de Schwartzenberg en Franconie, en Principauté du S. Empire. Le Prince de Schwartzenberg fut introduit dans le Collége des Princes au mois d'Août 1674.

1671.

Décret de la Diéte concernant l'élection d'un Roi des Romains, du vivant de l'Empereur. Il établit pour maxime fondamentale, *que les Electeurs ne pourront procéder dorénavant à des élections semblables, à moins que l'Empereur regnant ne fût devenu incapable*

de vaquer aux affaires du gouvernement, qu'il ne fût obligé de s'absenter de l'Allemagne pour un tems considérable, ou qu'une nécessité indispensable & la conservation du S. Empire n'exigeassent absolument d'employer ce remede extrême. Ce decret, qui n'est dans le fond qu'une amplification du Traité de Cadan de 1534, fut aussi-tôt inséré dans le projet de capitulation perpétuelle, & il passa avec tous les autres articles de ce projet dans la capitulation de l'Empereur Charles VI, & de ses successeurs; mais il s'en faut de beaucoup qu'il ait coupé racine aux contestations les plus essentielles qui se rapportent à l'élection des Rois des Romains: en effet, il laissa entiérement indécise la question importante de sçavoir si les Electeurs seuls sont en droit de déterminer l'existence de la nécessité absolue d'une pareille élection, ou si les autres Etats doivent concourir à la décision de ce point préliminaire.

Alliance des Etats du Cercle de Westphalie, à Bilefeld, le 7 Avril; elle avoit pour objet la défense particuliere de ce Cercle & indirectement celle des Hollandois; mais ce Traité fut aussi-tôt rompu que conclu. L'Evêque de Munster, qui en avoit été l'agent principal, signa encore, avant la séparation de l'assemblée de Bilefeld, une alliance secrete avec la France, par laquelle il promettoit de rester neutre dans la guerre que le Roi alloit déclarer aux Provinces-Unies des Pays-Bas. L'Electeur de Cologne s'étoit engagé à la même chose par son Traité de 1669; & l'Evêque d'Osnabruck & le Duc de Hannovre en contracterent l'obligation par deux Traités conclus à Hildesheim. La gloire de toutes ces négociations étoit dûe au sieur de Verjus. Le Commandeur de Grémonville eut celle de mettre l'Empereur lui-même dans les intérêts de la France, par un Traité conclu à Vienne le 1 Novembre; & les Electeurs de Mayence & de Trèves, le Comte Palatin, le Duc de Neubourg & l'Evêque de Strasbourg se déclarerent vers le même tems, les uns pour le parti du Roi, & les autres pour une parfaite neutralité. D'un autre côté, le sieur de Courtin détacha le Roi de Suéde de la triple alliance; & la Duchesse d'Orléans, secondée par la Duchesse de Portsmouth & par le Lord Arlington, y fit renoncer le Roi d'Angleterre son frere. Ce Prince conclut avec la France, le 10 Décembre, à Witehal, une alliance offensive & défensive contre la Hollande; & de tous les Souve-

rains que le Roi Louis XIV entreprit de mettre dans ses intérêts, l'Electeur de Brandebourg fut le seul qui ne se laissa point gagner, soit qu'il appréhendât une catastrophe fâcheuse pour ses Etats de Clèves, si la Hollande étoit écrasée, soit qu'il n'eut agi que par jalousie contre les Ducs de Hannover, qui étoient entrés dans le parti de la France.

Les Ducs de Brunswick se rendent maîtres de la Ville de Brunswick, qui s'étoit maintenue depuis très long-tems, dans une liberté presque semblable à celle des Villes Impériales.

1672.

Commencement de la guerre de Louis XIV contre les Hollandois. Les Provinces d'Utrecht, de Gueldres & d'Overyssel, & plus de quarante Villes fortifiées, devinrent en moins de trois moins la proie des François & de leurs Alliés. Ces succès, qui tenoient du prodige, alarmerent toute l'Europe; mais c'en étoit fait de la République des Provinces-Unies, si l'Electeur de Brandebourg ne se fût pas chargé de leur défense. Il conclut avec elle, le 6 Mai, un Traité de subsides, par lequel il s'engageoit d'envoyer à son secours une armée de 20,000 hommes. Ces troupes s'ébranloient déja, lorsqu'il trouva moyen de détacher aussi l'Empereur Léopold du parti de la France, & de conclure avec lui, le 25 Juin, une alliance défensive pour le maintien des Traités de Munster, des Pyrénées & d'Aix la-Chapelle. Alors ces deux Alliés signerent à la Haye, le 25 Juillet, une nouvelle convention avec la République, par laquelle l'Empereur s'obligeoit à joindre une armée de 24,000 hommes aux troupes auxiliaires de Brandebourg. La jonction de ces deux corps s'effectua à Halberstadt, & le célébre Montecuculi en obtient le commandement général.

Assemblée du Cercle de Basse-Saxe à Brunswick; l'Empereur & l'Electeur de Brandebourg y font de concert les plus grands efforts pour armer contre la France les Princes qui avoient embrassé la neutralité, & ils parviennent à gagner le Roi de Dannemarck, les *Ducs* de Brunswick & de Lunebourg, & le Landgrave de Hesse-Cassel.

Montecuculli

Montecuculi se jette avec l'armée combinée sur l'Evêché de Munster, pour forcer l'Evêque Bernard de Gahlen à renoncer à l'alliance du Roi Louis XIV. Mais le Maréchal de Turenne vole au secours de ce Prince, il délivre ses Etats, & empêche ensuite Montecuculi de passer le Rhin pour pénétrer dans les Pays-Bas. La France fut bien servie en cette occasion par les quatre Electeurs du Rhin, qui refuserent constamment de livrer à l'armée alliée les ponts qu'ils avoient sur ce fleuve. L'Empereur propose à la Diéte d'armer pour la défense commune : les délibérations durerent deux ans, & il ne fallut pas moins que les hostilités que le Roi fit commettre le premier sans utilité & sans raison contre l'Empire, pour les faire tourner à la guerre.

Alliance défensive entre la France & la Suéde, signée, à Stockholm, le 14 Août. Par un article secret de ce Traité, la Suéde promit de faire entrer une armée de 16,000 hommes dans les terres des Princes d'Empire, qui se déclaroient contre la France. La haine des Suédois contre le Danemarck eut peut-être autant de part à cette alliance que toutes les autres considérations.

1673.

La diversion que l'Empereur & l'Electeur de Brandebourg avoient faite en faveur des Hollandois, leur donne le tems de respirer & de reprendre des forces. Ils concluent, à la Haye, le 30 Août, une alliance offensive & défensive avec l'Empereur & l'Espagne contre la France.

Turenne s'oppose à Montecuculi, & l'arrête dans la Franconie au-delà du Mein, tandis que le Duc de Rochefort s'emparoit de Trèves pour punir l'Electeur d'avoir reçu garnison Impériale dans Hermanstein, & que le Duc de la Feuillade soumettoit les dix Villes Impériales d'Alsace. L'Evêque de Wurtzbourg livre à Montecuculi le pont de sa Capitale. Turenne est obligé de se replier sur le Rhin, & l'armée Impériale se joint à celle des Hollandois : elles forment ensemble le siége de Bonn & de Kaiserswerth, & s'emparent de ces deux Forteresses, après une longue résistance. La France est forcée,

par ces contretems, d'évacuer toutes ses conquêtes, excepté les places de Grave & de Mastricht, pour en opposer les garnisons à ses nouveaux ennemis.

L'Electeur de Brandebourg n'eut point de part à ces exploits. Voyant ses Etats de Westphalie inondés par les troupes du Roi, & par celles de ses Alliés, sans espérance & sans moyen de les secourir, il les sauve par une négociation heureuse, & conclut avec Louis XIV, le 10 Avril, le Traité de S. Germain, qui fut ratifié, le 6 Juin suivant, au camp de Vossem, près de Louvain. En vertu de ce Traité, la France rendit à l'Electeur toutes les places fortes du Duché de Clèves qu'elle avoit occupées, hormis Wésel & Rées, dans lesquelles elle se réserva le droit de tenir garnison jusqu'à la paix générale; à ce prix l'Electeur renonça à l'alliance de la Hollande, & promit de ne plus se mêler de la guerre actuelle, à moins que l'Empire en corps n'y voulût participer. Il tint parole: ce fut lui principalement qui détourna la Diéte de la résolution de se déclarer, dès cette année, contre la France.

Congrès de Cologne pour traiter de la paix générale sous la médiation de la Suéde. L'Empereur y envoya le Comte de Kœnigseg; la France, le Duc de Chaulnes; l'Espagne, le Comte de Lyra; l'Angleterre, Milord Jenkens; la Hollande, le Pensionnaire Fagel, & la Suéde, le Comte de Sparre. Les délibérations commencerent dans les premiers jours du mois de Juin; mais les François étoient encore trop fiers de leurs victoires, & les Hollandois espéroient trop de leurs nouvelles alliances, pour que ce Congrès pût produire aucune utilité.

1674.

L'Empereur fait enlever de Cologne le Prince Guillaume Egon de Furstenberg, par un détachement du Régiment de Grana, qui devoit servir de garnison neutre dans cette Ville. On accusoit ce Seigneur, qui avoit toute la confiance de l'Electeur de Cologne, de retenir seul ce Prince dans l'alliance de la France, d'avoir lui-même un *Régiment* au service de cette Couronne, & de traverser, en toutes occa-

sions, les desseins de l'Empereur son Souverain. Mais ces inculpations justifioient d'autant moins la violence qu'on lui faisoit, que l'Empire en corps ne prenoit pas encore part à la guerre contre la France, & que le Prince de Furstenberg lui-même n'étoit ni sujet ni vassal de la Maison d'Autriche. Le prisonnier fut conduit à Vienne; & l'on prétend que, sans les instances du Nonce de Clément X, il y auroit perdu la tête. Cet attentat contre le droit des gens fit rompre le Congrès, & la guerre continua avec plus de violence que jamais.

Les Electeurs de Mayence & de Trèves quittent le parti de la France, & l'Electeur Palatin conclut, à Vienne, le 10 Mars, une alliance offensive & défensive avec l'Empereur contre elle. Cette démarche hasardeuse fit tomber tout le ressentiment du Roi sur ce Prince; il éclata par la dévastation la plus terrible du Palatinat. Les Cercles antérieurs de Franconie, de Souabe & du Haut-Rhin se liguent pour la défense de l'Electeur, & toute l'Allemagne retentissant à présent de plaintes contre la France, l'Empereur propose de nouveau à la Diéte de rompre avec elle. Le sieur de Gravel fait vainement ses derniers efforts, pour empêcher ou pour retarder cette résolution. Il reçoit ordre de sortir de Ratisbonne, & l'Empire déclare solemnellement la guerre au Roi Louis XIV, le 28 Mai.

L'Empereur, le Roi d'Espagne & la République des Provinces-Unies ayant resserré entr'eux l'alliance de la Haye, l'Electeur de Brandebourg, les Ducs de Brunswick & le Roi de Danemarck y accédent successivement par des Traités particuliers.

La France est abandonnée par tous ses Alliés. L'Angleterre fait sa paix avec la Hollande à Westmunster, le 19 Février, sur le pied du Traité de Bréda de 1666. L'Evêque de Munster conclut son Traité le 12 Avril, & rend à la République toutes ses conquêtes, sans en excepter la Seigneurie de Borckelo; enfin l'Electeur de Cologne signe aussi la paix le 11 Mai, & obtient la restitution de sa Forteresse de Rhinbergen, que les Espagnols & les Hollandois, après eux, avoient occupée pendant près de cent ans.

L'armée de Léopold, commandée par le Duc de Lorraine, se

porte sur le Rhin contre Turenne. Bataille de Sintzheim ou de Wisseloch entre Philipsbourg & Heilbronn le 16 Juin. La victoire, d'abord douteuse, se décida en faveur du Maréchal, par la retraite du Général Impérial. Mais les troupes des Cercles commandées par le Margrave de Bade-Dourlach, & celles de Brunswick-Lunebourg étant arrivées à son secours, le Maréchal est forcé, à son tour, de se replier jusqu'en Alsace. L'armée combinée dont le Duc de Bournonville avoit pris le commandement général, l'y suit. Bataille d'Ensheim, près de Strasbourg. L'armée Germanique est battue une seconde fois; mais l'Electeur de Brandebourg la renforce à point nommé avec un corps de 25,000 hommes de ses propres troupes. Turenne inférieur de plus des deux tiers à ses ennemis, leur abandonne l'Alsace pour sauver la Lorraine, que le Duc Charles IV se flattoit de conquérir; il se retire par les gorges des Voges: l'armée Germanique inonde toute l'Alsace, & s'y disperse en des quartiers d'hiver.

Bataille de Sennef en Flandre, le 11 Août. Les Alliés reprennent Huy & Dinant. Conquête de la Franche-Comté par le Roi de France en personne.

Disgrace du Prince de Lobkowitz, premier Ministre de l'Empereur, qui le fait conduire prisonnier à Ranitz en Bohême. On attribua ce traitement rigoureux à la découverte prétendue d'un commerce illicite que le Prince auroit entretenu avec la France: mais cette accusation n'a jamais été prouvée, & il se justifia pleinement de tous les autres crimes qu'on lui imputoit. Ces circonstances ont fait soupçonner dans le tems, que la chûte de ce Ministre fut l'effet d'une simple intrigue, & que l'Impératrice Claude-Félicité d'Autriche en hâta le dénouement pour punir le Prince de Lobkowitz des obstacles qu'il avoit mis à son mariage avec l'Empereur, dans l'intention de faire épouser à Léopold la Princesse Eléonore de Neubourg. Du moins est-il certain que cette même Princesse de Neubourg ayant succédé à l'Impératrice Claude-Félicité dans le lit de l'Empereur, elle fit élever les enfans du Ministre disgracié aux premiers honneurs de la Cour Impériale.

Evénemens remarquables sous LÉOPOLD.

Le Prince de Schwartzenberg est admis à voix & séance à la Diéte.

Lettres-Patentes du 10 Octobre, portant érection du Comté d'Oettingen en Principauté d'Empire, en faveur du Comte Albert Ernest, & au défaut de ses descendans, en faveur de ses freres cadets. Mais les Comtes du Cercle de Souabe ont formé opposition à l'admission du nouveau Prince à voix & séance à la Diéte, pour ne pas voir éteindre entiérement leur Collége par l'élévation successive des membres qui le composent, à une dignité plus éminente.

1675.

Belle campagne de M. de Turenne. Il sort tout d'un coup de ses quartiers d'hiver, & se rend, par des marches forcées, à Beffort. Là, il repasse la montagne de Vôge; il tombe à l'improviste sur les troupes Allemandes, qui étoient dispersées dans toute l'Alsace, & en enleve successivement plusieurs quartiers. Il défait le reste à mesure qu'elles se rallioient, aux combats sanglants de Mulhausen & de Turckheim, près de Colmar, & détruit en détail la plus florissante armée que l'Empire eût rassemblée depuis long-tems. Les débris se retirerent au-delà du Rhin. L'Alsace ayant été remise, de cette maniere, dans la puissance du Roi, Turenne pénétre à son tour en Allemagne. L'Empereur lui oppose le fameux Montecuculi. Ces deux grands Hommes se tâtent & se menacent pendant deux mois; enfin Turenne voit le moment d'attaquer l'armée Impériale avec succès, mais il est tué, près de Sasbach, par un coup de canon, le 27 Juillet, au moment qu'il alloit recueillir le fruit de ses manœuvres savantes. Alors les François se replient sous les ordres du Comte de Lorge. Montecuculi les attaque sans succès à Altenheim. Il les suit jusqu'en Alsace, & forme le siége de Haguenau; mais le Prince de Condé vole au secours de la place, & force les Impériaux à se retirer en Allemagne. Ce fut la derniere campagne de Montecuculi: il renonça au commandement des armées dès qu'il n'eut plus Turenne pour adversaire.

Les troupes de Brunswick & de Lunebourg, qui faisoient la guerre sur la Moselle, assiégent Trèves. Le Maréchal de Créqui, voulant

ſecourir cette Place, eſt défait, à Conſarbruck, le 11 Août. Il ſe jette dans la Ville, lui quatrieme, & y eſt fait priſonnier, lorſqu'elle capitula contre ſa volonté, par la trahiſon de Boisjourdan.

Dès le mois de Décembre de l'année précédente, les Suédois étoient entrés dans l'Electorat de Brandebourg, pour faire diverſion à l'Electeur, qui commandoit l'armée Impériale, en Alſace. Ils y reſterent tranquilles pendant plus de ſix mois, que Frédéric Guillaume employa à ſe fortifier par des alliances. Enfin ce Prince ſort des quartiers d'hiver qu'il avoit pris en Franconie. Il ſurprend, par des marches forcées & ſecretes, l'avant-garde des Suédois à Ratenau, & s'empare de ce poſte important. Il attaque enſuite, avec ſa ſeule cavalerie leur armée entiere près de Fehrbellin ſur le Havel : il la met en fuite, & en repouſſe les débris juſqu'en Poméranie. Ces ſuccès ineſpérés animerent toute l'Allemagne contre la Suéde. L'Empire lui déclara la guerre, le 25 Août. Le Roi de Danemarck, les Ducs de Brunſwick & de Lunebourg, & l'Evêque de Munſter ſe liguent par des Traités particuliers avec l'Electeur de Brandebourg, & tout le Nord conſpire pour dépouiller les Suédois des conquêtes qu'ils avoient faites en Allemagne. L'Electeur s'empare des Forteresſes de Wollin & de Wolgaſt, & de l'Iſle d'Uſedom en Poméranie. L'Evêque de Munſter, ſecondé par quelques troupes Brandebourgeoiſes, ſe rend maître de la Principauté de Verden, & les Ducs de Brunſwick & de Lunebourg s'emparent des Forteresſes de Bremerfurt, de Buxtehude & de Carlſtadt dans le Duché de Bremen, où il ne reſta aux Suédois que la ſeule Forteresſe de Stade. Le Roi de Danemarck fut plus lent à former des entrepriſes contre l'ennemi commun, par la crainte que lui inſpiroit le voiſinage du Duc de Holſtein-Gottorp. Ce Prince pouvoit, en effet, lui faire une diverſion fâcheuſe, s'il ſe joignoit à la Suéde; ſa Forteresſe de Toenningen lui ouvrant un paſſage dans le cœur du Jutland. Le Roi réſolut en conſéquence de ſe débarraſſer, avant toute choſe, de ce voiſin inquiétant, & il ne ſe rendit pas difficile ſur le choix des moyens. Il attire le Duc de Holſtein à Rendſbourg, ſous prétexte d'une entrevue; il l'y fait arrêter priſonnier & le force à livrer toutes ſes Places de guerre

aux troupes Danoises, & à renoncer au domaine souverain que les Traités de Gluckstadt, de Rothschild & de Copenhague avoient accordé à ce Prince dans sa portion du Duché de Slefwick. Le Duc se sauve à Hambourg, & proteste contre les stipulations du Traité de Rendsbourg; mais le Roi se sert de ce prétexte pour se mettre en possession de ses Etats de Slefwick, & le Conseil Aulique de l'Empereur, favorisant les vues politiques de la Cour de Vienne, condamne le Duc à restituer au Duc de Ploen, la part qu'il s'étoit appropriée dans la succession d'Oldenbourg.

Le Roi de Danemarck joint sa Flotte à celle que les Hollandois avoient envoyée dans la Baltique, & son armée de terre s'empare des Forteresses de Damgart & de Wismar.

Congrès de Nimégue pour traiter de la paix. Les Rois d'Angleterre, de Suéde & de Portugal, le Pape & la République de Venise s'offrirent successivement pour en être les médiateurs: on agréa enfin le Roi d'Angleterre.

Mort de Georges Guillaume, dernier Duc de Lignitz en Silésie. Avec lui finit la Maison des Piastes, descendans de Ladislas II, Souverain de Silésie, fils de Boleslas III, Roi de Pologne. Ses Etats furent réunis au Domaine de cette Province.

1676.

Charles V, Duc de Lorraine, qui venoit de succéder à son oncle Charles IV dans ses prétentions sur ce Duché, prend Philipsbourg, après un siége opiniâtre & meurtrier. Les François se rendent maîtres de Montbelliard, & de la plus grande partie de l'Evêché de Liége.

Le Comte Palatin de Neubourg abandonne l'alliance de la France, & se ligue étroitement avec l'Empereur, le 16 Mars. Les François ravagent ses Etats de Juliers, pour le punir de ce changement inconsidéré de systême.

La flotte combinée des Danois & des Hollandois, empêche les Escadres Suédoises de secourir la Poméranie, que l'Electeur de Bran-

debourg réduisit presque toute entiere sous son obéissance. Les troupes Lunebourgeoises prennent Stade, & achevent par-là la conquête du Duché de Bremen. Traité de Cloppenbourg pour partager les dépouilles de la Suéde entre les Alliés de Basse-Saxe. La Principauté de Verden & quelques places du Duché de Bremen demeurerent à l'Evêque de Munster, & le reste du Duché de Bremen fut partagé également entre les trois branches de la Maison de Brunswick.

Le Roi de Danemarck fait une descente en Scanie.

On admet au Congrès de Nimégue les Plénipotentiaires du Duc de Lorraine que la France en avoit exclus; & le Prince de Furstenberg est remis entre les mains du Pape. Ces deux actes de complaisance réciproque leverent les obstacles, qui avoient arrêté jusques-là les délibérations du Congrès.

L'Edit monétaire de 1559 n'étoit plus observé depuis long-tems, parce que les principes d'administration avoient changé, & que le tarif, qui en formoit la base, auroit ruiné les Etats qui se seroient obstinés à s'y conformer. Il en résulta des abus horribles, auxquels la Diéte crut remédier, en diminuant la valeur intrinséque des especes, sans rien changer à leur cours.

En Flandre, les François prennent Condé, Bouchain & Aire, & obligent le Prince d'Orange de lever le siége de Mastricht.

1677.

Deux armées Impériales se préparent à attaquer la France: l'une commandée par le Duc de Lorraine, devoit pénétrer par ce Duché, jusqu'en Champagne, tandis que le Duc de Saxe-Eisenach s'empareroit avec l'autre de l'Alsace. Mais le Maréchal de Créqui s'opposa à la premiere avec tant d'habileté, qu'après lui avoir coupé les vivres, il l'obligea de se retirer en fort mauvais état. La seconde armée Germanique fut encore plus maltraitée. Elle ne put jamais former d'établissement en Alsace, & le Marquis de Monclar finit par la resserrer tellement dans une Isle du Rhin, que le Duc d'Eisenach fut réduit à demander un passe-port au Général François pour la ramener

à Rastadt.

à Rastadt. Le Duc de Lorraine, qui venoit à son secours, est battu par le Maréchal de Créqui, au combat du Kochersberg, le 7 Octobre; & la perte de Fribourg met le comble aux désastres de cette campagne.

Les Danois se soutenoient encore en Scanie; maîtres de la mer par la défaite de la flotte Suédoise, ils y avoient été joints par les troupes de Munster & de Lunebourg; mais leur bonheur éphémere échoua au siége de Malmoé, & toute leur armée fut taillée en pieces, près de Landscron, le 24 Juillet. Les débris s'en sauverent avec peine à bord de la flotte combinée, & toute la Scanie retourna sous l'obéissance de la Suéde.

La flotte combinée s'empare de l'Isle de Rugen, & l'Electeur de Brandebourg prend Stettin, après un siége de neuf mois.

Campagne brillante des François en Flandre. Ils s'y rendirent maîtres de Valenciennes, de Cambrai & de Saint-Omer. Ils battirent le Prince d'Orange à Cassel; ils l'obligerent, peu après, à lever le siége de Charleroi, & terminerent leurs exploits par la prise de Saint-Guilain.

Discussions fameuses à la Diéte, au sujet du Congrès de Nimégue. Le Traité de Westphalie ayant donné aux Etats d'Empire le droit de concourir à toutes les délibérations sur la paix & sur la guerre; ils se disposent à en faire usage à Nimégue, sans pouvoir convenir de la maniere de l'exercer. On résolut d'abord d'y envoyer une grande députation au nom de l'Empire; mais cet arrêté fut révoqué sur les représentations des Etats, qui avoient des intérêts particuliers à ménager dans cette Assemblée. On proposa ensuite d'autoriser indistinctement tous les Membres du Corps Germanique, à députer leurs Plénipotentiaires à Nimégue, lesquels s'y expliqueroient par l'organe des Ambassadeurs de l'Empereur, sur les affaires qui toucheroient l'Empire en général, sauf à traiter directement celles qui concerneroient leurs Maîtres en particulier. Mais on ne tarda pas à reconnoître aussi les inconvéniens de cette seconde marche; & l'Empereur, qui desiroit souverainement de se rendre maître des négociations de la paix, fit enfin agréer à la Diéte un expédient qui satisfit tout le monde. La Diéte chargea l'Empereur des intérêts de l'Em-

pire à la pacification générale, & ce Prince promit de l'informer exactement des progrès qu'elle feroit, & de ne rien conclure sans son approbation préliminaire. Cependant on réserva à tous les Membres du S. Empire la faculté d'envoyer chacun en droit soi des Plénipotentiaires au Congrès pour y faire veiller à leurs intérêts particuliers. Mais cet arrangement occasionna, à Nimégue même, des disputes fâcheuses au sujet du caractere public dont les Plénipotentiaires des Princes d'Empire devoient être censés revêtus. Les Princes ayant à leur tête les Ducs de Neubourg & de Brunswick, soutinrent qu'on ne pouvoit pas leur refuser celui d'Ambassadeurs, ni le titre d'Excellence que l'usage a spécialement affecté aux Ministres du premier rang. Mais l'Empereur & les Electeurs s'opposerent vivement à cette prétention; & les Couronnes étrangeres ayant paru abonder dans leur sens, les Princes finirent par donner eux-mêmes à leurs Ministres la qualité de simples Envoyés.

1678.

Les ennemis de la France tiennent, au mois de Février, un grand Conseil de guerre à la Haye, & arrêtent de la faire assaillir à la fois par trois armées; celle de l'Empereur & de l'Empire devoit agir sur le Rhin, les troupes des Alliés de Basse-Saxe furent destinées à se porter sur la Moselle, & les Espagnols, renforcés par l'armée Hollandoise, se chargerent de faire les plus grands efforts du côté des Pays-Bas. Mais les conférences furent interrompues par la nouvelle imprévue que le Roi Louis XIV venoit de s'emparer de Gand & d'Ypres. Cette conquête renversa tous les projets de cette derniere armée.

M. de Créqui fit échouer celui de la campagne sur le Rhin. Après avoir battu les Impériaux, à Rhinfelden, le 6 Juillet, & près de Gengenbach, le 23 du même mois, il prit d'assaut la Forteresse de Kehl & les autres Forts qui couvroient le pont de Strasbourg, dont il brûla une partie, & finit par se rendre maître du Château de Lichtenberg en Alsace, qu'on croyoit imprenable. En même-tems les Maréchaux de Luxembourg & de Schomberg s'établirent dans le

pays de Juliers & dans l'Electorat de Cologne. Cette position empêcha les Alliés de Basse-Saxe de rien entreprendre sur la Moselle.

Les Suédois reprennent l'Isle de Rugen, & font prisonniers quatre mille Danois qui s'y trouvoient. L'Electeur de Brandebourg acheve la conquête de la Poméranie, par la prise de Stralsund & de Greifsvalde le 25 Octobre, & les Suédois, qui occupoient encore l'Isle de Rugen, & ceux qui avoient défendu la Poméranie, sont obligés de capituler. On leur promit de les transporter en Suéde sur des vaisseaux que l'Electeur s'engagea de fournir pour cet effet, & le Roi de Danemarck leur fit expédier les passe-ports nécessaires pour la sûreté de leur traversée. Mais le trajet fut très-malheureux : soit hasard de la mer, soit arrangement prémédité, l'Escadre Brandebourgeoise alla échouer contre les côtes de l'Isle de Bornholm ; grand nombre de Suédois périrent dans ce naufrage, & les autres furent arrêtés prisonniers par le Gouverneur Danois, sous prétexte que le passeport dont ils étoient munis, ne regardoit que la mer seulement. Les troupes de Suéde reprennent Christianstadt le 14 Août, & délivrent une seconde fois la Scanie de l'invasion Danoise.

Les Princes d'Allemagne, animés par le Prince d'Orange, tiennent des Conférences à Cologne sur les moyens de s'opposer aux progrès des François; mais tandis qu'on y délibere sur les moyens de lever une armée contr'elle, la paix est conclue à Nimégue. Il y eut trois Traités; le premier entre la France & les Hollandois, fut signé le 10 Août, & Louis XIV rendit à la République la Ville de Mastricht, la seule place qui lui restoit encore de ses conquêtes de 1672. Cette défection des Hollandois, pour la querelle de qui toute l'Europe avoit pris les armes, augmenta la confiance de Louis XIV dans la même proportion qu'elle abattit les espérances de leurs anciens Alliés & Protecteurs, & ce Prince dicta les conditions de la paix à l'Empire, à l'Espagne & au Nord. Les Espagnols, abandonnés de la Hollande, & réduits aux dernieres extrémités, se trouverent trop heureux de pouvoir sauver le reste des Pays-Bas, en cédant à la France la Franche-Comté & la plus grande partie des Villes qu'ils avoient perdues en Flandre & dans le Hainaut: leur Traité fut signé

le 27 Septembre; & l'Empire resta seul exposé à recevoir la loi du vainqueur. Cependant la France ne lui proposoit pas des conditions fort onéreuses pour le Corps Germanique en général, ni autrement avantageuses pour soi-même; elle exigeoit seulement, comme une condition essentielle & irrécusable, que les Alliés du Nord restitueroient à la Suéde toutes les conquêtes qu'ils avoient faites sur elle. La rigueur de cette demande causa de fortes disputes à la Diéte; les Etats, qui avoient participé aux dépouilles de la Suéde, réunissant tous leurs efforts pour la faire rejetter, & le reste de l'Empire, qui portoit le fardeau de la guerre sans en rien espérer, pressant la cessation de ce fléau destructeur. L'année finit sans apparence de paix.

Léopold, qui venoit d'épouser la fille du Duc de Neubourg, & qui devoit des complaisances à l'Electeur de Brandebourg, confirme d'autorité Impériale la transaction passée entr'eux à Clèves en *1666*, par rapport à la sucession de Juliers & de Clèves, sauf les droits & les prétentions de la Maison de Saxe.

1679.

L'Empereur, qui voyoit d'un œil jaloux les succès de l'Electeur de Brandebourg, brusque la négociation de la paix & la signe à Nimégue, le 5 Février, sans en avoir aucunement prévenu les Etats. Ce Traité fut conclu sur la base de celui de Munster, dont il ne differe qu'en ce que la France renonça en faveur de l'Empereur & de l'Empire au droit de tenir garnison à Philipsbourg, & qu'elle garda en échange la Forteresse de Fribourg; elle promit d'ailleurs de rétablir le Duc de Lorraine dans son Duché; mais les conditions attachées à cette restitution parurent si dures à ce Prince, qu'il ne l'accepta point, & qu'il y préfera de rester jusqu'à sa mort dans une espece d'exil. Enfin la France & la Suéde stipulerent expressément que l'Empereur ni l'Empire ne pourroient point les troubler dans les mesures qu'elles alloient prendre pour forcer leurs ennemis à remettre toutes choses sur le pied fixé par le Traité de Westphalie, & *que* le Directoire de l'Empire ne recevroit point de protestations dirigés

contre cette pacification. D'un autre côté, Léopold s'engagea, par un Traité particulier envers la Suéde, de lui faire rendre les Provinces que les Alliés du Nord avoient conquis sur elle, & de maintenir les droits de souveraineté du Duc de Holstein-Gottorp contre la Couronne de Danemarck.

Les Négociateurs, qui conclurent cette paix, furent, de la part de l'Empereur, l'Evêque de Gurck & le Comte de Kinski : de la part de la France, le Maréchal d'Estrades & le sieur Colbert de Croissy : & de la part de la Suéde, Benoît Oxenstierna & Olivencrantz.

La Diéte approuve & ratifie le Traité de Nimégue, après avoir pris acte des excuses que l'Empereur lui faisoit de ce qu'il l'avoit conclu sans la participation des Etats; mais les Ducs de Lunebourg, l'Evêque de Munster, l'Electeur de Brandebourg & le Roi Danemarck persistent à refuser les conditions, qui leur imposoient la loi de restituer leurs conquêtes. Pour vaincre ces oppositions, qui ne tendoient qu'à prolonger les horreurs de la guerre, la France envoie des troupes dans la Basse-Saxe, & les Electeurs de Saxe & de Baviere concluent une alliance pour le maintien de la paix de Nimégue. Ces démonstrations firent leur effet.

Les Ducs de Brunswick & de Lunebourg accéderent les premiers à la pacification générale par un Traité du 26 Février. Ils rendirent aux Suédois tout le Duché de Bremen, à la réserve des Bailliages de Dovern & de Tedinghausen; & ils reçurent de la France, par maniere de dédommagement, une somme de trois cens mille écus. L'Evêque de Munster suivit incessamment cet exemple, & restitua à la Suéde la Principauté de Verden pour la somme de cent mille écus, que la France lui paya.

Il ne restoit plus que l'Electeur de Brandebourg. Ce Prince ne pouvoit pas se résoudre à rendre la Poméranie; mais la perte du Duché de Clèves, de la Principauté de Minden, & de ses autres Etats de Westphalie, que les François lui enleverent en très-peu de tems, & la crainte de voir fondre sur lui les Saxons, les Bavarois, & peut-être l'Empereur lui-même, le déterminerent enfin à faire pareillement sa paix avec la France & la Suéde. Elle fut conclue à

S. Germain le 29 Juin, & l'Electeur restitua aux Suédois toute la Poméranie septentrionale jusqu'aux rives de l'Oder, il leur rendit en-deça de ce fleuve, les forteresses de Damm & de Golnau, & ne conserva de toutes ses conquêtes qu'un petit nombre de Villes sur la rive gauche de l'Oder, la moitié qui avoit appartenu aux Suédois, dans le péage de Colberg, & trois cens mille écus que la France lui paya.

Le Roi de Danemarck, abandonné de tous ses Alliés ; & prêt à voir une armée Françoise inonder ses Etats d'Allemagne, fait sa paix avec la France à Fontainebleau le 11 Septembre, & avec la Suéde, à Lunden ou Londres en Scanie, le 26 du même mois. Les trois parties contractantes rendirent chacune toutes les conquêtes qu'elles avoient faites depuis le commencement de la guerre : on cassa le Traité de Rendsbourg, que le Roi de Danemarck avoit extorqué au Duc de Holstein-Gottorp, & l'on arrêta que ce Prince seroit rétabli dans tous ses Etats, honneurs & droits de souveraineté, qui devoient lui appartenir en vertu des anciens pactes de famille, du Traité de Rothschild & de la paix de Copenhague. Le Roi de Danemarck, déchu des grandes espérances qu'il avoit conçues en prenant les armes, cherche à s'en dédommager aux dépens de la Ville de Hambourg ; il la fait investir, pour la soumettre à sa domination, comme une dépendance du Duché de Holstein, quoique la Chambre Impériale l'en eût déclarée parfaitement indépendante : mais la France, l'Electeur de Brandebourg & les Ducs de Brunswick-Lunebourg prennent la défense de cette Ville, & ils obligent le Roi de Danemarck à lever le siége au moyen de la somme de 120,000 écus qu'elle lui paya pour les frais de son expédition. Le Traité fut conclu, à Pinneberg, le 1 Novembre.

Telle fut la fin d'une guerre dans laquelle l'Empire entra sans raison, en suivant aveuglément l'impulsion de la Cour Impériale, & dont il sortit sans gloire & sans profit. Trop heureux que la France voulût bien sacrifier tous les avantages qu'elle avoit, pour obtenir le rétablissement du Roi de Suéde dans la plus grande partie de ses Etats, que la mauvaise conduite des Généraux de ce Prince lui avoit fait perdre. Charles XI n'en fut pas plus reconnoissant. Il ne compta pour rien

Evénemens remarquables sous LÉOPOLD.

les vastes restitutions que la France lui procuroit, ni les sommes immenses qu'elle prodiguoit pour les faciliter : il ne calcula que la valeur des objets qu'il fut obligé de laisser en arriere, & de ce que la France ne continua pas la guerre, pour réparer toutes ses fautes, il conclut qu'elle l'avoit sacrifié à ses intérêts particuliers. Ce préjugé jetta des racines profondes dans le cœur de ce Prince impérieux & véhément, & il ne cessa, jusqu'à sa mort, de faire essuyer à la France les effets de son ressentiment & de sa vengeance.

Cependant les Alliés du Nord n'en furent pas plus satisfaits de la conduite que l'Empereur tenoit à leur égard. Ils avoient servi ses projets avec le plus grand zèle ; & Léopold, rebuté par ses propres malheurs, envieux de leur succès & pressé d'éteindre l'incendie, qui se manifestoit en Hongrie, immola leurs intérêts à sa politique. L'Allemagne retentit long-tems de leurs plaintes : l'Electeur de Brandebourg sur-tout accabla la Diéte de demandes en indemnité, par rapport aux frais de la guerre, qu'il n'avoit entreprise qu'à la réquisition de la Diéte & par ordre de l'Empereur : & l'Electeur Frédéric, son fils, fut assez adroit pour se faire accorder, pendant la guerre de 1689, une expectative sur la Principauté d'Ostfrise & sur le Comté de Limbourg en Franconie, qui produisit son effet à l'égard du premier de ces fiefs en 1745, & à l'égard de l'autre en 1713.

Révolte des Hongrois sous la conduite du Comte de Teckely. Ils se plaignoient de l'infraction de leurs priviléges, de la persécution qu'éprouvoient les Protestans, & de la licence effrenée de la Milice Autrichienne, qui gardoit leurs Forteresses. Ils s'emparent de plusieurs Villes de la Haute-Hongrie, & ravagent la Moravie & les frontieres de l'Autriche.

Les Seigneurs de Reuss se font recevoir Comtes du S. Empire.

1680.

Louis XIV fait fortifier Sarre-Louis & Huningue pour couvrir la Lorraine & l'Alsace. Commencement du fameux systême des Réunions. Il subsistoit, depuis près de vingt ans, des contestations fâcheuses entre l'Empereur & l'Empire d'une part, & la France

de l'autre, par rapport à l'étendue des cessions que le Traité de Westphalie avoit fait à cette Couronne. Le Roi prétendoit que celle des trois Evêchés de Metz, Toul & Verdun, avec toutes leurs dépendances, emportoit la souveraineté de tous les Fiefs qui en relevoient en Allemagne; & que la clause *ita tamen* de l'article *teneatur*, avoit soumis à la Suprématie de la France, tous les Etats ci-devant immédiats qui se trouvoient en Alsace. En conséquence de ces principes, que les Ambassadeurs de l'Empereur avoient très-mal-à-propos négligé de faire discuter à Nimégue, qui pouvoient ne pas être fondés à l'égard des trois Evêchés, mais que le texte du Traité de Westphalie justifioit évidemment par rapport à l'Alsace, le Roi établit à Metz la célébre Chambre Royale des Réunions, qui adjugea successivement à la France à titre de dépendance féodale des trois Evêchés, tout le Hundsruck, le Duché de Deux-Ponts, les Comtés de Sarbrik, de Veldence, de Salm, de Sponheim, de Bitsch & Hombourg & de Créange, partie des Etats des Rhingraves & des Comtes de Linange, & nombre de Terres & de Seigneuries immédiates. En même-tems le Conseil Supérieur d'Alsace établi à Brisac, prononça la réunion de l'Evêché de Strasbourg, des Abbayes de Murbac, de Lure & d'Andlau, de la Prévôté de Weissembourg & d'une grande partie de l'Evêché de Spire; des Comtés de Horbourg, de Lichtenberg, de Dabo, de la petite Pierre, &c. & de toute la Préfecture de Guermersheim, ainsi que celle des Terres appartenantes à la Noblesse immédiate de cette Province: d'un autre côté, le Parlement de Besançon ordonna la réunion du Comté de Montbelliard & celle des quatre Seigneuries relevantes de la Comté de Bourgogne, que la Maison de Wurtemberg avoit possédé jusqu'alors en souveraineté. Enfin la Chambre Royale de Metz, poursuivant aussi les anciens Fiefs des Ducs de Bar, comme des arriere-fiefs du Comté de Champagne, adjugea au Roi toutes les dépendances du Comté de Chiny, qui comprenoient un grand tiers du Duché de Luxembourg; & elle trouva d'ailleurs des titres suffisans pour lui attribuer aussi la souveraineté du Duché de Bouillon, de l'Entre-Sambre & Meuze, & de quelques autres districts de l'Evêché de Liége. L'Empereur charge le

le Comte de Mansfeld de faire des représentations à Louis XIV, contre ces envahissemens judiciaires: le Roi renvoie toutes ces plaintes à la connoissance des Tribunaux, qui les avoient occasionnés par leurs Sentences. Fatigué des clameurs générales, qui inculpoient les Ministres Impériaux de ces embarras ruineux, parce qu'en effet il n'avoit dépendu que d'eux de les prévenir, en faisant interpréter à Nimégue les stipulations obscures & contradictoires du Traité de Westphalie; Léopold cherche à détourner l'indignation & le ressentiment de l'Empire sur la France: il propose à la Diéte de recommencer la guerre contre cette Couronne; mais elle rejette ce parti extrême, & adopte celui de tenir un Congrès particulier à Francfort, pour y discuter, de concert avec les Commissaires du Roi, les fondemens & la justice de ses prétentions. Léopold presse vainement la Ville de Strasbourg de recevoir une garnison Impériale.

Disgrace du Comte de Sintzendorff, Président de la Chambre des Finances, & premier Ministre de l'Empereur.

Continuation des troupes de Hongrie.

Mort d'Auguste, Duc de Saxe, Fondateur du Rameau de Weissenfels, & dernier Administrateur de l'Archevêché de Magdebourg. Ce beau Fief échut alors, en vertu du Traité de Westphalie, à la Maison de Brandebourg, comme un Duché-principauté de l'Empire, & l'Electeur Frédéric Guillaume prit, à ce titre, la seconde place sur le banc des Princes séculiers à la Diéte générale de Ratisbonne. Il relâcha peu après, par un Traité particulier, à la Maison d'Anhalt, la féodalité des terres qu'elle possédoit dans la mouvance & sous la directe de ce nouveau Duché, nommément des Seigneuries de Kœthen & de Bernbourg, & il ne s'y réserva que le droit de succession éventuelle, à l'extinction des mâles du nom d'Anhalt. Ce Traité fut signé & ratifié le 7 Janvier 1681, & les Princes d'Anhalt, étant devenus, par ce moyen, vassaux immédiats du S. Empire pour lesdites Terres, Léopold leur en donna les premieres Investitures en 1695.

1681.

Les réunions continuent en Alsace & en Lorraine. La Ville de

Strasbourg se rend au Roi le 30 Septembre. Elle conserva la jouissance de tous ses priviléges ; mais la Religion Catholique y fut rétablie, & l'Eglise Cathédrale fut rendue à l'Evêque du même nom, dont le Siége avoit été établi depuis un siécle & demi à Molsheim. Cette conquête causa des mouvemens extraordinairas en Allemagne & en Europe. L'Empereur, la Suéde, & plusieurs Etats d'Empire, rappellerent le Corps Germanique aux armes ; mais l'Electeur de Brandebourg, qui venoit, à l'exemple du Roi de Danemarck, de s'allier avec la France, arrêta l'ardeur de la Diéte. On revint au Congrès de Francfort. L'Empereur y envoya le Comte de Rosenberg, l'Empire une députation des trois Colléges, & la France, les sieurs de S. Romain & de Harlay. Mais cette Assemblée ne s'occupa que de choses absolument étrangeres à l'objet de sa convocation. Il s'y éleva d'abord des querelles très-vives entre les Députés de l'Empire par rapport à l'étiquette. Les Ambassadeurs de l'Empereur refusoient à ceux des Electeurs, les honneurs du premier rang & le titre d'Excellence; ceux-ci les contestoient à leur tour aux Ministres Plénipotentiaires des Princes, & ces derniers s'opiniâtroient, de leur côté, à ne point reconnoître le droit que les Electeurs s'arrogeoient de tenir des Conférences séparées. Ces graves différends servoient trop utilement les vues de la France, pour qu'elle s'empressât de les terminer : les Ministres du Roi augmenterent au contraire les embarras, en se servant de la langue Françoise dans plusieurs Ecrits qu'ils présenterent aux Conférences. Cet incident causa de longues dissensions, qui firent totalement perdre de vue l'objet du Congrès de Francfort. Cette Assemblée est rompue, & l'examen de l'affaire des réunions est renvoyée à la Diéte générale.

Traité de la Haye, du 10 Octobre, entre la Suéde & les Provinces-Unies des Pays-Bas, pour leur défense mutuelle, & pour empêcher les infractions du Traité de Nimégue. Le Roi de Suéde conclut ce Traité par ressentiment contre la France, & la République de Hollande s'en fit un boulevard contre cette Couronne, que l'occupation de la terre d'Alost avoit rendu sa très-proche voisine. L'Empereur accéda à ce Traité le 28 Février, & l'Espagne le 2 Mai suivant. La

Diéte arrête un nouveau plan de défense, & augmente considérablement l'état militaire de l'Empire.

1682.

L'Empereur propose vainement au Corps Germanique de lever des troupes pour le maintien des anciens Traités. A la vue des difficultés que cet armement éprouvoit, les Cercles du Haut-Rhin, de Souabe & de Franconie, concluent entr'eux une association particuliere pour la défense de l'Empire, & pour l'abolition du systême des réunions. L'Empereur accéde à cette ligue à Laxenbourg, le 10 Juin. Le Roi de Suéde, le 12 Octobre suivant, & successivement les Electeurs de Saxe & de Baviere, les Ducs de Lunebourg & le Landgrave de Hesse-Cassel. La France, de son côté, resserre ses alliances avec le Roi de Danemarck & avec l'Electeur de Brandebourg.

Lettres-Patentes, du 27 Juin, pour ériger le Comté de Waldeck en Principauté d'Empire. Les Princes de ce nom furent admis à voix & séance à la Diéte en 1686; mais ils ne se sont pas maintenus dans l'exercice de cette prérogative, par rapport aux oppositions que les Landgraves de Hesse-Cassel, Seigneurs suzérains de la terre de Waldeck, n'ont pas cessé de mettre à leur suffrage.

La révolte de Hongrie continue; Tœkeli se met sous la protection de la Porte.

1683.

La Chambre Royale de Metz ordonne la réunion du Marquisat de Franchimont & de l'Abbaye de Stavelot. L'Empire, sollicité par la Suéde, la Hollande & l'Espagne, & pressé par Léopold & par les Etats des Cercles associés, est sur le point de déclarer une nouvelle guerre à la France; mais l'Electeur de Brandebourg empêche encore, par ses représentations, un éclat pernicieux, & détourne l'attention des Etats vers les Ottomans.

La Porte, excitée par les mécontens de Hongrie, fait sommer Léopold, qui lui demandoit le renouvellement de la trève de 1664, de

rétablir, avant toutes choses, les Hongrois dans la pleine jouissance de leurs anciens privileges; de remettre l'administration intérieure de ce Royaume sur le pied de l'année 1663; de faire restituer à Tœkeli & à ses adhérents les biens qu'il avoit confisqué sur eux; de céder à l'Empire Ottoman les districts situés entre le Waag & le Tibisc ou la Theisse, de lui payer un tribut annuel de 50,000 écus, & de faire raser les fortifications de Léopold-Statt. L'Empereur refuse ces conditions dangereuses: les Turcs lui déclarent la guerre & fondent sur l'Autriche avec une armée de deux cens mille hommes. Ils s'emparent de l'Isle de Schutt, & font le siége de Vienne, qui fut défendue par le Comte de Stahrenberg. L'Empereur conclut une alliance offensive & défensive avec l'Electeur de Baviere, &, le 28 Avril, avec Jean Sobiesky, Roi de Pologne. Ce Prince vole au secours de Vienne, tandis que l'Empereur se sauvoit à Passaw. Les Electeurs de Saxe & de Baviere, & les troupes des Cercles, commandées par le Prince de Waldeck, se joignent au Roi de Pologne, & attaquent, le 12 Septembre, les Turcs dans leurs retranchemens. Il n'y eut presque point de combat. Une terreur panique saisit le Grand-Visir à l'approche de l'armée Chrétienne; il prit la fuite & abandonna son camp aux vainqueurs. Le butin fut immense, & il échut en grande partie au Roi de Pologne, qui pénétra le premier dans le quartier général des Ottomans. L'Empereur retourne dans sa Capitale, où le Roi de Pologne ne parvint pas sans peine à le saluer : le Ministere de Léopold s'étant obstiné à lui prescrire le cérémonial humiliant de la Cour Impériale, à laquelle le Libérateur de Vienne refusa constamment de se soumettre. Sa fermeté, & le sentiment du besoin qu'on avoit de lui, pour remporter des nouveaux succès, triompherent enfin de l'étiquette; on trouva des expédiens qui parurent satisfaire tout le monde, & Sobiesky retourna à son armée presque aussi glorieux de cette seconde victoire que de la premiere. Il poursuit les Turcs dans leur retraite; battu près de Barcan le 7 Octobre, il a sa revanche le surlendemain, après que le Duc de Lorraine l'eut joint avec les troupes Impériales, & il termine cette campagne par la prise de Gran ou de Strigonie.

Evénemens remarquables sous LÉOPOLD.

La guerre recommence entre la France & l'Espagne dans les Pays-Bas, au sujet du territoire d'Alost, que la France prétendoit lui avoir été cédé par la paix de Nimégue. Prise de Courtray & de Dixmuyde.

Lettres-Patentes accordées à l'Abbé Princier de Kempten, portant confirmation de son office d'Archi-Maréchal des Impératrices.

Le Roi de Danemarck se prévaut de l'alliance de la France pour opprimer le Duc de Holstein-Gottorp, que l'intérêt de sa propre conservation attachoit, par des liens indissolubles, à la Suéde. Le Duc se sauve de nouveau à Hambourg, & le Roi réunit le Sleswick ducal au domaine de sa Couronne. Il s'empare ensuite de la Seigneurie de Jeveren, que le Prince d'Anhalt-Zerbst avoit reçu de la succession d'Oldenbourg, & couvre cette usurpation du prétexte de l'abandon que le Roi Louis XIV venoit de lui faire des droits de directe, que l'Empereur Charles V y avoit acquis, en qualité d'héritier de la Maison de Bourgogne.

1684.

Le Maréchal de Créquy prend la Forteresse de Luxembourg, le 4 Juin. Louis XIV se mettant à la place des anciens Ducs de Luxembourg, fait revivre l'avouerie qui leur avoit appartenu ci-devant sur la Ville de Trèves, & ordonne en conséquence la démolition de toutes les fortifications de cette Place. Traité de la Haye conclu, le 24 Juin, entre la France & la Hollande, à l'effet de faire terminer la guerre présente, & les discussions qui l'avoient occasionnée, par la voie d'un accommodement amiable. Léopold, trop occupé dans ce moment de la guerre de Hongrie, pour se livrer encore à l'idée d'en commencer une nouvelle contre la France, entre avec empressement dans ces vues, & l'Espagne, abandonnée à sa propre foiblesse, y est entraînée par les conseils & par l'exemple de ce Prince. Les Conférences de Francfort sont reprises à Ratisbonne, & l'Electeur de Brandebourg y achemine les choses à une trève de vingt ans. L'Espagne signa son Traité, le 10 Août; elle abandonna à la France la Ville de Luxembourg avec ses dépendances, le Comté de Beaumont & la Principauté de Chimay en toute souveraineté, & obtint, à ce prix, la restitution de toutes les conquêtes & de toutes les réunions que la

France avoit faites depuis le 20 Août 1683. Le Traité de l'Empire fut conclu le 15 du même mois; la France conserva la Ville de Strasbourg, le Fort de Kehl, & toutes les réunions prononcées, avant le 1 Août 1683; & elle restitua à l'Empire les réunions postérieures à cette époque.

Une armée formidable ramassée dans toute l'Allemagne & commandée par le Duc de Lorraine, se morfond & périt de misere devant Bude. On attribua dans le tems les malheurs de cette campagne à la mauvaise volonté du Ministere Impérial, qui espéroit que ces revers diminueroient l'ascendant que le Duc avoit pris sur l'esprit de l'Empereur son beau-frere, & à la jalousie des Princes d'Empire, qui avoient amené leurs propres troupes à l'armée Impériale, & qui supportoient impatiemment un commandement étranger.

Ligue de l'Empereur, du Pape Innocent XI, du Roi de Pologne & de la République de Venise contre les Ottomans.

1685.

Mort de Charles, Electeur Palatin & dernier rejetton de la branche de Simmeren, qui s'éteignit avec lui. Il en résulta des contestations fâcheuses par rapport à sa succession. L'Electorat Palatin, les Etats qui en dépendoient anciennement, & ceux qui avoient formé l'héritage particulier de la branche de Simmeren, appartenoient incontestablement au Comte Palatin Philippe Guillaume, Duc de Neubourg & Chef du Rameau de Neubourg, qui étoit le premier en rang dans la branche de Deux-Ponts, & que les principes du droit d'aînesse, la Bulle d'Or & les anciens pactes de famille appelloient alors à cette succession. Elle étoit d'ailleurs assurée à ce Prince par la convention de Halle en Souabe, que l'Electeur défunt avoit conclue avec lui peu de tems avant sa mort. Cependant le Comte Palatin de Veldentz, issu de la derniere branche de la Maison Palatine se l'arrogeoit en vertu de la proximité du sang, parce qu'en effet, en comptant les degrés de parenté, il touchoit l'Electeur Charles de plus près que le Duc de Neubourg, & qu'aucun autre de ses collatéraux. Mais cette prétention très-gratuite en elle-même, ne trouva point de faveur. Le Comte Palatin de Veldentz étoit d'ailleurs trop

foible pour la soutenir contre l'Empereur, qui avoit épousé la fille du Duc de Neubourg, & contre le Collége Electoral, qui se déclara unanimement en faveur de l'héritier légitime; le Duc de Neubourg fut reconnu sans difficulté comme Electeur Palatin, & comme successeur universel de la branche de Simmeren.

Il n'en fut pas de même des prétentions que la Duchesse d'Orléans, sœur de l'Electeur défunt, forma sur les allodiaux & sur les biens meubles, qui faisoient partie de la succession de son frere. Ils lui étoient acquis par le testament de l'Electeur Charles Louis, son pere, par son propre contrat de mariage, & par le Traité de Halle en Souabe, dont nous venons de parler. L'Electeur Philippe Guillaume ne pouvoit pas les lui contester; mais il ne convenoit pas de l'étendue qu'il falloit donner aux termes de meubles & de *biens allodiaux*. La France, qui épousa la cause de Madame, entendoit, sous le premier, non-seulement tout le mobilier proprement dit, mais aussi l'artillerie qui se trouvoit dans les Plaches fortes; & elle comprenoit sous les biens allodiaux, toutes les terres allodiales que le défunt Electeur avoit possédées à quelque titre que ce fût, & tous les Fiefs féminins héréditaires, oblats, achetés ou engagés, qui faisoient partie de sa succession. Mais l'Electeur, sans accorder à tous égards la premiere interprétation, rejettoit absolument la seconde, comme contraire à l'observance générale de l'Allemagne, au droit féodal Germanique, au pacte de famille de la Maison Palatine, & à l'usage constamment reçu & pratiqué dans cette Maison. Il ajoutoit à cet argument péremptoire, qu'en prélevant sur la succession litigieuse les Fiefs héréditaires, oblats, achetés & possédés à titre d'engagiste, il n'en resteroit pas la dixieme partie à l'héritier de la dignité Electorale. La France déféra à ces raisons, & on convint de terminer ce différend par la voie d'une négociation amiable.

La guerre de Hongrie n'offre pas de grands événemens. L'armée Chrétienne, à peine remise des pertes de l'année précédente, borna ses exploits à la prise de Neuhæsel, dont elle s'empara, le 19 Août, après avoir défait l'armée Ottomane, près de Gran.

La Noblesse de Westphalie disputoit, depuis long-tems, aux *Erb-*

manner, ou aux Patrices de la Ville de Munster, la qualité de Nobles de race & d'armes, & la faculté de posséder des Canonicats dans la Cathédrale de Munster, ou des autres bénéfices, qui exigent des preuves de Noblesse. Cette contestation étoit devenue la matiere d'un procès, qui duroit depuis 1597, & que la Chambre Impériale décida enfin en faveur des *Erbmanner* : nous trouverons la suite de cette affaire sous l'année 1705.

La révocation de l'Edit de Nantes, peuple l'Empire de quantité de Protestans François, qui porterent dans les Etats où l'on voulut bien les recevoir, une industrie, des Arts & des Manufactures, dont on n'avoit encore aucune idée en Allemagne. L'Electorat de Brandebourg profita le plus de cette émigration.

1686.

L'Electeur Palatin rachete les meubles de la succession de son prédécesseur, pour la somme de cent mille livres : mais le Duc d'Orléans persiste dans ses prétentions sur les terres allodiales, & réclame nommément les Principautés de Simmeren, de Lauteren & le Comté de Sponheim, avec grand nombre d'autres terres, Villes & Seigneuries. L'Electeur implore, dans cette détresse, l'assistance de l'Empire, & redouble, par ses plaintes, les inquiétudes que l'Allemagne & l'Europe entiere avoit conçues par rapport aux desseins de la France, & que le Ministere de Louis XIV sembloit trop mépriser pour s'attacher à les détruire. Cet excès de sécurité servit merveilleusement au Prince d'Orange, Stadhouder de la République de Hollande, dans l'exécution des projets qu'il avoit formés contre la France. Il nourrit & augmenta l'allarme générale par des insinuations artificieuses, que la persévérance avec laquelle le Ministere de Louis XIV, marchoit dans la route qu'il s'étoit tracée, ne rendoit que trop imposantes, & parvient enfin à entraîner l'Empereur, le Roi d'Espagne, le Roi de Suéde, les Electeurs de Saxe & de Baviere, & les Cercles de Souabe, de Franconie, de Haute-Saxe & de Baviere, dans la fameuse ligue d'Ausbourg. L'objet principal de cette alliance, qui

qui fut conclue le 21 Juin, & dont on fixa la durée à trois ans, devoit être de maintenir & de faire observer, dans toute leur étendue les Traités de Munster, de Nimégue & de Ratisbonne. Elle fut augmentée, le 17 Juillet, par l'accession de l'Electeur Palatin, & par celle du Cercle du Haut-Rhin. L'Electeur de Brandebourg avoit déja abandonné le parti de la France, & avoit conclu, le 7 Mai, une alliance défensive avec l'Empereur, qui lui céda le Cercle de Schwibus, en Silésie, pour le dédommager de la perte du Duché, de Jægerndorf, en Silésie, que Ferdinand II avoit confisqué, en 1621, sur la Maison de Brandebourg. Tous ces Traités furent négociés & conclus par le Comte de Hohenlohe. La ligue d'Ausbourg prend des mesures pour assembler une armée de soixante mille hommes, & en donne le commandement à l'Electeur de Baviere.

Conspiration de Hambourg pour livrer cette Ville au Roi de Danemarck. Elle fut découverte presqu'au moment qu'elle alloit éclater. Les troupes de Lunebourg eurent à peine le tems de se jetter dans la Ville, & elles repousserent, dès le lendemain de leur arrivée, les Danois, qui venoient s'en emparer. Le Roi se réconcilia ensuite avec les Hambourgeois, sous la médiation de l'Electeur de Brandebourg, & les choses furent rétablies, de part & d'autre, sur le pied du Traité de Pinneberg, de 1679.

Les Comtes de Taxis, Surintendans des Postes Impériales, sont élevés à la dignité de Princes d'Empire. Ils ne furent admis à voix & séance à la Diéte, qu'en 1754.

L'armée Impériale, que les Electeurs & les Etats d'Allemagne avoient renforcé à l'envi, entreprend de nouveau le siége de Bude. On y forma plusieurs attaques séparées & indépendantes, afin de ménager l'amour-propre des Princes, qui commandoient en personne leurs troupes auxiliaires. Cet expédient réussit, & Bude fut emportée d'assaut, après un siége de près de quatre mois. La division des Chefs empêcha les vainqueurs de profiter de la consternation que cet échec répandit dans l'Empire Ottoman.

Evénemens remarquables sous LÉOPOLD.

1687.

Le Roi de France fait offrir à l'Empereur, par le Nonce du Pape, de convertir la Trève de Ratisbonne, en une paix perpétuelle: mais Léopold enhardi par ses succès en Hongrie, & par l'espece d'enthousiasme, qui avoit saisi presque toute l'Europe, en faveur de la Ligue d'Ausbourg, rejette cette proposition. Ce refus fut une des causes qui rallumerent la guerre entre la France & l'Empire.

Le Corps Germanique envoie des secours considérables à l'Empereur contre les Turcs. Bataille de Mohacz, le 12 Août. Le Duc de Lorraine & l'Electeur de Baviere, remporterent une victoire complétе, & s'emparerent ensuite de toute l'Esclavonie.

Assemblée générale des Etats de Hongrie à Presbourg. Léopold leur propose d'unir & d'incorporer à ce Royaume toutes les conquêtes que ses troupes avoient faites sur les Turcs, de confirmer les anciens priviléges de la Nation, & d'accorder aux Protestans le libre exercice de leur Religion, à condition qu'ils consentiroient, 1° à casser la loi du Roi André II, de l'année 1222, qui leur permettoit de déposer les Rois, qui auroient violé les droits des Etats; 2° à rendre la Couronne de Hongrie héréditaire aux mâles du nom d'Autriche; 3° à recevoir des garnisons Impériales dans toutes les places fortes du Royaume. Ces propositions furent agréées d'un consentement unanime, le 31 Octobre. L'Archiduc Joseph, fils aîné de l'Empereur, fut couronné Roi de Hongrie, le 9 Décembre, par les mains de l'Archevêque de Gran.

Le Prince d'Oettingen est introduit dans le Collége des Princes, à la Diéte générale. Mais ses successeurs ne jouissent plus de cette prérogative, à cause des oppositions perpétuelles que les Comtes de Souabe ont formées à la séparation de cette Maison de leur Corps.

Léopold refuse au Czar le titre de Majesté, sous prétexte qu'il ne pouvoit pas le lui accorder sans l'aveu & le consentement des Electeurs.

Lettres-Patentes portant confirmation de la célébre Académie des *Curieux de la Nature*.

Le Prince de Dietrichstein est enfin admis à voix & séance dans

le Collége des Princes; mais la noblesse immédiate fait des vaines démarches pour y obtenir une voix Collégiale.

1688.

La Trève de Ratisbonne est rompue, à l'occasion des troubles de Cologne. Le Cardinal de Furstenberg, Evêque de Strasbourg, venoit d'être élu Coadjuteur de cet Electorat-Archevêché, sur les fortes instances de l'Electeur Maximilien Henri, par le vœu de la plus grande partie du Chapitre Cathédral, contre lequel les protestations d'un très-petit nombre de Chanoines, ne sembloient pas devoir prévaloir. Cependant, comme personne n'ignoroit que la France s'étoit employée avec une chaleur extrême pour faire réussir cette élection, c'en fut assez pour engager la ligue d'Ausbourg, & le Pape Innocent XI lui-même, à la déclarer nulle, pour être contraire aux saints Canons, & préjudiciable au bien de l'Empire. L'Electeur Maximilien, étant mort sur ces entrefaites, le Cardinal de Furstenberg fut obligé, par le défaut de confirmation Apostolique, de renoncer à sa qualité de Coadjuteur, & de courir les hasards d'une nouvelle élection. Le choix du Chapitre rouloit sur lui & sur le Prince Clément de Baviere, Evêque de Ratisbonne, qui étoit à peine âgé de 17 ans. Mais ni l'un ni l'autre ne pouvoient être élus, parce qu'ils possédoient déja tous deux des Evêchés, & il ne leur restoit pour réussir, que la voie de la postulation, pour laquelle le Droit Canon exige la réunion des deux tiers de tous les suffrages. Il étoit facile à prévoir que le Prince de Baviere ne gagneroit jamais une supériorité semblable sur le Cardinal de Furstenberg; mais le Pape, qui ne demandoit pas mieux qu'à mortifier la France, en détruisant son protégé, leva cette difficulté, en accordant à l'Evêque de Ratisbonne, un Bref d'éligibilité, qu'il refusoit rudement au Cardinal Evêque de Strasbourg. Le Chapitre ayant enfin procédé à l'élection, quinze voix des vingt-quatre dont il étoit composé, nommerent le Cardinal de Furstenberg, & le Prince de Baviere eut les neuf voix restantes. Il en manquoit donc trois au Cardinal pour être légitimement postulé, & les neuf voix du Prince de Baviere devenu éligible, lui donnerent

une supériorité décisive sur son Concurrent. Alors le Collége Electoral, pour écarter le dernier obstacle, qui s'opposoit encore à la légitimité de l'Election de ce Prince, se hâta de lui accorder une dispense d'âge, mais pour cette fois seulement, & sans tirer à conséquence pour l'avenir. Ce succès inespéré causa une satisfaction extrême dans toute la Germanie; & elle la fit éclater d'une maniere si désobligeante pour la France, que Louis XIV y trouva un prétexte spécieux de recommencer la guerre.

La ligue d'Ausbourg, les prétentions que la Duchesse d'Orléans formoit sur le Palatinat, & le refus que l'Empire faisoit de changer la Trève de Ratisbonne en une paix perpétuelle, en furent les autres causes apparentes.

L'armée Françoise commandée par le Dauphin, s'empare de tout le Palatinat; Mayence se soumet le 25 Octobre, Philipsbourg le 29 du même mois, & Manheim le 11 Novembre; les Villes de Spire, Worms & Trèves, se rendent à la premiere sommation, & le Cardinal de Furstenberg reçoit des garnisons Françoises dans toutes les places fortes de l'Electorat de Cologne, dont il disposoit.

L'Empire ordonne au Comte de Crecy, Ministre Plénipotentiaire de France, auprès de la Diéte de Ratisbonne, de quitter cette Ville, & de se retirer entiérement des terres d'Allemagne.

Lettres-Patentes, du 4 Août, pour élever le Comte de Nassau-Usingen, à la qualité de Prince d'Empire. Cette dignité fut étendue aux branches collatérales de Nassau Idstein, éteinte en 1721, & de Nassau Weilbourg: mais jusqu'ici ni l'une ni l'autre des survivantes, n'ont pu obtenir de suffrage à la Diéte.

Continuation de la guerre de Hongrie. L'armée Impériale prend Belgrade d'assaut, le 6 Septembre. Conquête de tout le Royaume de Servie. Michel Abaffi, Prince de Transylvanie, se met, le 8 Mai, sous la protection de l'Empereur.

Révolution d'Angleterre. Le Roi Jacques II, abandonné de ses sujets, & trahi par ses plus proches, se retire en France; & le Trône déclaré vacant par les Etats assemblés sous le nom de *Convention*, est occupé par le Prince d'Orange, Stadhouder de Hollande, & gendre du Roi fugitif. Il ne dépendit pas du Roi de France, que

Jacques II ne prévînt cette cataſtrophe, dont ce Prince ſeul affecta de ne pas croire l'éclat prochain; & peut-être Louis XIV auroit-il déconcerté les projets ambitieux du Prince d'Orange, s'il eût fait, à propos, une diverſion à la Hollande. Mais le Marquis de Louvois, qui ne cherchoit qu'à rendre l'incendie général, fit réſoudre le ſiége de Philipsbourg, & laiſſa les Hollandois en état d'opérer la révolution, qui plaça l'ennemi le plus redoutable du Roi de France ſur le Trône du ſeul Allié qui lui reſtoit. L'Empereur ſe hâte de reconnoître le Prince d'Orange, en qualité de Roi d'Angleterre.

1689.

Léopold conclut, le 12 Mai, une alliance offenſive & défenſive avec la Hollande, contre la France, à laquelle le nouveau Roi d'Angleterre accéda à Hamptoncourt, le 20 Décembre ſuivant. Les deux Puiſſances maritimes s'y engagerent, par un article ſecret, que le Roi d'Eſpagne, Charles II, venant à décéder ſans laiſſer de poſtérité, elles employeroient, de concert, toutes leurs forces, pour faire paſſer ſa Couronne ſur la tête d'un Archiduc, à l'excluſion de tous autres prétendans quelconques. Elles promirent auſſi de favoriſer & de hâter, de toute leur influence, l'Election du jeune Archiduc Joſeph, Roi de Hongrie, en qualité de Roi des Romains.

L'Empire déclare la guerre à la France, & les Alliés d'Ausbourg ſe préparent à la pouſſer avec la plus grande vivacité. Ces diſpoſitions annonçant à la France une campagne dangereuſe, & des ennemis puiſſans, d'un côté où elle avoit eu peu ou rien à craindre, dans les guerres précédentes; le Marquis de Louvois donne l'ordre barbare de dévaſter entiérement le Palatinat & les Provinces d'Empire, qui confinent immédiatement à l'Alſace. Il ne fut que trop bien obéi: les Villes Impériales de Spire & de Worms, les Villes Capitales du Palatinat, du Margraviat de Bade-Bade & de celui de Bade-Dourlach, plus de quarante autres Villes floriſſantes, & un nombre infini de Bourgs & de Villages furent brûlés inhumainement pendant l'hiver même, au mois de Février; leurs habitans réduits à la plus affreuſe miſere, ſe diſperſerent au loin, juſqu'en Amérique; &

le pays le plus fertile de l'Allemagne devint, en moins de quinze jours, un horrible désert. Le soldat, avide de butin, n'épargna, ni les tombeaux des Electeurs Palatins, à Heidelberg, ni le caveau des anciens Empereurs à Spire. Il ouvrit, dans celui-ci, les cercueils de pierre dans lesquels reposoient les ossemens des Empereurs Albert & Adolfe : on les trouva ensevelis dans du plomb laminé, sans autres ornemens quelconques. Ces dépouilles n'étant point faites pour tenter l'avarice du soldat, il épargna les autres cercueils. La destruction de la Ville de Spire fut fatale à la Chambre Impériale, laquelle y siégeoit depuis plus de cent soixante ans. Obligés de se sauver au-delà du Rhin, les Membres de ce Tribunal auguste errerent, quelque tems, de Ville en Ville, jusqu'à ce qu'enfin la Diéte arrêta de le fixer à Wetzlar, petite Ville Impériale du Cercle de Haut-Rhin, où la Chambre Impériale subsiste encore aujourd'hui, malgré les raisons pressantes qui sembleroient en devoir conseiller la translation dans un endroit plus commode & plus convenable.

L'Empire forme deux armées formidables sur le Rhin; la premiere, commandée par l'Electeur de Brandebourg, prend Rhinbergen, le 16 Mai, Kayserswerth le 26 Juin, & Bonn le 12 Octobre; l'autre, sous les ordres du Duc de Lorraine, reprend Mayence le 8 Septembre. Les François forcent Kochheim sur la Moselle, & y taillent en pieces un corps de troupes Brandebourgeoises.

Diéte Electorale d'Ausbourg, à laquelle l'Empereur & tous les Electeurs, excepté ceux de Saxe & de Brandebourg, assisterent en personne. Il y fut question de l'élection de l'Archiduc Joseph, en qualité de Roi des Romains; de la création d'un nouvel Electorat, en faveur de la Maison de Brunswick-Lunebourg; & du rétablissement des Rois Electeurs de Bohême, dans tous les droits comitiaux & autres, qui appartiennent aux autres Electeurs. Ces deux derniers objets ne furent que foiblement ébauchés.

Le Roi de Danemarck, resserré par l'Electeur de Brandebourg, par les Ducs de Brunswick-Lunebourg, & par le Roi de Suéde, sans espoir de recevoir aucun secours de la part de la France, & menacé du ressentiment de la Cour Impériale, conclut, avec le Duc de Holstein-Gottorp, sous la médiation des Puissances mari-

times, la transaction d'Altona du 20 Juin. Le Duc renonça à toutes ses prétentions sur l'héritage d'Oldenbourg, & le Roi lui restitua ses Etats de Slesvick & de Holstein, pour les posséder en toute souveraineté, conformément aux Traités de Copenhague & de Fontainebleau. Le Prince d'Anhalt-Zerbst recouvra, en même tems, sa Seigneurie de Jeveren, en renonçant à quelques autres Terres allodiales du feû Comte d'Oldenbourg, & au moyen d'une somme de 100,000 écus une fois payée. Le Roi de Danemarck conclut un Traité de subsides avec l'Angleterre, contre la France, son ancienne Alliée.

Mort de François Jules, dernier Duc de Saxe-Lauenbourg, de l'ancienne Maison d'Ascanie ou d'Ascherfleben. La branche de Lauenbourg s'étant éteinte avec lui, il se présenta plusieurs prétendans à sa succession. 1° L'Electeur de Saxe la réclamoit en vertu d'une expectative que l'Empereur Maximilien I avoit accordé à sa Maison, & d'un pacte successoire, que son pere avoit conclu avec ce dernier Duc, en 1671. 2° Les Princes d'Anhalt la demandoient en qualité d'agnats & d'héritiers féodaux du défunt, étant issus, comme lui, de la Maison d'Ascanie ou d'Ascherfleben. Ils produisoient d'ailleurs un pacte successoire de l'année 1678, qui approuvoit & fortifioit leur prétention. 3° Les Ducs de Lunebourg-Zell & de Hannover ressuscitoient les droits de Henri-le-Lion, Duc de Saxe & de Baviere, leur Auteur, à qui le Duché de Lauenbourg avoit été injustement enlevé, en 1180. Enfin 4° les filles du Duc François Jules soutenoient que ce Duché étoit une Terre allodiale, ou bien un Fief féminin. Ce différend qui, dans un autre tems, auroit pu entraîner des suites fâcheuses, se termina, sans beaucoup de difficulté, en faveur de la Maison de Brunswick-Lunebourg, dont la Cour Impériale protégeoit ouvertement les prétentions. L'Electeur de Saxe lui céda ses droits par un Traité, conclu en 1697, moyennant une somme de 600,000 écus, & sauf le droit de succession éventuelle. Le Comte Palatin de Neubourg & le Margrave de Bade-Bade, qui avoient épousé les filles du dernier Duc, furent réduits à se contenter des vastes Domaines que ce Prince possédoit

en Bohême, & la Maison d'Anhalt, victime de sa foiblesse, enrichit ses armoiries de l'écusson de Lauenbourg, & sauva ses droits par une protestation.

Continuation de la guerre de Hongrie. Le Margrave de Bade-Bade, qui commandoit l'armée Impériale, s'empare des Forteresses de Nissa & de Widdin. La Porte, consternée par ces pertes, demande la paix; & l'Empereur consent à la conclure sur le pied de l'*uti possidetis*, à condition qu'elle lui payeroit un tribut annuel de deux millions d'écus. Le Duc de Lorraine pressa vainement le Ministere Impérial d'adoucir la rigueur de ces conditions, de ne point pousser à bout une Nation fiere & hautaine, qui avoit encore des ressources infinies, & de se débarrasser, le plutôt possible, de la guerre de Hongrie, afin de ramasser toutes les forces de la Germanie sur les rives du Rhin. Le Margrave de Bade, qui moissonnoit des lauriers faciles aux dépens des Ottomans, combattit ces conseils salutaires, avec d'autant plus de supériorité, que tous les avantages de la guerre de Hongrie demeuroient nécessairement à la Maison d'Autriche; que la Cour de Vienne n'étoit que foiblement intéressée aux événemens de la guerre de France, & que le Duc de Lorraine sembloit, au fond, ne plaider que sa cause particuliere, & ne chercher qu'à se procurer de nouvelles ressources, pour reconquérir son Duché patrimonial. Le Ministere Impérial persista dans ses prétentions, & la Porte résolut de courir les hasards d'une nouvelle campagne.

Le Roi de France déclare la guerre à l'Espagne. Bataille de Walcourt, dans les Pays-Bas : les troupes de France y furent battues.

1690.

Les Electeurs, assemblés à Ausbourg, élisent unanimement Roi des Romains, l'Archiduc Joseph, fils aîné de l'Empereur, & Roi de Hongrie. L'Election solemnelle se fit le 24 Janvier, & le couronnement, par l'Electeur de Mayence, le 26 suivant. Comme ce Prince n'avoit pas encore atteint sa douzieme année, les Electeurs eurent

soin

Evénemens remarquables sous LÉOPOLD.

ſoin de ſtipuler, par ſa capitulation, que ſi l'Empereur venoit à mourir, avant que le Roi des Romains fût parvenu à l'âge de dix-huit ans révolus, les Vicaires d'Empire prendroient les rênes du gouvernement de l'Allemagne, juſqu'à l'expiration du terme fixé pour ſa majorité. A cette occaſion, l'Ambaſſadeur de Bohême fut admis, pour la premiere fois, aux délibérations du Collége Electoral, touchant la capitulation. Mais les autres Etats, en applaudiſſant d'ailleurs à l'Election de l'Archiduc Joſeph, trouverent très-mauvais que les Electeurs s'y fuſſent déterminés ſans leur participation, & ſurtout qu'ils n'euſſent pas pris leur avis, par rapport à la rédaction de la capitulation de ce jeune Prince, conformément aux Traités de Weſtphalie. Ils préſenterent, en conſéquence, à l'Electeur de Mayence, une proteſtation ſolemnelle contre tout ce qui s'étoit paſſé, fait & conclu, à Ausbourg, à leur inſu & à leur déſavantage, pour être, ledit acte, dépoſé dans les Archives d'Empire. Mais l'Electeur refuſa de la recevoir, & excita, par-là, des clameurs générales contre ſa partialité & ſon injuſtice. Déjà les menaces ſuccédoient aux plaintes; mais l'Empereur détourna l'animoſité de la Diéte ſur la France.

L'Electeur de Baviere perſuade le Duc de Savoie, ſon couſin-germain, par les intrigues de l'Abbé Grimani, d'accéder à la grande alliance de Vienne. Ce Prince, que le Marquis de Louvois s'étoit plu à déſeſpérer, par ſes hauteurs & par ſa conduite impérieuſe, fut principalement gagné, par la promeſſe du titre d'Alteſſe Royale, qu'il ambitionnoit depuis long-tems.

Mort du Duc de Lorraine, le plus fidèle des Alliés de l'Empereur, & ſon meilleur Général. Le Duc Léopold, ſon fils, lui ſuccéda dans ſes droits & dans ſes eſpérances.

Evénemens de la guerre.

L'armée du Rhin, commandée par les Electeurs de Saxe & de Baviere, forme une entrepriſe ſur la Franche-Comté, qui pouvoit avoir des ſuites fâcheuſes pour la France : mais elle fut tellement affoiblie, dans le moment le plus critique, par les détachemens qu'on en fit pour la Flandre, que les deux Electeurs ſe contenterent, le reſte de la campagne, d'obſerver l'armée Françoiſe.

Evénemens remarquables sous LÉOPOLD.

En Flandre ; bataille de Fleurus, gagnée le premier Juillet, par le Maréchal de Luxembourg, sur le Prince de Waldeck, qui commandoit l'armée Alliée.

En Italie ; bataille de Staffarde, gagnée le 18 Août, par le Maréchal de Catinat, sur le Duc de Savoie. La conquête de ce Duché fut le prix de sa victoire.

En Hongrie ; les Turcs, poussés à bout par les loix dures & offensantes qu'on vouloit leur imposer, font de nouveaux efforts : ils battent les troupes Impériales dans plusieurs combats ; ils prennent d'assaut Belgrade, & secourent le Grand-Waradin.

Bataille de la Boine en Irlande, le 11 Juillet : le Roi Jacques II y fut entiérement défait par le Prince d'Orange, que cette victoire affermit sur le Trône d'Angleterre.

Conférences de Léipsick, entre les Cercles de Haute & Basse-Saxe, touchant les affaires de monnoie & la réforme du pied monétaire arrêté, en *1666*, à Zinna. On arrêta principalement que la valeur du marc d'argent fin, devoit être porté de dix écus & demi, à douze écus complets ; & ce Réglement, connu sous le nom de pied monétaire de Léipsick, fut adopté par la Diéte générale, pour tout l'Empire, en 1738 ; & il sert encore aujourd'hui de loi, à quelques changemens près, que l'Autriche & la Baviere y ont faits par la convention de 1752, & qui ont été successivement approuvés par les autres Cercles.

1691.

Les Cercles de Franconie & de Souabe se liguent étroitement pour leur défense commune.

Continuation de la guerre.

Sur le Rhin ; la campagne y fut entiérement défensive de part & d'autre.

En Flandre ; Louis XIV prend Mons, le 9 Avril. M. de Bouflers bombarde Liége, le 4 Juin, & le Maréchal de Luxembourg défait la cavalerie du Prince de Waldeck au combat de Leuze, le 18 Septembre. Ces revers déterminerent le Roi d'Espagne à confier le gouver-

nement général des Pays-Bas à l'Electeur de Baviere, qui avoit épousé sa nièce, & qui conduisit, sur-le-champ, un renfort considérable de ses propres troupes à l'armée qui défendoit ces Provinces.

En Italie; le Maréchal de Catinat acheve la conquête de la Savoie, par la prise de Montmélian.

En Hongrie; le Prince de Bade défait les Turcs près de Salankemen, le 19 Août. Mais cette victoire n'eut pas les suites qu'on pouvoit en espérer.

En Irlande; bataille de Kirconnel, perdue par le parti du Roi Jacques II, qui fut obligé d'évacuer tout ce Royaume.

Lettres-Patentes, du 20 Mai, par lesquelles l'Empereur chargea l'Evêque de Neustad de travailler à la réunion des Protestans.

1692.

Continuation de la guerre.

Sur le Rhin; le Maréchal de Lorges force le poste de Pfortzheim; il défait l'Administrateur du Duché de Wurtemberg, au combat d'Ottersheim, le 17 Septembre, & le fait lui-même prisonnier. Il oblige ensuite le Landgrave de Hesse-Cassel à lever le siége d'Ebernbourg. Mais le Landgrave eut sa revanche au siége de Rheinfels, qu'il fit lever au Comte de Tallard. Les troupes de Cassel occupent cette place, en conséquence du pacte de 1654.

Aux Pays-Bas; le Roi de France, en personne, prend Namur, le 30 Juin, & le Maréchal de Luxembourg bat le Prince d'Orange, au combat de Steinkerque, le 4 Août.

En Italie; le Duc de Savoie fait une irruption importante dans le Dauphiné; mais une maladie, qui lui survint, & quelques négociations secretes pour renouer avec la France, l'arrêterent au milieu de ses succès.

Création d'un neuvieme Electorat en faveur d'Ernest-Auguste, Duc de Brunswick-Lunebourg-Hannover, & de ses descendans mâles. L'Empereur y avoit préparé le Collége Electoral, dès l'année

1690, & il ne paroissoit pas alors que cet établissement éprouveroit les oppositions qu'il rencontra dans la suite. Il se fondoit sur un double Traité que l'Empereur venoit de conclure à Vienne, le 22 Mars, avec le Duc Ernest Auguste : Léopold s'y engageoit de conférer à ce Prince, la dignité Electorale avec l'Office de Grand-Banneter du Saint-Empire Romain, & d'obtenir, pour cet effet, l'agrément du Collége Electoral, & le consentement de l'Empire, à condition que le nouvel Electeur, outre son contingent ordinaire, entretiendroit un corps de 6,000 hommes au service de l'Empereur, tant que la guerre de Hongrie & d'Allemagne dureroit; qu'il lui payeroit, pendant le même tems, un subside de 500,000 écus; que le Roi d'Espagne venant à mourir sans laisser d'enfans, il employeroit toutes ses forces pour en assurer le Trône à un Archiduc; qu'il contribueroit de même, de son crédit & de son influence, à rétablir les Rois de Bohême dans l'exercice de tous les droits, priviléges & prérogatives qui appartenoient aux autres Electeurs; qu'il s'engageroit pour lui, & ses héritiers & successeurs, à perpétuité, de ne disposer de leur suffrage Electoral, dans les Elections futures des Empereurs & des Rois des Romains, qu'en faveur des aînés de la Maison Archiducale d'Autriche; qu'il agiroit de concert avec la Cour Impériale, dans toutes les Assemblées générales & particulieres de l'Empire, & qu'il accorderoit aux Catholiques l'exercice public de leur religion, à Zelle & à Hannover.

L'Empereur propose au Collége Electoral, la création du neuvieme Electorat. Les Electeurs de Mayence, de Baviere, de Saxe & de Brandebourg, y consentent sans difficulté; mais les Electeurs de Trèves, de Cologne & Palatin, réclament vivement contre cet établissement, par le double motif que l'Empereur l'avoit formé de son autorité privée & particuliere, & qu'il tournoit évidemment à l'avantage des Protestans. Les oppositions du Collége des Princes furent encore plus pressantes. Ils représenterent, avec force, à l'Empereur, que le nombre des Electeurs avoit d'abord été fixé à sept, & puis à huit, par deux Loix fondamentales, faites & passées, l'une & l'autre, par tout le Corps Germanique, la Bulle d'Or & le Traité de

Westphalie : que ce même Traité, la Capitulation Impériale, & l'observance invariable de tous les siécles, exigeoient le concours, l'avis & le consentement de tous les Etats pour changer les Loix anciennes, & pour y déroger par des établissemens contraires : que c'étoit donc enfreindre ces Loix précises, contrevenir à cette observance, & violer les droits les plus sacrés des Princes & des Etats d'Allemagne, que d'augmenter le nombre des Electeurs sans leur aveu & leur participation. A ces remontrances fermes & vigoureuses étoit jointe une protestation solemnelle de nullité, contre tout ce que l'Empereur oseroit encore entreprendre, à cet égard, sans le consentement légitime du Corps Germanique. Ce n'en fut pas assez de ces oppositions Collégiales de l'Ordre des Princes d'Empire; les Princes Ecclésiastiques en particulier, se plaignirent amérement, & à l'Empereur, & au Saint-Siége, du surcroît d'autorité & de considération que la création de l'Electorat de Hannover procureroit aux Protestans. Le Duc de Brunswick Wolfenbuttel réclama les anciens pactes de famille, & les prérogatives attachées à son droit d'aînesse, contre l'élévation de la branche cadette de sa Maison, à une dignité plus éminente. Le Duc de Wurtemberg protesta, en qualité de Grand-Guidon de l'Empire, contre l'Office d'Archi-Banneret, qu'on destinoit au nouvel Electeur. Mais le Ministere de Vienne, qu'un enchaînement continuel de succès aveugloit sur les suites de son entreprise, & qui, à l'ombre de la haine qu'on portoit à la France, avoit contracté l'habitude de regner despotiquement sur la Diéte & sur les Etats, méprisa d'abord ces reproches & ces clameurs impuissantes : il crut que la gloire de l'Empereur étoit intéressée à soutenir & à consommer son ouvrage, & il détermina ce Prince à investir solemnellement, le 19 Décembre, les Plénipotentiaires du Duc de Lunebourg-Hannover, du neuvieme Electorat, & des prérogatives générales & particulieres qui étoient attachées à cette dignité.

1693.

Evénemens de la guerre.

Sur le Rhin, le Maréchal de Lorges reprend la Ville de Heidel-

berg, qui se relevoit à peine de ses cendres, & la détruit entiérement. Les exploits de cette campagne se bornerent à cette expédition; l'armée d'Empire, qui s'étoit campée avantageusement sous Heilbronn, empêcha celle de France, que le Dauphin commandoit, de pénétrer en Allemagne.

Aux Pays-Bas; les François prennent Furnes & Huy: le Maréchal de Luxembourg remporte, le 29 Juillet, une victoire sanglante sur l'armée alliée, qui s'étoit retranchée à Nerwinde, près de Tirlemont, & il finit la campagne par la prise de Charleroi.

En Italie; le Duc de Savoie est défait, le 4 Octobre, à la bataille de la Marsaille ou d'Orbessan, par le Maréchal de Catinat. Cette victoire sauva Pignerol, que les Alliés menaçoient d'un siége, & confirma le Duc de Savoie dans les dispositions pacifiques, qui éclaterent en 1696.

En Hongrie; l'armée Impériale échoue au siége de Belgrade.

Les troubles, que l'établissement du neuvieme Electorat occasionnoit, deviennent, de jour en jour, plus sérieux. Irrités du peu d'attention que la Cour Impériale avoit faite à leurs représentations, les Princes remettent au Commissaire principal, à la Diéte, une protestation formelle contre l'Investiture que l'Empereur avoit donnée au nouvel Electeur, & déclarent cette Investiture, & tout ce qui l'avoit précédé & suivi, nulle & sans effet. En même-tems, les Evêques de Bamberg, de Wurtzbourg, d'Eichstætt & de Hildesheim, les Ducs de Saxe-Gotha, de Saxe-Cobourg, de Brunswick-Wolfenbuttel & de Mecklenbourg, le Roi de Danemarck, comme Duc de Holstein-Gluckstadt, le Landgrave de Hesse-Cassel, & les Margraves de Brandebourg-Culmbach ou Bareith, & de Bade-Baden, concluent, les 16 Janvier & 11 Février, sous le nom des *Princes Correspondans* contre le neuvieme Electorat, une Ligue ou union particuliere, à l'effet de s'opposer aux vastes desseins de la Cour Impériale. Déja le Roi de Danemarck se portoit à des hostilités ouvertes contre la Maison de Lunebourg, en faisant bombarder la Ville de Ratzebourg, que le Duc de Zelle avoit fortifiée, & il étoit à craindre que les haines domestiques venant à l'emporter sur l'ani-

mosité contre la France, cette Couronne ne profitât de ces divisions pour donner, de nouveau, la loi à ses ennemis. Ces considérations triompherent, dans le moment, de l'ambition du Duc de Hannover, & de la fermeté impérieuse du Ministere Impérial. L'Empereur fait savoir à la Diéte, qu'il avoit suspendu l'effet de l'Investiture qu'il venoit d'accorder au Duc Ernest Auguste, jusqu'à ce qu'elle seroit approuvée du Corps Germanique; & ce Prince, lui-même, déclare qu'il ne se prévaudroit, en aucune maniere, des droits qu'elle lui donnoit, & qu'il déposeroit le titre d'Electeur, jusqu'à ce que cette condition essentielle auroit été remplie. Ces déclarations desirables calmerent le ressentiment des Princes Correspondans, & les Puissances maritimes rétablirent la paix entre le Roi de Danemarck & la Maison de Lunebourg, à condition que les fortifications de Ratzebourg seroient démolies.

Le Roi de France entame une négociation de paix avec la République de Hollande. Les conférences furent tenues à Mastricht, entre les sieurs de Callieres & de Dyckfeld, sous la médiation du sieur Molo, Résident du Roi de Pologne, à la Haye. Le Roi offroit de convertir la Trève de Ratisbonne en une Paix perpétuelle; de restituer à l'Empire, Fribourg & Philipsbourg, en conservant Strasbourg; de faire raser quelques Forteresses, qui donnoient de l'ombrage à l'Empire; de satisfaire le Duc d'Orléans, par rapport à ses prétentions sur le Palatinat, de donner un équivalent au Duc de Lorraine, pour son Duché, & de s'en rapporter à l'arbitrage de la République de Venise, relativement aux réunions. Ces propositions ne satisfirent pas le Roi d'Angleterre, & les conférences de Mastricht furent rompues.

1694.

Evénemens de la guerre.

Les armées ennemies, également fortes sur le Rhin, en Flandre & en Italie, ne font que s'observer, & restent par-tout sur la défensive. Le Roi d'Espagne, intimidé par les succès que la France avoit eus en Catalogne, veut faire la paix; mais la Reine douairiere, qui

étoit Autrichienne, & qui n'agissoit que par l'impulsion de la Cour de Vienne, fait échouer, par ses intrigues, ce projet salutaire. Le Ministere Impérial est tout-puissant à Madrid.

Troubles arrivés dans l'Evêché de Liége, après la mort de l'Evêque Jean Louis d'Elteren. Vingt-quatre Chanoines Capitulaires lui donnent, pour successeur, l'Electeur de Cologne, Joseph Clément de Baviere, qui avoit obtenu, pour cet effet, un Bref d'éligibilité; mais les vingt-deux Chanoines restans réunissent leurs suffrages en faveur du Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, Louis-Antoine, Comte Palatin de Neubourg, & frere de l'Electeur Palatin. Le Pape approuva l'Election du premier, comme conforme aux Loix de l'Eglise, & l'Empereur favorisa celle de son beau-frere. La mort du Prince Palatin, qui arriva peu de tems après, ne termina pas cette espece de schisme: les vingt-deux Chanoines, qui s'étoient déclarés pour lui, procéderent incontinent à une nouvelle élection, qui tomba sur son frere cadet, alors Evêque de Breslau; mais le Saint-Siége s'opposa avec tant de force, à cette démarche illégale, que l'Empereur, qui craignoit d'ailleurs de mécontenter la Maison de Baviere, cessa de la soutenir. La paix fut rétablie dans l'Eglise de Liége, & l'Electeur de Cologne en fut reconnu comme Evêque par tout l'Empire.

L'Empereur propose d'ériger l'Evêché de Passaw en Archevêché, afin de finir, de cette maniere, les différends qui subsistoient, depuis plusieurs siécles, entre cette Eglise & celle de Saltzbourg, par rapport à l'exemption & l'immédiateté que les Evêques de Passaw s'attribuoient. Mais le banc entier des Princes Ecclésiastiques s'éleva contre ce dessein & le fit avorter: ils craignoient que l'Evêque de Passaw, qui n'occupe que la treizieme place parmi eux, ne s'arrogeât le rang immédiatement après l'Archevêque de Saltzbourg, s'il étoit revêtu de la même dignité.

Mort de Léopold-Louis, Comte Palatin, Duc de Veldentz, & extinction de cette derniere branche de la Maison Palatine. Elle occasionna de grandes disputes, par rapport à la succession de ce Prince: l'Electeur Palatin y prétendoit, comme Chef de la Maison Palatine, à qui tous les apanages vacans devoient naturellement retourner;

tourner; le Roi de Suéde la réclamoit, comme chef de la branche de Deux-Ponts, en vertu du pacte de Marbourg, de 1543, & du Testament du dernier Comte Palatin de Veldentz; & le Comte Palatin de Birckenfeld la demandoit en vertu du Testament du Duc Wolfgang, souche commune des trois Prétendans. Ce différend, pour autant qu'il concernoit les terres situées en Allemagne, fut terminé par la faveur de l'Empereur, au profit de l'Electeur Palatin. Mais il n'en fut pas de même à l'égard du Comté de Petite-Pierre ou de Luzelstein, & de quelques autres parcelles de l'héritage de Veldentz, qui étoient situées sous la domination du Roi de France, en Alsace. Elles furent adjugées, en 1699, par le Conseil Supérieur de cette Province, siégeant à Colmar, au Comte Palatin, Prince de Birckenfeld, à l'exclusion des autres Compétiteurs.

L'Empereur négocie, avec une nouvelle ardeur, le rétablissement des Electeurs Rois de Bohême, dans les droits *Comitiaux*. L'Electeur de Saxe y consent, par un Traité particulier, du 26 Mars : celui de Brandebourg suit cet exemple dans une convention, signée le 10 Décembre, par laquelle ce Prince, profitant habilement des circonstances, retrocédoit à la Maison d'Autriche, le Cercle de Schwibus, en Silésie, pour la somme de cent mille écus d'argent comptant, & l'Empereur lui accordoit, en échange, une expectative sur la Principauté d'Ostfrise & sur le Comté de Limbourg, en Franconie, le titre de Duc Souverain de Prusse, que la Chancellerie Impériale lui avoit refusé jusqu'alors, & l'entrée d'un Conseiller Calviniste dans le Conseil-Aulique de l'Empereur & de l'Empire.

1695.

Evénemens de la guerre.

Sur le Rhin; la campagne se passe en marches & contremarches.

En Flandre; le Roi Guillaume III reprend, en personne, la Forteresse de Namur, le 2 Septembre.

En Italie; la Ville de Casal est rendue, le 11 Juillet, au Duc de Savoie, après un siége simulé de quinze jours. Cette Place fut déman-

telée, en vertu d'une convention secrete, & restituée dans cet état au Duc de Mantoue.

Les Princes *Correspondans* contre le neuvieme Electorat, renouvellent leur union à Francfort, & font échouer les projets de l'Empereur concernant les droits comitiaux de l'Electorat de Bohême, & l'érection de l'Eglise de Passaw en Archevêché.

Mort de Gustave-Adolfe, Duc de Mecklenbourg-Gustrow. Cette branche de la Maison de Mecklenbourg s'étant éteinte avec lui, la succession en devint contentieuse entre le Duc de Schwerin, qui la réclamoit en qualité de chef de toute la Maison, & conformément au droit de primogéniture, & le Duc de Strelitz, qui fondoit ses prétentions sur la proximité du degré, & sur le Testament du Duc Adolfe de Schwerin, leur souche commune. L'Empereur fait sequestrer les terres de Gustrow, en attendant la décision du Conseil Aulique, à qui la connoissance de ce différend étoit dévolue.

Discussions fâcheuses dans le Cercle de Haut-Rhin, par rapport au Directoire. Il appartenoit anciennement à l'Evêque de Worms & aux Comtes Palatins de Simmeren, & ces derniers avoient professé la Religion Protestante jusqu'à l'extinction de leur rameau, en 1685. Le Comte Palatin de Neubourg, Catholique zélé, leur ayant succédé dans l'Electorat Palatin, & dans le Duché de Simmeren, les Etats Protestans prétendirent qu'il étoit inhabile à gérer l'Office de Directeur du Cercle de Haut-Rhin, parce que ce Cercle étant de Religion mixte, il falloit que l'un des Directeurs professât la Religion Protestante. La dispute s'étant échauffée, le Landgrave de Hesse-Cassel, qui insistoit le plus sur la parité des deux Religions, se sépara du Cercle: mais l'Electeur Palatin n'en conserva pas moins le Directoire.

La France continue ses démarches pour la paix. Le Comte d'Avaux à Stockolm, & le sieur Amelot à Soleure, font de nouvelles ouvertures à ce sujet; & le sieur Molo provoque, une seconde fois, des conférences entre les sieurs de Cailleres & Boréel, qui furent tenues à Gand. Les propositions de l'année passée ayant été jugées insuffisantes par le Roi d'Angleterre, la France offrit, cette fois, de rendre à l'Empire, Strasbourg, Philipsbourg & Fribourg; de restituer

au Roi d'Espagne, la Place de Luxembourg; de reconnoître le Prince d'Orange en qualité de Roi d'Angleterre; de rétablir entiérement le Duc de Lorraine, & de remettre d'ailleurs toutes choses dans l'état où elles devoient se trouver, conformément au Traité de Nimégue. Mais l'Empereur & l'Espagne, qui se flattoient toujours de ramener la France aux dispositions des Traités de Munster & des Pyrénées, & le Roi de Suéde, dont la haine contre cette Couronne n'étoit pas encore calmée, trouverent moyen de faire rejetter ces conditions avantageuses, & résoudre la continuation de la guerre. La grande Alliance conclue contre la France, entre l'Empereur, l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande, & les principaux Etats d'Allemagne, est renouvellée par différens Traités, aux mois d'Août & de Septembre. Les six Cercles antérieurs, savoir, ceux du Haut & Bas-Rhin, de Franconie, de Souabe, de Baviere & de Westphalie, renouvellent, à Francfort, leur association, & se cottisent pour entretenir constamment, en tems de paix comme en tems de guerre, une armée de 60,000 hommes.

Pacte successoire entre la Maison de Brandebourg, d'une part, & la Maison Princiere de Hohenzolleren, de l'autre. L'Electeur ne pouvant plus disposer en faveur des Princes de Hohenzolleren, des Terres de Brandebourg, qui sont déja substituées aux Maisons de Saxe & de Hesse, leur promit la succession éventuelle du Burgraviat de Nuremberg, dont il consentit en même-tems qu'ils prissent le titre & les armes; & il se fit accorder, en échange, la succession éventuelle dans les Terres de Hohenzolleren.

1696.

Evénemens de la guerre. Elle languit de tous côtés : la lassitude des deux Partis annonçoit la paix. Le Comte de Tessé négocie & conclut la paix particuliere du Duc de Savoie. Ce Prince, désespérant d'obtenir, par la faveur de ses Alliés, les conditions qu'il ambitionnoit, avoit entamé, depuis long-tems, des négociations secretes avec la France, qui passerent d'abord par les mains du Maréchal de

Catinat; le Comte de Teſſé les conduiſit à la fin deſirée, & le Traité fut conclu à Turin, le 4 Juillet. Il ne parut d'abord que ſous le nom de neutralité d'Italie. La France rendit au Duc toutes les conquêtes qu'elle avoit faites ſur lui, & lui reſtitua, entr'autres, la Place importante de Pignerol, qu'elle poſſédoit depuis 1630, & qui fut raſée : Elle lui paya quatre millions de livres, pour le mettre en état d'entretenir ſes troupes ſur pied, juſqu'à ce que la paix d'Italie ſeroit aſſurée. On convint du mariage de la Princeſſe Marie Adélaïde, ſa fille, avec le Duc de Bourgogne, & le Roi lui accorda tous les honneurs des têtes couronnées. Le Duc de Savoie, ayant vainement propoſé ſa médiation aux Alliés, pour rendre générale la neutralité d'Italie, les y oblige par le ſiége de Valence. L'Empereur & les Eſpagnols acceptent cette neutralité au moyen de la convention, ſignée à Vigevano, le 7 Octobre. Les troupes Impériales, qui avoient ſervi, juſqu'alors, en Italie, s'en retournent en Allemagne, après s'être fait payer, par les Etats de Florence, de Mantoue, de Parme, de Modène & de Gênes, une contribution de 300,000 piſtoles.

Les négociations pour la paix continuent à Vorbourg, près de la Haye, & puis à Delft, entre le ſieur de Cailleres & les ſieurs de Dickveld & Boréel. Le Pape, le Roi de Portugal, & la République de Veniſe, propoſent vainement leur médiation.

Mort de Jean Sobiesky, Roi de Pologne. Le Prince Jacques, ſon fils, ſe met ſur les rangs pour lui ſuccéder; mais ſa mere, dont l'avarice ſordide avoit déja indiſpoſé la Nation contre ſa famille, acheve de ruiner les affaires par des intrigues inconſidérées qu'elle fit en faveur de ſon fils cadet. Le parti de Sobiesky ainſi diviſé, perdit, dans le moment, ſa prépondérence, & le choix des Polonois fut concentré entre le Prince de Conti & l'Electeur de Saxe.

1697.

L'Empereur décide le Procès relatif à la ſucceſſion de Guſtrow, en faveur du Duc de Mecklenbourg-Schwerin, & charge le Comte

d'Eck, son Envoyé extraordinaire en Danemarck, du soin d'exécuter cette Sentence en qualité de Commissaire Impérial. Mais le Roi de Suéde, l'Electeur de Brandebourg & les Ducs de Brunswick, se trouvant lésés par cette commission extraordinaire, dans le droit qui leur appartenoit en qualité de Directeurs du Cercle de Basse-Saxe, de s'acquitter de ces sortes de fonctions, arrêtent, à main armée, les opérations du Comte d'Eck, & les Suédois en viennent même à des voies de fait contre sa personne. Tout sembloit annoncer un nouvel orage dans le Nord de l'Allemagne, l'Empereur soutenant, avec vivacité, les démarches dans lesquelles il s'étoit laissé entraîner, & le Roi de Suéde faisant des armemens considérables pour s'y opposer; mais la mort de ce Prince, qui arriva le 15 Avril, délivra l'Empire de ces appréhensions : la Régente de Suéde adopta les voies de conciliation que la Cour Impériale lui fit proposer; & cette Princesse remplit ensuite les fonctions de Médiateur entre la France & ses ennemis, avec un zèle & une impartialité qui acheminerent la paix générale de l'Europe.

Evénemens de la guerre : il ne se passa rien sur le Rhin.

Dans les Pays-Bas, prise d'Ath, par le Maréchal de Catinat.

En Catalogne; les François s'emparent de Barcelone & de la plus grande partie de cette Province.

Le Congrès pour la paix est enfin ouvert, le 9 Mai, au Château de Ryswick, situé entre Delft & la Haye, après que la Cour Impériale se fut désisté des oppositions qu'elle avoit long-tems mises à sa tenue, dans une Ville de Hollande. L'Empereur fait part de cet événement à la Diéte générale, avec des insinuations tendantes à se faire accorder les pleins-pouvoirs nécessaires pour traiter au nom de l'Empire : mais les Etats, qui ne s'étoient pas trop bien trouvés de la facilité avec laquelle ils lui avoient remis leurs intérêts au Congrès de Nimégue, résolurent, le 30 Mai, d'envoyer à celui de Ryswick, une députation solemnelle & extraordinaire, composée de quatre Ministres Electoraux, de vingt-quatre Ministres du Collége des Princes, & de quatre Députés des Villes d'Empire, tirés en nombre égal des deux Religions. Il fut arrêté, en même-tems, que

ces Députés du corps Germanique seroient consultés, par les Ambassadeurs Impériaux, sur tous les objets qui intéresseroient directement ou indirectement l'Empire; & qu'ils se serviroient de l'organe de ces Ambassadeurs, pour faire parvenir leurs demandes au Congrès général. Cette députation nombreuse, & vraiment illustre, se rendit, en effet, à Ryswick: elle y eut nombre de conférences avec les Ambassadeurs Impériaux, qui n'aboutirent à rien d'autre, qu'à embrouiller, de plus en plus, les affaires, & la paix fut enfin conclue, à-peu-près, sans leur participation.

Les premieres Conférences publiques se passerent, à Ryswick, en disputes d'étiquette, & l'on observa, comme une chose assez singuliere, la prétention que les Ambassadeurs de l'Empereur formerent, d'indiquer ces Conférences, & d'en fixer le retour & l'heure. Ces mêmes Ambassadeurs, de concert avec ceux d'Espagne, insisterent longtems sur la promesse préliminaire, que la France rétabliroit toutes choses sur le pied où elles avoient été mises par les Traités de Westphalie & de Nimégue; & qu'elle restitueroit, purement & simplement, au Duc de Lorraine, tous ses Etats. Ces demandes ayant fait languir les Conférences, le Lord Portland, muni des pleins-pouvoirs du Roi d'Angleterre, traita secrétement avec le Maréchal de Boufiers, à Bruckom, près de Hall en Brabant, d'une paix particuliere pour l'Angleterre & la Hollande: la convention en fut signée le 9 Juillet, & servit à l'acheminement de la paix générale. Le Roi d'Espagne fut le premier à suivre cet exemple. La prise de Barcelone, l'état misérable de son Royaume & la défection de ses Alliés principaux, qui avoient seuls supporté, jusqu'alors, tout le fardeau de la défense des Pays-Bas, le rendirent assez facile à l'acceptation des conditions que la France lui avoit offert; & ses Ambassadeurs signerent sa paix, le 20 Septembre. Il ne restoit plus que l'Empereur & l'Empire, qui persistoient invariablement à demander la restitution de la Ville de Strasbourg, l'anéantissement total de toutes les réunions, & le renouvellement pur & simple des Traités de Munster & de Nimégue. Mais la France parvint à rompre ce concert, & à semer la division entre le Chef & les Membres du Corps Germanique,

en leur offrant l'alternative de leur retrocéder, ou la Ville de Strasbourg, ou les deux Forteresses de Brisac & de Fribourg. L'Empire se déclara, comme de raison, pour la restitution de la Ville Impériale de Strasbourg; mais la Cour de Vienne y préféroit celle des deux autres Villes, qui devoient naturellement retourner sous la domination Autrichienne. Les débats que cette alternative occasionna, duroient encore entre les Ambassadeurs de l'Empereur & les Députés de l'Empire, lorsqu'un nouvel incident vint troubler l'union admirable, qui subsistoit encore entre ces derniers. Le Roi avoit rétabli l'exercice de la Religion Catholique dans tous les endroits qu'il avoit fait occuper, en vertu des Arrêts de réunion, & spécialement dans une grande partie du Palatinat. L'Electeur Palatin, dont le zèle pour cette Religion n'avoit point de bornes, proposa de stipuler que l'exercice en seroit maintenu sur le pied actuel, dans tous les endroits que la France restitueroit : les Ambassadeurs de France adopterent cette ouverture avec d'autant plus d'empressement, qu'en conservant d'ailleurs des établissemens faits par la piété du Roi, elle devoit nécessairement opérer une scission entre les Députés des deux Religions, dont la France pourroit profiter pour leur dicter enfin les loix de la paix. L'événement justifia ces conjectures. La querelle s'échauffa, entre l'Empereur & l'Empire, au point que le terme fixé par la France, pour l'acceptation de l'alternative, de Strasbourg ou de Brisac, s'écoula en de vaines discussions. Alors le Roi, usant de la faculté qu'il s'en étoit réservée, opta la conservation de Strasbourg, en cédant Fribourg & Brisac, & l'Empire fut trop heureux de recevoir la paix telle que les Ambassadeurs de ce Prince la proposerent. Elle fut signée, le 30 Octobre, malgré les Députés Protestans, & la Diéte la ratifia, le 13 Décembre suivant, contre le gré & la volonté des Etats de cette Religion. Voici le précis des différens Traités de Ryswick.

Par le Traité conclu entre la France & l'Angleterre, le Roi Louis XIV s'engagea de reconnoître le Prince d'Orange en qualité de Roi d'Angleterre; & Guillaume III s'obligea, par un article secret, de faire

reconnoître, pour fon fucceffeur, le Prince Jacques Stuart, fils du Roi Jacques II & fon beau-frere.

Celui avec la Hollande, ftipuloit la reftitution, de part & d'autre, de toutes les conquêtes; & celle du Marquifat de Berg-Op-Zoom, à la Maifon d'Auvergne.

Le Traité, conclu avec l'Efpagne, remettoit toutes chofes dans l'état où elles devoient être aux termes du Traité de Nimégue. La France reftitua à l'Efpagne fes conquêtes, & les endroits réunis par les Arrêts de la Chambre de Metz, & obtint un arrondiffement de peu d'importance, pour les Places de Charlemont & de Tournay.

Le Traité, conclu avec l'Empire, portoit, que la France devoit conferver la Ville de Strasbourg, & toutes les Terres & Seigneuries qu'elle avoit réunies en Alface, & que, par une forte de compenfation, elle rendroit à l'Empereur les Villes de Brifac & de Fribourg, & à l'Empire les forterefles de Kehl & de Philipsbourg, ainfi que tous les Pays, Terres & endroits réunis hors de l'Alface; à condition *que, dans tous les endroits ainfi reftitués, l'exercice de la Religion Catholique demeureroit dans le même état où il s'étoit trouvé à l'époque de la conclufion du Traité de Ryfwick.* Au furplus, la Forterefle de Montroyal, & les Forts conftruits dans les Ifles du Rhin, ou fur la rive droite de ce fleuve, vis-à-vis de Fort-Louis, de Strafbourg & de Huningue, furent rafés. Le Duc de Lorraine fut rétabli dans la poffeffion libre & indépendante de fon Duché; mais il fut obligé de démanteler toutes fes Forterefles; la France garda les Places de Longwy & de Sare-Louis, moyennant un équivalent, & elle fe réferva la liberté du paffage pour fes troupes. Quant au différend, qui fubfiftoit encore entre l'Electeur Palatin & la Ducheffe d'Orléans, par rapport à la fucceffion Palatine, il fut arrêté, que l'Empereur & le Roi, nommeroient des Commiffaires pour en connoître en leur nom, comme arbitres compromiffionnaires; qu'en cas de partage de leurs opinions, les Parties s'en rapporteroient à la décifion du Souverain Pontife, & qu'en attendant la fin de la conteftation,

testation, l'Electeur payeroit annuellement à la Duchesse d'Orléans, une somme de 200,000 livres.

Les Plénipotentiaires de l'Empereur au Congrès de Ryswick, furent les Comtes de Kaunitz & de Stratman, & le Baron de Seilern : ceux de France, le Président de Harlay, le Comte de Crecy & le sieur de Callieres.

Les Cercles de Souabe & de Franconie se chargent éventuellement du soin de faire garder les forteresses de Kehl & de Philipsbourg. L'Empereur investit le Margrave de Bade-Bade de la Seigneurie territoriale de la premiere de ces places : cette Investiture fut étendue, en 1700, sur la branche de Bade-Dourlach.

Le Traité de Ryswick ayant rétabli les Landgraves de Hesse-Rhinfels dans tous les droits & prérogatives qui leur appartenoient, en vertu des anciens pactes de famille, il s'éleva incessamment une contestante bruyante, entr'eux & le Landgrave de Hesse-Cassel, par rapport au droit de tenir garnison dans les forteresses de Rhinfels, de Saint-Goar & de Katz. Le Landgrave de Cassel y fut maintenu, après de longs débats, dans lesquels l'Empereur & la France intervinrent, par la raison que la garde de ces forteresses étoit une suite nécessaire & indispensable de la haute souveraineté, laquelle, en vertu desdits pactes, avoient été réservée à la branche de Cassel, dans les terres qui composent l'apanage du rameau de Rhinfels.

L'Electeur de Saxe, pressé d'argent pour acheter les suffrages de la noblesse Polonoise, transige avec la Maison de Brunswick-Lunebourg, sur la succession de Lauenbourg, & se désiste de ses prétentions, au moyen d'une somme de 600,000 écus : il vend, en même-tems, à l'Electeur de Brandebourg, les avoueries de l'Abbaye de Quedlinbourg, & de la Ville Impériale de Nordhausen.

Lettres-Patentes, du 5 Septembre, pour ériger les terres qui composent les Etats de Schwartzbourg-Sondershausen en Thuringe en Principauté du Saint-Empire. Elles furent étendues, en 1710, sur les Etats de la branche de Schwartzbourg-Rudolfstatt. Comme la plus grande partie des terres qui composent cette Principauté rele-

vent anciennement de la Maison de Saxe, les Electeurs & les Ducs de Saxe-Weimar s'opposerent long-tems à l'admission des Princes de Schwartzbourg à la séance dans la Diéte générale d'Empire. Mais la Maison Electorale de Saxe ayant retiré son opposition, en conséquence des transactions de 1699, 1702 & 1719, & la Maison de Saxe-Weimar s'étant désisté des siennes, au moyen d'une convention signée en 1731, les Princes de Schwartzbourg ont été solemnellement introduits, en 1754, dans le Collége des Princes, où ils occupent la derniere place sur le banc des Princes séculiers.

Bataille de Zentha, le 11 Septembre; le Prince Eugène défait entiérement l'armée Ottomane.

L'Electeur de Saxe est élu Roi de Pologne, le 27 Juin, & sacré le 15 Septembre suivant, après avoir embrassé la Religion Catholique; cependant il conserva le Directoire du Corps Evangélique à la Diéte d'Empire, au moyen des assurances qu'il donna à cette Assemblée & à ses Etats Provinciaux, de ne rien innover par rapport à la Religion, dans ses terres, & de commettre un Collége entiérement composé de Ministres Protestants, à l'administration des affaires d'Empire.

1698.

La Diéte tombe dans une inaction absolue, par un effet de l'aigreur que la clause fameuse de l'Article IV du Traité de Ryswick, touchant le maintien de la Religion Catholique, dans les lieux où le Roi de France l'avoit rétablie, venoit de répandre, entre les Catholiques & les Protestants. Cette animosité naissante dégénéra en haines, & en inimitiés publiques, par l'ardeur indiscrete avec laquelle l'Electeur Palatin travailloit à relever, dans ses Etats, la Religion Catholique sur les ruines du Protestantisme, & dont les écarts donnerent enfin lieu à l'Electeur de Brandebourg d'user de représailles fâcheuses, contre les Catholiques de Halberstadt & de Menden.

Le Roi de Danemarck renouvelle ses prétentions de souveraineté

ſur la partie du Duché de Sleſwick, qui appartenoit au Duc de Holſtein-Gottorp.

Commencement des négociations concernant la ſucceſſion au Royaume d'Eſpagne, dont l'état foible & languiſſant du Roi Charles II préſageoit la prochaine ouverture. L'Empereur Léopold ſe portoit pour héritier univerſel de ce Prince, en qualité de chef de la branche cadette de la Maiſon d'Autriche, à laquelle il prétendoit que la ſucceſſion de la branche aînée devoit écheoir, à l'extinction de celle-ci, préférablement aux femmes qui en étoient iſſues; mais cette prétention, qui n'avoit d'ailleurs point de fondement particulier dans les pactes de famille conclus entre l'Empereur Charles V & Ferdinand I, étoit totalement contraire à la forme de ſucceſſion uſitée dans les Royaumes d'Eſpagne, & nommée, par cette raiſon, la ſucceſſion Caſtillane, ſuivant laquelle les deſcendants femelles excluent les collatéraux mâles; & leur doivent être préférés. Voici l'ordre des deſcendants femelles de la branche Caſtillane de la Maiſon d'Autriche, dont le Roi Charles II étoit le dernier rejetton. (1) Le Dauphin de France, fils de Marie-Térèſe, fille aînée du premier lit de Philippe IV, & ſœur du Roi Charles II. (2) Le Prince Electoral de Baviere, dont la mere étoit Marguerite-Téreſe d'Autriche, fille du ſecond lit de Philippe IV, & premiere femme de l'Empereur Léopold. (3) Le Duc d'Orléans, frere de Louis XIV, fils cadet d'Anne d'Autriche, laquelle étoit fille aînée du Roi Philippe III. (4) L'Empereur Léopold, fils de Marie-Anne d'Autriche, ſeconde fille de Philippe III. (5) Le Duc de Savoie, aux droits de ſa biſaïeule Catherine, fille du Roi Philippe II, & femme de Charles-Emmanuel, Duc de Savoie.

Le Roi de France conclut, le 11 Octobre, à la Haye, avec le Roi d'Angleterre & la République des Provinces-Unies, le premier Traité de partage de la ſucceſſion d'Eſpagne. Par ce Traité, le Prince Electoral de Baviere fut déſigné héritier univerſel de l'Eſpagne, des Pays-Bas & des Indes: on attribua au Dauphin les Royaumes de Naples & de Sicile, l'état des garniſons, (*ſtato degli preſidii*) ſur les côtes de Toſcane, le port de Final, & la Province

de Guipuscoa, avec les Villes de Fontarabie, de Saint-Sébastien, & du Passage : & l'on destina à l'Archiduc Charles, second fils de l'Empereur, le Duché de Milan, avec ses dépendances. Ce Traité, que le Comte de Tallard avoit négocié en Angleterre, déplut également à l'Empereur & au Roi d'Espagne. Le premier y opposa une protestation, & le second l'annulla par un Testament que le ressentiment, autant que toutes autres considérations, le déterminerent à faire en faveur du Prince de Baviere, qu'il institua son héritier universel.

Trève avec les Turcs, le 17 Octobre. Elle fut conclue sous la médiation des Puissances maritimes.

Mort d'Ernest-Auguste de Brunswick-Lunebourg, premier Electeur de Hannover. Elle augmenta les divisions qui subsistoient déjà à la Diéte, en ressuscitant la querelle touchant le neuvieme Electorat.

1699.

Les Electeurs de Cologne, de Trèves, & le Palatin, retirent les oppositions qu'ils avoient mises jusqu'alors à l'établissement de l'Electorat de Hannover. Enhardi par ce succès, l'Empereur en investit le Duc Georges-Louis de Brunswick Lunebourg-Hannover, fils aîné du Duc Ernest-Auguste. Les Princes correspondants protestent contre cette Investiture.

Le Corps des Protestants d'Allemagne, que la crainte de paroître déférer aux ordres de la Cour de Rome, & un éloignement invincible pour tout ce qui émanoit d'elle, avoient engagé jusqu'ici, à conserver le Calendrier Julien, quelque défectueux qu'il fût, adopte, par une résolution unanimement arrêtée, le 13 Septembre, un Calendrier particulier, que le célébre Astronome de Jëne, Erhard Weigel avoit dressé, par son ordre, d'après des calculs & des observations exactes. En conséquence, il fit retrancher onze jours du mois de Février 1700, & il statua, relativement au comput pascal, de ne suivre, à cet égard, ni le cycle Julien, ni celui du Pape Grégoire XIII; mais de s'en tenir stricte-

Evénemens remarquables sous LÉOPOLD.

ment au calcul aſtronomique, ainſi que cela s'étoit pratiqué, lors du Concile de Nicée, en évitant cependant de célébrer les Pâques en même-tems que les Juifs les fêteroient. Il réſulta de cet arrangement, en 1724 & 1744, une différence de huit jours entre les Pâques Catholiques & Proteſtantes, qui donna lieu à beaucoup de démêlés & de conteſtations. Elle devoit ſe reproduire en 1778; mais le Corps des Proteſtants, pour prévenir les mêmes difficultés, arrêta, en 1775, qu'ils célébreroient déſormais leurs Pâques conjointement avec les Catholiques, ſans inſiſter davantage ſur l'obſervation ſcrupuleuſe des calculs aſtronomiques, & il y a grande apparence que le Calendrier Grégorien, quoique moins exact que le Calendrier réformé, finira par devenir le Calendrier univerſel du S. Empire. Au ſurplus, nous remarquerons encore que le Calendrier des Proteſtants, qu'on appelle communément le calendrier corrigé, a été adopté, en 1745, par le Roi de Danemarck, & en 1752, par la Suéde & la Grande-Bretagne, qui tous avoient ſuivi, juſqu'à ces époques, le Calendrier Julien.

Mort du Prince Electoral de Baviere, que la plus grande partie de l'Europe regardoit comme l'héritier préſomptif de la Monarchie d'Eſpagne. Ce Prince, décédé à Bruxelles, n'avoit que ſept ans. Sa mort fit revivre les conteſtations touchant la ſucceſſion du Roi Charles II.

Traité de Carlowitz, ſigné le 26 Janvier, entre l'Empereur & la Porte Ottomane. Toute la Hongrie en-deçà de la Save, la Tranſylvanie & l'Eſclavonie, furent cédées à l'Empereur. Témeſwar & la Hongrie au-delà de la Save, reſterent aux Turcs. Les Polonois obtinrent Kaminiec; les Ruſſes, Azof; & les Vénitiens, la Morée.

L'Empereur éleve le Comte Henri-François de Mansfeld, Prince de Fondi, à la qualité de Prince d'Empire. Il n'a jamais été queſtion de lui faire obtenir voix & ſéance à la Diéte, parce que le Comté de Mansfeld mouvant, en plein relief, de la Maiſon de Saxe, & de la Principauté de Halberſtatt, & ſoumis à la ſupériorité territoriale de ſes Suzerains, n'eſt point ſuſceptible de cette prérogative.

Evénemens remarquables sous LÉOPOLD.

Alliance du Nord, conclue le 21 Novembre, entre le Roi de Pologne, le Roi de Danemarck, & le Czar Pierre-le-Grand, contre le jeune Roi de Suéde.

1700.

Les Princes correspondans contre le neuvieme Electorat, aigris par l'Investiture solemnelle, que l'Empereur venoit de donner au nouvel Electeur de Hannover, & par les démarches qu'il faisoit pour l'introduire dans le Collége Electoral, à la Diéte d'Empire, arrêtent l'activité de cette Assemblée, en déclarant qu'ils ne permettroient pas qu'on y traitât d'aucunes affaires, tant qu'ils n'auroient pas obtenu satisfaction, par rapport à leurs griefs. Ils tiennent, à ce sujet, des conférences particulieres, à Goslar, & arrêtent enfin, le 15 Février, d'envoyer une députation solemnelle de leur Corps, à l'Empereur, afin de lui représenter l'illégalité monstrueuse des formes que son ministere avoit suivi, jusqu'alors, dans cette affaire; de lui rappeller, pour cet effet, que, ni le consentement du Collége Electoral, qui approuvoit seul l'érection d'un neuvieme Electorat, ni même celui de la plus grande partie de la Diéte, ne suffiroient point pour valider cet établissement; mais que le Traité de Westphalie exigeoit le concours unanime de tous les membres de cette Assemblée, parce qu'il tournoit au préjudice des droits & des prérogatives acquises à plusieurs Etats; & qu'au surplus, les deux Colléges supérieurs s'étant totalement divisés sur cette matiere, le même Traité défendoit de rien arrêter, à cet égard, à la pluralité des suffrages, & n'admettoit plus que la voie des négociations & d'un accommodement. Mais ces raisons ne firent qu'une foible impression sur le Ministere Impérial, & Léopold se contenta de renvoyer la contestation & les plaintes des Princes correspondans, à la Diéte générale de l'Empire. Irrités par cette réponse, que l'on qualifia de déni de Justice, ces Princes s'assemblent, de nouveau, à Nuremberg, & y concluent, le 19 Juillet, une Ligue étroite, pour leur défense mutuelle, & pour la conservation de leurs

droits; & conviennent de lever, à cette fin, une armée de 24,000 hommes, & de réclamer l'assistance des Rois de France & de Suéde, comme garans de la Paix de Westphalie. Cette derniere démarche fut, à-peu-près, infructueuse du côté de la Suéde; mais le Roi Louis XIV fit déclarer, le 26 Septembre, par le sieur de Chamois, son Ministre Plénipotentiaire, près de la Diéte de Ratisbonne, qu'il désapprouvoit l'érection de l'Electorat de Hannover, & que, si l'Empereur, nonobstant les oppositions des Etats & les protestations de la France, persistoit à passer outre, le Roi regarderoit tout ce qui seroit fait & entrepris, à cet égard, comme des atteintes données à sa qualité de garant du Traité de Westphalie.

Enhardi par son alliance avec la Russie & avec le Roi de Pologne, & méprisant la jeunesse du Roi de Suéde, qui étoit l'Allié principal du Duc de Holstein-Gottorp, le Roi de Danemarck somme ce Prince de démolir les forteresses qu'il avoit fait construire dans le Sleswick Ducal & de congédier ses troupes. Le Duc se refuse à ces sommations, qui alloient directement contre le Traité d'Altona, de 1689. Aussi-tôt une armée Danoise fond sur les Etats de Holstein-Gottorp; elle s'empare des Forts qui défendoient les rives de l'Eyder, & forme le siége de la Forteresse de Toenningen, qui étoit défendue par une garnison Suédoise, & qui fut secourue, à tems, par les troupes réunies de Suéde & de l'Electeur de Hannover. En mêmetems le Roi Charles XII, à la tête de la flotte combinée des Anglois, des Hollandois & des Suédois, tous garans du Traité d'Altona, se rend maître du Sund, & ayant combattu, avec avantage, la flotte de Danemarck, il fait une descente en Zéelande, & marche droit à Copenhague, pendant que l'armée Hannoverienne battoit, près d'Eislében, un corps de 8,000 Saxons, que le Roi de Pologne envoyoit au secours des Danois, en conséquence du Traité du 21 Novembre. Ces revers, & la crainte de plus grands malheurs, déterminerent le Roi de Danemarck à demander la paix. Les préliminaires en furent signés à Oldeslo, le 18 Juillet, & le Traite définitif fut conclu à Travendahl, le 18 Août suivant, sur la base des Traités de Copenhague, de Gluckstat & d'Altona. Le Duc de

Holstein-Gottorp fut maintenu, en conséquence, dans son droit des armes, & dans toutes les autres prérogatives qui lui compétoient, en vertu des anciens pactes de famille, & l'on confirma spécialement la capitulation de 1647, par laquelle le Chapitre Cathédral de Lubeck s'étoit engagé de tirer, consécutivement, six Evêques de Lubeck de la Maison Ducale de Holstein-Gottorp.

La mort du Prince Electoral de Baviere ayant annullé le Traité de partage de la Haye, qui assuroit, à ce Prince, la succession éventuelle au Royaume d'Espagne, la France, l'Angleterre & la Hollande, concluent un second Traité de partage de cette Monarchie, qui fut signé à Londres, le 13 Mars, & à la Haye, le 29 du même mois. Par ce second Traité, l'Archiduc Charles, fils cadet de l'Empereur Léopold, fut déclaré héritier présomptif de l'Espagne, des Indes & des Pays-Bas : on ajouta, au lot du Dauphin, (qui consistoit toujours dans le Royaume des Deux-Siciles, l'Etat des Garnisons & la Province de Guipascoa) à son choix, la Haute-Navarre, le Duché de Luxembourg, le Duché de Lorraine ou le Duché de Savoie : & l'on stipula que, si la France optoit la Savoie ou la Lorraine, le Duché de Milan serviroit de dédommagement aux Souverains actuels de ces deux Etats. Enfin il fut arrêté que jamais les Couronnes d'Empire & d'Espagne ne pourroient être réunies sur la même tête, & l'on accorda trois mois à l'Empereur pour accéder à cette convention. Mais elle ne satisfit nullement ce Prince, qui persistoit à demander toute la succession d'Espagne, & qui se flattoit toujours de l'obtenir, par les intrigues de la Reine, Marie-Anne de Neubourg, seconde femme du Roi Charles II, sa belle-sœur. D'un autre côté, elle acheva d'irriter le Roi d'Espagne, qui voyoit depuis long-tems, avec chagrin, des Etrangers disposer d'avance de son héritage. Cette considération engagea ce Prince à faire un second Testament; & il y a beaucoup d'apparence que son ancienne animosité contre la France auroit fait tomber son choix d'un héritier universel sur un Archiduc, pour peu que le Ministere de Vienne eût secondé & entretenu ses bonnes dispositions. Mais l'Ambassadeur Impérial se conduisit, à Madrid,

Madrid, avec tant de hauteur & d'indiscrétion, & la Reine d'Espagne, que le Roi, son époux, étoit bien éloigné d'estimer, & qu'il n'aimoit pas, mit tant de vivacité, tant d'éclat dans les intrigues qu'elle tramoit en faveur des Archiducs ses neveux, que Charles II conçut un éloignement invincible pour ces collatéraux importuns & impérieux. Ce sentiment fut fortifié par le contraste frappant de la conduite insinuante que le Maréchal d'Harcourt, Ambassadeur de France en Espagne, tenoit, & par les représentations du Cardinal Portocaréro, & des autres Ministres Espagnols, qui redoutoient autant le despotisme Impérial, que le démembrement de leur Monarchie, dont la France seule les pouvoit garantir. Bientôt la voix du sang se fit entendre au Roi d'Espagne : elle lui parloit fortement en faveur des enfans du Dauphin, son neveu; mais il ne l'écouta qu'après avoir consulté les Universités de son Royaume & le Pape Innocent XII. Les premieres prononcerent, unanimement, en faveur des Princes de France, & l'autre lui conseilla de préférer les petits-fils de sa sœur, à des collatéraux plus éloignés. Affermi, par ces consultations, dans ses penchans, Charles II signa, le 2 Octobre, son fameux Testament, par lequel il déclara héritier de toute la Monarchie d'Espagne, Philippe de France, Duc d'Anjou, second fils du Dauphin, & petit-fils de la Reine Marie Térèse, à condition qu'il ne pourroit point réunir les Couronnes de France & d'Espagne : à son défaut, soit qu'il mourût sans enfans, soit qu'il devînt Roi de France, il appella le Duc de Berry, troisieme fils du Dauphin, aux mêmes conditions : à son défaut, l'Archiduc Charles, second fils de l'Empereur, sous la même réserve, de ne pouvoir réunir l'Empire & la Couronne d'Espagne; & puis enfin, le Duc de Savoie. Tel fut le fameux Testament du Roi Charles II, dont l'authenticité a été vainement attaquée par quantité de libelles, qui font aujourd'hui la honte de ceux qui les ont enfantés.

Mort de Charles II, Roi d'Espagne, le premier Novembre. Il fut le dernier mâle de la Maison d'Autriche en Espagne : Prince aussi foible de corps que d'esprit, il ne tenoit de son trisaïeul, Charles V, que le nom & la Couronne : il seroit ignoré dans l'Histoire, s'il n'avoit point fait de Testament.

Grand-Conseil tenu à Versailles, le 11 Novembre, où le Testament est accepté, préférablement au Traité de partage que l'Empereur Léopold n'avoit pas ratifié au terme prescrit. Le Duc d'Anjou part pour l'Espagne, & prend possession de ce Trône, aux acclamations de tous les Etats de cette vaste Monarchie. Le Duc de Savoie & l'Electeur de Baviere, Gouverneur-Général des Pays-Bas, se déclarent pour lui : le Roi d'Angleterre & la République des Provinces-Unies, le reconnoissent en qualité de Roi d'Espagne; les autres Puissances demeurent neutres.

L'Empereur proteste contre le Testament de Charles II, & contre la succession du Duc d'Anjou, & se porte pour héritier universel de toute la Monarchie Espagnole. Il invoquoit, à l'appui de ses prétentions, sa qualité de Chef de la branche cadette de la Maison d'Autriche, qui étoit, disoit-il, subrogée de droit, aux mâles issus de la branche aînée : il réclamoit d'ailleurs les pactes de famille & de succession réciproque, conclus en 1522 & 1524, entre l'Empereur Charles V, fondateur de la branche d'Espagne, & l'Empereur Ferdinand I, son frere, qui avoit fondé la branche d'Allemagne, & ceux de 1617 & 1622; enfin il alléguoit les droits de sa mere, seconde fille du Roi Philippe III, le Testament du Roi Philippe IV, qui substituoit au Roi Charles II, son fils, les enfans de l'Empereur Léopold, & la renonciation de la Reine Marie Térèse, femme de Louis XIV, & ayeule du Duc d'Anjou. Mais la France répondoit à ces argumens, que l'ordre de succession établi dans une Monarchie, par les Loix fondamentales du pays, obligeoit les Souverains eux-mêmes, & ne pouvoit point être interverti sans l'aveu & le consentement de la Nation : Que l'ordre de succession, anciennement reçu & établi en Espagne, par la Loi des *siedas partidas*, étoit linéal & cognatique, de maniere que la succession ne passoit pas d'une ligne ou d'une branche à l'autre, qu'à l'extinction absolue de la branche regnante, en héritiers mâles & femelles; que les Pactes de 1522, 1524, 1617 & 1622, ne pourroient donc pas être allégués contre ces formes antiques, quand même ils auroient stipulé la succession réciproque des mâles issus des deux branches de la Maison d'Autriche, à l'exclusion des femmes; mais que ces Pactes, en stipulant la réversibilité des Etats d'Allemagne à la branche

d'Espagne, au défaut de la postérité masculine de Ferdinand I, bien loin d'établir aucune réciprocité en faveur de la branche d'Allemagne, au défaut de la postérité masculine de Charles V, y étoient absolument contraires; que le Testament de Charles V, de 1554, & celui de Philippe II, de 1594, appelloient très-expressément, au défaut d'hoirs mâles, les femmes issues de leur branche, préférablement à la branche Autrichienne; que les droits de l'Impératrice Marie Anne, mere de l'Empereur Léopold, & fille cadette du Roi Philippe III, ne venoient qu'après ceux de la Reine Marie Térese, femme de Louis XIV, & fille de Philippe IV, Roi d'Espagne, & encore après ceux de la Reine Anne, femme de Louis XIII, & fille aînée du Roi Philippe III; que le Testament du Roi Philippe IV ne pouvoit pas être opposé aux loix fondamentales de la Monarchie; qu'il avoit d'ailleurs perdu toute sa valeur & son efficacité, à l'instant même que le Roi Charles II, son fils, eut atteint l'âge requis pour *tester* lui-même: que ce Prince, qui possédoit la Couronne d'Espagne, en vertu de la constitution de cette Monarchie & de son propre droit, & non pas aux droits de son pere, avoit eu, sans difficulté, la même faculté de faire un Testament, que le Roi Philippe IV, & que cette loi postérieure avoit nécessairement dérogé à la Loi précédente: que la renonciation de la Reine Marie Térèse n'avoit aucunement pu préjudicier à ses enfans, qui tenoient leurs droits, non pas de cette Princesse, mais d'une loi qu'il n'étoit pas dans son pouvoir d'enfreindre, & que la Nation seule, qui l'avoit portée, auroit pu abroger à leur égard: qu'un Roi d'Espagne ayant stipulé cette renonciation, sans le concours de la Nation, il avoit dû être libre au Successeur de ce Prince, Roi d'Espagne comme lui, de l'annuller, quant à son effet; & qu'enfin le Roi Charles II avoit pourvu de reste à l'objet que son pere avoit eu en vue, en exigeant la renonciation de la Reine Marie Térèse: que le Roi Philippe IV ne s'étoit proposé autre chose, que d'empêcher la réunion des Couronnes de France & d'Espagne sur une même tête, & que le Roi Charles II en avoit fait une condition essentielle de son Testament, &c.

Ces raisons ne satisfirent pas l'Empereur : il prit le parti de faire valoir ses droits par les armes, & ne s'occupa, dès ce moment, que des moyens de susciter, de toutes parts, des ennemis à la France. Il propose à la Diéte de se déclarer en sa faveur, contre cette Couronne; mais la plupart des Etats embrassent une entiere neutralité : les seuls Cercles de Souabe & de Franconie, prévoyants l'orage qui se formoit dans leur voisinage, renouvellerent, à Heidenheim, le 23 Novembre, leur ancienne association, en protestant, toutefois, de ne vouloir se mêler en rien des différends relatifs à la succession d'Espagne.

Négociations fameuses touchant l'érection du Duché de Prusse en Royaume : les conjonctures étoient uniques pour les favoriser. L'Empereur, qui avoit encore refusé, en 1695, de reconnoître la Prusse pour un Duché séculier, ne fit aucune difficulté de la reconnoître pour un Royaume, dès que l'Electeur de Brandebourg lui eut promis des secours contre la France. L'Angleterre & la Hollande furent gagnées par le même motif. Les différends, qui venoient d'éclater entre la Suéde d'une part, & le Roi de Pologne, le Roi de Danemarck & la Russie, de l'autre part, procurerent au nouveau Roi de Prusse, le consentement de ces quatre Couronnes, qui avoient un intérêt égal à le ménager ; & les Etats d'Allemagne suivirent, sans difficulté, l'exemple de l'Empereur, & des Puissances leurs Alliés : il ne resta que la France avec l'Espagne, le Pape & l'Ordre Teutonique, qui s'opposerent ouvertement à cet établissement : la France & l'Espagne, par des raisons politiques, & pour se faire rechercher ; le Pontife, par zèle de Religion, & parce qu'il étoit prévenu de l'idée que le Saint-Siége seul pouvoit créer des Royaumes nouveaux ; & l'Ordre Teutonique, par réminiscence de son ancienne Souveraineté de la Prusse, & pour placer, à propos, une protestation contre l'envahissement de cette Province.

La guerre éclate dans le Nord. Le Roi de Pologne, qui ne se proposoit rien de moins que de s'assujettir cette République, comptoit s'en frayer le chemin par la conquête de la Livonie; & le Czar Pierre, réduit au rôle stérile d'une Puissance Asiatique, vouloit, à

tout prix, avancer les frontieres de son Empire jusqu'aux bords de la mer Baltique. Ces deux Alliés fondent, à la fois, sur la Livonie. Le Roi de Suéde, après avoir forcé de Danemarck à souscrire aux conditions du Traité de Travendal, passe, avec un corps de 10,000 hommes, dans cette Province, & y remporte, sur l'armée Russe, qui assiégeoit Narva, la victoire incroyable du 30 Novembre.

Fondation de l'Académie des Sciences de Berlin.

1701.

Les Princes Correspondans contre le neuvieme Electorat, s'assemblent, à Francfort, pour reprendre leurs délibérations d'après les erremens du Congrès de Nuremberg. L'Empereur & le Roi de France y envoyent chacun des Ministres, afin de les attirer dans leurs intérêts respectifs. Mais Léopold trouva bientôt moyen de captiver tous les esprits de cette Assemblée, en contractant avec elle une obligation solemnelle de terminer la contestation, qui divisoit l'Empire, à l'entiere satisfaction du Collége des Princes. Cette déclaration fut acceptée préférablement aux offres de la France, & le Congrès de Francfort se sépara, après avoir encore résolu que les Princes Correspondans observeroient une exacte neutralité concernant la succession d'Espagne. La Diéte reprend son activité, & l'Empereur, secondé par les bons offices du Roi de Prusse, & par l'or des Puissances maritimes, s'attache successivement, par des Traités particuliers, la plupart des Membres de la redoutable opposition.

Le Ministere Impérial n'augurant rien de favorable des dispositions que la Diéte marquoit, touchant la guerre qu'il méditoit contre la France, se tourne du côté des Cercles, dont la constitution les rendoit plus susceptibles de recevoir l'impulsion qu'il s'agissoit de donner à l'Empire. Les Cercles de Haut & Bas-Rhin, de Baviere, de Franconie & de Souabe, assemblés à Heilbronn, concluent ensemble une association conforme, en tous points, à celle de Heidenheim, de l'année précédente, & munie, comme elle, de la clause, que les Cercles Confédérés ne prendroient point de part

aux différends subsistans par rapport à la succession d'Espagne. Mais cette résolution si convenable à la position & aux intérêts des Cercles, & dont l'expérience des deux dernieres guerres ne prouvoient que trop la sagesse, céda bientôt aux insinuations artificieuses du Comte de Loewenstein, que Léopold députa dans la Haute-Allemagne, pour l'entraîner dans son parti.

Les Electeurs de Baviere & de Cologne s'allient secrétement avec la France, & levent des troupes nombreuses dans leurs Etats. Le premier de ces Princes, qui étoit Gouverneur-Général des Pays-Bas, fait entrer des troupes Françoises dans toutes les Forteresses de ces Provinces. L'Electeur de Cologne, son frere, menacé d'une invasion de la part des Souverains de Juliers & de Clèves, suit cet exemple, & reçoit garnison Françoise dans les Places fortes de son Electorat, & dans la Citadelle de Liége.

Le Roi de Portugal reconnoît le Roi Philippe V d'Anjou, & conclut une alliance offensive & défensive avec la France & l'Espagne. Les Ducs de Savoie & de Mantoue, la Duchesse de la Mirandole, & la République de Gênes reconnoissent pareillement ce Prince, malgré les lettres déhortatoires du Conseil-Aulique de l'Empire, qui les déclara, pour cette raison, coupables de félonie envers leur Suzerain. Les troupes Françoises occupent la Forteresse de Mantoue.

Les Etats-Généraux des Provinces-Unies, dirigés par le Roi d'Angleterre, & ce Prince lui-même, reconnoissent le Roi Philippe V d'Anjou, pour Roi d'Espagne & des Indes, par deux actes du 21 Février. Ces déclarations importantes étoient d'un heureux augure pour la conservation de la tranquillité générale; & l'on peut croire que Léopold n'auroit pas tardé à se repentir de la levée de boucliers qu'il venoit de faire en Italie, pour peu que le Roi Louis XIV eût voulu ménager les esprits & les circonstances; mais, aveuglé par le succès inespéré de ses desseins, mesurant sa conduite plutôt sur la puissance actuelle de sa Maison, que sur la jalousie qu'elle inspiroit à toute l'Europe, ce Prince s'attira incessamment la haine & l'inimitié de l'Angleterre & de la Hollande, celle du Roi Guillaume III, en reconnoissant, après la mort du Roi Jacques II, son

fils, le Prince Jacques Stuart, pour Roi d'Angleterre, & le ressentiment de la Hollande, en mettant des entraves à son commerce, & en lui refusant les Places de sûreté & de barriere, que redoutant le voisinage de la France, cette République demandoit dans les Pays-Bas Espagnols. Dès ce moment, les Conférences, que le Comte d'Avaux avoit entretenu, jusqu'alors, avec les Etats-Généraux, furent rompues, & l'Angleterre & la Hollande conclurent, le 7 Septembre, avec l'Empereur Léopold, la grande Alliance de la Haye, à l'effet de procurer à la Maison d'Autriche, une juste indemnité, par rapport à ses prétentions sur la succession d'Espagne. Les deux Puissances maritimes se réserverent, pour prix des efforts qu'ils alloient faire contre le Roi Philippe V, les pays dont ils parviendroient à s'emparer en Amérique.

Commencement de la guerre en Italie.

Le Duc de Savoie, dont le Roi d'Espagne venoit d'épouser la fille, commandoit, en qualité de Généralissime, l'armée combinée de France, d'Espagne & de Savoie. Le Prince Eugène pénétre en Italie, par les gorges du Trentin : il force, le 9 Juillet, le poste de Carpi, repousse l'armée Alliée, le 1 Septembre, à la bataille sanglante de Chiari, dans le Duché de Modène, & s'empare de tout le pays au-delà de l'Oglio & de l'Adda. La Mirandole se rend aux troupes Impériales, le 22 Décembre. Le Duc de Savoie entretenoit, dès-lors, des intelligences secretes avec le Prince Eugène, dont l'effet ne se dévoila que l'année suivante, mais qui furent cause de tous les revers de cette campagne.

Les sieurs de Binder & d'Obrecht, Commissaires nommés par l'Empereur & le Roi Louis XIV, pour juger les prétentions que la Duchesse d'Orléans formoit sur la succession de la branche Palatine de Simmeren, rendent, à Francfort, une double Sentence : le premier débouta cette Princesse de ses demandes : le second lui adjugea la moitié des Duchés de Simmeren & de Lautern, & du Comté de Spanheim. Cette affaire est renvoyée à la décision de la Rote de Rome.

Transaction de Hambourg, du 8 Mars, concernant la succession

litigieuse de Mecklenbourg-Gustrow. Le Duc de Mecklenbourg-Schwerin, renonça au bénefice de l'Arrêt, qui la lui adjugeoit toute entiere, & céda au Duc de Mecklenbourg-Strelitz, pour l'indemniser de ses prétentions, la Principauté de Ratzebourg, avec la voix qui lui adhéroit, à la Diéte, la Dynastie de Stargard, & les deux Commanderies de Némerow & de Mirow.

Le Duc de Glocester, fils du Prince Georges de Danemarck; & de la Princesse Anne d'Angleterre, & héritier éventuel du Trône de la Grande-Bretagne, étant mort, le 10 Août de l'année précédente, le Parlement d'Angleterre déclare, le 12 Juin, qu'arrivant le décès du Roi Guillaume, ou de la Princesse Anne Stuart, sa belle-sœur, sans enfans, l'Electrice Douairiere de Hannover, Sophie, qui étoit la plus prochaine de la succession dans la ligne Protestante, & ses descendans, après elle, succéderoient à la Couronne Britannique. Nous avons observé, ci-dessus, que cette Sophie étoit fille du malheureux Frédéric V, Electeur Palatin, & de sa femme, Elisabeth Stuart, qui étoit fille du Roi Jacques I.

Frédéric I, Electeur de Brandebourg, se fait proclamer Roi de Prusse, & se couronne, de ses propres mains, à Kœnigsberg, le 15 Janvier.

Le Roi de Suéde, Charles XII, défait les troupes Russes & Saxonnes, près de Riga, le 19 Juillet, & reprend le Fort de Dunamund, dont elles s'étoient emparé,

1702.

L'Empereur, ne pouvant pas encore induire l'Empire à déclarer comitialement la guerre à la France, se retourne vers les Cercles, & parvient à faire conclure, le 16 Mars, à Heilbronn, une association particuliere des Cercles de Franconie, de Souabe & d'Autriche. Ceux du Haut & Bas-Rhin y entrent, le 20 Mars, & tous cinq accédent, deux jours après, à la grande Alliance. Dès ce moment, il ne parut plus douteux que l'Empire, en Corps, ne prendroit incessamment une part directe & essentielle à la guerre qui s'étoit rallumée

contre la France : en effet, la Diéte la déclara à cette Couronne, le 30 Septembre.

L'Electeur de Baviere renouvelle à l'Empereur son offre de neutralité, pour lui, & pour l'Electeur de Cologne, son frere, & promet, à la fin, de faire cause commune avec le reste de l'Empire, si Léopold vouloit lui rembourser les dépenses énormes que les guerres de Hongrie & son Gouvernement des Pays-Bas lui avoient causés : comme il n'essuya que des refus, & que les Alliés de l'Empereur commencerent même les hostilités contre la France, par l'invasion de l'Electorat de Cologne, ce Prince s'allie plus étroitement avec le Roi Louis XIV, & celui-ci, fondé des pouvoirs de Philippe V, Roi d'Espagne, lui transporte, le 7 Novembre, la Souveraineté des Pays-Bas.

Les Ducs de Brunswick-Wolffenbuttel, qui avoient levé un corps de 12,000 hommes pour le service du Roi, sont obligés d'en donner une partie à l'Empereur, & de congédier le reste.

L'Empereur, l'Angleterre & la Hollande, déclarent la guerre, le 15 Mai, à la France, & au Roi Philippe V d'Espagne. Louis XIV l'avoit déclarée, dès le 22 Avril, à la République des Provinces-Unies.

Evénemens de la guerre.

En Allemagne ; une armée, composée de troupes Hollandoises & Brandebourgeoises, s'empare de Kayserswerth, dans l'Electorat de Cologne, après un siége de deux mois. L'armée Impériale, renforcée par les contingents des Cercles associés, & commandée par le Roi des Romains, prend Landau, le 11 Septembre, après un siége de trois mois. Le Margrave de Bade-Bade, cherchant à pénétrer dans la Haute-Alsace, par le territoire de Bâle, est battu par le Marquis de Villars, à Fridlingen, le 14 Octobre. Le Comte de Tallard prend Trèves, le 25 Octobre, & Trarbac, le 3 Novembre. L'Electeur de Baviere surprend les Villes Impériales d'Ulm & de Memmingen, & s'empare de plusieurs autres postes, en Souabe, qui lui étoient nécessaires, pour s'ouvrir une communication avec la France.

Evénemens remarquables sous LÉOPOLD.

En Italie ; surprise de Crémone, le 1 Février, par le Prince Eugène, qui en fut chassé, sur-le-champ, par la garnison : mais le Maréchal de Villeroi demeura son prisonnier. Les deux Couronnes ôtent le commandement de l'armée combinée au Duc de Savoie, qui leur étoit devenu plus que suspect. Le Duc de Vendôme, qui lui succéda, bat le Général Visconti, à Santa-Vittoria, le 26 Juillet, & s'empare du Duché de Modène. Le Prince Eugène est obligé de lever le blocus de Mantoue, le 1 Août. Bataille de Luzara, le 15 Août, dont les deux partis s'attribuerent l'honneur ; mais le fruit en demeura au Duc de Vendôme, qui se rendit maître de Luzara, &, le 9 Septembre, de Guastalla.

Aux Pays-Bas ; le Duc de Bourgogne repousse l'armée Alliée, jusques sous le canon de Nimégue, le 11 Juin ; mais bientôt elle se remet en campagne, & s'empare, sous le commandement du Comte Malborough, de Venlo, le 7 Octobre ; de Stefanswert & de Ruremonde, le 7 Octobre, & de la Ville & Citadelle de Liége, les 14 & 23 du même mois.

Le différend, concernant la succession Palatine, est décidé définitivement, par une Sentence de la Rote, qui adjugea à la Duchesse d'Orléans, une somme de 300,000 scudis, pour lui tenir lieu de toutes ses prétentions, & à condition d'imputer sur cette somme, toutes celles que cette Princesse avoit reçues depuis la paix de Ryswick, en conséquence de ce Traité.

Mort de Guillaume III de Nassau, Roi d'Angleterre, Stadhouder des Provinces-Unies, & Prince d'Orange, le 8 Mars. La Couronne d'Angleterre passa à la Reine Anne Stuart, seconde fille du Roi Jacques II, & femme de Georges de Danemarck, frere cadet du Roi Christian V. Le Stadhoudérat fut supprimé. Quant aux terres patrimoniales que ce Prince délaissa, & qui consistoient dans les Comtés de Lingen & de Moers en Allemagne, dans quantité d'autres terres répandues aux Pays-Bas, & dans la Principauté d'Orange, elles devinrent l'objet d'une longue contestation entre le Prince Jean-Guillaume Frison de Nassau Dietz, neveu, *à la mode de Bretagne*, du Roi Guillaume III, & son légataire universel d'une part, & le nou-

veau Roi de Prusse, cousin issu de germain du défunt par sa mere, Louise d'Orange, & appellé à cette succession par le Testament du Prince Frédéric Henri, leur ayeul commun de l'autre part. Cette contestation ne fut terminée qu'en 1732, par voie d'accommodement. Le Roi Louis XIV adjugea la Principauté d'Orange au Prince de Conti.

Le Roi de Suéde poursuit les troupes Saxones jusqu'en Pologne: il s'empare, au mois de Mai, de Varsovie, & défait les Saxons, à Clissow ou Pinczow, près de Cracovie. Il déclare hautement qu'il ne bornera sa vengeance qu'au détrônement du Roi Auguste II.

1703.

Evénemens de la guerre.

En Allemagne; deux armées Impériales fondent, à-la-fois, sur la Baviere; mais l'Electeur bat la premiere, commandée par le Comte de Schlick, le 11 Mars, près de Passaw, & la seconde, commandée par le Comte de Styrum, à Einhausen, près de Burglengenfeld, dans le Haut-Palatinat. Il se rend ensuite maître de Ratisbonne, le 9 Avril. Le Maréchal de Villars, après s'être emparé de la forteresse de Kehl, le 9 Mars, force les gorges de la Forêt-Noire, par la vallée de la Quinche, & joint l'Electeur, le 12 Mai, près de Duttlingen. Ils concertent alors, avec le Duc de Vendôme, une entreprise sur le Tirol: l'Electeur se rend maître de la forteresse de Kufstein, le 18 Juin, & d'Inspruck, le 26 du même mois; tandis que le Duc de Vendôme forçoit les gorges du Trentin, pour lui prêter la main. Mais la résistance désespérée des Paysans de Tirol, donna le tems au Général de Vaubonne, de venir au secours de cette Province; & la défection ouverte du Duc de Savoie ayant rappellé le Duc de Vendôme à la défense de l'Italie, l'Electeur renonça aussi, de son côté, à cette expédition. Il défait une seconde fois le Comte de Styrum, près de Hœchstætt, le 20 Septembre, & se rend maître d'Ausbourg, le 13 Décembre, & de Passaw, le 4 Janvier suivant.

Les Alliés prennent Rhinberg, le 9 Février, & Bonn, le 15 Mai. Le Duc de Bourgogne, s'empare du vieux Brisac, le 6 Septembre, & le Maréchal de Tallard reprend Landau, le 15 Novembre, après

avoir défait, la veille, le Prince Héréditaire de Hesse-Cassel, depuis Roi de Suéde, sous le nom de Frédéric I, à la bataille de Spirebac.

Aux Pays-Bas; le Maréchal de Villeroi force Tongres, le 10 Mai, & le Maréchal de Boufflers bat le Baron d'Obdam, qui commandoit l'armée Hollandoise à Eckeren, le 30 Juin. Les Alliés prennent Huy, le 25 Août, & Limbourg, le 27 Septembre. La Forteresse de Gueldres se rend aux troupes Prussiennes, le 17 Décembre, après un blocus de quatorze mois.

En Italie; le Duc de Savoie, gagné par les intrigues du Comte d'Auersberg, rompt ouvertement avec la France; il se ligue avec l'Empereur, le 5 Janvier, & accéde enfin, le 25 Octobre, à la grande Alliance, au-moyen de la cession éventuelle que l'Empereur lui fit, du Duché de Montferrat, des Forteresses d'Alexandrie & de Valence, de tout le pays situé entre le Pô & le Tanaro, de la Lomaline & du Val de Sessia. Le Comte de Stahremberg lui amene un secours considérable de troupes Impériales, dont le Duc de Vendôme ne put point empêcher la jonction. Les François se rendent maîtres de tout le Duché de Savoie, excepté Montmélian.

Le Roi de Portugal quitte le parti de Louis XIV, & entre dans la grande Alliance, le 26 Mai; soit par un effet de la terreur que les flottes combinées de l'Angleterre & de la Hollande répandoient sur les côtes de ce Royaume, & contre lesquelles il avoit vainement imploré le secours de la France; soit qu'il eût été séduit par l'appas de quelques démembremens de l'Estramadoure & de la Gallice, & de la cession de tout ce que l'Espagne possédoit au nord du Rio-de-la-Plata. Cet événement imprévu changea totalement le systême des Alliés; leurs vœux & leurs projets s'étoient bornés, jusqu'alors, à procurer une indemnité quelconque, à la Maison d'Autriche, aux dépens de la France & de l'Espagne; mais, dès ce moment, leurs vues ne tendirent plus à moins qu'à précipiter Philippe V de son Trône, pour y placer un Archiduc. Tout sembloit favoriser ce dessein. Les forces du Portugal pouvoient être comparées à celles de l'Espagne, dans l'épuisement total où cette Monarchie, jadis

si formidable, étoit tombée. Il ouvroit d'ailleurs, aux troupes alliées, un passage facile jusqu'au cœur des Castilles; & les auteurs de cette révolution y voyoient, avec confiance, l'alternative infaillible de la conquête de l'Espagne, ou d'une diversion ruineuse, qui forceroit Philippe V à rappeller à la défense de ses foyers, les troupes qui combattoient en Italie & dans les Pays-Bas. Ces vastes projets furent, en partie, justifiés par l'événement; mais il s'en fallut de beaucoup que les ennemis de la France ne tirassent, de l'alliance du Portugal, tous les avantages qu'ils s'en étoient promis. La jalousie se mit incessamment entre les Anglois, les Hollandois & les Portuguais, par rapport aux conquêtes que chacune de ces nations prétendoient faire dans l'Amérique Espagnole; & l'envie & la défiance qu'elles s'inspiroient mutuellement, firent avorter, à la fin, tous leurs projets d'envahissement. Il en fut, à-peu-près, de même des plans de campagne, que les Alliés avoient fondés, sur la coopération des forces Portuguaises : elles leur manquerent communément au besoin; & le Portugal, après avoir servi à faire, inutilement, beaucoup de mal à l'Espagne, non-seulement se vit, à la fin, frustré de toutes ses espérances, mais il tomba lui-même, par une suite de l'enthousiasme qui l'avoit saisi pour ses Alliés, dans la dépendance la plus étroite & la plus ruineuse, de l'Angleterre.

L'accession du Roi de Portugal, à la grande Alliance, détermine l'Empereur à faire partir, pour l'Espagne, l'Archiduc Charles, son second fils, à qui le Trône de cette Monarchie étoit destiné. Déclaration solemnelle, du 19 Septembre, par laquelle Léopold, & le Roi Joseph I, céderent & abandonnerent, à ce Prince, tous les droits qui leur compétoient, sur les Royaumes de Charles II. Cette Déclaration fut suivie d'un Pacte de famille & de succession réciproque, par lequel on stipula, qu'à l'extinction, de l'une ou l'autre des deux branches de la Maison d'Autriche, qui alloient s'établir, la survivante en recueilleroit l'héritage, à l'exclusion des femmes issues de la branche éteinte; bien entendu que si la branche aînée s'étant éteinte la premiere, la seconde venoit aussi à manquer d'hoirs mâles, les descendans femelles de Joseph I reprenant leurs droits de succession, hériteroient indistinctement de tous les Etats de la Maison

d'Autriche, préférablement aux Archiduchesses procréées du sang de Charles, &, à leur exclusion, jusqu'à l'infini.

L'Empereur reçoit le premier Assesseur de Religion Calviniste, dans son Conseil Aulique, en vertu de son Traité d'alliance avec le Roi de Prusse, Electeur de Brandebourg.

Le Roi de Suéde défait, le 1 Mars, les troupes Saxones, près de Pultowsk, & s'empare de la plus grande partie de la Prusse Polonoise.

Soulévement des Hongrois sous le Prince Ragoczy.

1704.

Evénemens de la guerre.

En Allemagne; l'Electeur de Baviere, renforcé par deux nouveaux corps d'armée, que les Maréchaux de Marsin & de Tallard lui amenerent, menace, à-la-fois, la Souabe & l'Autriche. Le Duc de Malborough, à la tête des troupes Angloises & Hollandoises, quitte subitement les Pays-Bas, pour voler au secours de l'Empereur & de l'Empire. Le Prince Eugène le joint avec les troupes Impériales, & ils se réunissent, le 22 Juin, près d'Ulm, avec le Margrave de Bade, qui commandoit l'armée des Cercles. Ces trois Généraux se portent alors sur la Baviere : ils forcent, le 2 Juillet, les retranchemens que l'Electeur avoit fait construire sur la montagne de Schellemberg, pour la défense de la Ville de Donawert; ils s'emparent de cette Place, & forment le siége d'Ingolstadt, sous les ordres du Margrave de Bade. L'Electeur, au lieu de ruiner ses ennemis, comme il le pouvoit, en temporisant, marche, avec toute son armée, au secours de cette forteresse, & livre, très-mal-à-propos, aux Alliés, le 15 Août, la fameuse bataille de Hoechstett. Cette journée fut décisive pour le sort de l'Allemagne. Plus de la moitié de l'armée Françoise & Bavaroise y fut détruite, ou fait prisonniere; le reste regagna, avec peine, les bords du Rhin, abandonnant aux vainqueurs, la Souabe & la Baviere. Il n'y eut que la garnison d'Ulm qui fit une foible défense : elle se rendit le 12 Septembre. Ces circonstances flateuses rappellerent le Roi des Romains à la tête de l'armée combinée. Il s'empare, une seconde fois, de Landau, le 23 Novembre, après un siége de deux mois, pendant que le Duc Malborough se

rendoit maître de Trèves, le 20 Octobre, & que le Prince héréditaire de Hesse-Cassel réduisoit la Ville & le Château de Trarbac. L'Electeur de Baviere est forcé de se réfugier en France, en abandonnant tous ses Etats. L'Electrice, sa femme, fille du Roi Sobieski, conclut, en son nom, le 17 Novembre, au village d'Ilbersheim, dans le quartier-général, devant Landau, une capitulation générale, au moyen de laquelle elle remit, purement & simplement, ces Provinces au pouvoir de l'Empereur, à l'exception de la Ville & de l'Intendance de Munick, qui furent réservés, sous la Souveraineté Impériale, à l'entretien de cette Princesse, & de ses enfans. L'Empereur nomme le Comte de Loewenstein, Stadhouder-général des Terres de Baviere.

Aux Pays-Bas; la campagne se borna, de la part des Alliés, à la prise du Fort Saint-Isabelle, & au bombardement de Namur.

En Italie; le Comte de Stahremberg, à la tête des troupes auxiliaires, que l'Empereur envoyoit au Duc de Savoie, joint ce Prince près d'Albe, sur le Tanaro. Le Duc de Vendôme s'empare du Duché de Modène, pour punir le Duc, du Traité qu'il avoit fait avec l'Empereur. Une autre armée Françoise, après avoir occupé le Duché de Savoie, se rend maître de la plus grande partie du Piémont.

En Espagne; l'Archiduc Charles débarque, le 9 Mars, à Lisbonne, après avoir resserré, lui-même, en passant à la Haie & à Londres, les liaisons que l'Empereur avoit formées, en son nom, avec les Puissances maritimes. Les Alliés forment une tentative infructueuse sur Barcelone: mais ils sont plus heureux à Gibraltar, dont ils s'emparent, après une légere défense, le 4 Août. L'armée Espagnole fait, vainement, tous ses efforts, pour reprendre cette Place importante.

Révolution fameuse dans la Chambre Impériale. L'Electeur de Trèves étoit alors Grand-Juge de ce Tribunal; & comme les soins que ce Prince devoit aux affaires de son Electorat, ne lui permettoient pas de demeurer habituellement à Wetzlar, il avoit confié l'exercice de ses fonctions au Baron d'Ingelheim, Président Catholique de cette Cour Souveraine. Bientôt cette distinction & l'abus,

qu'on accusoit le Baron de faire, de son autorité précaire, remplirent la Chambre de jalousie & d'animosité. Ces haines éclaterent, à l'occasion de la préférence, justement méritée, que M. d'Ingelheim accorda à un Conseiller présenté par l'Electeur de Baviere, sur un nominataire de l'Empereur. Le Comte de Solms, Président Protestant, que la hauteur de son Collégue affectoit particuliérement, se prévalut du mécontentement que la Cour Impériale témoignoit contre celui-ci, pour l'attaquer vivement, & il se trouva un Assesseur de sa faction, nommé Pyrck, qui poussa le ressentiment jusqu'à déchirer impitoyablement le Président d'Ingelheim, & ses partisans, dans un libelle, qu'il répandit contr'eux. Le Baron en porta plainte à la Chambre assemblée, & ce Tribunal condamna Pyrck à une interdiction absolue; mais le Comte de Solms fit casser cet Arrêt par la Cour Impériale, & il en obtint un ordre précis de *réintroduire* solemnellement cet Assesseur, dans sa place. Cependant il ne put pas s'acquitter de cette commission. Informé des ordres que son Collégue avoit reçus, le Baron d'Ingelheim fit apposer le scellé au Greffe & aux Archives de la Chambre, & quitta Wetzlar avec tous ses adhérents. Dès ce moment, ce Tribunal fut entiérement fermé, au grand détriment de la Justice, & il ne reprit son activité qu'au bout de sept ans.

Continuation des troubles de Hongrie. Le Parti du Prince Ragoczy, fortifié par les Comtes de Bercheny, Caroly & Forgatsch, s'empare de quantité de Villes de ce Royaume, & insulte les retranchemens devant Vienne; mais il est battu, le 13 Juillet, près de Raab, & le 26 Décembre, près de Tyrnau.

Le Czar Pierre-le-Grand & le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, concluent, le 30 Août, à Narva, dont le Czar venoit de s'emparer, une alliance offensive & défensive contre le Roi de Suéde. Pierre I s'y engagea formellement de remettre à la République de Pologne les conquêtes qu'il feroit sur les Suédois en Livonie. Le Roi Charles XII poursuit ses projets de vengeance contre le Roi de Pologne. Il engage le Cardinal Radziowicky, Primat de Pologne & Archevêque de Gnesne, à publier un interregne, sous prétexte qu'Auguste II avoit

Evénemens remarquables sous LÉOPOLD.

avoit enfreint ses *Pacta conventa*, en commençant une guerre sans l'aveu de la République : ce Prélat prononce l'Arrêt de déposition dans une Diéte, qu'il convoqua, pour cet effet, à Varsovie ; après quoi, cette Assemblée élut solemnellement à sa place, le 21 Juillet, Stanislas Leczinski, Palatin de Posnanie. Retraite fameuse du Général Schulembourg, avec l'armée Saxone, devant le Roi Charles XII, qui la poursuivit plus de 180 lieues, & la harcela continuellement sans pouvoir l'entamer.

1705.

Prêt à prononcer la Sentence du ban d'Empire contre les Electeurs de Baviere & de Cologne, l'Empereur meurt, après un regne de quarante-six ans.

Léopold avoit toutes les qualités d'un honnête homme : de la piété, un zèle ardent pour sa Religion, un attachement sincere pour la vertu, de la pénétration, une mémoire singuliérement heureuse; mais un esprit flexible jusqu'à la foiblesse, & trop facile à subjuguer. Destiné, dès son enfance, à l'état Ecclésiastique, il reçut une éducation conforme à cette vocation prématurée : il fut instruit dans toutes sortes de sciences, au point de pouvoir passer pour savant ; mais on négligea totalement de lui enseigner l'art de regner. Parvenu à la Couronne, par la mort de son frere aîné, dans un âge qui ne connoît & ne cherche que le plaisir, entouré d'objets nouveaux & difficiles à saisir, & assez éclairé pour ne pas se juger capable de conduire lui-même ses affaires, il en abandonna le soin à ses Ministres, & contracta, dès sa jeunesse, l'habitude de se laisser gouverner. Il fut dominé, tour-à-tour, par ses Femmes, par ses Ministres & par ses Confesseurs : livré à leurs conseils avec une pleine sécurité, jouet de leurs intrigues, & persuadé de bonne foi que leur rôle se bornoit à exécuter ses volontés, tandis qu'ils les dirigeoient souverainement. Contemporain des Rois Louis XIV & Guillaume III, le premier de ces deux rivaux de gloire méprisa sa foiblesse, & l'autre remua l'Univers pour la secourir : mais tous deux y furent trompés, & Léopold devint, par une suite de leurs erreurs,

le Reſtaurateur de l'autorité Impériale, & le Fondateur de la puiſſance actuelle de ſa Maiſon.

L'autorité Impériale ſe trouvoit preſque anéantie à la mort de Ferdinand III. Les Traités de Weſtphalie, en la réduiſant dans les bornes les plus étroites, lui avoient donné pour rivale, l'autorité des Etats, & pour ſurveillans, les deux garants de ces Traités. Les haines & les défiances, que l'intolérance & le deſpotiſme de Ferdinand II avoit attiré ſur ſa Maiſon, n'étoient pas encore éteintes; & le Prince, le plus foible, ſe plaiſoit à eſſayer, pour ainſi dire, ſa liberté renaiſſante, en contrariant la Cour Impériale dans ſes vues les plus ſalutaires. L'influence de la France dirigeoit, à ſon gré, les délibérations de la Diéte; & dans le particulier des Cours, l'on vit, plus d'une fois, des Etats du premier ordre, rechercher ſon arbitrage, après avoir refuſé la médiation du Chef de l'Empire. Ç'eût été fait de la majeſté des Empereurs & de l'unité du ſyſtême Germanique, ſi, dans ces circonſtances épineuſes, il ſe fût rencontré, ſur le Trône d'Allemagne, un Prince vif, orgueilleux, entreprenant : mais le miniſtere de Léopold y oppoſa une patience à toute épreuve, un flegme que rien ne démontoit, une ſorte d'inſenſibilité dont le principe échappa à la pénétration des plus clairvoyans. Il affecta la plus grande foibleſſe, un épuiſement total, une nullité irréparable : il parvint, par cette conduite peu commune, à perſuader toute l'Europe, que la Maiſon d'Autriche n'étoit plus à craindre; & il détourna, avec la même adreſſe, les défiances de l'Empire & la jalouſie univerſelle ſur le Roi de France, qui, trompé le premier par ces apparences, contribua, plus que tout autre choſe, par l'étalage de ſa grandeur, à ce ſuccès de la politique Autrichienne. La Capitale de Léopold aſſiégée par les Turcs, ſes armées réduites à une dixaine de régimens mal entretenus, ſes finances détruites, la Bohême couverte de ruines & la Hongrie déchirée par la rébellion & le mécontentement, tous ces objets funeſtes formoient, ſans doute, un contraſte frappant avec l'éclat de la France, dans les beaux jours de Louis XIV, lorſque ce Prince, maître d'un Royaume floriſſant & abondant en reſſources, aſſembloit des armées de 200,000 hommes

Evénemens remarquables sous LÉOPOLD.

sur ses frontieres, qu'il couvroit l'Océan de ses flottes, & triomphoit de l'Europe entiere réunie contre lui. Mais ce n'étoit pas assez d'avoir inspiré à l'Empire, & aux Puissances voisines de la France, des craintes & des défiances contre elle : la terreur que ses armes répandoient au loin, auroit pu enchaîner ces sentimens & les rendre infructueux : il falloit encore rendre la France odieuse, & la tâche étoit trop difficile; mais la politique pernicieuse du Marquis de Louvois en épargna la peine au ministere de Léopold. Le systême bruyant des réunions, l'invasion inconsidérée de l'Allemagne, en 1688; la destruction horrible du Palatinat; plusieurs autres griefs, moins fondés, auxquels on auroit peut-être applaudi, en 1660, exciterent, trente ans après, une haine, un déchaînement universel contre cette Couronne. Le même enthousiasme, qui avoit jetté l'Empire entre les bras de la France, le saisit en faveur de la Maison d'Autriche. On ne vit plus dans le Roi, garant de la paix de Westphalie, que l'ennemi le plus dangereux de la liberté Germanique; & dans sa puissance, qu'un torrent destructeur, auquel on ne pouvoit pas opposer de digues assez fortes. La Maison d'Autriche y fut destinée, par le vœu des mêmes peuples, que la France avoit protégés contr'elle, & l'Allemagne se sacrifia avec autant de vivacité, pour rétablir & pour affermir la puissance de l'Empereur, qu'elle en avoit mis, cinquante ans auparavant, à la miner & l'affoiblir. Quelques Bourgs réunis par la France, en 1680 & 1681, valurent à Léopold, en 1691 & 1702, l'association des Cercles : l'Empire apprit à connoître ses forces, & il rassembla, plus d'une fois, 70,000 hommes sur les bords du Rhin, indépendamment des troupes innombrables que les Etats fournirent, à l'envi, à l'Angleterre & à la Hollande.

Cette révolution fut tellement complete, que la Suéde, cette Puissance militaire, si formidable aux Ferdinands, ne conserva qu'une influence précaire dans les affaires d'Allemagne, & qu'elle ne maintint l'opinion de son crédit, qu'en s'alliant étroitement avec la Maison d'Autriche.

Naissance & avénement à la Couronne.	Evénemens remarquables.
JOSEPH I, fils aîné de l'Empereur Léopold, & d'Eléonore-Magdelaine de Neubourg, né le 26 Juillet 1678, sacré Roi héréditaire de Hongrie en 1687, élu Roi des Romains à Ausbourg, le 24 Janvier 1690, succéde à son pere le 5 Mai 1705, âgé de 27 ans.	1705.

LA MORT de Léopold ne causa point de changement dans les affaires générales de l'Europe. Joseph soutint le systême que son pere avoit embrassé. Son esprit étoit plus vif & plus entreprenant, éloigné des finesses de la politique Italienne, plus propre à brusquer les événemens qu'à les attendre, consultant ses Ministres & agissant par lui-même. Léopold avoit préparé l'Allemagne à recevoir les Loix que Joseph lui prescrivit.

Prévenu contre la Cour de Rome par rapport à certaine partialité, qu'on accusoit Clément XI de marquer, en faveur de Philippe V, l'Empereur se brouille totalement avec elle, au sujet du droit des premieres Prieres. Le Pontife prétendoit que ce Prince ne pouvoit pas l'exercer sans une autorisation préalable du Saint Siége, & il appuyoit sa prétention de l'exemple de tous les Empereurs, depuis Frédéric III, qui, le premier, avoit demandé cette faculté, jusqu'à Ferdinand III, qui avoit cessé de la requérir lorsque le Traité de Westphalie lui eut confirmé solemnellement le droit antique des premieres Prieres. Cette querelle n'empêcha pas Joseph I d'user de son droit, sans requérir le consentement de Clément XI, & son exemple a été suivi depuis, sans beaucoup de difficulté.

La Diéte avoit mis en délibération, après la mort de Léopold, si son activité survivoit à l'Empereur, qui l'avoit convoquée. Cette question fut jugée par son Successeur. Joseph continua cette Assemblée, & confirma le Commissariat principal dans ses fonctions.

La Noblesse de Westphalie demande la revision

FEMME.	ENFANS.	1711. *MORT.*	PRINCES *contemporains.*
Wilhelmine-Amélie de Brunswick, fille de Jean-Frédéric de Brunswick, Duc de Hannover, née le 26 Avril 1673, mariée le 15 Janvier 1699, † 10 Avril 1742.	Marie Josephe, née le 8 Décembre 1699, mariée le 20 Août 1719, à Frédéric Auguste III, Roi de Pologne, Electeur de Saxe, † 17 Novembre 1757. Léopold Joseph, né le 28 Octobre 1700, ne vécut que dix mois. Marie Amélie, née le 22 Octobre 1701, mariée le 17 Octobre 1722, à Charles Albert, Electeur de Baviere, Empereur en 1742, veuve le 20 Janvier 1745, † 11 Décembre 1756.	JOSEPH *meurt à Vienne, le 17 Avril 1711, âgé de 33 ans, dont il avoit regné 6. Il est enterré aux Capucins de Vienne.*	*Papes.* Clément XI. 1721. *Maison Ottomane.* Achmet III, déposé en 1730. *Roi de France.* Louis XIV. 1715. *Roi d'Espagne.* Philippe V. 1746. *Rois de Portugal.* Pierre II. 1706. Jean V. 1750. *Reine d'Angleterre & d'Ecosse.* Anne Stuart. 1714. *Roi de Danemarck.* Frédéric IV. 1730. *Roi de Suéde.* Charles XII. 1718. *Roi de Pologne.* Frédéric Auguste II, Electeur de Saxe. 1733. *Roi de Prusse.* Frédéric I. 1713. *Czar.* Pierre Alexiowitz. 1725.

de son fameux procès contre les *Erbmanner* ou Patrices de Munster, à qui elle contestoit la qualité de Nobles chapitrables, mais que la Chambre Impériale leur avoit adjugée. Cette affaire bruyante est portée devant la Diéte, qui nomme des *Reviseurs* pour examiner les titres des *Erbmanner*. Les sentimens de ces Commissaires ayant été également partagés, le Collége des Princes & celui des Villes reconnoissent de concert la légitimité de l'Arrêt de 1685, & opinent que la Noblesse de Westphalie devoit être déboutée de sa demande; mais le Collége Electoral s'oppose vivement à cet avis, & insiste sur la nécessité de nommer de nouveaux Reviseurs en nombre impair. Cette contrariété de sentimens divisa la Diéte jusqu'en 1709, que l'Empereur ratifia enfin l'avis des Electeurs, qui supportoient impatiemment une pluralité formée contr'eux par le Collége des Villes.

Joseph convient secrétement avec les Electeurs, de la procription des Electeurs de Baviere & de Cologne.

Evénemens de la guerre.

En Allemagne; le Maréchal de Villars occupe le fameux camp de Sirck, & empêche, dans cette position, les Alliés d'exécuter leurs desseins sur la Champagne. Le Margrave de Bade prend Drusenheim, en Alsace, le 24 Septembre, & force les lignes de Haguenau, le 28 du même mois. Blocus du Fort-Louis.

Soulévement des Paysans Bavarois. Il auroit pu avoir des suites très-fâcheuses pour la Maison d'Autriche, si la France avoit été à portée de soutenir cette entreprise; mais, conduite par de simples villageois, elle fut fatale à la Baviere. L'Electrice se sauva à Venise, les Princes, ses fils, furent conduits à Inspruck, le trésor Electoral tomba entre les mains de l'Empereur, les Paysans rébelles furent taillés en pieces, & la Baviere fut entiérement confisquée, par une sentence Impériale.

Dans les Pays-Bas; le Duc de Malborough force les lignes du Brabant, & prend Sandvliet, le 29 Octobre.

En Italie; les François s'emparent de Nice, le 9 Avril; de la Verue, le 10 Avril; de la Mirandole, le 11 Mai; & de Chivas, le

ELECTEURS *Eccléfiaftiques.*	ELECTEURS *Séculiers.*	COMMISSAIRES *Principaux.*	VICE-CHANCELIERS.
MAYENCE. Lothaire-François de Schœnborn, élu en 1693, † 1729. ***COLOGNE.*** Jofeph Clément de Baviere, élu en 1688, profcrit en 1706, rétabli en 1714, † 1723. ***TRÈVES.*** Jean-Hugues d'Orsbeck, élu en 1676, † 1710. Charles-Jofeph de Lorraine, † 1715.	***BOHÉME.*** L'Empereur Jofeph, † 1711. ***BAVIERE.*** Maximilien Emmanuel, Electeur en 1679, profcrit en 1706, rétabli en 1714, † 1726. ***SAXE.*** Frédéric Augufte, Electeur de Saxe en 1694, Roi de Pologne en 1697, † 1733. ***BRANDEBOURG.*** Frédéric III, Electeur de Brandebourg en 1688, Roi de Pruffe en 1701, † 1713. ***PALATINAT.*** Jean-Guillaume de Neubourg, Electeur Palatin en 1690, † 1716. ***HANNOVER.*** Georges Louis, Duc de Brunfwick-Lunebourg, introduit dans le Collége Electoral en 1708, Roi d Angleterre en 1714, † 1727.	Jean-Philippe de Lamberg, Evêque de Paffaw, 1712.	Frédéric-Charles de Schoenborn, Evêque de Bamberg & de Wurtzbourg en 1729. Il réfigna le pofte de Vice-Chancelier en 1734.

Evénemens remarquables sous JOSEPH *I.*

28 Juillet. Bataille de Cassano, le 16 Août. Les deux partis s'en attribuerent la victoire; mais l'avantage en demeura au Duc de Vendôme, qui empêcha le Prince Eugène de passer l'Adda.

En Espagne; les Espagnols sont forcés de lever le siége de Gibraltar. L'Archiduc Charles fait une descente en Catalogne, où le Prince Georges de Hesse-Darmstadt, ancien Vice-Roi de cette Province, & qui commandoit les troupes Impériales, avoit conservé quelques intelligences. Les Alliés prennent Gironne, le 4 Octobre; Barcelone se rend, le 29 du même mois, & devient la résidence ordinaire du rival de Philippe V. Ses troupes s'étendent dans les Royaumes d'Aragon & de Valence. Les Portugais s'emparent de quelques Places dans l'Estramadure, & sont repoussés devant Bajados.

Le Roi de France envoie le Président de Rouillé avec des propositions de paix, à la Haye: elles ne furent pas reçues.

Transaction de Dusseldorff, conclue le 21 Novembre, entre le Roi de Prusse & l'Electeur Palatin, par rapport à la constitution future de l'Eglise Palatine. Elle assura une pleine liberté de conscience aux Catholiques, aux Calvinistes & aux Luthériens. Elle accorda aux Protestants des Consistoires particuliers, qui furent chargés de la manutention de la discipline des Eglises & des mariages: elle confirma aux Luthériens tous les biens ecclésiastiques qui leur avoient appartenu en 1624, & partagea ceux que les Calvinistes possédoient, entr'eux & les Catholiques, de maniere que ceux-ci en obtinrent deux septiemes.

L'Empereur rend aux Villes de Landau & de Donawert, le rang, la qualité & les prérogatives de Villes Impériales.

Lettres-Patentes du 14 Novembre, par lesquelles Joseph I éleva le Duc de Malborough à la dignité de Prince d'Empire, & l'investit de la Seigneurie de Mindelheim, qui faisoit partie de la confiscation de la Baviere. Le nouveau Prince de Mindelheim fut admis à voix & séance à la Diéte, le 13 Septembre 1706; mais cette Principauté, & le suffrage y annexé, ont été éteints par la paix de Bade.

Le

GRANDS-JUGES de la Chambre Imp.	*PRÉSIDENS du Conseil Aulique.*	*HISTORIENS.*	*ILLUSTRES.*
Jean-Hugues d'Orsbeck, Archevêque de Trèves jusqu'en 1710.	Wolfgang, Comte d'Oettingen, jusqu'en 1708.	Wagner.	Abraham à *Sancta-Clara*, Religieux Augustin & Prédicateur de l'Empereur Léopold. 1709.
François Alexandre de Nassaw-Hadamar, 1718.	Charles Louis, Comte de Sintzendorff, 1714.	Rinck.	Laurent Béger, Antiquaire Protestant. 1705.
		Schmauss.	Christ. Cellarius, Historien & Antiquaire. 1707.
		Europ. Fama.	Adam Cortéjus, Jurisconsulte. 1706.
		Faber.	Martin Hancke, Historien. 1709.
		Théâtre d'Europe.	Joh. Nic. Hertius, Jurisconsulte & Historien. 1710.
		Lamberty.	Thomas Ittig, Théologien Protestant, 1710.
			Otton Mencke, Auteur des *Acta Eruditorum*. 1707.
			Joseph Sébastien Muller, Historien. 1708.
			Jean Schilter, Jurisconsulte & Historien. 1705.
			Conrad Samuel Schurtzfleisch, Historien. 1708.
			Ezech. Spanheim, Négociateur & Antiquaire. 1710.
			Samuel Stryke, Jurisconsulte. 1708.
			Erenfroi Gautier de Tschirnhausen, Mathématicien & Physicien. 1710.
			Christophe Wagenseil, Historien & Littérateur. 1705.

Evénemens remarquables sous JOSEPH I.

Le Roi Charles XII ne s'occupe, en Pologne, que du soin d'affermir le Roi Stanislas sur le trône. Les Russes, quoique battus en deux rencontres, s'emparent de Mittau.

1706.

Le Collége Electoral ayant consenti, par une Déclaration du 27 Novembre de l'année précédente, à la proscription des Electeurs de Baviere & de Cologne, la sentence du ban est prononcée contr'eux, à Vienne, le 29 Avril, & publiée avec beaucoup de solemnité. Les Princes d'Empire, quoique d'accord avec la Cour Impériale sur le fond de cette procédure, protestent hautement contre la forme qu'on y avoit observée, en consommant la proscription des deux Electeurs, sans prendre l'avis de leur Collége. Ces réclamations pouvoient avoir des suites fâcheuses; mais Joseph calma leur ressentiment, par la promesse de faire remettre incessamment sur le tapis, le projet de la capitulation perpétuelle.

L'Empereur fait transférer, à Clagenfurth, en Carinthie, les quatre fils aînés de l'Electeur de Baviere, pour y être élevés sous le nom de Comtes de Wittelspach. Il démembre de cet Electorat, toute l'Intendance de Burghausen, pour autant qu'elle est située à la rive droite de la Saltza & de l'Inn, & l'incorpore à la Haute-Autriche. L'Evêque de Passaw eut le Comté de Hals, l'Evêque d'Ausbourg celui de Schwabeck; les Domaines que la Maison de Baviere possédoit en Souabe, furent partagés entre le Duc de Wurtemberg & la Ville d'Ulm; les Ministres de l'Empereur furent gratifiés de nombre de Seigneuries détachées du Domaine de Baviere, & qui furent déclarées immédiates en leur faveur: la Bohême fut arrondie aux dépens du Haut-Palatinat, & la Ville de Nuremberg obtint la forteresse de Rotenberg, après qu'on en eut démoli les fortifications.

Evénemens de la guerre.

En Allemagne; le Maréchal de Villars fait lever le blocus du Fort-Louis; il prend Haguenau le 11 Mai, & force l'armée des Cercles de repasser le Rhin.

Evénemens remarquables sous JOSEPH *I.*

Aux Pays-Bas; bataille de Ramilly, le 23 Mai. L'armée Françoise, commandée par le Maréchal de Villeroi & l'Electeur de Baviere, fut entiérement défaite par le Duc de Marlborough, & abandonna, après cette déroute, les Villes de Bruxelles, Malines, Anvers, Ostende, Oudenarde, Dendermonde, Gand, Bruges, Menin, Ath, &c.

En Italie; le Duc de Vendôme défait, le 19 Avril, à la bataille de Calcinato, le Général de Reventlau, qui commandoit les troupes Impériales, pendant l'absence du Prince Eugène, & force cette armée de se retirer dans le Trentin. Le Maréchal de la Feuillade forme le siége de Turin, dont la prise alloit livrer tous les Etats du Duc de Savoie, & l'Italie entiere, au pouvoir de la France. Le Duc de Vendôme est rappellé, pour rétablir, par sa présence, les affaires dans les Pays-Bas: il remet le commandement de l'armée d'Italie au Duc d'Orléans. Le Prince Eugène, après avoir reçu les renforts qu'on lui envoyoit d'Allemagne, traverse, par une marche longue & pénible, toute la Lombardie, pour secourir Turin. Il attaque & force les lignes des François, le 7 Septembre, & s'empare de leur camp & de tout l'attirail du siége. Le Comte de Médavi bat, deux jours après, le Prince de Hesse-Cassel à Castiglione; cette victoire complete auroit pu rétablir les affaires de la France dans ce pays-là; mais il n'en étoit plus tems: l'armée du Duc d'Orléans, au lieu de se replier sur Suze, s'étoit retirée vers Pignerol, & avoit abandonné, par-là, toute l'Italie à la discrétion des Généraux Impériaux. Ils prennent Pizzighitone, le 27 Octobre: Tortone, le 19 Novembre, & Casal, le 6 Décembre.

En Espagne; le Roi Philippe V, renforcé par quelques troupes Françoises, assiége Barcelone, que l'Archiduc Charles, son compétiteur, défendit en personne. Une flotte Angloise vient au secours de cette Place; les escadres de France & d'Espagne, qui la bloquoient du côté de la mer, se retirent; Philippe V se trouve forcé d'abandonner son entreprise, & de se retirer, par la Navarre, jusqu'à Burgos. L'armée Alliée, qui avoit défendu & secouru

Evénemens remarquables sous JOSEPH I.

Barcelone, s'empare de Carthagene, le 13 Juin, tandis que le Lord Galloway, à la tête des troupes Angloises & Portugaises, se rendoit maître d'Alcantara, de Salamanque & de Madrid, d'où la Reine fut obligée de sortir. L'Archiduc y est proclamé Roi. C'en étoit fait, selon toutes les apparences, du Roi Philippe V, si Charles se fût hâté de se rendre dans la capitale d'Espagne; mais il perdit un tems précieux à faire un pélerinage à Notre-Dame de Montferrat, pour lui faire hommage de ses succès; il n'en consomma pas moins en discussions touchant l'étiquette militaire, qui seroit observée entre les troupes de ses Alliés & les siennes. Ces délais donnerent à Philippe V le tems de respirer; il rassemble une armée assez considérable sous Burgos; aidé des lumieres du Maréchal de Berwick, il coupe les vivres aux troupes Alliées, qui avoient occupé Madrid, & les force à se replier sur le Royaume de Valence, pour se rapprocher de l'armée de l'Archiduc, qui venoit enfin à leur secours. Ces armées réunies s'emparent d'Alicante, le 8 Août; la flotte Angloise se rend maître de l'Isle d'Yvica, le 20 Septembre, & de celle de Majorque, le 25 du même mois. Les Espagnols reprennent Carthagène, le 18 Novembre, & Alcantara, le 14 Décembre.

Le Roi de France fait renouveller solemnellement, par l'entremise de l'Electeur de Baviere, des propositions d'une paix générale : cette démarche fut encore infructueuse.

Mort de Frédéric Christian de Plettenberg, Evêque de Munster. Le Chapitre Cathédral de cette Eglise se divise, à l'occasion de l'Election d'un nouvel Evêque. Vingt-un Chanoines élisent l'Evêque de Paderborn, François Arnoul de Metternich, malgré l'exclusion formelle que Joseph lui avoit donnée, pour favoriser le parti contraire. Celui-ci, qui n'étoit composé que de seize Chanoines, nomme l'Evêque d'Osnabruck, Charles Ignace de Lorraine, frere du Duc de Lorraine, & cousin-germain de l'Empereur. Cette double élection sembloit devoir produire quelque fâcheux événement. L'Empereur ayant soutenu celle de son protégé avec toute la hauteur qui lui étoit naturelle, tandis que le Roi de Prusse &

Evénemens remarquables sous JOSEPH *I.*

la République des Provinces-Unies se déclaroient, avec la plus grande vivacité, en faveur de son Concurrent. Enfin cette discussion fut portée devant le Saint-Siége, & le Pape, après avoir cassé, d'autorité Apostolique, l'une & l'autre élection, nomma, le 17 Juillet 1707, l'Evêque de Paderborn, en vertu du Concordat de 1447.

Procès fameux, entre le Landgrave de Hesse-Darmstadt & la noblesse du Val de Buseck, qui prétendoit à l'immédiateté. Le Conseil-Aulique casse, d'autorité, le Traité de 1576, moyennant lequel cette Noblesse s'étoit soumise à la Maison de Hesse, & la déclare libre & indépendante. Le Landgrave prend son recours à la Diéte d'Empire : les deux Colléges supérieurs reçoivent ses plaintes, & arrêtent des remontrances à l'Empereur, touchant les procédés de son Conseil-Aulique; mais le Collége des villes s'étant opposé à cette résolution des Electeurs & des Princes, Joseph se prévaut de cette circonstance, ménagée avec adresse, pour ne pas admettre des remontrances qui lui déplaisoient, & il n'en fut plus question jusqu'après sa mort.

Le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, renvoie une armée nouvelle en Pologne. Le Général Rhenschild l'attaque, le 13 Février, près de Fraustatt, & la détruit entiérement. Charles XII poursuit vivement cette victoire. Il pénétre, à travers la Silésie, en Lusace, & delà jusqu'en Saxe, & force enfin le Roi Auguste II à signer, à Alt-Ranstadl, le 24 Septembre, un Traité, par lequel il renonçoit à-la-fois à la Couronne de Pologne, en faveur du Roi Stanislas, & à l'alliance de la Russie, & arcordoit, à l'armée Suédoise, des quartiers d'hiver dans ses Etats héréditaires.

Union des Royaumes d'Angleterre & d'Ecosse, sous le nom de Grande-Bretagne.

1707.

La Chambre Impériale de Wetzlar étant fermée depuis trois ans, au grand détriment de la Justice, la Diéte résout d'y envoyer une députation extraordinaire de vingt-six Etats, pour faire

la visite de ce Tribunal, & pour remédier aux abus de toute espece qui s'y étoient multipliés à l'infini.

Le Roi de Suéde, quoiqu'il eût pleinement satisfait sa vengeance, en consommant la déposition du Roi Auguste II, continue son séjour en Saxe, avec une armée de 50,000 hommes. Cette position le mettoit en état de terminer, soit comme arbitre, soit comme médiateur, la guerre qui divisoit le reste de l'Europe. Louis XIV l'en faisoit solliciter; mais le Duc de Marlborough se rendit en personne auprès de ce Prince, & parvint facilement à le détourner de cette idée, dont il étoit médiocrement affecté. Cependant Charles XII exigea, pour prix de cette complaisance, que l'Empereur rétabliroit l'exercice de la Religion Protestante en Silésie, sur le pied convenu par le Traité de Westphalie, & qu'il accorderoit six nouvelles Eglises dans autant d'endroits où il n'avoit pas eu lieu jusqu'à présent. Il obtint d'ailleurs la confirmation Impériale du Pacte de 1647, qui appelloit consécutivement six Princes de la Maison de Holstein-Gottorp, au siége de Lubeck, & il se fit dispenser de fournir les contingents de Bremen & de Poméranie, à l'armée Impériale, tant que la guerre touchant la succession d'Espagne dureroit. Tous ces articles furent consignés dans un Traité conclu à Alt-Ranstatt, le 31 Août; après quoi, Charles XII ramena son armée en Pologne, renonçant à la gloire de donner un Roi à l'Espagne, la paix à l'Europe, & la loi aux plus grandes Puissances de la terre, pour courir après la satisfaction chimérique de donner un Czar à la Russie.

La Diéte s'occupe laborieusement du projet de former une *caisse militaire*, pour subvenir aux besoins de l'armée d'Empire, qui manquoit communément des choses les plus nécessaires pour se mettre en campagne; cependant ce projet salutaire ne fut pas agréé.

Erection du Comté de Blankenberg, dans le Duché de Brunswick en Principauté du Saint-Empire, en faveur de Louis Rodolfe, Duc de ~~Brunswick-Wolfenbuttel~~, dont la fille aînée, la Princesse Elisabeth Christine, venoit d'être mariée, par procura-

Evénemens remarquables sous JOSEPH I.

tion, à l'Archiduc Charles. Comme il n'y eut pas moyen d'attacher, à cette nouvelle Principauté, un suffrage particulier à la Diéte, l'Electeur de Hannover eut la complaisance d'abandonner, au Duc Louis Rodolfe, pour sa vie durant, l'exercice du suffrage de Grubenhagen.

Le Comté de Moers, faisant partie de la succession d'Orange, & qui étoit échu au Roi de Prusse, par la transaction provisoire de 1703, est pareillement érigé en Principauté, par Lettres-Patentes du 16 Avril. Le Roi demanda incontinent un suffrage particulier pour cette terre, & l'Empereur, qui avoit les plus grandes obligations à ce Prince, recommanda vivement cette proposition aux Etats; mais ayant réveillé, par cette démarche, l'ambition de nombre d'autres Electeurs & Princes, tant ecclésiastiques que séculiers, qui réclamoient tous, à différents titres, la même prérogative, l'impossibilité de les satisfaire tous fit rejetter la demande du Roi de Prusse, conjointement avec les autres prétentions de la même nature.

Evénemens de la guerre.

En Allemagne; le Maréchal de Villars force, le 22 Mai, les lignes de Stolhoffen, & bat les troupes du Cercle de Franconie, à Lorch. Il épuise ensuite la Souabe & la Franconie, par d'immenses contributions, jusqu'à ce que l'arrivée de l'Electeur de Hannover, nouveau Général de l'armée d'Empire, l'obligea de repasser en Alsace.

Aux Pays-Bas; la campagne fut défensive de part & d'autre.

En Italie; capitulation du 13 Mars, en vertu de laquelle les troupes Françoises & Espagnoles évacuerent la Lombardie. Le Général Daun s'empare du Royaume de Naples, tandis que la grande armée Impériale, commandée par le Duc de Savoie & le Prince Eugène, pénétroit en Provence; elle forme le siége de Toulon, le 19 Juillet, & le leve, après s'y être ruinée; cependant elle reprit Suze, le 4 Octobre, & Orbitello, le 21 Décembre. Les troupes Impériales épuisent l'Etat du Saint-Siége, en y passant & repassant, par des contributions exhorbitantes.

Evénemens remarquables sous JOSEPH I.

En Espagne ; bataille d'Almanza, le 25 Avril. Le Maréchal de Berwick y défit entiérement les Comtes de Galloway & de Peterborough, qui commandoient l'armée alliée. La conquête des Royaumes de Valence & d'Aragon, & la prise de Lérida, le 12 Novembre, furent les suites de cette victoire, qui affermit inébranlablement le Roi Philippe V sur le trône d'Espagne.

Mort de la Duchesse de Nemours, derniere héritiere de la Maison de Longueville, & derniere Princesse de Neuchâtel & Valengin. Les Etats de ces petits pays prononcent entre les différens prétendans à sa succession, & se soumettent, par un acte du 3 Novembre, au Roi de Prusse, comme représentant l'ancienne Maison de Châlons.

Le Prince Ragoczy se fait proclamer, à Onoth, Prince de Transylvanie, & déclare ensuite, de concert avec les mécontents de Hongrie, le trône de ce Royaume vacant.

1708.

L'Electeur Palatin est investi, le 23 Juillet, du cinquieme Electorat, du Haut-Palatinat, de l'Office de Grand-Sénéchal, & du Vicariat dans les parties du Rhin, de Franconie, de Souabe & de Baviere, tous ces fiefs étant devenus vacans, par la proscription de l'Electeur de Baviere : par une suite de cet arrangement, la huitieme dignité Electorale, que le Traité de Westphalie avoit créée pour la Maison Palatine, fut supprimée, en conformité des clauses apposées à sa création.

Le 30 Novembre suivant, l'Empereur céde, & confere solemnellement, au Prince de Lamberg, le Landgraviat Princier de Leutchtenberg, qui étoit aussi retombé à la disposition Impériale, en vertu de la même proscription.

Fameux Arrêt de la Diéte de Ratisbonne, du 30 Juin, par lequel les Electeurs, les Princes & les Etats consentirent unanimement au rétablissement des Electeurs Rois de Bohême, dans tous les droits comitiaux & autres, dont les Rois leurs prédécesseurs

avoient

Evénemens remarquables sous JOSEPH *I.*

avoient joui anciennement, & qui étoient tombés en désuétude, depuis plusieurs siécles ; soit que ces Princes eussent répugné à faire usage d'une faculté qui constatoit & fortifioit, de plus en plus, leur dépendance envers l'Empire ; soit qu'ils l'eussent perdue, par le laps de tems, & par négligence de leur part ; soit enfin qu'on les en eût privé, malgré eux, en vertu d'une interprétation fausse & illégitime des Lettres-Patentes de l'Empereur Frédéric II, qui accordoient aux Rois de Bohême, à titre de grace & de faveur singuliere, une dispense d'assister aux Diétes qui ne seroient pas tenues à Bamberg ou à Nuremberg. Quoi qu'il en soit, l'Arrêt comitial de 1708 rétablit ces Princes dans la jouissance la plus parfaite de tous les droits compétents aux autres Electeurs, nommément celui de siéger dans toutes les Assemblées générales ou particulieres du Collége Electoral, & de concourir, dans les Diétes d'Election, à la confection des capitulations Impériales.

Par le même Arrêt, du 30 Juin, le Corps Germanique donna aussi sa Sanction à l'établissement de l'Electorat de Hannover ; mais les Etats Catholiques, pour prévenir la prépondérance que les Protestans recouvreroient par-là, dans le Collége Electoral, si jamais l'Electorat Palatin passoit à un Prince de cette Religion, firent munir ce consentement de la condition essentielle, que, dans le cas prévu, la voix du premier Electeur Catholique seroit comptée pour deux suffrages, dans toutes les délibérations dudit Collége. En conséquence de ce double arrêté, les Plénipotentiaires de Bohême & de Hannover furent solemnellement introduits, le 12 Septembre, dans le Collége Electoral, assemblé à la Diéte de Ratisbonne. C'est ainsi que l'Empereur Joseph I, favorisé par les circonstances, profitant habilement de l'enthousiasme des uns, de la situation personnelle des autres, flattant les vues & les affections de tous, parvint, sans peine & sans difficulté, à consommer, en moins de huit jours, trois opérations différentes, dont chacune auroit suffi pour illustrer à jamais son regne.

Election litigieuse d'une Abbesse de Quedlinbourg. Le Chapitre de cette Abbaye-Princiere consistoit alors en trois personnes. Deux

d'entr'elles donnerent leurs suffrages à une Princesse de Holstein-Gottorp ; la troisieme nomma une Princesse de Saxe-Meinungen, & le Roi de Prusse, en qualité d'Avoué héréditaire de l'Abbaye, approuva ce dernier choix. Il en résulta des différends fâcheux, qui ne furent terminés qu'en 1710, au moyen d'une nouvelle élection, qui tomba unanimement sur la Princesse de Holstein.

Lettres-Patentes, portant exclusion de tous les sujets étrangers, des Commanderies que l'Ordre de Saint-Jean, dit de Malte, posséde en Allemagne.

Le Roi de Prusse renouvelle son pacte de confraternité & de succession, avec le Duc de Mecklenbourg, & prend le titre & les armes de ce Duché.

Evénemens de la guerre.

En Allemagne ; on se tient, de part & d'autre, sur la défensive.

Aux Pays-Bas ; les François surprennent Gand le 5 Juillet, & sont battus à Oudenarde, le 11 suivant. Siége de Lille ; cette Place ne se rendit que le 8 Décembre, après une défense de près de quatre mois, pendant laquelle un corps de troupes Françoises, qui vouloit intercepter des convois destinés pour l'armée alliée, & dont l'heureuse arrivée décida du sort de cette Place, fut battu, le 28 Septembre, au combat de Winnetal. L'Electeur de Baviere ne fut pas plus heureux au siége de Bruxelles, qu'il entreprit trop tard, pour faire diversion aux Alliés. Il fut obligé de le lever, le 27 Novembre, & le Prince Eugène reprit encore Gand, le 30 Décembre.

En Espagne ; le Roi Philippe V reprend Tortose, le 11 Juillet, & Alicante le 3 Décembre. Il force l'Archiduc Charles à se renfermer dans la Ville de Barcelone. Les Anglois prennent le Port-Mahon, le 29 Septembre.

En Italie ; une flotte Angloise s'empare de l'Isle de Sardaigne.

Le Pape, qu'on soupçonnoit, à Vienne, de favoriser le Roi Philippe V, au préjudice de l'Archiduc, fait vainement retentir la Cour Impériale & l'Europe entiere de ses plaintes, tant au sujet des garnisons que les Généraux de l'Empereur avoient établies

Evénemens remarquables sous JOSEPH I.

dans les Etats du Saint-Siége ; & des contributions exhorbitantes qu'ils y exigeoient ; que par rapport aux actes de Souveraineté que l'Empereur exerçoit sur les Duchés de Parme & de Plaisance ; & à la faveur qu'il accordoit aux prétentions que le Duc de Modène avoit renouvellées sur Comachio. Rebuté par les réponses qu'il recevoit de Vienne, & désespéré par les procédés des Généraux de l'Empereur, qui compassoient leur conduite sur elles ; Clément XI entreprend de venger sa cause, par les armes spirituelles & temporelles. Il menace Joseph I de l'anathême, & leve une armée, dont il confia le commandement au célébre Comte de Marsigli. L'Empereur envoie, dans l'Etat Ecclésiastique, un gros corps de troupes Protestantes, sous les ordres du Prince de Hesse-Cassel.

Charles IV, dernier Duc de Mantoue, de la Maison de Gonzague, meurt le 5 Juillet, sans laisser de postérité. Cette mort arriva six jours après que l'Empereur eut mis ce Prince au ban de l'Empire, comme coupable de félonie, pour avoir épousé les intérêts de la France & de l'Espagne. Joseph I se prévalut de cette circonstance, pour s'approprier le Duché de Mantoue, à double titre ; comme tombé en commise, & comme ouvert à sa directe. Envain les Ducs de Guastalle, agnats innocents du Duc Charles IV, & ses héritiers légitimes, réclamerent contre cette usurpation : ils furent trop heureux d'obtenir les petites Principautés de Bozzolo & de Sabioneta ; l'Empereur garda pour lui le Duché de Mantoue, & il conféra le Montferrat au Duc de Savoie : cette derniere Investiture est du 7 Juillet. Elle comprenoit, outre le Montferrat, les Villes & les districts d'Alexandrie & de Valence, la Loméline & le Val di Sessia, que Léopold avoit assuré au Duc de Savoie, par le Traité de 1703. Cependant ce Prince ne fut pas content de son lot. Comme la fortune avoit favorisé les Alliés fort au-delà de leurs premiers desirs, & qu'il avoit contribué essentiellement à la fixer de leur côté, Victor Amédée prétendit partager, dans une juste proportion, le fruit de leurs succès, & demanda qu'on ajoutât, aux cessions que l'Empereur venoit de

lui faire, les Villes & les districts de Novare & de Vigévano. Mais Joseph I étoit bien éloigné de se prêter à ces demandes; non-seulement il les refusa, mais il décida aussi, en même tems, contre le Duc de Savoie, la contestation qui s'étoit élevée entre ce Prince & les possesseurs nobles des Fiefs des Langhes, qui sont situés dans le Monferrat, entre le Tanaro & l'Orba. Le Duc s'en arrogeoit la souveraineté, comme étant des dépendances incontestables de ce Duché; mais les possesseurs de ces Fiefs ayant représenté & prouvé à l'Empereur qu'ils relevoient immédiatement de l'Empire, & qu'ils étoient vassaux directs de cette Couronne, Joseph I les maintint, par un Arrêt contradictoire, dans leur liberté & leur indépendance, & cassa les actes passés en faveur du Duc de Savoie. Cette décision causa un mécontentement extrême à ce Prince. Loin de profiter de la supériorité de forces qu'il avoit, pour pénétrer dans le Dauphiné, il se contenta de la prise des Forts d'Exilles, de la Pérouse, & de Fenestrelles.

L'Empereur vend, au Duc de Modène, la Principauté de la Mirandole, qu'il venoit de confisquer sur le Prince de ce nom, partisan de la France & de l'Espagne.

Le Roi de Suéde bat les Russes près d'Holoffin. Reprenant alors sérieusement le projet de détrôner le Czar Pierre-le-Grand, sous les murs de Moskow, il passe le Dnieper, & traite avec le fameux Mazeppa, Hetman des Cosaques de l'Ukraine; mais, tandis qu'il s'enfonce dans cette Province, le Czar attaque & défait, près de Lesno, un gros corps de Suédois, commandé par le Général Lœwenhaupt, que Charles XII avoit laissé en arriere, pour couvrir ses convois.

1709.

Le Roi de France envoie le Président de Rouillé au Mœrdick, & puis le Marquis de Torcy, son Ministre & Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangeres, à la Haye, pour y traiter de la paix avec le Prince Eugène, ~~le Duc de Marlborough,~~ & le grand Pensionnaire Heinsius, munis des pleins-pouvoirs de l'Empereur, de l'Angle-

terre & des Provinces-Unies. Ces Ministres convinrent, le 28 Mai, de quarante articles préliminaires, qui devoient servir de base au Traité définitif, qu'on se proposoit de négocier deux mois après. Le Roi consentoit, par ces préliminaires, à reconnoître l'Archiduc Charles pour Roi légitime de l'Espagne & des Indes; à évacuer les Pays-Bas Espagnols; à former aux Hollandois, aux dépens des Pays-Bas François, une barriere des Villes d'Ypres, Lille, Tournay, Condé, & Maubeuge; à restituer à l'Empire, Strasbourg, Kehl & Brisac, & à ne conserver le reste de l'Alsace que sur le pied du Traité de Westphalie; mais les trois Ministres ennemis exigerent encore que le Roi joindroit ses troupes à celles des Alliés, pour détrôner Philippe V; que les préliminaires seroient exécutés, avant que d'entamer les négociations touchant le Traité définitif, & qu'il leur seroit libre de changer, en tems & lieu, quelques-uns des articles actuellement convenus. Louis refuse de ratifier ces dernieres conditions, qui rendoient, en effet, ses ennemis maîtres absolus de la frontiere du Royaume, sans donner à la France la moindre sûreté pour la paix. Les conférences sont rompues; & la Diéte de Ratisbonne, en faisant des reproches amers aux Ministres Pacificateurs, de ce qu'ils avoient accordé des conditions trop avantageuses à la France, déclare que l'Empire ne pourroit pas faire la paix, à moins qu'on ne lui formât une barriere de l'Alsace, de la Franche-Comté, & des trois Evêchés.

Traité de la Haye, du 29 Octobre, entre l'Angleterre & la République des Provinces-Unies: celle-ci garantit la succession Protestante au trône d'Angleterre, en faveur de la Maison de Hannover, & la Reine Anne s'engagea, en échange, de procurer aux Hollandois une barriere suffisante du côté des Pays-Bas: cette barriere devoit consister dans les Places de Furnes, Nieuport, Ypres, Menin, Lille, Tournay, Condé, Valenciennes, Maubeuge, Charleroy, Namur, Halle, Damme, Dendermonde, & Citadelle de Gand; & l'on y devoit ajouter toutes les Places que les Alliés enleveroient encore à la France, avec cette différence toutefois, que les conquêtes futures appartiendroient, en pleine souveraineté, à la République, & que

le Propriétaire des Pays-Bas Espagnols contribueroient annuellement d'un million de florins à l'entretien des garnisons Hollandoises, dans les Villes de simple barriere.

L'affaire de la capitulation perpétuelle est remise en mouvement, à l'occasion des irrégularités que plusieurs Etats prétendoient avoir été commises dans la proscription du Duc de Mantoue. Les deux Colléges supérieurs adoptent enfin un projet de conciliation touchant le préambule & la peroraison de cette loi fondamentale, qui seuls étoient demeurés en suspens, en 1671; mais elle ne reçut la sanction solemnelle de la Diéte qu'en 1711.

Evénemens de la guerre.

En Allemagne; les Alliés forment le hardi projet de porter la guerre dans le cœur de la France, par le seul côté qui paroissoit être absolument à l'abri de leurs hostilités. L'Empereur venoit de regagner le Duc de Savoie par de nouvelles promesses; ce Prince, renforcé par quelques troupes Impériales, avoit repris une grande partie de la Savoie; il s'étoit particuliérement emparé d'Annecy, & poussoit des détachemens jusques dans le Lyonnois, en apparence pour lever des contributions; mais, dans le fond, pour reconnoître & se frayer le chemin vers Lyon. D'un autre côté, des émissaires Autrichiens étoient parvenus à former des intelligences dans la Franche-Comté, qui devoient servir à faire soulever cette Province. Ces préparatifs étant achevés, l'Electeur de Hannover, qui commandoit l'armée Impériale sur le Rhin, amuse, par des attaques simulées, le Maréchal de Harcourt, dans les lignes de Lauterbourg, tandis que le Comte de Mercy, à la tête d'un corps de troupes choisies, pénétroit, par des marches forcées, à travers le Canton de Bâle, dans la Haute-Alsace, qui étoit entiérement dégarnie de troupes, & qu'il se retranchoit à Rumersheim, près de Neubourg, sur le Rhin, en attendant la jonction du reste de l'armée. Rien n'auroit alors empêché les ennemis de percer, par la Franche-Comté, jusqu'en Bourgogne, & de s'y faire joindre par l'armée du Duc de Savoie, qui s'ebranloit déjà, pour effectuer cette invasion pernicieuse. La diligence du Comte du

Evénemens remarquables sous JOSEPH I.

Bourg, que le Maréchal de Harcourt détacha de son armée, sauva l'Alsace, & peut-être le Royaume entier. Il surprit le Comte de Mercy dans ses retranchemens, & le défit entiérement, le 26 Août. Cet échec rompit tous les projets des Alliés, & le reste de la campagne ne fut plus marqué par aucun événement considérable.

Aux Pays-Bas; les Alliés, commandés par le Prince Eugène & le Duc de Marlborough, prennent Tournay le 5 Septembre. Bataille sanglante de Malplaquet, le 11 du même mois : la victoire en demeura aux Alliés; mais l'infanterie Hollandoise y fut totalement détruite. Ils s'emparent de Mons, le 20 Octobre.

En Espagne; les Portugais, commandés par le Lord Galloway, sont battus, le 7 Mai, à Atalaya, dans la campagne de la Gudena, près de Badajoz.

En Italie; le Duc de Savoie abandonne de nouveau ce Duché, & fait une tentative infructueuse sur les retranchemens François, près de Briançon.

L'entrée d'une armée Impériale dans les terres du S. Siége, à laquelle les milices Papales étoient bien éloignées de pouvoir résister, force Clément XIV à souscrire, le 15 Janvier, aux conditions de paix que le Marquis de Prié vint lui dicter, à Rome même. Il reconnut l'Archiduc Charles pour Roi d'Espagne; il renonça à l'alliance de la France, & promit de réformer ses troupes. On remit à discuter, dans des conférences particulieres, la mouvance des Duchés de Parme & de Plaisance, & de la Seigneurie de Comachio : cette derniere place devant rester entre les mains de l'Empereur, jusqu'à la décision entiere & parfaite de ce différend; & l'on stipula, pour les troupes Impériales, une liberté indéfinie de passage & de repassage par les Etats du S. Siége.

Le Roi de Suéde s'opiniâtre au siége de la Forteresse de Pultawa, en Ukraine : le Czar Pierre, dont le salut dépendoit de la conservation de cette place, accourt à son secours : il attaque les Suédois exténués par une longue disette, le 7 Juillet, & les défait entiérement. Le Roi Charles XII se sauve, avec peu de suite, par Oczakow, jusqu'à Bender, & le Général Lœwenhaupt est

obligé, quatre jours après, de se rendre prisonnier de guerre, avec les débris de son armée. Le Roi de Danemarck & le Roi Auguste II délivrés, par cet événement inopiné, de leur redoutable ennemi, renouvellent leur alliance avec le Czar: Auguste II remonte sur le trône de Pologne, dès le mois d'Août; le Roi Stanislas est forcé, le 19 Octobre, de se sauver en Poméranie, & le Roi de Danemarck exécute encore, au mois de Novembre, une descente en Scanie, qui étoit entiérement dépourvue de défenseurs, & s'y empare de la place de Helsingbourg.

Les troupes Impériales chassent les mécontents de Hongrie de la plupart des places qu'ils avoient occupé dans ce Royaume.

1710.

L'Electeur Palatin ayant repris la charge de Grand-Sénéchal, avec le cinquieme rang dans le Collége Electoral, la Diéte ordonne, par un arrêté du 3 Avril, que la Charge de Grand-Trésorier du Saint-Empire, qui étoit devenue vacante par cette révolution, seroit conférée à l'Electeur de Hannover, qui n'étoit pas encore pourvu d'un Archi-Office convenable à sa dignité. Ce Prince en fut investi, le 12 du même mois, à Vienne.

Louis XIV demande à reprendre les conférences pour la paix, & nomme le Maréchal d'Huxelles & l'Abbé de Polignac, pour traiter avec les sieurs Buys, & Van-der-Dussen, Députés des Etats Généraux. Les conférences furent ouvertes à Mœrdyck, & continuées à Gertrydenberg, sur les errements du Congrès de la Haye. Le Roi adoptant purement & simplement les préliminaires du 28 Mai, offroit de fournir aux Alliés les fonds nécessaires pour expulser le Roi Philippe V d'Espagne, & pour placer l'Archiduc Charles II sur le trône de cette Monarchie; mais le Triumvirat, qui gouvernoit la grande alliance, le Prince Eugène, le Duc de Marlborough, & le grand Pensionnaire Heinsius, aussi aveugles dans leur haine ~~contre la France qu'immo~~dérés dans leurs projets, exigerent alors qu'il se chargeât seul de la peine de détrôner son petit-fils,

petit-fils. Cette proposition, dont aucune représentation ne fut capable de les faire désister, fit rompre le Congrès.

Evénemens de la guerre.

En Allemagne; les deux armées resterent mutuellement sur la défensive.

Aux Pays-Bas; les Alliés prennent Douai, le 25 Juin; Béthune, le 29 Août; Saint-Venant, le 29 Septembre; & Aire, le 9 Novembre.

En Espagne; le Roi Philippe V, prêt à écraser le parti de son Compétiteur, est battu par les Alliés, le 27 Juillet, à Almenara, & le 20 Août, près de Saragosse. L'Archiduc, secondé par les Généraux Stanhope & Stahrenberg, pénétre, le 23 Septembre, jusqu'à Madrid, tandis que Philippe V se réfugioit à Valadolid. Le sort de ce Prince paroissoit entiérement désespéré; déjà les Alliés avoient pris Tolède, & s'étoient avancés jusqu'à Talavera, pour s'y faire joindre par l'armée Portugaise, dont la réunion avec les forces de l'Archiduc auroit mis fin tout-d'un-coup à la guerre d'Espagne, & au regne de Philippe V; mais le Marquis du Bay, parvint à empêcher cette jonction funeste, en alarmant les frontieres de Portugal, avec un corps de cavalerie, & le Roi Philippe V trouva, dans la fidélité de ses sujets, dans leur haine contre les Alliés de l'Archiduc, & dans le génie du Duc de Vendôme, que Louis XIV lui envoya, des ressources qui renverserent tous les projets de ses ennemis. Bientôt l'armée Alliée souffrit toutes les horreurs de la disette. Le Duc de Noailles, qui étoit entré dans le Lampourdan, se mettant en mesure de lui couper la retraite vers Barcelone, obligea l'Archiduc à hâter son retour dans cette Place, qui étoit le siége de toute sa fortune: Philippe V, rentra, le 3 Décembre, dans Madrid; il força, six jours après, le Général Stanhope, dans Brihuéga, & le fit prisonnier, avec cinq mille Anglois; il battit le lendemain, près de Villaviciosa, le Comte de Stahrenberg, qui étoit accouru au secours de ce Général, & reprit Saragosse & les autres Places dont les Alliés s'étoient emparés. Toute l'Espagne retourna sous ses loix, & l'Ar-

chiduc vit de nouveau sa fortune bornée à la possession de Barcelone, de Tarragone, & de quelques Villes de leur voisinage.

Guerre du Nord; l'armée Danoise, qui avoit fait une descente en Scanie, est taillée en pieces par le Général Steenbock, à la bataille de Helsingborg, le 28 Février. Les Suédois faisant mine de vouloir venger la défaite de Pultawa, sur les Danois & sur les Saxons, l'Empereur, la Reine de Grande-Bretagne, & la République des Provinces-Unies, formerent, le 31 Mars, le concert de la Haye, pour empêcher que la guerre ne s'étendît en Allemagne: ils s'engagerent mutuellement de garantir au Roi de Danemarck la neutralité des Duchés de Sleswick & de Holstein, au Roi de Pologne celle de la Saxe, & aux Suédois celle des Provinces qu'ils possédoient en Allemagne; & ils parvinrent à faire goûter & adopter cette neutralité au Czar, aux Rois de Pologne, de Danemarck & de Prusse, à la Diéte de Ratisbonne, & aux Etats de Suéde; mais le Roi Charles XII, du fond de sa retraite, à Bender, rejetta fiérement cet arrangement, & les Alliés de la Haye ayant résolu néanmoins, par une convention ultérieure du 4 Août, de former, de concert avec quelques Princes d'Allemagne, une armée de 16,000 hommes, pour faire respecter la neutralité proposée, Charles XII, protesta si vivement, à Vienne & à Ratisbonne, contre ces mesures, qu'elles furent enfin abandonnées, pour le malheur de ce Prince & de sa Nation. Les Russes s'emparent de Riga, Reval & Pernau, les seules Places qui restoient encore à la Suéde en Livonie.

Les mécontents de Hongrie sont battus, le 22 Janvier, près de Sadock, & perdent, dans cette campagne, tous les postes qu'ils avoient occupé, à l'exception de la seule Ville de Caschau.

1711.

Les Députés des Etats, pour la visitation, la réforme & le rétablissement de la Chambre Impériale, qui s'occupoient assiduement de ce soin depuis 1707, tranchent d'autorité sur les disputes qui avoient occasionné la clôture de ce Tribunal. L'Assesseur Pyrck

eſt congédié, & les Chambres rentrent, avec beaucoup de ſolemnité, le 28 Janvier : cependant la Députation des Etats ne termina ſes opérations qu'en 1713.

Au milieu des plus brillans ſuccès, prêt à voir réaliſer des projets que l'imagination la plus ardente n'auroit pu concevoir dix ans auparavant, & préparant, dans le ſecret du cabinet, des fers à l'Allemagne, qui s'aveuglant ſur les ſuites inévitables de la ruine prochaine de la France, s'occupoit uniquement des moyens de la hâter, Joſeph I meurt, le 17 Avril, de la petite vérole.

Un Auteur moderne, après avoir fait un juſte éloge des rares qualités de ce Prince, le finit par cette réflexion : Que ſi le plus grand & le plus ſublime effort de la prudence humaine, c'eſt de ſavoir mourir à propos, Joſeph I en a donné l'exemple le plus mémorable à la poſtérité.



INTERREGNE DE SIX MOIS.

L'Electeur Palatin devenu, par la proscription de l'Electeur de Baviere, possesseur tranquille du Vicariat de la Haute-Allemagne, se charge, conjointement avec l'Electeur de Saxe, du gouvernement de l'Empire. La Diéte continue, sous leurs auspices, ses séances & ses délibérations, & la Députation des Etats, la visite de la Chambre Impériale de Wetzlar.

La Diéte termine enfin l'ouvrage important de la capitulation perpétuelle : le projet en fut solemnellement approuvé & ratifié, le 7 Juillet, & l'Assemblée Germanique statua que cette loi fondamentale seroit désormais prescrite à tous les Empereurs, de maniere qu'il n'y pourroit rien être changé, sans l'aveu & le consentement des Etats qui avoient présidé à sa rédaction ; cependant les Electeurs se réserverent la faculté d'y ajouter, en cas de besoin, des stipulations nouvelles, que les circonstances rendroient urgentes, & les autres Etats y consentirent à la fin, à condition que ces articles nouveaux ne porteroient aucun préjudice à leurs droits, franchises & priviléges légitimement acquis.

Les Cercles associés renouvellent, à Francfort, le 21 Août, leur alliance avec les Puissances maritimes. Ils stipulerent expressément que la paix ne se feroit point avec la France, à moins que cette Couronne ne consentît à rétrocéder à l'Empire l'Alsace, & les trois Evêchés de Metz, Toul & Verdun.

L'Electeur Palatin, en sa qualité de Vicaire, nomme des Commissaires pour examiner la cause des Nobles du Val de Buseck, & la décide enfin en faveur de la Maison de Hesse-Darmstadt. L'Empereur Charles VI confirma cette décision. Les deux Vicaires exercent le droit des premieres Prieres, & donnent, pour la premiere fois, des diplômes de Comtes du Saint-Empire.

Les Etats d'Italie se plaignent à la Diéte des exactions insupportables des armées Autrichiennes.

Interregne de ſix mois.

Le parti des Rébelles de Hongrie eſt totalement abattu. Le Prince Ragoczy & le Comte Berczeny ſe retirent en Turquie, & le Comte Caroly reſté ſeul à la tête des *Courouzes*, ou mécontents, ſe ſoumet avec eux à la Maiſon d'Autriche. Le Traité de ſoumiſſion & de pacification fut conclu à Zatmar, le 29 Avril, & ratifié par l'Impératrice Eléonore Magdelaine, Douairiere de l'Empereur Léopold, qui avoit pris les rênes du gouvernement des Etats héréditaires de la Maiſon d'Autriche, après la mort de l'Empereur Joſeph I. La Cour de Vienne rendit les biens confiſqués pendant les derniers troubles, à leurs poſſeſſeurs légitimes; elle accorda aux Proteſtans le libre exercice de leur Religion, & confirma à la Nation entiere tous les priviléges qu'elle avoit conſervés lors la révolution de 1690.



NAISSANCE & avénement à la Couronne.	Evénemens remarquables.
Charles VI, second fils de l'Empereur Léopold, & d'Eléonore-Magdelaine de Neubourg, né le 1 Octobre 1685, déclaré Roi d'Espagne par son pere, en 1703, élu Empereur d'Allemagne, le 22 Octobre 1711, & couronné à Francfort, le 22 Décembre, âgé de 26 ans.	1711. L'Electeur de Mayence convoque un Diéte Electorale, à Francfort, sans y appeller les Electeurs de Baviere & de Cologne, qui protesterent, pour cette raison, contre tout ce qui fut arrêté dans cette Assemblée. Elle fut ouverte le 20 Août, & le 12 Octobre suivant tous les suffrages se réunirent pour placer sur le Trône de l'Empire, l'Archiduc Charles, qui avoit disputé jusqu'alors, au Roi Philippe V, la Couronne d'Espagne. Le Collége Electoral députa le frere puîné de l'Electeur Palatin, pour porter à ce Prince le diplôme d'Election : il le rencontra à Milan, hâtant son retour en Allemagne, afin de recueillir la vaste succession de son frere, dont il étoit l'unique héritier. La cérémonie du sacre & du couronnement se fit, à Francfort, le 22 Décembre. Evénemens de la guerre. En Allemagne; le Prince Eugène, qui commandoit l'armée combinée de l'Empereur & de l'Empire, se contenta de couvrir la Diéte d'Election ; & le Maréchal de Harcourt n'eut garde de rien entreprendre pour troubler une Assemblée dont le succès entroit essentiellement dans le systême politique de la France. Aux Pays-Bas; le Duc de Marlborough, affoibli par la séparation du Prince Eugène, & contenu par les dispositions du Maréchal de Villars, dût borner ses exploits à la prise de Bouchain, qui se rendit le 13 Septembre. En Espagne, Philippe V reprit Gironne, le 25 Janvier, & Balaguer, le 23 Février; de sorte que l'Impératrice Elisabeth, que son époux avoit laissé à Barcelone, pour entretenir l'attachement des Catalans,

FEMME.	ENFANS.	1740. MORT.	PRINCES contemporains.
Elisabeth - Christine de Brunswick - Blanckenbourg, née le 28 Août 1691, mariée à Barcelone, le 1 Août 1708, † le 21 Décembre 1750.	Léopold, né le 13 Avril 1716, † le 4 Novembre suivant. Marie-Térèse, née le 13 Mai 1717, Reine de Hongrie & de Bohême en 1740, mariée le 12 Février 1738, à FRANÇOIS ETIENNE de Lorraine, Grand-Duc de Toscane, qui fut élu Empereur le 13 Septembre 1745, & mourut le 13 Août 1765. Marie-Anne, née le 14 Septembre 1718, Gouvernante-générale des Pays-Bas : mariée le 7 Janvier 1744, au Prince Charles de Lorraine, frere de l'Empereur François I, † le 16 Décembre 1744. Marie-Amélie, née le 5 Avril 1725, † en 1730.	CHARLES VI *meurt à Vienne, le 20 Octobre 1740, âgé de 55 ans, dont il avoit regné 29. Il est enterré aux Capucins de Vienne.*	***Papes.*** Clément XI. 1721. Innocent XIII. 1724. Benoît XIII. 1730. Clément XII. 1740. Benoît XIV. 1758. ***Maison Ottomane.*** Achmet III, déposé en 1730. Mahomet V. 1754. ***Roi de France.*** Louis XIV. 1715. Louis XV. 1774. ***Rois d'Espagne.*** Philippe V. 1746. ***Rois de Portugal.*** Jean V. 1750. ***Rois d'Angleterre.*** Georges I. 1727. Georges II. 1760. ***Rois de Danemarck.*** Frédéric IV. 1730. Christian VI. 1746. ***Rois de Suede.*** Charles XII. 1718. { Ulrique Eléonore, Reine. 1741. { Frédéric I. 1750. ***Rois de Pologne.*** Frédéric Auguste II, Electeur de Saxe. 1733. Frédéric Auguste III. 1763. ***Czars.*** Pierre Alexiowitz. 1725. Catherine, Impératrice. 1727. Pierre II Alexiowitz. 1730. Anne Iwanowna. 1740.

se vit enfermée, pour ainsi dire, dans les murs de sa résidence.

En Italie; la campagne se passa, de la part des Alliés, en tentatives continuelles de pénétrer en France, que le Maréchal de Berwick rendit infructueuses.

Négociations pour la paix. Depuis plusieurs années les Alliés ne faisoient plus la guerre que par impulsion du Duc de Marlborough, & du grand Pensionnaire Heinsius : celui-ci, éleve du Roi Guillaume III, & l'âme de toutes les résolutions de la Hollande, avoit puisé, dans le commerce & dans les principes de son ancien maître, une haine implacable contre la France. Le Duc de Marlborough, également avide de gloire & d'argent, & soupçonné généralement de nourrir des projets qui étoient au-dessus de la portée d'un simple particulier, ne connoissoit que la guerre pour satisfaire ses passions & pour exécuter ses desseins. Il s'étoit rendu maître absolu du ministere & des volontés de la Reine Anne, sa bienfaictrice : sa femme, premiere Dame d'honneur de cette Princesse, la gouvernoit tyranniquement : son beau-frere, Godolphin, étoit Grand-Trésorier : son gendre, Sunderland, premier Secrétaire d'Etat, & lui-même disposoit des forces militaires de la Grande-Bretagne, avec un despotisme que rien ne gênoit. Il étoit d'ailleurs Chef du Parti des Whigs, qui dominoit dans le Parlement, & il contenoit la Nation entiere dans sa dépendance, en lui présentant, avec adresse, l'épouventail du Prétendant, Jacques Stuart, que la France protégeoit, & qui professoit la Religion Catholique : deux moyens puissans d'entretenir une fermentation continuelle dans un peuple toujours extrême dans ses haines & dans ses affections. Marlborough avoit réduit la France à la nécessité fâcheuse de rompre les Conférences de la Haye & de Gertrugdenben, qu'elle-même avoit provoquées, en lui prescrivant des conditions que Louis XIV ne pouvoit pas accepter. Après ce succès, il marchoit, à grands pas, vers le but qu'il s'étoit proposé, lorsqu'une intrigue de Cour bouleversa, dans un instant, son crédit, & le systême qu'il avoit maintenu, jusqu'alors, en Angleterre. La Dame de Masham parvint à détruire la Duchesse de Marlborough dans l'esprit de la Reine Anne, qui n'étoit que trop portée à secouer le joug sous lequel

ELECTEURS Ecclésiastiques.	*ELECTEURS Séculiers.*	*COMMISSAIRES Principaux.*	*VICE-CHANCELIERS.*
MAYENCE. Lothaire-François de Schoenborn, élu en 1695, † 1729. François Louis, Comte Palatin de Neubourg, † 1732. Philippe-Charles d'Eltz, † 1743. ***COLOGNE.*** Joseph Clément de Baviere, élu en 1688, proscrit en 1706, rétabli en 1714, † 1723. Clément-Auguste de Baviere, † 1761. ***TRÈVES.*** Charles-Joseph de Lorraine, élu en 1710, † 1715. François Louis, Comte Palatin de Neubourg, résigne en 1729, pour passer au Siége de Mayence, † 1732. François-Georges de Schoenborn, † 1756.	***BOHÊME.*** L'Empereur Charles VI, † 1740. ***BAVIERE.*** Maximilien-Emmanuel, Electeur en 1679, proscrit en 1706, rétabli en 1714, † 1726. Charles Albert, fils du précédent, Empereur sous le nom de Charles VII, en 1742, † 1745.	Jean-Philippe de Lamberg, Evêque de Passaw, 1712. Maximilien Charles, Prince de Loewenstein, résigne en 1716. Christian Auguste, Duc de Saxe-Zeitz, † 1726. Froben Ferdinand, Prince de Furstenberg, résigne en 1735. Guillaume Ernest, Prince de Furstenberg, résigne en 1743.	Frédéric Charles, Comte de Schoenborn, Evêque de Bamberg, jusqu'en 1734. Jean Adolfe, Comte de Metsch, † 1740.

SAXE.

Frédéric Auguste II, Electeur de Saxe, en 1694, Roi de Pologne en 1697, † 1733.
Frédéric Auguste III, fils du précédent, Electeur & Roi de Pologne, † 1763.

BRANDEBOURG.

Frédéric I, Electeur de Brandebourg en 1688, Roi de Prusse en 1701, † 1713.
Frédéric Guillaume, fils du précédent, † 1743.
Frédéric II, fils du précédent.

PALATINAT.

Jean Guillaume, Electeur Palatin en 1690, † 1716.
Charles Philippe, frere du précédent, † 1742.
Il fut le dernier Electeur de la branche de Neubourg. L'Electorat passa, après sa mort, dans la branche de Soultzbach.

HANNOVER.

Georges-Louis, Electeur de Hannover, admis au Collége Electoral en 1708, Roi de la Grande-Bretagne en 1714, † 1727.
Georges II, fils du précédent; Electeur de Hannover & Roi de Grande-Bretagne, † 1760.

Evénemens remarquables sous CHARLES VI.

lequel cette femme hautaine le retenoit. La disgrace de la Duchesse de Marlborough entraîna celle de son mari, & de toute sa famille. Le Parti des Torris prit subitement le dessus sur les Whigs : le Ministere d'Angleterre fut changé totalement, & la Reine Anne, rendue à elle-même, éclairée sur les vrais intérêts de sa Couronne, découvrit, du même coup-d'œil, que l'Angleterre s'étoit sacrifiée, depuis dix ans, pour procurer des avantages énormes à la Maison d'Autriche, à la Hollande & à Marlborough; qu'il n'y avoit plus moyen de relever, en Espagne, le parti de l'Archiduc, du coup funeste que Philippe V lui avoit porté; & que les conditions que la France offroit, pour obtenir la paix, surpassoient infiniment tous les avantages que Guillaume III avoit eus en vue en formant la grande Alliance. Ces sentimens germoient dans son cœur, quand l'Empereur Joseph I mourut, & la France profita habilement de cette circonstance pour les faire fructifier. Le Ministere Britannique, rassuré contre la crainte de voir réunir les Couronnes de France & d'Espagne sur une même tête, ne vit plus que le danger de placer sur le Trône d'Espagne & des Indes, un Prince qui alloit posséder ceux d'Empire, de Hongrie & de Bohême, avec les vastes Domaines qui appartenoient à sa Maison, en Allemagne. Il conseilla à la Reine Anne, de reprendre les errements du Roi Guillaume III, qui, laissant à Philippe V la Monarchie Espagnole, s'étoit proposé d'en détacher les Etats d'Italie & les Pays-Bas, & de fortifier, par ces démembremens immenses, la puissance de la Maison d'Autriche. Cette Princesse, qui n'étoit pas insensible à la gloire de pacifier l'Europe, & qui trouvoit d'ailleurs, dans les offres nouvelles de la France, des avantages importans pour la Grande-Bretagne en particulier, entra dans ces principes : elle envoya le Sieur Prior en France, & permit au Sieur Ménager de se rendre en Angleterre, pour traiter de la paix. La négociation en fut heureuse, & les préliminaires en furent signés, à Londres, le 8 Octobre, malgré les protestations des Ambassadeurs d'Autriche, de Hollande & de Hannover.

Guerre du Nord. Le Roi de Suéde ayant rejetté, sans retour,

GRANDS-JUGES de la Chambre Impériale.	*PRESIDENS du Conseil Aulique.*	*ILLUSTRES.*
François Alexandre, Prince de Nassau-Hadamar, jusqu'en 1718.	Charles Louis, Comte de Sintzendorff, 1714.	Bernh. Albinus, Médecin & Mathématicien. 1721.
Froben Ferdinand, Prince de Furstenberg, 1722.	Frédéric Ernest, Comte de Windisch-grætz, 1728.	Godefroi Arnold, Historien & Théolog. 1714.
Philippe Charles, Comte de Hohenlohe-Bartenstein, † 1730.	Jean Guillaume, Comte de Wurmbrand, jusqu'en 1740, rétabli en 1745, † 1751.	Jean-Philippe Baratier, enfant savant. 1740.
François Adolfe, Comte d'Ingelheim, † 1746.		Jean-Henri de Berger, Jurisconsulte. 1732.
		Jean de Besser, Poëte. 1729.
		Georges Beyer, Jurisconsulte. 1714.
		Joachim-Just Breithaupt, Théologien Protestant. 1732.
		Jean-Salomon Brunquell, Jurisconsulte. 1735.
		Jean-François Buddæus, Théologien Protestant. 1729.
		Burgermeister, Jurisconsulte. 1724.
		Henri Coccejus, Jurisconsulte. 1717.
		Jean-Philippe Datt, Jurisconsulte & Historien. 1722.
		Jean-Christophe Dippel, Fanatique. 1734.
		Jean-Georges Eccard, Historien & Jurisc. 1730.
		Jean-Henri Eggeling, Antiquaire. 1713.
		Jean-Albert Fabricius, Antiquaire & Philosophe. 1736.
		Auguste-Herman Francke, Théologien Protestant. 1727.
		Christophe Godefroi Franckenstein, Hist. 1717.
		Jacques-Auguste Franckenstein, Historien & Jurisconsulte. 1733.
		Michel-Henri Griebner, Jurisconsulte. 1734.
		Nicolas Gundling, Jurisconsulte & Hist. 1729.
		Simon-Frédéric Hahn, Historien. 1729.
		Joh. Mart. Heineccius, Historien. 1722.
		Christophe Helwig, Médecin. 1721.
		Henri Henniges, Jurisconsulte. 1711.
		Christophe Gottfr. Hoffmann, Jurisconsulte & Historien. 1735.
		Jean-Baptiste Homan, Géographe. 1424.
		Gaspard-Henri Horn, Jurisconsulte. 1718.
		Jean Hubner, Géographe. 1731.
		Jacques-Guillaume de Imhoff, Historien. 1728.
		Christian Juncker, Historien. 1714.
		Engelb. Kempfer, Médecin. 1716.
		Frédéric-Ernest Kettner, Historien. 1722.
		Jean-Théop. Krauss. Historien. 1735.
		Ludolph Kuster, Antiquaire. 1716.
		Georges-Guillaume de Leibnitz. 1716.
		Georges Melchior Ludolph, Jurisconsulte. 1740.
		Jacques-Frédéric Ludovici, Jurisconsulte. 1723.
		Joseph-Christophe Lunig, Historien & Jurisconsulte. 17..
		Nicolas-Christophe Junker, Jurisconsulte. 1726.
		Polic. Lyser, Historien. 1728.
		Jean-Hern. Majus, Théologien Protestant. 1719.

toutes les mesures que l'Empereur, l'Angleterre & la Hollande lui avoient fait proposer, pour conserver la neutralité dans l'Allemagne septentrionale, une armée Danoise, renforcée par des corps nombreux de Saxons & de Russes, se jette sur la Poméranie, & forme, à-la-fois, le siége de Stralsund & celui de Wismar; mais elle fut enfin réduite à lever l'un & l'autre.

Le Czar déclare la guerre à la Porte Ottomane, qui avoit donné asyle au Roi Charles XII, & qui vouloit absolument reconduire ce Prince avec une escorte de 5,000 hommes, jusqu'en Poméranie. Bataille fameuse du Pruth, du 19, 20 & 21 Juillet. Le Czar alloit succomber sous les efforts des Ottomans, lorsque le génie de Catherine, alors sa concubine, & depuis, sa femme; le tira de ce danger extrême, & lui fit conclure la paix heureuse de Falczin, qui ne lui coûta que la Forteresse d'Assof, & qui sauva le Czar, son armée & la Russie.

1712.

La Reine d'Angleterre invite tous les Membres de la *grande* Alliance au Congrès, qu'elle étoit convenue, avec le Roi Louis XIV, de tenir à Utrecht, pour la pacification générale. La Diéte résout d'y envoyer une députation extraordinaire de huit Ministres représentans le Corps Germanique, pour traiter des intérêts de l'Empire: mais bientôt la désunion se mit entre les deux Colléges Supérieurs, par rapport à la forme des pleins-pouvoirs, qui seroient donnés à ces Députés, & cette contestation préliminaire dégénéra enfin en dispute de Religion, quand il fut question de rédiger les demandes dont ils devoient être les porteurs: les Protestans s'étant obstinés à y comprendre l'abolition de la clause fameuse de l'article IV du Traité de Ryswick, & les Catholiques, animés par l'Electeur Palatin, ayant opposé une résistance invincible à cette prétention, il *résulta*, de cette contrariété de sentimens, que la députation n'eut point lieu; que l'Empire, en Corps, n'eut point de part aux Conférences d'Utrecht, & que les seuls Cercles associés, & les autres Princes, qui étoient personnellement intéressés au Traité qui alloit être conclu,

GRANDS-JUGES de la Chambre Impériale.	PRESIDENS du Conseil Aulique.	ILLUSTRES.
		Joachim Meyer, Jurisconsulte. 1732.
		Jean-Burc. Mencke, Historien & Littérateur. 1732.
		Jean-Henri Michaelis, Philologue. 1738.
		Godfrid Oléarius, Théologien Protestant. 1715.
		Henri Opitz, Philologue. 1712.
		Jean-Guillaume Petersen. 1727.
		Bernard Pez, Bénédictin & Historien.
		Jean-Frid. Pfeffinger, Jurisconsulte. 1734.
		Jean-Ulric Pregitzer, Historien. 1712.
		Jean-Jacques Rambach, Théologien Protestant. 1735.
		Tobie Pfanner, Historien. 1717.
		Adam Rechenberg, Théolog. Protestant. 1722.
		Sam. Reyser, Mathématicien. 1714.
		Christophe Scheyler, Historien. 1722.
		Jean-André Schmidt, Théologien Protestant. 1726.
		Henri-Léon Schurtzfleich, Historien. 1723.
		Christophe Semler, Mathématicien. 1740.
		Georges-Ernest Stahl, Médecin. 1734.
		Christophe Stock, Linguiste. 1735.
		Burc. Gottfrid Struve, Jurisconsulte & Historien. 1738.
		Théoph. Ger. Titius, Jurisconsulte. 1714.
		Emman. Weber, Jurisconsulte & Historien. 1726.
		Bernard de Zech, Jurisconsulte & Hist. 1720.
		Barthel. Ziegenbalg, Missionnaire à Tranquebar. 1719.

envoyerent des Ministres à cette Assemblée. Le Congrès est ouvert, le 29 Janvier. Les Ambassadeurs du Roi de France font leurs propositions, dès le 6 Février suivant. Louis XIV offroit de reconnoître Anne Stuart pour Reine de la Grande-Bretagne, ainsi que la succession éventuelle de l'Electeur de Hannover dans ce Royaume; de former une barriere à la Hollande; de céder Landau à l'Empire, & de laisser à la Maison d'Autriche, le Royaume des Deux-Siciles, les Pays-Bas & le Milanez. Le Royaume de Sardaigne devoit servir de dédommagement à l'Electeur de Baviere, pour la perte du Haut-Palatinat; ce Prince, & l'Electeur de Cologne, son frere, devoient être rétablis dans tous leurs autres Etats, droits & prérogatives: enfin le Roi consentoit à souscrire à toutes les mesures qui seroient jugées convenables, pour empêcher que les Couronnes de France & d'Espagne ne fussent jamais réunies sur une même tête.

Le 5 Mars, tous les Membres de la grande Alliance présenterent, à leur tour, & chacun en particulier, les demandes qui devoient servir d'articles fondamentaux à la pacification future: elles renchérissoient encore sur les conditions que le Duc de Marlborough & le grand Pensionnaire Heinsius, avoient produites à la Haye, & à Gertruidenberg. L'Empereur demandoit à être reconnu pour héritier universel de la Monarchie d'Espagne, telle que Charles II l'avoit possédée. L'Empire insistoit sur la retrocession de l'Alsace, des trois Evêchés & de la Franche-Comté; les Hollandois exigeoient, pour leur servir de barriere, toutes les Villes des Pays-Bas, que la France avoit acquises par les Traités d'Aix-la-Chapelle & de Nimégue, à l'exception de Saint-Omer & de Cambray: il n'y eut pas jusqu'au Duc de Savoie, qui ne demandât un arrondissement considérable du côté du Dauphiné, & la Principauté de Monaco. Ces demandes étoient si exhorbitantes, que les personnes sensées prévirent, dès-lors, que la paix se concluroit enfin à l'avantage de la France. En effet, Louis XIV se hâta de contenter entiérement l'Angleterre, dont les prétentions étoient plus modérées, & qui avoit d'ailleurs une intention sincere de rendre la paix à

Evénemens remarquables sous CHARLES VI.

l'Europe. Le Duc d'Ormond, qui avoit succédé à Marlborough, dans le commandement de l'armée Angloise, conclut, en conséquence, le 17 Juillet, une trève avec la France; & se sépara incontinent de l'armée Alliée, pour prendre possession de la Ville & du Port de Dunkerque, que la France s'étoit engagé, par les préliminaires, de faire démanteler & combler.

Le Roi Philippe V renonce, le 5 Novembre, par un acte solemnel, pour lui & pour ses descendans, à perpétuité, à son droit de succession à la Couronne de France; & les Ducs de Berry & d'Orléans renoncent, à leur tour, par deux actes semblables, des 19 & 25 Novembre, à leurs droits sur la Monarchie d'Espagne. Ces renonciations réciproques formoient la base des mesures qu'on vouloit prendre pour empêcher à jamais la réunion de ces deux Monarchies sous un même Prince.

Evénemens de la guerre.

En Allemagne; la campagne fut, de part & d'autre, purement défensive.

Aux Pays-Bas; le Prince Eugène prend le Quesnoy, le 4 Juillet; & forme, après la séparation des Anglois, le siége de Landrecies. Le Maréchal de Villars défait, le 24 Juillet, à Denain, le corps d'armée du Général Albemarle, qui couvroit les convois de l'armée ennemie; il force Marchiennes, le 30, & s'empare de tous les magasins du Prince Eugène. Cet échec force ce Général à lever le siége de Landrecies; & le Maréchal de Villars, poursuivant sa victoire, reprend Douay, le 8 Septembre; le Quesnoy, le 4 Octobre; & Bouchain, le 19 du même mois.

En Espagne; la campagne fut entiérement stérile en événemens remarquables, ainsi que celle d'Italie.

Guerre du Nord; pendant que le Roi de Suéde s'opiniâtroit à demeurer à Bender, qu'après en avoir été chassé violemment par les Tartares, il perdoit un tems précieux à Demotica, près d'Andrinople, à tramer des intrigues avec la Porte, contre la Russie, le Roi de Danemarck envahit le Duché de Bremen, & s'en empara, après avoir pris la forteresse de Stade, le 2 Septembre. Le Général

Steenbock conduit des puissans secours à Stralsund; il force les Alliés du Nord d'évacuer la Poméranie, & leur livre, le 20 Décembre, la fameuse bataille de Gadebusch, au Duché de Mecklenbourg, dans laquelle les troupes combinées du Roi de Danemarck, du Roi de Pologne, Electeur de Saxe, & du Czar, furent entiérement défaites. Brûlant de se venger du Danemarck, il pénétre ensuite dans le Holstein, & répand au loin la ruine & le carnage.

Guerre civile en Helvétie. L'Abbé de Saint-Gal, Seigneur Territorial du Comté de Toggenbourg, y exerçoit ses droits de souveraineté avec une rigueur, que les habitans de ce petit pays soutenoient être incompatible avec leurs anciennes franchises; les Protestans, sur-tout, qui avoient une ancienne alliance avec le Canton de Zurick, faisoient retentir la Suisse de leurs plaintes. Comme les Cantons Catholiques de Lucerne, Ury, Schwitz, Unterwalden & Zug favorisoient, dans cette occasion, l'Abbé de Saint-Gal, les Cantons de Zurick & de Berne se déclarerent pour les Toggenbourgeois. Il en résulta une guerre fâcheuse, qui tourna très-malheureusement pour les Catholiques. Les troupes de Berne & de Zurick les battirent, le 26 Mai, près de Bremgarten, & le 25 Juillet, à Vilmergen, & s'emparerent du Comté de Bade & des Terres de l'Abbaye de Saint-Gal. L'Empereur adressa, vainement, les plus vives remontrances aux deux Cantons victorieux, en faveur de l'Abbé, qui portoit, anciennement, la qualité de Prince d'Empire: elles ne firent qu'aggraver son sort, & les deux Cantons recuserent, avec hauteur & fermeté, la Jurisdiction Impériale, dans une affaire où ils ne reconnoissoient point de Supérieur. Enfin la paix fut conclue, à Arau, le 2 Août. Le Comté de Bade, la Ville de Rapperswyl, & la moitié du district nommé les Bailliages libres, qui appartenoient, anciennement, aux sept premiers Cantons, demeurerent exclusivement aux deux Cantons de Zurick & de Berne; & le différend, concernant le Comté de Toggenbourg, fut renvoyé à des Conférences amiables. L'Abbé réclame la médiation de l'Empire: la Diéte la lui accorde, & arrête d'établir, pour cet effet, une députation extraordinaire; mais cette résolution causa, incessamment,

ment, une scission fâcheuse entre les Catholiques & les Protestans: les premiers ayant prétendu composer cette députation de Membres de leur Corps, parce qu'il s'agissoit des intérêts d'un Prince Catholique; & les Protestans s'étant réunis pour demander qu'on y admît un nombre égal de Députés de leur Religion. Cette contestation fit entiérement avorter le projet de médiation de l'Empire.

1713.

La Députation extraordinaire du Corps Germanique, qui vaquoit, depuis près de six ans, à la *Visite* & à la réforme de la Chambre Impériale de Wetzlar, finit enfin ses opérations, le 18 Décembre. Le Recès en fut publié le même jour : il renferme les dispositions les plus précises, pour maintenir, dans ce Tribunal, le bon ordre, & une administration exacte de la Justice.

Continuation des Conférences pour la paix. La Reine d'Angleterre conclut, avec la République des Provinces-Unies, le Traité de Barriere, du 29 Janvier, par lequel elle s'engageoit de leur faire accorder, par le Souverain futur des Pays-Bas, le droit de garnison dans nombre de Forteresses de ces Provinces, que la République jugeoit nécessaires pour se couvrir contre les entreprises de la France. Conclusion de cinq Traités de paix, le 13 Avril, entre la France d'une part, & l'Angleterre, le Portugal, le Roi de Prusse, le Duc de Savoie & la République de Hollande de l'autre part. Voici le précis le plus intéressant de ces Traités: 1° France & Angleterre: le Roi reconnoît & approuve la succession de la Maison de Hannover au Trône d'Angleterre, & promet d'abandonner les intérêts de la Maison de Stuart. Il céde, à cette Couronne, la Nouvelle-Ecosse, la Baye & le Détroit d'Hudson, & les Iles de Terre-Neuve & de Saint-Christophe, en Amérique : enfin il s'engage de faire combler le Port de Dunkerque & d'en raser les fortifications. 2° France & Hollande : Le Roi ratifie le Traité de Barriere, du 29 Janvier; il consent que cette Barriere soit composée des Villes de Tournay, Ypres, Menin, Furnes, Warneton, Warwick, Commines & la Kenoque, ci-devant

Evénemens remarquables sous CHARLES VI.

possédés par la France; & S. M. recouvre, en échange, les Villes de Lille, Aire, Béthune, Saint-Venant, & quelques autres Places. L'Electeur de Baviere est maintenu dans la Souveraineté du Duché de Luxembourg, du Comté de Namur & de la Place de Charleroy, pour en jouir tant & aussi long-tems qu'il n'auroit pas été rétabli dans son Duché Electorat de Baviere; le Royaume de Sardaigne devant lui servir d'équivalent pour le Haut-Palatinat: le reste des Pays-Bas est cédé à la Maison d'Autriche. 3° France & Portugal : ce Traité ne renferme rien d'intéressant, que la cessation des hostilités & la renonciation de la France à quelques postes, sur la côte d'Afrique. 4° France & Prusse: le Roi reconnoît l'Electeur de Brandebourg, en qualité de Roi de Prusse & de Prince souverain de Neufchâtel & de Valengin; ce Prince céde à la France, ses droits sur la Principauté d'Orange, & reçoit, en échange, la Ville de Gueldres & la partie ci-devant Espagnole de ce Duché, excepté Ruremonde & Venlo. 5° France & Savoie : le Duc de Savoie est reconnu pour Roi de Sicile; la France lui céde les Forts d'Exiles, Fenestrelles & Château-Dauphin, en échange de la Ville & de la Vallée de Barcelonette; de maniere que la sommité des Alpes réglera désormais les limites entre le Dauphiné & le Piémont : enfin on lui assure la succession éventuelle dans la Monarchie d'Espagne, à l'extinction de la postérité du Roi Philippe V. Par un Traité ultérieur conclu, le 3 Juillet, entre l'Espagne & l'Angleterre, cette derniere Couronne obtint la cession de la Forteresse de Gibraltar, celle de l'Isle de Minorque & du Port-Mahon, & l'assurance de l'Assiento, ou du commerce exclusif des Négres avec l'Amérique Espagnole, pour trente ans. Enfin, par un dernier Traité, conclu le même jour, entre l'Espagne & le Duc de Savoie, Philippe V reconnut le droit de succession du Duc dans tous les Etats de la Monarchie d'Espagne, à l'extinction de sa propre postérité, & il lui céda, à lui & à ses descendans mâles, à perpétuité, le Royaume de Sicile, ainsi qu'il avoit appartenu au Roi Charles II, sauf la réversibilité de cet Etat à la Couronne d'Espagne, au cas que la postérité masculine de Victor-Amédée vînt à s'éteindre, & sous la condition expresse qu'il ne lui seroit permis, en aucun tems,

d'aliéner, engager ou démembrer ce Royaume en faveur de qui que ce fût, hormis les Rois d'Espagne.

Il ne dépendoit que de l'Empereur & de l'Empire de terminer, conjointement avec leurs Alliés, une guerre ruineuse, dont la continuation ne leur présageoit pas de grands avantages. Le Roi offroit de céder à l'Empire, la Forteresse de Landau, de lui restituer celles de Kehl & de Brisac, de faire raser le Fort-Louis du Rhin, & de laisser à la Maison d'Autriche, en pleine souveraineté, les Pays-Bas Espagnols, le Royaume de Naples, le Duché de Milan & l'Etat des garnisons sur les côtes de la Toscane, avec l'alternative de rétablir entiérement les deux Electeurs de Cologne & de Baviere, dans tous leurs Etats, droits, rangs & prérogatives, ou de créer ce dernier, Roi de Sardaigne & neuvieme Electeur, en conservant à l'Electeur Palatin, le Haut-Palatinat, & la cinquieme dignité Electorale. Charles VI rejetta dédaigneusement ces conditions, quelque favorables qu'elles fussent en elles-mêmes, & quelque peu d'apparence qu'il y eut que, réduits à leurs propres forces, l'Empire & la Maison d'Autriche, en arracheroient de plus avantageuses à la France, qui avoit soutenu, pendant douze ans, les efforts de toute l'Europe réunie contr'elle. Il persuade l'Empire à risquer encore une campagne, & se contente de conclure, le 14 Mai, avec la France & l'Angleterre, un Traité de neutralité pour l'Italie, & d'évacuation générale concernant les Etats d'Espagne, par lequel il s'engageoit de retirer ses troupes de la Catalogne & des Isles de Majorque & d'Yvice. En conséquence de ce Traité, l'armée Impériale, qui avoit défendu, jusqu'alors, les Villes de Barcelone & de Taragonne, s'embarqua, le 10 Juillet, pour être transportée en Italie. L'Impératrice Elisabeth Christine avoit pris la même route dès le 18 Mars précédent.

La guerre continue en Allemagne. Le Maréchal de Villars prend Landau, le 20 Août, & le 16 Novembre suivant, la Ville & les Châteaux de Fribourg. Ces revers, l'épuisement total des finances de l'Autriche, la diversion que la guerre du Nord faisoit aux forces de l'Empire, & peut-être le refroidissement de l'enthousiasme qui avoit animé jusqu'alors le Corps Germanique, déter-

Evénemens remarquables sous CHARLES *VI.*

minent l'Empereur à donner les mains à la tenue d'un Congrès pour la paix. Il fut ouvert le 26 Novembre, à Rastadt, entre le Prince Eugène & le Maréchal de Villars.

Pragmatique-Sanction de Charles VI, du 13 Avril. Il y régla la succession Autrichienne, suivant l'ordre de primogéniture, d'abord en faveur des descendans mâles, &, par substitution, des filles qu'il espéroit d'obtenir; appellant, à leur défaut, les Archiduchesses, filles de l'Empereur Joseph, & à défaut de celles-ci, la Reine de Portugal, & les autres filles de l'Empereur Léopold, & leurs descendans, à perpétuité.

Charles VI vend le Marquisat de Final à la République de Gênes, pour le prix de six millions.

Continuation de la guerre du Nord. L'Empereur fait tenir un Congrès à Brunswick, pour établir la neutralité de l'Allemagne septentrionale; mais les parties belligérantes refusent d'en adopter les arrêtés. Le Général Steenbock se répand dans le Holstein Danois, & fait brûler la Ville d'Altona. Les Alliés du Nord l'assaillent de toutes parts, & le forcent enfin à se réfugier sous le canon de la Forteresse de Tœningen, dans le Slefwick Ducal. Le jeune Duc de Holstein-Gottorp, à peine âgé de quatorze ans, mais que le Roi de Suéde, son oncle, avoit déclaré majeur, ordonne au Commandant de cette Place d'y recevoir l'armée Suédoise : cet ordre fatal ne put pas sauver le Général Steenbock. Enfermé avec ses troupes, sans espérance, & sans possibilité de s'ouvrir un passage, ce Général est obligé, le 16 Mai, à se rendre prisonnier, par le Traité d'Oldesworth. Cette capitulation réservoit à la Suéde la faculté de rançonner cette armée, sa derniere ressource, & défendoit aux Alliés de rien entreprendre d'un an contre la Forteresse de Tœningen; mais ni l'une ni l'autre condition ne furent exécutées. L'armée combinée se rejette sur la Poméranie, & prend Stettin, le 19 Septembre. Traité de Schwedt, conclu le 6 Octobre, entre le Roi de Prusse & les Alliés du Nord, en vertu duquel la Ville de Stettin, & la plus grande partie de la Poméranie Suédoise, furent remises entre les mains du Roi de Prusse, pour

Evénemens remarquables sous CHARLES *VI.*

être par ce Prince tenues en séquestre, jusqu'à la conclusion d'une paix générale.

Extinction de la Maison des Comtes de Limbourg, en Franconie, Echansons héréditaires du Saint-Empire. Le Roi de Prusse s'empare de ce Comté, en conséquence de l'expectative que son pere y avoit obtenue, en 1693, de l'Empereur Léopold; mais il se trouva bientôt que la plus grande partie en étoit nuement allodiale, & que la partie des fiefs méritoit à peine d'être recueillie. Par cette raison, le Roi de Prusse rétrocéda, après de longues contestations, ses droits & ses prétentions, au Margrave de Brandebourg-Anspack, son beau-frere, qui transigea, en 1748, avec les héritieres allodiales des deux derniers Comtes de Limbourg sur cette succession. L'Office d'Echanson héréditaire du Saint-Empire retomba à la disposition de l'Empereur, en qualité de Roi de Bohême, Electeur, & Grand-Echanson, & ce Prince en gratifia, l'année suivante, la Maison d'Althan.

Le Prince de Lichtenstein est introduit, le 15 Février, dans le Collége des Princes, avec la réserve, que cette prérogative ne passeroit pas à ses descendans, à moins qu'il n'acquît une étendue suffisante de terres immédiates, pour en composer une glébe princiere.

Le Duc de Savoie est couronné Roi de Sicile à Palerme, le 24 Décembre, & fait revivre, sur-le-champ, l'ancienne Bulle d'Urbain II, concernant la Monarchie de Sicile, & les droits du Roi dans les affaires Ecclésiastiques.

1714.

Les préliminaires de la paix entre l'Empereur & la France, sont signés le 7 Mai, à Rastadt, par le Prince Eugène & le Maréchal de Villars; & le Congrès pour la négociation du Traité définitif, est indiqué à Bade, en Suisse. L'Empereur communique les articles préliminaires à la Diéte générale: celle-ci les accepte, quelque énorme qu'en fut la différence aux demandes que l'Empire avoit

formées à Utrecht, & aux offres que la France avoit faites à la Haye & à Gertruidenberg; elle délibere ensuite sur la maniere dont le Corps Germanique participeroit aux négociations générales, & résout enfin, après avoir long-tems discuté le projet d'une députation extraordinaire, de donner plein-pouvoir à l'Empereur, pour traiter, tant en son nom qu'en celui de l'Empire. Le Traité définitif est signé à Bade, le 7 Septembre. Il rétablit toutes choses dans l'état où elles avoient été mises par le Traité de Ryswick. La France, en conservant Landau, restitua à l'Empereur & à l'Empire, les Forteresses de Brisac, de Fribourg & de Kehl. On y répéta mot à mot les stipulations du Traité d'Utrecht, en ce qui concerne la cession des Pays-Bas à la Maison d'Autriche, & le Roi, sans prétendre reconnoître aucunement les droits de Charles VI sur aucune partie de la Monarchie d'Espagne, consentit à ce que ce Prince continuât de posséder les Royaumes de Naples & de Sardaigne, le Duché de Milan, & l'état des garnisons, conformément au Traité conclu eu 1713, par rapport à la neutralité de l'Italie. Les Electeurs de Cologne & de Baviere furent rétablis *indistinctement*, & sans exception, dans tous & chacun leurs droits, honneurs, états & biens, meubles & immeubles, qui leur avoient appartenu lors, & avant le commencement de la guerre. La France reconnut d'ailleurs la neuvieme dignité Electorale, & stipula le rétablissement du Duc de Guastalle dans le Duché de Mantoue, & celle du Prince Pico, dans la Principauté de la Mirandole. L'Empire ratifia ce Traité, le 9 Octobre, malgré les protestations des Electeurs Palatin & de Hannover, & avec la réservation solemnelle du Corps Evangélique, qu'il ne prétendoit pas l'approuver en ce qu'il renfermoit de contraire au Traité de Westphalie, relativement aux affaires Ecclésiastiques, qui demeurerent réglées sur le pied de celui de Ryswick.

Continuation de la guerre du Nord. Le Roi de Suéde désespérant de pouvoir armer de nouveau la Porte Ottomane contre la Russie, quitte enfin la Turquie, où il avoit perdu cinq années précieuses. Il arriva à Stralsund, au moment qu'à la réquisition du Gouvernement de la Suéde, la Diéte alloit s'occuper des moyens

de procurer la neutralité aux districts de la Poméranie qui obéissoient encore à cette Couronne. Charles XII rejette ces projets, & refuse absolument de reconnoître les stipulations du Traité de Schwedt. Le Roi de Prusse change le séquestre de Stettin en possession effective de cette Place : les Suédois chassent ses troupes de Wolgalst, & augmentent, par ces premieres hostilités, le nombre de leurs ennemis, en forçant le Roi de Prusse à se déclarer contr'eux. Le Roi de Danemarck s'empare de Tœningen, contre les stipulations précises du Traité d'Oldesworth.

Anne Stuart, Reine de Grande-Bretagne, meurt le 1 Août. L'Electeur Georges-Louis de Brunswick-Lunebourg-Hannover lui succéde aux droits de sa mere Sophie, fille de Frédéric V, Electeur Palatin, & d'Elisabeth d'Angleterre, à l'exclusion de Jaques Stuart, frere unique de la Reine Anne, & à l'exclusion aussi du Duc d'Orléans, du Duc de Lorraine, du Prince de Salm, du Duc de Bourbon, du Duc de Modène, & des Archiduchesses filles de l'Empereur Joseph, qui descendoient tous, dans l'ordre, que nous venons de rapporter de l'Electrice Elisabeth d'Angleterre, & dont les droits étoient antérieurs à ceux de la Duchesse Sophie de Hannover, mais qui furent exclus de la succession au trône de la Grande-Bretagne, en vertu des actes Parlementaires du 12 Juin 1701, & 25 Octobre 1705, parce qu'ils professoient la Religion Catholique.

Traité de paix, conclu à Utrecht, le 26 Juin, entre le Roi d'Espagne & la République des Provinces-Unies. Le Roi Philippe V, épouse, en secondes noces, Elisabeth Farnèse, fille d'Odoard II, Duc de Parme & de Plaisance, & acquiert, par ce mariage, des droits éventuels sur ces deux Duchés. Prise de Barcelone; réduction absolue de la Catalogne sous les loix du Roi d'Espagne.

Les Turcs rompent le Traité de Carlowitz, & déclarent la guerre à la République de Venise.

Le Czar s'empare de tout le Grand-Duché de Finnlande.

1715.

Continuation de la guerre du Nord. Le Roi de Prusse, & le

Roi d'Angleterre, en qualité d'Electeur de Hannover, se liguent avec le Roi de Danemarck & le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, pour venger la rupture du Traité de Schwedt, & pour garantir l'Allemagne des maux dont l'opiniâtreté du Roi de Suéde à rejetter la neutralité proposée, la menaçoit. L'armée combinée s'empare du plat-pays de la Poméranie Suédoise, se rend maître, le 15 Novembre, de l'Isle de Rugen, que Charles XII défendit en personne, & force enfin la Capitale de Stralsund à capituler, le 23 Décembre, quatre jours après que le Roi s'en fut retiré.

Traité de Wismar, conclu le 26 Juin, par lequel le Roi de Danemarck vendit, pour la somme de six cens mille rixdalers, au Roi d'Angleterre, en qualité d'Electeur de Hannover, le Duché de Bremen & la Principauté de Vehrden, dont les troupes Danoises avoient fait la conquête.

Commencement des troubles du Mecklenbourg. Il y avoit près d'un siécle que les Ducs de ce nom étoient en litige avec les Etats de leur Pays, par rapport au droit de faire des impositions provinciales : le Duc Charles Léopold renchérissant sur les prétentions de ses prédécesseurs, s'arroge celui de mettre garnison dans la Ville de Rostock ; mais cette Ville s'en étant plainte à la Cour Impériale, l'Empereur lui accorde des Lettres de protection & de sauve-garde, & commet l'Electeur de Hannover & le Duc de Brunswick-Wolffenbuttel, à leur exécution.

Contestations fameuses, entre le Landgrave de Hesse-Cassel & le Landgrave de Hesse-Rothenbourg, par rapport au droit de tenir garnison dans la Forteresse de Rhinfels. Le Landgrave de Hesse-Cassel soutenoit que tous les droits de haute souveraineté lui appartenant, dans les terres qui forment l'apanage du rameau de Rothenbourg, celui des armes, & spécialement le droit de garder la Forteresse de Rhinfels, ne pouvoient pas lui être contestés : il alléguoit d'ailleurs quelques conventions particulieres, qui favorisoient ses prétentions ; & la possession dans laquelle il se trouvoit, depuis 1693, d'occuper cette Place par ses troupes ; enfin il invoquoit les stipulations du Traité d'Utrecht, par lequel

lequel la France & la République de Hollande étoient convenu que la Forteresse de Rhinfels devoit demeurer au Landgrave de Hesse-Cassel, moyennant par lui de donner un équivalent à la branche de Rothenbourg; mais les Princes issus de cette branche, qui avoient vivement protesté, dans le tems, contre cet arrangement, & dont les oppositions paroissent avoir empêché que l'Article XXXV du Traité d'Utrecht ne fût transporté dans celui de Bade, s'adresserent, incontinent après cette pacification, à la Cour Impériale, & demanderent d'être rétablis dans le droit de garder la Forteresse de Rhinfels, leur Capitale, conformément au Traité de Ryswick, qui l'ordonnoit expressément, & dont les stipulations diverses avoient été répétées & confirmées, en général & en particulier, par les Traités de Rastadt & de Bade. L'Empereur enjoint au Landgrave de Hesse-Cassel, par un Mandement rigoureux, d'évacuer incessamment la Forteresse contentieuse.

Traité de Wildbade, entre le Duc de Wurtemberg & le Duc de Montbelliard, par rapport à la succession éventuelle dans la Principauté de Montbelliard. Nous en parlerons plus au long, sous l'année 1722.

Traité de Barriere, conclu le 15 Novembre, à Anvers, sous la médiation & la garantie de l'Angleterre, entre l'Empereur, en qualité de Souverain des Pays-Bas ci-devant Espagnols, & la République des Provinces-Unies. On y régla les limites entre les deux dominations, à l'avantage des Hollandois : l'Empereur leur accorda le droit de tenir garnison dans les Villes & Places de Namur, Tournay, Menin, Ypres, Furnes, Warneton, Comines, la Kenoque, & Dendermonde; pour l'entretien desquelles les pays rétrocédés leur payeroient annuellement la somme de 500,000 écus d'Empire, évalués à 1,250,000 florins de Hollande : enfin il leur céda, dans la haute Gueldres, pour l'arrondissement de la Forteresse de Mastricht, la Ville de Venlo, le Fort de Stephansperth, & l'ammanie de Montfort, avec toutes leurs dépendances. On stipula, en même-tems, les secours mutuels que l'Empereur & la République auroient

à fournir pour la défense des Pays-Bas, s'ils étoient attaqués par quelque force étrangere.

Traité de paix conclu à Utrecht, le 6 Février, entre l'Espagne & le Portugal. Mort de Louis XIV, Roi de France. Il n'est peut-être pas inutile de remarquer, qu'après avoir été, près de trente ans, l'oracle & l'arbitre de l'Allemagne, & le protecteur chéri de la liberté Germanique, ce Prince, pendant les trente dernieres années de sa vie, a été qualifié, en nombre d'actes publics, d'ennemi héréditaire du Saint-Empire, comme on appelle en Allemagne, les Turcs, les ennemis héréditaires de la Chrétienté.

1716.

Continuation de la guerre du Nord. Les Alliés s'emparent de la forteresse de Wismar, le 16 Avril, après un blocus de dix mois, & en font raser les fortifications. Alors il ne resta plus rien aux Suédois des vastes conquêtes que Gustave-Adolphe avoit acquises, au prix de son sang, en Allemagne.

Le Duc de Mecklenbourg épouse la niéce du Czar Pierre-le-Grand, Catherine Iwanowna, fille de son frere Ivan Alexioiwtz. Il ne sortit, de ce mariage, qu'une seule fille nommée Anne, mariée à Antoine Ulric, Prince de Brunswick, dont le fils aîné, le malheureux Iwan III, monta, en 1740, sur le trône de Russie, & en fut précipité, par la révolution de 1741. Le Duc de Mecklenbourg, enhardi par l'alliance qu'il venoit de contracter, appesantit le joug sur ses Etats provinciaux, & forme, avec le secours du Czar, une armée considérable, afin de l'opposer aux troupes de Hannover & de Brunswick, si elles se présentoient pour donner suite aux *Protectoires* de l'Empereur.

L'Empereur investit le Roi d'Angleterre, Electeur de Hannover, du Duché de Lauenbourg; & ce Prince prend, en conséquence, rang & séance à la Diéte, pour ce Duché, malgré les protestations des Ducs de Saxe, de la Maison Ernestine, & des Princes

d'Anhalt, qui réclamoient, les uns l'effet d'une expectative de 1507, & les autres, les droits du sang, & leur origine commune avec les anciens Ducs de Saxe-Lauenbourg.

Charles VI confirme la transaction conclue en 1712, entre les Margraves de Brandebourg, des rameaux de Bareith & d'Anspach, par laquelle ils étoient convenus d'exercer alternativement, de trois ans en trois ans, l'Office de Co-Directeur du Cercle de Franconie, qui appartenoit à leur Maison.

Les Turcs enlevent la Morée aux Vénitiens, dans une seule campagne. L'Empereur, sollicité par le Pape & par cette République, conclut, le 13 Avril, une alliance étroite avec elle, & déclare la guerre à la Porte, pour venger l'infraction du Traité de Carlowitz : le Prince Eugène défait l'armée Ottomane, le 5 Août, près de Peter Waradin, & prend, le 14 Octobre, la Forteresse de Temeswar, qui seule étoit demeurée jusqu'alors aux Turcs, de toutes les anciennes dépendances du Royaume de Hongrie.

Traité & alliance défensive de Westmunster, entre l'Empereur & le Roi d'Angleterre. Il fut suivi de la triple alliance conclue le 19 Septembre, à Hamptoncourt, & consommée à la Haye, le 4 Janvier suivant, entre la France, l'Angleterre & la Hollande, pour procurer l'exécution pure & simple du Traité d'Utrecht, & spécialement en ce qui regardoit la démolition de Dunkerque, & la succession aux trônes de France & d'Angleterre.

Fin des troubles de Pologne. Les Confédérés & la partie de la Nation, qui avoit suivi jusques-là le parti du Roi Stanislas, se soumettent au Roi Auguste II, & la tranquillité intérieure de ce Royaume est rétablie, par le Traité conclu, à Varsovie, le 16 Novembre, sous la médiation du Czar Pierre-le-Grand.

1717.

L'activité de la Diète est arrêtée, à l'occasion de la rentrée de l'Electeur de Baviere dans le Collége Electoral. Ce Prince y ayant repris le cinquieme rang, qui lui appartenoit anciennement, l'Elec-

teur Palatin voulut se remettre à la huitieme place, que le Traité de Westphalie lui avoit assignée; mais le Ministre Electoral de Hannover, qui l'occupoit depuis la proscription de l'Electeur de Baviere, refusa de la quitter, & déclara en même-tems que son Maître ne restitueroit, à l'Electeur Palatin, son rang, & l'Office de Grand-Trésorier, qu'après avoir été pourvu, par le Saint-Empire, d'un autre Archi-Office, convenable à sa dignité. Cette contestation pouvant dégénérer en voies de fait, les Directoires suspendirent les séances régulieres de la Diéte, & bientôt il n'en fut plus question du tout, à cause des divisions funestes qui éclaterent entre les Catholiques & les Protestans. Le premier germe de cette désunion s'étoit développé en 1713, à l'occasion du recours que l'Abbé de S. Gal avoit pris à l'Empire, par rapport à ses querelles avec les Cantons de Zurick & de Berne. Elle parvint, cette année à son comble, lorsque la Ville Impériale de Cologne demanda une diminution sur ses taxes matriculaires, sous prétexte que la décadence sensible de son commerce la mettoit hors d'état d'acquitter les charges qu'on lui avoit imposées dans les tems de sa plus grande prospérité. Cette demande fut très-favorablement accueillie par les Electeurs & les Princes Catholiques, & comme le nombre des voix dont les Etats de cette Religion jouissent, dans les deux Colléges supérieurs, en forme la très-grande majorité, rien ne paroissoit devoir empêcher qu'elle ne fût censée légitimement accordée; mais il se présenta un obstacle qui rendit cette faveur inutile. Les Protestans, en corps, s'y opposerent avec la plus grande vivacité, reprochant à la Ville de Cologne, que la ruine de son commerce, dont elle se plaignoit, n'étoit causée que par les persécutions qu'elle faisoit éprouver aux riches négocians Réformés, qui l'avoient fait fleurir autrefois; & les Directoires des deux Colléges supérieurs n'en ayant pas moins persisté à rédiger les résolutions de la pluralité en forme d'avis de l'*Empire*, les Protestans se séparerent entiérement des Catholiques, & prétendirent, en vertu de l'Article V, § 52, du Traité d'Osnabruck, que, moyennant cette séparation, (*Itio in partes*,) l'affaire qui l'avoit

occaſionnée, ne pouvoit plus être décidée que par un accommodement amiable, entre les deux Corps de Religion. Dès ce moment, on perdit de vue la demande en modération de la Ville de Cologne, pour ne s'occuper plus que de la queſtion importante qu'elle avoit fait naître. Les Catholiques ayant l'Empereur à leur tête, ſoutinrent que le droit de ſe ſéparer, ne pouvoit avoir lieu que dans les affaires de Religion ſeulement, & qu'il ne pouvoit point être exercé dans les occaſions qui ne ſe rapportoient pas directement à cet objet privilégié ; mais le Corps Evangélique établit & adopta dès-lors le principe immuable, que le *Jus eundi in partes*, le droit de ſe ſéparer, lui étoit acquis indiſtinctement, dans toutes ſortes d'objets ; qu'après avoir défendu nommément de décider, à la pluralité des voix, les affaires de Religion, le Traité de Weſtphalie avoit encore étendu cette prohibition ſur tous les objets à l'égard deſquels les Catholiques & les Proteſtans ſe ſépareroient en deux parties ; & qu'il n'y exiſtoit point de ſtipulation reſtrictive de la faculté de ſe ſéparer, ou qui déterminât les cas particuliers dans leſquels elle pouvoit être exercée. Le Corps Evangélique alla plus loin : il ſoutint que la majorité des ſuffrages Proteſtans ſuffiſoit pour opérer la ſciſſion, & pour conſtituer le *vœu commun* de leur corps, &c. Ces principes furent combattus & ſoutenus avec une vivacité ſinguliere, qui dégénéra inceſſamment en aigreur & en animoſité. Cependant ils compoſent encore aujourd'hui le ſyſtême fondamental & conſtitutif du Corps Evangélique, & des prétendus Patriotes ont oſé avancer qu'ils étoient le ſeul & unique boulevard qui reſtât aux anciennes Maiſons ſouveraines d'Allemagne, pour défendre leur liberté contre les coups que l'autorité Impériale ſeroit journellement en meſure de lui porter, au moyen de la complaiſance aveugle que les Etats Eccléſiaſtiques auront ſans ceſſe pour les Chefs de l'Empire, & du deſpotiſme que ces derniers ſont en poſſeſſion d'exercer ſur les Princes des nouvelles Maiſons. Ces grands intérêts ne furent pas les ſeuls qui occuperent, en ce tems, les Proteſtans. Ils touchoient au moment où la diviſion alloit ſe mettre dans leur Corps même. Le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, en avoit con-

servé jusqu'alors le Directoire, nonobstant son changement de Religion; Catholique en Pologne, il étoit censé Luthérien en Saxe & à la Diéte, & cette fiction de droit peu naturelle n'éprouva point de contradictions, tant que le Corps Evangélique se flatta que le fils unique d'Auguste II demeureroit attaché à la Religion de ses peres; mais le Prince Electoral ayant déclaré, cette année, son retour dans le sein de l'Eglise Romaine, le Corps Evangélique cessa de regarder ces changemens de Religion comme une affaire purement personnelle; il conçut des allarmes, touchant l'influence qu'ils pourroient avoir sur l'administration de son Directoire, & commença à s'occuper des moyens de le mettre en des mains moins suspectes. A l'instant les Ducs de Saxe, de la branche Ernestine, réclamerent ces fonctions, comme une prérogative de leur Maison; le Roi de Prusse, Electeur de Brandebourg, les demanda, en qualité de premier Electeur Protestant, & l'Electeur de Hannover, comme étant le seul membre du Collége Electoral, qui professât encore la Religion Luthérienne, à laquelle ce Directoire avoit toujours été attaché, dans les Assemblées légales des *Protestans*. Ce conflit de prétentions calma la premiere effervescence du Corps Evangélique: & la difficulté qu'on trouva à nommer un successeur à l'Electeur de Saxe, contribua peut-être autant à perpétuer le droit contentieux dans sa Maison, que les réversales que ce Prince & le Prince Electoral, son fils, donnerent à leurs Etats Provinciaux, touchant la conservation exclusive du culte Luthérien dans les Pays de leur domination, & au Corps Evangélique, par rapport à l'administration des affaires comitiales, par un Ministere entiérement Protestant.

Continuation des troubles du Mecklenbourg. Le Duc Charles Léopold poursuit vivement son systême de gouvernement, contre la Noblesse de son Duché; le Czar retire l'armée qu'il avoit répartie dans cette Province, & n'y laisse qu'un corps auxiliaire, aux ordres de ce Prince.

Extinction de la Maison des Princes d'Eggenberg. Le suffrage dont elle jouissoit à la Diéte est supprimé.

Evénemens remarquables sous CHARLES VI.

Continuation de la guerre de Hongrie. Bataille de Belgrade, le 16 Août. L'armée Ottomane y est entiérement défaite, & cette place importante se rend au Prince Eugène, deux jours après.

L'Empereur refusant constamment de faire sa paix avec le Roi d'Espagne, Philippe V cherche à profiter des embarras que la guerre des Turcs lui donnoit, pour recouvrer les Etats que ce Prince possédoit en Italie, en vertu du Traité de neutralité de 1713. Il se croyoit fondé à revendiquer les anciens droits de sa Couronne sur ses Provinces, parce que Charles VI, en stipulant cette neutralité, s'étoit obligé formellement à évacuer entiérement la Catalogne & l'Isle de Majorque, & qu'au mépris de ces engagemens, il avoit livré aux Rébelles, les places que ses troupes y occupoient, fomenté jusqu'au dernier moment, & entretenu, par des secours de toute espece, la rébellion des Catalans, & violé même la neutralité de l'Italie, en faisant arrêter, à Milan, le Grand-Inquisiteur d'Espagne, qui traversoit la Lombardie pour se rendre à Madrid. A ces raisons de simple vengeance se joignoit un motif secret, qui paroît avoir spécialement déterminé Philippe V à reprendre les armes. Son premier Ministre, le Cardinal Alberoni, avoit pénétré qu'il se négocioit, sous la médiation du Roi d'Angleterre, entre l'Empereur & le Duc de Savoie, Roi de Sicile, un échange de cette Isle contre celle de Sardaigne. Cet arrangement fut regardé, par le Roi d'Espagne, comme une infraction évidente du Traité d'Utrecht, qui défendoit absolument au Duc de Savoie d'aliéner la Sicile, & ce Prince en conclut que rien ne l'obligeoit plus, à son tour, à tenir les engagemens, que ce Traité lui avoit imposé. L'armée Espagnole, commandée par le Marquis de Léede, débarque, le 22 Août, en Sardaigne, & s'empare, en moins de deux mois, de tout ce Royaume.

Traité d'alliance, conclu le 4 Août, à Amsterdam, entre la France, le Roi de Prusse & le Czar Pierre, pour le maintien des Traités d'Utrecht & de Bade, & pour le rétablissement de la paix dans le Nord.

Le Czar, mécontent du Danemarck & du Roi d'Angleterre,

trame une négociation secrete avec le Roi de Suéde, par le Ministere du fameux Comte de Gœrtz : le Cardinal Albéroni participa à cette négociation. Conférences secretes, dans l'Isle d'Ahland, entre le Comte de Gœrtz & le Comte d'Ostermann. Il y fut beaucoup question de détrôner le Roi de Grande-Bretagne, & de mettre le Prétendant, Jacques Stuart, à sa place. Cette trame ayant été découverte, le Roi Georges fit arrêter, à Londres, le Comte de Gyllembourg, Envoyé extraordinaire de Suéde, & enlever tous ses papiers.

Premier commencement de la Compagnie d'Ostende, pour le Commerce des Indes.

Naissance de l'Archiduchesse Marie Térèse, le 3 Mai; Princesse adorée par son siécle, & dont le nom sera cher à la postérité.

1718.

Le Landgrave de Hesse-Cassel ayant vainement épuisé tous les moyens de conciliation, pour conserver sa garnison dans la Forteresse de Rhinfels, prend les armes pour s'opposer aux troupes du Cercle du Haut-Rhin, qui venoient en prendre possession, par ordre de l'Empereur; mais il leur céde à la fin, & restitue cette Forteresse aux Landgraves de Rothenbourg. Elle resta entre leurs mains jusqu'en 1733, que les troupes de Hesse-Cassel y rentrerent, à l'occasion de la guerre que la France déclara à l'Empire; enfin elle fut entiérement cédée au Landgrave de Hesse-Cassel, par une transaction conclue le 26 Mars 1754.

La Diéte est toujours hors d'activité, par une suite des divisions qui s'étoient élevées entre les Catholiques & les Protestans.

Mort de Guillaume, Duc de Saxe, & Administrateur de l'Evêché Protestant de Naumbourg. Ses Etats patrimoniaux retournerent au Roi de Pologne, Electeur de Saxe, & ce Prince se mit aussi en possession de l'Evêché de Naumbourg, nonobstant le réservat Ecclésiastique. Le Corps des Protestans souffrit cet arrangement, par une suite nécessaire du parti qu'il avoit pris, relativement à son Directoire.

Continuation

Evénemens remarquables sous CHARLES VI.

Continuation de la guerre d'Italie. Les Espagnols débarquent en Sicile, le 1 Juillet, & s'emparent, le 13 du même mois, de la Capitale de Palerme. Une escadre Angloise, commandée par l'Amiral Byng, vient au secours de cette Isle, & ruine entiérement la flotte Espagnole, le 11 Août, près du Capo-Passaro. Le Roi Victor Amédée retire ses troupes de la Sicile, & livre toutes les Places qu'elles occupoient à celles de l'Empereur, en vertu du Traité d'échange qu'il venoit de conclure avec Charles VI, sous la médiation de la France & de l'Angleterre. Le Marquis de Léede prend la Ville & la Citadelle de Messine, le 29 Septembre.

Traité d'alliance, conclu le 2 Août, à Londres, entre l'Empereur, le Roi de France & le Roi d'Angleterre. On l'appella la Quadruple-alliance, dans la persuasion où l'on étoit que la République des Provinces-Unies formeroit incessamment la quatrieme Alliée. Elle portoit en substance que l'Empereur se désisteroit, en faveur de Philippe V, de ses prétentions sur la Monarchie d'Espagne; que celui-ci renonceroit à son tour, en faveur de l'Empereur, aux Pays-Bas, aux Deux-Siciles, & au Duché de Milan; & en faveur du Roi Victor-Amédée, au Royaume de Sardaigne; que, pour prix de ces renonciations, l'Empereur, du consentement de l'Empire, investiroit éventuellement l'Infant Don Carlos, second fils du Roi d'Espagne, & ses descendans mâles, & à leur défaut, les autres fils de Philippe V & de la Reine Elisabeth Farnèse, suivant l'ordre de primogéniture, & leurs descendans mâles, du grand Duché de Toscane, & des Duchés de Parme & de Plaisance, qui touchoient tous trois au moment de retomber à la Directe de l'Empereur, par faute de hoirs issus des Maisons de Médicis & de Farnèse; qu'en attendant l'ouverture effective de ces Fiefs, les Places fortes, qui s'y trouvoient, seroient gardées par 6,000 hommes de troupes neutres, & qu'au surplus ils ne pourroient jamais être possédés par aucun des descendans de Philippe V, qui seroit en même-tems Roi d'Espagne; enfin les Alliés arrêterent, par un article séparé, que si les Rois Philippe V & Victor Amédée refusoient d'accepter les conditions de cette paix

générale, ils les y contraindroit, de concert, par la force des armes.

Acte du 18 Septembre, par lequel l'Empereur renonce, en conformité de la Quadruple-alliance, à toutes les prétentions qui pouvoient lui compéter de droit & de fait, sur les Etats de la Monarchie d'Espagne, que le Roi Philippe V devoit posséder, en vertu du Traité d'Utrecht. Le Roi Victor Amédée accéde à la Quadruple-alliance, par acte du 2 Novembre; mais le Roi d'Espagne en rejette fierement toutes les stipulations.

Traité de la Haye, conclu, le 22 Décembre, entre l'Empereur & la Hollande, concernant la barriere des Pays-Bas. On y rectifia plusieurs articles du Traité d'Anvers: les Hollandois s'y désisterent spécialement de quelques cessions trop onéreuses à la Flandre Autrichienne, qui leur avoient été faites, du côté de Gand, & les deux Parties contractantes établirent définitivement les contingents que les Pays-Bas auroient à fournir, pour l'entretien des troupes de la République, qui devoient être réparties dans les Villes de Barriere.

Paix de Passarowitz, conclue le 21 Juillet, entre l'Empereur & la Porte Ottomane, sur le pied de l'*uti possidetis*. L'Empereur conserva la Forteresse de Temeswar avec tout son bannat, & la partie attenante de la Walachie, jusqu'à la riviere d'Alutha : la Ville de Belgrade, & la plus grande partie du Royaume de Servie, jusqu'à la riviere de Timock, une petite portion de la Croatie & de la Bosnie, qui s'étend le long des rivieres d'Unna, de Save & de Drina. Par un second Traité, conclu le même jour, entre la Porte & la République de Venise, celle-ci renonça à tous ses droits sur la Morée, & sur une partie de la Candie, qui lui avoient été cédées par le Traité de Carlowitz. Au surplus, l'Empereur fit remettre une Déclaration solemnelle aux Plénipotentiaires Ottomans, portant que la Ligue Sainte, conclue en 1684, entre l'Empereur Léopold, la République de Pologne & la République de Venise, étoit une alliance perpétuelle, & que la Porte ne pouvoit, en aucun tems, attaquer l'un des trois Alliés, sans être censée attaquer aussi les autres.

Traité de Bade, conclu le 15 Juin, entre l'Abbé de Saint-Gal &

les Cantons de Zurick & de Berne, par rapport au Comté de Toggenbourg. Les droits respectifs de l'Abbé, & de la Commune de ce petit pays, y furent établis d'une maniere précise & également satisfaisante pour les deux Parties.

Continuation du Congrès d'Aland, entre les Plénipotentiaires du Czar Pierre-le-Grand & ceux du Roi de Suéde : ils conviennent des préliminaires d'une paix, qui auroit été le signal d'une guerre atroce, s'ils avoient pu être exécutés. Charles XII renonçoit, dit-on, en faveur du Czar, à la Livonie, à l'Ingrie, & à une partie de la Carelie, & recouvroit, à ce prix, le reste de la Carelie & la Finlande. Le Czar s'engageoit de forcer, conjointement avec la Suéde, les Rois de Prusse & de Danemarck à restituer à cette Couronne toutes les Provinces qu'ils lui avoient enlevées. Le détrônement des Rois d'Angleterre & de Pologne, auxquels on auroit donné pour successeurs, le Prince Jacques Stuart & le Roi Stanislas, devoit former le dernier Acte de cette Tragédie. Le Roi de Suéde pénétre en Norwége, dont la conquête l'auroit dédommagé des pertes qu'il avoit faites en Allemagne. Il s'empare d'une grande partie de ce Royaume, & périt, le 11 Décembre, au siége de Frédéricshall.

1719.

La Diéte fixe le nombre des Assesseurs de la Chambre Impériale à vingt-cinq, & forme les fonds nécessaires pour leur entretien; mais la rentrée en devint si difficile, qu'il n'y eut pas moyen de salarier au-delà de dix-sept Assesseurs. L'Empereur propose de conférer à l'Electeur de Brunswick, la Charge de Grand-Ecuyer du Saint-Empire. Ce projet alloit passer à la pluralité des voix des Catholiques; mais les Protestans s'y opposent, & menacent la Diéte d'une nouvelle séparation, si les Directoires osoient former un avis de l'Empire, en conséquence du vœu de la majorité.

Commencement des troubles de Religion dans le Palatinat. L'Electeur Palatin fait enlever aux Réformés l'Eglise principale de Heidelberg, & l'approprie au culte Catholique, comme Paroisse de la Cour; il avoit déja fait supprimer leur Cathéchisme, comme

renfermant quelques passages injurieux à l'Eglise Romaine. Le Corps des Protestans en porte les plaintes les plus vives à l'Empereur, & les Ministres de la Grande-Bretagne & de Hollande les appuyent de tout le crédit de ces Puissances; mais l'effet de ces représentations n'ayant pas répondu à l'impatience des Protestans, le Roi d'Angleterre fait fermer les Eglises Catholiques dans ses Etats de Hannover, & le Roi de Prusse, dans les Principautés de Halberstadt & de Minden.

Continuation des troubles du Mecklenbourg. Les troupes de Hannover & de Brunswick, chargées de l'exécution des Decrets Impériaux, s'emparent de ce Duché : le Duc Charles Léopold licencie son armée, & se retire à Dœmitz & enfin à Dantzick. L'Electeur de Hannover & le Duc de Brunswick établissent une administration Impériale dans le Mecklenbourg : ils séquestrent tous les revenus du Duc, & restituent à la Noblesse, les biens qu'il lui avoit enlevés. Le fameux Maréchal de Schwérin, qui commanda les armées Prussiennes pendant les deux guerres de 1741 & 1756, & qui fut tué à la bataille de Prague, en 1757, conduisoit les troupes Mecklenbourgeoises pendant ces troubles.

L'Empereur érige, par Lettres-Patentes, du 23 Janvier, les Terres de Vadutz & de Schellenberg, en Principauté d'Empire, pour former la glébe Princiere des Princes de Lichtenstein.

Désespérant d'obtenir encore des enfans mâles, l'Empereur s'occupe sérieusement du soin de faire accepter sa Pragmatique-Sanction de 1713, par toutes les parties intéressées à sa succession, & de la faire ratifier par les Etats soumis à sa Maison. Mariage du Prince-Royal Electoral de Saxe, Frédéric Auguste III, avec l'Archiduchesse Marie Josephe, fille aînée de l'Empereur Joseph. Cette Princesse renonça, par son contrat de mariage, à ses droits sur les Etats d'Autriche, en faveur des descendans, mâles & femelles, de l'Empereur son oncle, sauf à les faire valoir à leur extinction, conformément à l'ordre de succession établi par la Pragmatique-Sanction. Cependant ce fut du chef de cette même Princesse, sa femme, que le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, forma, en 1741, des prétentions intéressantes sur l'héritage de l'Empereur Charles VI.

Evénemens remarquables sous CHARLES *VI.*

Continuation de la guerre d'Italie. L'armée Impériale force le Marquis de Léede de lever le siége de Melazzo. Bataille de Francavilla, le 20 Juillet. Les Espagnols y remportent une victoire inutile; le Comte de Mercy, qui commandoit les troupes de l'Empereur, reprend Messine, le 19 Octobre. L'armée Espagnole se retire sous Palerme. Les Rois de France & d'Angleterre, pour satisfaire aux engagemens qu'ils avoient contractés par la Quadruple-alliance, déclarent la guerre à l'Espagne. Une armée Françoise passe les Pirénées, au mois d'Avril, & s'empare du Port du Passage; elle prend Fontarabie, le 15 Juin, Saint-Sébastien, le 1 Août, & se rend maître de toute la Province de Guipuscoa. Une escadre Angloise fait une descente en Galice, prend, le 12 Octobre, la Ville de Vigos, & ravage les districts voisins de cette Place. Disgrace du Cardinal Albéroni, Premier Ministre du Roi Philippe V, qu'on accusoit d'être l'auteur de ces troubles.

Révolution dans la constitution du Royaume de Suéde. Le Roi Charles XII étant mort célibataire, la postérité du Roi Charles Gustave s'éteignit avec lui, & la succession à la Couronne de Suéde devint contentieuse entre le Duc de Holstein-Gottorp, fils de la sœur aînée du Roi défunt, & la Princesse Ulrique-Eléonore, sa sœur cadette. Mais les Etats du Royaume rejettent les prétentions de l'un & de l'autre, en vertu de la convention de 1604, & usant du droit d'élection qu'ils soutenoient leur être dévolu, ils élisent solemnellement, le 1 Mars, la Princesse Ulrique Eléonore. Renversant ensuite, de fond en comble, la forme de gouvernement que le Roi Charles XI avoit introduite, ils abolissent la Souveraineté, ils accordent au Sénat une autorité rivale de celle du Roi, & rétablissent les Diétes Nationales dans leur ancienne splendeur, droits & prérogatives. Mort tragique du Comte de Goertz. Epuisée par une guerre funeste, & réduite aux dernieres extrémités, la Suéde demande, sous la médiation de la France, la paix à tous ses ennemis. Traité de Stockolm, conclu, le 20 Novembre, entr'elle & le Roi d'Angleterre, en qualité d'Electeur de Hannover. La Suéde abandonna, à ce Prince, tous ses droits sur le Duché de Brémen,

& la Principauté de Vehrden; le Roi d'Angleterre lui fit payer, par compensation, un million d'écus, 4,500,000 livres, & ce Prince s'engagea ultérieurement par une convention, conclue le 21 Janvier, de lui fournir, en cas de continuation de la guerre, un secours d'hommes, contre le Danemarck & un secours pareil, avec un subside considérable contre la Russie. Les préliminaires de la paix avec le Roi de Prusse, sont signés, le 18 Août.

Le Czar Pierre ravage impitoyablement les côtes de la Suéde, & en dévaste, le fer & le feu à la main, une étendue immense.

Alliance défensive, conclue le 5 Janvier, à Vienne, entre l'Empereur, le Roi d'Angleterre, en qualité d'Electeur de Hannover, & le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, en sa double qualité. Elle paroissoit dirigée contre le Czar Pierre-le-Grand, qui s'étoit brouillé, presque en même-tems, avec les trois Princes contractans.

1720.

L'activité de la Diéte est toujours suspendue par une suite de la division, qui subsistoit entre les Catholiques & le Corps des Protestans. L'Empereur, pour en arrêter le cours, & pour empêcher le progrès des représailles, dont les principaux d'entre les Etats Protestans menaçoient d'user envers leurs sujets Catholiques, enjoint, par un Rescrit févere, à l'Electeur Palatin, de remettre les affaires de Religion, dans le Palatinat, sur le même pied où elles avoient été à son avénement au Trône Electoral. Le Corps Evangélique députe le sieur de Reck pour être, à-la-fois, témoin & solliciteur de ce rétablissement.

Les Etats de l'Archiduché d'Autriche, assemblés extraordinairement, acceptent, le 30 Avril, la Pragmatique-Sanction : les Etats de Silésie suivent leur exemple, le 25 Octobre.

Le Roi d'Espagne accéde formellement, le 25 Janvier, à la Quadruple alliance, qui est rédigée le 17 Février, à la Haye, en forme de Traité de paix. Les troupes Espagnoles évacuent la Sicile & la Sardaigne, & tout se prépare à la tenue du Congrès de Cambray,

importantes qu'il restoit à régler entre l'Empereur & le Roi d'Espagne, concernoient la Grand-Maîtrise de l'Ordre de la Toison d'Or, les titres respectifs de ces deux Princes, & la ratification des Cortès d'Espagne, sur les renonciations que Philippe V avoit faites, par le Traité de Quadruple-alliance.

Les divisions continuent à la Diéte, par rapport aux affaires de Religion. Le Corps Evangélique soutient vivement son droit de se séparer pour toutes sortes d'affaires; & celui de se rendre justice soi-même dans les cas prévus par le Traité de Westphalie. Projet fameux de réunir les deux Eglises Protestantes. Le Roi de Prusse s'occupa avec chaleur de son exécution; & tout sembloit augurer le succès le plus heureux de ses soins, tant que cette affaire importante fut traitée politiquement; mais ils échouerent du moment qu'on y associa des Théologiens, & l'esprit de parti & les haines anciennes reprirent la place des sentimens de paix & de conciliation.

Le Conseil-Aulique de l'Empereur ratifie le Traité de Wildbaden, de 1715, & défend aux enfans du Duc de Montbelliard, de prendre le nom & les armes de Wurtemberg.

Traité d'alliance & de garantie réciproque, conclu à Madrid, le 13 Juin, entre la France, l'Espagne & l'Angleterre. Double mariage dans les Maisons de France & d'Espagne.

Traité de paix conclu à Nystadt en Finlande, & signé le 30 Août, entre la Suéde & la Russie. La Couronne de Suéde renonça, en faveur de la Russie, à ses droits sur la Livonie, l'Ingrie, la Kexholmie, le district de Wibourg dans la Carelie, & les Isles d'Oësel & de Moën. Le Czar lui restitua, de son côté, la Finnlande & le reste de la Carelie, il s'engagea de lui payer deux millions d'écus, & promit de ne s'immiscer, en aucune maniere, dans les affaires domestiques de la Suéde, spécialement dans celles relatives à la forme du gouvernement. Le Czar prend le titre d'Empereur, le 24 Octobre de l'aveu & à la demande de sa Nation. Traité avec le Duc de Holstein-Gottorp, concernant la restitution du Duché de Slefwick, & la conservation de ses droits sur le Trône de Suéde.

1722.

de la Principauté de Ploën : il reconnut le Seigneur de Carlstein pour Prince du Sang de Danemarck, & le mit en possession du Fief contentieux, sans s'arrêter aucunement aux raisons ni aux menaces de la Cour Impériale.

Le Prince Electoral de Baviere, depuis Empereur, sous le nom de Charles VII, épouse l'Archiduchesse Marie-Amélie, seconde fille de l'Empereur Joseph: l'article principal de leur contrat de mariage portoit une reconnoissance & une acceptation pure & simple de la Pragmatique-Sanction. Cette Loi fondamentale est agréée & ratifiée par les Etats du Royaume de Hongrie, par ceux de la Principauté de Transylvanie, & par les Etats des Pays-Bas Autrichiens.

Charles VI céde au Duc de Lorraine, la Principauté de Teschen en Silésie, pour l'indemniser de la perte du Duché de Montferrat, que l'Empereur Joseph I, avoit abandonné au Roi de Sardaigne, & sur lequel le Duc Léopold formoit d'anciennes prétentions, du chef de sa bisayeule, Marguerite de Gonzague.

L'Empereur établit, par un octroi, du 17 Décembre, la fameuse Compagnie d'Ostende, pour le commerce des Indes Orientales.

L'Empereur Pierre-le-Grand publie, le 11 Février, la constitution célèbre, qui attribue aux Souverains actuels de la Russie, le droit de se nommer eux-mêmes leurs Successeurs.

1723.

La Diéte continue à s'occuper des demandes en modération des taxes matriculaires, des griefs de Religion, & de la *sustentation* de la Chambre Impériale de Wetzlar. Mais ces objets, quelqu'importans qu'ils fussent d'ailleurs, firent bientôt place à des contestations relatives à la célébration des Pâques, en 1724. Le Calendrier Grégorien la fixoit au 16 Avril; mais le Calendrier réformé des Protestans l'avançoit de huit jours, & l'annonçoit pour le 9 du même mois. Cette diversité des Cycles Paschals, adoptés par les deux Corps de Religion, fut débattue avec une vivacité singuliere : tout le monde convenoit que le calcul des Pâques Protestantes étoit astronomi-

domination de la France. Les premiers consistoient dans les sept Seigneuries de Desgranges, Clerval, Passavant, Blamont, Héricourt, Châtelot & Clémont en Franche-Comté : les autres formoient le Comté de Horbourg & la Seigneurie de Riquewihr en Alsace. Comme les Loix du Royaume ne connoissent pas la distinction rigoureuse entre les mariages égaux & inégaux, & que la qualité de la mere n'y déroge pas aux droits civils des enfans, le Comte de Sponeck réclama ces Fiefs & ces Terres, comme soumis à la Jurisprudence Françoise, & indépendants du fidéicommis Wurtembergeois. Cette réclamation détermina le Roi à faire séquestrer les Seigneuries contentieuses, & le Duc de Wurtemberg n'en obtint la possession, qu'en 1748, en vertu d'une convention particuliere.

Divorce fameux du Duc Gustave-Samuel de Deux-Ponts. Ce Prince, après avoir embrassé la Religion Catholique, s'étoit marié, en 1707, avec la Duchesse Dorothée de Veldentz, qui professoit la Religion Luthérienne : dégoûté, de sa femme, après seize ans de mariage, duquel il n'avoit point d'enfans, il demanda, par le canal de l'Evêque de Metz, son Diocésain, & obtint sans peine, en Cour de Rome, un Bref Apostolique qui cassoit son mariage, pour avoir été contracté dans les degrés prohibés par l'Eglise Catholique. Le Duc épousa alors une Demoiselle Hoffmann, que l'Empereur éleva à la dignité de Comtesse d'Empire. Mais la Duchesse Dorothée recourut à la protection du Corps Evangélique, qui prit vivement son parti : il alloit en résulter des discussions fâcheuses, touchant l'autorité que la Cour de Rome s'étoit arrogée, sur une Princesse Protestante, & la cause du Duc prenoit une tournure fort désagréable, même dans l'esprit des Etats Catholiques, lorsque la mort de la Duchesse termina, fort à propos, ses réclamations.

1724.

L'Ordonnance contradictoire de la Diéte, concernant la célébration des Pâques, est exécutée scrupuleusement. Il en résulta

des diſcuſſions fâcheuſes, à cette Aſſemblée même, à la Chambre Impériale, & dans tous les Corps mi-partis de Catholiques & de Proteſtans : mais on trouva, à la fin, l'expédient de chomer deux fois les fêtes mobiles, par-tout où les droits des deux Religions étoient égaux; & la raiſon du plus fort l'emporta dans les autres. Nous avons déja remarqué, ci-deſſus, que les mêmes difficultés ſe ſont reproduites, en 1744, avec des circonſtances encore plus fâcheuſes : elles devoient renaître en 1778, mais la modération du Corps Evangélique en a prévenu le retour, en arrêtant, qu'il valoit encore mieux errer paiſiblement avec le reſte de l'Empire, ſur un objet auſſi indifférent que l'eſt le cycle Paſchal, que de maintenir par une ſciſſion fâcheuſe, l'exactitude des calculs de l'Aſtronome Weigel, contre la défectuoſité de ceux de l'Aſtronome Lilio.

L'Empereur cherchant à rétablir les anciennes contributions des Villes Impériales, *Reichs ſteuren*, les exige de la Ville de Memmingen, en Souabe; mais cette petite République réclame l'aſſiſtance de la Diéte, pour ſe faire maintenir dans ſes anciennes immunités; & le Collége des Villes proteſte ſolemnellement contre cette infraction de leurs prérogatives.

Juſqu'ici les Cercles de Souabe & de Franconie avoient entretenu, ſans difficulté, les garniſons néceſſaires dans les Fortereſſes de Kehl & de Philipſbourg; mais ce fardeau leur devenant, à la longue, trop lourd à ſupporter, ils s'adreſſent à la Diéte, pour être indemniſés du paſſé, & ſoulagés, par le concours des autres Cercles, à l'avenir. Ces repréſentations exciterent de fâcheux débats : les Etats des Cercles de Haute & Baſſe-Saxe & de Weſtphalie, non-ſeulement ſe trouvoient ſans intérêt dans cette demande, les Places de Kehl & de Philipſbourg ne faiſant rien à leur ſécurité; mais ils prétendoient auſſi que la garde des frontieres Septentrionales de l'Allemagne, dont ils étoient chargés, les diſpenſoit naturellement de contribuer à la défenſe des rives du Rhin. D'un autre côté, l'Empereur, en qualité d'Archiduc d'Autriche, & les Electeurs de Mayence, de Trèves & Palatin, bien loin de vouloir fournir des troupes & des ſubſides, pour la garde de ces deux Places, ſe croyoient plutôt en droit d'exiger des

Evénemens remarquables sous CHARLES VI.

ſecours de la part de l'Empire, pour ſe mettre en état d'entretenir, le premier, les Forteresses de Briſac & de Fribourg; le ſecond, la Place de Mayence; le troiſieme, celles de Coblentz & d'Ehrenbreitſtein, & l'Electeur Palatin, ſa Forteresse de Manheim. Enfin tout le monde trouva des prétextes pour ſe diſpenſer de cette nouvelle contribution, & les Cercles de Souabe & de Franconie demeurerent chargés des deux garniſons, que, dans une premiere effervescence de zèle, ils avoient trop légérement pris ſur eux de fournir.

L'Evêque de Straſbourg eſt rétabli dans ſon droit de ſéance & de ſuffrage à la Diéte, dont il étoit privé depuis le Traité de Ryſwick, & qui fut attaché à la partie de cet Evêché, qui eſt ſituée ſur la rive droite du Rhin, en Allemagne.

Pacte de famille conclu, le 15 Mai, entre les Electeurs Palatin & de Baviere : ils y renouvellerent les Pactes antérieurs; ils s'y promirent, mutuellement, aide & aſſiſtance, s'il arrivoit que l'un ou l'autre fuſſent attaqués; ils s'engagerent à agir toujours de concert dans les affaires d'Empire, & à s'oppoſer également à l'introduction des Princes nouveaux à la Diéte, & aux prétentions que le Collége des Princes formoit, au préjudice de la prééminence & des prérogatives Electorales. Le point important de la ſucceſſion réciproque fut ſimplement allégué, comme n'étant ſujet à aucun doute ni difficulté.

Le Congrès de Cambrai eſt enfin ouvert, le 26 Janvier. Les propoſitions de l'Eſpagne tendoient, non-ſeulement à hâter l'exécution immédiate, des articles de la quadruple Alliance, qui n'étoient pas encore accomplis, mais à s'aſſurer auſſi la ſucceſſion éventuelle dans le Royaume de Sardaigne. Mais l'Empereur oppoſa des difficultés inſurmontables à la premiere de ces demandes, & le Roi de Sardaigne proteſta vivement contre la ſeconde.

Commencement des négociations myſtérieuſes du fameux Baron de Ripperda, Envoyé ſecret d'Eſpagne à Vienne.

Traité d'alliance défenſive, conclu le 4 Mars, à Stockolm, entre la Ruſſie & la Suéde : il n'eſt remarquable que, par un article ſecret, dans lequel ces deux Puiſſances s'engageoient d'employer leurs bons

offices en Danemarck, & par-tout ailleurs où il conviendroit, pour obtenir le rétablissement du Duc de Holstein-Gottorp, dans la partie, ci-devant Ducale, du Duché de Sleswick, & de prendre en tout cas, de concert avec les autres Puissances bien intentionnées pour la tranquillité du Nord, les mesures les plus propres à procurer ce rétablissement.

Troubles de Religion, tumulte & exécution sanglante, à Thorn, dans la Prusse Polonoise. Les garants du Traité d'Oliva en prennent fait & cause.

L'Empereur fait restituer Comachio au Saint-Siége.

1725.

Le Congrès de Cambrai languit, par un effet nécessaire des progrès que les négociations du Baron de Ripperda faisoient à Vienne : le renvoi de l'Infante, dont la main étoit destinée au Roi Louis XV, & le mariage que ce Prince contracta, avec la fille unique du Roi Stanislas, ayant causé un refroidissement extrême entre la France & l'Espagne, celle-ci redouble ses démarches auprès de la Cour Impériale, & son Emissaire secret signe enfin, à Vienne, le 30 Avril, un Traité de paix & d'alliance, avec l'Empereur Charles VI. Le Traité de paix portoit en substance, une confirmation pure & simple des Traités de Londres & de la Haye, connus sous le nom de Quadruple-alliance. L'Empereur renonça, de rechef, à tous ses droits & prétentions sur la Monarchie d'Espagne, telle que le Roi Philippe V la possédoit, en vertu des Traités d'Utrecht, & le Roi d'Espagne renonça, de son côté, à tous les Etats qui en avoient été démembrés par les mêmes Traités ; mais ce dernier, en se désistant de la réversibilité de la Sicile, se réservoit celle du Royaume de Sardaigne, à l'extinction de la postérité masculine du Roi Victor-Amédée. Les deux Souverains s'accorderent mutuellement la jouissance, leur vie durant, des titres & des armes qu'ils avoient pris, à condition que leurs héritiers & successeurs ne pourroient se servir que des titres appartenans aux Pays & aux Etats qu'ils possédoient effectivement. L'Infant Don Carlos, & ses freres

cadets après lui, obtinrent l'Investiture éventuelle de la Toscane; & des Duchés de Parme & de Plaisance. Enfin l'Empereur garantit la succession au Trône d'Espagne, telle qu'elle se trouvoit réglée par le Traité d'Utrecht, & le Roi Philippe V garantit, de son côté, la forme de succession établie dans les Etats d'Autriche, par la Pragmatique-Sanction. Dans le Traité d'alliance, l'Empereur s'engageoit d'employer ses bons offices pour faire restituer à l'Espagne, Gibraltar & l'Isle de Minorque, & le Roi d'Espagne promettoit de favoriser le Commerce de la Compagnie d'Ostende.

Troisieme Traité de Vienne, entre l'Empereur & l'Empire, d'une part, & l'Espagne de l'autre, conclu le 7 Juin, & approuvé par la Diéte, le 20 Juillet. Il ne renfermoit que la ratification du Corps Germanique, sur la succession éventuelle aux Duchés de Parme & Plaisance, & Grand-Duché de Toscane.

Le Congrès de Cambrai est rompu. La France, la Grande-Bretagne & le Roi de Prusse concluent, le 3 Septembre, à Herrenhaussen, la célèbre alliance de Hannover, pour leur défense commune, & pour le maintien des Traités d'Oliva & de Westphalie.

Le Roi de Portugal s'engage à donner faveur & assistance à la Compagnie d'Ostende.

Mort de l'Empereur Pierre-le-Grand. Sa femme, Catherine Ire, lui succéde,

1726.

Les Traités de Vienne & de Hannover partagent les soins & les affections de toute l'Europe. L'Empereur accéde, le 26 Avril, à l'alliance de Stockolm, entre la Russie & la Suéde; & l'Impératrice de Russie accéde, de son côté, le 6 Août, au Traité de Vienne, & se charge, par conséquent, de la garantie de la Pragmatique-Sanction. Le Roi de Prusse se détache de l'alliance de Hannover, & conclut avec l'Empereur, le 12 Octobre, à Wusterhausen, un Traité d'alliance défensive, par lequel le Roi garantissoit, entr'autres, la Pragmatique-Sanction, & Charles VI s'engageoit de lui procurer, à la mort de l'Electeur Palatin, la succession dans les

Duchés

Evénemens remarquables sous CHARLES VI.

Duchés de Juliers & de Berg, ou de l'en dédommager, par la cession d'une Province équivalente, que l'Empereur démembreroit, pour cet effet, de ses Etats héréditaires. Les Electeurs de Trèves & Palatin accédent les 23 & 26 Août, au Traité de Vienne, & aux garanties de la Pragmatique-Sanction. Les Electeurs de Baviere & de Cologne suivent cet exemple, le 1 Septembre, & l'Empereur renouvelle, à cette occasion, à l'Electeur de Baviere, l'expectative que Ferdinand III avoit donné, en 1638, à Maximilien I, sur les Principautés de la Mirandole & de Concordia, & il s'engagea particuliérement, que la Maison des Picos venant à s'éteindre, il lui procureroit la possession effective de ces fiefs, ou qu'il l'en dédommageroit par la cession d'un équivalent à sa convenance.

La République de Hollande accéde, le 9 Août, à l'alliance de Hannover, sous la réserve expresse de n'être point tenue à prendre part aux guerres que la garantie des Traités d'Oliva & de Westphalie pourroit faire naître.

La Diéte est toujours occupée du soin stérile de former les fonds nécessaires pour l'entretien de la Chambre Impériale, & des Forteresses de Kehl & de Philipsbourg. Arrêté fameux du Collége Electoral, touchant l'étiquette que les Ministres, qui le composent, auront à observer, à l'égard de ceux des Puissances étrangeres, accrédités près de la Diéte.

Le Duc Gustave-Samuel de Deux-Ponts n'ayant point eu d'enfans de son premier lit, & sa femme actuelle, simple roturiere, n'étant pas faite pour perpétuer la race Ducale, ses collatéraux commencent à se disputer, par rapport à sa succession. L'Electeur Palatin la réclamoit, comme chef de la Maison Palatine, auquel, en vertu du testament de l'Empereur Robert, les apanages des branches cadettes devoient retourner, à leur extinction. Le Comte Palatin de Birckenfeld soutenoit, au contraire, que cette disposition ne pouvoit point produire d'effet en faveur de la tige principale, tant qu'il restoit des héritiers légitimes dans les branches collatérales; il ajoutoit que la famille de Bircken-

feld étant un rameau de la branche de Deux-Ponts, il étoit naturel qu'elle fût préférée à la branche Electorale, qui étoit plus éloignée. Enfin il invoquoit le testament du Duc Wolfgang, souche commune de toutes les branches actuelles de la Maison Palatine, lequel, après avoir partagé ses Etats entre ses deux fils aînés, & avoir réduit ses trois fils cadets à de minces apanages, ordonnoit expressément, qu'à l'extinction de l'une de ces branches aînées, la postérité des trois fils apanagés devoit succéder dans ses Etats, préférablement à l'autre branche regnante. Cette contestation s'échauffa beaucoup dans la suite, & ne fut terminée qu'en 1733.

1727.

Continuation des mouvemens produits par les alliances contraires de Vienne & de Hannover. Le Roi de Suéde accéde à celle-ci, le 25 Mars, & le Roi de Danemarck, le 16 Avril. L'Empereur tente vainement d'attirer l'Empire dans son parti : les intérêts des membres du Corps Germanique étoient trop compliqués, & se croisoient en trop de manieres, pour qu'il fût possible de les réunir tous dans le même systême. Charles VI ne fut pas plus heureux dans ses négociations auprès des Cercles ; cette ressource si puissante en 1702, lui manqua totalement ; & il obtint avec peine, que les cinq Cercles antérieurs renouvellassent, le 31 Mai, à Francfort, leur ancienne association, sans prétendre au reste se mêler aucunement des grandes discussions qui occupoient l'Europe.

Le Roi d'Espagne commence les hostilités contre l'Anglererre, en formant le siége de Gibraltar ; mais l'Empereur se rapproche de la France, par les soins du Nonce Grimaldi, & cette Couronne agit avec tant de succès, que Charles VI signa, le 31 Mai, à Paris, avec la France, l'Angleterre, & la République des Provinces-Unies, des préliminaires par lesquels il s'engageoit de suspendre, pour sept ans, l'effet de l'octroi accordé à la Compagnie d'Ostende ; on confirma d'ailleurs tous les Traités antérieurs à

inégaux, & cette stipulation est passée, dans les deux capitulations suivantes, comme une loi fondamentale du Saint-Empire Romain.

Troubles fameux concernant la terre de Zwingenberg. Cette terre est un fief de l'Electorat Palatin, mais inscrite dans le cadastre de la Noblesse Impériale. La famille des Goehlers y prétendoit avoir un droit acquis du chef de leurs Ancêtres maternels, & ce droit avoit été reconnu, en 1651, par les Députés de l'Empire, chargés de la restitution des Etats Palatins, & par l'Empereur Ferdinand III, en 1652. Cependant les Electeurs Palatins s'étoient toujours maintenus dans la possession de cette terre, & ils en avoient réinvesti la famille de Wieser, en 1698. Ce ne fut qu'en 1726 que la famille des Goehlers parvint à obtenir un Arrêt du Conseil-Aulique, qui enjoignoit à l'Electeur de leur rendre le fief contentieux; mais ce Prince prit son recours à la Diéte, & en trouva les membres Catholiques généralement disposés en sa faveur. Alors le Corps Evangélique, soit pour avantager les Goehlers, qui étoient tous Protestans, soit pour se venger de l'intolérance de l'Electeur, se sépara entiérement des Catholiques, & s'opposa, par un suffrage commun, à leurs résolutions. Cette scission fit perdre à l'Electeur le fruit de son recours aux comices: le Conseil-Aulique de l'Empereur enjoignit itérativement aux Directeurs du Cercle de Souabe d'exécuter, même par des voies militaires, l'Arrêt de la députation de 1651, & l'Electeur fut enfin obligé de mettre la Maison de Goehler en possession du fief de Zwingenberg, sauf les droits de sa directe. Nous observerons en passant que, pour éteindre jusqu'au souvenir de cette contestation, l'Electeur regnant a transigé, en 1746, avec les Barons de Goehler, sur leurs droits, & qu'il a racheté d'eux la terre de Zwingenberg, malgré les oppositions de la Noblesse immédiate, & les contradictions de la Cour Impériale.

Continuation des troubles du Mecklenbourg. Le Duc Charles Léopold, bravant la rigueur des Arrêts que le Conseil-Aulique multiplioit contre lui, & se jouant des arrangemens que la com-

celles de Brunswick & de Hannover, qui soutenoient les opérations de la Commission Impériale.

Le Duc de Lorraine, depuis Empereur, sous le nom de François I, fait en personne foi & hommage au Roi de France, pour le Duché de Bar, le 1 Février.

Abdication du Roi de Sardaigne Victor-Amédée, en faveur de son fils Charles Emmanuel.

Mort de Pierre II, Empereur de Russie. La Princesse Anne Iwanowa, seconde fille du Czar Iwan, frere de Pierre-le-Grand, lui succéde, malgré l'ordre de succession établi par ce dernier & par l'Impératrice Catherine Ire, sa femme, qui substituoit la Couronne de Russie à la Princesse Elisabeth leur fille. On n'eut point d'égard non plus aux droits de la Duchesse regnante de Mecklenbourg, qui étoit la fille aînée du Czar Iwan.

Commencement de la rébellion des Corses; elle continua pendant plus de trente-huit ans, jusqu'à ce qu'enfin la République de Gênes céda cette Isle, en 1768, à la Couronne de France.

1731.

Les apparences d'une guerre prochaine entre l'Empereur & les Alliés de Séville, augmentent à la mort d'Antoine François, dernier Duc de Parme & de Plaisance, de la Maison de Farnèse, qui s'éteignit avec lui. Charles VI fait occuper ces deux Duchés par les troupes qu'il avoit rassemblées en Italie : c'étoit enfreindre la condition la plus essentielle des Traités de quadruple alliance, & du Pardo, qui en assuroit la succession à l'Infant Don Carlos; mais le Roi d'Angleterre & la République des Provinces-Unies préviennent habilement l'effet de cette démarche hardie, en concluant avec l'Empereur le second Traité de Vienne, du 16 Mars, par lequel l'Angleterre & la Hollande se chargerent de la garantie de la Pragmatique-Sanction, & Charles VI, dont la politique rapportoit toutes ses opérations à ce seul objet, souscrivit, à ce prix, aux articles différens du Traité de Séville; il consentit, en

particulier;

& en commet l'administration au Landgrave de Hesse-Darmstadt, & à l'Abbé Prince de Fulde.

L'Archevêque de Saltzbourg, vaincu par les réclamations du Corps Evangélique, accorde à ses sujets Protestans la faculté d'émigrer de ses Etats. Il en sortit plus de 30,000, dont les deux tiers allerent peupler les déserts de la Prusse; une partie se dispersa par toute l'Allemagne, & le reste passa en Amérique.

1732.

La République des Provinces-Unies accéde, le 20 Février, au Traité de Vienne. Alliance de Copenhague, conclue le 26 Mai, entre l'Empereur, la Russie & le Danemarck. L'objet principal de ce Traité fut la garantie de la Pragmatique-Sanction, par le Roi de Danemarck, & celle du Duché de Slefwick, dont l'Empereur & la Russie se chargerent réciproquement en faveur de ce Prince.

Charles VI porte la Pragmatique-Sanction devant la Diéte générale, & en demande la ratification par l'Empire, & la garantie du Corps Germanique. Elles furent accordées, à la très-grande pluralité des suffrages, par un avis de l'Empire, du 11 Janvier, malgré les contradictions & les protestations des Electeurs de Baviere, Palatin, & de Saxe, qui, sans alléguer d'ailleurs des prétentions contraires, auroient au moins desiré de modifier la garantie. Traité d'alliance entre les Electeurs de Baviere & de Saxe, conclu à Dresde, le 4 Juillet, pour la défense de leurs droits respectifs & de leurs prérogatives.

La Diéte ordonne, après dix-huit années de sollicitations infructueuses, qu'il seroit procédé incessamment à la réparation des Forteresses de Kehl & de Philipsbourg.

Continuation des troubles du Mecklenbourg. L'Empereur retire entiérement le rescrit par lequel il avoit nommé le Duc Christian Louis Administrateur de ce Duché, & qui avoit excité des réclamations générales, & il nomme ce Prince Commissaire Impérial, pour l'exécution des Arrêts émanés du Conseil-Aulique,

pouvoir de traverser ses vues. Cet événement fut le signal d'une guerre qui changea totalement la constitution de l'Italie.

La Nation Polonoise confédérée dans la Diéte de convocation, résout, le 22 Mai, de n'élire qu'un piaste, Catholique de pere & de mere, & nullement possessionné hors de la domination de la République ; c'étoit exclure formellement du trône le nouvel Electeur de Saxe, & annoncer, en quelque maniere, l'intention que la plus grande partie de la Noblesse & des Grands avoient de replacer Stanislas sur le trône de sa patrie. L'Empereur & la Russie s'opposent de concert à l'exécution de ce projet : une armée Russe entre en Pologne par la Lithuanie, & Charles VI rassemble une armée considérable sur la frontiere de ce Royaume. Le Roi de France fait représenter vainement à la Cour de Vienne, que, garant de la liberté Polonoise, & intéressé personnellement à l'élévation de son beau-pere, les démarches que l'Empereur faisoit pour gêner l'une & pour traverser l'autre, le forceroient à prendre les armes pour les faire échouer. Ces déclarations furent rendues infructueuses, par le parti que l'Electeur de Saxe prit d'accéder solemnellement à l'arrêté de l'Empire concernant la Pragmatique-Sanction, & de la garantir personnellement. Cependant le Roi Stanislas se rend secrétement en Pologne, & y est élu, le 12 Septembre, par le plus grand nombre de la Nation, dans la campagne de Wola, près de Warsovie, que les loix ont désigné pour cette cérémonie. Une autre partie de la Nation, principalement composée de la noblesse du Grand-Duché de Lithuanie, que l'armée Russe venoit d'inonder, se retire au-delà de la Vistule, à Prague, village situé vis-à-vis de Varsovie. Les troupes Russes volent à son appui ; leur approche force le Roi Stanislas à quitter la Capitale ; alors le parti qui lui étoit opposé élit, le 5 Octobre, au milieu des troupes étrangeres, l'Electeur de Saxe, sous le nom d'Auguste III. Les Russes occupent Varsovie, & sont joints par les troupes Saxonnes. Le Roi Stanislas se retire à Dantzick.

Alliance offensive & défensive, conclue le 26 Septembre, entre les Rois de France, d'Espagne & de Sardaigne, pour se faire raison

Evénemens remarquables sous CHARLES VI.

des griefs qu'ils avoient contre la Cour Impériale. Le Roi de France avoit à venger l'injure du Roi Stanislas, & l'oppression de la liberté Polonoise. Le Roi d'Espagne se plaignoit des obstacles que l'établissement de l'Infant Don Carlos éprouvoit continuellement de la part de la Cour de Vienne, & du refus que la Chancellerie Impériale faisoit d'accorder des lettres de majorité à ce Prince, à moins qu'il ne payât 200,000 florins de taxe ; enfin il regardoit la cause du Roi Stanislas comme la cause commune de tous les Rois. Le Roi de Sardaigne partageoit le ressentiment de la France & de l'Espagne à cet égard ; il se trouvoit blessé par les difficultés que la Cour Impériale avoit faites de lui donner l'Investiture du Vicariat-Général d'Italie, & par le cérémonial qu'on observa envers son Plénipotentiaire, lorsqu'enfin elle lui fut accordée ; d'ailleurs il réclamoit contre l'inexécution du Traité de 1703, en ce qui concernoit les Langhes, & contre l'abus que l'Empereur faisoit de sa puissance prépondérante en Italie. Triple déclaration de guerre contre l'Empereur. Les Cercles antérieurs renouvellent leur association, le 9 Novembre ; mais la République des Provinces-Unies signe, le 24 du même mois, avec la France, un Traité de neutralité, pour les Pays-Bas Autrichiens, après quoi elle l'embrasse entre les Puissances belligérantes.

Evénemens de la guerre.

En Allemagne ; les troupes Françoises s'emparent du Duché de Lorraine, & prennent, le 29 Octobre, la Forteresse de Kehl. Déclaration du Roi, que S. M. n'étoit aucunement intentionnée de rompre avec l'Empire, & qu'il ne dépendoit que des Etats de cultiver avec elle une exacte neutralité.

En Italie ; l'armée Françoise, commandée par le Maréchal de Villars, joint, à Offenga, en Piémont, les troupes Sardes, & passe alors sous le commandement en chef du Roi de Sardaigne. Les Villes de Pavie, de Vigévano, de Lodi & de Crémone, se rendent, aux troupes combinées dès la premiere sommation ; la Ville de Milan capitule, le 5 Novembre, le Château de Crémone le 4 Décembre,

la Forteresse de Pizzighitone le 9, & la Citadelle de Milan le 29 du même mois.

Transaction conclue, le 23 Décembre, entre l'Electeur Palatin & le Comte Palatin, Prince de Birckenfeld, concernant la succession de Deux-Ponts. Le Prince de Birckenfeld obtint le Duché de ce nom, avec toutes ses appartenances & dépendances, pour le posséder ainsi & de la même maniere que le Duc Gustave-Samuel en avoit joui. L'Electeur renonça pareillement, en sa faveur, à toutes les prétentions qu'il avoit formées sur le Comté de Petite-Pierre, & sur la Seigneurie de Guttembourg, & consentit à ce que le nouveau Duc de Deux-Ponts exerçât désormais, alternativement avec le Prince Palatin de Sulzbach, l'ancien suffrage des Princes de Veldentz. Le Duc de Deux-Ponts renonça, à son tour, en faveur de l'Electeur, à toutes ses prétentions sur le reste de l'héritage de Veldentz, & céda à ce Prince le sous-bailliage de Stadeck, qui étoit enclavé au milieu des terres Palatines, entre Creutzenach & Altzey.

Continuation des troubles du Mecklenbourg. Le Duc Charles Léopold prend les armes pour se débarrasser de l'administration de son frere, & pour se venger de ses ennemis; mais ses milices sont défaites par les troupes Hannoveriennes. Alors le Roi de Prusse, en qualité de Directeur du Cercle de Basse-Saxe, fait entrer quelques régimens dans ce Duché, pour en partager l'administration avec la Maison de Brunswick. L'Empereur rappelle les troupes de l'un & de l'autre, & envoie des milices neutres à leur place. Les Hannoveriens évacuent le Mecklenbourg, mais les Prussiens y demeurent établis. Le Duc Charles Léopold est entiérement dépouillé du gouvernement de ses Etats.

Mort du Duc Ebérard-Louis de Wurtemberg; le Duc Charles Alexandre, son cousin, lui succéde. Comme ce Prince avoit embrassé la Religion Catholique, il donne, à ses Etats provinciaux & à la Diéte de l'Empire, des réversales pareilles à celles que l'Electeur de Saxe avoit accordé à ses Etats, & remis au Corps Evangélique.

Juin par les troupes combinées, sur les Impériaux, qui perdirent leur Général. Le Comte de Kœnigseck se retire avec les débris de l'armée du Comte de Mercy, derriere la Secchia: mais, renforcé par les secours nombreux qu'on lui envoya d'Allemagne, ce Général repasse subitement cette riviere, & surprend, le 14 Septembre, un corps de troupes Françoises qui en gardoit les bords. L'armée combinée se retire vers Guastalle: les Impériaux l'y suivent, & sont entiérement défaits, le 19 Septembre.

Une armée Espagnole commandée par le Duc de Montemar, sous les ordres de l'Infant Don Carlos, se rassemble dans la Toscane, & pénétre, par l'Etat Ecclésiastique, dans le Royaume de Naples. Elle force les lignes des Impériaux près de San-Germano. La Ville de Naples se soumet, sans coup férir, & l'Infant y est couronné Roi de Naples, le 15 Mai. Bataille de Bitonto, le 25 du même mois. Les Espagnols y remporterent une victoire complete sur le Général Autrichien, Comte de Belmonte; elle décida du sort de ce Royaume, qui se soumit entiérement aux vainqueurs, excepté les Forteresses de Gaëte & de Capoue, dont la premiere ne se rendit que le 6 Août, & la seconde le 24 Novembre. L'Infant fait, le 30 Août, une descente dans l'Isle de Sicile, & s'en empare en très-peu de tems, excepté la citadelle de Messine & la Ville de Syracuse.

En Pologne; l'armée Russe, renforcée par les troupes Saxonnes & Polonoises, forme le siége de la Ville de Dantzick, que le Roi Stanislas soutint pendant près de cinq mois. Il en sort, le 27 Juin, pour se rendre, à travers les armées ennemies, à Kœnigsberg: le Fort de Weichselmunde avoit capitulé trois jours auparavant, & la Ville se rendit le 7 Juillet.

1735.

Evénemens de la guerre.

En Allemagne; la campagne se passa, de part & d'autre, en marches & en contre-marches, quoique l'armée Impériale, de beaucoup

Evénemens remarquables sous CHARLES VI.

ses deux Duchés patrimoniaux, on assureroit au Duc de Lorraine la succession éventuelle dans le Grand-Duché de Toscane : que l'Infant Don Carlos garderoit le Royaume des Deux-Siciles & l'état des garnisons ; que le Roi de Sardaigne auroit les Villes de Tortone & de Novare, avec leurs territoires démembrés du Milanez, la souveraineté des Langhes, & les quatre terres de San-Fedele, Torre-di-forte, Gravedo, & Campo-Maggiore, avec la faculté de fortifier, dans les districts cédés, telles places qui lui conviendroient ; que l'Empereur rétabli dans les autres Etats que les Alliés avoient conquis sur lui en Italie, y réuniroit les Duchés de Parme & de Plaisance, à condition de ne point poursuivre la *désincamération* de Castro & de Ronciglione, & de faire droit au Duc de Guastalle, par rapport à ses prétentions sur le Duché de Mantoue ; que la France garantiroit la Pragmatique-Sanction ; que les priviléges, les prérogatives, & le droit de libre élection, appartenans à la Nation Polonoise, lui seroient conservés & assurés à jamais, & que le Roi Stanislas seroit rétabli dans tous ses biens héréditaires, dont il étoit privé depuis vingt-six ans. Ces conditions ne satisfirent ni l'Espagne, ni le Roi de Sardaigne, & l'armée Espagnole eut ordre de continuer la guerre, nonobstant l'armistice qui venoit d'être publié entre l'Empereur & la France ; mais le Comte de Kœnigseck prit d'abord une supériorité décidée sur elle ; il rentre en Italie, & repousse les Espagnols jusqu'au-delà du Pô. Le Duc de Montemar accepte la suspension d'armes.

Décision du procès, qui subsistoit depuis 1699, entre les Ducs de Saxe-Saalfeld & de Saxe-Meinungen, par rapport à l'héritage de la branche de Saxe-Cobourg. Les deux tiers de la succession contentieuse, avec le chef-lieu de Cobourg, échurent au Duc de Saalfeld, & le tiers restant demeura au Duc de Meinungen.

1736.

Le Roi de Sardaigne donne, le 22 Février, son accession au Traité de Vienne. Le Roi d'Espagne y accéde le 15 Avril ; le Roi

des Deux-Siciles le 1 Mai; la Russie & le Roi de Pologne le 15 du même mois. L'Empereur en demande alors la ratification de l'Empire, & il l'obtient, le 18 Mai, après de vifs débats & des reproches amers, soit de la part des Protestans, qui se voyoient trompés dans leur espérance, de voir abolir la clause de l'article IV du Traité de Ryswick, soit de la part de quelques autres Princes & Electeurs, qui supportoient impatiemment que l'Empereur eût arrêté les préliminaires du 3 Octobre, sans le concours & sans l'avis de l'Empire. L'arrêté de la Diéte portoit, que l'Empire agréoit & approuvoit, purement & simplement, les préliminaires; qu'il consentoit à la cession de la Lorraine, à condition que la France se borneroit à la possession des mêmes droits & territoires dont avoient joui les anciens Ducs de cette Province; qu'il seroit fait des remerciemens solemnels, de la part de l'Empire, au Duc de Lorraine, de la résolution généreuse qu'il avoit prise de sacrifier ses Etats héréditaires au rétablissement de la paix; que, pour lui donner une preuve convaincante de ces sentimens, il lui conserveroit, sous le nom de *Nomeny-Lorraine*, le rang & le suffrage qui appartenoit anciennement à ce Duché, dans le Collége des Princes, & que ce suffrage seroit attaché à la terre immédiate de Falckenstein, dans le Cercle du Haut-Rhin, qu'on excepta, pour cette raison, de la cession générale de la Lorraine & de ses dépendances.

Conventions ultérieures de Vienne, des 11 Avril & 28 Août, entre l'Empereur & la France, touchant la cession réelle de la Lorraine. Le Roi Stanislas, qui avoit donné, dès le 28 Janvier, son acte d'abdication du trône de Pologne, prend possession de ce Duché, le 28 Août. Les Espagnols évacuent la Lombardie, dès le mois de Mai, & la Toscane le 29 Décembre. Congrès de Pontremoli, au sujet de la succession de ce Grand-Duché.

La Diéte s'occupe sérieusement des affaires de monnoie. Les abus, dans cette partie d'administration, étoient parvenus à leur comble. La Diéte rassemble, à Ratisbonne, avec des frais infinis, les Directeurs, Essayeurs en chef & Affineurs des principaux hôtels

de monnoie des Cercles ; & défend, décrie, ou met au rabais, en conséquence de leurs avis, une quantité prodigieuse d'especes foibles & de billons ; enfin convaincue, par ces mêmes avis, autant que par l'expérience fâcheuse de près d'un siécle, que l'ancien tarif des monnoies, connu sous le nom de Pied d'Empire, étoit insoutenable & destructif, par le bas prix qu'il donnoit aux especes fortes ; la Diéte commence à délibérer touchant la confection d'un nouveau tarif monétaire. Elle n'en put convenir qu'au bout de deux ans.

Mariage du nouveau Grand-Duc de Toscane avec l'Archiduchesse Marie Térèse, fille aînée de l'Empereur Charles VI. Cette Princesse, née en 1717, ratifia, par son contrat de mariage, la Pragmatique-Sanction, & s'engagea formellement de ne point former de prétentions sur l'héritage de sa Maison, si l'Empereur obtenoit encore de la postérité masculine, ou si, n'ayant elle-même que des filles, sa sœur, l'Archiduchesse Marie Anne se trouvoit, à la mort de ce Prince, mere de quelqu'enfant mâle. Enfin il fut aussi stipulé que le Grand-Duc ne pourroit jamais s'arroger personnellement aucun droit de succession dans les terres d'Autriche. C'est ainsi que les deux branches de la Maison d'Alsace, que les fils du Duc Etichon avoient formé, vers la fin du septieme siécle, furent réunies de nouveau en une seule tige.

Mort de Jean Reinhard III, dernier Comte de Hanau & de Lichtenberg, dont la Maison s'éteignit avec lui. Il en résulta des contestations très-fâcheuses touchant sa succession, que le Landgrave de Hesse-Darmstadt réclamoit pour ses enfants, aux droits de leur mere Charlotte de Hanau, fille unique du Comte Jean Reinhard III, & que le Landgrave de Hesse-Cassel s'arrogeoit, du chef de sa bisayeule l'illustre Amélie, & en vertu d'un pacte successoire, conclu en 1643, entre les Maisons de Hesse-Cassel & de Hanau. La succession du Comte défunt consistoit dans le Comté de Hanau-Muntzenberg, & dans ceux de Lichtenberg & d'Ochsenstein, situés en Alsace. Une partie du Comté de Hanau, proprement dit, étoit un fief masculin du Saint-Empire, & l'Electeur

des meilleurs & le plus heureux des Généraux que la Maison d'Autriche ait eu depuis plusieurs siécles ; & les Traités de Bade & de Passarowitz, prouverent qu'il savoit aussi-bien conduire une négociation que commander des armées.

L'Impératrice de Russie prend prétexte de quelques incursions que les Tartares de la Crimée avoient faites dans ses Etats, pour déclarer la guerre à la Porte Ottomane ; mais le grand objet de cette levée de boucliers étoit de reconquérir la Forteresse d'Azof, & d'obtenir la liberté de la navigation dans la mer Noire. L'Empereur Charles VI, à peine débarrassé d'une guerre ruineuse, résout, en conséquence du Traité de 1726, d'en faire une nouvelle aux Turcs, quoique le terme de la paix de Passarowitz ne fût pas encore expiré.

Diéte de pacification en Pologne. Elle finit le 9 Juillet. Le calme fut rétabli dans ce Royaume, après quatre années de troubles & de guerres civiles ; & la République fit les Réglemens les plus précis pour les maintenir. On a observé que cette Diéte a été la premiere & la derniere du regne d'Auguste III, qui fut terminée légalement. Toutes les Diétes postérieures, que ce Prince convoqua réguliérement, de deux ans en deux ans, ont été rompues par un effet de la fermentation qui continua de subsister dans les esprits, & que l'influence des Puissances voisines porta enfin à l'éclat fâcheux, qui causa, en 1773, le démembrement de ce Royaume.

1737.

L'Empire accorde à l'Empereur des secours pécuniaires contre les Ottomans. Le Congrès de Pontrémoli finit le 8 Janvier. Les difficultés qui subsistoient encore entre l'Empereur & l'Espagne, par rapport à la succession & à l'évacuation du Grand-Duché de Toscane, sont entiérement terminées par un acte de cession & de garantie, que le Roi Catholique & le Roi des Deux-Siciles délivrerent à la Cour Impériale. Mort de Jean Gaston, dernier Grand-Duc de Toscane de la Maison de Médicis, & extinction de cette Maison, le 9 Juillet. Le Duc de Lorraine prend possession de son héritage,

Evénemens remarquables sous CHARLES *VI.*

& le Traité de Vienne se trouve, par-là, entiérement accompli. Le Roi Stanislas avoit déja pris possession, le 21 Mars, des Duchés de Lorraine & de Bar, en vertu de la convention de Vienne, du 28 Août 1736.

Mort de Charles-Alexandre, Duc de Wurtemberg, le 12 Mars. Ce Prince, qui avoit embrassé la religion Catholique, laissa un Testament, par lequel il nommoit sa femme, Marie-Auguste de la Tour & Taxis, & l'illustre Evêque de Bamberg & de Wurtzbourg, Régents de ses Etats & Tuteurs de son fils aîné, qui venoit seulement de finir sa neuvieme année. Mais cette disposition étoit totalement contraire aux Pactes de famille & aux loix domestiques de la Maison de Wurtemberg, qui n'admettent point d'autre régence que celle du plus prochain agnat, du sang, nom & armes de Wurtemberg. Il en résulta de graves différends entre la Duchesse douairiere & les collatéraux du Duc défunt, de la branche de Neustadt; mais qui furent enfin terminés sous la médiation du Roi de Pologne, Electeur de Saxe, par une transaction, ratifiée par l'Empereur, en vertu de laquelle la Duchesse douairiere conserva la qualité stérile de Tutrice, & l'Evêque de Neustadt conserva la Régence. L'Evêque de Wurtzbourg n'attendit pas la conclusion de cet arrangement pour renoncer aux droits que le Testament du Duc Charles Alexandre lui avoit donnés.

L'Empereur persuade aux Russes & aux Ottomans d'assembler un Congrès, d'abord à Baradugh, & puis à Niémirow, pour rétablir la paix entr'eux; mais il fut rompu, le 4 Octobre, parce que la Russie persistoit dans la demande de garder Azof, & d'obtenir la navigation dans la mer Noire. Charles VI, qui se flattoit de se dédommager, aux dépens de la Porte, des pertes qu'il venoit de faire en Italie, avoit, dès le 12 Juillet, fait commencer les hostilités contre les Ottomans, par la prise du Fort de Lesniza, &, trois jours après, trois armées Impériales pénétrerent, à-la-fois, dans la Walachie, la Moldavie & la Bosnie. La Forteresse de Nissa, dans la Servie Ottomane, se rend, le 25 Juillet, & l'armée principale avance jusqu'à Widdin en Bulgarie, pour donner les mains à

une armée Russe, qui devoit l'y venir joindre. Mais les affaires changerent incessamment de face : Les Impériaux, battus à Vacup, furent obligés de lever le siége de cette Place. Peu après, le Prince de Saxe-Hildbourghausen eut le même sort devant Banjaluka. Le Maréchal de Seckendorf, après avoir vainement attendu les Russes, près de Widdin, fut obligé de se retirer vers Belgrade, & le corps d'armée commandé par le Général Khevenhuller, qui formoit son arriere-garde, fut mal mené au passage du Timoc, près de Radojowac, le 27 Septembre. Les Turcs reprirent Nissa, le 21 Octobre. Les Russes s'emparent d'Oczakow, le 13 Juillet.

Mort de Ferdinand, dernier Duc de Courlande, de la Maison de Kettler, le 4 Mai : la Maison Ducale s'étant éteinte avec lui, la Noblesse de ce Duché, en vertu de la faculté qu'elle en avoit obtenue, par un arrêté de la derniere Diéte de pacification, procéda à l'Election d'un nouveau Duc. Elle tomba sur un simple Gentilhomme Courlandois, favori de l'Impératrice de Russie, Jean-Ernest de Biren. L'Ordre Teutonique ne laissa pas échapper cette occasion de renouveller le souvenir de ses anciens droits sur la Courlande. Il protesta solemnellement contre l'Election du Duc de *Biren*.

1738.

Le Traité définitif de paix, entre l'Empereur & la France, est signé, à Vienne, le 18 Novembre, conformément aux préliminaires de 1735. Le Roi de Sardaigne y accéde, le 3 Février; le Roi d'Espagne & le Roi des Deux Siciles, le 21 Avril.

La Diéte accorde de nouveaux subsides à l'Empereur : elle arrête, le 18 Septembre, que le tarif monétaire, adopté, en 1690, par les Cercles de Haute & Basse-Saxe, & nommé le Pied de Léipsick, seroit reçu dans tous les Hôtels de Monnoie d'Allemagne, comme tarif général de l'Empire.

Assemblée générale des Comtes d'Empire, à Francfort : *leurs* délibérations roulerent, en partie, sur les subsides que l'Empereur demandoit pour la guerre de Hongrie, & en partie sur les moyens de maintenir & de conserver leurs prérogatives.

Evénemens



deur de France. Charles VI retrocéda, par ce Traité, à la Porte Ottomane, toute la Servie, avec la Place importante de Belgrade, dont les Fortifications nouvellement construites depuis 1717, devoient être démolies : les Turcs conserverent la Forteresse d'Orsova avec la Walachie ci-devant Autrichienne : les frontieres de la Hongrie furent désignées par les rives de la Save & du Danube; celles de la Bosnie furent rétablies sur le pied fixé par le Traité de Carlowitz. Les Russes suivirent cet exemple; ils rendirent toutes leurs conquêtes, nommément Choczim, qui fut rasée : ils renoncerent à la navigation de la mer Noire, & se contenterent de la reconnoissance que les Ottomans promirent de faire du titre Impérial de la Czarine.

Les différends concernant la succession de Juliers & de Berg, continuent. Le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, soutient vivement ses droits sur ce riche héritage, & le nombre des Prétendans est accru subitement par le Duc de Holstein-Gottorp, qui réclamoit les droits de sa mere, Hedwige de Suéde, petite-fille du Roi Charles-Gustave, Duc de Deux-Ponts, dont l'ayeule, Magdelaine, étoit la troisieme sœur du dernier Duc de Juliers, Clèves & Berg. Traité de la Haye, par lequel le Roi de Prusse consentoit, moyennant la cession de quelques Districts du Duché de Berg, à ce que le rameau Palatin de Sulzbach, possédât les Duchés de Juliers & de Berg, de la même maniereque le rameau de Neubourg en jouissoit actuellement.

Convention du Pardo, du 14 Janvier, entre l'Espagne & l'Angleterre, touchant leurs différends de commerce & de limites en Amérique : elle fut absolument infructueuse. L'Angleterre déclare, le 30 Octobre, la guerre à l'Espagne. Expédition de Portobello.

Massacre fameux du Major Sinclair, en Silésie. Il contribua à faire éclater la guerre qui s'alluma, deux ans après, entre la Suéde & la Russie.

1740.

L'Empereur, éclairé par les malheurs de la derniere guerre, sur les désordres & les abus, qui s'étoient multipliés dans toutes les par-

Evénemens remarquables sous CHARLES VI.

l'Allemagne, sous les Empereurs des Maisons de Saxe, de Franconie & de Souabe. On diroit que le destin se plaisoit à former & à nourrir, dans une sorte d'obscurité, le germe de ce jet prodigieux, qui devoit un jour couvrir de son ombre la plus belle partie de l'Univers.

La seconde moitié du treizieme siécle étoit déjà fort avancée ; l'Allemagne comptoit déjà parmi ses Maisons souveraines la plupart de celles qui la gouvernent aujourd'hui ; que Rodolfe de Habsbourg bornoit encore son ambition à commander les milices de quelques Villes Impériales, & ses exploits à commettre & à réprimer, tour-à-tour, des brigandages privilégiés sous le nom de guerres & de défis particuliers. Il eut le bonheur d'en garantir un Archevêque de Mayence. Ce service, relevé par sa foiblesse extrême, le plaça sur le Trône Impérial, auquel ses vertus & ses qualités éminentes ne l'auroient probablement conduit jamais. Mais à peine la Couronne des Frédérics & des Othons fut-elle affermie sur la tête de Rodolfe, qu'on vit ce Prince marcher à grands pas dans la route nouvelle qu'il s'étoit tracée, & montrer, par son exemple, à sa postérité, la conduite qu'elle devoit tenir pour augmenter sa puissance. Il ne déclara la guerre au Roi de Bohême que sous prétexte de venger la gloire de l'Empire, que ce Vassal superbe & réfractaire avoit outragée, & ce ne fut que pour maintenir les droits de la Couronne Germanique sur les Etats d'Autriche, qu'il dépouilla Ottockar de la succession opulente que ce Prince avoit usurpée. Les Princes d'Allemagne entrerent avec empressement dans ces vues généreuses & patriotiques, & ils les seconderent avec chaleur. Rodolfe triompha par eux ; mais son fils Albert I recueillit seul le fruit de leur victoire, & il fut investi des Duchés d'Autriche, de Stirie, & de Carniole, que la plupart d'entr'eux réclamoient par droit du sang, ou à titre de récompense. En même-tems Rodolfe maria le nouveau Duc d'Autriche avec la fille du Duc de Carinthie, en stipulant la réversibilité de ce Duché à leur postérité. L'échéance de cette succession ne paroissoit pas prochaine : Elisabeth de Carinthie avoit quatre freres, dont trois se marierent ;

fante d'Espagne; cette Princesse avoit un frere marié, une sœur mariée, un neveu dont les droits étoient antérieurs aux siens. Ils moururent tous trois en moins de quatre ans, & le petit-fils de Maximilien I hérita, en 1516, du chef de sa mere, des Royaumes d'Espagne, de Naples, de Sicile & de Sardaigne, & des vastes contrées que Colomb venoit de découvrir en Amérique.

Ici commence une nouvelle époque dans l'Histoire de la Maison d'Autriche. Charles V partagea ses Etats avec son frere Ferdinand: il lui abandonna tout le patrimoine de l'Empereur, leur ayeul commun, & ne se réserva que l'héritage de Bourgogne, & la Monarchie Espagnole. Il arrondit le premier par l'acquisition des Provinces de Gueldres, de Zutphen, d'Over-Yssel & d'Utrecht: il réunit à l'autre le Duché de Milan: ses Généraux lui soumirent le Mexique & le Pérou. Mais en multipliant ainsi jusqu'à l'infini, les dépendances lointaines de sa Monarchie, ce Prince ambitieux ne s'appercevoit pas qu'elle perdoit beaucoup plus en solidité, qu'elle n'acquéroit en surface: & les esprits les moins préoccupés se douterent, dès-lors, d'une vérité que lui seul sembloit ignorer, que, séparant l'Espagne par des barrieres impénétrables, de ses Etats d'Italie & des Pays-Bas, la France tiendroit, quand elle voudroit, le sort des uns & des autres dans ses mains.

Philippe II eut le bonheur de réunir le Portugal & l'Empire des Indes Orientales, à sa Monarchie: mais le despotisme tyrannique & l'ambition démésurée de ce Prince en préparerent aussi dans le même moment, la chûte & la ruine. Maître, à-la-fois, des trésors de l'Amérique, & des canaux par lesquels les denrées précieuses de l'Inde se répandent en Europe, couvrant les mers des deux hémispheres de ses flottes, & dominant sur des régions infiniment plus étendues que l'Empire des Alexandre & des Césars, Philippe II conçut l'idée chimérique d'une nouvelle Monarchie universelle; tous ses projets, ses résolutions, ses démarches, furent constamment dirigées vers cet objet, & il sacrifia la grandeur réelle de son Royaume, à la poursuite de ce vain fantôme. Les Nations que son orgueil envahisseur menaçoit les premieres, se liguerent contre

inceſſamment héritiere de ces deux Couronnes. Ferdinand I s'appliqua enſuite à intéreſſer l'Empire à leur conſervation ; il y réuſſit, & l'enthouſiaſme qu'il inſpira aux Etats, fit couler des torrents de ſang Germanique, pour la défenſe de la Hongrie contre les Ottomans. Son Succeſſeur ſe conduiſit d'après les mêmes principes, & il eut les mêmes ſuccès. Peu de Princes ont gouverné l'Allemagne avec plus d'autorité, & l'Hiſtoire n'en connoît point qui en euſſent évité, avec plus de ſoin, les apparences. Il en coûta cher aux Empereurs Rodolfe II & Ferdinand II, d'avoir abandonné ces maximes fondamentales de leur Maiſon : abuſés par les conſeils ſéducteurs de leurs Miniſtres, qui étoient aveuglément livrés à la politique Eſpagnole ; ſubjugués par leurs propres paſſions, ils entrerent avec empreſſement dans tous les projets que l'ambition des trois Philippes enfanta, & ils en partagerent la honte & les malheurs. Ils perdirent l'Alſace, Briſac & la Luſace ; ils ne ſauverent la Siléſie & la Bohême, qu'aux dépens de l'Egliſe Catholique ; & l'autorité Impériale pouſſée, par leur orgueil, au-delà de ſes bornes légitimes, après avoir parcouru tous les degrés du deſpotiſme le plus révoltant, tomba, par une cataſtrophe néceſſaire, dans l'inertie & le mépris. La liberté des Etats, ſoutenue par la France & la Suéde, vint s'aſſeoir à côté d'elle, ſur le Trône de l'Empire ; & il fut un tems où, dans le conflit de leurs droits reſpectifs, la cauſe de l'Empereur n'étoit pas communément la plus avantageuſe. Nous avons rapporté, dans les remarques particulieres ſur le regne de Léopold, les raiſons & les circonſtances qui opérerent une ſeconde révolution en faveur de ce Prince. Le Miniſtere de Vienne reconnut enfin les erreurs de Ferdinand II & le danger d'une ambition trop agiſſante ; il retourna aux anciennes maximes de la Maiſon d'Autriche, & il en rétablit la grandeur & la puiſſance par les mêmes moyens qui avoient ſervi à les fonder. Au milieu de ces travaux, cette Maiſon auguſte atteignit le terme que la Providence avoit preſcrit à ſa durée ; & rien ne prouva mieux le nerf, les reſſources encore inconnues & la ſolidité inébranlable de la Monarchie Autrichienne, que l'inutilité des efforts que les premieres

Puiſſances

Evénemens remarquables sous CHARLES VI.

Domaine de la Maison de Brandebourg, que l'Electeur Joachim Frédéric avoit, en 1606, donné en apanage à son fils cadet, le Margrave Jean Georges, & que l'Empereur Ferdinand II, Duc Souverain de la Silésie, s'étoit approprié par droit de confiscation, sous prétexte que les Margraves de Jægerndorff avoient pris part aux troubles de Bohême. Le Roi de Prusse réclamoit aussi les Principautés de Liégnitz, de Brieg & de Wohlau, en vertu d'un pacte successoire conclu, en 1537, entre l'Electeur Joachim II & les Ducs Piastes de ces trois Terres; au mépris duquel l'Empereur Léopold les avoit réunis, en 1675, à l'extinction de la Maison de Liégnitz, au Domaine suprême de la Silésie.

L'Archiduchesse Marie Térèse, fille aînée de l'Empereur Charles VI, que la Pragmatique-Sanction de 1713 destinoit à recueillir toute la succession de son pere, répondoit à l'Electeur de Baviere, que le Testament & le Codicile de l'Empereur Ferdinand I substituoient les Etats d'Autriche & de Bohême à l'Archiduchesse Anne, Duchesse de Baviere, sa fille, non pas au défaut d'*hoirs mâles* de sa Maison, mais au défaut d'*hoirs procréés, en mariage légitime, du corps de ses freres :* elle ajoutoit que cette expression se rapportoit *indistinctement* aux descendans *mâles & femelles;* que le contrat de mariage de 1546, présentoit absolument le même sens, & que l'Electeur avoit été abusé par des copies fautives de ses titres principaux.

Elle répondoit au Roi de Pologne, Electeur de Saxe, que les droits quelconques de l'Archiduchesse Marie Josephe, sa femme, avoient été totalement éteints par la renonciation expresse que cette Princesse y avoit faite, à l'occasion de son mariage, en faveur de la postérité masculine & féminine de l'Empereur Charles VI, & par l'acceptation pure & simple de la Pragmatique-Sanction, à laquelle le Roi Electeur, son époux, s'étoit librement & solemnellement déterminé, en 1733.

Elle opposoit au Roi d'Espagne le texte clair & précis du Traité de partage de 1522, qui ne stipuloit, en aucune maniere, la réversibilité des Etats de Ferdinand I à la branche fondée par l'Empereur

son frere, les Duchés de Parme, de Plaisance & de Guastalla, pour être possédés, par ce Prince & ses descendans mâles, en toute souveraineté.

L'Empire ne prit aucune part aux guerres que l'extinction de la Maison d'Autriche occasionna; il n'entra pour rien dans les Traités divers qui les terminerent, & les malheurs particuliers de l'Empereur Charles VII n'influerent point sur sa tranquillité. Il plaignit ce Prince, dont le caractere aimable, & les grandes qualités, sembloient présager le regne le plus glorieux; mais il ne fit rien pour le soutenir, ni pour le venger.

Charles VII étant mort, en 1745, le vœu de la Nation Germanique porta, sur le Trône d'Empire, le Grand-Duc de Toscane, François I de Lorraine, époux de la Reine de Hongrie, & Fondateur de la nouvelle Maison d'Autriche. Ce Prince, adoré de ses peuples, aimé, respecté dans l'Empire, partagea, avec l'auguste Marie-Térèse & Louis le Bien-aimé, la gloire d'éteindre, par le Traité de Versailles, du 1 Mai 1756, les haines & la rivalité qui subsistoient, depuis près de trois siécles, entre les Maisons de France & d'Autriche, & dont l'éclat funeste n'avoit que trop souvent troublé la paix de la Germanie. Cette union heureuse est le gage le plus certain du repos de l'Empire, & de la tranquillité générale; l'âge futur en bénira encore les Auteurs, & l'Histoire de tous les siécles les nommera entre les Bienfaiteurs du genre-humain. François I ayant fini sa carriere, en 1765, la Couronne Impériale passa à son fils aîné, l'Empereur JOSEPH II.

FIN.

C

Childéric,

Estrade,

F

K

N

P

Liste des Traités de Paix.

Ploën

R

Traité

X

Z

Fin de la Table des Matieres.

que l'impression dudit ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en beau papier & beaux caractères, conformément aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril mil sept cent vingt-cinq, à peine de déchéance du présent Privilége; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France le sieur HUE DE MIROMESNIL; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le sieur de MAUPEOU, & un dans celle dudit sieur HUE DE MIROMENIL, le tout à peine de nullité des Présentes: DU CONTENU desquelles vous MANDONS & enjoignons de faire jouir ledit Exposant, & ses ayans-causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés féaux Conseillers, Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris, le quinzieme jour du mois de Mai l'an de grace mil sept cent soixante-seize, & de notre Règne le troisieme. Par le Roi en son Conseil. *Signé*, LE BEGUE.

Registré sur le Registre XX de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n.° 177, fol. 163 conformément au Réglement de 1723, qui fait défenses, article IV, à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs de vendre, débiter, faire afficher aucuns livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à la susdite Chambre huit exemplaires prescrits par l'article CVIII du même Réglement. A Paris, ce 8 Juin 1776.

Signé, LAMBERT, Adjoint.

De l'Imprimerie de la Veuve HÉRISSANT, Imprimeur du Cabinet du Roi, Maison & Bâtimens de SA MAJESTÉ.

